ETAT ANCIEN ET MODERNE DES DUCHE'S DE FLORENCE, MODENE, ...

Casimir Freschot

Digitized by Google

4. 4. 183

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ETAT
ANCIEN ET MODERNE
DES DUCHE'S DE
FLORENCE,
MODENE, MANTOUE,
& PARME.

Avec l'Hiſtoire Anecdote des Intrigues des Cours de leurs derniers Princes.

On y a ajouté une ſemblable Relation de la Ville & Légation

DE

BOLOGNE.

A UTRECHT,

Chez GUILLAUME van POOLSUM,
MDCCXI.

Digitized by Google

4 4.152

Digitized by Google

A MONSIEUR
MONS. JEAN JACQUES VITRIARIUS,

Professeur en Droit Public dans l'Université d'Utrecht.

MONSIEUR,

IL y a long temps qu'on est persuadé que de dedier des livres aux Grands, dans la vûë de se faire de leur jugement favorable une défence contre la critique, est un moyen peu seur de s'en mettre à couvert. Le nom des sçavants devroit plûtôt les protéger, supposé que ceuxci reçussent avec approbation ce qu'on leur presente. Mais pour que cela fut, il faudroit avoir consulté avec eux l'Ouvrage qu'on leur dédie, avant que de le rendre public, & supposer en suite que la faveur n'a eu

aucune part au conſentement qu'ils ont donné à ce que le livre fut imprimé comme une choſe qu'ils approvent, & du merite de laquelle ils ſont perſuadés. Il s'en faut bien, Monſieur, que je puiſſe dire que j'ay gardé toutes ces meſures avec vous. Je ſuis ſeur que vous êtes très-ſurpris de la liberté que je prends de mettre vôtre nom au devant des Memoires que je publie; & que ſi je vous en avois dit le moindre mot, vous vous y ſeriez oppoſé de toute vôtre force. Mais vous vous y ſeriez oppoſé par un principe de modeſtie toute pure; & j'agis par un autre principe incompatible à la verité avec le vôtre, mais que je ne crois par pour cela moins raiſonable & moins juſte. Je veux témoigner ma reconnoiſſance des honêtetés & des amitiés, dont vous m'avés honoré; & peut être y a-t-il dans mon fait, un peu d'ambition d'aprendre au public que j'ay l'honneur

neur d'être connu de vous, & d'en être connu ſur le pié d'un homme, dont vous témoignés de ſouffrir les entretiens avec quelque choſe de plus que de la pure complaiſance. Voila la vûë, & ſi vous voulés, la malice qui me fait agir. J'aurois pû chercher des noms d'un grand bruit dans le monde, & me mettre par un acte public au nombre de ceux, qui ſe reconnoiſſent eſclaves de leur puiſſance & de leur autorité. Mais pour le coup mon encens n'eſt point pour eux, quoi que par les égards que je dois à ma fortune j'aye de grands motifs de m'adreſſer à eux. Auſſi bien ne liroient ils point mon livre; & je ſuis ſeur que vous voudrés bien jetter quelques fois les yeux ſur lui, ou pour vous divertir de vos études, ou pour vous rafraichir la memoire de quelques unes des choſes, dont j'ay eu l'honneur de vous entretenir quelquefois, & que vous

Digitized by Google

avés temoigné d'entendre avec quelque ſatisfaction. C'eſt dans cette ſatisfaction ſecrette que vous aurés, & dans la relation publique, que cette dedicace me va faire avoir avec vous, que je trouve un autre plaiſir très-ſolide, & qui occupe tout mon cœur, ſçavoir celui d'être en quelque façon, par l'interêt de vôtre gloire, à part de la belle reputation de probité & de ſçavoir, dont vous jouiſſés ſi pleinement dans le monde : Treſor de toute autre importance pour le bonheur de la vie, que ne ſont les richeſſes, & les dignités les plus éminentes, & les plus ſublimes. Vôtre mérite a fait qu'on a été vous offrir une Chaire dans cette Univerſité, & l'on peut dire que vous y avés apporté une joye univerſelle, non ſeulement parce que vôtre ſçavoir eſt d'une eſpece qui y manquoit, & qui cependant y eſt recherché par une grande partie des Auditeurs, qui y vien-

Digitized by Google

viennent s'inſtruire ; mais encore parce qu'il eſt accompagné de cette douceur & de ces manieres honêtes, qui charment, & ſans leſquelles les plus belles qualités n'ont rien que de rebutant. Vous étes ſçavant ſans auſtérité & ſans orgueil, & cela par le bonheur que vous avés eu d'être formé entre les mains d'un Pere, qui accompagnant la tendreſſe de ce caractere avec les ſoins de Maître a écarté de vôtre cœur la licence & d'autres mauvais gouts, que reſpire ſouvent avec les lettres une jeuneſſe abandonnée à une plus libre éducation. Vous avés le plaiſir de voir le grand nom de ce Pere & de ce Maître ſe répandre dans le monde par le moyen des livres, qu'il publie ; & auſquels comme à des Oracles on voit déja les Sçavants s'empreſſer à donner des éclairciſſements, pour les accommoder à la portée de ceux qui en veulent profiter. Et il vous eſt

d'autant plus doux de jouïr d'une partie de cette gloire domeſtique, qu'elle n'eſt point troublée en vous par l'envie & l'Impatience d'empieter ſur elle par des efforts particuliers de vous égaler à lui. Vous le laiſſés paiſiblement regner dans le monde lettré par la force d'un ſçavoir d'autant plus éclattant, qu'il s'applique à développer les droits & les prérogatives des Princes, des Républiques, & des ſuppôts du plus glorieux Empire, qui fut jamais; bien ſeur que cette carriere étant inépuiſable, l'ordre des temps & de la Nature vous donnera lieu d'y faire des découvertes, qui ne ſeront ni moins utiles ni moins glorieuſes, & d'étaler de nouvelles richeſſes après toutes celles, qu'il aura decouvertes. Je ne crains point qu'on me démente, quand je dis que l'Empire Germanique, dont vous interpretés tous deux les loix eſt le plus glorieux Empire qui fut

jamais, puis que le paralele que chacun en peut faire avec tous les autres me juſtifie pleinement. Miſes à part les Anciennes Monarchies, où la force & la fureur des Souverains decidoit de tout; l'Empire Romain, qui parut leur avoir ſuccedé comme le plus parfait & purgé des defauts des ſiecles barbares ne put ſe délivrer d'une partie des deſordres, qui avoient rendu odieux les Gouvernements précédents. Il lui fallut continuer d'uſer de la force pour traîner les peuples abrutis à la connoiſſance de cette équité & juſtice, à laquelle chacun ſe devroit porter par l'impreſſion des ſentiments de la nature raiſonnable. Et à combien d'abus ne fut point ſujet l'uſage de cette force abſolue, & dégagée de de tous les liens de la crainte dans la plus part des Empereurs; que l'avantage aveugle de la naiſſance ou le caprice des légions Romai-

nes, entêtés de leur pouvoir, ou corrompues dans la licence des bons ſuccès établiſſoit ſur le trône ? Il n'y a que le ſeul Empire Germanique, où toute la Majeſté humaine ſe faiſant voir dans l'éclat le plus pur d'une gloire innocente, la force eſt tempérée par des loix, toutes ſages, & la juſtice regne, & gouverne par l'organe d'un Senat Eternel, où la raiſon la plus épurée connoit, examine, & décide de tout. Cet Empire n'eſt point, comme autrefois, un Monſtre, ou un Etat Monſtrueux, dans lequel la tête ſeule ayant réuni en ſoi toute la force & le pouvoir, ne ſouffroit d'autre mouvement dans le reſte du corps de la Monarchie, que celui de ſe laiſſer entraîner par une violence continuelle à ſeconder tous les caprices de ce chef. Dans l'Empire d'aujourd'hui, par un miracle inconnu aux ſiecles mêmes Romains, la grandeur du chef

eſt repandue & aggrandie, pour ainſi dire par une bienfaiſante multiplication de force & d'autorité en mille Vicaires du pouvoir Souverain, qui le font regner & rendent Sa Majeſté ſenſible dans toutes les Provinces & les Etats, qui le compoſent. Au lieu d'une loi ſeule, qui étoit toute compriſe dans la volonté du Prince, il y en a autant que d'Etats, & de Conditions de peuples; cette multitude ayant été introduite par une lumiere très ſage de la Politique la plus fine, & par une adreſſe de l'Amour le plus tendre, qui ſe trouve ſi rarement dans le cœur des Souverains envers leurs ſujets, afin d'ôter juſqu'au nom même de la ſujettion, lors que les peuples voyant qu'au lieu de porter le joug d'un pouvoir étranger, même dans l'adminiſtration de la Juſtice, ils ſont gouvernés par des loix faites par eux & pour eux, & vivent ainſi dans

l'indépandance de tout autre. C'eſt à la conſtitution de toutes les choſes humaines, où les meilleures ſont environnées de quelques difficultés, qu'il faut attribuer la peine qu'il y a de les rendre utiles par l'arrangement & la diſpoſition, que demandent le commerce & la ſocieté: Et c'eſt en cherchant les voyes de faire regner ce bon ordre que l'on rencontre des apparences d'oppoſitions & d'obtacles, des doutes, dont le denoüement eſt la matiere de vôtre Etude & de celle de Mr. vôtre Pere. Employ revêtu, comme on voit, d'une gloire & dignité toute particuliere, puiſqu'il a pour but d'expliquer & de faire connoître les loix & les prérogatives du Corps le plus Noble, le plus puiſſant, & le plus glorieux qui ſoit aujourd'hui dans le monde. C'eſt vous & vos ſemblables, qui formés les Senateurs des Conſeils Auliques, & des Chambres Imperia-

periales, & les Miniſtres de tous les Princes, qui ont à faire dans les Dietes de ce grand & redoutable corps. C'eſt de vous & de vos inſtructions que depend en quelque maniere la gloire, le bonheur, & le repos du peuple du monde le plus brave & le plus puiſſant. Et que ne pourrois je point dire du préciput & des prérogatives de vôtre profeſſion, ſans en choquer aucune autre, ſi je voulois m'étendre ſur cette matiere? Ce que je veux qu'on ſache ici, eſt que j'en ay une idée très-haute, & que j'en fais une eſtime très particuliere, & que je conſerve les ſentiments de la vénération la plus ſincére pour le ſçavoir & les aimables qualités de vôtre perſonne, qui m'obligent de me dire.

MONSIEUR.

Vôtre très humble, très obligé & obeiſſant ſerviteur.

* * *

PRE-

PREFACE.

VOicy un livre, qui a de quoy ſatisfaire la curioſité d'une partie de ceux, qui liſent pour ne pas perdre entierement leur temps, & pour tirer quelque leger profit, ou ſatisfaction de leurs lectures. Ceux qui aiment le precis des longues Hiſtoires & cherchent d'avoir au moins une connoiſſance aſſeurée des revolutions & du gouvernement des Etats, trouveront ici ce qui regarde ceux, dont on a entrepris de parler : Et ceux qui prennent plaiſir à ſçavoir certaines anecdotes des Cours, & la maniere particuliere de vivre des Princes y trouveront aſſés de particularités de quelques uns pour en être ſatisfaits. Les Hiſtoires étendues en diſent trop pour les premiers: Et les livres de voyages, dans leſquels il ſemble qu'on devroit apprendre la vie privée des Princes, dont ces Voyageurs viſitent les cours n'en diſent jamais aſſés pour les ſeconds & ſouvent méme n'en diſent rien du tout, faute de gens qui les en ayent inſtruits, & ſe contentent au lieu de ces particularités curieuſes de dire ce qu'on a lû cent fois, ou de debiter des pauvretés ſur la foy de quelques fripons érigés en Antiquaires qui les ont trompés. On verra ſi ces Memoi-

moires ſont ſujets à ces défauts. Quoi qu'ils contiennent beaucoup de choſes particulieres, on oſe aſſeurer que tout y eſt conforme à la plus exacte vérité; l'Autheur n'étant point un de ces Voyageurs paſſevolants, qui ait voulu qu'on lui vendit des Ancedotes pour ſon argent, & qui ait en ſuite chargé ſes tablettes de tout ce qu'on lui a dit. C'eſt une perſonne qui a eu tout le temps & les moyens néceſſaires pour être inſtruit de ce qu'il avance; & le ſucces qu'ont eu ſes Memoires de la Cour de Vienne ſemble être un aſſés bon garant des aſſeurances qu'il donne ſur ce point. Il ſe flatte que ces nouveaux Memoires ſeront d'autant mieux reçûs que la connoiſſance qu'on a des Cours d'Italie eſt très petite, & qu'on ſçait cependant que la Nation étant toute ſpirituelle, tout s'y fait avec eſprit. Oſeroit on dire ici ce qu'on ſçait-que dit une perſonne d'importance, auſſi bien & encore mieux inſtruite des affaires de la Cour de Vienne que celui qui en avoit écrit les Memoires, que c'étoit domage qu'il n'eut pas tout ſçû, ou qu'il n'eut pas voulu tout écrire. *Peut être que quelqu'un penſera la même choſe & n'aura pas tort. Mais enfin on ne peut pas tout dire, & il n'eſt pas beſoin que le public ſçache tout. Le public eſt un fâcheux*

qui

qui abuſe ſouvent de ce qu'on lui dit, & il n'eſt point à propos de l'inſtruire de certaines choſes, dont il ne ſe ſervitoit que pour repaître ſa malignité. Dans ce public il y a des perſonnes qu'on diſtingue, qui méritent qu'on s'ouvre à eux, & qui trouveront qu'on en a aſſés dit pour leur donner le moyen de ſe former une juſte idée de ce qu'on n'a pas voulu écrire. On a vû depuis peu deux livres, qui ſembloient demander celuici. La Relation de la Cour de Rome, mais non pas le Tableau, qui eſt d'une main ou malhabile ou peu fidelle, & celle des manieres & de l'eſprit des Venitiens, avoient fait venir l'envie d'en avoir une ſemblable des autres Cours d'Italie; & comme on ne peut l'attendre de ceux du pays, pour les raiſons que chacun ſait, on doit, ce ſemble, ſçavoir gré à un Etranger, qui ayant fait un long ſejour en ce pays là, & ayant eu toute l'attention néceſſaire à y obſerver ce qui s'y paſſe, a bien voulu faire part de ſes remarques. Il reſte quelques autres Cours, deſquelles il y a ſans doute des choſes auſſi curieuſes à lire que celles que l'on trouvera ici: mais l'autheur de ces Memoires n'a peut-être pas eu juſqu'à preſent le temps, ou n'a pas jugé à propos de les donner; ce qu'il pourra faire à l'avenir en un autre ouvrage.

Au

Au reſte, ſi l'on croit pouvoir ſe faire honneur de la vérité & de la ſincérité avec laquelle ces Memoires ſont écrits, on n'oſe pas faire le même de la forme, ſous laquelle on les preſénte, c'eſt-à-dire du ſtile fleuri, & de l'ordre obſervé par tout. L'Autheur n'eſt point de la volée de ces Ecrivains, qui ne parlent qu'avec la derniere exactitude & pureté du langage, & qui arrondiſſent, pour ainſi dire, toutes leurs periodes. Il n'écrit que pour ſe faire entendre, & comme les choſes qu'il dit ne ſembloient pas demander beaucoup de ſuite, étant le plus ſouvent des pieces détachées, il n'a fait aucun ſcrupule de les écrire à meſure qu'elles lui ſont venues ſous la plume. Il y a cette différence entre un Peintre & un Ecrivain, que le premier ne peut point placer à caprice les couleurs, qui doivent compoſer un portrait; Au lieu que l'Ecrivain de quelque maniere qu'il range les connoiſſances qu'il donne d'un Prince, ou d'un Etat, elles ne laiſſent pas de former dans l'eſprit de celui, qui les recoit, une idée à peu près juſte de ſon ſujet. Il y a de plus: parmi les deffauts, avec leſquels l'Autheur a formé ſon ouvrage, il s'y en eſt gliſſé d'autres, qu'il deſavoue entierement, & qui y ſont ſurvenus

en ſuite du peu de ſoin qu'il a pris de voir ce qui ſe paſſoit au commencement de l'impreſſion. On a tâché de ſuppléer par un Errata *à une partie de ces deffauts : mais on prie ceux qui entendent les matieres de ne les point imputer certains tours & expreſſions différentes de celles, dont il s'etoit ſervi. La langue Italienne a été inconnue à celui qui a revû ces commencements, de même que certaines pratiques & uſages de la Religion & de la Nation Italienne : Ce qui fait qu'on eſpere que ces fautes ſeront pardonnées, & n'empecheront pas que ce qu'il peut y avoir de bon, ne ſoit favorablement reçû. A l'occaſion des derniers troubles d'Italie, on s'eſt un peu attaché à rechercher le ſujet de la querelle, & des fondements de l'un & de l'autre party. Le tout ſoit dit & écrit ſans prétention de prévenir perſonne, & de faire le juge en ces matieres.*

ME-

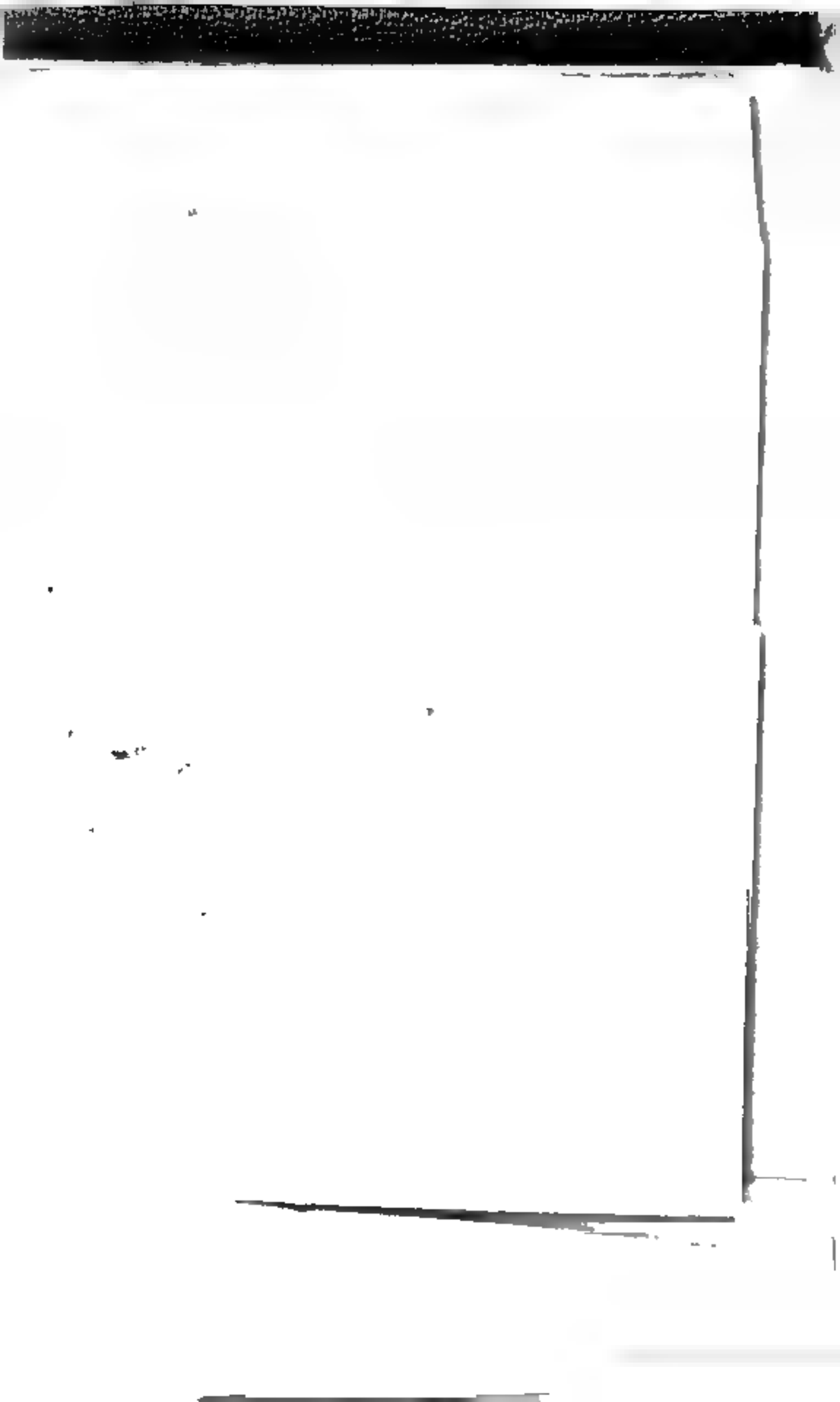

A UTREGHT Chez { Guillaume Broedelet & Guillaume van Poolsum } 1711.

MEMOIRES
De la Cour
DE
FLORENCE.

IL n'y a point de Prince plus reſpectable dans l'Italie que *Côme* III. *Grand Duc de Toſcane*, tant parce qu'il eſt d'un âge avancé, que parce qu'il eſt le plus puiſſant des Souverains dont nous ferons mention dans ces Memoires. Car nous ne parlerons point des autres Princes, qui poſſedent les Etats les plus riches de ce Païs; Sçavoir les Roiaumes de Naples, de Sicile & de Sardaigne; l'Etat Eccleſiaſtique, & les Républiques de Veniſe & de Génes.

La Maiſon de *Mediciis*, qui ſe trouve aujourd'hui Souveraine de la *Toſcane*, doit, comme chacun ſçait, ſa premiere grandeur, ou le premier établiſſement de ſa puiſſance à *Côme* I. ſurnommé *Pére de la Patrie*, parce qu'avec un eſprit doux, & un cœur bien faiſant, il ſçut s'attirer l'eſtime des Citoiens, & gagner leur amitié par des voies proportionnées à la condition de chacun d'eux.

Dans ce temps-là, *Florence*, Capitale de la *Toſcane*, ſe gouvernoit en République, après avoir paſſé par tous les Etats, dont nous parlerons, lorſque nous traiterons en particulier de cette Ville. Et comme les Italiens ſont naturellement fiers, Voluptueux & attachez à leurs interêts, rien n'étoit plus facile dans un Etat Populaire, ainſi qu'étoit la Republique de Florence, toute Democratique, que de ſe rendre maître de l'eſtime & de l'affection du peuple, en s'inſinuant par des careſſes dans l'eſprit des particuliers, & en leur rendant des ſervices. Car ſi on n'agit pas de la ſorte envers tout le monde, au moins quand, les complaiſances ſont bien menagées, & les faveurs placées à propos, ceux qui les reçoivent

ne manquent pas de les publier, & d'en faire honneur à celui de qui elles viennent: Ce qui porte naturellement chacun à embraſſer le parti d'un homme, pour qui l'on conçoit de l'eſtime par le deſir, qu'on a d'avoir part en ſa bienveillance.

Telle fut la conduite de *Côme de Medicis*. Il étoit engagé fort avant dans le négoce, & il augmentoit tous les jours les grandes richeſſes, que ſes Ancêtres lui avoient acquiſes; mais il en faiſoit un ſi bon uſage, en gratifiant de ſes conſeils, de ſes prêts & de ſes liberalitez, ceux qui avoient recours à lui, que ſon autorité & ſa direction étoient le principal pivot, ſur lequel rouloit le Gouvernement public, de ſorte que ſans être Souverain il voioit toutes ſes volontez ſuivies.

Comme ſes intentions tendoient toutes au bien de l'Etat, & que les affaires prenoient un bon train, il en devint plus cher au Peuple, qui reconnoiſſoit, que c'étoit à *Medicis* qu'ils devoit ſon bonheur. C'eſt pour celà qu'on lui défera par un conſentement unanime, le titre de *Pére de la Patrie*, lequel il ſoutint dignement juſqu'à ſa mort, qui arriva en

1464. Sa vie fut illuſtre, toûjours uniforme, & il ne déchut jamais de l'attachement que le Peuple de *Florence* avoit pour lui.

Pierre, ſon fils, lui ſucceda dans l'eſtime & dans l'affection du Peuple; & même avant ſa mort, qui preceda de trois ans celle de ſon Pére, il avoit déja été *Gonfalonier* de la République. C'étoit le nom qu'on donnoit au premier Magiſtrat, qui avec quelques autres Elus du peuple, appellez *Anciens*, gouvernoit pendant un certain temps limité.

Mr. de Varillas a fait un Tome d'Hiſtoire Anecdote de *Florence*, dans le deſſein, ce ſemble, d'en donner la ſuite; mais on l'en detourna, comme le bruit s'en eſt repandu, parce qu'il n'auroit pu éviter de publier bien des choſes, qui auroient fait de la peine à la Cour de *France*. Il debite dans ce Tome beaucoup de particularitez, tant de *Côme*, que de *Pierre* ſon fils & de quelques autres perſonnes de cette famille, les quelles ſont à la verité aſſez ſingulieres; mais, comme le public s'eſt recrié ſur la mauvaiſe foi de cet Auteur, & l'a accuſé d'avoir puiſé beaucoup de choſes dans ſon imagination

gination pour rendre son Livre plus agreable, nous ne nous y arrêterons point.

Ce qu'il y a de certain, c'est que *Pierre de Medicis* mourut avant son Pere comme n'ous l'avons déja dit, & qu'il laissa deux fils; *Laurent* & *Julien*. Le premier est très illustre dans l'Histoire par sa magnificence, par l'autorité avec laquelle il menagea les affaires de la République, par la protection particuliere, dont il honora tous les sçavans de son temps, & enfin par la haine de ses envieux, qui resolurent sa mort & celle de son frere.

Le crédit, qu'avoit leur Maison, incommodoit les Principaux de la Ville entre lesquels étoient particulierement *Pazzi*, *Salviati* & *Bandini*, qui, couvrant leur jalousie du vain pretexte de la liberté publique, jurerent la perte de *Laurent* & *de Julien*.

Ce qu'il y a encore de plus exécrable dans leur cruelle conjuration, c'est que n'osant pas les attaquer publiquement, parce qu'ils sçavoient, que les *Medicis* étoient aimez du Peuple, ils resolurent de leur ôter la vie un jour de fête dans l'Eglise de *Sainte Reparade*, & prirent

pour le ſignal de leur action le temps de l'élévation de l'Hoſtie.

Ce projet réuſſit en partie : car *Julien* fut aſſaſſiné par des gens, qui s'étoient placez à deſſein près de lui : D'autres ſe jetterent ſur *Laurent* ; mais les coups, qu'il reçut, n'étant pas mortels, il échappa de leurs mains, & ſe ſauva bleſſé dans la Sacriſtie. Leurs Aſſaſſins ne remporterent de cette action impie & barbare, que la haine du Peuple, qui continua à favoriſer les Medicis. Ainſi les *Pazzi*, les *Salviati* & les *Bandini* ſe virent obligez de ſe condamner eux mêmes au baniſſement de peur d'encourir une plus rude punition.

Julien juſqu'au jour de ſa mort, qui fut le 23. d'Avril 1478. n'avoit point paru marié. Mais après l'aſſaſſinat, ſon corps demeurant expoſé dans l'Egliſe, d'où la terreur d'un ſpectacle ſi peu attendu, avoit fait fuir tout le monde, une Dame ſe jetta ſur ce corps mort, l'arroſa de ſes larmes, proteſta d'avoir reçu la foi conjugale de *Julien*, & d'être même enceinte de lui.

Apparemment que *Laurent* en avoit apris quelque choſe de ſon frere, puiſqu'il

ne désavoua point l'action de cette Dame; il la fit traiter comme sa belle sœur; il prit soin aussi de l'enfant, dont elle accoucha, & le considera toûjours comme son Neveu.

Cet Enfant fut nommé *Julien*; il devint Cardinal, & ensuite Pape sous le nom de *Clement* VII. connu par le sac de Rome, auquel il donna occasion pour avoir voulu favoriser les ennemis de l'Empereur *Charles-Quint*, & pour s'être joint à eux.

Laurent de Medicis, qui mourut en 1429. fut pere d'un autre Pape, nommé *Leon* X. Il étoit le second fils de Laurent. *Innocent* VIII. le fit Cardinal à l'age de 14. ans, & à 36. il devint Pape. Son nom de Baptême étoit *Jean*. Il avoit été Legat de *Jules* II. dans ses armées. Il fut fait prisonnier en 1512. à la bataille de Ravennes qui se donna entre l'armée confederée du Pape, des Espagnols & des Venitiens, contre celle de *Louis* XII. Roi de France, commandée par le fameux *Gaston de Foix*, Duc de Nemours, qui paya cherement la victoire, qu'il remporta, puisqu'il lui en coûta la vie.

Leander Albert dit, qu'il ſembloit, que la Paix & le repos de l'Italie euſſent diſparu par la mort de *Laurent de Medicis*; car l'arrivée de *Charles* VIII. en ce Païs là, fut ſuivie de pluſieurs guerres, qui eurent toutes leurs ſources dans les pretentions de ce Prince.

Pierre II. fils aîné de *Laurent* ſuccéda à la verité dans le credit, dont avoient joui ſes prédeceſſeurs, mais il ne ſçut point ſe le conſerver. Il ſe conduiſit d'une maniere toute oppoſée à la leur. Enfin il ſe rendit ſi odieux dans la Republique par l'air de Souverain qu'il affectoit de prendre, qu'on reſolut de le chaſſer lui & ſes deux freres *Jean* & *Jules*.

Ses Ancêtres, dit l'Hiſtorien, que nous venons d'alleguer, n'avoient point pris un vol ſi haut, & s'étoient contentez de leur nouvel état ſans oublier leur ancienne condition. L'expulſion de *Pierre* & de ſes *Freres* hors de la ville de Florence arriva en 1497. Et Pierre mourut en 1503.

Il laiſſa *Laurent* II. que le Pape *Leon* X. ſon Oncle fit Duc d'Urbin en 1519. quoiqu'il ne put jamais le mettre en poſſeſſion de ce Duché. Laurent ſe maria en France avec *Madelaine de la Tour*, dite

dite de *Bologne*. Elle étoit de la Maiſon de Bourbon. Il en eut une fille nommée *Catherine*, qui épouſa *Henri* Duc d'Orleans, depuis *Henri* II. Roi de France.

Le Pape *Clement* VII. qui étoit Grand Oncle de *Catherine*, contribua beaucoup à cette alliance. Il alla à Marſeille en 1533. & s'aboucha auec le Roi *François Premier*, devant lequel il fit la cérémonie de ce mariage.

Laurent n'eut point de fils de ſa femme; mais il en eut un Naturel nommé *Alexandre*, dont on ne connoit point la Mere. Il fut créé Duc de *Florence* par l'Empereur *Charles-Quint*. Ainſi il eſt le premier qui ait eu ce Duché.

Au reſte, pour connoître la maniere dont les affaires de Florence changerent, & pour en pénétrer les motifs, il eſt bon de dire ici, que les *Florentins*, dès la fondation de leur Ville, ont toûjours eu ſelon quelques Hiſtoriens, un Gouvernement Républicain. Cependant il eſt plus vrai-ſemblable qu'ils ne reçurent ce privilege, que du temps des Empereurs d'Allemagne, qui ſe conſerverent autant qu'ils purent la Souveraineté de l'Italie; mais qui l'abandonnerent peu à

peu, ſoit qu'ils y fuſſent contrains par la force, ou, qu'ils vendiſſent aux principales Villes, le droit de ſe gouverner elles mêmes, à condition toutefois qu'elles releveroient de l'Empire.

La Ville de Florence en particulier, acheta ce droit en 1287. de l'Empereur *Rodolphe* I. pour la ſomme de 6000. Ecus d'or. Elle établit huit Perſonnes, appelées *Prieurs des Arts*, priſes apparemment du corps des Metiers avec un *Gonfalonier*, ou Chef de Juſtice pour adminiſtrer les affaires publiques: mais la fonction de leurs charges étoit de peu de durée; puiſqu'ils ne pouvoient l'éxercer que deux mois: la même choſe ſe pratique encore aujourd'hui à Bologne.

Les *Florentins* formerent la reſolution de ſe rendre maîtres de la Ville de *Lucques*, qui avoit auſſi acheté ſa liberté du même Empereur pour 12000. Ducats. Ce qui fait voir que Lucques étoit alors plus conſidérable que Florence. *Cerſtruccio Caſtracani* s'étoit rendu maître de cette derniere Ville après en avoir chaſſé *Hugues de la Fagiola*, qui en avoit uſurpé la Souveraineté; Il traita ſi rudement les Florentins dans la guerre qu'il leur fit,

ſit, qu'ils furent contrains de recourir à la protection de *Robert* Roi de Naples, ſurnommé le *Bon*, qui envoia à leurs ſecours quelques Troupes ſous le commandement d'un Duc d'Athenes, François de Nation, eſtimé brave & adroit. Celui-ci, après avoir ſecouru les Florentins, s'étant mis en tête de s'ériger en Souverain, fut chaſſé de la Ville, où la premiere forme du Gouvernement fut retablie.

C'eſt dès ce temps là, en l'année 1250. que la famille des *Medicis* ſe vint établir à Florence. Un certain *Philippe* de Medicis, *Guelphe* d'inclination & de parti, aiant acquis par ſa prudence l'eſtime des Florentins, ceux-ci, pour l'avoir toûjours preſent, le reçurent non ſeulement Bourgeois de leur Ville, mais l'honorerent encore des premiers emplois de leur République.

Cette Famille s'étant ainſi établie à Florence continua d'acquerir dans la ſuite une conſideration toûjours plus grande: ce qui étant ſoutenu par des richeſſes proportionnées à ſon crédit, il n'eſt pas étonnant qu'elle ſoit enfin arrivée à la Souveraineté. Reprenons le fil de nôtre Hiſtoire.

Pierre II. & ſes freres ayant été proſcrits de Florence, *Ceſar Borgia*, qui s'employa par ordre de ſon Pére, le Pape *Alexandre* VI. à faire annuller leur éxil, ne pût jamais y réüſſir. On élut *Pierre Soderin* Gonfalonier perpétuel, & ſa bonne conduite le ſoutint dans un Poſte, où la perpétuité n'aiant point eu de lieu juſqu'alors, l'expoſoit à la contradiction & à l'envie.

Cependant les *Medicis* emploioient tous les moiens poſſibles pour retourner dans leur Patrie. Ils attirerent dans leur parti *Ferdinant*, Roi de Naples & d'Eſpagne, qui envoia *Raimond de Cordone* avec des troupes, leſquelles obligerent les Florentins de recevoir chez eux le Cardinal *Jean* de Medicis, alors Legat de Bologne, & *Julien*, tous deux freres de *Pierre*, qui mourut l'année 1505. & de les rétablir avec *Laurent* leur Neveu dans leurs anciens patrimoines, ſans les contraindre neanmoins à changer la forme de leur Gouvernement.

Les *Medicis* reprirent bien tôt le credit & l'autorité, dont leurs Ancêtrs avoient joui, & particulierement le Cardinal, qui dans la ſuite devint Pape ſous le nom de

Leon

Leon X. comme nous l'avons dit. Il conſerva toûjours ce même credit, nonobſtant ſa dignité. *Clement* VII. en joüit pareillement : il tenoit à Florence un eſpece de Miniſtre, nommé le Cardinal de *Corſona*, qui, ſous pretexte de prendre ſoin de l'éducation *d'Alexandre*, & *d'Hipolite* de Medicis, petits Neveux du Pape, s'appliquoit tout entier aux interêts de ſon Maître. *Hipolite* étoit fils de *Laurent*, & *Alexandre* l'étoit de *Julien* un des trois freres proſcrits.

Hipolite étant dans la ſuite devenu Cardinal ne quita point pour celà ſon humeur folâtre & enjouée pour prendre des penſées & des inclinations convenables à un Eccleſiaſtique. *Clement* s'attacha à *Alexandre*, qui étoit dans l'état ſéculier, & eut ſoin de ſa fortune. Il obtint de l'Empereur, qu'il feroit *Alexandre* Seigneur de Florence.

Charles-Quint avoit eu de grands démêlez avec *Clement*, & on ſçait que les Généraux de l'Empereur avoient retenu ce Pape long-temps renfermé dans le Château de *Saint Ange*; de ſorte que, pour regagner l'amitié de ce Souverain Pontife, *Charles-Quint* embraſſoit tou-

tes les occaſions de lui faire plaiſir.

Au contraire, les *Florentins*, croiant le temps favorable pour abaiſſer ce premier ſoutien de la *Maiſon des Medicis*, s'étoient abſtenus des égards qu'ils avoient toûjours eu pour cette Maiſon, afin de lui ôter toute ſorte d'autorité, & d'ailleurs ils étoient entrez dans la ligue qu'avoient formé le Roi de France, la République de Veniſe & le Duc de Milan. Cette Ligue avoit été faite pour obliger l'Empereur *Charles-Quint* de rendre à François Premier ſes fils, qu'il lui retenoit encore priſonniers à Madrid. Ainſi l'Empereur regardoit les Florentins comme des ennemis, dont il ſe propoſoit de tirer un jour ſatisfaction.

D'ailleurs, ceux-ci avoient montré dans pluſieurs occaſions leur inclination particuliere pour les François; ce qui les avoit portez autrefois à refuſer d'entrer dans la Ligue, que les Princes d'Italie firent contre *Charles* VIII. quand celui-ci vint en Italie, & y eut conquis le Royaume de Naples.

L'Empereur donc reconcilié avec *Clement* fit faire en 1529. le ſiege de la ville de *Florence*, où les Magiſtrats ſouffri-

frirent, & firent ſouffrir au peuple toute ſorte d'extremitez, avant que de vouloir ſe rendre: mais enfin aiant été contrains d'ouvrir leurs Portes, l'Empereur les abandonna à la diſcretion & à la vengeance de *Clement*, qui ſe ſatisfit comme il voulut, en ſe ſervant du nom & de l'autorité de *Charles-Quint*. Ce Pape fit mourir quelques-uns de ſes ennemis, il en banit quelques-autres; enfin il établit ſon Neveu *Alexandre*, créé Duc de *Penne* dans le Royaume de Naples, Prieur perpétuel de la République, & il lui donna pour Adjoint ceux des Bourgeois, qui s'étoient toûjours montrez affectionnez à ſa Maiſon.

Alexandre, ſe ſentant apuié de deux ſi puiſſans protecteurs, ſe comporta dans ſa charge, non pas comme un Chef de République; mais comme un Prince abſolu, ſans que les Florentins oſaſſent s'y oppoſer. *Clement* ne fut pas encore ſatisfait de l'élévation de ſon Neveu; il traita avec l'Empereur pour lui faire avoir une de ſes filles naturelles, & pour le faire déclarer effectivement Souverain & Duc de Florence. Ce que *Charles-Quint* lui accorda: Il le fit Duc en 1531.

&

& lui donna *Marguerite*, ſa fille Naturelle, qui dans la ſuite fut mariée à *Betaut*, Duc de Parme, d'où naquit le fameux *Alexandre Farneſe*.

Le nouveau Duc, quoiqu'il eut beaucoup d'eſprit & de capacité, n'uſant pas avec plus de moderation de ſon pouvoir a l'égard d'un Peuple accoûtumé à la liberté, & s'abbandonnant entierement à la débauche des femmes, fut tué l'an 1537. par un de ſes Couſins, nommé *Laurenſin*, qui fut admis la nuit dans ſa chambre, ſur la promeſſe qu'il lui avoit faite de lui amener une des plus belles Dames de Florence.

Alexandre eut pour Succeſſeur dans la Souveraineté de Florence *Côme* I. de ce nom. Celui-ci étoit fils de *Jean*, ſurnommé le *Populaire*, à cauſe de ſes manieres douces & honnêtes envers tout le monde. *Jean* étoit fils d'un autre *Jean* ou *Jourdain*, fils lui même de *Pierre-François* I. & celui-ci de *Laurent*, frere de *Côme*, *Pére de la Patrie*.

Laurenſin étoit fils de *Pierre-François* II. & petit fils de *Laurent* II. fils, auſſi bien que *Jourdain*, de *Pierre François* I. De ſorte que la ſucceſſion du Duché

ſortit à la verité de la poſterité particuliere de ce fameux *Pére de la Patrie*, qui a jetté, à ce qu'on pretend, le fondement de la grandeur de Sa Maiſon, laquelle fut éteinte dans la perſonne d'*Alexandre*; mais cette ſucceſſion y rentra par le moien de ce ſecond *Côme*, deſcendant d'un frere du premier, fils auſſi bien que lui de *Jean de Medicis*, mort l'an 1428. du temps duquel la famille étoit déja en une très grande conſideration, ſes Ancêtres & lui même aiant exercé les premieres Charges.

Côme I. de ce nom fut, comme on a dit, ſubſtitué à ſon Couſin *Alexandre* avec l'approbation & le conſentement de l'Empereur, qui lui accorda le titre & l'inveſtiture de Duc, ſans aucun égard au deſir de *Laurenſin*, & des *Florentins*, qui par le meurtre d'*Alexandre* avoient eſperez de recouvrer leur ancienne liberté.

Comme l'Empereur *Charles-Quint* ſe rendoit recommandable dans les affaires de l'Europe par ſon pouvoir, & par la fortune, qui accompagnoit toûjours ſes entrepriſes, les Florentins n'oſerent plus depuis former aucun deſſein pour ſe tirer de l'eſclavage.

D'ail-

D'ailleurs *Côme* ſçut ſe maintenir dans ſa dignité, & ſe faire porter du reſpect: Ce Prince avoit l'ame grande & bien placée. Il eſt vrai, qu'il étoit fort jeune quand il ſucceda à ſon Couſin, puiſqu'il regna 38. ans, & qu'il n'en avoit que 15. quand il mourut; mais les bons conſeils qu'on lui donna, & dont il ſçut profiter, le firent eſtimer le plus heureux Prince de ſon temps.

Il prit part dans les guerres, que l'Empereur & le Roi de France eurent enſemble. Il s'intereſſa en particulier à ſecourir les Lieutenans de l'Empereur, qui par la revolte des Siennois avoient perdu *Sienne*, où *Charles-Quint* avoit fait bâtir une Citadelle pour retenir les habitans de la Ville dans le devoir, & pour empécher auſſi, que les François, qui tachoient à ſe retablir en Italie, ne s'en ſaiſiſſent.

Henri II. Roi de France leur envoia un puiſſant ſecours, afin de les entretenir dans leur eſprit de revolte; mais les *Siennois* aiant démoli la Citadelle, en haine de la contrainte, où elle les tenoit, leur Ville fut priſe, les ſecours étrangers furent chaſſez, & eux mêmes contrains enſuite de reconnoître, non l'Empereur, com-

comme Protecteur de leur République, mais comme Souverain, qui la laiſſa en qualité de conquête & de bien propre à *Philippe* ſon fils.

Philippe neanmoins des la premiere année de ſon regne céda cette Place à *Côme* I. pour l'attacher par de nouveaux liens à ſa Couronne, & pour le dédommager des pertes, qu'il avoit fait pendant la guerre, dans laquelle étant allié de l'Empereur, ſes Peuples avoient ſoufferts de grands dégats par le ſejour & les courſes des troupes de l'un & de l'autre parti.

C'eſt à *Côme* que l'Ordre des Chevaliers de *Saint Etienne* doit ſon inſtitution. Comme en ce temps-là divers Corſaires s'étoient établis ſur la côte de Barbarie, & infectoient les rivages de l'Italie, ce Prince, pour garantir de leurs courſes, autant qu'il lui ſeroit poſſible, le territoire de Toſcane, inſtitua cette ſocieté, dans laquelle la principale Nobleſſe de ſon Païs s'enrolla, & fit profeſſion de combattre contre ſes pirates, qui étoient auſſi les ennemis de la Religion Chretienne.

L'Inſtitution de cet Ordre fit plaiſir ſans doute à l'Empereur *Charles-Quint*,

Quint, s'il eſt vrai, comme l'écrivent quelques-uns, que cet Ordre fut fondé l'an 1554: Où a *Philippe* II. ſon fils, s'il ne le fut, que l'an 1562. comme d'autres le veulent; puisque s'étant reſervé ce qu'on appelle *Lo Stato de Preſidis* c'eſt-à dire, les Garniſons de pluſieurs Places maritimes ſur la Côte de Toſcane, elles étoient miſes à couvert par l'Inſtitution de ces Chevaliers.

Le Pape *Pie* V. donna à *Côme* le ſurnom de *Grand Duc*, pour l'élever au moins par ce titre au deſſus des autres Ducs d'Italie, celui d'Alteſſe Roiale étant déja affecté au Duc de Savoye. Tous les Hiſtoriens avouent, que *Côme* avoit beaucoup d'ambition, & ils pretendent, qu'il aſpira à la Roiauté. Son amour pour les belles lettres & pour les ſciences le porta à fonder l'Univerſité de *Piſe*; ce qui avec la reſidence des Chevaliers de Saint Etienne ſervit de quelque conſolation à cette Ville, qui s'étoit rendue autrefois ſi fameuſe par ſon Port.

Côme eut beaucoup d'enfans; mais il ne fut pas heureux dans ſa famille; *Orcies* un de ſes fils tua lui-même, ou fit tuer par ſes gens, le Cardinal ſon frere, qui

qui n'étoit âgé que de 19. ans. On dit que le Grand Duc, par d'eſeſpoir d'un accident ſi terrible, pour punir ce fils dénaturé du crime qu'il avoit commis, lui perça le ſein d'un coup de poignard. Deux autres de ſes enfans lui ſuccederent l'un après l'autre, ſçavoir *François* I. & *Pierre* II.

Le premier ſe rendit recommandable par ſon alliance avec l'Empereur *Ferdinand* I. dont il épouſa une fille, nommée *Jeanne*, qui le fit Pere d'onze enfans dont aucun ne lui ſucceda, les Mâles étant tous morts en bas âge, & les filles n'aiant point de droit à la Succeſſion. Entre celles-ci *Marie de Medicis* eut l'honneur de devenir Reine de France, en épouſant le Roi *Henri* IV. mais elle eut le malheur d'un autre côté de ne pouvoir s'accorder avec ſon fils *Louis* XIII. de même qu'avec le Cardinal de *Richelieu*, ſon premier Miniſtre, qui eut la dureté de voir cette Reine ſortir du Roiaume, & de la laiſſer dans ſon éxil à *Cologne*, mourir preſque de miſere.

On impute une partie de ce malheur à la conduite dure & infléxible de cette Princeſſe; & aux avis, qui lui étoient ſug-

ſuggerez par de certains favoris, qu'elle avoit amené de Florence, & qu'on fit perir à cauſe de celà. On comprend bien que je veux parler du Marechal d'*Ancre* & de ſa femme.

Après la mort de la Grande Ducheſſe *Jeanne* qui arriva en 1578. le Grand Duc *François* convola à de ſecondes nopçes, & prit une ſimple Dame de la Maiſon de *Capello* de Veniſe, nommée *Blanche*, qui avoit été mariée avec un Gentilhomme de la Maiſon de *Salviati*, & qui, étant devenue Veuve, continuoit à demeurer à Florence dans la maiſon de ſon Epoux.

Le Grand Duc, charmé de la beauté & du merite de cette jeune Veuve, la rechercha en mariage. La famille des *Capello*, qui étoit très puiſſante à Veniſe, & le Senat, même ſenſibles à cette alliance, firent ce qu'ils purent pour l'honorer. Le Senat adopta cette jeune Dame, & la déclara ſa fille par l'envoi d'une Couronne Ducale, dont il lui fit preſent.

François vecût environ neufans, avec cette charmante perſonne, qu'il n'avoit épouſé que pour ſa rare beauté. On en con-

conſerve encore chérement les Portraits à *Veniſe*, & en d'autres endroits : mais on ne peut pas dire, ſi ce plaiſir ne fut point diminué par le contre-coup d'être deſcendu ſi bas après une alliance auſſi auguſte, que l'étoit celle qu'il avoit contractée avec l'Empereur *Ferdinand* I. en épouſant ſa fille, née d'une Reine de Hongrie & de Boheme, & qui étoit Fille, Sœur, Tante & Niece d'Empereurs.

Ferdinand I. ſucceda à ſon frere, mort en 1587. Il quita pour cet effet le Chapeau de Cardinal à l'âge de 52. ans. De la Princeſſe *Chriſtine*, fille de *Charles* II. Duc de Lorraine, qu'il épouſa, il eut une poſterité preſqu'auſſi nombreuſe que celle de ſon frere ; quoique de tous ſes fils il ne lui en ſurvequît, que deux, dont l'un lui ſucceda, tandis que l'autre ſous le nom du Cardinal *Charles* parvint aux premieres dignitéz de l'Egliſe.

Le Regne de *Ferdinand* ne fut recommandable, que par la magnificence, avec laquelle il célébra en 1600. le mariage de ſa niece *Marie*, avec le Roi *Henri* IV. Le Roi lui aiant envoié procuration pour l'épouſer en ſon nom, il voulut rendre cette

cette cérémonie remarquable par des fêtes & des réjouiſſances toutes nouvelles. Il n'épargna aucune dépenſe pour leur donner plus d'éclat. On aſſure que la ſeule repreſentation d'une Comedie lui coûta ſoixante mille écus. Il mourut l'an 1609.

Côme II. ſon fils épouſa *Madelaine* d'Aûtriche, ſœur de l'Empereur *Ferdinand* II. dont il eut ſept enfans; ſçavoir trois Princeſſes, & quatre Princes *Jean Charles*, *Leopold*, *Matthias & François* dont les deux premiers furent Cardinaux. Son humeur étoit douce & paiſible & ſa ſanté peu forte; ce qui fut cauſe qu'il vecût en paix. C'eſt ſouvent à la conſtitution de nôtre temperament que nous devons toutes nos bonnes ou méchantes qualitez. Ce Prince ferma les yeux l'an 1621. Il eut pour ſucceſſeur *Ferdinand* II. qui prit un peu plus de part aux affaires du monde, que n'avoit fait ſon Aieul. Il voiagea à Rome, à Veniſe, & à Vienne; Et s'étant trouvé en cette derniere Cour dans le temps que la ſucceſſion de Mantoue, de laquelle il ſera fait mention ci après, étoit le plus fortement diſputée, il emploia auprès

près de l'Empereur *Ferdinand* II. ſon Oncle, pour arrêter le Ban, qu'on alloit fulminer contre le Duc de Nevers, qui prétendoit être le premier héritier. Il s'intereſſa encore dans la querelle, que les *Barberins* voulurent faire au Duc *Odoard* de Parme, ſon Beau-Frere, car il arma pour lui, & contribua beaucoup à lui faire rendre juſtice. Il décéda l'an 1670. *De Victoire de la Rouere*, Fille du dernier Duc d'*Urbin*, il eut un Fils, qui eſt *Côme* III. aujourd'hui regnant, duquel on parlera, après qu'on aura fait une petite deſcription de ſes Etats.

La *Toſcane*, dont le Grand Duc eſt Seigneur, eſt la plus grande partie de l'ancienne *Etrurie*, ſi fameuſe dans l'Hiſtoire Romaine, par la beauté de ſon Gouvernement, par la ſageſſe de ſes Loix, & par ſon zéle pour le culte ſacré & les cérémonies religieuſes de ce temps-là. Cette Province a pour limites, à peu près le Tibre, le Mont Apennin & la Riviere de Magra. Je dis à peu près, parce qu'il y a, au delà & en deçà de ces Rivieres & de cette Montagne, de petits Etats, qui apartiennent à d'autres Souverains.

Florence eſt la Capitale de tous les Païs du Grand Duc de Toſcane ; & elle ſe nomme par excellence, *Florence la Belle* : Elle a un Archevêché & une Univerſité ; cette ville a fourni pluſieurs grands Perſonnages, *Boccace*, *Pieke de la Mirande*, *Machiavel*, *Savonarole*, *Galilée*, *& Americ Veſpuce.* La maniere dont cet Etat s'eſt gouverné autrefois, a beaucoup contribué à enrichir ſes habitans. Florence eſt une ville moderne en comparaiſon des Anciennes Villes d'Italie. Elle fut bâtie, ſelon l'opinion commune par ceux de Fieſoli, qui, aiant leur ville ſur une Montagne & s'ennuiant de toûjours monter & deſcendre, s'établirent peu à peu, à l'endroit où eſt aujourd'hui la Ville de Florence.

Cependant les Hiſtoriens Latins font mention de Florence, au moins du temps de *Ceſar*, & vers le déclin de la République Romaine: ils la nomment *Fluentia*. On poſe pour certain que *Charles-Magne* a été le ſecond fondateur de Florence. Il la fit rebatir l'an 802. lorſque retournant de Rome, il la trouva enſelevie dans les ruines, où l'avoient reduit ceux de Fieſoli & les Nations Barbares qui

qui avoient ravagé l'Italie: Les premiers par envie de ce que cette Ville avoit étouffé la gloire de la leur, & les autres pour ſatisfaire leur naturel barbare.

On rapporte que Charles-Magne charmé de l'agrément du lieu & de la fertilité du terroir, commanda que la Ville ſeroit rebâtie; & lui donna le nom de *Florence* au lieu de celui de *Fluence*, qu'elle avoit auparavant.

Florence a ſon aſſiete ſur la riviere d'Arne, qui paſſe à travers la Ville & en fait deux parties inégales qu'on a joint par quatre beaux Pons de Pierre fort larges. Cette Ville eſt ſi peuplée qu'on y compte aujourd'hui plus de cent mille ames: Elle eſt remplie de Palais Somptueux, d'Egliſes magnifiques, & de Maiſons agréables. La Chapelle de S. Laurent y eſt bâtie de marbre, & les murailles y ſont revêtues de Jaſpe. Cette Chapelle eſt ronde, & on y voit tout autour les tombeaux des Grands Ducs.

Preſque tous les Voiageurs ont décrit les beautez & les particularitez de *Florence*; c'eſt pourquoi, depeur d'ennuier les lecteurs nous ne recapitulerons point ce qu'ils en ont dit. Je me crois cependant

dant obligé d'avertir le Public, qu'il ne faut point s'en rapporter en tout à ces Meſſieurs, qui la plûpart du temps n'écrivent leurs Mémoires que ſur des oüi dires, ou que ſur des ſouvenirs fort défectueux.

L'Etat du Grand Duc eſt diviſé en trois Provinces, ſçavoir *le Florentin*, *le Siennois*, *& le Piſan*, qui ont été autrefois autant de Républiques. Dans la premiere Province, on trouve les Villes Epiſcopales de *Fieſole*, *Arezzo*, *Piſtoye*, *Erapoli*, *Prato*, *S. Sepolchro* & *Cortona*. *Florenzuola* & *Città del Sole*, qui y ſont annexées ſont deux petites Villes de la Romagne Florentine, au de là de l'Apennin.

Fieſole eſt une Ville très ancienne: Elle étoit une des douze Citez conſiderables de l'*Etrurie* & le ſéjour des Augures, & des Tevins Toſcans, qui communiquerent beaucoup de leurs ſuperſtitions aux Romains. Cet art de deviner y étoit particulierement étudié, comme dans l'Univerté la plus fameuſe, qui fut alors en Italie. Il eſt étonnant que les Romains, d'ailleurs ſi ſpirituels & ſi verſez dans toutes les ſçiences

ces

ces humaines, prêtaſſent quelque foi à de ſemblables mommeries: Et ceux qui ont cru, que les honnêtes gens parmi eux, ſe moquoient de la plûpart des pratiques du Culte Paien, dont on amuſoit le Peuple, ne paroiſſent pas s'éloigner beaucoup du Vrai-ſemblable. *Fieſoli* n'eſt guere aujourd'hui que les reſtes d'une Ville, qui jouit encore du titre d'Evêché; mais au reſte, c'eſt un endroit peu habité, & de peu de conſideration, ſi ce n'eſt dans les beaux mois de l'Eté, où une grande quantité de gens s'y rendent, pour y goûter les plaiſirs de la campagne.

La Vallée d'Arno, un peu au deſſus de *Florence*, eſt aujourd'hui une campagne auſſi agréable & fertile, qu'elle étoit autrefois ſtérile & déſagreable. On prétend que c'eſt dans cet endroit, tout rempli de marais, où Annibal aiant fait quelque ſéjour, il lui vint un mal d'yeux ſi violent, cauſé par l'humidité & le mauvais air de ce lieu, que depuis ce temps là, il ne vit jamais bien de l'oeil droit. Comme tous ces marais ne provenoient, que des inondations que faiſoit la Riviere de l'*Arne*, qui trouvant un Rocher dans ſon cours, ſe jettoit hors

Digitized by Google

de ſon lit, & ſe répandoit dans les prairies Voiſines, où ſon eau croupiſſante formoit ces marais; ce Rocher aiant été coupé à l'endroit qu'on appelle, à cauſe de celà *Inciſe*, le païs fut déſéché, & eſt devenu le plus beau & le plus fertile de toute la *Toſcane*.

Le Bourg d'*Inciſe*, eſt la patrie du fameux *Petrarque*, ainſi que l'aſſeure *Leandre Albert*; cependant *Petrarque* n'en convient point, puiſqu'il a écrit lui même qu'il étoit né a *Arezzo*, qui n'eſt pas loin d'*Inciſe*. Ces deux opinions peuvent bien avoir quelque fondement, en ſuppoſant ce qui eſt ſouvent très vrai, ſçavoir, que peu de perſonnes ont aſſez de modeſtie, pour confeſſer d'être nez dans des Villages. C'eſt par un effet de la même honte, que *Virgile* dans l'Epitaphe qu'on lui atribue, ſe dit Mantouan, *Mantua me genuit*.... quoiqu'il ſoit né à *Andes*, petit Village hors de Mantoue, appellé aujourd'hui *la Virgiliane*.

C'eſt en ces endroits, en s'approchant de l'Apennin, que ſont les deux Abbaïes de *Val Ombroſe* & *de Calmadoli*, renommées pour être Chefs d'Ordres Religieux,

gieux, fort connus & fort multipliez en Italie, & fort peu hors de ce Païs là. Ces deux Congregations Monaſtiques ſuivent les régles de ſaint Benoît, avec quelques conſtitutions particulieres; & elles n'ont jamais été unies en un ſeul corps, comme celle de S. Dominique & de S. François.

Arezzo eſt une des douze Ville de l'ancienne Etrurie. Elle eſt bâtie ſur le panchant d'une montagne, au milieu d'une plaine fertille. Elle a reſiſté longtemps aux Romains, qui eurent beſoin de toute leur adreſſe & de toute leur force pour la reduire. Elle a depuis beaucoup ſouffert ſous les *Goths*, ſous les *Lombards*, & ſous divers Tirans, juſqu'à ce qu'elle fut enfin ſoumiſe aux *Florentins*.

L'Empereur *Charles-Quint* aiant ſubjugué *Florence*, qu'il donna à *Alexandre de Medicis*, il ſoumit auſſi *Arezzo*, laquelle fit tout ce qu'elle put pour nē pas retourner au pouvoir des *Florentins*; mais elle fut contrainte d'obéïr à *Alexandre* & à ſes Succeſſeurs dans le Duché de *Toſcane*. Il eſt certain, que ceux d'*Arezzo*, ſont encore aujourd'hui peu affection-

nez aux *Florentins*, & que ſi ce n'étoit la force qui les tient dans la ſujetion, & le peu d'aparence qu'il y a, qu'ils puiſſent être ſecourus & maintenus, par quelque puiſſance étrangere, ils tenteroient de ſe remettre en liberté, ou plûtôt de ſe ſoumettre à un nouveau Maître.

Ceux d'*Arezzo*, ont de tous temps paſſé pour querelleurs, malins & mediſans; ce qui eſt un effet de leur eſprit vif. Témoin le fameux *Pierre Aretin*, le Corriphée de tous les Satiriques, qui étoit de cette Ville, comme ſon ſurnom le marque. Ce fut en compoſant des ſatires, & en critiquant les livres des ſçavans, & les actions des plus grands hommes, qu'il ſe rendit redoutable au genre humain. Les Princes mêmes s'empreſſérent d'achepter ſon amitié par des préſens de peur de ſe voir déchirez par ſa langue & par ſa plume. On aſſûre, que quand *Charles-Quint* revint de ſa mal-heureuſe expedition d'*Afrique*, il lui envoia une chaine d'or; mais que l'*Aretin* la reçût avec mépris, diſant que ce préſent étoit trop petit pour une ſotiſe auſſi grande, que celle que l'Empereur venoit de faire. Si ce

fait

fait eſt vrai, il faut avouër que les leçons de la patience Chrêtienne étoient alors mieux pratiquées, qu'elles ne l'ont été dans la ſuite, à l'égard d'autres *Aretins*, qui ſe ſont voulu égaier aux dépens de la réputation des Princes.

Ce bonheur rendit l'*Aretin* ſi inſolent, qu'il fit battre une medaille, où il étoit repreſenté d'un côté avec ces mots, *Il divino Aretino*; & ſur le revers il étoit aſſis ſur un trône, recevant les préſens des Envoiez des Princes, avec ces paroles, *I Principi tributati da Popoli, tributano il ſervidor loro.* Des coups de bâton, que lui firent donner quelques Seigneurs d'Italie, le rendirent un peu moins emporté, tant il eſt vrai que le Corps & l'Ame ont une merveilleuſe ſimpathie enſemble, & que pour adoucir l'un, il eſt bon quelquefois de chatier l'autre. On ne peut rien lire de plus impie, de plus infame & de plus déshonnête, que ſes Dialogues, que les Partiſans de ſa débauche n'ont pris que trop de ſoin de conſerver. Sur la fin de ſes jours, aiant perdu le goût de la Satire, il compoſa ſous le nom de *Partinio Etiro*, qui eſt l'Anagramme du ſien, des Paraphraſes

ſur les Pſaumes de la Pénitence, les vies de la *Sainte Vierge*, de *Sainte Catherine de Sienne*, de *Saint Thomas d'Aquin* &c. Celà s'appelle expier ſes fautes par maniere d'acquit.

Piſtoye ſur la petite riviere de Stella, eſt une Ville, comme ſont toutes les autres du Grand Duc de *Toſcane*, c'eſt-à-dire, pauvre & mal peuplée. On y voit encore de beaux reſtes de ſes anciens habitans. D'ailleurs, elle eſt renommée par la défaite de *Catilina*, par les factions *des Guelphes & des Gibelins*, qui y cauſerent de terribles deſordres. Après l'extinction de ces deux partis, il s'y en éleva deux autres nouveaux, appellez les *Chanceliers & les Panciatici*. *Leandre Albert*, qui vivoit alors, dit que l'acharnement étoit ſi grand entre l'un & l'autre parti, que la plûpart des habitans ſe retirerent pour être à l'abri des hoſtilitez, qui ſe commettoient: ce qui rendit en fort peu de temps la Ville preſque déſerte.

Le Pape *Clement* IX. de la famille des *Roſpigliosi*, élevée au rang de Prince, & aujourd'hui qualifiée du titre de *Duc de Zagarole*, étoit de *Piſtoye*, auſſi bien que

que le Cardinal *Panciatici* qu'*Alexandre* VIII. éleva à la pourpre. L'humeur de ce Cardinal étoit fort particuliere, & un peu approchante de celle de *Timon* l'Athénien, homme ſauvage, & qui fut toute ſa vie ennemi de la ſocieté.

Sienne eſt une Ville Capitale très ancienne & célébre par la Colonie que les Romains y établirent autrefois. Elle eſt ſituée au milieu des Montagnes, qui la rendent d'aſſieté très forte. Les *Siennois* ſont ingenieux & honnêtes; ils ont la réputation de parler la Langue Italienne, avec beaucoup de pureté & de politeſſe.

L'Univerſité y eſt célébre, & y attire bien du monde. La ville eſt belle & digne d'avoir été la Capitale d'une République, qui a duré aſſez long-temps, & qui a toûjours été rivale de celle de *Florence*, à la quelle les *Siennois* ont eu tant de peine à ſe ſoumettre, qu'encore aujourd'hui on les appelle les *ſujets par force*. L'Egliſe Métropolitaine eſt preſque toute bâtie de marbre blanc & noir. Le Grand Hôpital, les maiſons des Dominiquains & des Cordeliers, les Palais, les ruës ſont magnifiques. La Gran-

de Place eſt faite en façon de coquille: De ſorte, que dans quelque endroit que l'on ſe trouve, on apperçoit d'un coup d'œil tous ceux qui y ſont. Ce qu'il y a encore de plus ſurprenant ; c'eſt qu'on la peut remplir d'eau, & y faire un Combat naval, à l'imitation des anciens Romains.

Les *Florentins* ne ſçauroient diſconvenir que les *Sienois* ne ſoient très braves, en aiant preſque toûjours été battus. Pendant le 16. Siecle, *les Petrucci* s'étoient érigez dans cette Ville en Tirans ; mais ils ne purent s'y maintenir long-temps. Car après la mort de *Pandolphe Petrucci*, ſes enfans, & tous ſes adherans furent chaſſez par le peuple, qui reclama la protection de l'Empire, ſous lequel les *Siennois* avoient toûjours vêçû. Ils reçurent avec une grande marque de joie & de reſpect, le Gouverneur que l'Empereur leur envoia. On a dit ailleurs comment ils vinrent en ſuite au pouvoir de la Maiſon de *Medicis*.

Sienne a produit de grands hommes: Les Papes *Alexandre* III. de la famille des *Bandinelli*, & *Pie* II. naquirent dans cette Ville. Le premier fut auſſi ennemi de l'Em-

l'Empereur *Frederic Barberouſſe*, que le ſécond fut ami de l'Empereur *Frederic* III. dont il avoit été Secretaire, de même que de pluſieurs autres perſonnes de grande qualité. Ce fut *Pie* II. qui érigea en Métropole l'Egliſe de *Sienne*, qui n'étoit auparavant que le ſiége d'un Evêque. On accuſe ce Pape de n'avoir pas toûjours ſuivi les lumieres de ſon eſprit; puiſqu'avant que d'être parvenu à la dignité Papale, il ſoutint hautement l'autorité du Concile au deſſus de celui du S. ſiege; mais dès qu'il ſe vit la Tiare ſur la tête, il changea d'opinion; ce qui ne fit pas honneur à ſa ſincerité. Preuve certaine que l'interêt fait agir tous les hommes, & que l'excellence de leur emploi ne les met point à l'abri des paſſions.

Dans le Recueil qu'on nous a donné des ouvrages de ce Souverain Pontife, on ne ſçauroit, diſconvenir qu'il n'y ait des endroits, qu'on auroit-bien fait de retrancher. On en jugera par ce trait qu'il rapporte lui même. Un jour qu'il paſſoit par Bologne, il eut la curioſité d'y voir une Dame qui faiſoit fort la prude; On auroit dit à ſon air, qu'elle ne ſon-

geoit qu'au Ciel: mais cela ne dura guere; car ce Prelat, qui connoiſſoit le foible de ces ſortes de perſonnes, ſe mit en poſture d'attaquer la Belle, avec les mêmes armes, dont Jupiter ſe ſervit autrefois contre Danaé. Hé! quelle prude auroit pû reſiſter à de telles armes! Ses Ouvrages ont été publiez ſous le nom *d'Enée Silvius Picolomini* & non pas ſous celui *Pie* II.

La famille des *Picolomini* étoit à la verité de *Sienne*, mais *Pie* II. étoit né à *Corſignano*, où ſon Pere s'étoit retiré avec ſa famille, après avoir été chaſſé de ſa patrie dans une ſédition populaire. Pluſieurs autres familles Nobles éprouverent le même ſort. En memoire de cette naiſſance, *Pie*, étant devenu Pape, changea le nom de la Ville de *Corſignano*, en celui de *Pienza*, qu'il honnora d'un Evêché.

Chiuſi, qui n'eſt pas loin de *Pienza*, eſt encore une de ces douze Villes que l'on dit avoir été Capitale de l'Etrurie. C'eſt une Ville Epiſcopale, comme le ſont en Italie preſque tous les Bourgs, où il y a moien d'entretenir un Evêque. Elle eſt ſituée près du Lac de *Chiane*, ſur les frontieres

tieres de l'Etat Eccleſiaſtique. L'air y eſt extrémement mauvais ; ce qui rend cette Ville fort peu peuplée. On ſçait que c'étoit autrefois la demeure de *Porſenna*, Roi des *Hetruſques*, lequel, à la ſolicitation de ſes amis, vint aſſiéger *Rome* pour obliger les habitans à recevoir *Tarquin le Superbe*, qu'ils avoient chaſſé du trône. *Monte-Alino*, ou *Mons Alcinoi* eſt renommé pour les bons vins, de même que *Monte-Faſcione*, qui n'en eſt pas fortéloigné: mais cette derniere Ville eſt ſujete du Pape.

On voit encore près de là, le *Mont Olivet*, fameux par l'Abaïe de ce nom, chef d'une Congregation de Moines Reformez, de l'inſtitution du Bien-heureux *Bernard Tolomée* Gentilhomme *Siennois*. Il y a encore dans ce territoire mille autres choſes qui ſont dignes de la curioſité du voiageur. *Loſtato de Preſidii* appartient au Roi d'Eſpagne, depuis *Philippe* II. qui, en cédant la Ville de *Sienne* à *Côme* I. ſe reſerva diverſes places maritimes, non pas tant pour le décharger de la dépenſe d'en paier les Garniſons, que pour avoir un gage de ſon attachement aux interets de la Couronne. Ses Places ſont *Orbitello*

où

où demeure le Commandant General; *Portolongone*, *Hercole*, *Tallamone*. *Portolongone* eſt dans l'Iſle d'*Elbe*.

Le petit Etat de *Piombino* confine à celui de Sienne au couchant. Il a été long-temps poſſedé par une Maiſon particuliere des *Appiani*, qui l'ont perdu, quoiqu'il y ait encore aujourd'hui dans la Ville de Plaiſance, des Meſſieurs de ce nom, qui pretendent être deſcendus de la même famille. Les Empereurs en ont depuis donné l'Inveſtiture a d'autres Maiſons. Celle des *Ludovici*, Neveux du Pape *Gregoire* XV. aiant fini il y a quelque temps, cette Principauté a paſſé aux *Boncompagni*, Ducs de *Sora* dans le Roiaume de *Naples*. Ceux-ci doivent leur avancement à un autre *Gregoire* XIII. qui étoit de leur famille.

La Ville même de *Piombino* eſt à preſent peu de choſe. Le Prince n'y reſide jamais. Au reſte cette Ville fut bâtie ſur les ruines de l'ancienne *Populonie*, renommée autrefois par ſes forces maritimes. Les maſures qui en reſtent donnent à connoître qu'elle étoit très conſidérable, & très bien fortifiée. Elle avoit un Canal pour faire couler les eaux

eaux de la mer tout au tour. A ſon embouchure, on voit encore les ruines, de deux Chateaux, qui y étoient Situez. *Piombino* a été pluſieurs fois détruite. *Bernard*, Roi d'Italie, fils de l'Empereur *Charles-Magne* eſt le dernier, qui la Saccagea en depit, de ce que les *Grecs* l'avoient voulu rebatir. Depuis ce temps-là, elle eſt demeurée entierement ruinée.

L'Iſle d'Elbe eſt vis à vis de *Piombino*, cette Iſle a environ douze ou quinze lieues de tour. Elle appartient au Prince de *Piombino*, ſous la protection des Eſpagnols, qui y ont *Porto Longone*. Il n'y a que cinq ou ſix Paroiſſes. *Le Grand Duc* y a auſſi le port, de *Porto-Ferraio*, qui, aiant été fortifié par *Côme* I. ce Prince lui fit prendre ſon nom, ainſi on l'appelle aujourd'hui *Coſmopolis*.

Piſe eſt la Capitale d'une troiſieme République, qui fut encore plus puiſſante que les deux autres, *Florence* & *Sienne*, puiſqu'outre ſon territoire, qui étoit fort ample, elle poſſedoit des Roiaumes au dehors, tels que ceux de *Sardaigne*, de *Corſe*, les Iſles *Baleares* dont les deux principales ſont connuës aujourd'hui ſous le nom de Majorque & de

de Minorque ; & la Ville même de *Carthage* ſur les *Côtes* d'*Afrique*. Elle eut de longues & de ſanglantes guerres à ſoutenir avec les *Génois*, & même avec les *Venitiens* ; Et ſes forces étoient ſi conſiderables qu'elle leur faiſoit tête par tout. Quand on a parlé de *Carthage* ſubjuguée par les *Piſans*, on n'a pas voulu dire l'ancienne *Carthage*, Rivale de *Rome*, mais de la Ville de *Carthage* dans l'état, où elle étoit en l'onzieme ſiécle, ſous un Prince *More*, que les *Piſans* firent priſonier & ménerent à *Rome*, pour être bâtiſé. Ils ſoumirent encore le Roi de l'Iſle de *Majorque*, qui mourut en ſe défendant, & dont ils emmenérent la Veſve & l'Enfant à *Piſe* : En ſuîte ils affranchirent la Ville de *Palerme* en *Sicile*, de la domination d'un autre Prince *Sarazin*. On tient que c'eſt des dépoüilles remportées dans cette occaſion, qu'ils commencerent à bâtir la Cathedrale de leur Ville, & le Palais de l'Evêque, qui ſont l'un & l'autre d'une magnificence extraordinaire.

Les *Piſans* ont toûjours été zelez pour la Religion Catholique. Ce ſaint zéle dont ils bruloient, leur a fait pluſieurs fois en-

entreprendre le deſſein d'abattre la Puiſſance des *Mahometans*, ou de délivrer du moins l'Europe de leur joug. C'eſt ce qui les fit entrer avec plaiſir, dans les expeditions, que les Chrétiens entreprirent contre les infideles, & qu'on a nommées *Croiſades*. Ils fournirent en une ſeule fois quarante Galeres à *Almeric* Roi de *Jeruſalem*, avec leſquelles il chaſſa les *Muſulmans* de devant la Ville d'*Alexandrie*, qu'ils avoient aſſiegée. Ils aiderent de même de cinquante Galéres *Frederic* I. quand il voulut paſſer la mer pour le meme ſujet. Ils ſe montrerent encore fort affectionnez au parti des Papes, aiant ſecouru en particulier *Geleſe* II. contre l'Empereur *Henri* V. & *Innocent* II. contre les *Romains*. Mais il ne montrerent pas moins d'inclination pour le parti des Empereurs, car ils aiderent *Frederic* II. contre *Gregoire* IX. & arreterent les Prelats, que celui-ci avoit appellez à *Rome* pour y fulminer avec plus de pompe & de cérémonie les Excommunications contre cet Empereur. Un Auteur dont la devotion eſt outrée pour le S. ſiége, pretend que c'eſt à cette action irreligieuſe, que les *Piſans* doivent attri-

attribuer tous les malheurs qui leur ſont arrivez depuis. Une preuve de celà bien ſenſible ſelon lui, c'eſt que dans le meme en droit, où ils avoient enlevez les Prelats, ils perdirent quelque temps après un combat naval contre les *Génois*, & que le Pape d'ailleurs les declara dechus de tout droit ſur l'Iſle & ſur le Roiaume de *Sardaigne*.

En 1282. Un certain *Ugolin*, qui uſurpa la Souveraine autorité mit fin à leur République, dont il ſe rendit le Tiran. Sa Tiranie ne put neanmoins s'y maintenir long-temps; les *Piſans* le chaſſèrent. Mais il fut ſecouru des *Florentins*, qui aiant quelque deſſein ſur cette Ville, l'aiderent à y rentrer. Il ne fus pas mieux établi cette fois-ci que la premiere. Les *Piſans* ſe ſaiſirent de lui & de ſa famille. Ils le firent mourir, afin de lui ôter le moien d'aller chercher ailleurs de nouveaux ſecours pour leur faire la guerre. Ils obeirent neanmoins dans la ſuite à d'autres Seigneurs, juſqu'à ce que *Gerard Apicani* vendit leur Ville à *Jean Galeace Viſconti*, Duc de *Milan*, qui la laiſſa à un de ſes fils naturel nommé *Gabriel*. Celui-ci à ſon tour la vendit

dit aux *Florentins*: mais les *Piſans* ne voulant point leur obeïr, ils rappellerent le fils d'un de leurs derniers Tirans, nommé *Jean Gambacurſe*, qui eut la lâcheté d'y introduire de nouveau les *Florentins*, par leſquels, il s'étoit laiſſé gagner. *Les Piſans* demeurerent ſous le joug des *Florentins* juſqu'en 1494. que *Charles* VIII. Roi de France leur rendit la liberté, dont ils joüirent juſqu'à l'année 1609. quand *Louis* XIII. aiant bâtu les Venitiens à la Giara d'Ada, les *Florentins* prirent le temps de faire le Siege de *Piſe*, qu'ils reduiſirent enfin à la neceſſité de ſe rendre; mais ils eurent le chagrin de voir que la plûpart des meilleures familles abandonnerent la Ville, pour aller s'établir ailleurs. Depuis cette révolution *Piſe* eſt demeurée ſoumiſe aux *Grands Ducs de Toſcane*, avec beaucoup de déchet de ſa premiere grandeur, qu'elle avoit toutefois preſque déja perdue avant cette derniere ſujetion.

Au reſte, *Piſe* eſt ſituée dans une grande plaine, fertile en bleds & en vins très excellens. Cette Ville eſt diviſée par la Riviere d'*Arne* qu'on y paſſe ſur trois Pons; Elle a un Port qui eſt très commode

mode, & où les petits Vaiſſeaux peuvent entrer facilement. Cette Ville eſt aſſez grande; mais mal peuplée. Elle ne ſe ſoutient que par ſon Univerſité, & par la réſidence des Chevaliers de l'Ordre de ſaint Etienne, fondez par *Côme de Medicis* en 1561. comme je l'ai dit ailleurs. L'Egliſe Cathedrale, l'Hotel de Ville, l'Univerſité & le Jardin de Médecine méritent d'être vus. Près du Dome il y a une Tour ronde, qui eſt de marbre & d'une belle architecture; elle panche conſiderablement d'un côté. On tient que cétte ſtructure lui a été donnée par l'adreſſe de l'Architecte. Et ce qui le prouve invinciblement c'eſt que les étages des chambres y ſont toutes ſur un plan horizontal: Ce qui ne ſeroit pas, ſi comme le croit Mr. *Miſſon*, la Tour s'étoit affaiſée d'un côté. Il en eſt de même de Celle de *Boulogne*, qui fut bâtie exprès avec ce panchant pour en faire une merveille de l'art. Car ſon ſommet, qui ſemble menacer ruine, avance de neuf pieds au de la du niveau des fondemens. On dit que l'Architecte *Garſenda* la voulut conſtruire de cette maniere afin de l'opoſer dans la hardieſſe.

du

du deſſein à la Tour des *Aſinelli*, qui lui eſt voiſine, & qui eſt admirable par ſa petiteſſe & par ſon élevation.

Il n'y a point de vrai-ſemblance qu'on ſe fut aviſé de bâtir des Tours d'une ſtructure ſi bizarres, & dans des lieux où elles ne ſont d'aucun uſage, ſi on n'avoit pas eu deſſein d'y faire admirer l'habileté de l'ouvrier. Il y a des gens faits d'une telle ſorte, qu'encore qu'ils cherchent du merveilleux par tout, ils voudroient n'en rencontrer nulle part, & s'il ſe preſente à leur yeux quelque choſe de cette eſpece, ils ſe forgent à quelque prix que ce ſoit des raiſons de ne les point admirer. *Ils* croient temoigner une certaine élévation d'*Eſprit* à n'être ſurpris de rien & à trouver toutes choſes au deſſous de leur attente, de leur eſtime & s'ils l'oſoient dire, de leur bon goût. Vanité qui ſe ſatisfait ſouvent aux depens de la verité & de la bonne foi.

Livourne, ou *Ligourne*, comme l'appellent les *François*, eſt une Ville beaucoup plus ancienne que ne la font quelques-uns, puiſqu'il eſt fait mention de ſon Port dans les Auteurs Claſſiques. Elle a été long-temps aux *Piſans*, qui l'a-

l'avoient très bien fortifiée ; mais les *Génois* la ruinerent en 1297. après l'avoir prise. A quelque temps de là, la Paix aiant été conclue entre les deux Républiques, *Livourne* retourna aux *Pisans* ; Et quand les *Florentins* se rendirent maîtres de ceux-ci, *Livourne* leur fut de même soumise. Elle n'étoit pas alors beaucoup considerée, à cause que le commerce se faisoit à *Pise*.

La Ville de *Livourne* est bien bâtie ; ses maisons sont peintes & ses ruës droites, de sorte que, quand on est dans la grande Place, on voit toutes les Portes de la Ville. *Les Grands Ducs de Toscanes* l'ont ceinte de bonnes murailles, & y ont fait construire trois forts considerables qui l'assurent contre toute sorte de surprise. Son Port est un des plus beaux de l'Europe & le plus marchand de toute l'Italie, par les grands priviléges accordées aux Negotians, qui ne peuvent point être arretez pour dettes. Il y a une belle Tour sur un Rocher devant le Port, qui sert de Phare, & on y voit sur la Place, vis à vis du Port, une admirable statue de fonte du Duc *Ferdinand* avec quatre Esclaves Turcs enchainez à ses pieds. Mr. *Misson* dans

dans ſon Voiage d'Italie, dit que des gens de ce païs là, lui ont aſſuré que l'eſpace qui eſt entre *Livourne* & *Piſe*, avoit été autrefois inondé, & que la mer venoit juſqu'à une certaine Egliſe qui n'eſt qu'à trois mille de *Piſe*, *où Saint Pierre s'étant un jour amuſé à pêcher, échoua pouſſé par la tempête*: qu'en actions de graces d'avoir échappé un ſi grand danger, *il y érigea un autel de pierre autour duquel un Pape fit bâtir l'Egliſe quelques ſiecles après.* Conte ſemblable à celui de l'Ane de *Vérone*, & à pluſieurs autres qu'il rapporte ailleurs, les quels font voir, qu'il a bien daigné deſcendre du haut de ſon eſprit, pour ſe charger d'un tas d'hiſtoſtoriettes, dont la plûpart de ſes lecteurs l'auroient tenu volontiers quite.

Volterre eſt une des plus anciennes Villes d'Italie. Elle eſt ſituée ſur une Montagne. Ses murailles ne conciſtent qu'en de groſſes pierres enchaſſées les unes dans les autres, ſans chaud ni mortier. Cette Place étoit autrefois une forteresſe conſiderable par ſon aſſiete. On y voit aujourd'hui quantité de ſtatuës, la plûpart mutilées par le temps, & diverſes inſcriptions en caracteres Ro-

mains & Etruſques. Le terroir y eſt fertile & abondant en eaux medecinales, & en de belles carrieres de pierres très recherchées. Ceux de *Volterre* poſſedoient autrefois une Ville ſur le bord de la Mer, qui leur étoit d'un grand ſecours pour les neceſſitez de la vie : mais cette Ville s'étant revoltée, ils la détruiſirent. En ſuite reconnoiſſant la faute, qu'ils avoient faite, ils en rebâtirent une autre, qui fut ſubmergée, à l'endroit à peu près, où eſt aujourd'hui *Vado*.

On donne la gloire à *Volterre* d'avoir été la premiere Ville de la *Toſcane*, qui embraſſa la Religion Chrêtienne. Les *Hongrois*, aiant dans le dixiéme Siécle inondé l'Italie, s'établirent dans cette Ville comme en un poſte de bonne défenſe, & y demeurerent juſqu'au temps d'*Othon* I. qui les en chaſſa. Il retrecit l'enceinte de la Ville & fit faire de nouvelles Murailles. Dans la vue de la repeupler, *Othon* y fit venir diverſes familles Allemandes, qui ſous un Vicaire Imperial y adminiſtrerent la Juſtice. Juſqu'à la mort de l'Empereur *Frederic* II. le parti des *Gibelins* y fut toûjours le plus fort. En ſuite les *Florentins* s'étant

rendus

rendus maîtres de la Ville, après une ſanglante bataille, qui ſe donna au pied de la Montagne, ils en chaſſerent les *Gibelins*. Ceux de *Volterre*, reconnurent & mépriſerent alternativement, l'autorité des Vainqueurs. Ils allerent même juſqu'à jetter par les fenêtres le *Podeſtà*, qui leur avoit été envoyé de *Florence* pour leur impoſer quelques contributions. Enfin les *Florentins* làs d'endurer tant de revoltes, les aſſiegérent en 1471. & les obligerent de ſe rendre à de certaines conditions, dont les *Florentins* ſe moquerent à leur tour : Ils ſaccagérent la Ville ſans épargner même les Egliſes & les Cloîtres ; ils ruinerent le Palais de l'Evêque, en la place duquel ils bâtirent une Forteresſe, & partagerent entr'eux tout le territoire de *Volterre* ; ce qui rendit la Ville deſerte ; c'eſt pourquoi le peu de pauvres gens qui y reſterent ne furent ſoumis, que par une impuiſſance de ſe ſoulever. Cependant en 1529. le *Prince d'Orange*, qui commandoit les Troupes de l'Empereur *Charles-Quint*, aiant mis le Siege devant la Ville de *Florence*, ceux de *Volterre*, de *Cortone* & d'*Arezzo* envoyerent à ſa rencontre &

geance eſt ſi naturelle parmi eux, que le deſir d'avoir raiſon d'une injure prétenduë eſt héréditaire dans leur famille.

Les *Toſcans* ont beaucoup de gentilleſſe & de delicateſſe dans l'eſprit. Ils parlent avec une promptitude ſi grande, qu'il eſt impoſſible aux Etrangers de les pouvoir imiter. Il n'y a pas juſqu'aux petites gens de la Campagne, qui ne montrent dans leurs diſcours de certaines ſaillies qui plaiſent beaucoup : mais auſſi cette vivacité eſt cauſe qu'ils changent à toute-heure de ſentimens ; les premieres raiſons ſpecieuſes qui s'offrent à leur eſprit, les déterminent, ſans attendre le ſecours des reflexions, qui les retireroient du danger où ils ſe precipitent par la promptitude inconſiderée de leurs réſolutions.

Les *Toſcans* ſont encore accuſez de je ne ſçai quelle eſpece de mavais goût dans le choix des plaiſirs, qui leur fait préferer ceux qui ſont extraordinaires, à ceux que la nature a fournis à la volupté. Cette extravagance peut venir du feu de leur imagination toûjours inquiete, & peu ſatisfaite du preſent : ils ſe fórment des idées chimeriques de quelque

choſe de meilleur, que ce qu'ils poſſedent, & ſans refléchir à l'horreur de leur choix, la ſingularité de leur attachement leur tient lieu de plaiſir. Je ne repons point de la verité de cette accuſation; peut être n'a-t-elle de fondement que dans la malignité du cœur humain? Mais une choſe reconnue de tout le monde, & reprochée avec juſtice aux *Toſcans*, c'eſt leur maniere meſquine de vivre, ſoit qu'ils mépriſent les commoditez de la vie, ſoit que les grands impots ſous leſquels ils gemiſſent, les contraignent à être économes.

On ne ſcauroit diſconvenir que le langage Italien le plus poli eſt le *Toſcan*; mais il doit être parlé par un Romain qui a l'accent très délicat. En Italie, preſque toutes les Villes ont chacune leur jargon; & on a obſervé que les *Florentins* prononcent du gozier. Il y en a même qui affectent exprès de faire ronfler les mots & d'appuier avec emphaſe ſur toutes les ſillabes; ce que la *Langue Italienne* recherche beaucoup plus que la *Langue Françoiſe*, qui veut être parlée fort uniment. Il faut cependant ſçavoir que le privilege que les Etran-

Etrangers accordent aux *Florentins* d'être les Arbitres de la *Langue Italienne*, leur eſt conteſté par les autres Provinces d'*Italie*, & même par les *Lombards*, qui ne reconnoiſſent nullement l'authorité que les *Toſcans* s'attribuent dans le Langage.

En effet, le Grand Dictionaire Italien de la *Cruſca* du nom de l'Academie de *Florence*, a plus de credit hors d'Italie que dans l'Italie meme. On en a un éxemple dans la premiere réimpreſion que l'on fit de ce Dictionaire à *Veniſe*; car le Duc de Parme *Ranuce* II. à qui on l'avoit dedié, crut qu'on s'étoit voulu moquer de lui, à cauſe que l'Epitre dédicatoire n'étoit remplie que de mots propres aux *Florentins*, & peu s'en falut, qu'il n'en fit punir le Libraire.

Cependant, il y a un parti en Italie aſſez conſiderable, qu'on appelle des *Cruſcans*; mais il eſt vrai, qu'il eſt le moins accrédité, & le moins en vogue, le plus grand nombre ſuivant une autre maniere de s'exprimer plus aiſée & plus naturelle. Le Pere *Segneri* Jeſuite qui a été un des plus fameux Auteurs Modernes que l'Italie ait produite, au

moins pour la quantité d'Ouvrages qu'il a publiez, s'éloigne preſqu'en tout des régles de la *Cruſca*. Il ſemble avoir eu deſſein de concilier la langue Italienne avec la Françoiſe, en retranchant de la premiere, les éxagérations & les figures violentes, qui lui ſont ordinaires, & en la revêtant de l'air aiſé & naturel avec lequel s'exprime la ſeconde. Car les Italiens, & entr'autres les *Toſcans* ſe ſervent d'expreſſions ſi figurées qu'on diroit, qu'ils n'ont envie de ſe faire entendre, qu'à ceux qui ont de l'eſprit. Mais quand on accorderoit que la veritable Eloquence n'exclut point les ornemens, dont les Italiens croient embellir leur langue, il eſt certain que ces ornemens doivent être ménagez, autrement ce n'eſt plus qu'affectation; c'eſt chercher à en impoſer, c'eſt vouloir ſe traveſtir, & paroître ſous une autre face. A cet égard là, il en eſt à peu près comme des Femmes, qui par un faux goût ſe fardent & s'accablent d'ajuſtemens, croiant ſe rendre plus Belles.

Au reſte, le parti des *Cruſcans* eſt encore connu ſous celui des *Pétrarſques*, parce que les Auteurs du Dictionaire n'ont

n'ont emploiez que les mots & les phraſes, qui ſe trouvent dans Pétrarque, ou dans les Ecrivains de ſon temps. On s'eſt fort recrié ſur cette Epoque diſant, que rien n'eſt moins recevable, que de pretendre fixer dans les Langues vivantes le merite des expreſſions, puiſque l'experience fait voir tous les jours que les Arts ſe perfectionnent, & que les Langues ſe poliſſent, à méſure que les Peuples ſe civiliſent. Mais les *Cruſcans* n'en conviennent point, & pour autoriſer leurs préjugez, ils apportent l'éxemple de la Langue Latine, qui ne fut jamais plus belle qu'au Siecle d'*Auguſte*, depuis lequel elle a toûjours empiré. C'eſt en vain qu'on leur montre la difference ſenſible qu'il y a entre ces deux Langues, que le mélange des Romains avec les Nations Barbares, qui inondérent l'Italie, a dû corompre néceſſairement la *Langue Latine*; au lieu que la politeſſe des derniers Siecles, a dû perfectionner la *Langue Italienne* : que celle-ci eſt ſuſceptible des ornemens que le bon goût lui peut communiquer, puiſque le but d'une Langue eſt de nous rendre agréables les ſujets qu'elle manie. Peut-

être que le Lecteur trouvera cette digreſſion un peu longue; En ce cas là, je le prie de ſe ſouvenir, qu'il n'eſt pas toûjours facile à un Auteur de retenir ſa plume, ſurtout quand ſon imagination eſt une fois échauffée. Je reviens donc à mon ſujet; & vais dans la ſuite de ce Diſcours décrire la ſituation préſente de la Cour de *Florence*, avec les particularitez de ſes dernieres intrigues.

Côme III. n'eſt guére moins recommandable par un grand nombre de belles qualitez, que vénérable par ſon âge, étant comme nous avons déja dit, le Prince le plus âgé de toute l'Italie. Il y en a qui reprennent en lui, l'économie, qu'il fait paroître dans la conduite de ſa Maiſon, diſant qu'elle ne convient point à un Souverain de ſon rang. C'eſt un préjugé qu'on a formé ſur ſa maniere de vie uniforme, modeſte & chrêtienne. Mais ſi ſa Cour ne retentit pas auſſi ſouvent, que celles des autres Souverains du bruit d'une folle & ſuperflue dépenſe, il faut ſçavoir, qu'outre ſa Maiſon, qui eſt magnifique, il eſt encore obligé d'entretenir celles de ſon Fils & de ſon Frere, qui ont chacun

leur

leur Cour & leurs Familles particulieres; de ſorte qu'il eſt facile de comprendre, que celà ne ſe peut faire, ſans de grandes dépenſes. On ne doit pas non-plus, paſſer ſous ſilence, les libéralitez dont uſe le *Grand Duc*, envers pluſieurs ſçavans de l'Europe, avec leſquels il entretient commerce.

Le Grand Duc eſt tout à fait tourné à la dévotion, & ce que pluſieurs Princes ne font ſouvent que pour l'éxemple du Peuple, celui-ci le fait par une inclination particuliere, qu'il a pour tout ce qui regarde le Culte Divin. Il ne manque jamais d'aller tous les ſoirs à l'Egliſe de l'*Annonciade* de Florence, qui eſt la grande devotion des Florentins, comme *S. Antoine* eſt celle des *Padoüans*, & là, il aſſiſte très dévotement aux Litanies qu'on y chante avec la meilleure Muſique de la Ville. Il a toûjours cheri & careſſé extraordinairement toutes les perſonnes religieuſes, s'emploiant à la Cour de Rome à ce qu'elles fuſſent avancées aux dignitez de l'Egliſe, afin que leur éxemple pût ſervir à l'édification des Fideles. Le Cardinal *Morigia* mort depuis peu, Prétre

de la Congrégation des Barnabites, étoit une de ſes Créatures. Après l'avoir long-temps retenu à Florence, il lui procura le chapeau de Cardinal auprès d'*Innocent* XII. A la même recommandation du *Grand Duc*, on a encore vû un autre Religieux de l'Ordre des *Servites*, qui contre la coutume de ceux de ſon inſtitut, qui ne ſont pas Réformez, entretenoit une longue barbe, que le même Pape fit Archevêque de Raguſe.

Il n'y a que deux ou trois ans, que S. A. fit venir de France des Religieux de la *Trape*, leſquels il veut établir dans ſes Etats, pour y étendre cette Réforme; mais l'auſterité de ces Moines eſt ſi grande, qu'on ſera bien étonné ſi on voit beaucoup de Religieux de S. *Bernard* & de *S. Benoît*, dont ces Réformés profeſſent la régle, laiſſer les commodités de leurs Abaïes, dont ils jouiſſent ſi à leur aiſe, pour embraſſer cette Réforme.

Ce fut par un inſtint de cette dévotion, que le *Grand Duc* fit le voyage de Rome, la derniere année ſainte 1700. pour y gagner le Jubilé. *Innocent* XII. lui fit toutes les careſſes imaginables & dès

dès les premiers complimens ce Pontife ne voulut plus garder avec lui aucune de ces cérémonies incommodes, qu'on croit inſeparablement attachées au *Decorum*. Tous les jours, ils ſe promenoient enſemble avec la derniere familiarité, & ce qui ſurprit un peu Rome, fut de voir le *Grand Duc* revétu par le Pape, de l'habit & de la dignité de Chanoine de S. *Pierre*. En voici la raiſon.

On conſerve à Rome dans l'Egliſe de S. *Pierre*, le *volto Santo*, c'eſt à dire le linge, qu'on veut avoir été marqué de la face de Nôtre Sauveur, lorſque portant ſa Croix ſur le Calvaire pour y être crucifié, & ſuant du ſang à groſſes goûtes, une des femmes dévotes, qui marchoit à ſes Cotés, lui prêta ce Linge pour s'eſſuier le viſage.

Il n'eſt pas cependant trop vraiſemblable, que le viſage de J. C. étant alors tout défiguré, comme il le devoit être, après la flagellation, & parmi les peines extrémes, qu'il enduroit alors, reſtât empreint avec tous les agrémens d'un viſage parfaitement beau, tel qu'il eſt repreſenté dans ce

ſuaire, ſi du moins la reſſemblance a du être exacte. Quoi qu'il en ſoit, on conſerve à Rome avec tout le reſpect & tous les ſoins imaginables, ce ſaint *Suaire*. D'ailleurs, on le montre que dans de certaines occaſions privilégiées, & cela d'une Tribune ſi haute qu'à moins que d'avoir une très-bonne vûe, on ne diſtingue guere autre choſe ſinon que ſur le linge il y a l'image d'une face en général, très bien peinte.

Ce ſont les ſeuls Chanoines de la Métropolitaine de S. *Pierre*, qui montrent cette relique avec toutes les autres, qui ſont dans ce vaſte Bâtiment. Ils ont le privilége de monter à cette Tribune. Cette montée eſt défendue à toute autre perſonne par les plus foudroiantes Excommunications du Vatican, afin de prevenir le rapt, ou la fraude, qui pourroient être commis au ſujet de ces Reliques. *Le Grand Duc* aiant eu envie de voir de près le *Volto Santo*, il communiqua ſa penſée au Pape, mais le S. *Pére* qui vouloit bien lui donner cette ſatisfaction n'oſoit ſuſpendre, quoi qu'il le pût par ſa toute puiſſance Pontificale, l'effet des Excommunications,

tions, qui éloignoient tout homme non Chanoine de S. *Pierre*, ou Cardinal, car, je m'imagine que les Cardinaux en vertu de leur caractere, jouiſſent de toute ſorte de privileges, de monter juſqu'à la Tribune des S. *Réliques*. Enfin, on trouva le moien de faire ce qui étoit comme presque impoſſible. Le *Grand Duc* étoit demeuré Veuf depuis quelques années. Le ſaint *Pére* le fit & le déclara Chanoine de S. *Pierre*, & le *Grand Duc* en habit violet, avec le ſurplis ſur les épaules ayant aſſiſté à la lecture du Bref, qui le déclaroit Prêtre, il fut conduit par ſes Confreres les Chanoines à la Tribune, où il vit, toucha, & mania le *Volto Santo*, & l'aiant bien conſideré, par un paſſedroit, parce qu'on ne ſçait pas trop bien, ſi cela étoit exprimé dans l'Inſtitution de ſa Chanoinie, il donna une ample & ſolemnelle bénédiction au Peuple.

C'eſt par un autre effet de la dévotion, que le *Grand Duc* a pour l'Egliſe & ſon Chef, que le Pape regnant *Clement* XI. aiant renouvellé la coutume des premiers Pontifes de prêcher en perſonne & de reciter des Homelies, le Miniſtre

niſtre du *Grand Duc*, qui étoit à la Cour de Rome, en aiant donné part à S. A. R. comme d'une nouveauté très conſiderable, le *Grand Duc* n'eut point de repos, qu'il n'eût une copie de l'homelie du Pape, qui, à ce qu'on dit, ſe fit bien prier avant que de la donner. D'abord qu'on l'eut, on l'a fit imprimer à Florence en grand & magnifique papier; On l'envoia au nom du *Grand Duc* par toute l'Europe, même en Hollande à *un Miniſtre Arminien*, qui entretenoit commerce avec S. A. R. Ce Miniſtre la trouva ſi belle de même que celles, que le Pape a continué de reciter, qu'il les fit réimprimer en Holande avec une préface pleine déloge, juſqu'à ce que ce ſoin & cette publication déplaiſant aux autres Miniſtres ſes Confreres, ils'eſt abſtenu d'en continuer l'impreſſion.

Les nouveautez les plus conſiderables arrivées dans la Cour de *Toſcane* du vivant de ce Duc, c'eſt ſon mariage, ceux de ſes fils, & celui de ſon frere, & le titre d'Alteſſe Royale, qu'il a obtenu. Il épouſa en 1661. *Marguerite Louiſe d'Orleans*, fille de *Gaſton Jean Batiſte d'Orleans*, frere du Roi *Louis* XIII. & cela parce que

que la France primant alors dans l'Europe, il étoit en quelque façon neceſſaire à tous les Princes, qui vouloient ſe conſerver dans les bonnes graces de cette Couronne de prendre des femmes de la main du Roi, & de vivre en quelque maniere dans ſa dépendance, par le moien de ces Mariages, qui rempliſſoient les Cours Etrangers de François, ſous le nom de Domeſtiques & d'Officiers. La Princeſſe, aiant été élévée dans toute la liberté des coutumes & des manieres de France, & portant avec ſoi le caractere de couſine Germaine de S.M.T.C. Il étoit bien difficile, qu'elle s'accommodât aux manieres d'Italie, & particulierement à celles de la Cour de *Toſcane*, où la ſévere pieté de la Grande Ducheſſe Doüairiere, *Julie Victoire* de la *Rovere*, fille du dernier *Duc d'Urbin*, tenoit tout le monde, & en particulier les Dames, dans la derniere éxactitude de la modeſtie Italienne. Auſſi les deux Ducheſſes ne demeurerent pas long-temps d'accord, & la Regnante ennuiée à la fin de la contrainte, où elle étoit retenue, & du peu de crédit, qu'elle avoit dans les affaires, le *Grand Duc* ſon *Mary* réglant

tout

tout a ſon gré, & ſelon les conſeil de ſa Mére, elle retourna à la Cour de France, où elle a vecu juſqu'à ſa mort.

On dit que pendant le ſejour qu'elle fit à Florence, la Cour Françoiſe qu'elle avoit, ne pouvant ſe dépouiller de la liberté Françoiſe, donnoit ſouvent occaſion au *Grand Duc* de la prier d'y vouloir remedier. Les choſes qui ſont innocentes à Paris ſont tout autrement eſtimées en Italie. C'étoit la Doüairiere qui faiſoit parler le *Grand Duc*, afin que l'autorité de Maître, & les careſſes de mary diſpoſſaſſent plus efficacement la Ducheſſe a lui donner ſatisfaction. Mais l'habitude étoit trop inveterée, & la Ducheſſe ne voulant point condamner la conduite de ſes Gens, n'y le Duc l'approuver, cela cauſoit ſouvent des diſſentions entre eux, & obligea enfin la Grande Ducheſſe, qui ne pouvoit tenir ſeule contre deux, de céder le terrein & de ſe retirer.

Ce fut pendant le ſéjour, que cette Princeſſe fit à Florence, qu'elle gagna au Roi le fameux Abbé de *Siri*, qui a tant écrit. Il étoit moine de *S. Benoit* dans l'Abbaie de *S. George* de Veniſe, lorſ-

lorſqu'il fut accuſé auprès des Inquiſiteurs d'Etat d'avoir parlé de la Rép. avec moins d'eſtime, qu'il ne falloit pour les contenter. On lui envoya, à cauſe de cela, un ordre de ſortir de la Ville dans 24 heures, & d'être dans trois jours hors de l'Etat. On aſſeure que bien loin de ſe déſeſperer de ce commandement l'Abbé de *Siri* repondit en riant à celui qui lui portoit cet ordre, qu'il n'avoit beſoin que d'un jour pour ſortir des Etats de la Rép. & que d'une heure pour ſortir de la Ville. Ce Religieux aiant été envoyé par ſes ſuperieurs à Florence, il s'y fit bientôt connoitre juſques dans la Cour du Grand Duc; où aiant été conduit à l'audience de la Grand Ducheſſe, cette Princeſſe charmée de ſon eſprit & de ſes manieres inſinuantes, lui offrit décrire s'il le vouloit à la Cour de France en ſa faveur, & de lui procurer un établiſſement, comme il arriva en effet; l'Abbé de *Siri* étant devenu Hiſtorien de S. M. T. C.

La Grand Ducheſſe *Marguerite Louiſe* quand Elle quita l'Italie, pour retourner en France, étoit déja devenue Mére de deux Princes, *Ferdinand*, & *Jean Gaſton* &

& de la Princeſſe *Marie Madeleine* aujourd'hui épouſe du Séréniſſime Electeur Palatin *Jean Guillaume de Neubourg*. Le Grand Duc ne fit aucun effort pour la retenir, & a continué juſqu'à la mort de cette Princeſſe à lui faire tenir à Paris, une penſion proportionnée à ſon rang. Ce fut pourquoi quand Monſieur du *Pré*, Réſident de France à *Florence*, où il eſt mort depuis peu, propoſa au Grand Duc, au commencement de la derniere guerre de la part du Roi T. C. de reprendre ſon épouſe, & de paier les dettes, qu'elle avoit fait à Paris, on aſſeure que le Grand Duc lui repondit reſolument, qu'aiant épouſé la Princeſſe, il étoit toûjours diſpoſé à la recevoir, toutes les fois qu'elle voudroit retourner; mais que la Princeſſe étant partie de ſon pur gré & ſans ſa participation, il ne vouloit rien contribuer à ſon retour. Sur le ſecond article de paier ſes dettes, il dit de même, que n'aiant jamais manqué à lui fournir dequoi ſoutenir ſon rang, comme il ne pretendoit rien à l'épargne qu'elle pouvoit avoir faite ſur ſes penſions, il ne ſe croioit pas non plus être obligé d'ac-

d'acquiter des dettes, que ſon peu d'economie pouvoit lui avoir fait contracter. Qu'à ce qu'ajoûtoit M. du *Pré*, que le Roi ſouhaitoit qu'aiant reçu ſon épouſe, il *lui* donnât la même part dans les affaires, qu'il accordoit à la Grand Ducheſſe ſa Mére, le Grand Duc répondit avec la même fermeté, que quand Madame ſon Epouſe lui auroit donné des preuves auſſi certaines de ſon attachement à ſes interets, qu'avoit fait ſa Mére, il pourroit bien avoir pour elle la même conſideration.

Cette inſinuation, que Monſr. l'Envoié fit de la part du Roi au *Grand Duc*, fut à l'occaſion du mariage du Prince heritier, qu'on nomme le *Grand Prince de Toſcane*, à qui S. M. T. C. vouloit donner une Princeſſe Françoiſe, pour raffermir par cette nouvelle alliance l'ancienne correſpondance entre les deux Etats: mais le *Grand Duc* craignant peut-être qu'une Princeſſe du ſang François mariée à ſon fils, ne voulût faire revivre à ſa Cour la liberté Françoiſe, dont il ne s'étoit pû accommoder, repondit à cette demande de la même maniere qu'il avoit fait aux deux autres: non pas à la verité

té en refuſant directement d'acquieſcer à la propoſition qu'on lui faiſoit ; mais en s'excuſant ſur l'âge encore trop peu avancé de ſon fils. Cependant quelque temps après, le mariage du Grand Prince *Ferdinand* fut conclu avec la Princeſſe *Violante Beatrix* de Baviere, ce qui ne dût pas trop plaire au Roi, qui voioit la maiſon de Baviere entierement dans les interêts de l'Empereur & l'Electeur même à la tête des Armées de S. M. Imperiale, leſquels il commanda cette même année ſur le Haut-Rhin. Le Roi étoit auſſi peu ſatisfait du Prince *Clement*, frere de l'Electeur, qui aiant été élû l'année précédente Electeur de *Cologne*, en concurrence du Cardinal de *Furſtemberg*, Créature de S. M. T. C. avoit refuſé de céder ſon droit au Cardinal, quoi que le Roi lui promit en faveur de ce ſacrifice de lui donner une fille du Duc d'*Orleans*, & les droits de Madame la Ducheſſe ſur le Palatinat. La Ligue d'*Augsbourg* faite trois ans auſparavant dans laquelle ces Electeurs avoient apporté tant de facilité à concourir aux ſatisfactions de S. M. Imperiale, étoit d'ailleurs un motif, qui alie-

* *Sçavoir le 19. du Janvier 1689.*

alienoit beaucoup le Roi de *France*, dans laquelle une alliance par conſequent priſe par le Grand Duc, ne devoit pas le rendre fort agréable à S. M. Les choſes depuis ont bien changé, & la Maiſon de Baviere ſe trouve bien éloignée de la ſituation où elle étoit alors.

Huit ans aprés le mariage du *Grand Prince Ferdinand*, celui-ci, ſçavoir l'an 1697. n'aiant point d'enfans de la Princeſſe ſa femme, le Grand Duc fit le mariage de ſon ſecond fils *Jean Gaſton*, il le *Maria* avec la Princeſſe *Anne Marie Françoiſe* de Saxe Lavembourg, qu'il Epouſa le 2. de Juillet de la meme année. Cette Princeſſe étoit veuve de *Philippe Guillaume* Comte Palatin du Rhin, frere de l'Electeur regnant, & portoit avec ſoi, outre la grandeur de ſa naiſſance (la Maiſon de *Saxe* étant une des plus anciennes & des plus illuſtres du monde) encore diverſes prétenſions ſur les Etats de ſon Pere, le Duc *Jules François* de Saxe-Lavembourg, mort le 29. Sept. 1689. Il eſt vrai pourtant que divers Princes aſpirerent, à cette ſucceſſion, & principalement les deux Maiſons de Saxe, & Anhalt Brunſvic, le premier par une

une tranſaction & contract de ſucceſſion réciproque entre l'Electeur de Saxe & le Duc *Jules François*, & le ſecond en vertu des alliances contractées. Cependant, quand on veut alleguer des raiſons, les Filles n'en manquent pas, & dans cette rencontre, on a fort fait valoir celle ci, que les fiefs & les Etats de la Maiſon de Saxe peuvent parvenir auſſi bien aux femmes, qu'aux hommes ; comme en effet le cas a pluſieurs fois arrivé. En attendant la déciſion de cette grande querelle, le Prince *Jean Gaſton* a demeuré fort long temps en Boheme, où la Princeſſe ſa femme a de grands biens, qui lui ſont échus par ſucceſſion, & que perſonne ne lui diſpute ; ſon Pere & ſon aieul les aiant acquis, & elle les aiant partagez avec la Princeſſe *Françoiſe Sibille*, Veuve du feu Prince de Bade Généraliſſime des Armées de l'Empereur. On apprend cependant que le Prince *Jean Gaſton*, eſt retourné depuis quelque temps à *Florence*.

Les Princes de *Toſcane* n'aiant point d'Enfans, le Cardinal *François Marie de Medicis*, frere du Grand Duc a enfin pris la

* *En* 1709.

ſa reſolution de quitter la pourpre & de ſe marier, avec la Princeſſe *Eleonore de Guaſtalla*. Ce Cardinal qui eſt né en 1661. reçut le chapeau du Pape *Innocent* XI. en 1686. Il a fait honneur à la pourpre par la ſplendeur de ſon traitement. Mais comme il eſt d'une ſanté vigoureuſe, il a crû devoir travailler de ſon côté à la ſucceſſion de ſa famille & éprouver de lui donner un ſucceſſeur. Il y a quelques années qu'on parla beaucoup de lui faire épouſer une des Archiducheſſes, ſœurs de l'Empereur *Joſeph*; & on diſoit, que c'étoit en conſidération de ce mariage que la Cour Impériale avoit accordé au Grand Duc ſon frere le titre d'*Alteſſe Royale*: mais on ne ſçait pas ce qui a empêché cette alliance. Ce qu'il y a de certain, eſt que dés que le Grand Duc eut vû le *Duc de Lorraine* revêtu du titre d'*Alteſſe Royale*, il forma le deſſein de ſe le faire auſſi donner, & fit traiter la choſe à Vienne, auprès de l'Empereur *Leopolde*, qui y conſentit.

Le Comte de *Lamberg*, (alors Ambaſſadeur de S. M. I. à Rome) fut le premier qui donna ce titre au Grand

Duc en recevant le Compliment du Marquis *Vitelli*, que celui-ci avoit envoyé à Rome plus pour cela, que pour y traiter d'aucune nouvelle affaire qui lui fut ſurvenue avec cette Cour. Le Grand Duc y vint quelque temps après, comme je l'ai déja dit, pour y gagner les Indulgences de l'année ſainte 1700. & *Innocent* XII. auroit bien voulu obliger tous les Cardinaux à le lui donner, & à accroître en ſa faveur les honneurs du Cerémonial: mais pluſieurs de ces Meſſieurs agiſſant par relation avec des Souverains, qui n'étoient pas encore convenus de lui accorder ce titre, s'excuſerent de le lui donner. Tout ce que le Grand Duc pût obtenir d'eux; fut qu'étant allé au Palais du Pape pour y voir la fonction d'un Conſiſtoire, derriere une jalouſie qui avoit vûë ſur la Sale, & s'étant trouvé dans la chambre voiſine, quand le Pape après le Conſiſtoire ſe retira, les Cardinaux, qui par honneur ont coûtume d'accompagner ſa Sainteté, trouvant là le Grand Duc, le ſaluerent en pié, le bonnet à la main; & chacun, comme particulier, lui donna tel titre qu'il jugea à propos. Depuis ce

temps,

temps, la choſe paroît avoir été réglée.

Quand le Roi *Philippe* vint en Italie le Grand Duc lui fit tous les honneurs imaginables. Il alla lui rendre viſite ſur ſa Galere à *Livourne* où il le régala très-ſplendidement. On dit que le Grand Duc eût deux mécontentens dans cette entrevûë. Le premier; que le Roi *Philippe* ne lui dit jamais de ſe couvrir pendant tout leur entretien, quoi que ce ſoit un privilege acquis a une quantité de familles ſujettes des Rois d'*Eſpagne*, qui jouiſſent du titre de *Grandeſſe* de la premiere Claſſe, de le faire même ſans attendre que le Roi l'ordonne. Le ſecond; que l'empreſſement qu'il témoigna à viſiter le Roi *Philippe*, ne plût pas à la Cour de Vienne; la quelle n'attendoit point du Grand Duc des manieres ſi empreſſées pour le Roi *Philippe*.

Le Prince *François Marie*, alors Cardinal, fit de ſon côté quelque choſe de ſemblable à Rome; mais qui éclatta encore d'avantage, par rapport au génie de cette Cour, où l'on fait miſtère des moindres choſes, & où l'on pointille ſur tout. Le Cardinal étoit prote-

teur des deux Branches de la Maiſon d'Aûtriche, c'eſt-à-dire, de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne; & en cette qualité, il jouïſſoit des revenus Eccleſiaſtiques fort conſidérables, particulierement dans les Roiaumes de Naples & de Sicile. Le Duc d'*Anjou* aiant été reconnu Roi d'Eſpagne, ce fut une néceſſité au Cardinal de ſe déclarer, & d'opter lequel des deux partis il vouloit ſuivre, car dans ce temps là l'Empire étoit ſeparé de l'Eſpagne.

Le Roi T. C. offrit au Cardinal pour l'attirer dans ſon Parti, le même titre de protecteur de ſa Couronne, & de celle d'Eſpagne. Le Cardinal *de Medicis* qui reſidoit alors à Rome, où il étoit demeuré depuis le Conclave de *Clement* XI. biaiſa pendant quelque temps, ſans ſe déclarer, continuant à faire la meilleure mine du monde dans le Palais du Comte de *Lamberg* Ambaſſadeur de l'Empereur: il y alloit tous les ſoirs, & y aſſiſtoit aux converſations que la Comteſſe y entretenoit, & où les premieres Dames de la Ville ne manquoient point de ſe trouver. Mais enfin, le Cardinal de *Janſon*, qui étoit auſſi demeuré à Rome, parla ſi préciſément au Car-

Cardinal de *Medicis* ſur la néceſſité de ſe déclarer pour l'un ou pour l'autre, que le Cardinal ſe détermina pour la France, qui étoit alors en poſſeſſion des revenus attachez à la protection de la Couronne d'Eſpagne. Il falut, après avoir choiſi ce parti, qu'il fit ôter les Armes de l'Empereur de deſſus la porte de ſon Palais, & qu'il y fit mettre celles de la France. Si l'Empereur eut ſujet de ſe plaindre de ce changement, l'Eſpagne ne dût pas s'en féliciter; puiſque le Cardinal fut en obligation de mettre ſur la porte de ſon Palais, les Armes de la France à la droite de celles d'Eſpagne: & par cette complaiſance, qui étoit honteuſe pour les Eſpagnols, il condamna toutes les prétentions d'égalité que ces derniers ont ſoutenues de tout temps contre les François. Car le Roi *Philippe* II. après la Paix des Pirénées, à l'occaſion du démélé, que ſon Ambaſſadeur avoit eu à *Londres*, ne promit autre choſe, ſinon; que pour éviter les nouvelles querelles, qui pourroient naître ſur la préférence, il donneroit ordre, qu'à l'avenir, ſes Miniſtres ne ſe rencontraſſent point avec ceux du Roi T. C. D'ailleurs, l'égalité avoit

été reconnue dans l'entrevue des deux Rois en l'Iſle des *Faiſans*, où d'un commun accord, ils ſe traiterent également, & ſans montrer de la différence dans le rang.

Le Cardinal de *Medicis* demeura irréſolu autant qu'il pût, ſur la ſituation des Armes des deux Couronnes, ſous prétexte de changer d'Ecuſſons. Le haut du portail de ſon Palais demeura couvert plus de deux mois; mais enfin il fallut franchir le pas, & l'on vit paroître les Armes de la Couronne de France avec celles de la Couronne d'Eſpagne, c'eſt-à-dire, celle ci cedant à ſa rivale, contre qui elle avoit ſi long temps diſputé.

Cette déciſion, néanmoins, ne fut pas ſans appel. Le Comte de *Lamberg* fit imprimer une proteſtation, qu'il envoya chès tous les Miniſtres Etrangers, chès les Cardinaux, les Princes, & ces perſonnes de qualité qui étoient à Rome, par laquelle il déclaroit; que S. M. Impériale étant le véritable Héritier du Roi *Charles* II. à qui la Monarchie d'Eſpagne appartenoit, ce que le Cardinal de *Medicis* venoit de faire, par l'ordre de qui que ce

ce fut, ne pouvoit déroger aux prérogatives de cette Couronne, laquelle demeuroit dans ſes anciens Droits, comme auparavant. Le Cardinal de *Médicis* continuoit toûjours à ſe trouver aux Aſſemblées chez l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Madame *la Comteſſe de Lamberg* prit un jour plaiſir à lui en faire une eſpece de raillerie ; elle lui dit qu'elle s'étonnoit qu'étant devenu Miniſtre des deux Couronnes, il perſiſtât à ſe trouver chès l'Ambaſſadeur de S. M. I. & qu'elle craignoit pour lui que le Cardinal de *Janſon*, qui ne pouvoit l'ignorer, ne lui en fit une affaire auprès du Roi T. C. On aſſeure que le Cardinal, pour ſe tirer de l'embarras où cette raillerie l'avoit jetté, répondit en riant, que des Bénéfices auſſi conſidérables qu'étoient ceux dont il jouïſſoit dans les Etats du Roi *Philippe*, n'étoient pas du millet à jetter aux Oiſeaux ; & qu'on devoit excuſer la néceſſité qui l'avoit réduit à cette déclaration : ſur quoi la Comteſſe lui repliqua, que véritablement les Princes de ſa Maiſon avoient toûjours été loués de cette économie, qu'ils avoient apriſe dans leur premiere condi-

tion. Ceux qui ont connu cette Dame ſçavent qu'elle avoit de la fermeté, & qu'elle étoit vive dans la converſation.

Ne pourroit-on pas dire, que cette Déclaration du *Cardinal de Medicis*, & les ſoins empreſſez que le Grand Duc affecta de témoigner au Roi *Philippe*, furent les cauſes, qui rallentirent les négotiations du mariage de S. E. l'*Archiducheſſe*, & raffroidirent un peu la bonne intelligence entre les Cours de Vienne & de Florence? Les choſes n'en ſont cependant jamais venues entre ces deux Cours à une rupture manifeſte; la partie ſeroit trop inégale. Et ce que quelques François ont affecté de publier, que le Grand Duc, n'y les Enfantes n'aiant point de ſucceſſeurs, il vouloit adopter le Duc de *Berry*, ou tel autre Prince François qu'il plairoit au Roi T. C. de lui donner, c'eſt une penſée qui vient d'un cerveau un peu timbré.

On pourroit plutôt dire que les exactions que l'Empereur exige en Italie des fondataires de l'Empire, & ſur tout du Grand Duc, ſont une marque de l'indifférence où on eſt ſur ſon ſujet, ſans qu'il y ait à craindre que les choſes ail-

lent

lent plus loin qu'à ſe donner quelques petites mortifications l'un à l'autre.

Le Grand Duc à toûjours témoigné eſtimer particulierent les hommes de Lettres. Sa Bibliotheque eſt une des plus riches de l'Europe. Ceux qui n'ont pas ouï parler de Monſieur *Magliabechi* ſon dernier Bibliothequaire, ſont des gens peu verſez dans les belles Lettres; car ce Grand-homme eſt en commerce avec tous les Sçavants de l'Europe; il a, avec un ſavoir prodigieux, de la douceur & de l'honneteté. (Quoique ſa maniere de vie, ſoit celle d'un Philoſophe, il ne tiendroit cependant qu'à lui de l'avoir un peu meilleure.) On peut dire de lui qu'il eſt une Biblioteque vivante. Il a une mémoire la plus heureuſe qu'on puiſſe deſirer: tout ce qu'il a vû, il le retient. Cet homme ſi extraordinaire n'a jamais eu la démangaiſon de rien écrire: peut-être que le temps, qu'il met à lire, à repondre à divers ſçavants, à recevoir les Etrangers, que la curioſité attirent à la Biblioteque du Grand Duc, ou chez lui, nous privent de ſes belles lumieres.

Le Sçavant Cardinal *Noris* à été un des

plus Illuſtre qui ait mérité la faveur du Grand Duc. Ce *Pére* de l'Ordre de *S. Auguſtin*, dans lequel il n'y a guère de Moines fort ſçavants, fut envoyé à Florence, par un changement ordinaire aux gens de ſa Condition. Son ſéjour le fit connoître au Prince, qui ayant reconnu en lui un profond ſçavoir, le prit fort en affection & lui donna une Chaire de Profeſſeur dans ſon Univerſité de Piſe. Il le faiſoit venir de temps en temps à Florence, pour avoir ſa converſation. Ce *Pére* donna au public des Ouvrages d'une grande érudition par les quels il ſe fit d'abord connoître à Rome, où *Innocent* XII. l'appella pour être ſon ſous-Bibliotequaire du Vatican; (Car le Bibliotequaire en chef eſt toûjours un Cardinal, & qui ſouvent n'entend guère la Bibliomanie.) Le Grand Duc eut de la peine à conſentir que le *Pére Noris* le quittat: mais, comme Innocent promettoit de l'élever encore à une plus haute dignité, le Grand Duc le laiſſa aller; effectivement le *Pére Noris* devint Cardinal de la Nomination de ce Pape.

Le Cardinal de *Noris* avoit quelque choſe de rebutant, & de groſſier; il ſem-

ſembloit être toûjours en colere. Il avoit, peut-être, contracté ces manieres parmi les Moines, entre leſquels, ceux qui cherchent à ſe diſtinguer par quelque bonne qualité, ſont ordinairement en bute à la canaille monaſtique, dont tout le mérite & tout le talent conſiſte à chanter à plein goſier dans une Egliſe. D'ailleurs, il étoit fort communicatif & fort honnete envers tous les Sçavants de quelque religion qu'ils fuſſent, auſſi étoit-il en grande réputation parmi les Etrangers; cela paroît, au moins, par les bons témoignages que pluſieurs d'entr'eux lui ont rendu. D'autre côté, il étoit ſi fier de ſon élevation à la Pourpre, qu'il n'a jamais voulu ſe ſoûmettre à la *pragmatique* Cérémoniale de la Cour de Rome, où les Cardinaux tirés des Cloitres, ne peuvent point *hauſſer de la Baldaquin* ſur leurs Armes, comme l'on parle en ce païs-là. Le Cardinal *Noris* eut toûjours les ſiennes ornées de cette marque, avec autant de faſte que les Princes Cardinaux du Sacré College.

Pour expliquer ceci, à ceux qui pourroient l'ignorer; il faut ſçavoir que

chaque Cardinal tient dans ſon Antichambre, ſur une eſpece d'autel, une vaſte portiere de drap hiſtoriée de ſes Armes en grand, & au deſſus un daiz à belles franges ou crépines pendantes. Comme on oblige les Cardinaux, qui ont été Religieux à garder la forme, & la couleur de leur premier habit, excepté la *Cappa magna*, ou le ſurtout qui les couvre depuis la tête juſqu'aux pieds, & bien au delà, puis que la queüe eſt de cinq ou ſix aunes, de même ce n'eſt point la coûtume qu'ils mettent le daiz ſur leurs armes. Mais le Cardinal *Noris* quoi qu'aſſujetti, comme les autres, à retenir la forme de ſon premier habit, ne voulut jamais acquieſcer à ſe priver du daiz dans ſon Antichambre; alleguant qu'étant Prince de l'Egliſe, comme les autres, il en vouloit avoir les honneurs, & il les a retenus juſqu'à la fin de ſa vie, & auſſi une correſpondance étroite & familiere avec le Grand Duc, qui ſelon ſa coûtume envers les Cardinaux & ceux qui avoient part à ſon amitié, ne manquoit aucune année de les régaler de diverſes caiſſes de vin de Florence, appellé, *Verdée*, & de limons, qui ſont auſſi beaux

beaux en ce païs là qu'en aucun lieu du monde.

J'ai dit que le Grand Duc régale régulierement toutes les anneés les principaux de la Cour de Rome & le Pape même de fruits & de vins. Sous le nom de fruits, on entend toute ſorte d'*Agrumi*, ſçavoir Limons, Cedres, Franges, Pommes de paradis & autres fruits de cette eſpece. Mais comme ces choſes ne ſont pas rares en pluſieurs endroits de l'Italie, particulierement à Rome, ſes gens ont coûtume de rendre le preſent conſidérable par la maniere dont on le preſente, qui eſt toutes les années différente en quelque choſe. Je me ſouviens qu'étant à Rome, je vis porter au Palais du Pape, aujourd'hui ſiegant, le régal ordinaire, hiſtorié en une Montagne, ſur laquelle étoient répreſentées les Armes de la famille *Albani*, accompagnées de tous les ornemens propres à ſa Dignité. Ces armes ſont bien différentes de celles que lui attribue l'Auteur du *Tableau de la Cour de Rome*, qui apparemment ne les a jamais vuës, quoi que pour faire valoir ſa relation, il ſe diſe Prélat Domeſtique du Pape *Innocent* XI.

Ces Armes bien l'oin d'être *compoſées d'une tige de fleurs, entourrées de Mouches à miel, de deux Lions & d'une Anguille*, n'ont pas même une ſeule de ces Pieces. La famille *Albani* prend ſon origine d'un Gentilhomme de la Ville d'Urbin, & non *d'une famille Romaine, dont le Chef ſoit Prince d'Albano Marechal du Peuple Romain, & Gardien Héréditaire du Conclave*, comme l'aſſeure l'Autheur du Tableau. Ces dernieres qualités conviennent à ceux de la Maiſon de *Savelli*. Il eſt étonnant qu'on débite avec tant d'aſſeurance des choſes, de la fauſſeté deſquelles tout le monde peut être convaincu ſi facilement. Du reſte, ce Livre n'eſt pas tout à fait inutile à ceux qui veulent être informés en gros de la Cour de Rome, l'Auteur aiant pris le détail de toutes les Congregations, & Tribunaux de Religieux d'un Livre Italien où tout eſt éxactement décrit; ainſi, il n'eſt que l'écho des autres.

Pour revenir au regal de fruits, dont on a parlé, & que le Grand Duc envoioit au Pape; il étoit étalé ſur une table portée ſur des brancards, & repreſentoit, comme on a dit, les Armes du

du Pape, toutes avec divers fruits attachés à une eſpece déchalas ou machine de bois, qui ne paroiſſoit point, & entremêlées de Genies qui travailloient à ces Armes, les uns étant occupés à former les montagnes, les autres à ſuſpendre l'Etoile, & les autres à mettre en leurs places les ornements pontificaux : tout ce travail étoit à jour ; ce qui faiſoit un très bel effet. C'eſt aſsès l'ordinaire en Italie, que la forme ſous laquelle on preſente les choſes qu'on veut donner ſoit auſſi recherchée que les preſents prétieux ; comme il arriva ici, où il n'y avoit que quelques fruits, qui, peut-être furent ſervis ſur la table du Pape, dans la même machine où ils étoient étales, en un lieu d'où il les pût voir pendant ſon repas. Mais le grand fond des libéralités du Grand Duc eſt ſa *fonderie*, où l'on prépare des quinteſſences de tout ce qu'il y a de plus exquis, parmi les liqueurs & les aromates. Cette fonderie, ou Laboratoire eſt renommée non ſeulement par toute l'Italie, mais même par toute l'Europe, où l'on tranſporte de toutes les ſortes de ces Eſſences, ſoit pour le plaiſir, ſoit pour ſervir de pre-

preſervatifs & de remedes contre pluſieurs maladies. D'ailleurs, le Grand Duc à trouvé le moien de faire des libéralités eſtimées de tout le monde pour l'exactitude & le ſoin avec leſquel on d'ſtile ces oromate. Les vaſes où on les met, ſont auſſi très-ingénieuſement, & très-proprement travaillez. Au reſte, ce n'eſt que pour le Grand Duc ſeul qu'on travaille dans cette fonderie. Cependant on ne laiſſe pas d'y acheter de tout ce qui s'y fait, mais à un prix qui fait voir qu'on vend en Prince, & qu'on veut être paye de même.

La médiſance ajoute, que c'eſt en ceci ſeul que la Maiſon regnante obſerve les regles de ſon premier état; qu'elle continue encore à faire négoce en beaucoup d'autres choſes, particulierement en ſoyes; & qu'elle ne fait ſervir les Galeres de l'Ordre des Chevaliers de *S. Etienne* qu'à cela. Il eſt certain qu'il n'y a rien de plus généreux à un Prince que de contribuer de ſon ſuperflu pour le bonheur & l'accroiſſement des richeſſes de ſes ſujets. Ajoutez encore que plus un Prince eſt riche, moins a-t-il de motifs d'être incommode à ſes ſujets & de

les

les charger d'impoſitions : il s'agit de ſçavoir, ſi ce ſont là les raiſons qui font agir le Grand Duc. Les florentins ſe plaignent qu'ils n'en ſont pas plus heureux pour vivre ſous un Prince eſtimé le plus riche en argent content, qui ſoit dans l'Europe. Pour moi, je crois, que c'eſt la faute des Florentins s'ils ne ſont pas mieux traïtés, car n'aiant jamais pû avoir de la confiance, ni de la ſoumiſſion pour leurs Princes, ils ne ceſſent d'envier leur authorité, & même de leur reprocher, en ſecret, la petiteſſe de leur premiere condition.

MEMOIRES

De la Cour

DE

MODENE.

LE *Duc de Modene* fait aujourd'hui plus parler de lui qu'aucun de ceux, que l'on connoît ſous le nom de petit Princes d'Italie. Les armes de l'Empereur en cette Province, l'alliance que S. A. a avec S. M. Imperiale, les différens ſurvenus entre l'Empereur & le Pape, ont donné lieu à réveiller les prétentions de l'Empire ſur le Comté de *Comachio*, & celles de la Maiſon d'*Eſte* ſur le Duché de *Ferrare*; & quoique ces grands démêlés ſemblent avoir été aſſoupis, cependant comme ils peuvent ſe renouveller, & que tout le monde n'eſt pas auſſi informé qu'il le faut pour entendre le ſujet de la diſpute, j'en dirai quelque choſe, à l'occaſion des *Memoires de la Cour de Modene*: je ſuis ſeur qu'on y trouvera des particularitez qui ne déplairont point.

Raynalde II. Duc de *Modene* & de *Reg-*

Digitized by Google

Reggio, Prince de *Carpi* & de *Corregio*, &c. eſt le Prince qui regne aujourd'hui. Il ſucceda à *François* II. ſon neveu l'anneé 1694. & ſe maria deux ans après avec la Princeſſe *Charlotte Félicité* fille de *Jean Frederic* Duc de *Brunswic*, de Lunebourg, &c. ſœur de *Wilelmine Amelie* Impératrice Regnante. Pour obſerver de l'ordre dans ces Memoires, on donnera en abbregé, la Généalogie de la Maiſon d'*Eſte*; enſuite, on parlera des Etats qu'elle poſſede, & de ceux ſur leſquels elle a des prétentions; & en dernier lieu, on traitera des particularitez, qu'on ſçait de cette Cour : on eſpere, par ce moien, ſatisfaire la curioſité des lecteurs. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eut autant de connoiſſances de toutes les autres Cours de l'Europe, comme on en a de celles-ci.

La Maiſon d'Eſte, qui eſt celle du Duc de Modene, tire ſon origine d'un nommé *Azon* I. Comte ou Marquis d'*Eſte*, le premier, qui ſoit connu ſous ce titre. *Eſte* eſt une petite & fort jolie ville de la Lombardie au Territoire de *Padoue*, dans laquelle demeuroit cet *Azon*, & de laquelle on veut qu'il ait été Seigneur.

Azon

Azon étoit Alemand d'origine, & n'étoit venu en Italie que par une commiſſion de l'Empereur. Car il faut ſçavoir qu'après la tranſlation de l'Empire aux Alemans, les Empereurs étant le plus ſouvent contraints de reſter en Alemagne pour y veiller de plus près aux interêts de la Nation Dominante, les Villes d'Italie ſe laiſſerent inſenſiblement perſuader qu'elles pouvoient ſe mettre en liberté. Elles firent, pour cet effet, divers mouvements, qui tinrent longtemps ce païs dans l'irréſolution. Les Empereurs de leur côté pour conſerver en Italie toute l'authorité qu'ils pouvoient, y envoyoient de temps en temps des Lieutenants, qui faiſant leur ſéjour tantôt en une Ville, tantôt en une autre, en étoient appellez *Seigneurs*, ou du moins en portoient le nom, quoi que leur commiſſion s'étendit ſur des Provinces entieres; mais ſeulement pour autant de temps qu'il plairoit aux Empereurs de les y conſerver.

Il arrivoit, néamoins aſſez ſouvent, que les Empereurs étant diſtraits par d'autres affaires, ces Gouverneurs ou Lieutenants demeuroient toute leur vie dans l'ad-

l'adminiſtration de ces gouvernements, & que même, par le crédit de leurs alliances, & par le bons ſervices qu'ils avoient rendus, ils les faiſoient paſſer à leurs enfants, juſqu'à en faire, enfin, un patrimoine à leurs familles. Il n'y a guére d'apparence que les Empereurs, en revêtant ces Envoyez du gouvernement des Villes & des Provinces, penſaſſent à ſe dépoüiller eux mêmes, & leurs Succeſſeurs de la Souveraineté de ces Etats, qui par conſéquent demeurerent ſujets & depandans de l'Empire.

Du nombre donc de ceux que les Empereurs envoierent en *Italie*, pour en gouverner quelques Provinces, fut cet *Azon*, dont on a parlé, ſurnommé *Comte* ou *Marquis d'Eſte*, ſoit qu'il eût déja, dés avant le temps de ſa commiſſion le Gouvernement particulier, ou la propriété de cette Ville; ou que le ſéjour ordinaire qu'il y fit dans la ſuite, comme en une Ville compriſe ſous ſon gouvernement, lui ait fait donner ce nom. Ce gouvernement étendit particulierement ſon authorité ſur les Villes de la Lombardie au tour du *Pô*, entre leſ-

leſquelles étoient *Cremone*, *Mantoüe*, *Ferrare*, *Guaſtalle* & autres à la ſurintendance des quelles il avoit été envoyé. On veût qu'il ſoit mort l'an 970.

Thedalde ſon Fils, qui retint le nom de Comte ou Marquis d'*Eſte*, avoit épouſé une fille naturelle de l'Empereur *Oton* II. Il n'eut pas de peine à conſerver ſon gouvernement, auquel *Oton* ajouta même la Ville de *Lugues*, & ſelon quelques uns toute la *Toſcane*. Le titre de cette poſſeſſion, ou celui en vertu duquel il exerçoit ce gouvernement, étoit celui *de Vicaire Impérial*; & il faut bien qu'il ne fut que précaire & ſubordonné à l'Empire, puiſque s'il avoit été indépendant & abſolu, il auroit bien fait une autre figure dans le monde, aiant le pouvoir de diſpoſer Souverainement d'une grande partie de l'Italie; & il auroit été ſervi par le peuple comme un Prince qui avoit plein droit de le commander.

Boniface fils Héritier & Succeſſeur de *Thedalde* dans la Lombardie & la Toſcane, épouſa de même que ſon Pére une fille d'Empereur, nommée *Beatrix* fille de *Conrad* II. ſœur d'*Henri* III.

&

& mere de *Mathilde*. Celle-ci aiant continué dans le gouvernement des Etats paternels, & de plus étant, entrée bien avant dans les démêlés que l'Empereur *Henri* IV. eut avec les Papes de ſon temps, prit les armes contre lui, & après avoir ſoûtenu pluſieurs guerres pendant leſquelles ſon authorité dans ſes Etats devint comme abſolue, elle vint juſqu'à en diſpoſer ſouverainement, & faire une donation dans les formes au S. *Siege* des Etats qui lui obéïſſoient, c'eſt-à-dire, de preſque toute l'*Italie* dont même quelques Ecrivains lui donnent le titre de *Reine*. Les diverſes excommunications dont l'Empereur fut frappé, avoient diſpoſé pluſieurs Villes à embraſſer le parti contraire au ſien, & à ſe ranger du côté de *Mathilde*. *Boniface* n'eut point d'autre enfant que cette *Mathilde*; qui, bien qu'elle eut épouſé ſucceſſivement deux maris, n'eut point de poſtérité.

Azon II. lui aiant ſuccédé, prit le nom de Marquis d'*Eſte*, & eut une partie de l'authorité qu'avoient eû ſes prédéceſſeurs en *Italie*. Il étoit fils d'*Albert*, ou *Sigebert* autre fils de *Thedalde* & frere

re puis-né de *Boniface*. C'eſt de cet *Azon* II. que deſçendirent les Marquis d'*Eſte* devenus dans la ſuite Seigneurs de *Ferrare*, & de beaucoup d'autres villes, qui reconnoiſſent encore aujourd'hui l'Egliſe; & cela par la conceſſion de divers Papes qui les en inveſtirent, à meſure que les guerres allumées en Italie par les deux partis des *Guelphes* & des *Gibelins* leurs en donnerent les moyens. Ce qui eſt à remarquer; c'eſt que les Princes qui eurent & exercerent quelque authorité en Italie, porterent tous au commencement le titre de *Vicaires de l'Empire*; & que ce ne fut que dans la ſuite, & préciſément au commencement de la diviſion introduite entre les *Gibelins* & les *Guelphes*, que les Empereurs devenus odieux, à cauſe de leur oppoſition aux Papes, qui les excommunioient, quelques uns de ces Vicaires ſe déclarerent feudataires de ces mêmes Papes; plûtôt pour ſe conſerver dans le gouvernement ſous quelque aveu & reconnoiſſance, que par aucune raiſon de Droit qui les y portat.

Il faut, néanmoins, avoüer que la Donation que fit *Mathilde* à l'Egliſe, ſervit d'un grand prétexte à pluſieurs pour

ſe

ſe déclarer contre l'Empire ; quoi que diverſes villes qui étoient compriſes dans cette donation, comme *Cremone*, *Mantoüe*, *Guaſtalle*, *Lugues*, &c. & mêmes des Provinces entieres, comme la *Toſcane*, continuaſſent à reconnoître l'Empire. Car enfin *Malthilde* avoit regné en tous ces lieux ; & elle avoit compris, à ce qu'on prétend, tous ſes Etats dans la donation qu'elle en avoit faite ; de la quelle donation on ne rapporte, pourtant, d'autre particularité, ſi non qu'elle legua au S. Siege tout ce qui étoit en ſon pouvoir.

Auſſi l'Empereur *Henri* IV. fit peu de cas de cette donation : & ſuppoſant, ce qui étoit vrai, qu'à quelque titre que *Matilde* eût poſſedé ſes Etats, l'Empire en avoit toûjours la Souveraineté : l'Empereur étant, d'autre côté, le plus proche parent de *Mathilde*, c'étoit à lui qu'ils étoient dévolus ; il en diſpoſa donc comme d'une choſe qui lui appartenoit : & les Papes ne joüirent d'une partie des Etats compris dans cette Donation, que pluſieurs années après.

Je reviens à la Succeſſion de la Maiſon d'*Eſte*. *Azon* II. fut Pere d'*Hugues* qui le fût d'*Obizzon* I. Marquis

d'*Eſte*, Seigneur de *Verone* & d'autres lieux, au quel le Pape *Celeſtin* III. confera encore en 1194. la Seigneurie d'*Ancone*, outre la ville de *Ferrare* qu'il poſſédoit déja. Cette ville & beaucoup d'autres de la Marche, comme *Fermo*, *Sinigaglia*, *Peſaro*, &c. furent poſſédées par les Princes de cette Maiſon à titre de Podeſtats, ou Fiefs de l'Egliſe ; les Papes contant pour beaucoup que ceux qui poſſédoient ces Fiefs, leur en témoignaſſent de la reconnoiſſance, & priſſent leur parti contre les Empereurs ; qui continuoient toûjours à recourir à l'Italie, comme relevant de l'Empire, & qui faiſoit la guerre pour en reprendre poſſeſſion.

Il arriva même que ceux-ci, aiant comme abbandonné, à la fin du troi-troiſiemé ſiécle, les villes, qui ne les reconnoiſſoient plus ; les Princes de *Ferrare* ſe rendirent maîtres abſolus de leurs Etats. Et ce fut en cette qualité que *Friſcus*, ou *François* fils d'*Azon* IV. Marquis d'*Eſte*, craignant que celui-ci ne lui ôtât ſa ſucceſſion, s'il avoit des enfants de *Beatrix* fille de *Charles* II. Roi de *Naples*, qu'il venoit dépouſer en ſeconde

de nôces, lui ôta la vie ; & avec le ſecours des Venitiens, ſe mit en état de ſe maintenir à *Ferrare*, & dans le reſte de ſon domaine contre ceux qui l'en auroient pû chaſſer. L'affaire cependant eût des ſuites plus fâcheuſes qu'on n'avoit prévu : & *Friſcus*, plûtôt que d'abandonner ſes droits, aima mieux les ceder à la Rép. de Veniſe. Elle ſe mit en poſſeſſion de Ferrare, & s'y maintint quelque temps. Mais les excommunications du Pape *Clement* V. qui en vint juſqu'à publier une Croiſade contre les *Venitiens*, & à donner une permiſſion générale de piller leurs biens & de maſſacrer leurs perſonnes par tout où on les trouveroit, les obligea enfin à s'en déſaiſir & à la rendre. *Platina* dit que les *Venitiens* ne s'étoient rendu maîtres de *Ferrare*, qu'après que les *Ferrarois* voiant la cruauté de *Friſcus* (lequel pour ſe venger de quelque perſonnes qui s'étoient oppoſées à ſon Gouvernement, avoit fait brûler leurs maiſons ; ce qui cauſa une incendie de la moitié de la Ville) ſe donnerent volontairement à eux ; c'eſt pourquoi ils furent compris dans l'Anathême fulminé contre les Venitiens, qui

faiſant un grand négoce par tout le monde ; & le Pape aiant, comme j'ai dit, expoſé par ſes cenſures leurs bien au pillage, firent de très-grandes pertes, non ſeulement en Italie, mais auſſi en France & en Angleterre. C'eſt ce qui les porta à rechercher l'abſolution par des ſoumiſſions extraordinaires.

J'ajoûterai ici par forme de digreſſion, ce qu'écrit le même Hiſtorien de la Vie des *Papes* touchant les procédures de *Clement* pour chaſſer les Venitiens de Ferrare. Cela ne mécarte pas fort de mon ſujet. Il dit que ce Pape, qui avoit transféré ſon ſiege en Avignon, aiant envoyé le Cardinal Pelagrue en Italie avec une pleine authorité d'y ménager les interêts du S. Siege, ce Cardinal, avec le ſecours des Florentins, reprit Ferrare au nom de l'Egliſe, & lui donna pour Gouverneur *Robert*, fils du Roi de Naples. Nôtre Autheur ajoute ; que *Robert* obligé, à cauſe de la mort de ſon Pere, de paſſer par Naples, laiſſa le Gouvernement de Ferrare à un nommé *Diego* Catelan lequel eût ſoin de maintenir les Ferrarois dans la dévotion du S. *Siege* : mais ceux-ci n'aiant nul-

nulle inclination pour cela, & mépriſant également les careſſes & les mènaces du nouveau Gouverneur, le Catelan fit entrer la Cavallerie, qui étoit en garniſon au chateau, dans la ville où les ſoldats maſſacrerent beaucoup de Bourgeois; & qu'encore, non content de cela, il fit pendre vingt-huit des principaux de ceux qui témoignoient être les plus dévoués à la Maiſon d'*Eſte*.

Ce fut, ſans doute, pour ne point s'engager plus avant dans une entrepriſe, qui pouvoit encore avoir de plus facheuſes ſuites, ſi le Pape s'obſtinoit à retenir la ville de Ferrare pour ſoi, que *Benoit* XII. Succeſſeur de *Clement* V. après *Jean* XXII. la rendit à *Obizon* III. Marquis d'*Eſte* frere de *Friſcus*, lui en faiſant donner une ſolemnelle inveſtiture par ſes Legats, afin de s'en aſſeurer au moins le Domaine Souverain par cette nouvelle marque d'authorité & de puiſſance. Il eſt à remarquer, que cet *Obizon* aiant eû pour femme légitime, mais ſtérile, *Jacqueline Pepoli*, eut onze enfants de *Lippa Arrioſta* ſa Maitreſſe, leſquels par la reconnoiſſance publique qu'il en fit, & par le mariage qu'il contracta avant la

mort avec Lippa, lui ſuccederent ſans aucune oppoſition.

Aldobrandin qui étoit l'aîné prit les rênes du Gouvernement après ſon Pere, ſans aucune oppoſition de la part du Pape, & continua juſqu'à ſa mort à ſe ſervir des bons conſeils de *Lippa* ſa Mere; qui avoit déja ſoutenu une grande partie de l'adminiſtration publique du vivant d'*Obizon* ſon mary : *Aldobrandin* mourut ſans enfans.

Albert ſon frere lui ſucceda & n'eût de poſtérité, comme ſon Pere, que d'une Maitreſſe nommée *Iſotte*, qu'il épouſa, de même que lui, quelque temps avant ſa mort.

Nicolas ſon fils, dit le boiteux (*Leandre Albert* & M. *Imhof* les font freres) lui ſucceda & fut maintenu dans la poſſeſſion de l'Etat par le ſecours des Princes d'Italie contre *Azon* Marquis d'*Eſte*, qui vouloit le dépoſſeder, ſous le prétexte du défaut de ſa naiſſance. *Nicolas* fut Prince d'un Grand cœur, & ſurnommé l'Arbitre de l'Italie; à cauſe de l'authorité que ſes forces & ſes bonnes qualités lui avoient acquiſe. Outre les villes de Ferrare & de Modene (celle-ci étoit entrée dans ſa famille quelque temps auparavant

para-

paravant, comme je le dirai ailleurs) il fut Seigneur de Parme, de Reggio, & d'autres villes. Il laiſſa deux enfants légitimes, & deux naturels; qui tous lui ſuccederent dans le Gouvernement.

Leonel fut le premier des naturels, qui craignant d'être troublé dans l'adminiſtration de l'Etat qu'il avoit priſe comme l'Aîné, par *Ercule* & *Sigiſmond* fils légitimes de *Nicolas*, les envoya fort Jeunes à la Cour *d'Alphonce d'Arragon* Roi de Naples, ſous prétexte de leur faire apprendre dans une ſi bonne école l'art de regner. Cependant il fit tout ce qu'il put pour ſe faire aimer, & pour faire approuver ſon gouvernement par le Peuple de Ferrare, rétabliſſant les murailles de la ville, élargiſſant les rues & les embelliſſant de beaux bâtiments, fondant des Egliſes & des Monaſtéres, & témoignant une extreme bonté à tous ceux qui avoient à faire à lui. Il épouſa une Princeſſe de la Maiſon de *Gonzague*, & en eût un fils nommé *Nicolas*, comme lui, qu'il laiſſa encor enfant, & qu'il recommanda, en mourant, à *Borſo* ſon Frere, afin qu'il en fut le Tuteur, & qu'il le

mit en poſſeſſion de l'Etat lors qu'il ſeroit en âge de gouverner par lui même. Il mourut en 1450. Quelques Hiſtoriens lui donnent outre la Princeſſe, dont j'ai parlé, une autre femme, fille *d'Alfonce d'Arragon* Roi de Naples, à la Cour duquel il avoit envoyé ſes freres. (comme je l'ai dit cideſſus.) La choſe paroît aſsès plauſible; & même que ce fût le motif qu'il eût de lui conſigner ces Princes, dont apparemment *Alfonce* voulut bien ſe charger, afin d'aſſeurer l'Etat aux enfants que Leonel pourroit avoir de ſa fille; ne devant pas faire plus de ſcrupule d'en priver le jeune *Nicolas* né de la Princeſſe *Gonzague*, que d'en éloigner les freres légitimes de *Leonel*.

Quoi qu'il en ſoit, *Borſo*, comme Tuteur & comme Prince prit le gouvernement de Ferrare, & avec le même droit & par les mêmes voyes que ſon frere. Il l'adminiſtra pendant l'eſpace de 21. ans, ſe montrant en tout officieux, libéral & magnifique, tant par ſes manieres, que par le train de ſa Cour. Auſſi reçut-il à Ferrare avec une pompe digne d'un grand Roi, l'*Empereur Frederic* III. qui pour lui en témoigner ſa reconnoiſ-

ſance

ſance le créa l'an 1451. Duc de *Modene* & de *Reggio*. A ſon exemple, le Pape *Paul* II. déclara *Borſo* en ſuite Duc de *Ferrare*, à l'occaſion d'un voyage qu'il fit à Rome pour y viſiter les lieux ſaints. Ce que *Borſo* fit de plus loüable que ſon frere, c'eſt qu'il ne ſe maria point & rappella dès le commencement de ſa régence de la Cour de Naples à la ſienne, *Hercules* & *Sigiſmond* ſes freres, qu'il traitta auſſi bien que *Nicolas* fils de *Lionel*, avec tous les égards dus à leur ſang. Mais il ne penſa point à ſe démettre du gouvernement en faveur des uns ou des autres. C'eſt un morçeau ſi délicat qu'on voit peu de Princes, pour ſages & moderés qu'ils ſoient, y renoncer par de ſimples ſcrupules de conſçience.

C'eſt encore une choſe étonnante; que le Pape *Paul* II. qui voyoit & ſçavoit les titres de la poſſeſſion de *Borſo*, leſquels ne lui devoient pas paroître fort légitimes, ne laiſſat pas néamoins de les autoriſer de ſon approbation en lui conférant le titre de Duc de *Ferrare*, qui étoit la marque la plus ſolemnelle qu'il put lui donner de ſon approbation.

Hercules I. arriva enfin à poſſeder & à gouverner les Etats de ſon Pere. Il étoit âgé de 45. ans, & porta les titres de Duc de *Ferrare* de *Modene* & de *Reggio*. Prince de Carpi, &c. Il avoit épouſé *Eleonor d'Arragon*, fille du Roi de Naples, auprès duquel il avoit été élevé. Il en eût une belle & nombreuſe poſtérité. *Nicolas* fils de *Lionel*, dont j'ai parlé, lui voulut diſputer le gouvernement; & dans ce deſſein forma quelques cabales: mais aiant été pris ſur le fait, on lui trancha la tête, ſans attendre les ordres du Duc ſon Oncle; qui desapprouva fort un ſi cruel reſſentiment, & bannit même de ſes Etats ceux qui en avoient étés les Autheurs. *Hercules* eût de grands démêlés avec les Venitiens, & avec le Pape *Sixte* IV. dont il ſe tira adroitement par ſa valeur particuliere, & avec le ſecours des autres Princes de l'Italie. Ce fut lui qui aggrandit Ferrare, comprenant dans l'enceinte des nouvelles murailles qu'il fit bâtir, une partie du Parc Ducal & le Cloître des Chartreux, que le Duc *Borſo* ſon prédéceſſeur avoit fait bâtir. Il laiſſa quatre fils & deux filles, dont l'une nommée *Beatrix* fut mariée à

Louis

Louis Sporza Duc de Milan ; & l'autre nommée *Iſabelle*, à *François de Gonzague*, Marquis de Mantoüe : *Sigismond* ſon frere fut auteur de la Branche des Marquis de S. *Martin* & Borgemaniero, qui ſubſiſte encor audjourd'hui.

Alfonce I. l'aiſné de ſes fils, lui ſuccéda l'an 1504. ou 1505. ſelon *Leandre Albert*. Il eût de plus grands démêlés à ſoûtenir que ſon Pere, & paya de ſa perſonne en beaucoup de rencontres. Outre ſes propres guerres, il eût en diverſes occaſions le commandement des Troupes des Florentins, & de celles de l'Egliſe. On prétend même, qu'il s'étoit ſi fort appliqué aux armes, qu'il inventa diverſes pratiques de l'artillerie. Les *Venitiens*, & le Pape *Jules* II. conjurerent ſucceſſivement ſa perte. Le dernier lui enleva Modene, Regio, Rubiera, Lugo, & tout ce qu'il poſſédoit au de là du Pò. *Leon* X. n'eut pas pour lui des ſentiments plus favorables ; étant picqué, ſur tout, de ce qu'il avoit été Général des Florentins au préjudice de ſa Maiſon. Le Pape *Adrian* VI. lui donna le temps de reſpirer & fit un traité avec lui. Mais ce qui le remit dans ſes Etats, fut l'al-

liance qu'il fit avec l'Empereur *Charles-Quint* avec la promeſſe que celui-ci lui fit, de l'aider à recouvrer ce que les Papes lui avoient pris. On lui attribue en particulier, d'avoir donné le conſeil au Duc de Bourbon d'aller à Rome. Ce fut pendant la priſon de *Clement* VII. qu'*Alfonce* recouvra Modene avec les ſecours des Généraux de l'Empereur, comme il avoit déja recouvert une partie de ſes autres places. La paix conclue entre le Pape & l'Empereur, en 1526. le mit tout à fait en repos. Un des articles de cette paix portoit; que *Clement* lui donneroit l'inveſtiture de Ferrare, qu'il lui avoit toûjours refuſé; & que le Duc retiendroit Modene, Regio, & Carpi en homage du ſeul Empereur, & ſans que l'Egliſe eut aucune dépandance ſur ces trois fiefs.

Leandre Albert qui vivoit en ce temps là, rapporte la choſe avec plus de circonſtance: Il dit, que l'Empereur *Charles-Quint* étant venu à Bologne l'an 1530. pour y recevoir la couronne Impériale, *Alfonce* s'y trouva; & conſentit avec *Clement*, que *Charles-Quint* fut l'Arbitre de leurs différents. Ils firent accord, que pour gage de la bonne foi avec

la

la quelle on traiteroit, la ville de Modene reſteroit dépoſée entre les mains de l'Empereur. Nôtre Auteur ajoûte; que celui-ci donna enfin ſon jugement l'année ſuivante à Gand, qui fut; que le Duc payeroit au Pape, pour tout le paſſé, la ſomme de cent quatorze mille ducats d'or en deux termes, qui écheroient à la fête de S. *Pierre* & de *S. Paul* des années 1531. & 1532. & que pour marque de reconnoiſſance, il lui payeroit à perpétuité la ſomme annuelle de ſept mille ducats pour le Duché de Ferrare. Il ajoûte de plus; que *Clement* ne voulut pas s'en tenir à cette ſentence, qui ne fut abſolument terminée que ſous *Paul* III. Succeſſeur de *Clement*, & au temps du Duc *Hercules* II. fils du dit *Alfonce*.

Alfonce I. eût trois femmes: la premiere, fut *Anne* fille de *Galeace Sforza* Duc de Milan: la ſeconde, *Lucrece Borgia* fille du Pape *Alexandre* VI. qu'il epouſa dans la vûe de tirer quelque avantage des démêlés qu'il avoit avec le S. *Siege*, & de la quelle il eût quaſi tous ſes enfants. Il entretenoit ſecrettement *Laura Euſtochia*, Dame Ferraroiſe,

raroiſe, dont il eut un fils nommé *Alfonce* Pere de *Don Ceſar*; qui fut, comme je le remarquerai dans la ſuite, privé de la poſſeſſion du Duché de Ferrare. Le Duc *Alfonce* étant devenu Veuf de la Ducheſſe *Lucrece Borgia*, épouſa publiquement cette *Laura*, & légitima le fils qu'il en avoit eû, comme laſſeure poſitivement *Leandre Albert*.

Hercules II. fils d'*Alfonce* avoit épouſé, du vivant de ſon Pere, Renée de France, fille du Roi *Louis* XII. & ſervit cette couronne ſous le Roi *Henri* II. en qualité de Lieutenant Général contre le Roi d'Eſpagne *Philippe* II. Il avoit un frere Cardinal nommé *Hypolite*, qui jouiſſant en France des Archévêchés d'*Auſch*, d'*Arles*, de *Lion*, celle d'*Autun* & pluſieurs riches Abbayes, ſervit beaucoup à attacher ſa maiſon aux intérêts de la France. Il ſemble que cette liaiſon ait duré depuis ce temps juſqu'à nos jours, qu'on l'à vû rompre; j'en parlerai ci après. Nous apprenons de l'Hiſtoire, que *Renée*, qui avoit beaucoup deſprit, donna dans les nouvelles opinions; & que *Jean Calvin* déguiſé ſous le nom & l'habit d'*Abbé*,

bé, la vit à Ferrare, & lui communiqua ſes ſentiments : mais que le Duc aiant été averti de cette pratique, la fit bien tôt ceſſer, cençurant hautement la Ducheſſe ſur ſa facilité à prêter l'oreille aux opinions, qui pouvoient cauſer la perte de l'un & de l'autre; ſi le Pape, venant à le ſçavoir & les conſidérant comme imbus d'héreſie, ſe ſervoit de ſon authorité pour les priver de leur Etat. La choſe ne fit pas alors un plus grand éclat. Mais la Ducheſſe, après la mort de ſon mari, retourna en France, où elle fit profeſſion ouverte de la Religion Reformée, & mourut à Montargis dans ces ſentiments.

Alfonce II. fils d'*Hercules* & de *Renée* ſucceda aux Etats de ſon Pere l'an 1559. Il avoit été élevé en France; ce qui fortifia encore les liaiſons de ſa famille avec cette Couronne. Il ſervit néamoins de ſes troupes & de ſa perſonne l'Empereur *Ferdinand* I. contre les Infideles en Hongrie. Il épouſa ſucceſſivement *Lucrece* de Medicis, *Barbe d'Autriche* fille de *Ferdinand*, & *Marguerite Gonzague*, fille de *Guillaume* Marquis de *Mantoue*; ſans pouvoir recuillir aucun héritier de ces

ces trois mariages. Ainſi mourant ſans enfants, il déclara pour ſucceſſeur & héritier univerſel de tous ſes biens *Don Ceſar* ſon Couſin germain, fils d'*Alfonce* ſon Oncle, & petit fils du Duc *Alfonce* I. Il avoit fait légitimer ce Prince par l'Empereur *Rodolphe* II. Et il ſemble même que, ſans cela, la ſucceſſion de Ferrare devoit lui être ajugée par l'exemple des autres; qui, comme on l'a vû, l'avoient receuillie à la vûë des Papes, quoi que nés hors de légitime mariage. Cependant le Pape *Clement* VIII. ſe trouvant ſur le trône Pontifical, non ſeulement déclara le Duché de Ferrare réüni à l'Etat Eccleſiaſtique, mais il emploia même la force pour s'en ſaiſir; nonobſtant la diſpoſition teſtamentaire du dernier Duc, & l'affection des Peuples qui étoient ravis d'avoir *Don Ceſar* pour Souverain. Celuici n'aiant pû former un parti ſuffiſant pour ſe maintenir, fut contraint de ceder à la force & de ſortir de Ferrare par une porte, pendant que *Clement* armé y entroit par une autre, à la tête de ſes Troupes. On montre encore aujourd'hui dans le Palais Vatican l'armure dont *Clement* étoit revêtu

en

en cette occaſion, & on voit à Ferrare la porte par laquelle D. *Ceſar* ſortit, que le Pape fit murer inmédiatement après ſon départ, comme pour lui ôter toute eſperance de retour.

Ceſar I. Duc de Modene & de Reggio &c. eut d'Ane Virginie fille de *Coſme* II. Grand Duc de Toſcane *Alfonce III.* qui lui ſucceda l'an 1628. mais qui ne regna qu'environ un an, aiant abdiqué, & reſigné ſes Etats à *François* I. ſon fils, pour ſe faire Religieux Capucin. Ce qui le porta à cela, ce fut la tendreſſe qu'il avoit eûe pour ſa femme *Iſabelle* fille de *Charles Emmannel* I. Duc de Savoye & de *Catherine Michelle* d'Aûtriche fille de *Philippe* II. Roi d'Eſpagne. Elle mourut quelque temps auparavant dans les ſentiments d'une pieté extraordinaire : il en fut ſi toûché qu'il reſolut de quitter le monde. Il veſcut juſqu'à l'année 1644. ſans ſe repentir, ou ſans s'être relaché dans la pratique de ce rigoureux inſtitut.

François I. ſon fils gouvernoit les Etats de ſon Pére, non ſans beaucoup de troubles & d'agitations; dans leſquelles il s'engagea, en prenant le parti de la France, con-

contre le Duché de Milan. Bien loin de faire des conquêtes considérables, il échoüa devant la ville de *Cremone*; & le Marquis de *Caracene* gouverneur du Milanois aiant porté les armes du Roi d'Espagne dans ses Etats, il fut contraint de renoncer au parti de le *France*, & d'âcheter la paix par ce sacrifice. Il faut lire son Oraison funebre par le P. *Gamberts* Jésuite pour voir comment toutes les vertus de ce Prince sont exagérées & multipliées à l'infini : cet éloge fait un assez gros volume.

Le Duc *François* I. eût trois femmes, *Marie* & *Victoire* Farneſe sœurs, filles du Duc de Parme; *Ranuce* II. & *Lucrece Barberin* fille de D. *Thadée* Prince de Palestrine frére du Pape *Urbain* VIII. qui en consideration de ce mariage, donna le chapeau de Cardinal à un frere du Duc *François* nommé *Rinalde*. Ce dernier s'est rendu fameux par l'ardeur avec laquelle il soutint à Rome les intérêts de la Couronne de France, dont il fut le Protecteur pendant plus de trente ans de Cardinalat.

Alfonce IV. fils de *François* I. lui succéda en 1678. & prit comme lui parti dans

dans les guerres d'Italie en faveur de la France. Il avoit épouſé quelques années auparavant *Laura Martinozzi* niece du Cardinal Mazarin; c'eſt ce qui le mit dans cet engagement: il ne vecût que juſqu'à l'année 1662.

François II. ſon fils prit ſa place. Mais comme il n'avoit encore que deux ans, l'état fut gouverné par la Mere de ce Prince, aſſiſtée des conſeils & dela direction du Cardinal *Rinalde*; juſqu'à ce que ce Cardinal étant mort l'année 1672. & la Ducheſſe étant allée en Angleterre l'année ſuivante pour mener ſa fille *Marie Beatrix* ſœur du Duc à ſon Epoux *Jacques* Duc d'Jorck qui devint enſuite *Roi de la Grande Bretagne* ſous le nom de *Jacques* II. le Prince Don *Ceſar* fils de *Borſo*, frere du Duc *Alfonce* III. s'introduiſit dans le gouvernement, où aiant pris un entier aſçendant ſur l'eſprit du Jeune Duc *François*, il a paru diſpoſer juſqu'à la mort de ce Prince. Celuici n'aiant point eu d'enfants de *Marguerite Marie* Farneſe fille de *Ranuce* II. Duc de Parme qu'il épouſa l'an 1692. eût pour Succeſſeur le Duc Regnant *Rinalde* II. dont il ſera parlé plus amplement, après

après avoir montré en quoi consistent les Etats du Duché de Modene.

La ville de *Modene* qui en est la Capitale est assés ancienne; l'on en ignore même les premiers fondateurs. On sçait seulement, qu'elle fut aggrandie, ou vendue considérablement par une Colonie que les Romains y envoierent; & qu'aprés la mort de *Cesar*, *Brutus*, un des Assassins de cet Empereur, y fut assiegé par *Marc-Antoine*; mais inutilement. Elle a subi une quantité de révolutions. La premiere fois qu'elle entra au pouvoir de la Maison *d'Este*, fut l'année 1288. L'Evêque & les principaux Bourgeois ne sçachant en quelque façon de qui ils relevoient; & l'Empereur *Rodolphe* I. épouvanté des mauvais traittements que son prédécesseur *Frederic* II. avoient reçû en Italie, négligeant de prendre connoissance de ce qui se passoit en ce pays-là, ils se donnerent à *Obizzon* II. fils de *Renaud* un des Descendants de cette Maison, duquel on à parlé dans la suite de ces Princes.

Cette donation ne fut pourtant pas perpétuelle, ou n'eut pas l'effet d'une sujettion constante de la ville de Modene

à

à la Maiſon d'*Eſte* dès ce temps-là. Les *Bonacolſi* Tyrans de Mantoüe s'en ſaiſirent au commencement du ſiecle ſuivant : mais ils en furent chaſſés, après quelques années de poſſeſſion, à cauſe de leur tirannie. Après eux, *Mainfroy* de la Maiſon *Pio*, Prince de Carpi, fut déclaré Vicaire Impérial de Modene l'an 1331. par *Jean* Roi de Boheme au nom de l'Empereur *Charles* IV. ſon Pere, & celuici la rendit cinq ans après à *Obizzon* III. petit fils & Succeſſeur dans l'état de Ferrare d'*Obizzon* II. à qui l'Evêque & les Bourgeois s'étoient autrefois donnés. Les deſcendants de celuici la poſſederent juſquà l'année 1510. que le Pape *Jules* II. l'ôta à *Alfonce* I. Duc de Ferrare, qu'il avoit excommunié, & qu'il vouloit en toute maniere priver de ſes Etats.

Jules, cependant, la conſigna à l'Empereur *Maximilian*, qui l'engagea de nouveau quatre ans après à *Leon* X. pour la ſomme de 40000. ducats : & ce fut ſous le Pape *Clement* VII. & pendant ſa priſon en l'année 1527. que le Duc *Alfonce* la reprit, s'étant preſenté avec quelques Troupes, & menaçant de brûler les moiſ-

ſons,

ſons, ſi les Bourgeois ne ſe rendoient à lui. Depuis ce temps-là, la ville de Modene à été aux Princes de la Maiſon d'*Eſte* ſans interruption, & ils y ont tous leur réſidence ordinaire; hormis lors que l'Armée de France s'en ſaiſit au commencement de la guerre preſente, que le Duc fut contraint de ſe retirer avec ſa famille à *Bologne*.

A lire les diverſes Relations que nous en donnent les Voyageurs, la ville de Modene eſt *belle* & *laide*, comme il plaît à ces Meſſieurs. Mr. *Miſſon* qui dit ſi peu de bien des meilleures choſes d'Italie, donne une idée de cette ville tout-à-fait desagréable. *C'eſt une pauvre Ville*, dit il, *faute de négoce*. Ses *fortifications tombent en ruïne. Ses rues ſont petites & ſales. Les portiques qui regnent preſque par tout, comme à Pologne, ſont bas & étroits. Il n'y a point d'Egliſe fort remarquable, les belles maiſons y ſont rares. Le vieux Palais de ce Prince eſt peu de choſe.* Liſez Mr. *Laſſel* Gentilhomme Anglois, (au voyage duquel celui de Mr. *Miſſon* eſt ſi ſemblable qu'on diroit que celui-ci eſt une copie un peu égayée de l'autre, quoi qu'il le contrediſe & s'en écar-

te en quelques rencontres,) il vous dira que *Modene eſt une belle ville, qu'on découvre de fort loin; que la Citadelle en eſt forte; que le Palais du Duc eſt auſſi beau qu'il y en ait en Italie; que les Chambres en ſont fort propres & lambriſſées de grands miroirs, des portraits de ſes ancetres, & de riches dorures.* Moreri ajoute à ceci, que la *Cathedrale, les autres Egliſes & les Monaſteres méritent la curioſité des Voyageurs.* Que croire de la varieté de ces Relations?

La vérité eſt que Modene, en ce qu'elle a de vieux, ſe reſſent beaucoup de l'Architecture des temps où l'on ignoroit ces belles proportions, qui font aujourd'hui le charme des Edifices bien bâtis. Mais la ville neuve, c'eſt à dire ce qui eſt bâti proche le nouveau Palais des Ducs, eſt avantageuſement pourvû. D'ailleurs, perſonne n'ignore que ce Palais eſt rempli des plus beaux Tableaux qui ſoient en Italie: c'eſt dans ce Palais qu'on voit cette belle nuit *de Coregge, la Notte de Coreggio*, renommée par tout l'Univers. Ce tableau eſt la Nativité de N. S. dépeinte avec tout l'art poſſible. C'eſt auſſi le Chef d'œu-

d'oeuvre du fameux *Antoine de Correge*, qui excelloit particulierement, ſelon les connoiſſeurs, à exprimer la Naïveté & la douceur dans la répreſentation des Vierges & des Enfants. La piece avoit été faite pour un autel d'Egliſe ; mais les Princes Ducs de Modene, ſe la ſont appropriée, en y ſubſtituant une bonne copie. Il y a à *Plaiſance*, dans l'Egliſe des Bénédictins, un Tableau du *Cygnani*; qui eſt une peinture vivante, où l'on voit un petit Jeſus Chriſt qui met ſon pied ſur celui de la Vierge ſa Mere, & l'aidant à fouler la tête d'un ſerpent, pour l'Immaculée conception de celle-ci. Ce Tableau à des charmes inexprimables dans ce genre de tendreſſe & de délicateſſe. La premiere fois que je le vis il me revint dans l'eſprit l'enthouſiaſme avec lequel Balzac exprimoit autrefois l'admiration que lui avoit cauſé la leçture de certains vers latins de *Daniel Heinſius* par leſquels cet habile Poëte avoit répreſenté les ſentiments mêlés de foi, d'amour, d'humilité, & de joye de la S. *Vierge* à la premiere vûe de ſon fils, après ſes Sacrées couches ; & je fus ſur le point de m'en ſervir pour ex-

exprimer le plaiſir que je prenois à regarder cette piece.

Si je n'avois peur de me faire des ennemis je rapporterois ici un Sonnet que Mr. *Miſſon* n'auroit pas manqué d'inſérer dans ſon Voyage s'il en avoit eû copie, comme une piece tout a fait de ſon goût, & de ſon ſtile. On dit que l'Autheur eſt un Gentilhomme de la maiſon de *Rangoni*, qui devoit être bien en colere contre ſon ancienne Patrie, quand il le compoſa, cette famille étant originaire de Modene. On ne ſçauroit dire pis de la ville & des habitans de Modene: je ne le rapporte point pour l'aprouver, mais pour deſavoüer l'éxcés de ſes imputations.

Portici affumicati, ſtrade ſtrette,
Storte, piene de buche, e de letame;
Un aria ſempre torbida ed infame,
Un continuo ruotar di canalette.
Femine lorde e di contagio infette,
Poca moneta e per lo piu di rame,
Gente ſuperba, e che ſi muor di fame,
Teſte leggiere, e lingue maledette.
Chieſe pollute di misfatti atroci,
Clero ſozzo, ignorante, e popol ghitto,
Che ſol ſi paſce di ſalſicete e noci.
Coſi trov'io in un mio libro ſcritto:

Non volgete ver mè gli occhi feroci:
Questa è Modena vostra, e state zitto.

Rien au monde n'eſt plus outré que ce portrait de la ville de Modene; les rues n'y étant ni ſi étroites, ni ſi tortues, ni ſi ſales, ni le peuple ſi ignorant & ſi vicieux que ces vers le diſent. Ce qu'on peut dire de plus fort contre les Modenois, c'eſt que par un effet ordinaire de la bonté du païs, ils ont une certaine ingénuïté, que leurs Envieux appellent ſottiſe; mais elle ne va pourtant pas au-de là de ce qu'il faut. Il ſeroit à ſouhaiter, au contraire, que tous les peuples fuſſent de même, la vie en ſeroit plus douce & moins expoſée aux chagrins, qui troublent tous les jours le commerce des hommes. Le Poëme dans lequel *Alexandre Taſſon* à décrit la guerre, qui ſuivit l'enlevement de la *Secchia* donne une idée de cette ſimplicité, qui rend ſi douce la ſocieté civile: Ceux qui poſſédent cette vertu aiment ſincerement leur prochain, & concourent au ſoulagement des autres.

Il y a une certaine émulation entre ceux de Bologne & ceux de Modene, qui les porte à ſe reprocher réciproquement certain défaut: mais tout ce qu'il y a de plus

mauvais ne va qu'à ſe faire paſſer les uns les autres pour ridicules par quelques unes de leurs manieres. Un jour voiageant dans un coche de ce païs, j'y vis un Modenois, qui entretint fort agréablement la compagnie de certaines Hiſtoriettes arrivées ſelon lui à *Bologne* : ſur chacune il ne manquoit pas de ſe récrier ; *Et les Bolonois oſent dire que les Modenois ſont ſots!* Je m'imagine que s'il y avoit eû un Bolonois dans le coche, la converſation n'en auroit été que plus vive & plus divertiſſante ; car ſans doute, il n'auroit pas manqué à faire d'autres Hiſtoires contre les Modenois. Mais preuve que ces railleries ne vont pas juſqu'à laigreur ; c'eſt qu'il n'y pas de meilleurs amis que les Nobles de Bologne & ceux de Modene, quand ils ſe trouvent enſemble : ceux qui ont vecu dans ce païs-là ne m'en démentiront point. Pour montrer que les Modenois connoiſſent la plus fine Litterature, on peut citer *Louys Caſtelvetro*. Le fameux Général *Raymond* Comte de Montecuculi ferme la bouche à ceux qui prétendent qu'ils manquent de courage. Je rapporterai, à cette occaſion, ce que le Maréchal de Turenne, qui comman-

doit les armées de France contre l'Allemagne, avoit coûtume de dire ; qu'il ſouhaittoit d'avoir en tête le Comte de Montecuculi, plûtôt qu'aucun autre des Généraux de l'Empereur, à cauſe qu'il l'eſtimoit le plus habile de tous ; il formoit ce ſoubait, non pas tant, diſoit il, parce qu'il y avoit plus de gloire à ſe meſurer avec lui, que parceque le Général Montecuculi faiſant la guerre avec toute la connoiſſance de l'art, & ne donnant rien au hazard ou au caprice ; il ſçavoit où l'attendre, & comment ſe prémunir contre lui : au lieu que les autres ſe conduiſans ſelon leur fantaiſie, il étoit toûjours embaraſſé à déviner ce qu'ils feroient. Cette penſée extraordinaire fait voir qu'un étourdi donne quelquefois de la peine au plus habile homme du monde, dans les choſes qu'il ſçait même le mieux. Mais comme à la guerre les moindres fautes peuvent être capitales, il n'eſt pas de la prudence de ſa confier en un homme ſans expérience.

Fluvio Teſti, autre enfant de Modene, a fait voir pas ſes Poëſies Liriques, que les Modenois ſont capables auſſi de cou-

concevoir & d'exprimer avec la derniere délicateſſe ce qui fait les plus beaux Poëmes, & les plus riches de cette nature. Quand on conviendroit, que les Poëtes ne ſont jamais ſans un petit grain de folie; il n'y a perſonne qui ne volut être un peu fou pour mériter la réputation que s'eſt acquiſe cet admirable Poëte. Il eſt étonnant que Moreri, qui accorde ſouvent des loüanges à des gens bien moins connus, n'ait point ouï parler de cet Autheur, dont les Ocuvres ſont entre les mains de tous les Italiens, & deſquelles on fait tous les jours de nouvelles réimpreſſions. On a connu autre-fois à Modene un Moine Neveu, ou petit Neveu de ce Poëte, portant le même nom; mais qui n'avoit de ſon Oncle que la phiſionomie d'un verſificateur abſtrait, & qu'un peu de cet air dont je viens de parler.

La ville de *Reggio* eſt la ſeconde ville de l'Etat du Duc de Modene. On lui rend juſtice en diſant qu'elle eſt belle, grande, dans un bon territoire, que l'air y eſt ſain, & que par toute ſorte de raiſons elle mérite plus d'être le ſiege & le lieu de la réſidence du Souverain, que la

ville de Modene même ; excepté que cette derniere eſt la capitale de l'Etat. Il y a un Château où demeure le Gouverneur ; mais qui n'eſt remarquable ni pour ſa force, ni pour la magnificence de ſa ſtructure. Le Prince *Alouys* Oncle du Duc d'aujourd'hui & grand Oncle du défunt, y faiſoit ſa réſidence comme Gouverneur de la ville, & y tenoit renfermé un treſor, dont la vûë ne déplaiſoit à perſonne, quoiqu'il vint de la campagne, où l'on n'en trouve pas ordinairement de ſemblable. Ce Prince aimoit une Villagoiſe d'une grande beauté, que par là il avoit élevée à une eſpece de Souveraineté, d'où elle voioit tous ceux qui dépéndoient du gouvernement de ſon Amant à ſes pieds ; & autant pour ſon mérite propre, que pour les égards que l'on devoit au Gouverneur ; chacun étoit ravi de lui témoigner de la déférence & de la ſoumiſſion. On ne ſçait ſi c'eſt à cauſe de cela, ou à cauſe de la température du climat que l'amour a un tel empire dans cette ville, qu'on la peut preſque appeller une Iſle de Citère dans cette partie du Continent de la Lombardie. Les femmes y ont l'œil ſi vif, & elles

elles ſont ſi attentives à ménager toutes les occaſions de gagner les cœurs, qu'il y en a peu qui leur échappe. Comme ces ſortes de triomphes ne demandent point d'éclat, & que cette guerre ne ſe fait point de jour, l'uſage de ce qu'on appelle en Hollande la faille, & en Italie *il Sendado* eſt merveilleux pour la rencontre du tête à tête, moment fatal pour l'honneur des Maris & des familles. On m'a aſſeuré que la Ducheſſe *Laura Martinozzi*, niece du Cardinal *Mazarin* & femme du Duc *Alfonce* IV. avoit été la cauſe innocente d'une partie de ce deſordre: car comme elle étoit extrèmement dévote, ou du moins qu'elle aimoit à viſiter les Egliſes; pour le faire avec moins d'embarras & ſans être remarquée par le cortege attaché à ſa qualité, elle commença à ſe ſervir du *Sendado*, avec peu de ſes Femmes; ce qui peu à peu ajant été pratiqué par d'autres Dames, peut être, dans la même bonne intention, devint en uſage. Les meilleures choſes dégénerent ſouvent en mal. Le *Sendado*, ſelon ce que l'on en dit communément, cache d'autre deſſein que le celui d'aller aux Egliſes. On s'en plaint: car

car les intéreſſés ne peuvent honêtement empécher cette coûtume, & ſont contraints de voir ſouvent leurs femmes & leurs filles paſſer devant eux, ſans oſer s'éclaircir de la qualité de ces pretendues dévotes, qui étant une fois hors de la maiſon demeurent inconnues à tout le monde, hormis à l'objet de leurs veux; à la faveur d'une juppe noire & de ce Couvre-chef, qui eſt le même habillement pour toutes, & qui fait que l'on confont *La Dama dallapedina*, les femmes de la premiere & de la derniere qualité.

La ville de Reggio à paſſé par une infinité de mains avant que de tomber au pouvoir de la Maiſon *d'Eſte*. Les Fogliani, les Manfredi, les Seigneurs de l'Eſcale, les *Gonzagues*, & les Viſconti Ducs de Milan en ont été les Maîtres; & ce n'eſt que dès le temps, du Duc *Alfonce* I. qu'elle eſt demeurée conſtamment ſujette à cette Maiſon.

Carpi eſt une petite ville, environ à 4. lieües de Modene, & de Regio à la pointe d'un Triangle dreſſé vers le ſeptentrion. Elle eſt capitale d'une petite Principauté, autrefois poſſédée par la Maiſon *Pio*, aujourd'hui établie à Ferrare,

rare, & dont les aînés portent le titre de Princes de *S. Gregoire*. *Mainfroy* dès le commencement du quatorzieme ſiecle fut le premier Prince de Carpi; mais au ſeiſieme *Albert Pio*, après avoir été Ambaſſadeur à Rome de la part des Empereurs *Maximilian*, & *Charles Quint* s'attacha au ſervice du Roi *François* I. pour lequel il fit la même fonction d'Ambaſſadeur auprès du Pape *Clement VII.* cela fut cauſe que s'étant trouvé à Rome revetu de ce caractere à la priſe de cette ville, l'Empereur *Charles-Quint* donna ſon Etat à *Alfonce* Duc de Ferrare, dont le *Pere Hercules* I. en poſſédoit déja une partie, qui lui avoit été cedée par *Gibert Pio*, embaraſſé à la deffendre contre ſes propres couſins, qui l'en vouloient dépoſſeder. Le Duc de Ferrare donna en recompence le Bourg de Saſſuolo, & d'autres Terres à *Gibert*; au lieu qu'*Albert* s'étant retiré à Paris après la perte de ſon Etat, y mourut quaſi miſérable en 1538. quoi que ce fut un Prince digne de toutes les graces du Roi, non ſeulement parce qu'il avoit tout perdu pour ſon ſervice; mais à cauſe de ſes qualités perſonnelles, & entre autre,

à cauſe d'une érudition profonde dont il a laiſſé des preuves par divers de ſes Ouvrages imprimés. Mr. Moreri, en parlant de lui, ſemble reprocher une ingratitude blamâble à l'Empereur *Charles*, de l'avoir dépoüillé de ſes biens. Mais il ne réflechit pas ſur les engagements contraires aux interêts de cet Empereur qu'avoit pris *Albert*, qui ſurpris avec les ennemis, ne pût éviter le reſſentiment du victorieux, la charge de l'indemniſer tombant alors ſur celui pour le ſervice duquel il les avoit perdu. Nous avons vû depuis, que le Duc *Rinalde* ne s'étant point trouvé du côté des deux Couronnes, quand elles furent reconnues à Milan pour Souveraines, en vertu du Teſtament attribué au Roi *Charles* II. le Roi T. C. fit aſſieger Modene & l'aiant pris en diſpoſa, de même que de tout le Duché, en faveur de ſon petit-fils; mais la diſpoſition aiant été un peu trop prématurée, n'a point eu de lieu; le Duc étant retourné dans ſes Etats quand les François quitterent l'Italie.

La famille *Pio* eſt encor aujourd'hui attachée au parti de la France: au moins le Prince *Pio*, qu'on a vû autrefois entre

les.

les Prélats de la Cour de Rome, aiant quitté la Mantelette pour prendre l'épée, paſſa en Eſpagne, où il ſert dans l'Armée du Roi Philippe V. Il a des Neveux fils d'un aiſné Prince de *S. Gregoire*, qui eſt fils avec lui d'une fille du Marquis de *Caſtel-Rodrigo* autrefois Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Eſpagne *Philippe* IV. On a vû il y a 30. ans à Rome un Cardinal *Pio*, Oncle ou Grand Oncle de ces Meſſieurs, fort attaché au parti de la Maiſon d'Aûtriche. Cette Maiſon a eu deux autres Cardinaux *Charles* & *Rodolphe*, l'un fait Cardinal par *Clement* VIII. & l'autre par *Paul* III.

La Principauté de *Corregio* eut de même autrefois des Seigneurs particuliers; & aujourd'hui elle a quelques Princes dépoüillés, qui déplorent la perte que fit leur Pere de ſon état par le peu de conduite qu'il eut à ſe ménager entre les deux partis qui ſe faiſoient la guerre dans l'Italie vers le milieu du Siecle paſſé. *François* I. Duc de Modene fut celui qui obtint de l'Empereur *Ferdinand* III. cette Principauté dans un des articles du Traitté, par lequel il renonça au par-

ti de la France, ce qui fut confirmé encore par la paix des Pyrenées. Les Princes de cette Maiſon, qui ſubſiſte à Parme, d'où les Hiſtoriens la font ſortir, ſe ſouſcrivent N. d'*Aûtriche de Corregge*: on a vû quelques unes de ces ſignatures. Ils prétendent deſçendre d'un fils naturel de cette Maiſon, à qui ce petit Etat fut donné en conſidération de ſa Naiſſance; comme autrefois la ville & Marquiſat de Burgau fut conférée à un autre de même qualité. Ce qui ſemble appuyer leur opinion, c'eſt la reſſemblance des Armes; qui ſont une Face d'argent en Champ de Gueules, & pour Briſure trois Courroyes de Sable, par allufion au nom de Correggio (car *Correggia* en Italien, ſignifie une ceinture ou courroye.) *Jerome* Corregio créé Cardinal par le Pape *Pie* IV. fit honneur à ſa Maiſon & à la Pourpre par la quantité des emplois de tout genre qu'il a dignement foutenus au ſervice de la Cour de Rome.

Berſelle eſt le reſte d'une ville autrefois renommée dans l'Hiſtoire Romaine, & dans celle des Lombards, qui alloit de pair avec les meilleures de la *Gaule Ciſalpine*. C'étoit dans ces derniers temps

une

une petite place quarrée, avec quatre eſpece de baſtions à ſes quatre coins. Les Impériaux aiant paſſé le Pò en 1702. ſe la firent conſigner. L'année ſuivante elle fut bombardée par le Duc de *Vandôme*, qui ſe ſaiſit au nom du Roi T. C. de tout ce qu'il put des Etats du Duc de Modene & fit ſauter les murailles de *Berſelles*, qui avoient quelque apparence de force; mais qui étoient ſi ruïnées, qu'on pouvoit entrer à cheval dans la ville par les brêches. Elle eſt ſituée vers le Pô, dont elle n'eſt ſeparée que par une grande Chauſſée, qui défend le païs des inondations de ce fleuve. C'eſt près de cette place & un peu plus bas, que le Pô diviſant les Etats de Mantoüe & de Modene, les deux Ducs étoient convenus entr'eux de tenir une Galére ſur ce fleuve avec un Officier & quelques Soldats, qui s'arrogeoient le droit de viſiter tous les bâtiments qui paſſoient ſur ce fleuve, & obligeoient les perſonnes & les denrées à payer une impôt au proffit de ces deux Princes. Mais en 1689. l'Empereur *Leopolde* aiant donné ordre au Comte de Fuenſalide Gouverneur de Milan, d'aller à main forte

démolir les nouvelles fortifications de Guaſtalle, que le Duc de Mantoüe avoit fait fortifier ſans ſon aveu, & contre les pactes de l'Inveſtiture qu'il avoit reçu de cet Etat. Les Troupes embarquées à Pavie pour cette expedition, en deſçendant par le Pô, firent couler à fond cette prétendue Galére; & abolirent les impôts qu'elle exigeoit. Il ſemble que le Duc *Rinalde* veuille aujourd'hui relever les Murailles & les fortifications de *Berſelles*: & ſans doute qu'une place fortifiée aux confins des Duchés de Parme & de Mantoüe, & ſur une puiſſante riviere le rendroit beaucoup plus conſidérable.

Rubiera eſt aujourd'hui la fortereſſe du Duché de Modene, ſituée ſur le chemin de cette ville à Reggio. Les murailles cependant n'en ſont pas fortes, & même l'ancienne *Rocca* ou Chateau eſt démoli. Mais il y a une nouvelle fortereſſe, qui pourtant n'eſt guére forte, où les Ducs de Modene tiennent leurs priſonniers d'Etat; & où aſſeurément ils ne ſe retireroient pas eux-mêmes, s'ils ſe voyoient contraints de pourvoir à leur ſeureté, la place n'étant point en état de ſoûtenir un ſiége.

Final, ſurnommé de Modene, (pour le diſtinguer du Final maritime ſitué ſur la Riviere Occidentale de Génes & & uni au Duché de Milan) eſt une petite ville fort Jolie ſur la riviere du Panaro a cinq lieües de Modene en tirant vers Ferrare. Elle a été ſouvent viſitée par les deux armées pendant cette guerre, & ne comptera pas apparement parmi ſes plus grandes fortunes les traittements qu'elle a reçu de l'une & de l'autre.

Saſſuolo eſt un Bourg, où il y a un Palais des Ducs de Modene, & qui fut autrefois le ſéjour des Seigneurs Pio Princes de Carpi. *Nonantola* eſt le reſte d'une Abbaye autrefois très-fameuſe & très-riche, qui rapporte encore aujourd'hui un bon revenu à celui qui la poſſede. S. A. de Modene joüiſſoit de cette Abbaye pendant qu'il étoit Cardinal. Il n'y a plus que peu de Religieux de l'ordre de Citeaux qui officient & demeurent dans les Mazures, plûtôt que dans le reſte des grands & magnifiques bâtiments qu'il y avoit autrefois, quand elle étoit habitée par des Moines noirs de l'ordre de S. *Benoît*, qu'on veût y avoir été au nombre de pluſieurs centaines à la fois, & y avoir fait

fait le ſervice qu'on appelloit *laus perpetua*; c'eſt à dire, qui, partagés en diverſes troupes, ne ceſſoient point de chanter les Offices Divins, tant la nuit que le jour. On lit dans quelques Autheurs que la fameuſe Comteſſe Mathilde fut la premiere fondatrice de cette Abbaye: mais *Leandre Albert* en fait fondateur *Anſelme* Prince ou Seigneur *Lombard*, qui y aſſembla lui même, & dans quelques autres monaſteres qu'il fonda en ces quartiers, plus de mille Religieux, avec leſquels ils pratiquoit la vie Religieuſe.

Canoſſa, ſera éternellement fameux pour avoir été le lieu où *Gregoire* VII. traitta ſi mal *Henri* IV. l'an 1076. c'étoit la plus forte place que *Matilde* eut dans ſes Etats, où elle reſidoit elle même ſouvent, & où elle voulut que ce fit cette ſcene ſi ſinguliere entre le Pape & l'Empereur. Il eſt étonnant que l'autheur du ſupplément de Moreri, la mette à Canoſa, ou Canuſium dans le Roiaume de Naples. Canoſſa eut autrefois ſes Comtes particuliers qui furent quelque temps Seigneurs de Reggio, qui n'en eſt éloigné que d'environ deux lieües.

La Garfagnaux eſt un pays de Montagnes

gnes qui n'a point de lieu ſi conſidérable que Caſtel-Nuovo Garfagnana. Ses Montagnes ſont pleines d'Ours, d'où eſt venu ce proverbe; Mener l'ours à Modene.

Les Modenois ont coûtume de dire de leurs Princes, que ce ſeroient les plus puiſſants Princes de l'Italie s'ils avoient tout ce qui leur appartient, puiſqu'ils auroient *Cento e due Citta*, Cent & deux villes, ſans comprendre la ville de Ferrare, dont nous parlerons tout à cette heure, & qui leur a appartenu. *Cento* eſt une petite ville ſur les confins du Ferrarois & du Boulonois, qui fut autrefois donnée au Duc de Ferrare *Alfonce* I. par le Pape *Alexandre* VI. pour la dote de *Lucrece Borgia* ſa fille qu'il marioit à ce Duc. *Alexandre* l'avoit ôté à l'Evêque de Bologne, à qui elle appartenoit & lui avoit donné d'autres Terres en échange. *Jules* II. caſſa la donation & rendit Cento aux Evêques de Bologne: mais après la mort de *Leon* X. le même Duc *Alfonce* la reprit, & la retint ſous l'homage de l'Egliſe; c'eſt pour quoi les Geographes la mettent dans le Duché de Ferrare, comme lui appar-

appartenant, & dans lequel, par des révolutions poſtérieures, elle a été unie.

On aſſeure que S. M. Impériale eſt prête de donner l'inveſtiture du Duché de la *Mirandole* à un fils du Duc de Modene. Cet Etat eſt ſitué entre les Duchés de Modene, de Mantoüe, & de Ferrare; dont ſe ſont fait priver les Princes particuliers de la Máiſon de *Pico*, pour avoir fait mal à propos une déclaration contre S. M. Impériale au commencement de la guerre preſente. Le dernier Duc étant mineur à la mort du Roi *Charles* II. & ſa Mere aiant, quelque temps auparavant, obtenu par un Decret de l'Empereur *Leopolde* que le Gouverneur de Milan lui donneroit des troupes pour ſe maintenir dans la régence comme Tutrice de ſon fils, contre ſes Beau-freres, qui l'en vouloient exclurre; paſſa par la reconnoiſſance que fit le Prince de *Vaudemont*, Gouverneur de Milan, du Duc d'*Anjou* pour Roi d'Eſpagne qui étoit au pouvoir de la France, laquelle en diſpoſoit comme du Duché de Milan. Les Imperiaux arrivés en Italie, pour diſputer celuici, trouverent moyen d'entrer dans la Mirandole par l'addreſſe & la re-

con-

connoiſſance de la Ducheſſe Doüairiere de l'Empereur, ſous l'autorité & les auſpices duquel elle avoit joüi d'un pouvoir dont les François s'étoient ſaiſis à la Mirandole. Les François aſſiegerent & prirent de nouveau cette place en 1705. au mois de Mai après une Declaration & un Manifeſte du Jeune Duc devenu Majeur, par lequel *il recourroit à la protection des deux Couronnes, dans la vûe*, comme l'exprimoit, ſon Manifeſte, *que la puiſſance ſi reſpectable de leurs armes produiroit la conſervation d'un membre du S. Empire Romain, & dans l'eſperance que cette conduite ſeroit approuvée d'un chacun & même de S. M. I.* Cette eſperance, comme on voit, n'étoit guère bien fondée; car c'étoit ſe flatter que l'Empereur approuveroit que l'on arrachat un fief Impérial de ſes mains pour le mettre en celles des ſes ennemis. Mais l'eſperance de ſe conſerver ſoi-même ſous *la puiſſance reſpectable des armes des deux Couronnes*, étoit bien plus mal fondée, eu égard aux conjonctures d'alors : car les François aiant été, à la fin, contraints d'abbandonner l'Italie ſans rien pouvoir ſtipuler en faveur du Duc, il eſt demeu-

rè

ré par là exclus de la grace de S. M. J. & de ſes Etats, leſquels ont dit devoir être donnés au fils du Duc de Modene.

On a cru, pendant que les armes de l'Empereur ont été employées en Lombardie, & que le Pape avoit tant de peine à s'accommoder avec lui, que S. A. de Modene penſoit véritablement à ſe ſervir de cette occaſion pour rentrer dans le Duché de Ferrare; & que l'Empereur étoit, de ſon côté, diſpoſé à lui faire rendre une Juſtice qu'on diroit à Rome même lui être très-légitimement dûe, ſi on oſoit y parler avec liberté. Cependant ni l'Empereur ni le Duc n'en ont jamais parlé ouvertement; & ſi les armes de S. M. J. ce ſont fait voir dans le Ferrarois & juſqu'aux portes même de la ville de Ferrare, elles n'en ont publié d'autre motif que celui de contraindre *Clement* XI. à ſe défaire de ſon entêtement pour la France, & à traitter le Roi *Charles* avec les mêmes égards, qu'il a eu pour le Roi *Philippe*. Quelques Gazettes ont prêté à l'Empereur ce deſſein de remettre, par la force des armes, le Duché de Ferrare au pouvoir de S. A. de Modene. Mais ç'a plûtôt été, parce que chacun con-

vient

vient du droit qu'il a de le faire, que parce qu'on eût aucune certitude de cette resolution. Je dis que chacun convient du droit : mais pour le fait, il y a des gents qui ne peuvent se persuader qu'un Prince d'Italie ose entreprendre de déranger l'état present de l'Eglise & du S. *Siege* de Rome. Accoutumés à voir rouler le monde comme il va depuis long temps, une entreprise de cette nature leur paroît avoir des consequences terribles. Ils aiment mieux jouir des idées du repos present, que d'entrer seulement d'imagination dans la carriere difficile & incertaine des succès, qui accommpagnent le cours des armes, & sur tout, étant déployées contre la puissance Ecclesiastique : l'exemple des siécles passés, les a tellement épouvantés, qu'ils ne croient pas qu'aucun Prince Catholique Romain, moins encore un Italien, ose jamais penser à faire la guerre aux Papes.

D'autres respondent à ceux-ci ; qu'ils devroient être accoutumés aux Revolutions & aux changements des Etats, plus fréquents en ce siécle qu'en aucun autre, & méditer ces beaux vers d'Horace, qui ne furent jamais plus vrais que de nos jours. *Fer-*

Fortuna ſævo læta negotio
Ludum inſolentem ludere pertinax
Tranſmutat incertos honores,
Nunc mihi nunc aliis benigne.

Nous avons vû de nos jours non ſeulement des Provinces changer de Maîtres par des ſuccés, qui ont acquis le nom de Grands à ceux qui les ont entrepriſes uniquement fondés ſur leurs bonheur; mais des Trônes même renverſés, des Sultans & des Rois dépoſſedés. Et ce qui doit encor, à mon ſens, paroître plus étonnant que tout le reſte; c'eſt, l'antipathie la plus enracinée & la plus vive entre deux peuples éternellement rivaux & jaloux, trainer aujourd'hui le char de triomphe d'un vainqueur, qui a ſçû par ſurpriſe & par force les lier & les accoupler au même joug. Avoir, après cela, de l'étonnement pour quelque autre ſuccès qui puiſſe arriver; c'eſt en avoir de reſte & plus qu'il n'en faut, pour ſe maintenir en poſſeſſion du droit commun de juger raiſonablement des choſes du monde.

On dira, peut être, que ces changements ſont arrivés dans la Région inférieure, où les mêmes nuées qui paroiſſent quelquefois ſi brillantes ne laiſſent

pas

pas, un moment après, de fournir la matiere aux pluyes, aux grêles, aux foudres & à tous les autres methéores les plus facheux : mais que dans la Région ſuperieure, & qui approche du firmament par la pureté de l'élement qui y regne, on ne doit rien craindre de pareil. A cela on repondra, que cette opinion eſt du temps qu'on croyoit que le Soleil tournoit & s'égaioit autour de la Terre, & qu'en étant infiniment éloigné par ſon élévation, il n'y avoit aucun lieu de le craindre ſujet aux altérations d'ici bas. Mais qu'aujourd'hui, & depuis qu'on a mis cet Aſtre au centre de l'Univers, on le croit ſuſceptible de tous les changements qui arrivent dans la Sphere même de la Lune, & que ſon éclat, quelque force qu'il ait, eſt ſujet aux vapeurs, aux nues, & aux Eclypſes.

Ce galimathias, à parler clairement, veut dire ; que les eſprits du vieux temps aiant d'autres idées des droits du ſiége Romain & du pouvoir des Papes, laiſſoient faire à ceux-ci beaucoup de choſes, qu'on a bien de la peine à excuſer aujourd'hui ; ſoit pour l'occupation des Etats, ſoit pour les voyes de les défendre ;

dre ; les cenſures de l'Egliſe étant employées ſans diſtinction pour des intérêts, qui n'avoient d'autre fondement ou juſtice qu'un aggrandiſſement temporel, qui, comme tout le monde en convient aſsès, n'eſt pas un ſoutien néceſſaire à l'authorité, dont les Papes ont beſoin pour le gouvernement des ames. Par exemple ; que l'on examine comme le Duché de Ferrare eſt venu au pouvoir de l'Egliſe. La compétence entre les Papes & les Empereurs au ſujet des Inveſtitures, que les Papes ne regardoient que du côté de l'ame, & parce qu'elles ont de ſpirituel, cauſa de la confuſion en Italie. Le Papes ſe croyoient obligés d'émpécher que les Empereurs ne bleſſaſſent leur conſcience en nommant des perſonnes indignes aux Prélatures Eccleſiaſtiques, ſur laquelle nomination ils ne les avoient jamais inquieté, tant qu'ils s'en étoient ſervi pour élever la pieté & le mérite. Pendant ces confuſions, quelques Princes & quelques villes épouvantées du bruit des Excommunications, que lanceoient les Papes contre les Empereurs, crurent pourvoir à leur ſalut en reclamant la protection de l'Egliſe, &

& en ſe détachant de l'ancienne ſoûmiſſion due aux Empereurs. On voit bien que même la droiture de leurs intentions ſuppoſée ſur cet article, la choſe, tout au plus, ne pouvoit être que limitée à un certain temps; c'eſt à dire, juſqu'à ce que les Empereurs ſe fuſſent ſoûmis à la raiſon & diſpoſés à uſer de leurs droits ſelon les vûes de Dieu & de l'Egliſe. Cependant la ville de Ferrare, qui fut une de celles qui crûrent le droit des Papes le meilleur, s'étant rangée de leur parti, & la maiſon d'*Eſte* y aiant acquis le plus grand crédit, les Papes ont fait de cette ſoûmiſſion le fondement de leurs droits, & par le moien de leurs Inveſtitures, en ont premierement conſervé le haut domaine; enſuite, par la révolution arrivée à la fin du ſeizieme ſiecle dans la famille regnante, ſe ſont mis en poſſeſſion de la propriété, & du domaine utile de cette ville & Duché très-conſidérable, qui lui étoit annexée.

Il n'eſt pas facile, comme on voit, d'appeller ici toutes les choſes par leurs noms; ſans uſer d'expreſſions, dont quelques perſonnes ſe ſentiroient chocquées. Mais ce qui répare tout, dit on, eſt la preſcri-

ption des temps, & le silence qu'ont gardé pendant des siécles entiers ceux qui avoient intérêt d'empécher que cette prescription ne courut. Je remarquerai ici, en passant, que le *S. Siege* à des obligations très-grandes aux Empereurs de la maison d'Autriche; qui étant montée sur le trône des Cesars, immédiatement après le dernier de ceux qui donnerent tant de peine aux Papes de leurs temps, & l'aiant quasi toûjours tenu, ont cependant toûjours gardé ce silence respectueux, (s'il est vrai qu'il soit ainsi) & si utile à ceux qui joüissoient d'une possession qu'on leur avoit si long-temps disputée. Ceux-ci peuvent reconnoître que s'ils avoient eu affaire à des gens, qui vont fouiller au de là des douze siécles, & par des sentences émanées de tribunaux dressés exprès declarent insubsistante toute sorte de prescription, ils n'en auroient pas eu si bon marché; & ils se reprocheroient peut-être la facilité, avec laquelle ils se laissent aujourd'hui persuader de leurs bonnes intentions en d'autres choses.

La prescription a donc authorisé, à ce qu'on prétend, les Papes à s'appropier

pier le Domaine Souverain de Ferrare: mais l'utile dont ils ſe ſont ſaiſis, il n'y a que cent ans, eſt-il auſſi bien établi que le premier? Un Prince qui donne une partie de ſon Etat en fief à un Vaſal pour en jouïr ſous ſon domaine Souverain, eſt bien fondé à en reprendre la propriété, lors que la poſtérité du Feudataire vient à manquer; parce que la partie ſe réünit au tout, & que le Prince ne repend que ce qu'il a donné, & qu'il a donné à la charge expreſſe de reverſion. Mais quand le domaine Souverain n'a jamais été uni à l'utile, & qu'il n'eſt venu que par une offre volontaire des peuples, du gouvernement deſquels le Souverain s'eſt immédiatement déchargé ſur un Prince ſubalterne; ou même que ce Domaine Souverain n'a été acquis que par un homage & une déférence purement civile ou de reſpect; ou encore, par une échappée & une deſertion de ſon Prince légitime, il ſemble qu'on en doive raiſonner d'autre façon: & que ſi on ne veut pas recourir à ce premier Souverain, dont les peuples ont été les déſerteurs, pour ſe ſoûmettre à un autre; on leur doit de nouveau la liber-

té du choix : &, par conſéquent, le ſaiſiſſement qu'on fait d'eux, ne peut guéres être autoriſé que par la force.

On va plus loin. Les meilleures regles du Gouvernement ſont les exemples des Souverains, qui ont précédés ceux qui vivent ; & quand dans un intérêt particulier de leur Souveraineté ils ont fait quelque diſpoſition avec conſeil & après une délibération mure, cette diſpoſition doit être conſidérée de leurs Succeſſeurs comme une regle de laquelle ils ne peuvent ſe départir, ſans blâmer la conduite de ceux qui les ont dévancés dans la même adminiſtration de l'Etat. S'il falloit alleguer ſur ceci des Textes de Droit de même que ſur le cas, dont on a parlé plus haut, on ſçait qu'il n'en manque pas. Il ſuffit d'alleguer une choſe qui prouve invinciblement & univerſellement cette verité ; ſçavoir, que toute la Juriſprudence Eccleſiaſtique & Civile n'eſt autre choſe qu'un receuil de cas jugés, paſſés en loix, & qui lient, en quelque façon, les mains à tous ceux qui adminiſtrent la juſtice, & les obligent de ſe conformer à ce qui a été décidé & fait en de ſemblables rencontres.

Or

Or n'eſt-il pas inconteſtable & d'une entiere évidence, qu'avant le dernier cas, dans lequel le Duc *Ceſar* I. fut privé du Duché de Ferrare, cinq autres Papes avoient continué l'inveſtiture de ce Duché à des Princes, qui, comme celui-ci, étoient nés avant le mariage reconnu, & avoient été légitimés par la ſeule authorité paternelle avant la mort? *Aldobrandin* & *Albert* qui ſuccederent l'un à l'autre furent fils *Dobizon* III. & de *Lippa Arioſta*, laquelle ne fut reconnue femme qu'après la mort de *Jacqueline Pepoli* premiere & légitime épouſe d'*Obizon*. Ils gouvernerent cependant l'Etat pendant plus de 40. ans à la vûë des Papes de leur temps, ſans qu'aucun les ait légitimés, & ſans qu'aucun les ait inquiétés en aucune maniere, faute de cette légitimation. *Nicolas*, dit le boiteux, fut fils d'*Albert* & d'*Iſotte Albreſan*, qui ne fut reconnue pour femme qu'à la mort d'*Albert*, auprès duquel elle n'avoit paſſé juſques alors que pour maîtreſſe. Cependant *Nicolas* prit le gouvernement après la mort de ſon Pere, & fut maintenu dans ſon Etat contre les Princes mêmes de ſa Maiſon, par le ſeul droit de ſa naiſſance. *Lionel*

& *Borſo*, quoique fils naturels de ce même *Nicolas*, poſſéderent ſelon le rang de leur naiſſance l'Etat de Ferrare; & même le ſecond en fut déclaré Duc par le Pape *Paul* II. par préciput à leurs freres légitimes *Hercules* & *Sigiſmond*; le premier n'étant parvenu au Gouvernement qu'après la mort de *Borſo*, comme je l'ai remarqué en ſon lieu. *Laura Euſtochia* fut de même reconnue Epouſe par le Duc *Alfonce* I. avant ſa mort. D'où vient donc que Don *Ceſar*, qui étoit petit fils du Duc & de cette Dame, n'eût point la même fortune, ou ne trouva pas la même juſtice que tant d'autres, puiſqu'il avoit le même titre & le même droit de ſucceder à ſon Couſin mort ſans enfants, & qui l'avoit déclaré ſon héritier?

On dira, peut-être, que le Pape qui pouvoit le légitimer ne le fit pas; & que ce défaut étant capital dans l'affaire dont il s'agit, on n'a aucune raiſon de ſe récrier à l'injuſtice. Mais ne répondra-t'on pas auſſi, en faveur de Don Ceſar & de ſa poſtérité, que la condition d'être né de légitime mariage n'aiant point dépendu des Papes, qui ne ſont devenus maîtres

de

de Ferrare que par la dédition volontaire des peuples, c'eſt en vain qu'on en veut faire un titre néceſſaire à la ſucceſſion, qui de leur vû & ſçû, a roulé en faveur de tous ceux qui ſont nés du ſang des poſſeſſeurs & même avec leur approbation expreſſe, en la perſonne de *Paul* II. qui donna le titre de Duc à *Borſo*? L'exemple de toutes les Nations autoriſe cette doctrine. L'hiſtoire d'Eſpagne & de Portugal eſt pleine de ces cas, où les Enfants naturels ont ſuccedé & ont empêché que la couronne ne paſſat à des Etrangers. Celle de France nous fait voir que le premier Roi Chrétien, en partageant ſes Etats à ſes enfants, admit indifféremment au partage les naturels & les légitimes, & même donna le premier lot à un de ceux-là, qui avoit l'avantage de l'aineſſe ſur les autres. On peut encor ajouter; que quand le Pape prétendroit couvrir ſeul de ſes aîles tout le Sanctuaire, c'eſt-à-dire, avoir l'authorité ſpirituelle & temporelle, il lui ſeroit en quelque façon meſſéant qu'aiant purgé avec la premiere le deffaut de la Naiſſance de Don *Ceſar* (puiſque le mariage ſuivi entre le Duc *Alfonce* & *Laura Euſtochia*,

béni & approuvé de l'Egliſe a fermé la bouche à tous les reproches qu'on lui pouvoit faire d'illégitimité du côté du Sacrement) il refuſat de reconnoître pour légitime, dans un tribunal humain, ce que Dieu juſtifie & approuve dans le ſien: Dieu, dis-je, ſur les routes duquel il eſt infaillible qu'on ne peut errer; & qu'au contraire, on le fait toûjours en s'en écartant, quand même on viendroit à rencontrer par là quelque avantage temporel; ce qui ne ſeroit pas ſans reproche.

Un autre motif de l'inſubſiſtance de l'excluſion de Don *Ceſar* du Duché de Ferrare, eſt la légitimation que l'Empereur *Rodolphe* II. avoit fait de ce Prince de ſon authorité Impériale, dont il le réhabilita autant qu'il en étoit beſoin à la poſſeſſion des Duchés de Modene & de Reggio, & par conſequent de tout autre fief qui pouvoit lui competer. Il ne ſert de rien de dire que l'Empereur le pouvoit habiliter à la poſſeſſion des fiefs, qui relevoient de l'Empire, mais non pas de ceux qui relevoient de l'Egliſe. Car outre les raiſons qui le diſpoſoient, d'ailleurs, à receüillir encor ceux-ci, & des quelles j'ai parlé, il eſt

ſeur

ſeur qu'il n'y en avoit point d'autre que celle de la naiſſance de ſon Pere avant le mariage déclaré de ſon Aieul le Duc *Alfonce* I. Or ſi celle-ci peut être purgée par quelque voye que ce ſoit, il eſt certain qu'elle ne ſubſiſte plus, qu'elle ne peut avoir aucun effet, & que par conſequent elle ne peut l'exclurre de la ſucceſſion de Ferrare. Qui peut nier que l'Empereur n'ait le droit & toute l'authorité ſuffiſante pour légitimer un fils naturel; puiſque s'il y en a, en quelque homme du monde que ce ſoit, ſans en excepter le Pape même, elle vient & émane de lui? l'Empereur, ſelon l'Axiome inconteſtable de la Juriſprudence eſt la ſource de toute l'authorité temporelle; & c'eſt de lui, au moins dans l'Empire Romain, que tous ceux qui y poſſedent quelque partie ſont cenſés l'avoir reçu, puis qu'autrefois lui ſeul en étoit le Souverain; & que, même aujourd'hui de quelque façon que les Princes, les plus indépendants de ſon Sceptre en aient attiré, & en joüiſſent de quelque partie, c'eſt de lui qu'ils l'ont eûe: ils ſeroient cenſés de viritables Tyrans & Uſurpateurs s'ils ne reconnoiſſoient qu'ils la

poſſedent par le droit qu'il leur en a tranſmis, au moins tacitement, & en ne reclamant point contre leur poſſeſſion. On diroit ſans fondement que les Nations, qui ſe ſont formés des Etats aujourd'hui indépandants dans les diverſes provinces de l'Empire, ſe ſont fait un droit de la force, qui les exemte de cette reconnoiſſance. Ce qui eſt nul dans ſon origine & dans ſon commencement, eſt nul dans la ſuite de tous les temps, s'il ne s'établit par un autre droit que celui du rapt, & de la violence. Le domaine d'une choſe ne peut appartenir à deux; & un poſſeſſeur légitime ne perd point un droit acquis, parce qu'on lui enleve par force ce qu'il poſſede. Ce qui a commencé par une uſurpation ne devient juſte, & ne peut ſubſiſter que par une renonciation du premier poſſeſſeur, au moins tacite, & dans la ſuite preſumée volontaire par le ſilence qu'il garde: c'eſt alors une preſcription, par la quelle au bout d'un certain temps une poſſeſſion eſt légitime. La preuve invincible de ceci; c'eſt que quoique l'Empereur ne ſoit plus aujourd'hui Souverain d'une grande partie de ce qui étoit compris dans l'Em-

l'Empire, par tout on adminiſtre la juſtice ſelon ce Droit Romain: & les Etats qui ſe gouvernent ſelon ce droit ſe reconnoiſſent parties de l'Empire, mais jouïſſants de l'indépandance du même Empire en vertu de la tollérance & du traitement qu'ils reçoivent des Empereurs, qui traittent avec leurs Princes comme de Souverain à Souverain.

Mais il y a quelque choſe de plus preſſant & de plus concluant dans les cas particuliers des Empereurs & des Papes: c'eſt, que ceux-ci ont bien voulu reconnoître qu'ils étoient Vicaires des Empereurs dans certaines occaſions qui regardent directement la puiſſance & l'autorité Impériale. *Jean* XXII. qui ne voulut jamais reconnoître *Louïs de Baviere* pour Empereur, ſe déclara Adminiſtrateur de l'Empire, & trancha de l'Empereur tant qu'il vecût, diſpoſant des Fiefs, & ſuppléant par ſon autorité prétendue au droit, qui lui manquoit en qualité de Pape, de ſe mêler dans les fonctions Impériales. Rien n'eſt plus inconteſtable, que le Duché de Milan avoit été donné en fief Maſculin à *Jean Galeace* Viſconti, ſans aucune incluſion des filles comme capables de re-

cuillir cette ſucceſſion. Cependant le dernier Duc de cette famille étant mort ſans ſucceſſion, les Ducs d'Orleans prétendirent que ce Duché leur appartenoit du Chef de Valentine Viſconti, mariée à *Louys* Duc d'Orleans; & pour purger la condition excluſive des femmes, qu'on tiroit du Diplome de l'Empereur *Wenceſlas*, ils apporterent un Décret de *Clement* VII. qui dans l'Interregne, diſoient ils, & pendant la Vacance de l'Empire avoit, comme Vicaire & Dépoſitaire de l'authorité Impériale, diſpenſé de la clauſe dérogatoire à la ſucceſſion des filles, & habilité le Duc *Jean Galeace*, Pere de Valentine, à pouvoir ſubſtituer les héritiers de celle-ci à ſes propres enfants par le contract de la dot qu'il lui aſſigna. Ce *Clement* VII. étoit à la vérité Antipape: mais pour être Antipape il n'en étoit pas moins informé des droits qu'il croioit attachés à ſon ſiége; Et il faut qu'on crût univerſellement, au moins en France, qu'ils s'étendoient juſque là; puis qu'on ſollicitoit *Clement*, que les François tenoient pour Pape légitime, de la part de la Cour, d'en uſer en cette occaſion, & pour la fin expliquée.

Tout ce qu'on doit conclure (la diſpute entre

entre le vrai & le faux Pape à part) eſt que ſelon l'Axiome du Droit, par lequel le Vicaire a & joüit de quelque droit & authorité, ce droit & cette authorité, à plus forte raiſon, réſide & eſt dans la pleine diſpoſition du Principal, qui en doit joüir éminemment & ſans aucune réſtriction. Par conſéquent; ſi le Pape, comme prétendu Vicaire de l'Empire dans l'Interregne, a pû changer une conſtitution Impériale déclarée par lettres patentes de l'Empereur, & habiliter un ſujet de l'Empire à ſe diſpencer de l'obſervation d'un Decret Impérial dans l'Empire même, dans un Etat relevant de l'Empire & tout à fait étranger au Domaine Eccleſiaſtique; à plus forte raiſon, un Empereur doit-il pouvoir légitimer un Prince ſon Vaſſal, & étendre la force de ſa légitimation en un Etat, qui, pour être Eccleſiaſtique, n'en eſt pas moins compris dans l'Empire Romain, en eſt une Province à parler à la rigueur, & dont les Papes ne jouiſſent que par une connivance reſpectueuſe, que les Empereur ont pour le S. *Siege*; les Papes ne l'aiant acquis ni par la force des armes, ni par la donation ex-

preſſé d'aucun Empereur, ſelon cet Axiome du Droit que *Res clamat pro Domino* en quelque temps, & en quelque lieu que ce ſoit.

Les prétenſions du Duc de Modene ſur la ville & Duché de Ferrare ſont aſſés juſtifiées, & par ce qu'on a dit & par ce qu'on dira encor plus bas au ſujet de Comachio. Comme les conjonctures font ſouvent naître ou renaître des droits que la force majeure, ou d'autres égards raiſonables tenoient couverts & ſupprimés, qu'elle merveille y auroit il eu, ſi le Duc *Rinalde* voiant une de ſes conjonctures favorables ſe fut mis en état d'en profiter? Ses forces ſeules ne lui auroient pas à la vérité inſpiré cette confiance: mais pouvant être appuyées par d'autres pluſque ſuffiſantes pour lui faire rendre juſtice, il ne paroiſſoit pas du bon ſens de perdre une de ces occaſions, qui étant négligée ne laiſſe que des regrets inutiles de n'avoir pas ſçu s'en prévaloir. L'Empereur étoit puiſſament armé en Italie. S. A. de Modene eſt alliée & Beaufrere de S. M. J. Et par malheur pour ceux qui en auroient pû ſouffrir, l'Empereur avoit de très-grands ſujets d'être mécontent de la conduite,

duite, qu'avoit, juſqu'alors, affecté le Pape à ſon égard, dans la pourſuite que S. M. Imp. fait de la Monarchie d'Eſpagne pour le Roi *Charles* III. ſon frere. Ces ſujets de mécontentement n'étoient ni douteux, ni en petit nombre. Tout le monde ſçait, que *Clement* XI. deffendit au Nonce qu'il avoit à Vienne, de donner aucune marque de reconnoiſſance à l'Archiduc *Charles*, lorſque l'Empereur *Leopolde* lui ceda ſes droits ſur la Monarchie d'Eſpagne & le déclara Roi. En ſuite de ce premier refus, par lequel il parut déja évidemment condamner les prétentions de S. M. I. ſur la ſucceſſion d'Eſpagne, il ne laiſſoit pas de faire offrir ſes offices pour un accommodement, & continuoit en mille rencontres de tout ôter à l'un, pour donner tout à l'autre. Pendant qu'il idolatroit le Duc d'*Anjou*, & permettoit qu'on le reconnut pour Roi établi & légitimé; il ne voulut jamais ſouffrir qu'on expoſat publiquement à Rome le Portrait du Roi *Charles* vêtu à l'Eſpagnole. Il empêcha que les Miniſtres de l'Egliſe de S. *Charles* des Milanois le reconnuſſent, en célébrant la fête de ce Saint ſous ſes auſpices: même

me, après que les François eurent abandonné le Milanois volontairement & par traité, il affecta, contre la coûtume, d'y aller tenir Chapelle, afin d'y supprimer par sa presence toutes les marques, par lesquelles on auroit pû connoître que la Maison d'Autriche y étoit considérée. Il fit les mêmes défences aux Ministres de l'Eglise des Catalans, quoi que la Catalogne soit entre les mains du Roi *Charles* par une dédition volontaire des peuples, qui sont allés au devant de lui: Il fit tout ce qu'il pût, & même menaça d'excommunier les Impériaux, s'ils passoient sur les Terres de l'Eglise pour aller à la conquête du Roiaume de Naples: Il en usa de même envers l'Empereur quand il se mit en état de tirer quelques contributions, & de prendre des quartiers d'hyver sur quelque partie de l'Etat Ecclesiastique: Il fit insulter par une troupe de *Sbirres*, c'est à dire par la dérniere canaille de Rome, le Palais du Prince Taxis, Général Héréditaires des Postes de S. M. I. pour avoir exposé sur sa porte les Armes du Roi *Charles* qui avoit été reconnu Roi de Naples; & fit menacer d'un semblable traitement

Digitized by Google

tement tous ceux, qui garderoient les mêmes Armes, s'ils avoient quelques biens dans ce Roiaume: Il donna les mains à ce que l'on fit violence aux Napolitains qui s'étoient déclarés pour la Maiſon d'Autriche: il approuva le maſſacre de Don *Carlo Sangro*, & d'autres; & vit de même oeil la démolition du Palais du Duc de *Theſe* & toutes les barbaries pratiquées par le Duc de *Medina Cali* enragé contre la Nobleſſe de Naples, de ce qu'elle n'avoit pas voulu entrer dans les Viſions par leſquelles il ſe flattoit de pouvoir ſe faire reconnoître Roi de Naples. S'il n'étoit pas vrai qu'il ne fit que le ſemblant de refuſer l'inveſtiture au Duc d'*Anjou*, & s'il ne le traitoit pas en effet comme Roi légitime; il devoit condamner toutes ces violences avec cette autorité, qu'il s'attribuoit, de Souverain du Roiaume Naplès.

Il envoya à Naples un Legat *a Latere* au même Duc d'*Anjou*, au mépris de toutes les proteſtations & de toutes les prieres qu'on lui faiſoit pour l'en empêcher: il n'a pas tenu à lui que ce Duc ne vint à Rome, ſous ſes auſpices, y triompher de tous ceux, qui lui diſputoient la juſtice de la poſſeſſion de toute la Monarchie d'Eſ-

d'Eſpagne. Il a affligé par le miniſtere de Monſieur *Palavicin*, alors Gouverneur de Rome, tous ceux qui étoient bien intentionnés pour la Maiſon d'Autriche, les faiſant éxiler, châtier ſous d'autres prétextes; & fermer leurs boutiques, ſous celui qu'on y tenoit des aſſemblées ſéditieuſes. Il a fait Cardinal ce Prélat dévoué à la France, pour le ſous traire aux reſſentiment de S. M. I. & du Roi *Charles*, & en recompence de tous les chagrins qu'il avoit donnés à ceux qui n'étoient pas dans ſon ſentiment. Il a fait faire le procès, & fait condamner à la mort, comme un miſérable, le Marquis *del Vano*, quoique revêtu du caractere de Lieutenant-Général de l'Empereur, & a commandé expreſſément que ſa ſentence fut exécutée & rendue publique; aleguant, qu'il avoit maltraitté un de ſes Eſclaves, ou valets, (qu'il n'avoit cepandant ni privé de vie ni mutilé d'aucun membre) parce qu'on l'aſſeuroit de bonne part qu'il avoit été corrompu pour l'aſſaſſiner, & parce que le Marquis avoit publié dans Rome les embûches, que lui avoit tendu le Cardinal de *Tourbin* pour l'enlever & le faire conduire à Na-

Naples. Dans la diſtribution des chapeaux que fit le Pape à tous les Nonces, qui ont coûtume d'être faits Cardinaux, & dans laquelle le Nonce même de Portugal fut compris, quoi qu'il n'ait point coûtume de l'être; il négligea de comprendre dans cette promotion, pour faire un nouvel affront à S. M. I. Mr. *Davia*, qui étoit Nonce auprès d'elle, par la ſeule raiſon que ce ſujet n'eſtoit point agréable à la France; à cauſe qu'il contribua quelque choſe à l'élevation de l'Electeur de Saxe à la Couronne de Pologne & en priva par là le Prince de *Conti*. Enfin, pour finir une liſte qui pourroit être beaucoup plus longue, le Pape écrivant aux Prélats Hongrois, qui ſont mécontens de Hongrie, il les exhorte d'avoir ſoin des intérêts de la Religion Catholique, mais nullement de rentrer dans la ſoûmiſſion, qu'ils doivent à l'Empereur; leur témoignant ainſi qu'il approuve la revolte de la Nation; & qu'il eſt parfaitement d'accord avec ceux qui l'ont excitée, & qui la fomentent continuellement par des Ambaſſades, par des ſecours d'hommes & d'argent. Il refuſa, encore dernierement, pour mettre le comble

ble à tous ces mauvais traitemens, les instances expresses qu'on lui fit, d'envoyer complimenter la Reine *Elisabeth Christine* épouse du Roi *Charles* III. à son passage par le Milan, comme il avoit complimenté le Roi à son arrivée à Naples; & ne laissa par là aucun doute qu'il s'étoit entierement dépouillé du caractere de Pere commun; puis qu'il n'a pas les mêmes égards, & ne rend pas les mêmes honneurs à deux Princes, qui sont également ses Enfants, & qui lui rendent la même obéissance.

Tant de sujets de mécontentements aiant à la fin épuisé la patience de l'Empereur, il se mit en état d'en donner quelques uns au S. *Pere* par répresaille, & de faire entrer une partie de ses troupes sur les terres de l'Eglise; pour obliger le Pape, s'il étoit sensible au dommage que ces peuples en recevroient nécessairement, à se dépouiller de son grand entêtement pour la France, qui lui fermoit les yeux & lui faisoit compter pour rien touts les chagrins qu'il donnoit à l'Empereur. Cette visite des Troupes Imperiales dans l'Etat Ecclesiastique ne déconcerta le S. *Pere* qu'après qu'il se fut tourné de tous les côtés pour avoir du secours

cours & pour ſe mettre en état de lui réſiſter vigoureuſement : il reconnut à la fin que tous ſes mouvements étoient inutiles. Il avoit tenté tous les Princes d'Italie pour ſe liguer avec lui. La France l'encouragoit ; car elle cherchoit à remettre le pied dans l'Italie par cette porte en recommançant une guerre qui lui avoit été ſi honteuſe, & avec les forces du Pape, & celles des Prince. Il tira du Chateau S. Ange, comme ſi toute la religion Chêtienne étoit dans un éminent péril, l'argent qu'on dit y être dépoſé, pour les dernieres extrémités ; il fit des Troupes de tous côtés, & dans un armement de rien, puiſque toutes ces Troupes étoient des fénéans, & des gens, qui n'avoient jamais ouï parler de guerre : il fondit toutes les reſerves & les reſſources d'argent de la Chambre Apoſtolique, qui ſe ſentira auſſi long-temps de cette levée de Boucliers, que des guerres fantaſtiques d'*Urbain* VIII. dont on dit que les playes ne ſont point encor guéries : pendant que l'Empereur bien ſeur que le temps feroit le miracle de le tirer de ſes préventions, & de ſes reſolutions guerrieres, faiſoit rouler

rouler doucement ſes Troupes ſur le gras terrein de l'Egliſe, les faiſant aller deça & de là; tantôt faiſant mine de vouloir aſſieger Ferrare, & le fort *Urbain*; tantôt de s'avancer du côté de Rome, afin que tout le corps de l'Etat Eccleſiaſtique reſſentit auſſi le poids de l'entêtement du S. Pere à vouloir refuſer à la Maiſon d'Aûtriche, ſi Religieuſe & ſi reſpectueuſe en vers le Saint ſiege, la juſtice, qui lui étoit dûë, de la croire bien fondée dans ſes prétentions ſur la Monarchie d'Eſpagne.

Enfin l'armée de l'Empereur par ſes démarches pacifiques & le Marquis de *Prié* par l'efficace de ſes raiſons, aiant ramené le bon *Clement* à ce point que de l'engager à reconnoître le Roi *Charles*; & l'aiant obligé à ſigner cette reconnoiſſance, & d'autres points importants, pour ſe délivrer de la dépence & des ſouffrances où il étoit, la paix, & l'entiere correſpondance a été rétablie. Mais parce qu'on ſçavoit que ce retour étoit tout à fait forcé, & que le S. *Pere* pourroit être porté avec le temps à quelque desaveu par des ſcrupules beaucoup plus enracinés que ceux du Roi de France, qui aiant fait quelques tentatives

ves pour remettre le Roi *Jacques* II. ſur le trône d'Angleterre prit, à la fin, ſagement le parti de reconnoître le Prince *Guillaume d'Orange* pour véritable Roi d'Angleterre, ſans s'embaraſſer des ſerments & des promeſſes, qu'il avoit faites du contraire, S. M. I. a jugé à propos de retenir Comachio & une partie du Ferrarois; & de renvoyer à une nouvelle diſcuſſion les droits de S. A. S. de Modene ſur la ville & Duché de Ferrare. Il ſemble même que cette précaution ait été tout à fait néceſſaire, & que l'Empereur pour le maintien de ſes droits & la gloire de ſes armes n'a pû ni dû faire moins; puis que nonobſtant cette condition du Traitté ſouſcrite, on dit que le Pape ne paroît pas encor bien diſpoſé à l'éxécuter entierement & de bonne foi; apportant, outre les dilations qu'il ſemble affecter, des modifications & des reſtrictions ſur la reconnoiſſance qu'il a promiſe du Roi *Charles* III. Mais comme la choſe n'eſt point hors des termes d'un accommodement, on ſe contentera de rapporter ici les raiſons ſur leſquelles S. M. I. fonde ſes prétentions ſur Comachio, & pour leſquelles

les il a jugé à propos de s'en saisir pendant que ses Troupes étoient sur le Ferrarois ; & d'obliger le Pape à consentir qu'il le retint, comme il fait encor aujourd'hui, dans la vûe, sans doute, de le remettre à S. A. S. de Modene, au cas qu'on persuade un jour à sa Sté. que l'Eglise n'y a pas les meilleurs droits.

Pour être instruit à fond des intérêts des Princes, il faut en avoir fait une étude très particuliere. Les seuls Ministres, qui traittent de ces intérêts, aiant les connoissances sur lesquelles sont fondées leurs instructions, c'est en quelque façon par hazard qu'on en est informé : & dans cette occasion nous devons, cet avantage à la publication d'un libelle, que la Cour de Rome jugea à propos de publier, pendant les Negociations du Marquis de *Prié*, pour montrer que le Duché de Ferrare & le Comté de Comachio appartenoient tellement à l'Eglise, que ce paroissoit être une folie d'en douter. Il n'y a rien de tel que de toûjours prendre & retenir, sans s'obliger envers le public de justifier la prise & la possession par des preuves, qui souvent font un effet tout contraire à ce qu'on s'étoit promis.

mis. La France qui fourmille d'écrivains & qui en avoit tant autrefois pour inſtruire le monde de la Juſtice de ſes démarches, n'en a plus aujourd'hui pour cela: & trouvant la voye des armes beaucoup plus concluante que celle des diſputes, elle a ſagement retranché du rôle de ſes Officiers ces champions, qui mis en campagne pour la deffence de ſes droits avec leur plume n'en ſortoient guere que très-mal menés. Le Libelle de la Cour de Rome fut ſuivi d'une réponce *ad hominem*; qui contenant des faits inconteſtables, prouve que les conſéquences qu'on peut tirer de cette Cour, ne lui ſont pas avantageuſes. On avoit prétendu, non que Pepin eût donné au S. *Siege* l'exarchat de Ravenne, mais qu'il le lui eut reſtitué, ſans produire par quelle voye & comment il lui avoit appartenu auparavant, à moins que de recourir à la fabuleuſe Donation de *Conſtantin*: & on lui fait voir, que non-obſtant toutes les Donations de *Pepin* & de *Charlemagne*, les villes de l'exarchat furent ſoûmiſes à cet Empereur, qui y exerça, auſſi-bien qu'à Rome tous les droits de la haute

Souveraineté ; & que pour ce qui regarde la ville de Comachio en particulier, *Pepin* fils de cet Empereur, y entretenoit une flotte pour deffendre l'exarchat contre les Grecs, qui l'aiant perdu avec beaucoup de regret ſongoient à y rentrer. En effet, quand on lit la vie des Papes de ce temps-là, on voit qu'ils ne ſe ſont mêlés d'aucune guerre ; c'eſt une marque bien concluante qu'ils n'étoient point chargés de la deffence du païs ; & que ceux qui s'intéreſſoient à ſa conſervation, en avoient tout au moins le domaine Souverain, s'ils n'en avoient pas l'utile.

Prétendre que pendant que les Exarques, ou même avant l'établiſſement de ceux-ci, les Papes fuſſent en poſſeſſion de Rome & des villes de l'Exarcat ; c'eſt vouloir ſe tromper, & démentir toute l'Hiſtoire, qui aſſeure que les Nations Barbares occuperent Rome & y regnerent juſqu'à ce que Beliſaires & Narſes les en euſſent chaſſé. Perſonne ne s'imaginera que pendant ce temps-là, les Papes y aient été les maîtres, non plus que pendant le temps que dura l'Exarcat ; on agit avec la même certitude, que

les

les Papes & Rome obéiſſoient à ces Lieutenants de l'Empire Grec, qui leurs donnerent ſouvent de facheuſes marques de leur pouvoir Souverain. Au reſte; la fonction d'envoyer mettre ſur les tombeaux de *S. Pierre* & de *S. Paul* les Clefs des villes ſubjuguées par *Pepin*, ne porte pas avec ſoi un titre de donation de tout ce grand patrimoine à l'Egliſe, puiſque nous voyons que ce Donateur & ſes Succeſſeurs y conſerverent toûjours les droits Souverains, bien que Pepin ſe réjoüit avec le Pape d'avoir retiré ces villes des mains des Grecs, qui étoient déja très-peu affectionnés à l'Egliſe Romaine. On pourroit dire, que dans le 8. ſiecle & ſous le temps de Leon Iſaurien les Papes commençerent à devenir Souverains par l'entrepriſe de *Gregoire* II. qui excommunia cet Empereur, & deffendit aux Italiens de lui plus payer aucun tribut: mais la choſe aiant plus l'apparence d'une revolte & d'une uſurpation, que d'un domaine juſtement acquis, il ſemble qu'on n'en peut faire ni droit ni honneur à des Papes, qui attachent la ſainteté même à leurs noms & à leur caractere.

L'Hiſtoire nous aſſeure de plus, que les Archeveque de Ravenne ſe ſont dits Seigneurs de *Comachio*, ſans nous parler du titre, par lequel ils avoient acquis cette Seigneurie. Ne peut-on pas dire, que les Exarques faiſant leur ſéjour à Ravenne, ils permettoient cette domination, pour rendre plus conſidérables ces Prélats Domeſtiques; qu'on ſçait, d'ailleurs, avoir ſouvant donné (appuyés de la faveur de ces Gouverneurs Grecs) beaucoup de peine aux Papes mêmes, de l'obeiſſance deſquels ils prétendoient ſe ſouſtraire affectant de leur être égaux en pouvoir & en juriſdiction? On vouloit autrefois diminuer le pouvoir du Patriarchat Romain aux villes ſuburbicaires, au de là deſquelles on prétendoit que la juriſdiction ordinaire de l'Evêque de Rome ne s'étendoit point; & ce peut avoir été en vûe de ces Prélats: c'eſt pourquoi les Papes ont formé de ſi grandes plaintes ſur leur conduite.

Sanſovin parle dans ſon Hiſtoire de Veniſe de deux Doges, qui dans le neuvieme ſiecle prirent & brûlerent Comachio: mais ils la prirent ſur des *Comtes*, qui en étoient les poſſeſſeurs, & non les Papes,

Papes, ou les Archeveques de Ravenne. En effet, ce n'a guere été la coûtume des Papes de donner le gouvernemént de leurs places à des Comtes, & ç'eût eté une grande brutalité à ces Doges, *Jean Badoaire* & *Pierre Candian* II. de traitter ainſi cette ville, quelque ſujet qu'ils euſſent d'être mal ſatisfaits du Comte, s'ils euſſent crû que Comachio eut été un fief de l'Egliſe. Ce qui donna lieu à cette guerre fut, d'avoir ſecouru *Albert*, fils de Berenger Roi d'Italie, contre eux, ſelon que *Leandre Albert* l'écrit. On trouve, dit-on, des Inveſtitures données par des Papes de Comachio aux Archeveques de Ravenne. *Gregoire* V. par exemple, la donna ou confirma à *Gerbert*; mais on en trouve un beaucoup plus grand nombre, qui l'ont donnée ou à ces Archeveques, ou aux Ducs de Ferrare; de ſorte que ſi la ſentence doit ſuivre le nombre des témoins, il eſt certain qu'elle ſera plus favorable aux prétentions de l'Empereur qu'à celle des Papes. Les *Otton* premier, ſecond, & troiſieme, Empereurs de ce nom, diſpoſerent de Comachio comme d'une choſe ſur laquelle ils avoient toute authorité, comme il paroît

roît pas leurs vies. *Henry* II. donna ou confirma Comachio à l'Archeveque de Ravenne comme ſes Prédéceſſeurs en avoient uſé, *ſicut Anteceſſores noſtri conceſſerunt*. *Henry* VI. confirme la même donation, & ſe reſerve expreſſément les droits que l'Empire y avoit, *ſalvo jure Imperii*: *Frederic* II. l'appelle un Domaine ſpécial de l'Empire, *ſpeciale Domanium Imperii*. Les Inveſtitures, à ce que ſuppoſe l'autheur du libelle des droits de l'Egliſe ſur les Terres que l'Empereur prétend en Italie, étoient Clandeſtines & ne doivent être conſidérées pour rien. Mais depuis quand eſt-ce que des Patentes Impériales, en vertu desquelles les inveſtis poſſedent & ſe ſuccedent l'un à l'autre dans la poſſeſſion des païs au vû & ſçu de tout le monde, ſont cenſées clandeſtines, & que le droit acquis par ces mêmes patentes eſt ſubreptif?

Les factions aiant enſuite confondu tout l'Etat de l'Italie; & les villes, dés le temps de ce même Empeureur, comme on l'a dit ailleurs, aiant commencé de ſe donner à qui leur plaiſoit, ou à ſe faire des Podeſtats, qui les gouvernaſſent en forme de Républiques; celle de

Fer-

Ferrare & celle de Comachio ſe donnerent à la Maiſon d'*Eſte*, ſans prétendre offencer les Papes, ou de violer aucun droit qui leur appartint légitimement. Préciſément l'an 1276. il ſe trouve qu'un Commiſſaire de l'Empereur *Rodolphe* I. confirme dans Ferrare même la poſſeſſion de cette ville au Marquis *Aizon* IV. à la Maiſon duquel *Clement* V. & quelques Papes qui lui ſuccederent, voulurent la ravir, ſous prétexte qu'elle avoit été aliénée contre leur conſentement par *Friſcus* ou *François* d'*Eſte*, à la Rép. de Veniſe. Et ſi *Jean* XXII. auſſi fier & hardi qu'il étoit, entreprit de ſe faire Souverain de Ferrare; les Princes de la Maiſon d'*Eſte* ne le reconnurent que pour ſe délivrer des vexations dont il les menaçoit. La tranſaction qu'avoient faite les villes de Lombardie, dés la fin du douzieme ſiecle, avec l'Empereur *Barberouſſe*, étoit trop éclatante pour être ignorée; & trop fermement établie pour pouvoir être abolie. Comme les Papes dés le temps de *Gregoire* VII. s'étoient faite une affaire de conſcience d'ôter aux Empereurs le droit d'Inveſtiture & de Collation des Bénéfices Eccleſiaſti-

ques, droit dont ceux-ci avoient joüi depuis le temps de *Charles Magne* juſqu'alors, chacun ne diſcernant pas au milieu du bruit des Excommunications & des armes de quel côté le droit étoit le plus ſeur ; ces villes, dis-je, entre leſquelles Ferrare eſt Compriſe, ſe partagerent ; les unes continuant à obeïr aux Empereurs ſans vouloir prendre connoiſſance du démêlé ; & les autres formerent une Compagnie, qui publia qu'elle vouloit prêter ſes forces pour contraindre *Frederic* à reconnoître *Alexandre* III. comme légitimement élû ; & à abandonner l'Antipape Callixte qu'il avoit ſuivi juſqu'alors. *Sigonius* Autheur Italien & qui s'attacha à démêler les divers ſuccés de cette querelle, déclare expreſſément ; que cette ſocieté ne donnoit d'autres raiſons de ſon éloignement de l'Empereur, & du refus qu'elle faiſoit de le reconnoître, ſi ce n'eſt que lui-même ne vouloit pas reconnoître le vrai Pape *Alexandre* III. Auſſi d'abord que *Frederic* ſe fut accordé avec *Alexandre*, elles firent leur paix avec lui, & le reçonnurent pour leur légitime Souverain ; promettant de lui payer les régales accoûtumées, & d'entreprendre pour

pour lui les expéditions qui regarderoient ſon ſervice, comme elles avoient fait ſous ſes Prédéceſſeurs, pourvû qu'il les commandat en ami, qu'il ſe contentat du ſerment de fidélité qu'elles lui feroient, & qu'il l'aiſſat le Gouvernement comme il étoit établi. C'eſt dans le 23. livre de Sigonius, où on lit le détail de toutes ces broüilleries; & en particulier une Déclaration circulaire de l'Empereur donnée pour toutes ces villes, qu'il aſſeure qu'on voyoit encore de ſon temps dans les Archives de Modene. Par cette Déclaration *Frederic*, qui n'avoit encore pû terminer ſa querelle, avec ces villes confédérées, proteſte de ſuſpendre toute ſorte d'hoſtilités contre elle juſqu'à leur accord. Cette Déclaration fut envoyée par l'Empereur au Pape *Alexandre*, qui avoit procuré, & employé tous ces bons offices pour rendre la paix d'Italie Générale; & elle eſt d'autant plus remarquable, que les Provinces de la Marche & de la Romagne ſont traittées également & compriſes dans les articles accordés à celles de la Lombardie, ſans qu'*Alexandre* s'en formaliſe en aucune maniere. Au contraire; il envoya, dit Sigo-

nius dans le même endroit cette déclaration de l'Empereur munie du Seau Impérial aux Chefs de la Societé. Voici cette Declaration. *Nos Fridericus Imperator interventu venerabilis P. D. Alexandri Pontificis, & fratrum ejus Cardinalium promittimus Lombardis, Marchianis, Romaniolis, & reliquis de societate ipsorum, Vasallis nostris, & iis qui debent esse Vasalli nostri, nos pro fidelitate nobis non præstita vel opera non navata, vel Investitura non petita, quamdiu Inducia manebunt, neminem de societate judicaturum aut judicari jussurum, nec feudum alicui adempturum,....* Actum Parmæ.

„ Nous *Frederic* Empereur, à la con-
„ sidération du vénérable Pere & Sei-
„ gneur *Alexandre* Pape, & de ses fre-
„ res les Cardinaux; promettons aux
„ Lombards, à ceux de la Marche &
„ de la Romagne, & aux autres de
„ leur societé nos Vassaux, & qui le
„ doivent être; que nous ne jugerons,
„ ni ne ferons juger aucun d'eux pendant
„ le temps de cette Trêve pour le dé-
„ faut qu'il a commis en ne nous prê-
„ tant pas le ferment de fidélité, & en

„ ne nous rendant pas le ſervice qu'il
„ nous doit, & en ne prenant pas ſon
„ Inveſtiture de nous, & promettons de
„ ne le point dépoüiller de ſon fief à
„ cauſe de ce ſeul manquement.... Fait
à Parme.

Au reſte, le calme aiant été rendu à l'Italie par la Paix que *Frederic* accorda aux villes de Lombardie à la Diete tenue à Conſtance l'année ſuivante 1178. il ne faut pas douter qu'elles ne perſévéraſſent dans la reconnoiſſance de l'Empire: & que comme *Alexandre* avoit été le plus grand Ennemy qu'aucun Empereur ait peut-être jamais eu, & que cependant parmi tant de ſujets de querelles qu'il fit à *Frederic*, il ne s'aviſa jamais de dire que les villes d'Italie ne devoient pas le reconnoître pour leur Souverain en qualité d'Empereur, il eſt certain que ſes Succeſſeurs dûrent de même les laiſſer vivre dans cette reconnoiſſance & homage, contents de joüir des revenus qu'ils avoient commencé de percevoir en pluſieurs Provinces.

Voici encore une preuve plus récente de la même vérité. Ce fut à la vûe d'un Pape, du S. *Siege* & de la Cour de Ró-

me, qu'un autre Empereur ſi devot, ſi zelé, & ſi reſpectueux envers l'ordre Eccleſiaſtique qu'on lui donna le ſurnom d'Empereur des Prêtres, que *Charles* IV. cet Empereur publia ſa Bulle d'Or pour le reglement de l'Empire; & que dans la diſtribution des Charges entre les Princes Vaſſaux du même Empire, il comprit le *Comte de Ferrare* dans le nombre des quatre *Comtes Capitaines*, qui devoient conduire les Gens de guerre aux armées de l'Empire. Chacun ſçait qu'il réduiſit tous ces particuliers au nombre de quatre; quatre Ducs, quatre Landgraves, quatres Marquis, quatre Comtes, &c. & en particulier qu'il nomma ces quatre *Comtes Capitaines*, qui ſont le Comte de Flandre, le Comte de Tyrol, le Comte d'Altembourg, & le Comte de Ferrare. On ne peut revoquer en doute avec plus de fondement, que les Comtes de Ferrare, (car alors ils n'avoient point encore le titre de Duc) ne fuſſent cenſés membres & Vaſſaux de l'Empire, de la même maniere & dans la même forme de ſujettion que les trois autres, de la qualité deſquels perſonne ne s'eſt encore aviſé de douter. D'ailleurs

les

les Papes ſeoient alors en Avignon & le plus ſouvent étoient François ; ce qui les rendoit moins diſpoſés à favoriſer les prétentions des Empereurs d'Allemagne : témoin ce que firent ces Papes à *Louïs de Baviere*, qu'ils refuſerent toûjours de reconnoître Empereur, quoi que pendant l'eſpace de trente ans il fit tout ce qu'il put pour les obliger à lui rendre cette juſtice. De plus, ils ſe mêloient ſi avant dans les affaires d'Italie, que *Clement* VI. prédéceſſeur d'*Innocent* auſſi VI. du nom, ſous lequel *Charles* fit ſa Bulle & ſes Conſtitutions, avoit envoyé quelques années auparavant d'Avignon à Rome ſes Légats pour lui donner la Couronne Impériale. Cependant ſes Papes *François*, qui étoient ſi diſpoſés à contrarier les Empereurs Allemans en tout ce qui ſe preſentoit de douteux, virent celuici régiſtrer & conter entre ſes vaſſaux le Comte de Ferrare ſans s'émouvoir, & lui en faire la moindre querelle. Que croire de ce ſilence & de cette inaction, ſinon que les droits des Empereurs étoient ſi clairs, ſi évidents, & ſi bien fondés que les Papes ne crûrent pas avoir le moindre prétexte à y oppoſer ? D'al-

D'ailleurs le même Empereur *Charles* IV. donna l'an 1354. à la Maiſon d'*Eſte* l'Inveſtiture particuliere du Comté de Comachio, qui a toûjours eû ſon territoire particulier ; & ce ne fut jamais une dépandence, ou une partie du Duché de Ferrare, comme le prétendent les deffenſeurs du Pape, afin qu'à la faveur de la poſſeſſion qu'ils ont eu de ce Duché, & de l'homage que la Maiſon d'*Eſte* leur en a fait quelque fois, comme à des Seigneurs ſubalternes, & par une ſurabbondance de Droit, ils puſſent ſe l'approprier quoi qu'ils ne l'aient jamais nommé dans leurs Inveſtitures. L'Empereur *Sigismond* le lui confirma par une nouvelle inveſtiture l'année 1433. & tous les autres Empereurs dans la ſuite. Voila donc Ferrare, & Comachio ce qui importe au cas preſent, inconteſtablement reconnus par les Papes mêmes pour Fiefs d'Empire. Voila le *debitum* de cette Province & de ceux qui la poſſedoient, quels qu'ils fuſſent, au trône & à la Majeſté Imperiale. Et puiſqu'on en eſt venu au compte du plus ou du moins, de ce qui eſt dû & de ce qui eſt reçû, voici le juge, *qui habet*

com-

conſitentem rerum: Voici l'Empereur, qui peut en toute équité & Juſtice repeter le ſien. Mais dit-on, l'Empereur *omne debitum dimiſit*, l'Empereur s'eſt dépouillé de ſes droits, & le Duché de Ferrare & le Comté de Comachio ſont devenus libres de toute ſujettion à l'Empire. Pourquoi ne dit-on pas en même temps, ce qui ſuit dans la parabole, ou forme de l'Inſtruction judiciaire du Procès, *omne debitum dimiſi tibi, quoniam rogaſti me?* Pourquoi ne dit-on pas encore de la part des Papes, par quelles voyes le S. *Siege* eſt devenu le Maître du Duché de Ferrare & du Comté de Comachio? Eſt-ce par la voye des prieres, *quoniam rogaſti me?* Par la voye de quelque Donation ou libéralité volontaire des Empereurs? Par voye d'achapt, ou d'échange? Ou enfin par l'adreſſe de quelqu'un, qui pendant que le Maître dormoit, & s'en fioit un peu trop au tiers & au quart de la garde de ſon champ & de ſon patrimoine, s'eſt gliſſé & y a ſurſemé la mauvaiſe ſemence des prétextes, des ſcrupules, des prétentions mal fondées, & des chicanes; de laquelle ſemence naiſſent tous les procès les uſurpations

&

& les guerres du monde? Ce ſeroit un grand malheur pour la cauſe de ſa Sainteté que cette derniere voye fut celle, par laquelle les Papes ſe ſont introduits dans ces deux Etats. Mais juſqu'à ce qu'on ait montré des Donations & des contracts dans les formes des premiers Empereurs, qui ont alienè; car les confirmations des derniers ſuppoſent toûjours la juſtice de la premiere acquiſition, & que les prieres *preces* de celui qui les demande *veritate nitantur*. Sans quoi elles n'ont aucune force, la poſſeſſion des Papes ſera toûjours ſujette à être recherchée, le procès à reviſion; & les Empereurs authoriſés & fondés ſur l'exemple de Dieu qui eſt l'homme de Evangile à *rationem ponere cum ſervis ſuis*, à mettre ſes ſujets à la raiſon, tout au moins, à leur demander raiſon du pourquoi & du comment ils ſe ſont ſoûtraits à ſon authorité. Ils pourront toujours répéter ce qui leur à été autrefois inconteſtablement dû; particulierement s'ils y ſont portés par l'obliquité du traittement uſé contre leurs intérêts, & parla conjonction toute manifeſte des Feudataires avec les ennemis déclarés de leurs droits,

droits, & de leur authorité. Ceci n'eſt point particulier pour les ſeuls Duché de Ferrare, & Comté de Comachio : ces Etats de Parme & de Plaiſance & bien d'autres ont le même ſort & ſont ſoûmis à la même recherche.

Auſſi dans le dernier Traitté de paix contre l'Empereur & le Pape, celui-ci a-t'il été contraint par l'évidence de tant de raiſons, de conſentir à ce que les troupes de S. M. Impériale demeuraſſent à Comachio, que l'Empereur avoit revendiqué comme fief d'Empire, & que les prétentions de S. A. S. de Modene ſur le Duché de Ferrare fuſſent remiſes à une nouvelle diſcuſſion, & à être examinées en un nouveau traitté. L'Empereur ne s'eſt même ſaiſi de Comachio, que pour le remettre entre les mains de S. A. ſelon la promeſſe que le S. *Siege* avoit donné dans la paix des Pyrenées à l'article XCIX. *de faire terminer ſans délai, par accord ou par Juſtice, le différent que les Ducs de Modene ont depuis ſi long temps avec la Chambre Apoſtolique touchant la propriété, & la poſſeſſion des Vallées de Comachio*, ce que les Papes Succeſſeurs d'*Alexandre* VII. aiant toû-

toûjours négligé, au grand préjudice & domage des Ducs; *Clement* XI. n'a pas dû trouver mauvais, que l'Empereur parent & Allié du Duc regnant, ſe ſoit mis en devoir de lui procurer cette juſtice. Voila une longue digreſſion, qui ne ſera pas jugée inutile au but qu'on s'eſt propoſé, de parler de l'Etat de la Cour de Modene; puiſque la connoiſſance de ce grand différent, qui tient ouverts les yeux de toute l'Europe ſur le dénoüement qu'il aura, fait déja connoître en quelle ſituation elle ſe trouve par rapport à Cour de Rome. Voici d'autres particularités de cette même Cour de Modene, qui entrent un peu plus dans les affaires domeſtiques, que je prendrai dés le temps du dernier Duc défunt.

On a dit, en parlant du Duc *François* II. que ce Prince aiant ſuccedé à ſon Pere à l'âge de deux ans, l'Etat fut gouverné par la Ducheſſe ſa Mere *Laura Martinozzi* niece du Cardinal *Mazarin*, aſſiſtée des conſeils du Cardinal *Rinalde*, juſqu'à ce que ce Cardinal étant mort l'an 1672. & la Ducheſſe étant allée en Angleterre l'année ſuivante conduire.

re ſa fille *Beatrix* à ſon Epoux le Duc d'Jorck; le Prince Don *Ceſar* Marquis de *Montecchio* s'introduiſit dans le Gouvernement, & aiant pris un entier aſçendant ſur l'eſprit du jeune Duc *François*, il ſçût s'y maintenir juſqu'à la mort de ce Prince. Ce changement dans les affaires & l'excluſion de toute adminiſtration & gouvernement étant donnée à la mere du Duc dans un temps, où le bas âge de ce Prince ne le diſpenſoit point encore de la tutele, fut cauſe que la Ducheſſe eût de grands démêlés avec Don *Ceſar* qui l'avoit ſupplantée; lequel continuant à jouïr de la faveur, lui fit connoître, en pluſieurs rencontres, que non ſeulement elle ne remporteroit rien par authorité; mais qu'on auroit même très-peu d'égards à ſes recommandations, ſi elle s'obſtinoit à vouloir être la maîtreſſe par force. Cela la diſpoſa, après avoir fait quelque temps une fâcheuſe expérience de ſon peu de crédit à la Cour de ſon fils, à ſe retirer à Rome: mais en partant de Modene elle écrivit à ſa ſeur la Princeſſe de *Conti*, les ſujets de ſon mécontentement; la priant de faire en ſorte que le Roi T. C. en prit connoiſ-

noiſſance, & la vengeat de l'uſurpation que Don *Ceſar* avoit faite de ſon authorité.

En effet le Roi envoia à Modene le Reſident, qu'il avoit à Mantoue, & fit entendre au Duc *François* qu'il eût à éloigner le Prince *Ceſar* non ſeulement de l'adminiſtration des affaires, mais encore de ſon Etat; & cela ſous peine d'encourir ſon indignation Royale. Le Duc fut contraint de déférer, quoi qu'à contre cœur, à un ordre ſi précis; & le Prince *Ceſar* s'en alla à Fayance dans la Romagne, qu'il prit pour le lieu de ſa rélégation. L'Hiſtoire anecdote aſſeure; que dans la crainte que cet exil ne fut long & ſans rappel, Don *Ceſar* emporta de très-grandes richeſſes, & même quelques meubles & bijoux des plus prétieux des Ducs, que ſa faveur précédente lui avoit donné le moien de faire paſſer dans la maſſe de ſon patrimoine particulier.

L'obeïſſance ſans replique rendue aux ordres du Roi T. C. donna la confiance au Duc de faire ſupplier quelque temps après S. M. de ſe contenter de cette ſoumiſſion, & de permettre que le Prince D. *Ceſar*, qui lui étoit abſolument néceſſai-

ceſſaire pour l'aider dans le gouvernement de ſon Etat, put retourner auprès de lui. Le Roi s'en remit enfin à la Ducheſſe Doüairiere, qui dans l'eſperance, & ſur quelques promeſſes que les choſes iroient à ſon gré conſentit à ce retour. D. *Ceſar* retourna donc à Modene, & y reprit la premiere authorité auprès du Duc; ſans témoigner aucune diſpoſition à la vouloir partager avec perſonne. C'eſt pourquoi la Doüairiere refuſa de retourner à Modene, comme elle l'avoit promis; & elle continua à demeurer à Rome au grand préjudice des intérêts du Duc, qui ne pouvoit voir ſans regret qu'elle dépençat tout l'argent de ſon Doüaire loin de ſes Etats, qui en proffitoient lors qu'elle y faiſoit ſa réſidence; au lieu qu'il étoit obligé de lui fournir ponctuellement des ſommes conſidérables par rapport à ſes revenus, qui ſe conſummoient ſans eſpoir de retour en un païs étranger.

Le Duc ne pouvant rien gagner par lettres ſur l'eſprit de ſa Mere ſe reſolut d'aller lui même à Rome pour la perſuader de revenir à Modene. Mais le mal fut qu'il prit avec lui Don *Ceſar*, dont la préſence,

ſence, au lieu d'accommoder les choſes les gâta encore d'avantage. Il eut beau aller demeurer en un même Palais avec ſa mere, pour lui témoigner une plus grande confiance: le ſéjour que fit le Prince D. *Ceſar* dans le beau Palais que les Ducs de Modene ont à Rome donna occaſion à Paſquin de dire; que D. *Ceſar*, qui y logeoit avec environ deux cent perſonnes venues de Modene pour ſervir & pour faire honneur au Souverain, étoit le Duc; & que le Duc étoit un Etranger ami de la Maiſon d'*Eſte* à qui la Ducheſſe Doüairiere avoit bien voulu accorder un logement dans ſa Maiſon. Cela fut encore cauſe qu'après les premiers compliments, que lui fit Don *Ceſar* à ſon arrivée à Rome, la Ducheſſe ne le voulut plus voir, & que le Duc perdit ſon temps à la vouloir perſuader de retourner à Modene.

La complaiſance que le Duc avoit pour D. *Ceſar*, étoit ſi grande & ſi univerſelle, que bien des gens croioient qu'il y avoit quelque choſe de plus que de la complaiſance d'une part, & du mérite de l'autre; & qu'on avoit emploié quelque moien extraordinaire pour procurer & pour cimenter cette liaiſon, où tout dépendoit de

la

la volonté d'un ſeul, à qui l'autre n'avoit pas la force de rien refuſer. Ceux qui ſe mocquent de la vertu des charmes conterent pour rien ce qu'on en diſoit alors: mais les Italiens ont d'autres maximes; & il n'eſt pas difficile de leur perſuader que là où l'on voit de ſemblables aſſujettiſſements d'eſprit aux volontés d'un autre, il y a quelque chose qui paſſe le cours de la Nature, & que pour le procurer on a appellé au ſecours quelque cauſe plus efficace que les Agents de la ſphere commune.

Cependant dans une autre occaſion la faveur de D. Ceſar ne put ſe ſoûtenir; au moins, ce Prince fut obligé de ceder le terrin comme la premiere fois, quoi qu'ils ne perdit pas la faveur du Duc. Le Roi T.C. fit traitter l'an 1680. le mariage du Duc de Savoye avec l'Infante *Iſabelle* de Portugal, & quelque temps après, comme on le crut, il avoit diſpoſé le Comte de Soiſſons à faire une tranſaction en faveur de S.M. de tous les droits qui lui pourroient jamais échoir ſur le Duché de Savoye. Comme ces diſpoſitions paroiſſoient menacer les Etats de S. A. R. de quelque chan-

changement, le mariage du Duc avec l'Infante de Portugal fut rompu: & pour faire en ſorte que le Comte de *Soiſſons*, ni ſes enfants ne puſſent avoir des droits ſi proches aux Etats de Savoye, il fut reſolu de marier le Prince *Emmenuel Philibert de Carignan* pour les tenir plus éloignés, par la poſtérité qui lui pourroit naître; ce Prince étant plus proche de quelques degrés de parenté que le Comte de *Soiſſons* à la ſucceſſion de S. A. R. On aſſeure que cette alliance fut non ſeulement approuvée, mais conſeillée & pouſſée par la Mere du Comte de *Soiſſons*, qui menaça, & deshérita même ſon fils à cauſe de ce traitté ſecret, qu'il avoit fait avec les Miniſtres du Roi T. C. Ce n'étoit pas néanmoins une choſe facile que de traitter d'un mariage pour le Prince de *Carignan*, ſans que la choſe rencontrat beaucoup d'oppoſitions; C'eſt pourquoi l'affaire aiant été conclue avec la participation de la Rép. de Veniſe, dont l'Ambaſſadeur à Paris avoit été informé le premier du traitté du Comte de Soiſſons & en avoit informé le Senat; on fit partir de Turin un Abbé de l'ordre des Citeaux qui alla à Parme; les pre-

premieres vûes aiant été de marier le Prince de *Carignan*, avec une fille du Duc *Ranuce* II. l'Abbé feignit d'être venu à Parme pour y traitter de quelques affaires concernantes ſon Abbaïe: Mais comme les liaiſons qu'il avoit avec certaines perſonnes de qualité donna bientôt des ſoubçons touchant le ſujet de ſon arrivée; le Roi T. C. en étant informé fit appeller l'Abbé *Syri*, connu par ſes Hiſtoires, & qui, quoi qu'Hiſtorigraphe payé & entretenu par le Roi, ne laiſſoit pas d'être Reſident du Duc de Parme auprès de lui. Il lui commanda d'avertir le Duc que S. M. étoit informée de ce qui ſe négotioit chès lui, & que ſi on venoit à quelque reſolution, ſans la lui avoir communiquée, il ſçauroit bien tirer raiſon de ce mépris qu'on faiſoit de ſa Couronne, & des égards qu'on devoit y avoir.

Cet menaces firent avorter le traitté avec le Duc de Parme: mais comme on continuoit de faire entendre à Paris que les Informations données au Roi étoient ſans fondement, l'Abbé continua de demeurer à Parme; & ſur de nouveaux Ordres de S. A. R. tourna ſes négotiations du côté de Modene. Le Cloître

des Bernardins de Parme eſt hors de la ville du côté de Reggio ; ce qui ſervit à couvrir les Allées & venues, que l'Abbé faiſoit pour terminer ſa négotiation, ſous prétexte, de ſe promener juſqu'aux environs de cette ville, qui n'en eſt éloignée que de quelques lieües. La Cour de Modene, de ſon côté, informée des recherches qu'on faiſoit d'une de ſes Princeſſes, y envoioit de même un ſujet pour en traitter ; & le plus ſouvent le Prince D. *Ceſar* y paroiſſoit lui-même pour le même effet. La négotiation fut courte & conclue avant que les nouvelles en fuſſent parvenues en France. La Princeſſe *Marie Catherine* fille de *Borſo* mais né de *Ceſar* 1. Duc de Modene & ſœur de D. *Ceſar* fut accordée au Prince de *Carignan* : qui partit ſecretement de Turin, au premier avis de la concluſion de ſon mariage, pour aller au devant de ſa nouvelle Epouſe ; qui ne fut elle-même informée de ce qui ſe paſſoit, que la nuit qu'on la tira d'un cloître, où elle vivoit, mais ſans être engagée à la vie de Religieuſe, & au moment qu'il fallut aller le conſommer. Cette rencontre ſe fit en un lieu de campagne, où les Epoux re-

reçurent la bénédiction de l'Egliſe, & mirent le dernier Sçeau à leur mariage, tant la crainte qu'on avoit, qu'il n'y ſurvint quelque empêchement, fit hâter cette affaire.

La Cour de France qui vit qu'elle avoit été écartée dans cette négotiation, ne manqua pas d'en faire grand bruit, & d'obliger le Duc de Modene, qui fit ſemblant de n'avoir rien ſçu de tout ce qui s'étoit paſſé, à éloigner de nouveau Don *Ceſar* de ſes Etats; & celui de Savoye d'en faire autant au Prince de *Carignan*, qui avec ſa nouvelle Epouſe s'en alla demeurer à Bologne, où toute la Nobleſſe s'efforça à l'envi de leur faire paſſer le chagrin, qu'ils pouvoient avoir de leur éxil. Ce mariage ſe fit l'an 1684. & l'éxil ne dura que juſqu'à l'année 1686. que S. A. R. étant entrée en ligue avec les Puiſſances qui vouloient mettre quelque borne aux occupations du Roi T. C. ſe mit par ſa déclaration de guerre, en liberté de retenir chès lui ceux qu'il lui plairoit; & fit revenir le Prince avec ſon Epouſe à Thurin.

Le Duc de Modene ne prit aucune part en cette guerre, & cependant ne

laiſſa pas de faire revenir au près de lui Don *Ceſar*. Toutes les relations qu'on pourroit donner de ſa Cour, ſe réduiroient à des Ancedotes peu importants. Cependant parce qu'on recherche aſsès ordinairement ceuxci, de quelque nature qu'ils ſoient, j'en rapporterai quelques uns. J'ai donné une idée ſuffiſante du gouvernement & de l'eſprit du Duc *François* II. en diſant que le Prince Don *Ceſar* le gouverna pendant tout le temps qu'il fut auprès de lui, juſqu'à ſa mort, excepté le temps des deux abſences dont j'ai parlé. Ce qui ſembloit de plus ſurprenant, c'eſt que D. *Ceſar* n'aiant jamais été marié il ſe ſervit avec un ſoin extréme de toutes les occaſions de s'enrichir que lui fourniſſoit ſa régence; de ſorte qu'on l'accuſe d'avoir accumulé des richeſſes immenſes. L'un des moïens qui lui fourniſſoit le plus de ces occaſions, étoit la deffence de la Chaſſe dans tout l'Etat du Duc, contre laquelle ceux qui étoient aſſés hardis pour ſe déclarer, & y prendre part, ne manquoient pas, de quelque famille qu'ils fuſſent, de le payer bien cher, s'ils en avoient les moïens; & s'ils ne les avoient pas, d'être vendus

en

en galère, afin de profiter en toute maniere de leurs fautes. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour les ſujets du Duc, c'eſt qu'il ne manquoit en aucun temps de délateurs, dont les accuſations avoient toûjours leur effet ; la flatterie & le deſir de ſe rendre agréable au Prince, ou la haine entre les particuliers, faiſant naître & trouver par tout des gens prêts à déférer des coupables ou prétendus tels. On raconte bien des choſes de ce temps-là, qui ont fait parler le public, & une entr'autres, qui fit grand bruit à la charge du Duc, ſous le nom duquel tout ſe faiſoit, quoique peut-être il n'eût aucune part en beaucoup de choſes. Un riche Bourgeois de Modene, nommé Hypolite Carandin, qui par le moïen de ſes richeſſes menoit la vie d'un Gentilhomme, ſe vit reſſerré au Chateau de Rubiera ; lieu où, comme je l'ai dit, les Ducs de Modene ont coûtume de renfermer les priſonniers d'Etat, ou de la plus grande importance. Il demeura quatorze ans dans cette priſon, ſans que le public fut bien informé quel étoit ſon crime, ni quel étoit le ſujet de ſa détenſion ; ſi ce n'eſt qu'on croioit que ce pouvoit

être pour avoir mal parlé du Gouvernement. Il eſt vrai, qu'on diſoit qu'on lui avoit offert ſa grace & ſa liberté à certaines conditions, qu'il avoit refuſées en témoignant du reſſentiment & du mépris contre ceux qui l'avoient fait arrêter. Mais on ne publia cette offre & ce refus, qu'après la mort du priſonnier, qui ſe pendit dans la priſon, aiant laiſſé ſur ſa table ces quatres vers, qui marquoient ſon deſeſpoir.

Dopo della mia vita un longo ſtraccio,
Non dico piu che fui, ma ben che ſono
Del mio ſangue laſciato in abbandono,
Per diſperato al fin ri corſo al laccio.

Cette mort qui fit, comme je viens de le dire, parler tout le monde; donna, à ce qu'on prétend, tant de chagrin au Duc *François*, qu'il en fut aſſés longtemps malade, & même en eût du regret juſqu'à la mort. En effet le Duc étoit très-bon Prince au nom duquel il ſe faiſoit beaucoup de choſes, qu'on ne croioit nullement qu'il ſçut ou qu'il approuvât. Ce fut pendant cette mélancholie & cette retraitte qu'on publioit à la Cour du Duc être cauſée par un mal de pierre, qui ne lui permettoit pas de ſe produire

en

en public, que le Duc de Mantoüe aiant préparé chès ſoi la répreſentation d'un Opera, on perſuada au Malade de l'aller voir pour diſſiper en quelque façon ſes chagrins. Le Duc de Mantoüe n'avoit pas manqué de l'y faire inviter; mais le Duc *François* l'en avoit remercié, ſous prétexte que ces infirmités ne lui permettoient pas de ſe mettre en chemin & qu'il craignoit de les aigrir en interrompant la ſuite des remedes, que ſes Medecins lui faiſoient prendre. Sa Cour cepandant le preſſa ſi fort, de prendre part à ce divertiſſement, qu'il reſolut à la fin de le faire, mais de telle maniere qu'il ne put être connu de perſonne, pour ne pas s'engager à des correſpondances & à des civilités ennuyeuſes, & peu compatibles à ſon chagrin, ou à ſon froid naturel. Ses appartements furent ouverts, ſelon la coûtume, & on continua à ſervir ſa table à la vûë de ceux qui ſe trouvoient au Palais, comme ſi le Duc eût été preſent. Celui-ci cepandant aiant pris le froc d'un Moine de S. Bénoit, dont il y a une riche Abbaïe à Modene remplie de la Nobleſſe du païs, paſſa à Mantoüe; & à la fa-

veur du privilege dont jouïſſent bien d'autres Moines, qui devroient être encore plus auſtères que ceux de St. Bénoit, après avoir fait tenir prête une loge particuliere pour être moins connu, il entra ſur le Théatre au moment qu'on alloit commencer l'Opera.

Le Duc de Mantoüe, quelque ſoin qu'eût pris celui de Modene de câcher ſon voiage, en avoit été informé; & aiant diſſimulé juſqu'alors, il découvrit à la fin le ſecret d'une maniere qui déconcerta terriblement le Duc de Modene. Il envoia dans la loge deux ou trois Dames des plus enjouées de Mantoüe, pour tenir compagnie au prétendu Moine, qui ſe trouvoit alors entre deux Moines véritables. Dès qu'elles ſe furent introduites auprès de lui, bon gré malgré les religieux qui le gardoient, le Duc de Mantoüe leur cria pluſieurs fois du parterre même, qu'elles euſſent ſoin de tenir à ce Pere la meilleure & la plus agréable compagnie qu'elles pourroient, qu'il lui étoit connu & qu'il étoit fort ſon ami; qu'il ne pouvoit alors le ſervir en perſonne, comme il l'auroit ſouhaitté, à cauſe de quelques autres occupations

qui

qui l'en empêchoient. Comme il n'eſt nullement rare en Italie de voir des Religieux & des Dames en un même lieu, le Duc de Modene prit le parti de recevoir la viſite des Dames & les bons offices du Duc; ſçavoir, quelques raffraichiſſements, que celuici lui envoia: & ſans ſortir de ſon état apparent, il continua de voir l'Opera: Après quoi perſiſtant toûjours à refuſer aucun traittement ultérieur que le Duc de Mantoue lui fit offrir de nouveau, il demeura avec ſes Camarades encapuchonnés, & retourna avec eux à Modene.

Il y eût cependant, environ en ce temps-là, un ſujet qui mit mal ces deux Princes enſemble; mais qui, graces à l'humeur pacifique de tous les deux, qui n'avoient pas trop envie de ſe battre, n'eût point de fâcheuſes ſuites. La Nobleſſe dans ces petites Cours de Lombardie approche ſi prés de ſes Souverains; ou plûtôt ceux-ci les éclairent de ſi près, le païs n'étant pas grand, qu'ils ſçavent tout ce qui ſe paſſe, & ſont informés de ſa conduite la plus ſecrette; de ſorte qu'ils font intervenir leur authorité dans les démêlés les plus particuliers. La galanterie, ſur tout,

qui eſt de tous les païs du monde, & de l'Italie plus que de tout autre, y eſt reſponſable au Tribunal du Souverain, qui n'a pas néanmoins coûtume d'y appliquer des remedes fort violents. Un Comte de Modene s'étant douté que certaines viſites qu'un Marquis ſon Compatriote rendoit à ſa femme (on ſçait que rien n'eſt plus commun que les Comtes & les Marquis en Italie) n'étoient pas avantageuſes à ſa réputation, & s'en plaignit au Duc; qui faiſant juſtice ſur la plainte, cençura vigoureuſement le Marquis & la Comteſſe, & leur deffendit de ſe voir hors dans les Aſſemblées publiques. C'eſt comme on ſçait, une des plus rudes épreuves où l'on puiſſe mettre l'amour que de l'éloigner de ce qui fait l'objet de ſon attachement. Les Amants irrités de la défence qu'on leur avoit faite; aiant rongé quelque temps ſecrettement leur frain, ſe porterent enfin à la reſolution de ſe ſouſtraire au pouvoir de ceux qui ſe mêloient de les traverſer. Et la Dame aiant pris ſes bijoux, & le Marquis tout l'argent qu'il pût trouver ſous ſa main, ils ſe tranſporterent à Mantoüe, où ils ſçavoient qu'ils pouvoient

jouïr

jouïr, avec plus de repos, de leur correſpondance mutuelle.

En effet le Duc de Mantoüe informé de l'arrivée de ces Amants, & requis de ſa protection, la leur accorda volontiers; même avec des expreſſions, qui ſembloient témoigner la joïe, qu'il avoit, d'être reconnu pour le Protecteur des Amants perſécutés. Ils veſcurent pendant quelque temps auſſi libres que ſatisfaits: mais comme les parents des fugitifs n'avoient d'autre voïe de les inquiéter que de leur refuſer les moïens de continuer dans leur fuïte, ils empêcherent qu'aucun ne leur fournit de l'argent; ce qui les reduiſit en fin à la néceſſité d'en emprunter. Dans cet embarras, ils furent viſités par un Gentilhomme de Modene, qui feignant d'avoir été diſgracié par le Duc & de ſe retirer de ſes Etats, étoit venu chercher le même azile, dont ils jouïſſoient. Il s'inſinua adroittement dans leur confidence; & ceux-ci lui aiant franchement découvert leurs beſoins, il leur fournit pendant quelque temps de quoi ſubſiſter. Après, feignant de vouloir aller à Veniſe, pour y paſſer quelques ſemaines dans le ſéjour d'une

ville, qui abbonde en moïens de conſoler toutes ſorte d'éxilés, il les diſpoſa à l'y ſuivre : & en deſçendant le Pò, la barque dans laquelle ils voiageoient aiant toûché a un rivage de la juriſdiction & des Etats de Modene, il donna le moïen à ceux que le Duc avoit envoiés, de les arrêter, & de les reconduire à la maiſon, nonobſtant toutes les plaintes qu'ils purent faire de la ſupercherie dont on uſoit à leur égard.

Le Duc de Mantoüe prétendit qu'on l'avoit offencé par ce tour; & envoya quelques unes de ſes Gardes battre la campagne ſur les confins, pour trouver l'occaſion d'uſer de répreſailles ſur quelques Modenois, qui voyageroient parlà. Le Duc de Modene y en envoya auſſi des ſiennes pour accourir, où il en ſeroit beſoin. Mais comme on n'avoit envie de part ni d'autre d'en venir à de grandes hoſtilités, les Gardes du Duc de Mantoüe aiant enlevé en une courſe qu'ils firent ſur le Modenois deux caſacques de ceux de Modene, pendant que les Soldats deſçendus de leurs chevaux, ſur leſquels ils les avoient laiſſés beuvoient un coup dans une auborge de Campagne, ils s'en re-

retournerent à Mantoüe auſſi fiers de cette priſe, que le furent autrefois tous les Modenois du raviſſement de la *Secchia*, qui à été l'heroïque ſujet du Grand Poëme d'*Aleſſandro Faſſoni*. Cette *Secchia* pour le dire ici en paſſant, étoit le Sçeau d'un puits ſitué ſur les confins du Modenois & du Bolonois, dont les Pâtres de l'un & de l'autre territoire ſe ſervoient pour abbreuver leurs troupeaux; les Bolonois aiant voulu ſe l'approprier, il y eût, à cette occaſion, une ſanglante guerre entre les deux peuples, & leurs Alliés.

La répreſaille obtenue par ceux de Mantoüe, aiant diſpoſé les choſes à un accommodement; il fut enfin terminé aux nôces du Prince *Odoard* de Parme avec la Princeſſe *Dorothée Sophie* de Neubourg ſœur de l'Imperatrice Doüairiere l'an 1690. Le Duc *Ranuce* II. pere du Prince, fit dans cette occaſion de telles réjouiſſances, qu'il n'y a point de memoire qu'aucun mariage ait été célébré en Italie avec plus de pompe. Entre les ſpectacles publics, il y eût un Opera au grand Théatre de Parme, que tous les Princes, & toute la Nobleſſe

d'Italie alla voir à cauſe de ſa magnificence ſinguliere. Les Ducs de Mantoüe & de Parme y furent invités, & s'y trouverent comme les autres; & le moyen de les réconcilier, fut que l'un de ces Princes étant entré au Théatre avec les Epoux; & l'autre y étant ſurvenu, la Princeſſe, à qui par honnèteté il fit la reverence en paſſant devant le parquet, où elle étoit placée avec ſon Epoux pour voir l'Opera, le pria de prendre place auprès delles; le Duc ſon rival y étant la Princeſſe, les pria tous deux, pour lui faire plaiſir, doublier le paſſé & tous les ſujets de mécontentements qu'ils pouvoient avoir l'un contre l'autre; ils furent ravis de lui témoigner leur complaiſance, & ſe réconcilierent de la meilleure grace du monde.

Dés l'année 1686. le Prince *Renalde* Oncle du Duc *François*, & frere du Duc *Alfonce* IV. fut nommé au Cardinalat par le Pape *Innocent* XI. dans cette grande promotion de 27. Cardinaux, qui conſola tant de monde & en affligea quelques autres, qui n'y eurent point de part, quoi qu'ils s'y fuſſent bien attendus. Ce Price *François Marie de Medicis*

dicis frere du Grand Duc de Toſcane fut compris parmi les premiers: & comme la ville de Rome s'attend, particuliere-ment dans ces occaſions, où quelque Prince reçoit le chapeau, à voir des eſ-forts d'une magnificence extraordinaire, quand ils eſt à portée de le venir rece-voir; on vit en cette double occaſion, une cérémonie des plus pompeuſes de l'univers, ce qui ſe voit rarement. Le Prince de Toſcane ou Cardinal de Me-dicis fut le premier à paroître à Ro-me, après néanmoins s'être fait attendre fort long-temps; ſans doute, pour faire un plus ſomptueux appareil, du moins on le crut ainſi. Il eſt ſûr que les choſes ſe firent avec éclat, tant du côté & du nom-bre de ceux qui s'empreſſerent à ho-norer l'entrée de *ſon Alteſſe Eminentiſſime*, que par la richeſſe des livrées & par les ornements du Palais. Mais comme pour ſe faire honneur de la dépence, il falloit montrer le plus qu'il ſe pouvoit d'ameu-blements nouveaux, on crut remarquer dans ceux-ci que les pourvoyeurs avo-ient retenu une bonne partie de cette économie, qui fait le caractere particu-lier de la Nation Florentine, & qu'on l'a-

l'avoit, tout au moins, fait marcher du pair avec la magnificence.

Le Prince *Renalde* vint en ſuite: & profitant en habile homme des diſcours tenus à l'occaſion de l'entrée du Cardinal de Medicis (car la Cour de Rome n'épargne perſonne, & chacun à la faveur du redoutable nom de Paſquin y donne eſſort à ſon humeur critique) non ſeulement il ne lui ceda en rien de tout ce qui parut, mais remporta le prix de la dépence dans la ſomptuoſité, ſans épargne du train & des libéralités accoûtumées en ces rencontres: & cela par le moyen de la Ducheſſe Barberine ſa Mere Veuve du Duc *François* I. qui, en cette occaſion, voulant, peut-être, flatter les yeux de Rome ſa patrie, ouvrit libéralement ſa bourſe particuliere, & fit en faveur de ce fils une généreuſe profuſion des ſommes, que l'adminiſtration économe de ſon doüaire & de ſes appennages lui avoit donné le moyen d'épargner depuis trente ans ou environ de viduïté.

Innocent avoit créé ces deux Princes Cardinaux pour en faire honneur au Sacré College, quoi que les apparences fuſſent déja aſsès claires qu'ils ſeroient

un

un jour l'un & l'autre contraints de quitter la pourpre pour ſoûtenir leurs Maiſons, qui étoient ſans héritiers. On ne ſçait pas bien par quel motif le Cardinal de Medicis à differé ſi long-temps à le faire. Mais le Duc *François* de Modene étant mort ſans ſucceſſion l'an 1694. le Cardinal *Rinalde* commença dés lors à regner; & deux ans après, aiant renvoyé ſon chapeau à Rome, il s'engagea dans le mariage avec la Princeſſe *Charlotte Félicité* de Brunswic, fille de *Jean Frederic* Duc de Brunswic, Hannover Catholique Romain & ſœur de la Princeſſe *Wilelmine Amelie*, qui fut mariée trois ans après au Roi des Romains aujourd'hui Empereur *Joſeph*.

Il ne tint pas à la France que le Duc ne reçut une femme de la main du Roi: mais les Princes d'Italie s'étant tous aliénés de cette couronne, dés que ſa grande puiſſance & l'uſage qu'il en faiſoit leur eût inſpiré la crainte univerſelle d'en être engloutis, il à fallu qu'il s'accommodat au temps & laiſſat paſſer, ce qu'il ne pouvoit arrêter. Outre celà, il y avoit une raiſon particuliere, à laquelle S. M. de Modene eût peut-être quel-

quelque égard, outre le plaiſir qu'elle eût ſans doute de réünir ſon ſang à celui d'une famille d'Alemagne ſi illuſtre, qui a inconteſtablement la même origine que la ſienne, & naît d'une même ſouche. Les Princes de la Maiſon *d'Eſte* ont été dés long-temps, comme j'ai dit, devoüés au ſervice de la Couronne de France : & non ſeulement les Ducs, leurs freres, & leurs enfants l'ont pluſieurs fois ſervi de leurs perſonnes dans ſes armées, mais mêmes les Cardinaux de cette Maiſon de ſont ſignalés dans ce dévoüement au ſervice de la France. Ce derdier Cardinal *Rinalde* Oncle de S. A. entre les autres, eût & exerça pendant un fort long-temps la protection de la couronne à Rome ; & cela avec un zele, des ſoins, & des dépences qui ſoûtinrent hautement le nom François en une Cour, où la Nation Françoiſe n'eſt pas aſſeurement (quelle qu'en ſoit la cauſe) en une ſi haute eſtime, qu'elle pourroit ſe le perſuader. Ce Cardinal à la vérité joüiſſoit de très-grands bénéfices en France, & ce n'étoit pas pour rien qu'il ſervoit cette Couronne. Ces grands bénéfices étoient une eſpece de leu-

leurre, qui diſpoſoit à s'attacher à elle les Princes Eccleſiaſtiques de cette Maiſon ; & on ne nie pas que le Duc regnant étant devenu Cardinal avec le mérite & la dignité de l'oncle ne s'y attendit pendant quelque temps : les uns mêmes diſent qu'il offrit au Roi T. C. le crédit de ſa Maiſon & l'aſſiſtance de ſa perſonne aux affaires de la Couronne en Cour de Rome, s'il plaiſoit à S. M. T. C. de l'y employer. Il le fit, ſans doute, dans la ſeule vûe de témoigner au Roi la continuation du dévoüement & des bonnes volontés de ſa Maiſon envers lui, qui peut-être auroit pû ſe chocquer d'une plus grande reſerve & retenue de la part du Cardinal à le ſervir. Mais par malheur, comme ſi tout ce que faiſoit le Pape *Innocent* XI. avoit porté avec ſoi un caractere de réprobation par rapport à la France, un Cardinal de la main de ce Pape n'eut pas le bonheur de plaire au Roi, non plus que les offres que S. E. faiſoit de ſa perſonne ; ſur leſquelles on dit que S. M. ſouffla avec des expreſſions approchantes du mépris, & qui parurent témoigner qu'elle jugeoit mal placées ſur lui les graces, qui avoient été

été accordées à ſes prédéceſſeurs dans le même emploi, & qu'il auroit fallu lui accorder en le lui conférant. Les Princes reſſentent les picqures encore plus vivement que les particuliers ; & s'ils uſent de plus grande reſerve à s'expliquer ſur leurs chagrins, c'eſt qu'ils en ſont détournés par des égards plus délicats, qui couvrent, mais qui n'éteignent pas toûjours la douleur & le reſſentiment. Quoi qu'il en ſoit, les propoſitions que fit auſſi la France dans la ſuite d'une Epouſe du ſang François, ne plurent point à leur tour ; ce qui fut cauſe que le Duc chercha ailleurs une Alliance.

Cette alliance du Duc *Rinalde* avec une ſœur de l'Epouſe du Roi des Romains le diſpoſoit naturellement à prendre le parti de l'Empereur dans la guerre preſente, & comme Allié & comme Vaſſal. Cependant l'Empereur pour ne point expoſer S. A. mal à propos, n'avoit éxigé d'elle aucune déclaration expreſſe ; Et il ſemble que la petiteſſe de ſes forces, & l'impoſſibilité où il étoit de nuire à l'un ou à l'autre parti, le devoit mettre à couvert. Néanmoins dés que les Imperiaux eurent avancé en Italie, mal-

malgré les oppoſitions qu'on leur fit, le Roi T. C. pour empêcher que le Duc de Modene ne pût leur prêter aucune aſſiſtance, envoya, vers la fin de l'année 1703. un ordre à Mr. d'*Andreſel* Intendant dans ſon armée d'Italie pour entrer à main forte dans Modene, ſe ſaiſir en ſon nom de la ville & de l'Etat, faire prêter le ſerment de fidélité à ſa couronne par tous les Magiſtrats & Officiers du Duc, & pour confiſquer tous ſes revenus au profit de S. M. T. C.

Comme le Duc n'étoit en aucun état de défence, il avoit pris le parti de ſe retirer à Bologne au premier bruit qu'il ouït de cette expédition. Il y transféra de même toute ſa famille, prit de là le chemin de Rome dés les premiers jours de l'année ſuivante, dans la penſée de profiter des bons offices que le Pape lui faiſoit offrir pour lui procurer la réintégration dans ſes Etats. En effet le Pape s'y employa, ou feignit de s'y employer; & le Duc s'abboucha pluſieurs fois avec le Cardinal de *Janſon* dans le Convent des Chartreux de Rome, pour trouver quelque voye d'accommodement. L'on publia même dans toutes

les

les nouvelles que le Duc, s'il n'étoit pas entierement réintégré, auroit au moins une penſion de quarante mille écus pris ſur les revenus de ſon Duché juſqu'à la paix générale. Mais, ſoit que les interceſſions du Pape ne fuſſent pas auſſi conſidérées qu'on le ſuppoſoit, ou que le mot de rendre ſoit auſſi difficile à executer, que celui de prendre a été facile; ou, ce qui eſt plus vrai, parce que le Duc ne voulut point donner la déclaration qu'on demandoit de lui, par laquelle il desavoüat la reconnoiſſance que ſon Miniſtre avoit faite à Vienne de l'Archiduc *Charles* pour Roi d'Eſpagne, il ne put rien obtenir: & le Roi de France pour ſe décharger d'une partie de la crainte que donnoit à l'Italie la poſſeſſion qu'il continuoit de tenir en ſon nom particulier du Duché de Modene comme incorporé à ſa Couronne, il le déclara uni au Duché de Milan, & changea le titre du domaine qu'il en retenoit en celui d'Etat tranſmis au Roi *Philippe* & uni au Duché de Milan.

Le Duc *Rinalde* étant revenu de Rome à Bologne y attendit plaiſiblement la

la révolution, qui a toûjours accompagné le ſéjour des François en Italie ; C'eſt à dire que le période de leur domination dans ces Provinces, qui n'eſt pas ordinairement fort long, trouva naturellement ſa fin. Il y avoit d'autant plus de ſujet de l'attendre, & même bientôt, que les armes de l'Empereur commandées par le brave Prince *Eugene* y faiſoient tous les jours de nouveaux progrés. Ceux-ci furent tels que ſur la fin de la campagne 1706. elles furent en état d'aſſieger Modene, & d'entreprendre, de remettre le Duc en poſſeſſion de ſa Capitale & d'executer par la force ce que les Interceſſions du Pape, ni les ſoûmiſſions raiſonables du Duc n'avoient pû obtenir. La ville, comme on le ſçait, fut priſe d'aſſaut la nuit du 19. au 20. de Novembre ; & les François qui après la brêche forcée ne furent pas aſsès diligents pour gagner le Chateau, furent maſſacrés dans la chaleur de la priſe : la ſaiſon devenue peu favorable paroiſſoit devoir faire différer le ſiege de celui-ci ; mais les Impériaux voulant continuer ce qu'ils avoient ſi heureuſement commencé, reſſerrent toûjours de plus en plus le

le Chateau, qui aiant enfin été réduit à la néceſſité de ſe rendre; ils firent venir le Duc *Rinaldo* de Bologne, à qui ils conſentirent que Mr. de *Bar* Commandant François, la rendit, pour faire à ſa perſonne une eſpece d'amande honorable de la violence éxercée contre S. A. en l'obligeant de ſortir de chès ſoi Cinq cent François ſe portant bien, & environ cent eſtropies, ou malades ſortirent du Chateau de Modene, & furent conduits à Mantoüe pour y reprendre haleine, & de nouvelles forces pour repaſſer les Monts, comme ils firent quelque temps après, qu'ils abbandonnerent aux Imperiaux Mantoüe, le Chateau de Milan, & tout ce qu'ils poſſedoient, ou qu'on leur avoit conſigné en Italie.

Les Gazettiers François ne manquerent pas néanmoins de faire honneur à Mr. de *Bar*, comme s'il avoit rendu le Chateau de Modene ſans y être forcé, & par une pure honnêteté envers le Duc. Entre les Gazetiers, le prétendu Secretaire du Cabinet des Princes, ou plutôt le compilateur des ſecrets des carrefours, ſe rendit le plus viſible de tous dans ſon mois d'Avril de l'année 1707. Il y débita

hardiment, ſelon ſa coûtume, des pauvretés les plus éloignées du bon ſens; diſant, que les Alemans s'étant eſſoufflés au ſiege de Modene, & n'aiant pû, pendant pluſieurs mois, venir à bout de l'expédition du Chateau, *la ſeule preſence de Monſieur le Duc* (car les Princes les plus conſidérables ne ſont que de petits Meſſieurs à entendre la Cour de France,) *fit plus en un moment, que toute leur artillerie n'avoit fait en deux mois: que ce Prince étant arrivé dans ſa capitale, le Commandant François lui envoya un Officier de la Garniſon pour complimenter S. A. ſur ſon arrivée, & pour lui offrir, en même-temps, de lui remettre la Citadelle.* Depuis quand eſt-ce que les François ſont devenus ſi civils? Il faut, ſans doute, qu'il y ait peu; car s'ils avoient été dans ces ſentiments quatre ans auparavant, ils n'auroient jamais eu l'incivilité d'obliger Mr. le Duc de Modene à ſortir de chès lui: puiſqu'à ſa ſeule preſence ils lui rendent ſi honnetement la place, ſans autre néceſſité ou intérêt, que celui de gagner ſes bonnes graces. Mais ce n'eſt pas des Alemans que ſe mocque ce Gazetier; c'eſt les François qu'il injurie & qu'il

veut faire paſſer pour des Traitres, puis qu'ils rendent une *des meilleure* Citadelle *de l'Italie, qui avoit encore aſsès de proviſions pour ſe deffendre contre les Impériaux pendant plus de ſix ſemaines*, à la ſeule vûe d'un Prince, qui même ne la leur demandoit pas. Eſt-ce ainſi qu'on ſert le Roi T. C? n'eſt-il pas bien malheureux de confier à la lâcheté de tels Commandants des places, qui ſont ſi fort à ſa bienſéance, & dont il s'étoit ſaiſi, ſans trop reflêchir à ce qu'une telle joüiſſance pourroit faire croire au monde de ſon équité & de ſa Juſtice? C'eſt de ſon Roi dont il ſemocque, & de qui il donne lieu de croire que la tête tourne, puiſqu'aiant donné la ville & Duché de Modene à ſon petit-fils, il le lui ôte, ſans raiſon, pour la donner à un autre.

Monſr. de Modene, continue-t'il, *aiant trouvé raiſonnable la propoſition du Commandant François, il l'accepta.* Certainement en ceci le Gazetier ne ſe trompe point, car qu'y-a-t'il de plus raiſonnable que de rendre à autrui ce qui lui appartient? Mais il ſe trompe en aſſurant, comme il fait, que *le Duc fit payer en argent contant toutes les proviſions & munitions, qui n'a-*

n'avoient pû être emportées par la Garniſon, parce que les François avoient acheté en entrant dans cette place toutes les denrées & les munitions de guerre que les troupes de ce Prince y laiſſerent. Il ſe trompe, dis-je, ou veût tromper le public, qui ſait bien que ce n'eſt nullement la coûtume des Commandants François d'acheter, mais de faire contribuer par les peuples conquis les munitions dont ils fourniſſent leurs places ; & que quand on chaſſe un homme de chés lui pour ſe ſaiſir de ſa maiſon, quand on lui confiſque tous ſes revenus, qu'on enleve l'artillerie de ſes places, & qu'on le déclare déchû de ſon patrimoine, (ce que l'on fit à S. A. de Modene,) il ſeroit ridicule d'être ſcrupuleux juſqu'à lui vouloir tenir compte de quelques proviſions qui ſe trouveroient chès lui, & qui étoient même très-peu de choſe en cette rencontre, où le Duc ne s'attendoit à aucune hoſtilité.

C'eſt encore une autre fauſſeté que ce Gazetier avance ; quand, pour faire croire qu'il y avoit des munitions dans le Chateau de Modene, il écrit que les Modenois, *pour garantir leur ville du bombardement, en avoient fourni à la garniſon*

à diverſes repriſes; Car la ville aiant été priſe d'aſſaut par les Impériaux, & les François s'étant retirés plus qu'à la hâte dans la Citadelle, les premiers par un pur égard pour les Bourgeois envoyerent dire à ceux-ci qu'on ne les attaqueroit point du côté de la ville, pourvû qu'ils ne tiraſſent point deſſus: ſur quoi le Commandant François s'étant une fois oublié, & aiant fait tirer une ſeule bombe ſur le Palais du Prince, les Généraux de l'Empereur le menacerent, comme de raiſon, de ne lui faire aucun quartier, s'il oſoit continuer; Mr. de *Bar* y aiant un peu mieux penſé, il ceſſa de bombarder, ſans qu'on lui tint conte de cet égard par aucun envoi de munitions. J'ai détaillé, en paſſant, ces particularités pour relever la mauvaiſe foi de ce Secretaire des réduits publics des jaſeurs de ſon parti, dont les Journaux ſont un tiſſu de fables le plus ſouvent mal conçues, comme eſt celle-ci de la réduction du Chateau de Modene; & quelque fois très-malignes, comme celle qu'il débita dans ſon mois d'Octobre dernier, où il a la hardieſſe de charger le Cardinal *Grimani* du deſſein également ex-

extravagant & brutal, de brûler Rome & de ſe ſaiſir du Chateau S. *Ange*; & pour lequel il ne craint point d'avancer, que l'*Abbé Rivaſele* eût la tête coupée, comme convaincu d'avoir tenu la main à cette conſpiration, & d'avoir fait ſervir ſon prétendu *Palais*, que la condition de ce petit Eccleſiaſtique ne lui permit jamais d'avoir, à *réceler les armes & les munitions* néceſſaires aux Conjurés pour l'execution de leur deſſein. Tant qu'un Autheur ſans nom & ſans authorité comme lui, produit ſes imaginations creuſes en public, ou les bruits de ville qu'il entend, on en rit comme des prédictions des Almanachs, qu'on n'achête guére pour autre fin, comme on fait ſon libelle de tous les mois, que pour ſe divertir de l'extravagance de ſes penſées, ou de la ſingularité de ſes découvertes. Mais dés qu'un homme qui ſe mêle de parler au public, quoi qu'à ſes depens & pour ſe faire mocquer, a l'effronterie de charger d'impoſtures, & d'impoſtures auſſi noires que le ſont celles dont il oſe charger ce Cardinal, Miniſtre de la premiere puiſſance du Monde; ou il a perdu le ſens, ou il doit s'attendre qu'on

l'avertiſſe avec le bâton, quelque part qu'il ſoit, du reſpect qu'il doit à ceux, dont il ne mérite pas de raporter le nom, & que cependant il ſe vante très-fauſſement dans le préambule de tous ces mois de reſpecter.

Dés le temps que le Duc de Modene fut rétabli dans ſes Etats, & que les François eurent quitté l'Italie, S. A. ne s'eſt occupée que de ces ſoins pacifiques, qui conviennent ſi bien à un Prince, qui n'a pour but dans ſon Gouvernement que l'avantage de ſes peuples. Il eſt vrai qu'elle a fait quelque armement & qu'elle a fait paſſer quelques uns de ſes Miniſtres en Hollande & à la Cour d'Angleterre; ce qui a donné lieu à quelques perſonnes de penſer qu'elle ſollicitoit pour entrer dans la grande Alliance, ce qui ſeroit s'engager ouvertement dans les dépences & dans les déclarations de guerre contre les Couronnes unies. Mais s'il eſt premis de dire ce qu'on penſe; il n'y a guére d'apparence qu'elle forme une ſi grande reſolution; & ſon armement paroît bien plûs-tôt être une précaution que S. A. a dû néceſſairement prendre, lors qu'elle vit les choſe portées à une

ruptu-

rupture ouverte entre l'Empereur & le Pape, qui auroit rappellé les troupes Françoiſes en Italie, qu'une diſpoſition à entrer, comme partie agiſſante, dans le Corps des Alliés. D'ailleurs, comme S. M. I. en traittant avec le Pape, a remis ſur le tapis les juſtes prétentions de la Maiſon d'*Eſte* ſur Ferrare & ſur le Ferrarois, & ces prétentions n'aiant pû être pleinement diſcutées; (car elles ont été remiſes à un autre diſcuſſion pour ne pas différer d'avantage un accommodement, dont S. S. avoit beſoin pour ſe délivrer des embarras, où l'avoit jetté ſon entêtement pour la France) il eſt de la prudence de ſe tenir en état de profiter du dénoüement de ces diſputes, s'il eſt favorable de ſe munir contre ce qu'elles pourroient laiſſer de chagrin dans l'eſprit de ceux qui traittent avec elle, au cas qu'ils ne fuſſent point diſpoſés à lui faire Juſtice. Quoi qu'il en ſoit, ces troupes ne tiennent aucune Puiſſance d'Italie dans l'inquiétude; & le Duc continue de vivre avec toutes dans le même eſprit de paix & de modération qu'elles peuvent ſouhaiter.

Après avoir donné le mieux qu'on a

pû une idée générale de la Cour de Modene par rapport au dehors, & aux conjonctures presentes, on ajoutera quelques particularités, touchant la personne de S. A. touchant ses inclinations & ses occupations domestiques.

S. A. est d'une complexion si délicate qu'on douta, au commencement, qu'elle put avoir de successeur. Le préjugé public a été heureusement trompé; la Duchesse son Epouse lui a déja donné des héritiers de l'un & de l'autre sexe avec esperance d'une plus grande fécondité. Dés sa premiere jeunesse il s'appliqua à l'étude; & dés qu'il devint Cardinal, & après qu'il a été monté sur le trône, il a appellé auprès de lui quelques Sçavants auxquels il a donné des marques d'une faveur particuliere.

Le premier entre ceux-ci, fut le P. *Bachini* Autheur du Journal des Sçavants, qu'il publioit en Italien sous le titre de *Diario de Litterati*. Ce sçavant & sage Religieux, aiant trouvé à Parme, qui est le Monastere de sa profession, peu d'approbation & de moyens parmi ceux de son Ordre, pour s'appliquer à un exercice si loüable, fut appellé à Mo-

Modene par le Duc alors Cardinal, où il continue à travailler ſous la protection particuliere de S. A. qui le conſidere avec cette diſtinction, que mérite ſa profonde érudition & l'innocence de ſes mœurs. Outre cette occupation ordinaire à faire le Journal, le *Pere Bacchini* a publié ou doit publier d'autres Ouvrages, ſur leſquels on ſçait qu'il travaille depuis long-temps.

Le ſecond Sçavant, qui éprouve la faveur du Duc *Rinalde*, eſt le Docteur *Louys Antoine Muratori*, qui étant né dans l'Etat de Modene donnoit à S. A. le droit de le reclamer & de l'attacher à ſoi. Ce Sçavant s'étant heureuſement pouſſé dans les ſçiences, obtint un poſte de Docteur au college de la Bibliotheque *Ambroſienne* de Milan, où il s'eſt acquis de l'honneur par ſon travail. Il a donné au public deux *Tomes d'Anecdotes* Grecques, & Latines tirées des Manuſcrits de cette riche Bibliotheque qu'il a illuſtrés de ſçavantes nôtes de ſa façon; & les nouvelles de la Rép. des Lettres nous aſſeurent qu'il y en a actuellement un troiſieme ſous la preſſe du ſéminaire de Padoüe. Comme, par ſon rappel à Modene, il n'a point perdu le poſte qu'il avoit

à Milan de Bibliothéquaire de S. A. il faut eſperer qu'il continuera d'employer ſes ſoins à mettre au jour d'autres reſtes d'Antiquités qu'il ſemble avoir pris à tâche de cultiver, & que ce grand champ produira avec le temps par ſon applications d'autres fruits au Public. Il y a environ douze ans que le nom de ce Sçavant, quoi qu'aujourd'hui il ne ſoit pas encore fort âgé, étoit déja connu dans la Rép. des Lettres: & je me ſouviens qu'étant à Paris, il y a préciſément autant d'années, dans la Bibliotheque du Roi, un de ces grands & fameux Bibliotequaires en parloit avec éloge, & s'informoit de nous, avec une curioſité pleine d'eſtime, des particularités qui regardent le Docteur Muratori; & que la juſtice qu'on rendoit à celui-ci par les relations avantageuſes qu'on en donnoit, étoit écoutée avec plaiſir.

Jean Batiſte Cantelli né, comme le précédent, dans l'Etat de Modene, eſt un autre Sçavant ſingulièrement favoriſé du Duc, qui à ce qu'on apprend, lui a donné une penſion pour ſon entretien. Cet homme eſt connu par une quantité de Cartes Géographiques corrigées, & formées

mées de ſa façon, qu'il a donné au jour & qu'il va continuer de publier ; ſon étude s'étant tournée à cultiver cette partie des beaux Arts, qui contribue ſi fort au goût & au ſervice public. On a connu il y a bien long-temps ce Sçavant, & on a été charmé de la profondeur de ſes connoiſſances en cette ſorte de Littérature, & de ſes ſentiments modeſtes, lors même qu'il les croyoit le plus ſolidement fondés.

Voilà quaſi tout ce qu'on ſçait des inclinations particulieres du Duc *Rinalde* de Modene, toutes tournées à favoriſer les Sçiences & les hommes de Lettres. Il n'y a qu'à adjouter ce qui eſt connu de tout le monde; ſçavoir, la profonde & véritable piété de ce Prince, qui l'a toûjours tenu attaché à Dieu dés ſes premieres années, & éloigné de toutes les licences, qui ne ſont que trop ordinaires aux Grands, particulierement dans cette âge où le ſang leur boût dans les veines; & que libres de toute ſorte de contrainte, ils peuvent s'émanciper du côté des ſens, trouvant toute ſorte de facilités pour cela. C'eſt une opinion conſtante, qu'il a conſervé l'intégrité virginale juſ-

qu'au mariage, & que, par un exemple bien rare il ne prêta jamais l'oreille à aucune ſollicitation qui put le tirer de la carriere de la chaſteté la plus pure. Peu de Princes lui envieront, peut-être, ce bonheur; mais il eſt ſeur qu'il n'envia jamais à aucun d'eux la ſatisfaction qu'on peut prendre dans les plaiſirs criminels.

Ce Prince a ſur le tapis les prétentions de ſa Maiſon, au moins ſur la ville & Comté de Comachio, qui ne ſont point encore reglées, quelque accord que l'Empereur ait fait avec le Pape, à qui tant S. M. Impériale, que le Duc continuent de faire des inſtances ſur cette reſtitution, ou ſur le déſaiſiſſement du Domaine que le ſaint Siege en retient. On ne ſçauroit prévoir quel effet produiront à la fin ces inſtances: mais hors de quelques déclaration & hoſtilité déclarée, il n'y a guére d'apparence que le Pape cede la partie, & encore moins qu'on en vienne à une guerre ouverte avec lui pour cette prétention.

MEMOI-

Digitized by Google

10233

MEMOIRES
De la Cour
DE
MANTOÜE.

IL ſemble que *Ferdinand Charles de Gonzague*, Duc de Mantoüe, étant décédé le 5. de Juillet 1708. ſans laiſſer d'enfans, on ne devroit plus s'attendre à recevoir des Memoires de cette Cour. Mais ce Prince aiant beaucoup fait parler de lui pendant ſa vie; & la ville de Mantoüe aiant toûjours été le ſéjour d'une des Cours les plus conſidérables d'Italie, tant qu'elle a eu ſes Princes; & la race de ceuxci n'étant point entierement éteinte, la curioſité n'eſt pas moins intéreſſée à en connoître l'état, la ſuite de ces Princes, ce qui les a rendus recommandables pendant cinq ſiecles, & particulierement les choſes qui ſont arrivées dans les derniers que nous avons vû, ou pû voir.

Pour garder une méthode, je montre-

rai premierement, en parlant de la Cour de Modene, quels ſont les Aſcendants & Deſcendants de la Maiſon de *Gonzague*, qui a regné depuis l'an 1328. En ſuite, je décrirai en quoi conſiſte l'Etat de Mantoüe; & rapporterai, en dernier lieu, diverſes particularités des deux derniers Ducs, qui aſſeurément ne ſont pas trop connues hors d'Italie, & mêmes dont tout ceux du païs ne ſont pas informés; à moins que de les ſçavoir par ceux qui approchent les Princes, leſquels ne ſont pas fort communicatifs lorſque les choſes ſont un peu délicates: outre que la Nation Italienne eſt taciturne & diſſimulée, & que ſouvent plus elle ſçait, plus elle obſerve le ſilence.

L'Empire de *Loüis de Baviere* aiant été un regne de troubles & de Confuſion pour l'Italie, à cauſe que les Papes de ſon temps, non ſeulement ne voulurent jamais le reconnoître, mais firent tout leur poſſible par leurs cenſures, afin de détourner de ſon obéïſſance les Princes & les villes tant de l'Allemagne que de l'Italie: & les partis *Guelphe* & *Gibellin* n'aiant jamais été plus animés l'un contre l'autre qu'ils le furent pendant ce

temps-

temps-là, la ville de Mantoüe fit alors un changement fatal de ſon établiſſement; & commença d'obéïr à des Princes, dont la poſtérité a gouverné l'Etat juſqu'à la mort du dernier Duc. Mais pour donner une connoiſſance entiere de cette ville, & décrire ſes révolutions dès le commencement; *Leandre Albert* & les autres Hiſtoriens qui en ont parlé, écrivent qu'elle fut batie par *Ocnus Bianor*, fils du Roi de Toſcane *Tiberin* & de Mantoüe fille du *Devin Thirerias*: que deux freres *Etheocle* & *Polinice* diſputant entr'eux à qui appartiendroit le Regne de Thebes après la mort d'*Oedipe* leur pere, les Grecs unis firent le ſiege de cette ville, qu'ils prirent & rüinerent: qu'à cette occaſion *Manco*, fille d'un certain *Devin* & participante elle-même à l'eſprit prophétique de ſon Pere, contrainte d'abbandonner ſa patrie détruite, paſſa la mer, & ſe preſenta au Roi des Toſcans; qui réverant en elle l'eſprit divin, qu'on diſoit qu'elle avoit, la reçût fort bien & la fit mere d'un fils. Ce fils fut nommé *Ochnus*; lequel aiant eté élevé avec ſoin & étant établi par ſon pere, lors qu'il en fût en âge, Gou-

Gouverneur de cette partie de la Toſcane (car la Toſcane ou Etrurie embraſſoit alors quaſi toute l'Italie) qui étoit voiſine des Alpes & aux environs du Pò; où *Ochnus* aiant trouvé au milieu d'un Lac, que forme la Riviere du Mance, une Iſle capable de contenir une ville, commença à la bâtir & lui donna le nom de Mantoüe, qui étoit celui de ſa Mere. Comme la Déviniereſſe Manco n'avoit pas été ſeule dans ſa fuite hors de Thebes, mais que pluſieurs autres habitans de cette ville déſolée lui avoient tenu compagnie, ceux-ci furent compris dans le nombre des premiers habitans de la nouvelle ville : Des Toſcans, & des Venetes, anciens habitans du païs, s'étant joints à eux, ce mélange donna lieu à Virgile de dire quelle avoit été habitée, comme elle le fut en effet, par trois Nations, *Gens illi triplex*; à quoi, pour orner l'hiſtoire d'une Epiſode agréable, & qui donnat une grande idée des commencemens de cette ville, on a adjouté des Magiſtrats, & des lieux d'aſſemblées à chacune de ces trois Nations, ſubdiviſées en d'autres juſqu'au nombre de douze, un Palais commun pour y traitter des

des affaires publiques, & un Souverain sur touts ces *Lucumuns* ou Preteurs subalternes, qui administrat la justice, non seulement à la ville, mais au païs circonvoisin, qu'on veut lui avoir été soûmis. *Leandre Albert* a fait le calcul de son antiquité, & prétend qu'elle a été fondée soixante ans avant la guerre de Troye, trois cens ans avant la ville de Rome, & précisément 1422. ans avant la naissance de J. C.

Les Toscans & les autres peuples premiers habitants de Mantoüe en furent chassés par les Gaulois, qui se rendirent maîtres de cette partie de l'Italie à laquelle ils donnerent le nom de Gaule Cisalpine, environ au temps des premiers Rois de Rome. Les Romains devenus les maîtres de l'Italie furent les maîtres de Mantoüe, qui souffrit beaucoup pendant les guerres Civiles. Les Gots, après la décadence, ou la ruïne des forces Romaines, furent reconnus Seigneurs du païs de même que les Lombards après eux. Après la destruction du Roiaume de ceux-ci, Mantoüe rentra dans le corps de la Monarchie ou Empire de Charlemagne; & fut toûjours gouver-

née

née depuis ce temps-là ou par les Empereurs eux-mêmes, ou par des Seigneurs particuliers, sous les auspices de l'Empire.

l'Empereur *Otton* II. fut le premier qui donna la Seigneurie de Mantoüe & d'autres Villes à *Thedalde*, en récompense des bons services que son Pere Aëtius ou *Azon* avoit rendus à l'Empire pour la manutention des intérêts duquel il avoit été envoyé ou laissé en Italie par *Otton* I. ainsi que je l'ai dit, en parlant des Ducs de Modene. *Boniface* fils de Thedalde, & *Mathilde* fille de celui-ci tinrent de même le gouvernement de Mantoüe sous le premier titre de Vicaires de l'Empire. Mais *Mathilde* aiant pris le parti des Papes contre l'Empereur *Henry* IV. il lui prit Mantoüe, & elle le reprit l'an 1114. Etant morte l'année suivante, cette ville se gouverna pendant quelque temps en une espece de liberté, cependant toûjours sous les auspices de l'Empire: Les Successeurs de *Henri* conterent pour beaucoup que les villes d'Italie, où leur authorité avoit fort diminué par les querelles qu'ils avoient eû avec les Papes, vouluſſent reconnoître le Domaine

maine Souverain de l'Empire. Il faut remarquer, que quoi que par la donation de *Mathilde* la ville de Mantoüe, comme une des principales de ſon Etat, eut dû reconnoître le S. *Siege*; cependant on ne lit pas que les Papes aient éxercé aucune marque de Souveraineté dans la ville de Mantoüe, qui ſuivit toûjours conſtamment le parti des Empereurs.

L'an 1220. un certain *Sordello* Vicomte de *Goito* (petite ville aujourd'hui du Duché de Mantoüe) ſe trouva avoir diſpoſé de la ville de Mantoüe comme Seigneur. Et cette année étant celle que l'Empereur *Frederic* II. alla prendre en Italie la Couronne de l'Empire; & qu'il y fut paiſiblement reçû & reconnu, par toutes les villes d'Italie, qui lui renouvellerent le ſerment de fidélité, il faut croire que ce *Sordello* ne faiſoit rien ſans la participation & l'authorité de l'Empereur, qui ſans doute lui avoit donné l'a Souveraineté ou le gouvernement de cette ville ſous ſon nom. l'Empereur *Frederic* s'étant dans la ſuite véritablement broüillé avec les Papes, la ville de Mantoüe ſécoüa le joug de Sordello, ou des ſes Succeſſeurs l'an 1274.

& regla ſon gouvernement ſous deux Tribuns ou Conſuls, pour diſpoſer des affaires avec une authorité égale : Ces deux Conſuls ou Tribuns furent *Pinamonte Bonacolſi*, & *Ottonello Zenachalli*. L'année marquée eſt la ſeconde de l'Empire de *Rodolphe* I. Et comme ce Prince, épouvanté des grands embarras, où s'étoient jettés les Empereurs qui avoient fait le voyage d'Italie, n'y voulut jamais aller & même que quelques Hiſtoriens l'accuſent d'avoir tiré tout ce qu'il avoit pû des villes de ce païs-là, & de leurs avoir accordé de grands priviléges ; il eſt probable que ceux de Mantoüe financerent comme les autres, & obtinrent la liberté de s'ériger en Rép. ſous le gouvernement de ces deux Tribuns. Ce deſſein cependant n'eût point de ſuccès ; car *Pinamonte* fit mourir ſon Collegue dans la vûe de jouïr ſeul de toute l'autorité ; & en effet, il en jouït pendant l'eſpace de 18. ans. La maniere, dont il l'exerca ne fut pas différente de celle, dont il l'avoit acquiſe. Après ſa mort qui fut l'an 1289. il eût pour Succeſſeur ſon fils *Bardellone Bonacolſi*, qui continua à tiranniſer les Mantoüans.

toüans. Mais ceux-ci au bout d'un an perdirent patience, & le chaſſerent de la ville avec ſon frere *Thomas*, Miniſtre & compagnon de ſes violences. Ce qu'il y a de plus remarquables, c'eſt qu'un de ceux qui s'employa le plus vivement à ſon expulſion, fut un de ſes parens, nommé *Botticella Bonacolſi*, à qui ceux de Mantoüe voulurent bien accorder le même Gouvernement qu'avoient eû les Tirans ſus nommés; & qui profitant ſagement, de leur malheur obſervat une toute autre maniere de gouverner, il ſe conſerva le commandement juſqu'à ſa mort, qui fût l'année 1308.

Baſſarin Bonacolſi ſon frere n'eut point de peine a ſe faire reconnoître ſon Succeſſeur; mais il en eut beaucoup à en imiter la conduite & les vertus, qu'il ne pratiqua nullement, s'abbandonnant à ſes paſſions. Il étoit téméraire dans ſes entrepriſes, & toûjours prêt à former de nouveaux deſſeins pour, étendre ſon authorité & ſon domaine. Il réuſſit, entr'autre, en 1319. à ſe rendre maître de la ville de Modene; alors poſſédée, ſous les auſpices de l'Emp. *Louys de Ba-*

Baviere II. par *François Pie* de la Mirandole: & cela par le moïen d'une trahiſon, dans laquelle *François Pie* perdit la vie, auſſi bien que deux de ſes fils, Il ſe ſaiſit de même de la Mirandole, qui étoit le patrimoine particulier de ces Princes, ce qui la ruïna. Mais à la fin Paſſerin trouva quelqu'un qui arrêta ſes uſurpations, & lui ôta la vie: il fut tué par *Louys de Gonzague*, qui abolit la tyrannie des *Bonacolſi*, laquelle avoit duré à Mantoüe environ cinquante cinq ans.

Louïs de Gonzague I. du nom, étoit d'une famille venue d'Allemagne, qui s'étoit établie à Mantoüe dés le temps des Lombards, ſous le nom d'un autre *Louis Gonzague*. Ce dernier *Louïs*, qui tua le Tyran *Paſſerin Bonacolſi* faiſoit une figure très-diſtinguée à Mantoüe tant par l'éclat de ſa Nobleſſe, que par des richeſſes proportionées & avoit une Epouſe Dame du païs d'une beauté extraordinaire. Le Tyran *Paſſerin*, non moins laſcif, qu'ambitieux & cruel (car les hiſtoriens lui attribuent en même dègré ces trois qualités, les plus odieuſes qui puiſſent deshonorer la perſonne des Souverains.) s'étoit mis en tête de joüir de cette

te Dame, & menaçoit d'employer, pour venir à ſes fins, la force & la violence, ſi les perſuaſions & les careſſes étoient inutiles. Le Mari informé de cette diſpoſition du Tyran, n'attendit pas qu'il éxécuta ſon mauvais deſſein : pendant que l'honneur de ſa femme n'étoit encore combattu que par des inſinuations, il ôta la vie à Buacolos d'un coup de poignard, dont il le frappa au viſage. On embaû-
ma 1328. ſon corps, plûtôt pour tenir vive l'exécration de ſa tyrannie, que pour conſerver ou faire honneur à ſa memoires ; & on le garde encore dans la Galerie des Ducs de Mantoüe, où l'on l'a vû dreſſé en pied & ſoûtenu par une barre de fer, ſur le dos d'un animal extraordinaire, qui eſt une eſpece d'Elephant fort bas, mais extrèmement gros & d'un cuir épais, qui lui ſert comme de pied d'eſtal. Il paroît que Paſſerin étoit d'une ſtature au deſſous de la médiocre, mais replet. Il reçût le coup que lui donna *Louïs de Gonzague*, à côté du né ſous l'œil gauche, ſi on ne ſe trompe ; ce qui fait voir que *Louïs* l'entreprit courageuſement, & ſe preſenta par devant, non pas par derriere, comme les lâches

&

& les traitres ont coûtume de faire. Paſſerin avoit un fils, & des petits fils, & un frere nommé *Butirone*, que *Louis* fit tous mettre en priſon; & celui-ci, fut quelque temps après; abbandonné à *Nicolas Pico* fils de ce *François Pico* Seigneur de Modene, que *Paſſerin* avoit fait mourir par trahiſon pour ſe ſaiſir de ſa Seigneurie, & qui l'immola aux manes de ſon Pere en lui faiſant ſouffrir la même mort.

Il paroît par ces procédures, que *Louïs de Gonzague* étoit ſinon autoriſé, du moins applaudi par le peuple : & le titre de *Vicaire Imperial* de Mantoüe, qu'il prit immédiatement après, fait croire qu'il en reçût la permiſſion, où même l'inveſtiture de l'Empereur *Louis de Baviere*, qui ſe trouve avoir été cette année-là même en Italie, & y avoir éxercé touts les droits annexés à la dignité Impériale, quoi que le Pape *Jean* XXII. ne voulut point le reconnoître, & le foudroya d'Avignon où il ſéjournoit, de tout les anathemes & de toutes les cenſures qu'aient jamais employé les Papes dans leurs plus grands reſſentiments. *Louis de Gonzague* mourut âgé de 93. ans l'année 1360.

L'aîne

L'aîné de ſes fils, nommé *Guy*, lui ſuccéda dans le Gouvernement de Mantoüe, & dans le Vicariat de l'Empire, qu'il adminiſtra pendant neuf ans avec la réputation de Prince modéré & Religieux; & ſur tout, de grand obſervateur de ſes promeſſes & de la parole qu'il avoit une fois donnée. Sa trop grande bonté donna lieu à un grand deſordre dans ſa famille. Il avoit trois fils *Ugolin*, *François*, & *Louïs*: & comme il ſembloit ſe repoſer de tout le Gouvernement ſur l'aîné, qui étoit ſon héritier préſomptif, les deux cadets, envieux de ſon crédit, vinrent à la furieuſe reſolution de s'en défaire; ce qu'ils firent en effet par un aſſaſſinat prémédité, ſans aucun reſpect pour l'auhorité paternelle. Le ſeul cadet profita du crime: Car ſon frere *François* étant mort avant leur pere, après ſon décés il prit le Gouvernement.

Louis II. s'étant fait reconnoître Capitaine, Seigneur & Vicaire perpétuel de Mantoüe pour l'Empire Romain, gouverna pendant douze ans, ſans rendre ſa memoire recommandable en aucune choſe.

L'année 1382. ſon fils *François* I. âgé de 13. ans ſeulement, lui ſuccéda, & devint un Prince très-accompli, & particulierement brave; qui ſçût conſerver Mantoüe contre les embûches & les forces de *Jean Galeace* Viſconti premier Duc de Milan, qui vouloit faire tomber toute la Lombardie dans ſon Etat. *Leandre Albert*, ſur le témoignage d'autres Ecrivains qu'il cite, lui donne les qualités d'homme ſage, qui ſçût admirablement bien conſerver ſon authorité, très ſçavant dans l'Hiſtoire, aimant fort les Sçavans, & les hommes de Lettres, doux, & gay dans la converſation, libéral, & ſplendide dans le traittement de ſa perſonne & de ſa Cour. Il mourut en 1407. & éut ſon fils pour ſucceſſeur.

Jean François prit, comme avoit fait ſon Pere, les rênes du Gouvernement à l'âge de douze ans ſeulement. Il fut, comme lui, un Prince de mérite, & ſe fit renommer particulierement pour ſa valeur & pour ſa merveilleuſe prudence, qui lui acquit le titre d'Arbitre de l'Italie. Le Pape *Jean* XXIII. à cauſe de cela, lui donna le commendement des Troupes de l'Egliſe, & en ſuite de celles des Venitiens contre le Duc

Duc de Milan. L'Empereur *Sigiſmond* aiant paſſé par Mantoüe l'an 1433. qu'il alloit prendre poſſeſſion de la Couronne Impériale à Rome, créa *Jean François Gonzague* premier Marquis de Mantoüe, en reconnoiſſance des bons traittements qu'il en avoit reçû; & lui donna pour Armes les quatre Aigles noires en Champ d'argent, cantonnées aux quatre coins de l'Ecu, chargé d'une Croix patente de Gueules. Les ſucceſſeurs de ce Prince ont tous retenu le même Ecu, comme une conceſſion Impériale, & y ont mis ſur le cœur un autre Ecu Ecartelé au premier & dernier d'un Lion d'or en Champ de Gueules, qui eſt de Lombardie; & au ſecond & troiſieme d'or à trois Faces noires, qui eſt proprement de la famille de *Gonzague*; au dedans de la Couronne & pour Cimier une Montagne de Sinople qu'on dit être le Mont-Olimpe, chargé d'un Autel, avec le mot *Fides* au deſſus, & le Collier de l'ordre du ſang de J. C. au tour de l'Ecu. *Leandre Albert* aſſeure que la fonction par laquelle l'Empereur créa Marquis *Jean François de Gonzague*, ſe fit ſur un magnifique Théatre dreſſé dans la grande place de

Mantoüe, où *Sigiſmond* le couronna de ſa main, & le déclara Marquis de Mantoüe. Comme ce *Gonzague* avoit pluſieurs enfants, il leur partagea ſes Etats, laiſſa Mantoüe à ſon fils aîné, comme le lot le plus riche; il donna à *Charles*, Bozzolo; à *Alexandre*, Caſtillon delle Stivere, Canneto & Caſtel-Giuffré; & a *Jean Louis*, Rovigo & Capriana.

Le même *Leandre Albert* fait un détail plus éxact de cette donation, & montre combien l'Etat de Mantoüe étoit dès lors conſidérable. Il donna, dit-il, à *Louïs*, outre la ville de Mantoüe, Marcaria, Goito, & tout le païs qui s'étend vers la ville de Verone; à *Charles*, il donna Reggiolo, Gonzaga, Luzzara, Iſola, Rivarolo, Bozzolo, S. Martino, Sabioneda, Gazzolo, Viadana & Suzzara, avec un Palais dans la ville, qui étoit ſur la place de St. Pierre; il donna à *Alexandre* un autre Palais dans la même ville de Mantoüe avec Caneto, Redondeſco, Caſtel-Giuffré Medola, Caſtillon delle Stivere, & Uſtiniano; & à un cinquieme fils qu'il avoit, nommé *Jean Louïs*, (quoi qu'il ſe fut dédié à l'Etat Eccleſiaſtique,) il ne laiſſa pas de lui aſſigner

assigner Rovigo, Volta Capriana, Ceresara, Pinboca, & Castellaro. Il faut remarquer, que tous ces lieux qui subsistent encore aujourd'hui, sont tous de petites villes, ou de grandes Terres & Bourgs, qui ont chacun leur territoire en un païs aussi riche & abbondant qu'il y en ait dans l'Italie.

Le motif qui obligeoit le Marquis *Jean François Gonzague* à partager ainsi ses Etats, étoit sa disposition à quitter le monde, & à embrasser la vie Religieuse. On ne sçait pas de certain s'il le fit: mais c'est pourtant ce qui a donné lieu à quelques Ecrivains de lui donner le nom de Saint. Il mourut en l'année 1444.

Louis III. son fils aîné, prit cette année-là le gouvernement de l'Etat. Il disputa à ses freres la possession des terres, que leur Pere leur avoit accordé; & contraignit *Charles*, par la force des armes, à le reconnoître pour son superieur, & ce qu'il possédoit, en appannage. S'étant rendu très-expert dans la conduite des Armées, les Florentins, les Venitiens, & le Duc de Milan lui donnerent successivement les leurs à commander: Ce qui le fit considérer comme l'Ar-

bitre de l'Italie. Il reçût l'année 1459. à Mantoüe le Pape *Pie* II. qui y avoit indiqué une aſſemblée, pour y traitter des moyens d'arrêter les grands progrès des Turcs, qui depuis quelques années s'étoient rendus maîtres de la ville de Conſtantinople. Il y reçût de même quelques années après l'Empereur *Frederic* III. & le Roi de Danemarc *Chriſtian* I. faiſant à tous ces Princes des réceptions dignes de leur qualité. Il orna la ville de ſomptueux Edifices, & jetta les prémiers fondements de l'Egliſe de St. André, qui eſt la Catedrale de Mantoüe, & le Sanctuaire principal de la ville. Il fit couler par le moyen d'un Canal les eaux du Mence, pour arroſer une partie du païs voiſin, afin qu'il en fut plus fertile. Il mourut à Goito l'an 1478. après avoir partagé, comme avoit fait ſon pere, ſon Etat aux cinq fils qu'il avoit eu de Barbe de Brandebourg; ſous cette condition, que le ſecond & le troiſieme ſe ſuccédaſſent réciproquement, & le quatrieme & le cinquieme de même. De ces cinq enfants *François* fut Cardinal, & *Louis* Evêque de Mantoüe: ce qui fut cauſe que les deux autres, *Jean Fran-*

François, & *Rodolphe* eurent leurs parts ſéparées de l'aîné, qui ſuccéda à ſon Pere dans la Seigneurie de Mantoüe.

Ce fut ſous le nom de *Frederic* I. Il eſt univerſellement loüé pour avoir été un bon Prince, brave, craignant Dieu, ami des gens de Lettres, & encore plus de ſon peuple, qu'il chériſſoit avec une tendreſſe de pere. L'Hiſtoirien que j'ai tant de fois cité, aſſeure qu'il avançoit, ſans aucun intérêt de l'argent à touts ceux de ſes ſujets, qui étoient propres au négoce, & retenus de l'entreprendre par leur peu de moiens: car il haïſſoit, dit-il, mortellement les perſonnes oyſives, & vouloit qu'on s'exerçeat dans quelque métier, chacun ſelon ſa vacation, ou ſelon ſes talents; ſoin également utile pour la conſervation des bonnes mœurs, & pour l'avantage temporel de l'Etat. Il laiſſa trois fils de *Marguerite*, fille d'*Albert* III. Duc de Baviere: *François* II. qui lui ſucceda; *Sigiſmond*, qui fut Cardinal & Evêque de Mantoüe, & *Jean*; outre pluſieurs filles, toutes pourvues de grandes Alliances. Il mourut le 13. Juillet de l'année 1484.

François II. prit le gouvernement de

l'Etat, & réuſſit comme pluſieurs de ſes Ancêtres, qui avoient été de grands Capitaines: de ſorte que pluſieurs grands Princes lui confierent le commandement général de leurs Armées. Quoi qu'il ſuccédât au Gouvernement par le droit de ſa naiſſance; cependant l'Hiſtoire rapporte, qu'il en reçut une Inveſtiture du peuple dans une fonction publique, qui ſe fit peu de jours après la mort de ſon Pere à la grande Place de Mantoüe, au devant du Chateau, où le *Maſſaro*, ou Bedeau de la Communauté lui mit en main ce Sceptre ou la Verge de commandement. Ceci fait voir, que Mantoüe, comme beaucoup d'autres villes principales d'Alemagne, & d'Italie, prétendoient être en poſſeſſion de ſe gouverner ſelon ſes loix Municipales, ſous les auſpices de l'Empire; & ne conſidéroient leurs Seigneurs & leurs Princes, que comme les Dépoſitaires de l'authorité publique, & les executeurs jurés des reſolutions jugées néceſſaires au maintien d'une liberté, dont elles ſe croioient en poſſeſſion; puiſque leurs Princes ne prenoient que le titre de Vicaires des Empereurs, ne dérogeant point à leurs privileges en leur dé-

déférant à cauſe de l'éminente dignité de ceux-ci. Le Marquis *François* avoit l'air majeſtueux ; & on remarque que ce fut le premier des Princes d'Italie qui ſe laiſſa croître la barbe, & qui continua à la porter longue pour marquer une plus grande gravité. Il ſe ſignala l'an 1495. à la bataille du Val de Taro ou de Fornoüe, où il avoit le commandement des troupes de la Rép. de Veniſe, & de touts les Confédérés. Aiant dans la ſuite pris le parti de la France, *Louys* XII. lui donna la conduite de ſon armée dans le Roiaume de Naples, où il avoit commencé à faire des merveilles pour le parti, à front du Grand & fameux Capitaine Gonzales, lorſque les *François* étant entrés en ſoupçon de ſa fidélité, l'obligerent de feindre une maladie pour avoir un prétexte de ſe retirer ; ce qui fit auſſi retirer la Cavalerie Italienne, qui l'avoit ſuivi ; & donna lieu à leur défaite, & à la perte qu'ils firent de tout le Roiaume. Il ſervit l'Empereur *Maximilian* I. & le Pape *Jule* II. toûjours avec la même réputation pour ſa capacité & ſon intelligence dans l'art de la guerre, & avec la mê-

me affabilité, & généroſité envers les ſoldats, dont il poſſeda toûjours l'eſtime & le cœur. Il laiſſa d'*Iſabelle*, fille d'*Hercules* I. Duc de Ferrare, trois garçons & trois filles, *Frederic* II. *Hercules* qui fut Cardinal, & *Ferrant* ou *Ferdinand* qui fut Duc de *Melfi*, Prince d'*Arian* & de Guaſtalla, Viceroi de Sicile & Gouverneur de Milan, Chef ou Autheur de la Branche des Ducs de Guaſtalla, qui continue encore aujourd'hui.

Son fils aîné, *Frederic* II. lui ſuccéda l'an 1519. âgé de dix neuf ans ſeulement, & fut inveſti de la Seigneurie de Mantoüe avec les formes ci-deſſus décrites, à la porte de l'Egliſe Cathedrale; &, à cette occaſion, il créa divers Chevaliers, avec leſquels & toute ſa Cour il fit une ſuperbe Cavalcade par toute la ville, comme pour en prendre poſſeſſion, & s'en faire reconnoître. Aiant montré une ardeur extraordinaire à imiter ſon pere en apprenant le métier de la guerre; il fut, comme lui, choiſi Général des troupes de pluſieurs Princes; ſçavoir, de celles de *Leon* X. de celles des Florentins, & ſe ligua de ſon chef avec les Princes & Etats qui vouloient la li-

berté du Pape *Clement* VII. resté prisonnier au Chateau-S. *Ange* à la prise de Rome l'an 1526. Mais en suite s'étant tourné du côté de l'Empereur *Charles Quint* & l'aiant magnifiquement reçu à Mantoüe, lorsqu'il retournoit en Alemagne, après qu'il eut reçu la Couronne Imperiale à Bologne des mains du même Pape *Clement*, l'Empereur le créa premier Duc de Mantoüe; & par surcroit de gratification, lui ajugea trois ans après le Duché de Montferrat. *Frederic* avoit épousé Marguerite Poleologue, fille de *Guillaume* Marquis de Montferrat, dont l'unique héritier, nommé *Boniface*, étant mort l'an 1530 de même que l'Evêque de Cazal son Oncle, *Charles* ajugea cette succession à *Frederic*, dont il trouva les droits mieux fondés que ceux du Duc de Savoye, & du Marquis de Saluſſe, qui y avoient aussi des prétentions. Il mourut l'an 1540. laissant, outre trois enfants, son Epouſſe grosse d'un quatrieme, qui vint au monde après sa mort. Ce fut *Frederic* II. qui fit bâtir le beau Palais, appellé du Té, hors des Murs de Mantoüe pour servir de Maison de Plaisance aux Ducs ses Successeurs.

François III. son fils Aîné lui succéda âgé d'environ six ans: & on observa encore envers lui la formalité, de lui faire donner en public la Verge, ou le signe de domaine, avec laquelle, & les habits Ducaux on promena ce petit Prince par toute la ville. Le bas âge de ce Prince ne lui permettant pas de gouverner par lui-même, son Oncle le Cardinal *Hercule*, homme d'une probité, & d'une prudence extraordinaire, prit le soin du Gouvernement; sans qu'il soit parlé de la Mere, selon que le témoigne *Leandre Albert* qui vivoit alors, & qui finit en cet endroit de parler des Princes de Mantoüe. *François* épousa dans la suite *Catherine d'Autriche*, fille de l'Empereur *Ferdinand* I. mais n'en aiant point eu d'enfants, & étant mort dés l'année 1550. l'Etat passa à son puiné *Guillaume*, dont le frere *Louys*, fut Duc de Nevers & de Rethel, comme on le dira en son lieu: & le Cadet posthume, appellé *Frederic*, fut Cardinal & Evêque de Mantoüe, quoi qu'il n'eut que 25. ans, quand il mourut.

Guillaume ne se fit connoître dans le monde que par un démêlé domestique qu'il

qu'il eut avec ſon frere *Louys*, devenu Duc de Nevers & de Rethel, qu'il crût avoir quelque deſſein de le troubler dans la poſſeſſion du Montferrat. *Louis* avoit pris le parti d'aller ſervir en France, pour y acquerir quelque fortune, qui le rendit plus conſidérable, que ce qu'il pouvoit attendre de ſa qualité de Cadet d'un Prince qui n'avoit pas de fort grands Etats. Il ſe rendit ſi agréable au Roi T. C. & le ſervit ſi utilement dans ſes guerres, qu'il en obtint le Gouvernement de la Province de Champagne. Dans la penſée de s'établir entierement en France, il avoit porté ſes vûes ſur une Princeſſe, qui ſelon les apparences, ne devoit pas beaucoup contribuer à l'aggrandiſſement de ſa fortune: C'étoit la Princeſſe *Henriette de Cleves*, cadette de trois freres, & de deux ſœurs tous vivants; &, outre cela, aſſés mal pourvue de la qualité, qui ſouvent fait faire beaucoup de choſes aux hommes contre leurs intérêts même les plus eſſentiels, j'entens la beauté. Cela fut cauſe que le diſcernement de *Louis*, quoi qu'Italien & raffiné en amour, comme on ſuppoſe ordinairement ceux de cette nation, n'étoit

pas conſidéré comme fort fin & fort délicat. Cependant, ſoit par un preſſentiment qu'eût celui ci du bonheur qui l'attendoit, ou par un certain penchant qui entraîne ſouvent les hommes, contre leurs propres lumieres, à leur bien ou à leur mal, il perſiſta à faire la cour à cette Princeſſe; auprès de laquelle il n'eut aucuns rivaux, juſques à ce que, par les révolutions ordinaires dans les affaires du monde, elle fut en état d'avoir la ſucceſſion des grands biens de ſa Maiſon par la mort de tous ſes freres. Alors, nonobſtant les deſagréments de ſa perſonne, il ſe preſenta une quantité d'Amants de la premiere volée, tous empreſſés à épouſer avec elle la poſſeſſion des grands biens qui l'accompagnoient. *Charles* IX. à qui il appartenoit, comme Souverain, de décider à qui toucheroit cette fortune, voulut bien ouïr la Princeſſe, & s'accommoder au choix qu'elle feroit d'un Epoux, afin de ne lui en point donner contre ſon gré. Celleci par équité & reconnoiſſance, préféra ſon premier Amant à tous ceux qui s'étoient preſentés après lui; ne doutant point, comme elle le proteſta au Roi, qu'elle ne put être heureuſe

ſe avec un Epoux, qui s'étoit attaché à elle par les attraits d'un amour ſecret & ſympatique : au lieu quelle avoit tout ſujet de ſe défier de ceux qui n'avoient témoigné en faire cas, que dès qu'ils l'avoient vûe en état de contribuer par ſes biens leur à aggrandiſſement. Ainſi *Louis de Gonzague* épouſa le 4. de Mars en 1665. *Henriette de Cleves*, & devint par ce mariage Duc de *Nevers*, & de *Rethelois*, & établit puiſſamment ſa maiſon & ſa poſtérité en France.

A l'occaſion d'un voyage que *Loüis* fit deux ans après en Italie, pour y lever des Troupes au ſervice du Roi *Charles* I X. ſon frere *Guillaume* entra en défiance de lui. Comme la dote a coûtume d'être partagée également entre les enfants dans les familles particulieres; *Louis* avoit fait quelques inſtances à ſon frere pour avoir, au moins, une compenſation de la part qui lui pouvoit appartenir du *Moniferrat*, que leur mere commune avoit apporté à la famille. Outre cela; ceux de Caſal, Capitale de cette Principauté, ſe laiſſoient éblouïr par la vanité que leur ville fut une ville libre, qui ne devoit point être ſu-

ſujette aux mêmes conditions du Marquiſat de *Montferrat*, ni être le partage de ceux qui poſſéderoient celui-ci. Le Duc *Guillaume* s'imagina que les levées que faiſoit ſon frere, regardoient ſes prétentions particulieres, ou tendoient à favoriſer celles des Caſalaſques, & que par toutes ſortes de raiſons il devoit s'en défier. Mais *Louis* ſe juſtifia pleinement dans l'eſprit ſoubçonneux de ſon frere, par la conduite qu'il tint; puiſqu'il n'attenta à aucune choſe, qui pût troubler ſon repos. *Guillaume* reçût l'an 1574. le le Roi *Henri* III. qui quittoit la Couronne de Pologne, pour prendre celle de France, & qui, en paſſant, voulut voir Veniſe, Mantoüe & d'autres villes de l'Italie, quoique la hâte avec laquelle il avoit quitté la Pologne donnat lieu à croire, qu'il feroit toutes les diligences poſſibles pour arriver à Paris. Il eût de la Princeſſe *Eleonore d'Autriche*, fille puiſnée de l'Empereur *Ferdinand* I. un fils unique, & deux filles; dont l'une, nommée *Marguerite*, fut Epouſe d'*Alfonce* II. Duc de Ferrare; & l'autre, *Anne Catherine*, épouſa *Ferdinand* d'*Autriche* Archiduc d'Inſpruck ſon Oncle.

Le

Le fils fut *Vincent* I. dont le gouvernement aiant été pacifique, il n'eut occaſion de faire éclatter d'autres qualités que des vertus civiles & morales. Ce fut lui qui inſtitua l'Ordre des Chevaliers du ſang de I. C en l'honneur d'une certaine éponge, qu'on veut que Longin (le Soldat qui perça le côté de nôtre Seigneur après ſa mort) receüillit en cette occaſion, & porta à Mantoüe, où l'on croit qu'il fut le premier qui annonça, la foi Chrétienne, qu'il y mourut & y fut enterré avec cette même éponge, teinte du ſang du Sauveur. On veut de même, que le tombeau de Longin, & ce dépôt enterré avec lui, ne fut découvert qu'au commencement du neuvième ſiecle; & qu'au bruit de cette découverte, le Pape *Leon* III. vint à Mantoüe pour y révérer ce treſor; dont la dévotion aiant toûjours continué à Mantoüe, le Duc *Vincent*, pour la rendre encore plus conſidérable, inſtitua cet Ordre de Chevalerie l'an 1608. Ce Prince rendit encore ſon nom plus connu par la faveur qu'il témoigna aux Hommes de Lettres, qui le célébrerent à leur tour dans leurs Ouvrages. Il mourut en 1612. & laiſſa d'*Eleo-*

d'*Eleonore de Medicis*, fille de *François* grand Duc de Toſcane, trois Princes, & deux Princeſſes: la premiere fut mariée à *Henri* Duc de *Lorraine*; & la ſeconde, du même nom que la mere, fut mariée en ſeconde noce à l'Empereur *Ferdinand* II.

François IV. l'aîné des Princes, ſuccéda à ſon Pere, & ne lui ſurvecut que de quelques mois, étant mort la même année, & laiſſant de *Marguerite* de Savoye, fille de *Charles Emmanuel* & de *Catherine Michelle d'Autriche* ſa femme, une ſeule fille. Cette mort laiſſa les affaires en un état douteux; parceque le Prince *Ferdinand* Cardinal & frere du Défunt prétendoit être Tuteur de ſa niece, au préjudice de la mere. Celle-ci recourut à ſon Pere; qui prit les armes, & envahit le Montferrat, ſous prétexte des prétentions de ſa Maiſon ſur ce Marquiſat, que *Charles-Quint* avoit ajugé aux Ducs de Mantoüe. *Ferdinand*, de ſon côté, recourut à des Alliances, & ſe mit en état de ſoûtenir la guerre; ce qui fit que l'Empereur, le Roi d'Eſpane, la Reine de France, & la Rép. de Veniſe s'employerent pour appaiſer cette querelle, qui remplit la plus part du

livre

livre de l'Hiſtoire de Nani. Enfin après pluſieurs Traittés faits, rompus, & refaits, elle fut aſſoupie, pour un temps ; le Cardinal *Ferdinand* ayant quitté la pourpre pour ſe marier, & aiant pris le Gouvernement du Duché de Mantoüe. Son Epouſe fut *Catherine de Medicis*, qui ne l'aiant rendu Pere d'aucun enfant, il laiſſa en 1626. le Duché à ſon troiſieme frere.

C'étoit *Vincent* II. qui avoit déja épouſé une Princeſſe de ſa Maiſon, nommée *Iſabelle de Nuvolara*. Mais comme ſa Niece *Marie* pouvoit toûjours apporter des raiſons, pour lui diſputer le Duché ou au moins des prétextes, à celui qu'elle épouſeroit, il ſe mit en devoir d'obtenir du Pape la diſſolution de ſon premier mariage avec *Eleonore*, allegant l'âge un peu avancé de celle-ci, & d'avoir la permiſſion d'épouſer ſa Niece. Mais comme il avoit plus de deſirs que de forces, ſa complexion foible & valetudinaire l'arrêta dans cette pourſuite, & il mourut dès l'année 1628. c'eſt-à-dire deux ans ſeulement après ſon frere *Ferdinand*, & comme lui, ſans aucune ſucceſſion.

Par ce

Par ce moyen, la Princeſſe *Marie*, fille du Duc *François* IV. devenoit héritiere des Etats de ſa famille, n'étant reſté d'autre poſtérité des trois freres qu'elle ſeule: mais la difficulté étoit de la marier, & de la marier à un Prince qui eût de légitimes prétentions à cette belle ſucceſſion. J'ai dit, que *Louis*, frere du Duc *François* III. étoit établi en France, où il avoit acquis les Duchés de *Nevers* & de *Rethel*.. Il avoit eû un fils nommé *Charles* déja Pere lui-même d'un autre fils du même nom. Le Roi de France tenoit un Ambaſſadeur auprès du Duc *Vincent*, pour veiller au cours que prendroient les affaires de cette ſucceſſion. Celui-ci non ſeulement avoit déconſeillé le Duc *Vincent* de penſer au mariage de ſa niece, mais lui avoit conſeillé & l'avoit même diſpoſé à la marier avec ce *Charles* II. petit fils de *Louis* premier, Duc de *Nevers* de ſa famille, comme étant une alliance ſortable, & qui réüniroit les droits de tous ceux, qui pouvoient avoir des prétentions légitimes à la ſucceſſion. Le mariage ſe fit par Procureur la veille de Noël en 1627. Le Duc *Vincent* mourut le lendemain.

Char-

Charles I. Duc de *Nevers*, aiant appris en France l'effectuation de ce mariage & de cette mort, alla en poſte prendre poſſeſſion du Duché de Mantoüe & de Montferrat, comme lui étant dévolus par le droit du ſang, & par raiſon du mariage qui venoit d'être fait de ſon fils avec l'héritiere inconteſtable des derniers Ducs. L'Empereur *Ferdinand* II. trouva mauvais qu'il ſe fut tant preſſé à prendre poſſeſſion de deux Fiefs ſi conſidérables de l'Empire, ſans attendre ni ſon conſentement, ni ſon Inveſtiture. Il ſuppoſa, que comme Etranger, & même d'une Nation ordinairement ennemie de l'Empire, il étoit incapable de les poſſeder, tout au moins juſqu'à ce qu'il y fut habilité par ſon authorité & par ſes ordres. Il y avoit d'autres prétendans à cette ſucceſſion; comme étoit le Duc de Guaſtalla, & d'autres Princes du ſang & du nom de *Gonzague*: C'eſt pourquoi il prétendoit que l'Etat devoit être mis en ſequeſtre, juſqu'à ce qu'il fut connu & décidé qui y avoit le meilleur droit. Le Roi de France, de ſon côté, s'étant hautement déclaré pour le Duc de *Nevers*, rejetta comme des chicanes tout ce

qui

qui ſe diſoit de la part de l'Empereur, & reſolut de ſecourir ce Prince de toutes ſes forces: on en vint aux armes. L'Empereur, quoi que diſpoſé à traitter favorablement le Duc, s'il s'en fut remis à lui, ne pouvoit ſouffrir que la France lui tint le pied ſur le gorge, & ſe vantât de l'obliger à accorder par force cette Inveſtiture. Le Roi *Louis* XIII. dégagé de la guerre qu'il avoit entrepriſe contre ſes ſujets religionaires, pour les priver de leurs places de ſeureté, & en étant venu à bout par la priſe de la Rochelle, qui étoit leur derniere reſſource; paſſa les Monts, & délivra Caſal du ſiege que le Gouverneur de Milan y avoit mis au nom de l'Empereur, pour obliger cette place à ſe ſoûmettre au ſequeſtre. Mais content de ce premier effort, il s'en retourna en France; & donna lieu aux Troupes Impériales, conduites par le Général Collalto, de venir en Italie, où on les accuſe d'avoir porté la peſte; ce qui n'empêcha point les factions militaires, qui ſe firent de tous côtés dans l'attaque & dans la défence des places. La Rép. de Veniſe faiſant ſon intérêt de celui du Duc *Charles*, ſe déclara de même

me en ſa faveur, & le ſoûtint de toutes ſes forces ; & non ſeulement lui donna les moyens de ſe conſerver & de ſe défendre, mais encore de faire ſubſiſter la Cour: c'eſt ce qui fut cauſe, que quelque parti que les Miniſtres de l'Empereur fiſſent propoſer au Duc de ſe ſoûmettre de bonne grace à S. M. I. & de renoncer à ces alliances étrangeres, auxquelles elle ne vouloit point qu'il dut les graces, qu'elle étoit diſpoſée de lui faire, il ne voulut jamais accepter ces conſeils, ni prévenir les dangers d'une perte totale, à laquelle il expoſoit ſon Etat; quand même à la fin, par le moyen de ces ſecours, l'Empereur ſe verroit obligé de lui donner l'inveſtiture, puiſque la guerre, qui ne faiſoit que commencer, ſe feroit aux dépens, & à la rüine de ſes nouveaux ſujets. D'ailleurs, il ne pouvoit pas ignorer que le peuple n'étoit nullement pour lui, & qu'acoûtumé à obéir à des Princes attachés aux Empereurs & à l'Empire, il ne voioit pas volontiers ſuccéder aux maximes précédentes, d'autres maximes & d'autres intérêts, que ſa naiſſance, & la dépandance du Roi T.C. lui feroit embraſſer. Le Roi Catholique com-

comme poſſeſſeur du Duché de Milan, Etat confinant à celui de Mantoüe, ſe faiſoit craindre dans cette affaire, par les ſecours qu'il pouvoit donner, & qu'il commençoit de donner à l'Empereur, qui avoit déja nommé le Gouverneur de Milan Executeur du Ban Imperial contre le Duc de *Nevers*, prétendu Duc de Mantoüe. Cependant ni le Roi de France, ni la Rép. de Veniſe ne vouloient point ſe déclarer ouvertement contre l'Eſpagne, & ſe renvoioient l'une à l'autre le ſoin de cette déclaration, qui paroiſſoit capitale; puiſqu'il s'agiſſoit de tenir en échec la moitié des forces ennemies. Chacun avoit ſes raiſons pour refuſer de ſe charger de cette déclaration de guerre contre le Roi d'Eſpagne, qui paroiſſoit encore entraîner avec lui le Duc de Savoye, dont les forces & la ſituation des Etats pouvoient beaucoup pour arrêter les armes Françoiſes.

Dans cette perplexité le Cardinal de *Richelieu*, qui étoit l'ame du Gouvernement du Roi *Louïs* XIII. prit ſur ſoi le poids de cette guerre, & s'étant fait donner l'authorité de Général de l'Armée Françoiſe, * il paſſa les monts avec elle; & comme ſon fort étoit la ruſe plus que la

* 1630. har-

hardieſſe & la vigueur à ſoûtenir les entrepriſes découvertes, il procura d'amuſer le Duc de Savoye par des projets de Traités, ſous ombre desquels il penſa le faire priſonnier & le ſurprendre avec ſon fils en une maiſon de plaiſance, où le Duc s'étoit avancé pour négotier avec plus de facilité. Ce coup aiant manqué, le Cardinal feignit de vouloir enlever le Duc à Turin même, menaçant de faire le ſiege de cette grande ville, où ce Prince, nonobſtant toutes ſes diligences eut à peine le temps de ſe rendre: mais il fit venir auprès de lui avec la même promptitude toutes ſes forces, qui étoient dans les garniſons voiſines. Pignerol ſe trouvant deſtitué de la plus grande partie de la ſienne, le Cardinal ſe tourna incontinent de ce côté-là, l'aſſiëga, le prit; & jetta ſur ce premier fondement le plan des conquêtes, & du pouvoir, qu'il vouloit acquerir à la France ſur les Etats d'Italie, pour ſe rendre l'Arbitre de ces Provinces.

La guerre déclarée entre l'Empereur & la Répub. de Veniſe, ſe continuant dans le Mantoüan avec cette inconſtance, qui accompagne toûjours les armes, & toûjours parmi des peuples in-

ſectés de maladie contagieuſe; le Duc de Nevers extrèmement inquiet du ſuccès qu'elle pourroit avoir, fut pluſieurs fois ſur le point de s'accorder avec l'Empereur, qui ne ceſſoit de l'en faire rechercher: mais il en fut toûjours détourné par le Maréchal d'*Etrée*, qui faiſoit auprès de lui l'office d'Ambaſſadeur du Roi de France, & de Général des Troupes Françoiſes qui ſe trouvoient dans ce Duché, & par le Miniſtre de la Rép. de Veniſe, qui lui faiſoient eſperer toutes ſortes de ſecours pour le maintenir. Le nombre cependant des défenſeurs de Mantoüe, que les Imperiaux avoient aſſiegé, diminuoit tous les jours & par les factions & par la peſte: ce qui fit prendre la reſolution de le renouveller par des Troupes, que les Généraux Venitiens y vouloient faire entrer. On avoit concerté avec la ville la reception de ce ſecours; mais la difficulté de l'introduire n'étoit pas petite. Le Général *Collalto*, & les autres Généraux de l'Empereur alerte ſur les deſſeins de leurs ennemis, les tenoient par tout en échec. Enfin la nuit du 18. au 19. de Juillet la correſpondance de quelques Officiers du Duc avec

les

les Imperiaux, ou leur négligence, leur aiant ôté la connoiſſance des approches d'un corps d'Allemans, qui, comme auxiliares & amis, s'vançoient par le lac du côté du Chateau & de la porte de S. George, ceux-ci aiant appliqué leurs échelles aux murs du Chateau, & leurs petards à la porte, entrerent dans la place à la faveur de la nuit, où avant qu'ils puſſent être reconnus, aiant introduit un plus grand nombre de Troupes, tous enſemble portérent la terreur & la confuſion dans la ville, qui ſe vit ſurpriſe & expoſée au pillage; les défenceurs écartés & confus donnant lieu à toutes les violences que ſçavent commettre des ſoldats victorieux, & qui ont acheté cher leurs victoires. Le Duc & le Marechal d'*Etrée* ſe retirerent pendant la premiere confuſion à la Citadelle de Porto, qui eſt un coin de la ville, où ils ne furent pas plus-tôt entrés que le feu prit aux munitions, & les fit ſauter en l'air, & ôta par là à ceux qui s'y étoient retirez, toute ſorte d'eſperance & de moyen de s'y défendre. Auſſi, dès le jour ſuivant, le Duc ſe rendit, & abbandonna toute ſorte de

poſſeſſion & de prétention ſur le Duché de Mantoüe au Général de l'Empereur, qui le fit conduire avec ſon fils & ſa brû ſur le Ferrarois à un lieu apellé Melara, où la Rép. de Veniſe continuant à en prendre ſoin, lui fournit les moyens de ſubſiſter.

Quoique la même année on eut fait à Ratisbonne une paix, qui ſembloit, en donnant l'Inveſtiture au Duc, mettre l'Italie en repos & finir la guerre; cependant comme la France, n'y avoit donné les mains, que pour ſe tirer de l'embarras, où la mettoit la maladie qui étoit ſurvenue au Roi; le Cardinal de *Richelieu*, qui, dans cette occaſion, avoit penſé perdre ſa fortune, ſçut former des difficultés ſur l'éxecution, qui firent continuer la guerre, particulierement dans le Montferrat, où le Cardinal avoit en vûë de faire de plus grandes conquêtes au profit la de France, comme ç'a toûjours été la vüe de ſes Miniſtres depuis ce temps-là, juſqu'à ce que le Roi fut devenu maître de Caſal. Cependant le Traitté de Quevaſque ſuivi l'année d'après mit fin à ſes broüilleries, à cauſe de celles qui s'éleverent en Allemagne, où l'Em-

l'Empire & la France ſe firent une autre guerre. L'Empereur aiant donné l'Inveſtiture dans les formes au Duc *Charles*, celui-ci jouït paiſiblement juſqu'à ſa mort, arrivée l'an 1637. du Duché de Mantoüe, & de la plus part de celui du Montferrat; l'autre aiant été accordée au Duc de *Savoye* pour ſes prétentions.

Charles II, qui avoit épouſé *Marie* fille unique du Duc *François* II. étant mort dès l'an 1631. pendant qu'on travailloit à executer le Traitté de Queraſque, ne fit que continuer ſa poſtérité, en laiſſant un fils de ſon nom, & deux Princeſſes, dont l'aînée nommée *Eleonore*, fut la troiſieme femme de l'Empereur *Ferdinand* III. l'honneur de ſon ſexe par les belles qualités de corps & d'eſprit quelle poſſeda; & qui la firent conſidérer comme l'ame de la paix qui regnoit à la Cour de ſon Epoux: elle rendit cette Cour le centre de tous les beaux eſprits d'Allemagne & d'Italie, qu'elle y attira & y ſoûtint par ſes libéralités, & par ſon amour pour les belles Lettres

Charles III. fut l'unique fils qui reſta de *Charles* II. & juſqu'à l'âge de

huit ans il fut élevé ſous ſon Grand Pere, mort comme on l'a dit en 1637. Il nâquit avec quelque difformité de membres, mais avec un eſprit ſi vif & ſi pénétrant, qu'il ſembloit que le Ciel avoit voulu le récompenſer de ce que la Nature lui avoit refuſé. Il épouſa l'an 1649. *Iſabelle Claire d'Autriche*, fille de *Leopolde d'Autriche* Archiduc d'Inſpruck, avec laquelle il ne vecût pas dans une auſſi bonne intelligence, qu'il auroit été à ſouhaitter pour la tranquilité, & pour l'honneur de la famille. Cette Princeſſe lui donna un fils l'an 1652.

Ce fils nommé *Ferdinand Charles* fut le dernier Duc de Mantoüe que nous avons vû mourir il y a deux ans, & qui a tant fait parler de lui par ſa conduite extraordinaire, laquelle cauſa ſa rüine; puis qu'il eſt mort privé de ſes Etats & mis au ſban de l'Empire. Il avoit épouſé l'an 1670. *Iſabelle* fille de *Ferdinand de Gonzague* Duc de Guaſtalla Prince de *Melfi* & d'*Ariano* dans le Royaume de Naples, où les Ducs de Mantoüe poſſédoient encore le Duché de Caſtro, ville dont ils portoient le nom. Cette Aliance fut ménagée par l'Impe-

ratri-

ratrice *Eléonore*, Tante du Duc, qui ſoûhaittant d'agrandir les Etats de ſon Neveu, obtint de l'Empereur *Ferdinand* ſon Epoux, que le Duché de Guaſtalla lui ſeroit aſſigné; ſous prétexte, que les Ducs, propriétaires de ce petit Etat, n'y reſidoient preſque jamais, aimant mieux faire leur reſidence au Royaume de Naples ſur leurs autres biens; & à condition que le Duc leur reſervant la moitié du Palais de Guaſtalla, & les honneurs dûs à leur qualité, quand ils voudroient y venir, leur donneroit de plus, un équivalent de ce qu'on leur ôtoit en Lombardie, & qu'on ne changeroit point l'état de la place, c'eſt-à-dire qu'on n'y feroit faire aucune fortification. Le Duc ne ſatisfit point à ces conditions; ce qui fut cauſe que la Cour de Vienne le traitta dans la ſuite à la rigueur. On rapportera quelques particularités, qui regardent le Gouvernement de ces deux derniers Ducs, après qu'on aura dit en quoi conſiſte leur Etat.

Il a déja été parlé de la ville de Mantoüe, de ſon antiquité plus reculée que celle de Rome, & de ſa ſituation au milieu d'un Lac, ou plûtôt d'un Marais, que

fait le Mincio, quaſi au milieu de ſa courſe, dès le Lac de Garde, d'où il ſort, juſqu'au Pô, dans lequel il ſe jette & ſe perd. Ce terrein étant fort bas, & les eaux peu profondes, cela eſt cauſe que l'air de Mantoüe eſt groſſier & mauvais à ceux qui n'y ſont point accoûtumés. D'ailleurs ce Lac étant bordé d'une quantité de belles Maiſons & de petits villages, eſt d'une navigation très-agréable, & qui ſeroit auſſi utile, s'il étoit permis de prendre les fouques, ou certains canards de la groſſeur des pigéons, dont la ſurface du Lac eſt quaſi toute couverte, & qui ſe multiplient à l'infini dans les roſeaux & les petites Iles répandues par le Lac. Les Ducs accordent à peu de perſonnes la permiſſion de faire cette chaſſe, qu'ils ſe reſervent pour leur plaiſir particulier. Cependant on ne mange preſque autre choſe à Veniſe pendant le Carnaval que de ces *folegbe del lago di Mantoa*, qu'on y trouve d'un gout admirable, pourvû qu'on en ait cuit pluſieurs enſemble, dont le ſuc mêlé les rend plus ſavoureux; au lieu qu'ils perdent de leur goût étant cuits ſéparément Ceci eſt cauſe que les Venitiens & les Nobles.

bles mêmes vont avec leurs femmes les manger dans les Auberges où l'on en cuit de grands pôts, par un rafinement de la débauche, permiſe dans cette ſaiſon.

On trouve de belles deſcriptions des richeſſes, qui étoient autrefois dans le Palais des Ducs de Mantoüe, que l'Autheur du voyage Hiſtorique ſemble avoir copié plus-tôt que vû. Il eſt certain que le ſac de Mantoüe par les Soldats de Collalto le dépouilla d'une grande partie de ſes ornements, que les Succeſſeurs de *Charles* I. n'ont pas eu les moyens, ou le temps de rétablir; mais enfin il en reſte encore aſsès pour le ſéjour d'un Prince, qui n'eſt pas à beaucoup près ſi puiſſant que le Roi d'Eſpagne, ou le Roi de France. Le chagrin Mr. Miſſon, qui écrit dans ſon Voiage, qu'il voioit & touchoit ce Palais ſans pouvoir croire que ce fut un Palais, avoüe cepandant que *l'appartement du Duc eſt autant bien meublé qu'il le puiſſe être*: Ce qui eſt beaucoup, car on ſe ſouvient, qu'étant à Verſailles ne on trouva pas que tous les appartements de la demeure d'un ſi grand Roi fuſſent auſſi bien meublés, qu'ils le pouvoient être. Au reſte, il eſt vrai que la gran-

Digitized by Google

deur du Palais de Mantoüe ; dans lequel, à la faveur d'un peu de Réthorique figurée, on pourroit preſque dire, avec le Voiageur Hiſtorique, que cinq Rois y peuvent loger, n'eſt nullement accompagnée des commodités, & des ornements néceſſaires pour y recevoir tant de Princes ; & qu'une partie des bâtiments ſont inutiles, & n'ont que les murailles & le couvert. Le reſte de la ville de Mantoüe eſt aſsès riant ; il y a de belles rues, de belles Egliſes, & de beaux Cloitres de l'un & de l'autre ſexe, qui dans ces derniers temps s'étoient permis tant de choſes (à l'exemple de la Cour, où le Duc vouloit que tout le monde ſe divertit) qu'il ne ſera peut-être pas facile de les ramener à leur premiere regle. Je dirai plus bas quelque choſe de ce relâchement.

Le Duché de Mantoüe eſt plein de belles petites villes, & de groſſes terres, comme parlent les Lombards, qui nomment *Terres* les bons bourgs ou villages bien peuplés. *Luzzara* devenu fameux par la Bataille que le Roi *Philippe* y donna aux Alliés l'année 1702. *Viadana*, *Borgoforte*, *Goito*, *Revere*, *Gouvernolo*,

le, *Oſtillia*, *Caneto*, *Ceresa*, *Marcaria*, *Caſtillon-Mantoüan*, pour le diſtinguer d'un autre *Caſtillon delle Stivere*, chef d'une principauté particuliere compriſe, auſſi bien que l'autre, dans le Duché de Mantoüe, de même que *Caſtel-Guiffré*, & beaucoup d'autres, ſans y comprendre les Principautés particulieres de *Novelara*, de *Solfarino*, de *Bozolo*, & de *Sabioneda*, qui ſont toutes des petites villes avec des Chateaux poſſédées par des Princes de la Maiſon de *Gonzague*, tous immédiates à l'Empire. La guerre qui ſe fit en Italie, au commencement de ce ſiecle, a rendu fameux la plus part de ces lieux par les campements, les ſieges & les priſes & repriſes qu'en firent l'une & l'autre Armée, celle de l'Empire, & celle de la France. Car comme le Duc avoit trouvé bon de ſe déclarer en faveur de celle-ci, ſon païs devint le théatre de la guerre, qui a fini par la perte qu'il fit de ſa Capitale, de tout ſon Etat, & de la proſcription même du Duc, mort, comme on a dit, dans le plus grand embarras de ſes affaires.

Deux autres lieux particuliers rendent encore fameux le Duché de Man-

toüe ; le lieu où naquit le Poëte Virgile, autrefois appellé *Andes*, peu éloigné de la ville, ou des bords du Lac, & la fameuſe Abbaye de S. Benoit, apellée de Pòliron. Le premier ne ſubſiſte plus ſous le nom & la forme de village, mais il y a un Palais, ou Maiſon de plaiſance, que les Ducs y ont fait bâtir pour leurs divertiſſement, qu'on appelle *la Virgiliane* aſsès négligée, avec quelques maiſons à l'entour. La fameuſe *Matilde* s'étant affectionnée à une petite Abbaye que ſon grand Pere *Thedalde* avoit fait bâtir à l'endroit où la Riviere de Liron débóûche dans le Pò, l'aggrandit & l'enrichit de telle maniere, qu'elle devint un des plus grands Monaſteres d'Italie, où l'obſervance de la Regle de St. Benoit a long-temps fleuri parmi un très grand nombre de Religieux, qui y faiſoient le ſervice, & dont pluſieurs ſe ſont diſtingués par leur pieté & par leur ſçavoir. Le premier Religieux qui donna lieu à la fondation du Cloitre, fut un nommé *Simeon*, qui s'étant retiré en ce lieu pour y mener une vie herémitique, & y étant mort en odeur de ſainteté, les voiſins firent bâtir, ou changerent

ſon Hermitage en une Chapelle ou Egliſe, qui commençant d'être fréquentée, *Thedalde* en prit occaſion d'y ajouter un Cloître avec quelques Religieux, qui fuſſent les gardiens du lieu, & y fiſſent le ſervice Eccleſiaſtique. La Comteſſe *Mathilde* l'aiant en toute maniere accrû de revenus & d'édifices, y voulut être enterrée: & on voit encore ſon tombeau dans l'Egliſe, enchaſſé dans la muraille d'une Chapelle avec ſa Statue à cheval, où elle paroit vêtue d'une robe de pourpre avec des bottes aux pieds. Je dis qu'on y voit ſon Tombeau; car *Urbain* VIII. aiant envie de l'avoir à Rome, promit un Evêché à l'Abbé, qui gouvernoit alors le Couvent, affin qu'il le lui laiſſat enlever. L'on voit aujourd'hui à Rome le Tombeau, qu'il lui fit dreſſer dans l'Egliſe de St. *Pierre* avec la ſtatue de cette Princeſſe en pied, à côté de la quelle on a placé celle de la Reine *Chriſtine de Suede*. L'intention d'*Urbain* dans ce changement de la ſépulture, & dans la tranſlation du corps de *Mathilde*, de Lombardie à Rome, étoit de donner un nouveau luſtre à la célébre Donation de ſes Etats

que

que fit cette Princeſſe à l'Egliſe Romaine, & de l'empêcher de vieillir dans la memoire des hommes; *Urbain* aiant mis aux pieds de la nouvelle ſtatue un grand éloge de la pieté de cette Dame, & une recommandation de même d'une libéralité ſi utile à la grandeur temporelle des Papes. A propos de la Princeſſe *Mathilde*, l'Hiſtoire aſſeure qu'elle faiſoit ſon ſéjour le plus ordinaire au Chateau de *Canoſſa* près de Regio, & que ce fut là où *Alexandre* VII. reçût à pénitence l'Empereur *Henri* IV. *Canoſſa* ſubſiſte encore aujourd'hui. Il y a une famille Noble de Mantoüe, qui porte le nom de Marquis *Canoſſa*: ce fut un de ces Marquis, qui aiant été envoyé en France par le Duc, il y a environ trente ans, pour y traitter de quelques affaires; ce Marquis avoit par hazard entre ſes domeſtiques un jeune homme nommé *Belinzani*, dont la phiſionomie aiant plû à Mr. *Colbert*, qui étoit alors Miniſtre d'Etat, il le demanda au Marquis, & en fit un de ſes Commis. Ce Jeune homme aiant cet employ, ſçût ſi bien gagner l'eſtime & les bonnes graces de ſon nouveau Maître, qu'il devint lui même

me dans la ſuite un homme d'importance, & a eu l'honneur de mourir dans la baſtille pour quelques millions, dont on dit qu'il ſe trouvoit redevable au Roi, en ſuite de la part qu'il avoit eue dans l'adminiſtration de quelques affaires importantes. Ce *Belinzani*, comme on l'apprit, ſe donnant au cœur joye à Paris, au commencement de ſa fortune, ſe familiariſa avec une griſette, dont aiant eu un enfant, elle voulut à toute force qu'il l'épouſat. Mais comme la fortune ſe montroit de plus en plus favorable au Commis, la premiere devenue épouſe par force, donna enfin lieu par ſa mort à prendre un plus gros parti. Pour l'obtenir *Belinzani* n'avoit beſoin que de Nobleſſe. Moyenant ſon argent, on lui fit des lettres à Mantoüe autoriſées pas des témoignages publics que ſa famille étoit Noble; ceux qui les lui donnerent crûrent qu'ils pouvoient bien uſer de ce paſſedroit, pour avancer un de leurs compatriotes, qui faiſoit honneur à leur ville en une Cour étrangere, & qui par la faveur, où il étoit, pourroit leur donner des marques de ſa reconnoiſſance. On ſe ſouvient d'avoir vû à Toulon, il y a pluſieurs.

ſieurs années une des filles de ce *Belinzani* mariée avec l'Intendant, à qui on fit plaiſir de rendre un témoignage officieux, ſemblable à celui des Magiſtrats de Mantoüe, touchant la Nobleſſe des *Belinzani*, dont elle voulut bien prendre information d'un homme, qui venoit alors du païs de ſon Pere.

Pour revenir à l'Abbaye de S. Bénoit; elle eſt encore aujourd'hui très-conſidérable, & nouriſſoit, il y a peu, ſoixante à quatre vingt Moines en un Cloître magnifique, qui a du logement encore pour un plus grand nombre de Religieux, avec une Egliſe très-belle, & très-propre. Ces Meſſieurs ont conſervé leurs revenus dans la premiere forme qui leurs furent accordés par leurs fondateurs; ſçavoir, en poſſédant immédiatement tout le terrein qui eſt autour de leur Abbaye, & ailleurs, & le faiſant cultiver par des ouvriers mercenaires, qu'ils appellent *Brazzanti*, c'eſt-à-dire, gens qui travaillent des bras. Par ce moïen, n'aiant point de fermiers; ſi l'année eſt abbondante, la récolte eſt toute pour eux, & il eſt rare que dans le grand terrein, qu'ils poſ-

ſedent

ſedent, & qui eſt labouré preſque par tout, ils ne receuillent des grains ſuffiſamments, non ſeulement pour leur entretien, mais pour en vendre une grande partie. Il n'y a qu'un ſeul inconvenient, mais irréparable, auquel ils ſont ſujets; c'eſt que le Pô, qui côtoye leurs terres, coûlant en un païs fort gras, & où le terrein eſt très-mol, à la moindre inondation, ou crûë, ronge & emporte le rivage de leur côté, & par conſéquent leur enleve leur territoire. N'aiant d'autre moyen de ſe prémunir contre ce fâcheux uſurpateur de leurs biens, qu'en hauſſant de puiſſantes digues de terre, qu'ils tâchent de lier & de rendre fermes par des arbres, qu'ils enſévéliſſent dedans avec toutes leurs branches; les pierres manquant en ce païs là, & le terrein y étant, comme j'ai dit, ſi mol, que quand il y auroit moyen de faire des levées auſſi ſolides que le Mole de Gênes, l'eau les mineroit & les rendroit inutiles, à moins de les enfoncer juſqu'à la terre vierge. Ces levées ou Digues ſont d'une très-grande dépence, & rien ne ſoulage les Moines, qui ſont obligés de les faire, & re-

refaire, (Car le Pô en emporte ſouvent de très grands morceaux) ſinon qu'ils ſe ſervent de leurs Mercenaires pour ce travail, auxquels il eſt indifférent de travailler à ces chauſſées, ou à cultiver les terres de leurs Seigneurs, n'étant pas plus payés pour l'un que pour l'autre, & l'Abbaye ſouffrant la même dépance en les employant ici ou ailleurs. On dit à Veniſe, que la mer ſe retirant peu à peu laiſſera une fois à ſec cette ville, dont la plus merveilleuſe qualité eſt d'être au milieu de la mer; & les Moines de St. Bénoit de Mantoüe s'attendent que le Pô fera un jour une inondation ſi grande, qu'il emportera l'Egliſe & l'Abbaye, ce qui ſeroit une perte conſidérable, l'une & l'autre étant de très-beaux bâtiments & très-riches.

L'Abbaye eſt ſi riche & ſi vaſte, que les Ducs de Mantoüe avoient coûtume tous les ans d'aller avec toute leur Cour, & avec leur Gardes mêmes y paſſer pluſieurs ſemaines de l'Eté en une eſpece de *Villegiatura*, comme parlent les Italiens, & comme le pratiquent ceux qui ont des lieux à la cam-

campagne, où ils ſe retirent dans le temps des plus grandes chaleurs. En ces occaſions les Princes logeoient dans les appartements de l'*Abbé*; & la Cour de l'un & de l'autre ſexe, dans les appartements des étrangers; tous dans l'enceinte de l'*Abbaye*, & ſans déranger, ou mettre trop à l'étroit les Religieux, qui retenoient l'uſage non ſeulement de leurs Cellules, mais de tous les lieux publics, qui ſervent à y pratiquer leurs exercices reguliers, comme Réfectoires, Dortoirs & autres. La ſeule choſe qui les incommodoit, & qui donnoit quelque fois lieu à des avantures, étoit la communication libre & ouverte, qu'il y avoit pendant ce ſéjour de la Cour entre tous les appartements de l'*Abbaye*, & par conſéquent entre tous ceux qui les habitoient alors. Parmi ces avantures, on en raconte une d'aſsés frâiche date, & qui arriva du vivant de l'Archiducheſſe, mere du dernier Duc. Comme une année cette Princeſſe, par le privilege de toutes celles de ſon caractere, avoit été du voyage, & avoit demeuré dans le Cloître avec ſes Dames; il arriva qu'une de celles-

les-ci, quelques mois après le retour de la Ducheſſe à Mantoue, commença à reſſentir les ſimptomes de la maladie périodique des neuf mois, à laquelle ſont ſujettes les femmes mariées. La groſſeſſe ayant ceſſé d'être douteuſe, la Ducheſſe voulut ſçavoir de qui étoit le fait; la Dame en chargea un des Moines de l'Abbaye, pendant que la Cour y avoit été. La Ducheſſe fort en colere qu'il eut pouſſé la choſe juſqu'à cet excés, donna incontinent ordre à l'Abbé, de lui amener ce Religieux: l'Abbé obéit. A ſon arrivée la Ducheſſe l'informa du ſujet pour lequel elle l'avoit fait venir, & regardant le Religieux, demanda à la Dame qui étoit là préſente, ſi c'étoit lui qu'elle accuſoit. La Dame perſiſta dans ſon accuſation: le Religieux avec la modération & le reſpect qu'il devoit à la Princeſſe, & à ſon Superieur, confeſſa le crime, qu'il n'attribua qu'à ſa pure fragilité: mais en même temps regardant la Dame, lui dit avec la confiance qu'inſpire la vérité; vous ne me niéres point, je maſſéure Madame, que je ne vous ay ſollicité en aucune manie-

re,

re, & que vous étes venue de vous-même dans ma chambre, & vous étes jettée ſur mon lit une après-midi, pendant que j'y repoſois. La Dame convaincue en conſçience de la vérité de cette imputation, rougit à ſon tour, & n'eut pas la hardieſſe de le nier. Ce qui fit changer d'objet à la colere de la Ducheſſe, qui chaſſa la Dame de ſa preſence & de ſa Cour ſans délai, avec les reproches qu'elle méritoit; & remit à l'Abbé le châtiment de ſon Religieux, qu'elle reconnut innocent au prix de l'Eve qui avoit mis ſa pudeur à une épreuve ſi dangereuſe, & dont la plus part des hommes ne ſe ſeroient peut-étre pas tiré plus heureuſement que lui.

Au reſte, outre l'Abbaye dont on parle, il y a autour des Bâtiments réguliers une belle Terre ou village qui porte le même nom de *San Benedetto*, où les François & les Impériaux ont logé long-temps. On ſe ſouvient qu'un jour y étant avec quelques perſonnes qui étoient ſorties de Mantoüe pour s'y aller promener, on vit entrer dans l'Auberge où l'on avoit diné, un homme d'âge, qui témoignoit avoir quel-

quelque indiſpoſition aux jambes, ce qui l'empêchoit de marcher librement. Cet homme d'ailleurs de mine auſſi mauvaiſe qu'on le pouvoit ſouhaitter, avoit quatre piſtolets accrochés à un large ceinturon de buffle, qui le ceignoit; & outre cela, il portoit une carabine derriere ſon dos, à la maniere des Archers ou *Sbirri* d'Italie, qui lient la carabine à une courroye, qui leur ſert à la porter, comme les Joüeurs font leur Theorbe. Cet homme s'étant approché de nous, en levant à demi le chapeau, s'aſſit ſans cérémonie, & débuta par ce compliment; qu'étant relegué dans un Village, & étant homme du monde, il ſe ſervoit des occaſions ſemblables à celle qu'il avoit alors, de voir les honnêtes gens qui paſſoient, pour ſçavoir d'eux quelques nouvelles de ce qui ſe paſſoit dans le monde. Ces Meſſieurs avec qui on étoit, répondirent avec toute la douceur & l'honêteté poſſible, qu'ils lui étoient obligés de l'honneur qu'il leur faiſoit; & lui offrant à boire, commencerent à diſcourir des affaires qui étoient alors ſur le tapis, dans leſquelles l'Avanturier montroit n'être

tre pas tout à fait étranger. La converſation dura quelque temps, ſans qu'on eut aucune envie d'y prendre part, chocqué peut-être de la figure de cet homme, qui avoit plus la mine d'une miſérable que de tout autre. Dès qu'il nous eût laiſſé, nous reprimes le chemin de Mantoüe, pendant lequel mes camarades, gens du pays & mieux inſtruits que moi des meſures qu'on y doit garder, & des dangers qu'on court en les négligeant, me reprirent fort ſérieuſement du ſilence que j'avois gardé avec lui, & du hazard, où je m'étois mis d'eſſuyer une groſſe querelle, s'il s'étoit appercû que je refuſois de lui parler par dégoût de ſa perſonne : Que cet homme étoit un des braves du Duc, qu'on nomme *Sgherri*, à qui il faiſoit une penſion de cent ducats d'or tous les ans, pour vivre en repos le reſte de ſa vie, aiant ſervi S. A. pluſieurs années, & aiant gagné cette indiſpoſition de jambes, que nous lui avions vû, en faiſant un ſaut, pour ſe tirer d'une maiſon, où il étoit allé faire un coup de ſon métier, & où il auroit péri ſans cela : qu'au reſte, ces ſortes de gens étoient redoutés,

tés, & redoutables par tout, où ils se trouvoient ; l'usage qu'ils avoient fait de verser du sang les aiant tellement rendu farouches, qu'ils contoient pour rien un meurtre de quelque personne que ce fut ; & la moindre occasion leur suffisant pour les y déterminer. Sur tout cela, je convins que la prudence servoit beaucoup dans des rencontres semblables à celles, où nous avions été, & que rien n'étoit plus raisonnable que d'user de civilité avec ces sortes de scélérats, à la fureur desquels on pouvoit être exposé, dans la vûe de se tirer du danger qu'il y avoit d'irriter leur mauvaise humeur : mais que l'horreur que j'avois d'eux me les faisoit regarder comme des Monstres, & que je tâcherois par tout de les fuïr, sans oser me promettre d'avoir jamais pour eux ces égards d'honnêteté & de complaisance, que l'on me prêchoit, si le malheur vouloit que je tombasse jamais dans leur compagnie.

La chose n'eut pas d'autre suite pour le coup ; seulement m'a déclaration m'attira quelques nouvelles remontrances d'y mieux penser, si jamais je me trouvois en occasion de faire connoître

mes

mes ſentiments à quelqu'un d'eux. Ce qui me plût davantage, s'il eſt permis d'avoir quelque joye de la perte des hommes, quelques méchants qu'ils ſoyent, fut que quelques mois après cette rencontre, un de ces Amis avec lequel j'avois été, m'ayant rencontré ſur la ruë, me dit; vous ſerés, ſans doute, ravi d'apprendre ce que je vai vous dire: C'eſt que le brave, qui vous fit ſi peur il y a quelque temps à San Benedetto, mourut avant hier. Et comment eſt-il mort? lui repliquai je, impatient d'apprendre ſa deſtinée, & où avoit abbouti le chemin qu'il avoit ſi long-temps ſuivi. Le Seigneur N. me dit-il, étant ſorti vers le ſoir pour prendre l'air dans ſa calêche, comme tout le pays étoit à lui, il voulut auſſi ſe promener en maître: c'eſt pourquoi, ayant quitté le grand chemin pour battre la campagne libre, il ſe trouva arrêté par la cloiſon d'un champ, auprès duquel un laboureur travailloit, qu'il appella, & à qui il commanda avec un ton de brave de venir abbatre cette cloiſon, afin de faire paſſage à ſa calêche. Soit que le laboureur n'eut ef-

Digitized by Google

fectivement point ouï le commandement du brave, ou qu'il ne voulut point l'avoir ouï, il ne ſe remua point; & en repos, laiſſoit au brave le ſoin de s'ouvrir lui-même le paſſage qu'il deſiroit: mais celuici impatient de ſe voir ſi mal obéï par un homme, du ſervice duquel il croyoit pouvoir diſpoſer, ſortit de ſa caléche; & s'avançant à pied auprès de lui, commença à lui reprocher ſa deſobeïſſance par deux ou trois coups du bout d'un de ſes piſtolets dans les flancs, le menaçant de le tuer à l'heure même, s'il ne venoit faire ce qu'il lui avoit commandé. Le laboureur étourdi & maltraitté demanda pardon, & ſe mit en état de faire ce qu'on demandoit de lui. Le brave, le faiſant marcher devant lui, rejoignit ſa calêche, y monta, & prit en main les reſnes de ſon cheval, pendant que le payſan ayant ôté les branches qui tenoient liés les paux de la Cloïſon, à lendroit où il vouloit paſſer, commençoit à arracher ceux ci de terre l'un après l'autre pour faire l'ouverture. En ayant arraché une quantité ſuffiſante pour donner paſſage à la calêche, le brave ſans le remercier

cier autrement que par un regard menaçant & par de nouveaux reproches, pouſſa ſon cheval pour paſſer : mais dans le moment qu'il paſſoit, le laboureur, qui avoit encore un de ces paux en main, le leva, & lui en donna un ſi rude coup ſur la tête, que le brave en reſta mort & aſſommé ſur la place, ſans avoir le temps de proférer la moindre parole. Comme le coup s'étoit fait à l'écart, le païſan eut le temps d'aller chès lui pourvoir à ſes affaires, raconter le fait à ſes camarades, & prendre la fuite à ſon aiſe ; ſa réconciliation & ſa grace auprès du Duc ne devant lui coûter, tout au plus, que l'engagement à faire le même métier que celui qu'il avoit tué, le Duc de Mantoüe & beaucoup d'autres perſonnes de bien moindre qualité que lui, aiant coûtume de tenir à leur ſolde, & ſous leur protection de ces aſſaſſins & de ces gens, qui ont fait connoître leur bravoure en quelques rencontres, & de les aſſeurer contre les pourſuites de la Juſtice, pour s'en ſervir eux-mêmes dans leurs propres beſoins ; mais qui, non-obſtant toutes ces protections & toutes ces aſſuran-

ces, finiſſent ordinairement leur vie comme celui-ci.

Je me ſouviens, que quand le Comte de Melgar vint au Gouvernement du Duché de Milan, on lui fit des plaintes d'un de ces braves, qui coupable de pluſieurs crimes commis ſur le Milanois, oſoit encore braver la Juſtice & demeurer dans l'Etat, & ſe faire voir dans la ville même de Milan, quoi que jugé & condamné par le Senat. Le Comte faiſant raiſon ſur ces plaintes, commanda qu'on prit ce Rodomont par tout, où il ſe trouveroit; & qu'on le traittât, comme il l'avoit mérité; c'eſt à dire qu'on executa les ſentences données contre lui. Mais à peine eut-il domé cet ordre, qu'il ſe vit ſollicité par des perſonnes de la premiere Nobleſſe du pays, d'épargner cet homme, comme étant plûs-tôt perſécuté par ſes envieux, que convaincu des crimes qu'on lui imputoit; qu'à la vérité, il avoit en quelques occaſions uſé de reſſentiment contre ceux-ci; mais qu'il y avoit été forcé par les outrages, qu'il en avoit reçu: & qu'au reſte, étant un homme d'un courage & d'une har-

hardieſſe extraordinaire, c'étoit en quelque façon l'avantage du Roi & de l'Etat de le reſerver à quelque occaſion, ou l'on pourroit avoir beſoin d'un homme comme lui. C'eſt la raiſon de conſcience qu'alleguent ces Protecteurs des ſcelerats pour les défendre. Le Comte de Melgar ne fit aucun état de ces recommandations, ni d'un mérite auſſi dangéreux que celui qu'on vantoit en cet homme. Il renouvella ſes ordres à ce qu'il fut pris & éxécuté, proteſtant qu'il employeroit les forces mêmes de l'Etat contre ceux qui le voudroient proteger, de quelque qualité qu'ils fuſſent. Les Protecteurs du Brave voyant bien qu'il falloit ceder, au moins au commencement d'une Régence, afin de l'avoir favorable dans la ſuite, envoyerent le Brave à Veniſe, pour y attendre un temps plus favorable; en lui fourniſſant cependant les moyens d'y ſubſiſter. Le Comte de Melgar ſçut ce qui ſe paſſoit, & que le Brave en cédant avoit encore eu la témérité de dire que le temps viendroit qu'il ſe vengeroit de lui, quoique revêtu du Gouvernement de Milan. Le Comte ne le voulut pas

laiſſer long-temps dans l'embarras de méditer par quelle voye il pourroit executer cette vengeance : car aiant appoſté un ouvrier du même métier, il l'envoya à Veniſe, où celui-ci aiant propoſé au brave de faire ſon coup en une occaſion qu'il lui repreſenta être facile, quand le Comte de Melgar iroit peu accompagné à la chaſſe autour de Milan, à quoi le Camarade lui offroit ſon ſecours, & celui d'autres de leur connoiſſance. Le brave ravi de cette ouverture, quitta Veniſe; d'où il ne fut pas plûtôt ſorti, qu'il ſe trouva inveſti par une troupe, non pas de ſes prétendus amis, mais d'exécuteurs du reſſentiment du Comte de Melgar, qui le prirent, le hacherent en pieces; & ayant mis ces pieces en un ſac de cuir, les jetterent dans un ruiſſeau, où elles furent trouvées quelque temps après. C'eſt la formule des menaces à outrance des Italiens, *qu'ils hacheront un homme de telle ſorte, que l'oreille ſera la plus grande piece qui en reſtera.*

Après cette diverſion, qui ſert à donner une idée de l'état de l'Italie, & particulierement de la Lombardie par rapport

port à cette eſpece de gens, qui y commettent tant de deſordres, & dont l'Etat de Mantoüe, de même que celui de Veniſe fourmille depuis long-temps, pour retourner aux Memoires de la Cour des deux derniers Ducs, & aux particularités de leur conduite & de leur vie, je dirai que *Charles* I. Duc de Mantoüe étant mort l'an 1697. c'eſt-à-dire ſix ans après la mort de ſon fils, que l'ordre de la nature lui devoit laiſſer pour ſucceſſeur, *Charles* III. petit fils du premier, & fils immédiat du ſecond, né l'an 1629. demeura comme expoſé, ne reſtant aucun Oncle ou parent bien proche, qui par droit de naiſſance dut s'intéreſſer dans ces avantages. La Maiſon d'Autriche ou plûtôt l'Empereur *Ferdinand* III. qui monta cette même année 1637. ſur le trône de l'Empire, quoi que diſtrait par les ſanglantes guerres, que la France & la Suede faiſoient dans l'Allemagne, demeura néanmoins comme Tuteur de ce Jeune Prince; à qui, il donna à l'âge de vingt ans ſa couſine *Iſabelle Claire Eugenie*, fille de l'Archiduc *Leopolde* d'Inſpruck, pour épouſe. Cet Archiduc avoit au commen-

cement poſſedé des Bénéfices, comme deſtiné à l'Etat Eccleſiaſtique, mais les avoit quitté pour épouſer *Claude de Medicis* fille de *Ferdinand* I. Grand Duc de Toſcane. L'Archiducheſſe n'étoit pas tout à fait belle: mais le Duc, de ſon côté, n'étoit rien moins que bien fait, & prévenant; il étoit petit, & avoit le dos chargé d'une élevation qui le défiguroit. Outre cela, comme Prince élevé ſans contrainte & ſans diſcipline, il avoit pris des habitudes, qui ont coûtume d'altérer beaucoup la paix des mariages, quand l'épouſe eſt délicate ſur la fidélité que lui doit ſon mari. Celle-ci reſſentoit avec la derniere ſenſibilité les écarts du Duc, qui de ſon côté n'approuvoit pas la liberté Allemande de la Ducheſſe, & beaucoup moins qu'elle l'obſédat quaſi continuellement, ſous prétexte de le careſſer, pour lui faire paſſer l'envie d'autre femme, ou tout au moins pour lui ôter les occaſions d'en voir à l'écart. Cela fit naître entr'eux ce dégout, qui eſt ſi ſouvent ſuivi de facheux éclairciſſements entre mari & femme; & ce fut pour s'en délivrer que le Duc commença à

faire

faire divers voyages, particulierement à Veniſe, où il ſe trouvoit en plus grande liberté; juſque là même, qu'on dit qu'il faiſoit inſinuer à la Ducheſſe de ſe venger de ſes infidélités, & den uſer à ſon égard de la même maniere, dont elle voyoit qu'il en uſoit au ſien: Il n'eſt pas rare de voir en Italie de ces ſortes de vengeances, & de ces répréſailles tolérees de part & d'autre, qui ſervent quelquefois plus à la paix des Maiſons particulieres, que les reſſentiments éclattants, qu'on croit authoriſés par le ſoin que chacun doit à l'intégrité de ſon honneur. On n'a garde de dire que la Princeſſe ſe ſervit de cette Morale pour tirer raiſon des débauches de ſon Mari, qu'on ne qualifie que du nom de bagatelles en la perſonne des Princes. Elle étoit d'une Maiſon, où l'on obſerve une vertu trop ſévère, pour croire qu'elle put y avoir appris des maximes ſi déraiſonnables. Il eſt vrai, qu'après ſes premieres couches, par leſquelles elle devint mere du Duc dernier mort, elle aima mieux laiſſer ſon mari en repos, & reſter en quelque maniere veuve de lui, que d'en éxiger des careſſes, aux-

quelles il ne ſe ſentoit peut-être pas diſpoſé; ou partager avec d'autres femmes des faveurs, qui par cette communication perdoient tout leur prix.

Veniſe fut la mer où le Duc alloit ſe desalterer de la ſoif, qui le faiſoit courir après les plaiſirs. Et comme dés le palais même de Mantoüe on peut s'embarquer, & arriver à Veniſe ſans prendre l'air, & que l'uſage a introduit la commodité de certaines barques qu'on appelle Bucentaures, diviſées en pluſieurs chambres, où l'on a la commodité d'aprêter à manger, de s'entretenir & de dormir même ſéparement, le Duc ſe ſervoit de cette commodité pour diſparoître du milieu de ſa Cour, ſans que perſonne pût ſçavoir la route qu'il avoit priſe, allant & revenant ainſi à Veniſe avec telle compagnie qu'il lui plaiſoit.

Si le Duc *Charles* III. avoit cette diſpoſition à ſe ſatisfaire dans des amours furtives, il avoit encore une autre complaiſance en une choſe qui ne ſeroit pas aſſeurément du goût de tout le monde. Le Carnaval de Veniſe, & mille autres occaſions donnant la liberté à chacun

en

en cette ville de prendre le maſque, & de s'y égayer par telle ſorte de divertiſſement qu'il lui plaît, le Duc aymoit celui de ſe faire dire des injures, & de s'expoſer quelquefois à ſe faire maltratter. Il prenoit l'habit d'un homme de la plus vile condition ; & ſe faiſant ſuivre par des perſonnes, dont le crédit, ou la force fuſſent ſuffiſantes à mettre le hôlà dans les rencontres, où la choſe paſſeroit la raillerie ; il alloit faiſant des malices au tiers & au quart, pour en recevoir des reproches & des malédictions ; & s'approchant quelquefois des boutiques, où il y avoit des choſes de prix à rompre, comme des miroirs & d'autres ouvrages fragiles, il les prenoit en main, & feignant qu'elles lui échappoient, il les laiſſoit tomber en terre ; ce qui n'arrivoit jamais ſans une pluie d'injures, qui tomboient ſur le dos du *Boſſu*, & qui ſouvent auroient attiré de plus fâcheux reſſentiments, étant crû incapable de payer, ſi ceux qui le ſuivoient n'avoient arrêté la bile des marchands, qui en ſouffroient le domage, les aſſeurant qu'ils en ſeroient ſatisfaits. C'étoit alors & parmi

ce déchaînement d'injures que le Duc s'épanoüiſſoit, & faiſoit conte de triompher; ſemblable à ce Hercule Melampige dont parle Plutarque, qui aiant une fois, chemin faiſant, pris & mangé un beuf à certains laboureurs, qui s'en ſervoient; & voiant que le reſſentiment de leur perte les portoit à lui dire des injures & à le maudire, prit plaiſir à leurs malédictions; & voulut qu'on lui ſacrifiat à l'avenir, avec cette Cérémonie, de lui dire des injures, pour lui renouveller le plaiſir que lui avoient donné celles des premiers laboureurs.

L'Empereur *Ferdinand* III. aiant reſolu, deux ans après avoir donné l'Archiducheſſe ſa Couſine au Duc *Charles*, d'épouſer lui-même la Princeſſe *Eleonore* ſœur du Duc; les deux Cours de Vienne & de Mantoüe vécurent dans la meilleure intelligence du monde; la faveur de la nouvelle Imperatrice, qui poſſéda abſolument l'eſprit de *Ferdinad*, aiant diſpoſé celui-ci à entrer dans tous les intérêts de la Maiſon de *Gonzague*. Il arriva cepandant après la mort du Duc, qui fut ſen 1651. je ne ſçai quoi,

qui

qui obligea l'Empereur d'entrer plus avant qu'il n'auroit voulu dans la connoiſſance de ce qui ſe paſſoit à Mantoüe; à quoi le Jeune Duc, *Ferdinand Charles*, n'étoit pas en état de rémédier, n'aiant que ſept ans lorſque ſon Pere mourut. On a dit, que le peu de ſimpathie qu'il y avoit entre le Duc *Charles*, & la Ducheſſe *Iſabelle Claire Eugenie*, les avoit déja comme ſéparés; & que chacun, ſuivant ſon genie, ſe faiſoit en particulier ſes amuſements, & ſes récréations; gardant néanmoins la bienſéance qui fit toûjours paroître au dehors la Cour dans une parfaite union. Après la mort du Duc, tout rouloit ſur la bonne foi, & ſous la direction de la Ducheſſe. Les Italiens, peu accoûtumés à juger favorablement de la candeur de la Nation Alemande, remplirent le monde de bruits auſſi injurieux pour l'honneur de cette Princeſſe, qu'ils étoient peut-être mal fondés en eux-mêmes. L'Empereur *Leopold* Succeſſeur de *Ferdinand*, eut les mêmes égards que ſon Pere envers la Cour de Mantoüe, & obligé à tourner les yeux de ce côte-là, y envoya le Comte de

Vindisgratz avec ordre de prendre une entiere connoiſſance du fondement de ces bruits; & que s'ils étoient bien fondés, il les fit ceſſer en écartant ceux qui en étoient la cauſe. Le Comte arrivant à Mantoüe ſans qu'il parut qu'il eut d'autre commiſſion que celle de s'informer de l'état de la Mere Ducheſſe & du Duc; & de leur offrir la faveur de l'Empereur pour tout ce qui pourroit contribuer à leur avantage, donna de l'inquietude à ceux, qui n'aiant peut-être pas une entiere confiance à leur innocence, craignirent de pouvoir ſuccomber ſous la recherche; & encore plus, ſous le reſſentiment de celui qui témoignoit par cet envoi de vouloir prendre une connoiſſance certaine de leur conduite. Ils firent tout leur poſſible pour découvrir la verité & juſqu'où s'étendoit la commiſſion du Comte de Vindisgrats, afin d'ajuſter à cette connoiſſance les meſures de leur ſeureté: mais le Comte obſervant ſes inſtructions, ſe contint toûjours dans les termes généraux de la bien-veillance de l'Empereur; aſſeurant qu'il n'étoit chargé d'aucune commiſſion, qui dût être fa-

cheuſe à perſonne. Il demeura pendant quelques ſemaines à Mantoüe, ſans donner aux prévenus aucun moyen de ſortir de l'inquiétude, où ils étoient de ſçavoir à quoi abboutiroit ſa venue ; juſqu'à ce qu'aiant propoſé au Duc & à la Ducheſſe un voyage de récréation à Caſal, comme pour mieux reconnoître l'état d'une place ſi jalouſe, & en pouvoir faire une relation plus ſûre à S. M. I. lors qu'il ſeroit de retour à Vienne : alors ils prirent l'allarme, dans le doute que que ce voyage pourroit fournir l'occaſion à quelque reſolution extraordinaire. Cependant comme la partie ne pouvoit être honnêtement refuſée toutes choſes ſe préparerent pour le voyage, duquel toute la Cour devoit être ; & les inſtances pour decouvrir le ſecret, redoublerent de la part de ceux qui pouvoient craindre. Elles n'eurent cependant pas plus d'effet que les premieres recherches, juſqu'au jour du départ, & au moment que tous les caroſſes, chaiſes & chevaux qui devoient ſervir au voyage étant déja dans la Cour du Palais, chacun ſe diſpoſoit à partir. Car alors le jeune Duc, comme ſi ç'eut été

de

de ſon propre mouvement, bien qu'il fut ſollicité par ſa mere, retourna à la charge auprès du Comte; & lui proteſta qu'il ne vouloit ni partir, ni conſentir au départ de perſonne, s'il n'étoit informé du véritable ſujet de ce voyage, & des deſſeins qu'il pouvoit avoir en cela: le Duc avoit alors treize à quatorze ans. Le Comte croyant éviter un éclat en lui avouant une partie du ſecret, qu'il ſe flatta que le Duc auroit la diſcretion de tenir caché, lui dit qu'il y avoit une perſonne à la Cour, dont l'Empereur n'étoit pas ſatisfait; & qu'il avoit jugé à propos de prendre l'occaſion du voyage de Caſal, pour s'en défaire ſans bruit, & ſans même qu'il parut y avoir du deſſein; que ſon Alteſſe ne s'en devoit point inquieter, puiſque la choſe regardoit ſon ſervice, & l'honneur de ſa Maiſon, & qu'en toute maniere elle ne lui ſeroit d'aucun domage. Le Jeune Duc courut porter cette nouvelle à la Ducheſſe ſa mere; qui ne l'eut pas pluſtôt entendue, qu'elle alla s'enfermer dans le Cloître des Religieuſes des S. Urſule: & un certain Comte *Bulgarin* alla dans

dans celui de S. Dominique, duquel il ſe fit donner l'habit, & en même-temps fit profeſſion dans l'Ordre. Cette double métamorphoſe ayant fait changer de ſçene aux affaires, le voyage de Caſal ſe rompit; & le Comte de Vindisgrats fut réduit à dépêcher un Courier à l'Empereur, pour lui apprendre ce qui ſe paſſoit, & attendre de lui de nouveaux Ordres. Ces ordres lui furent expediés, & étoient; que ceux qui avoient pris ſi chaudement le parti de ſe renfermer dans des Cloitres, y demeuraſſent pour toûjours; & qu'avec cela il ſe tiendroit pour ſatisfait, & ne par leroit plus de rien. S. M. I. établit un Conſeil au jeune Duc, pour l'aider à gouverner, juſqu'à ce qu'il fut devenu majeur: Et en ſuite, l'Impératrice *Eleonore* ſa Tante, lui procura en 1670. le mariage de la Princeſſe *Iſabelle de Guaſtalle*, fille aînée du Duc *Ferdinand* III. à certaines conditions, qu'on dira plus bas; & dont l'inobſervation fut cauſe de quelques déplaiſirs entre S. M. Imperiale & le Duc.

Pour donner une idée de la perſonne, & des qualités du Duc; Il étoit aſ-

ſés

ſés bien fait de ſa perſonne, très-bon homme de cheval; mais ſi adonné aux ſexe, qu'on peut dire qu'il a tout ſacrifié aux femmes; ſa ſanté, ſes biens, & ſa réputation. Aiant été élevé comme fils unique, on lui permit toutes les jeuneſſes qu'il voulut; & on ne l'obligea à rien, qui fut contre ſes inclinations: de maniere qu'il n'avoit aucune ſorte de ſçience; & il étoit ſi éloigné de lire, & d'écrire jamais rien, qu'un jour voulant ſouſcrire un Placet, qu'on lui préſentoit, il ne ſe trouva, dans tout le palais, ni plume, ni écritoire; ce qui ſur le champ lui fit aſſigner un appointement de cent piſtoles à un de ſes Courtiſans, qui auroit ſoin de lui tenir preſt en tout temps ce qui eſt néceſſaire pour écrire.

Quoi que la Princeſſe de *Guaſtalle*, ſon épouſe, fut une très-belle & très-vertueuſe Princeſſe; elle ne fut jamais capable de le fixer: ſous prétexte que quelque temps après ſon mariage, elle avoit eû mal à une mammelle, il ne voulut dés lors jamais la toûcher. On ſe ſouvient qu'un jour le Duc retournant de Veniſe, où il alloit encore plus ſou-

ſouvent que ſon Pere, la Ducheſſe aiant appris ſon arrivée, ſortit de ſon appartement pour aller au devant de lui, & lui aiant voulu baiſer la main, on vit que le Duc la retira bruſquement, en lui diſant de ne le point toûcher; ce qui affligea ſenſiblement cette Princeſſe, qui ſe retira fort mortifiée. Il avoit cependant tout ſujet de bien vivre avec cette Princeſſe, non ſeulement pour les très-bonnes qualités, dont elle étoit ornée, mais encore parce que la poſſeſſion qui lui avoit été donnée du Duché de *Guaſtalla*, en conſidération de cette Alliance, étoit un paſſedroit, que l'Empereur *Leopolde* avoit bien voulu faire en faveur du Duc, à la priere de l'Imperatrice *Eleonore*, ſa Belle mere: car les héritiers mâles ne manquoient point à ce Duché, eſtimé fief Maſculin; puis que *Ferdinand*, Pere de la Ducheſſe, avoit un frere, qui étoit Don *Vincent de Gonzague*, qui fut premierement grand Maître de la Maiſon de la même Impatrice *Eleonore*; puis Vice-roi de Sicile, très-conſidérable & très-digne par ſa grande pieté, & ſes autrès belles qualités d'être maintenu dans

une

une ſucceſſion, qui lui étoit naturrellement dévolue.

Une des conditions ſous leſquelles le Duc *Charles Ferdinand* avoit reçû le Duché de Guaſtalle, étoit, comme on l'a dit, de ne rien altérer dans l'Etat de la place capitale, qui eſt une petite ville aſsès jolie, & dont le Palais des Ducs fait la principale & la plus belle partie. Dans ſa petiteſſe elle eſt encore partagée en ville Chrétienne, & en ville juive; Cette nation étant fort multipliée en Italie, où elle achete des Princes, à force d'argent, la liberté de ſe maintenir. Le Duc de Mantoüe, qui n'eut jamais d'argent de reſte, ne penſa à fortifier Guaſtalla, qu'après avoir reconnu par expérience, que la faute qu'il avoit faite en vendant Caſal au Roi de France, l'avoit rendu également mépriſable, & odieux, & particulierement lui avoit fait perdre toute l'eſtime dont il avoit joüi juſqu'alors à Veniſe; La Rép. lui faiſant toute ſorte de careſſes tant qu'il fut en poſſeſſion d'une place, qui pouvoit jetter l'épouvante & la crainte par toute l'Italie; en tombant dans les mains d'un Prince qui, comme le Roi

Roi de France, voudroit entreprendre ſur la liberté. Cela fut cauſe que pour ſe relever de cette chûte, & à l'inſtigation de la France, même qui avoit ſes vûes, il entreprit avec l'argent de celle-ci de faire bâtir une nouvelle forteresſe à *Guaſtalla*; ſe flattant que par ce moyen il rentreroit dans ſa premiere conſidération, où il avoit été, auprès des Princes d'Italie, & de l'Empereur, qu'il pourroit toûjours menacer & tenir en crainte, comme il avoit fait pendant qu'il étoit le maître de Caſal. C'étoit ſe flatter en effet, que de croire que la France voulut fournir quarante mille *Louis* d'or, comme elle fit, pour cetre entrepriſe; & laiſſer au Duc la poſſeſſion de cette nouvelle forteresſe. Elle ſçavoit que pour la lui ôter des mains, elle auroit toûjours les mêmes moyens qu'elle avoit eû pour l'obliger à lui abbandonner Caſal; ſçavoir, par l'argent, dont le Duc n'avoit jamais aſsès, & dont il avoit un beſoin continuel, afin de ſuppléer aux dépences qu'emportoit le train de vie qu'il menoit. Auſſi quand les nouvelles fortifications de *Guaſtalle* furent à peu-près

en

en état de défence, on vit défiler de tous côtés des prétendus deſerteurs, & Pelerins François, qui trouvoient tous bon acceüil à *Guaſtalla*, où l'on leur donnoit les moyens de ſubſiſter, juſqu'à ce qu'ils y priſent l'épée, & le mouſquet, & ſe déclaraſſent commis à la garde de la place, par l'ordre, comme on n'en pouvoit douter, de celui qui les envoyoit.

On n'a jamais douté que le Duc *Ferdinand Charles* n'eut vendu au Roi de France la Ville & la Citadelle de Caſal; ce qu'il fit l'an 1681. en laquelle celui-ci en prit poſſeſſion: mais on n'a jamais fort bien ſçu le détail de ce manège, & quels furent les inſtruments de cette vente. C'étoit depuis long-temps le deſſein de la France de ſe rendre l'arbitre de l'Italie; & ſi le prétexte de dépoüiller ſes Princes de leur Souveraineté lui a manqué, elle a eû en vûe de le faire d'une autre maniere moins criante, mais auſſi efficace. Le moyen de ſe rendre Souverain de la Lombardie ſans en avoir le domaine immédiat, étoit de ſe rendre maître du Pò, & d'avoir des places ſur ſon rivage, qui rendant

dant la navigation ſujette aux charges, qu'on voudroit mettre ſur les denrées, qui ſe communiquent par ſon moyen depuis le Piemont juſqu'à la mer, feroient tout plier ſous les volontés de celui qui les poſſéderoit. Le Cardinal de *Richelieu* s'étoit rendu maître de Pignerol dés l'année 1631. & par ce moyen s'étoit mis en poſſeſſion d'une porte, pour entrer en Italie, autant de fois qu'il plaiſoit à la France d'y envoyer ſes armées. On s'étoit chamaillé plus long-temps pour Caſal, dés que le Cardinal *Mazarin*, alors ſeulement ſous Miniſtre du Pape, eut employé la fineſſe d'en éloigner les deux armées, & même la garniſon Françoiſe, ſous la reſtriction qu'en en ſortant elle ne promettoit pas de n'y pas rentrer, comme elle fit juſqu'à deux fois. La premiere l'an 1632. que le Duc *Charles* de Mantoüe, qui en vertu de l'accord fait à Ratisbonne, en étoit le maître avec une Garniſon de ſes propres ſujets du Montferrat, gagna de nouveau par la France, y reçut ouvertement le Maréſchal de Thoiras, avec une Garniſon Françoiſe. Dans la ſuite le Marquis de *Leganes*, Gouverneur de Mi-

Milan, tenta mais inutilement de ſurprendre cette ville, & il l'aſſiegea en 1640. avec auſſi peu de fruit : car pour avoir négligé de faire ce ſiege dans les formes régulieres, préſumant que les François n'oſeroient entreprendre de l'attaquer avec le peu de forces qu'ils avoient en Piemont, & à cauſe de l'incommodité de la ſaiſon, Mr. d'*Arcourt* l'en chaſſa. La France demeura ainſi Maîtreſſe de Caſal juſqu'à l'an 1652. que l'Empereur *Ferdinand* III. attacha à ſes intérêts la Maiſon de *Gonzague* par un double mariage, aiant pris pour ſa troiſieme femme la Princeſſe *Eleonore*, ſœur du Duc *Charles* II. & aiant donné à celui-ci l'Archiducheſſe *Iſabelle Claire Eugenie* pour épouſe. Alors le Marquis de *Caracene* Gouverneur de Milan reprit Caſal, & le rendit au Duc, le Roi d'Eſpagne lui promettant d'en entretenir la garniſon à ſes frais. Le Cardinal *Mazarin* fit l'année ſuivante force careſſes au Duc, pour l'obliger à remettre Caſal entre les mains du Roi de France, lui promettant de le tirer de la dépandance de la Maiſon d'Autriche, qui à la fin ſe rendroit maîtreſſe abſolue de Caſal & de tout

tout ce qu'il poſſedoit dans le Montferrat; parce que cela l'accommodoit pour la ſeureté du Duché de Milan: la choſe ne réuſſit point, à cauſe des liens trop récents, qui attachoient le Duc à l'Empereur. Mais, quatre ans après, il ſuccomba aux perſuaſions de la France; lors qu'aiant voulu faire un voyage à Paris pour y connoître l'état de ſa Maiſon en France, & des biens qu'elle y poſſedoit, il conſentit à faire garder la forteresſe de Caſal par une Garniſon étrangere, & d'une Nation amie de la Couronne qui n'eut aucune liaiſon avec la Maiſon d'Autriche, & indépendante des ſecours que celle-ci contribuoit pour ſon entretien: ce qui auroit eu lieu, ſi étant de retour à Mantoüe il ne s'étoit picqué d'émulation contre le Duc de Modene, qui jouiſſoit de la premiére faveur & conſidération auprès du Roi de France, à qui pour ne point être poſtpoſé, & pour avoir la même place auprès de l'Empereur, il s'attâcha de nouveau plus étroitement. Celui-ci pour le retenir avec des liens plus forts lui donna le titre de Commiſſaire de l'Empire, & de Général de ſes Armées

Roi T. C. aiant conçu de ſi grands deſſeins, dès qu'il vit ſont autorité parfaittement établie dans ſon Royaume, par l'abolition ou l'éloignement de tout ce qui l'avoit autrefois limité, ne penſat de nouveau à ſe rendre maître de Caſal; & même il eſt étonnant qu'il laiſſat écouler tant de temps ſans le faire. Mais enfin le Roi aiant traitté l'an 1680. le mariage du Duc de Savoye avec l'héritiere préſomptive de Portugal, en récompence de celui-ci il étoit bien naturel d'eſperer que le Duc n'auroit pas de peine à lui abandonner un petit Etat pour un Roiaume, & qu'ainſi la porte lui ſeroit ouverte pour étendre ſon domaine en Italie, comme il avoit commencé de l'étendre en Alemagne, par les ſentences de ſes chambres de Réunions, qui lui adjugeoient tous les petits Etats de la frontiere l'un après l'autre. Il envoya donc à Mantoüe l'Abbé Morel, pour diſpoſer le Duc à lui céder Caſal, & à en prendre compenſation, ſoit en argent contant, ſoit en équivalant dans la France. Comme il n'avoit propoſé au Duc de Savoye que de conſentir à le laiſſer dépoſi-

taire du Piemont & de la Savoye, pendant que S. A. R. iroit en Portugal, de même il ne demandoit au Duc *Charles Ferdinand* de Mantoüe que de le décharger du poids de maintenir une garniſon à Caſal. La choſe étoit naturellement aſsès au gré du Duc, qui menant une vie tumultueuſe & occupée du ſeul & continuel ſoin de ſes plaiſirs, n'avoit jamais autant d'argent qu'il en falloit pour fournir à tout. Mais enfin la déclaration étant trop importante, & pouvant avoir de facheuſes ſuites pour le Duc, Il refuſa, ou feignit de refuſer pendant quelque temps toutes les offres du Roi, juſques là, que l'Abbé Morel ſe retira de Mantoüe déſeſpéré de ne pouvoir rien obtenir, mais feſant de grandes menaces au Duc, que le Roi ſçauroit bien tirer raiſon du peu d'état qu'il faiſoit de ſes inſtances, & de ſes offres.

Le Duc ne voulant point que le refus qu'il faiſoit, fut attribué en aucune maniére au peu de conſidération qu'il eut à ſatisfaire S. M. dépêcha auſſi-tôt le Marquis de Guerrier à Paris pour faire des proteſtations au Roi du reſpect,

pect, & de l'eſtime qu'il avoit pour toutes ſes volontés dans les choſes, où il étoit en ſon pouvoir de le ſatisfaire ; le conjurant ſeulement de vouloir ne point mettre ſa ſoûmiſſion à l'épreuve de celles qu'il ne pouvoit executer, ſans offencer ſon honneur. Le Duc proteſta toûjours dans la ſuite, qu'il n'avoit chargé le Marquis que de cette proteſtation générale, ſans rien promettre en particulier : & le Roi comprit que le Duc raviſé lui faiſoit proteſter une diſpoſition générale & ſans reſerve de le ſatisfaire abſolument en tout ce qu'il deſiroit ; A cauſe de quoi il renvoya l'Abbé Morel à Mantoüe, lequel s'étant preſenté au Duc & l'aiant fait ſouvenir des proteſtations qu'il avoit envoyées en Cour, & attendant quel en ſeroit l'effet, le Duc prit une plume, & écrivit ſon nom au bas d'une feüille de papier blanc, en diſant à l'Abbé qu'il ne pouvoit pas donner au Roi une marque plus ſeure de ſon dévoüement, qu'en ſouſcrivant à toutes ſes volontés, leſquelles il ne croyoit pas que S. M. voulut étendre ſur des choſes qui répugnaſſent à ſon honneur, & à ſes obligations.

La proteſtation étoit belle, mais l'action n'étoit pas du même caractere; puiſqu'en ſouſcrivant aveuglément, à tout, il pouvoit arriver que le Roi ſe ſervit de cette ſouſcription à faire réüſſir des deſſeins, leſquels, quoi que le Duc les conſidérat comme des choſes contraires à ſon honneur & à ſes obligations, ne ſeroient regardées par le Roi, que du côté qu'elles ſeroient favorables à ſes intérêts; & iroient ainſi au préjudice & du Duc, & de ceux qui en pourroient ſouffrir. Auſſi l'Abbé *Morel*, ſans chercher d'autres explications des ſentiments du Duc; & beaucoup moins, ſans lui faire ſentir l'étendue de l'uſage, qu'on alloit faire de ſon ſeing, prit doucement la feuille ſouſcritte, & ſe retira avec de très-humbles actions de graces. Les choſes étant en ſuite diſpoſées pour en profiter; On écrivit au deſſus de la ſignature du Duc un ordre au Gouverneur de Caſal de conſigner la place à celui qui le preſenteroit, & qui ſe trouvant à la tête d'un corps de Troupes en prit poſſeſſion au nom du Roi de France.

C'eſt de cette maniere, que la Cour

de

de Mantoüe proteſta que la choſe s'étoit faite ; & que le Duc extrèmement ſurpris de l'uſage qu'on avoit fait de ſa ſignature ne vit qu'à ſon très-grands regret les François devenir les maîtres de Caſal. Mais on le laiſſa dire & peu crurent que l'expédient de la ſignature ne fut un jeu concerté du Duc avec les Miniſtres de France, pour ſauver, en quelque maniere, ſa réputation auprès de l'Empereur, qui ne manqueroit point de ſe récrier contre la trahiſon; puiſque le Duc de Mantoüe étant Vaſſal de l'Empire, & pour Mantoüe, & pour le Montferrat, ne pouvoit diſpoſer d'aucune place de ces deux Etats ſans ſon conſentement.

Le Duc de Mantoüe n'en fut pas crû d'avantage, quand il aſſeura, & qu'il jura même un jour à Veniſe ſur l'hoſtie qui étoit entre les mains du Prêtre, de qu'il entendoit la Meſſe, avec quelques perſonnes qui lui en parloient, qu'il n'avoit jamais touché aucune ſomme de derniers, qui pût donner lieu à dire qu'il avoit vendu cette place. Car comme l'argent lui manquoit toûjours, il eſt impoſſible de s'i-

maginer qu'il ait ſçiemment donné les mains à une aliénation comme celle-ci, ſans en retirer aucun profit ; le Roi de France conſidérant Caſal comme une place qui lui étoit pour le moins auſſi importance que Dunkerke, pour laquelle avoir on ſçait qu'il fit autrefois conter deux, ou quatre millions au Roi d'Angleterre.

Mais le peu de crédit qu'on donnoit aux proteſtations du Duc de Mantoüe, n'étoit pas ce qui l'embaraſſoit le plus, non plus que les plaintes de la Cour de Vienne, qu'il eſſuya avec la contenance d'un homme qui avoit été trompé, & trahi par les ſiens, qui avoient vendu une ſi importante forteresſe au Roi de France ſans ſon ordre. Auſſi fit-il mettre en priſon le Marquis *Guerrier* à ſon retour de Paris, comme s'il avoit outrepaſſé ſes Commiſſions, & promis au Roi au delà de ce qu'on lui avoit preſcrit. La choſe paſſa pour mommerie, & le peu de ſuite qu'eut cette priſon le confirma encore d'avantage. La ſeule Rép. de Veniſe n'entendit point raillerie ſur ce que venoit de faire le Duc, avec qui elle rom-

rompit la correſpondance la plus intime, avec laquelle elle avoit toûjours traitté avec lui, parce quelle le conſidéroit comme un fils, ou tout au moins comme un voiſin très-bien intentionné, attendu la protection & les ſecours que ſa Maiſon avoit reçu du Senat, dés le temps qu'elle étoit parvenue a ce Duché. Elle le traitta en ennemi, ſans lui déclarer la guerre; le priva de la communication libre qu'il avoit toûjours eue avec la Nobleſſe, quand il étoit a Veniſe, contre ce qui ſe pratique avec tous les autres Princes, avec leſquels aucun Noble ne peut traitter ſans une permiſſion expreſſe, ou par députation du Senat. Elle ôta à ſes livrées tous les paſſedroits, qu'on leur avoit ſouffert, & fit revivre même des péchés enſévelis dans l'oubly, pour leſquels elle punit ſes créatures. Le cas d'un certain petit Peintre, qu'on appelloit *Pittoretto*, fut une marque éclattante de ceci. Il avoit ſur ſa conſçience de vieux pêchés, deſquels le public ne l'avoit jamais obligé à faire pénitence, à cauſe de la protection & de la familiarité particuliere dont, il jouiſſoit

auprès du Duc. Celui-ci étant devenu Etranger ſi non ennemi à Veniſe, on rappella à éxamen la vie du *Pittoretto* au ſujet d'une légère affaire, où il ſe trouva impliqué. Il fut ſaiſi, & on lui fit ſon procès pour des fautes anciennes & nouvelles, dont il ſe trouva coupable. Le Duc informé du danger, où ſe trouvoit ſa Créature voulut bien interpoſer ſes prieres auprès du Senat pour en obtenir le pardon. On fit pendre le *Pittoretto*, & on ouvrit, enſuite, les lettres du Duc, qui prioit pour lui: & on lui fit réponce que le Senat étoit fâché de n'avoir pas ſçu à temps que S. A. prit intérêt dans la perſonne du ſupplicié; & que ſi elle l'avoit ſçu, elle auroit uſé de clémence à ſon égard, quoi que convaincu des crimes, pour leſquels il avoit mérité pluſieurs morts.

Le Duc ſe voyant ſi rudement pouſſé, voulut auſſi de ſon côté faire le brave, & envoya à Veniſe une autre de ſes Créatures, pour y faire les fonctions de ſon Réſident du caractere à peu-près du *Pittoretto*, hormis qu'au lieu de crimes, il n'avoit que la honte d'avoir.

voir exercé auprès de lui un métier, que perſonne ne croit pouvoir faire avec honneur, & qui l'avoit tellement décrié à Veniſe, que le Duc ne pouvoit conférer à une perſonne plus méprisable un emploi ſi glorieux & ſi important. Le Senat ne manqua pas de faire ſentir au Duc la diſpoſition dans laquelle il recevoit ce Miniſtre, à qui il refuſa deux fois de ſuite l'audience, quoi qu'on la lui eut accordée, & que le Miniſtre fut venu deux jours conſécutifs à la porte du Senat pour ſe faire connoître, & preſenter ſes Lettres de Créance. Enfin, au troiſieme jour il fut admis, & la réponce du Doge à ſa harangue, fut que la République aiant intéreſt à bien vivre avec le Duc ſon Maître, elle écouteroit tous ceux qui viendroient lui parler de ſa part de quelque caractere qu'ils fuſſent. Le Duc, cependant, continuoit à fréquenter Veniſe; mais ſans aucune converſation avec la Nobleſſe, qui vivoit avec lui dans une extréme reſerve, & paroiſſoit ne l'avoir jamais connu. Cela lui faiſoit ſentir la faute, qu'il avoit faite, de ſe défaiſir de ce qui l'avoit

rendu juſqu'alors ſi conſidérable. Et ce fut dans ce temps-là, qu'il penſa à fortifier *Guaſtalle*, afin que l'importance de cette nouvelle place, qui dépendroit de lui, lui attirât la premiere conſidération dont il avoit jour.

Il n'eſt pas cependant, moins vraiſemblable que cette penſée lui fut ſuggérée par la France même, qui s'étant ſi heureuſement établie à Caſal, eſpéroit d'en faire autant dans ce nouveau poſte; où bridant plus avant le cours du Pò, elle viendroit à tenir dans la dépandance les Duchés de Milan, de Parme, de Modene, & de Mantoüe même, où il n'entreroit aucune denrée par eau, que celle qu'elle y voudroit laiſſer entrer. On aſſeure que le Roi de France fit conter au Duc quarante mille *Louis* d'or pour cette fortification, & lui fit envoyer des Entrepreneurs & Ingénieurs François pour former & diriger l'ouvrage; car ſelon le kalendrier, dont on ſe ſervoit alors, il n'y avoit rien de bien penſé, ni de bien éxécuté, que ce qu'entreprenoient les François. Le Duc, ou pour mieux dire les Entrepreneurs François pouſſerent l'ouvrage des for-

fortifications avec toute la diligence poſſible; & il étoit prêt à être perfectionné, & mis en état de recevoir garniſon, pour laquelle même il y étoit déja entré à la ſourdine environ 300. François qui avoient traverſé les Etats voiſins ſous le nom de Pelerins & de voyageurs, lors que le Conſeil de l'Empereur lui repreſenta le préjudice, & l'eſclavage où alloit tomber l'Italie, s'il ſouffroit, que contre les pactes exprès de ſon Inveſtiture, le Duc de Mantoüe fortifiat *Guaſtalle*, & y tint une nombreuſe garniſon; Ceci fit reſoudre, S. M. I. non pas à commander au Duc de démolir ſon Ouvrage, mais à nommer le Comte de *Fuenſalida*, Gouverneur de Milan, pour l'aller démolir; comprenant bien, que puiſque les choſes étoient allées ſi avant de la part du Duc, ſans en donner aucune part à la Cour de Vienne, il n'en déſiſteroit pas ſur une ſimple admonition ou commandement de l'Empereur. Le Comte de *Fuenſalida* fit embarquer à Pavie des Milices & des Munitions de guerre, qui deſcendirent le Pò, juſque vis à vis *Guaſtalla*. Le Comte de *Lowigny*, Meſtre de Camp

de foſſés pleins d'eau, non du Pò, mais de petits ruiſſeaux qui ſerpentent là autour, & des ſources naiſſantes dans les foſſés mêmes, ce qui les rendoit intariſſables, étoient les plus belles fortifications qui fuſſent en Europe; rien n'aiant été épargné pour leur donner toute la beauté & la force, dont elles étoient capables.

Le Duc *Charles Ferdinand* de Mantoüe étoit plus à Veniſe que dans ſa Cour, où il faiſoit très-peu de reſidence, ſa grande affaire étant la Chaſſe, ou les amours, pour le ſervice deſquelles il avoit autant ou plus d'Officiers, que pour celui de ſa perſonne & de ſa Maiſon. On lui a donné des enfants, deſquels tout le monde n'eſt pas également perſuadé qu'il fut le Pere; étant connu, qu'il a toûjours, ou depuis très-long-temps, ſouffert une indiſpoſition qu'on dit provenir des excès commis en ce genre d'amûſement avec les femmes, qui le rendoit incapable d'engendrer. C'eſt une tradition aſsès conſtante que tout ce qui a valu la peine, & qui a pû mériter de l'amour dans la ville de Mantoüe & dans ſon E-

tat,

tat, a été à ſa diſpoſition ; quoi qu'on n'ait point ouï qu'il ait employé d'autres voyes que celle des inſinuations & des promeſſes pour ſe ſatisfaire avec le Sexe. Mais les exemples étoient ſi frequents, & les paſſe-temps du Duc étoient ſi communs, que la choſe avoit perdu la plus grande partie de ſa laideur, & que jamais il n'a été plus vrai qu'il l'étoit à Mantoüe, qu'à l'exemple du Prince ſe regle ordinairement la conduite des peuples; la Cour de Mantoüe étant devenue celle des amours, & une copie aſſés fidelle de celle de France dans les dernieres années de *Henry* IV. & dans les premieres du Roi d'aujourd'hui, qui lui fit donner le titre d'*Empire Amoureux*, & dont on lit encore aujourd'hui dans les Chroniques de l'ordre, les exploits des Heros de ce temps-là. Quoi que la Maiſon de Gonzague ne ſoit arrivée à la poſſeſſion du Duché de Mantoüe, que pour s'être oppoſé à la liberté que le Bonacolſi vouloit introduire en faveur de ſon caractere Souverain, les choſes avoient ſi fort changé que la ſatisfaction du Souverain étoit devenue la loi dominante, qui faiſoit plier toutes les

les autres; & l'empreſſement étoit même ſi grand de lui applanir toutes les difficultés qu'une pudeur incommode pouvoit oppoſer à ſes plaiſirs, qu'on alloit au devant des volontés du Prince, dont toute l'affaire étoit de choiſir entre celles qui ſe preſentoient pour le contenter. Il s'eſt formé dans ſes Etats, à cette occaſion une recrûe de Comtes, de Marquis, & de Nobles ſi grande qu'il y en a pour peupler le reſte de l'Italie, ſi elle n'en fourmilloit de tous côtés. Pour ne point mettre au rabais, ou plus-tôt pour procurer des avancements à toutes les Demoiſelles, qui comme Nimphes (entre ces Demoiſelles il s'eſt vû des Nimphes, même très-roturieres & ſauvages) avoient eu part aux faveurs de ce Jupiter, toutes dis-je recevoient auſſitôt quelque place marquées dans le Ciel de la Nobleſſe, où comme Etoiles elles commençoient à brilier, mariées par la grace du Duc à des hommes dociles, ſouvent tirés du corps de ſes gardes, qu'il faiſoit Comtes ou Marquis, avec quelque nouvel appointement un peu plus qualifié à ſon ſervice. On peut dire qu'en cela la Cour de Mantoüe étoit plus

plus riche que le Ciel ; & le Duc, plus puiſſant que Jupiter même ; qui ne rendit recommandable ſon pouvoir que par un petit nombre de ces glorieuſes métamorphoſes ; au lieu que le Duc en a produit à milliers, & qu'il n'y a quaſi pas une partie de ſon Ciel, quaſi pas une famille de ſes Etats, où il n'ait produit & divinisé de ces Calliſto. Les Cloitres même des filles dans cette nouvelle Iſle de Citere reſpirerent cet air de liberté, que le Duc vouloit qui regnat par tout, & ſi quelques unes s'y continrent dans l'ancienne ſévérité de leur Inſtitut, ou tout au moins dans les limites d'une converſation religieuſe & honête, pluſieurs ſe mirent ſi fort au large, par le moyen des viſites du Duc, qui ne vouloit point avoir la vûe contrainte à ne pouvoir regarder que des demi-corps au travers des Grilles, que les parloirs demeurerent inutiles ; & que tout le monde fut admis à la participation du privilege de la Cour, & fut reçu aux grandes portes du Cloitre à battants ouverts, & qu'on multiplia encore en faveur du nombreux concours. On viſitoit là les Religieuſes

gieuſes aſſis tête à tête, & à bout portant des genoux & des mains, qui ſervoient à une partie des expreſſions de douceurs, dont ces entretiens ſont ordinairement aſſaiſonnés. On ne parle pas ici des goderons & des ornements de tête, dont les Religieuſes de Mantoüe étoient affeublées. Ils leur ſont communs, avec la plus part des Religieuſes de la Lombardie, qui ſe coëffent toutes différement; mais avec tant de propreté, que leurs voiles donnent un charme particulier à leurs perſonnes. Outre les voiles pliſſés, repliſſés, & contournés en mille manieres pour ſervir de cadre aux portraits, qu'ils entourent, elles ont des Guimpes qui étant attachées derriere les oreilles tombent pliſſées comme le reſte ſur le ſein & en empêchent la vûe libre à tout le monde. Mais dans les converſations particulieres, pour uſer de quelque indulgence ſpeciale en vers ceux qui ſont admis au tête à tête, les Religieuſes ſçavent prendre le temps des bons mots, qui s'y débitent, pour rire avec éclat; ce qui étant ordinairement accompagné d'un coup de tête jetté en arriere, les

Guim-

Guimpes qui ſont attachées aux oreilles & ſous le menton, & roides par le moyen de l'empoi s'élevent alors comme des voiles gonflés conduiſent les yeux des ſpectateurs au plaiſir de voir les neiges du ſein, inviſibles à l'abris de la Guimpe, & qui treſſaillent elles-mêmes de la joye commune des perſonnes unies dans la converſation. Pour cela, il ne faut pas s'imaginer que les Religieuſes d'Italie aillent vétues en robes, & Camiſoles toutes ſimples, & ſans baleine; Elles ont toutes des corps de jupe picqués, & ajuſtés à la montre du ſein, quoi que celui-ci, comme on a dit, ne ſoit pas toûjours viſible. Mais ce ſeroit un trop grand embarras de le vouloir tirer du fond perdu de l'accoûtrement d'une harangere, quand les occaſions ſe preſentent de faire parade, & de reconnoître avec toutes les faveurs poſſibles, la zéle d'un dévot, qui s'eſt mis ſur le pied d'adorateur conſtant de l'aimable & obligeante douceur d'une Religieuſe.

La vie du Duc à Veniſe ne différoit en rien de celle qu'il menoit à Mantoüe; ſi ce n'eſt que les plaiſirs, lui étoient

toient un peu plus cherement vendus, & qu'il étoit obligé à une dépence plus forte, qu'il ne pouvoit pas éviter en faiſant des Comteſſes & des Marquiſes, qui ne lui coûtoient gueres, que de les déclarer telles en les mariant à des Comtes & des Marquis de ſa façon. Pour l'honneur de ſon caractere le Duc avoit ordinairement un Palais, où ſes domeſtiques faiſoient ſemblant de lui faire leur Cour, en rempliſſant les Antichambres & les Offices. En effet, il y reſidoit quelquefois lui même, particulierement quand il s'agiſſoit de recevoir quelque viſite, ou de traitter quelque intéreſt d'un ordre ſuperieur. Mais ordinairement ſa demeure étoit une autre Maiſon moins remarquée, où il traittoit avec quelques confidents de ſes plaiſirs, & où il contoit & examinoit les offres, de ces perſonnes qui font le métier d'entremetteurs dans le commerce amoureux, & où les victimes, qu'il immoloit à ſes ſatisfactions pouvoient aller avec moins d'éclat, & par conſéquent avec moins de honte. On voyoit là abborder comme en proceſſion à certaines heures les officieux Médiateurs & courtiers

de

de plaiſir, qui venoient faire leur propoſition, ou conſigner la marchandiſe vendue au Duc, qui en uſoit ordinairement avec généroſité envers les uns & les autres, & les renvoyoit bien rarement mal ſatisfaits. Il y avoit de ces entremetteurs érigés en titre d'office, auxquels il donnoit penſion pour reſider continuellement à Veniſe, & y tracquer les proyes, que le Duc chaſſoit les premieres, quand il étoit arrivé. Il y en avoit d'autres, qui dépoſitaires ſecrets des bonnes diſpoſitions de pluſieurs femmes retirées, ou prétendues telles, venoient offrir ce gibier de reſerve qu'on n'avoit guere coûtume de renvoyer, de quelque petite miſe qu'il fut.

Le Duc avoit encore d'autres diſpoſitions biſarres à contenter des caprices, qu'aucun des Miniſtres ordinaires & extraordinaires de ſes plaiſirs, n'auroit jamais eu en vue. On ſe ſouvient d'une avanture en ce genre, qui eût des ſuites, qui ont fait parler long-temps Veniſe & la Lombardie de la ſingularité de ſon goût. Il rouloit par les rûës de Veniſe une petite Gueuſe, fille d'un Pere Hollandois, & d'une mere Françoiſe,

ſe, gens de la derniere condition, qui arrachoient leur ſubſiſtance de tout côté, & ſoûtenoient leur vie par toute ſorte de ſervices, que la miſere peut obliger les hommes d'entreprendre. La fille s'étant dès ſes premieres années conſacrée au métier de Venus continuoit parmi la plus baſſe canaille à vivotter des émoluments de cette honteuſe condition. Cette proſtituée, comme femme qui n'avoit jamais connu de pudeur, & qui comme celle de Petrone, ne ſe ſouvenoit pas d'avoir jamais été autre choſe que ce qu'elle étoit, voiant un jour paſſer le Duc, eut l'éfronterie de lui faire une grande révérence, & de le regaler d'un ſoûris, en l'enviſageant avec cet air d'aſſeurance, qui eſt propre des femmes perdues. Le Duc ſe ſentit toûché de cette avance d'honêteté & de ce regard, & l'ayant lui même enviſagée avec un retour de faveur & de careſſe, lui fit eſperer des effets de ſa reconnoiſſance. En effet il fit conſigner dès le même jour 300. Ducats à un des Miniſtres de ſes plaiſirs; lui commandant de les aller porter à la fille, & lui faire incontinent meubler une maiſon, où elle fut logée,

& où elle se mit en état de recevoir sa visite. *Madelenin* (c'est ainsi qu'on nommoit la fille) informée de ces bonnes nouvelles, quitte ses chiffons, se décrasse tout au plus vîte, & assistée du sçavoir faire des personnes de l'un & de l'autre Sexe, qui à Venise, aussi bien qu'à Athenes ont pour profession de mettre les corps en état de donner & de prendre du plaisir, disposa bien-tôt toute chose aux souhaits du Duc, qui informé qu'il pouvoit faire sa visite sans offencer les bienséances, y fut aussi-tôt, & par cela seul changea la condition de cette misérable, qui devint en peu de jours une des plus fameuse & importantes Courtisannes de Venise.

Ce qui contribua à ceci, fut que le Duc aiant pris plaisir à la conversation de cette fille, & aiant fait part de son avanture à quelques Nobles Venitiens, Compagnons ordinaires de ses divertissements, ceuxci du consentement du Duc furent visiter cette nouvelle Phriné, la régalerent à l'envy, & quelques uns mêmes lui assignerent une pension ordinaire pour avoir la porte ouverte chès elle, selon la coûtume du Pays, où

où pluſieurs boivent ſans dégoût dans le même pôt ; Le Duc étant ravi de l'avoir mis à l'honneur du monde, comme parlent les Venitiens, & que cette nouvelle Idole fut encenſée par un plus grand nombre de Devots. Il faut auſſi confeſſer que la Marmouſette dès les premiers moments de ſa Metamorphoſe changea entierement de penſées & de manieres, prit des airs de qualité, & ſe mit ſur un pied de dépence & de luxe tel que ſa Maiſon devint la banque, où les plus riches alloient négotier, & où l'on trouvoit un aſſaiſonnement le mieux entendu des parties mêlées de Muſique, de jeu, & de bonne chere. Elle voulut elle même apprendre la muſique pour pouvoir encore fournir en perſonne à cette partie des plaiſirs de ſon réduit ; mais ſon peu de diſpoſition naturelle, & les diverſions continuelles, qui la détourhoient de cet exercice, lui firent quitter ce deſſein. On parlera d'elle une autre fois, en parlant de la Cour de Parme, où elle fit une figure encore plus grande qu'elle n'avoit fait à Veniſe. On ajoutera ſeulement ici, que comme à Veniſe & dans

toutes les grandes villes, il y a du monde qui aime à s'enrichir à peu de frais, & au hazard d'une ſeule tentative hardie & qui ſait, ou faillit ſon coup en peu de moments, *Madalenin* qui voyoit pleuvoir l'argent chès ſoi, où elle n'étoit reſpectable que par le crédit de la faveur de ſes amants, dont les ſecours ne ſont pas toûjours preſents, ſongea à une garde de ſes treſors ſemblable à celle des Heſperides, & éleva un des plus puiſſants Dogues d'Angleterre dans ſa Maiſon, où aiant accoûtumé de le nourrit & careſſer de ſa main, elle le tenoit enchaîné le jour, mais lui laiſſoit pendant la nuit une telle liberté, que les plus reſolus, qui auroient entrepris d'y commettre quelque deſordre auroient bien dû conſiderer auparavant comme s'y prendre, pour en ſortir bagues ſauves.

Non ſeulement le Duc de Mantoüe étoit tourné du côté des plaiſirs; mais encore de celui de la bravoure & des armes, deſquelles il fut ſur le point de donner une terrible preuve en certaine occaſion qu'on va dire, s'il n'en eût été empêché. C'étoit ſa coûtume

quand

quand il voyageoit, & même pendant qu'il étoit à Veniſe, & que comme un autre Chevalier errant il alloit chercher les avantures amoureuſes, d'aller armé de toutes pieces ; c'eſt-à-dire de cotte de maille, de piſtolets, & de ces mouſquetons, que les Italiens appellent *Pistons*, dont le canon s'élargit vers l'embouchure, afin qu'étant chargés à cartouche, ils puiſſent faire un plus grand carnage en écartant les bâles. Dans ces importantes expéditions on voyoit le Duc, non pas caché dans le fond de ſa Gondole, mais à l'entrée, & au lieu le plus expoſé pour eſſuyer les premiers dangers, comme le plus brave d'une troupe de Rodomonts, deſquels il n'étoit point diſtingué par l'habit, & qui étoient ſa compagnie ordinaire ; à la tête de laquelle il ſe portoit aux embraſſements de quelques Thais, qui pour lui vendre plus cheres ſes faveurs, faiſoit ſemblant de n'oſer s'écarter de la maiſon de ſon pere, ou de ſon mari, qui le plus ſouvent étoient d'accord de ces eſcalades, & de ces Rendezvous dérobés, pour profiter plus abondamment de la proſtitution de leurs filles, ou de leurs femmes

Ces colluſions ne ſont pas rares en Italie, où non ſeulement les Etrangers, mais un bon nombre de ceux du pays qui veulent rafiner en Amour, & rehauſſer le goût du plaiſir par la rareté, & la ſingularité des avantures, ſont la dupe de leur extravagance & de leur délicateſſe. Mais il arrive des cas, où les deux parties ſont effectivent en un accord ſecret, d'enlever à vive force, & à quelque riſque que ce ſoit les fruits projettés de leurs amoureuſes reſolutions. On tient de la bouche même d'un ſuppôt, qui avoit concouru à l'execution d'un ſemblable deſſein, qu'une femme de qualité auſſi peu ſatisfaite de ſon mari, qu'elle étoit charmée d'un Adonis, fils de ſon voiſin, offrit ſes embraſſements à celui-ci, une nuit que ſon mari dormiroit, lui laiſſant toute la liberté, & lui conſeillant même de prendre toutes les précautions, qu'il jugeroit néceſſaires pour aſſeurer ſa vie, quand il ſe ſeroit engagé dans ſa Maiſon. Le mari n'étoit nullement indolent, & il y avoit tout ſujet de croire & de craindre qu'il ſe remueroit vigoureuſement, s'il venoit à découvrir de nuit un étranger dans ſa mai-

maiſon, qu'il n'y eut point appellé. Il avoit d'ailleurs quelques domeſtiques qui n'auroient pas de même demeuré les bras croiſés, s'ils euſſent vû l'honneur & la vie de leur maître en danger. Le jeune homme vaincu de ſa paſſion, & pour ne pas perdre, comme il diſoit, une occaſion ſi belle, & ſe priver d'un morçeau d'autant plus friand, qu'il étoit aſſaiſonné de plus grandes difcultés & dangers; accepta le parti, & ſe pourvût de deux hommes déterminés, recevant les inſtructions de la Dame de l'endroit par où il ſeroit admis, & de l'heure à laquelle il ſe devroit preſenter. L'endroit fut un appartement ſur le jardin, où la Dame auſſi bien que ſon mari dormoient en lits ſeparés, & en chambres contigües. Le Galant admis plaça du conſentement de la femme ſes deux braves ſur la porte, qu'elle ouvrit elle-même, de la chambre de ſon mari, avec ordre de décharger, & de le tuer au premier mouvement qu'il feroit; ſi par quelque accident que ce fut, il venoit à ſe réveiller, & à vouloir voir ce qui ſe paſſoit à la maiſon; ce qui par bonheur n'arriva

point. On a connu, ainſi qu'on l'a déja dit, un de ces braves, qui avoit ſervi quelques années dans les Troupes de France, & on a ouï de ſa bouche même, que jamais ſon cœur ne s'étoit trouvé en une poſture plus incommode, quelque jour de bataille ou d'action, où il ſe fut trouvé, la l'âcheté de l'entrepriſe, à laquelle il ſe prêtoit en cette occaſion le glaçant, comme il diſoit, d'horreur & de honte. Mais le métier qu'il avoit embraſſé, depuis que par ſa deſertion des Troupes il s'étoit privé des moyens de ſubſiſter d'ailleurs, l'expoſoit tous les jours à ces lâches entrepriſes; les expeditions de ces braves, que les Italiens appellent *Sgherri*, n'ayant gueres d'autres vûes que d'aſſeurer les plaiſirs criminels, ou d'aſſouvir la vengeance des plus riches.

Il y eut une occaſion où il ne tint pas au Duc de Mantoüe de faire une épreuve de ſa bravoure perſonnelle contre un ennemi d'un autre eſpece, que ceux qui étoient les objets de ſa bravoure ordinaire. L'Electeur de Saxe s'étant trouvé au Carnaval de Veniſe en 1683. y fut charmé de la voix & des manie-

res

res d'une certaine fille, qui chantoit à l'Opera. Il lui fit offrir une groſſe penſion, ſi elle vouloit venir en Saxe lui continuer ce plaiſir. Cette fille, comme toutes les autres de ſa profeſſion, qui vivent ſous la protection de quelque perſonne puiſſante, reconnoiſſoit le Duc de Mantoüe pour ſon Protecteur, mais entendant parler des gros appointements que l'Electeur lui faiſoit offrir, elle auroit bien voulu s'en accommoder. Il failloit en avoir l'agrément du Duc de Mantoüe, que l'Electeur ne vouloit point lui demander, ni permettre que quelqu'un le lui demandat en ſon nom. Le Duc de ſon côté, quoi qu'il ne fit aucune penſion à la fille, & qu'il ne lui donnât que ſa protection toute pure, ſe picquoit de ce qu'on la lui voulut débaucher, comme il diſoit, & qu'on lui fit des offres pour la tirer de ſa dépandance: c'eſt pourquoi il lui fit dire de bien prendre garde à ce qu'elle feroit, & qu'il ſçauroit bien lui faire perdre & le preſent & l'avenir, en dépit de ſon nouvel engagement, ſi elle l'acceptoit contre ſon gré. La fille écoûtoit ce qu'on lui diſoit de part & d'autre: &

comme ſa maiſon étoit un réduit, où pratiquoit une bonne partie des cauſeurs de la ville, chacun lui repreſentoit ce qu'il jugeoit le plus à propos pour la déterminer à l'un ou à l'autre parti, ſelon qu'il y étoit lui même incliné, ou que l'amitié qu'il avoit pour elle lui faiſoit juger l'un ou l'autre de ſes partis le plus à ſon avantage.

Il arriva pour le malheur particulier d'un fort honnête homme, qui avoit coûtume de fréquenter cette maiſon, que le diſcours étant un jour tombé ſur l'irréſolution où étoit Marguerite, (c'étoit ainſi que s'appelloit cette fille) il lui repreſenta d'un ton ſerieux, & par un diſcours raiſonné le peu de ſujet qu'elle avoit de différer à ſe reſoudre, d'embraſſer un parti auquel toutes les raiſons l'appelloient, & rien ne la retenoit que l'ombre ſans corps du danger, qu'il y avoit, de déplaire à un homme, qui n'avoit ſur elle aucun pouvoir, ni aucune autorité légitime : que les honnêtes moyens que l'on avoit d'avantager ſa fortune étoient des dons de Dieu, dont il ne falloit point abuſer : que l'Electeur lui offrant toute ſorte d'aſſeurances pour

ſa

ſa Religion & pour ſon honneur, rien ne devoit la détourner de profiter de ces offres; à moins qu'elle ne voulut préférer un incertain, tel qu'étoient les profits ordinaires qu'elle faiſoit à Veniſe de ſon chant, à un émolument extraordinaire & conſtant, comme étoit ce qu'on lui offroit, le préférer, dis-je par la crainte de perdre les bonnes graces d'un homme, leſquelles n'étoient pas ordinairement accompagnées en faveur de celles de ſon ſexe de beaucoup d'honneur, & de profit. On peut bien ſuppoſer que l'Orateur toûcha au perſonnel du Duc de Mantoüe; mais que ce fut juſqu'à l'offencer au point, que l'offence méritat un auſſi cruel reſſentiment que le fut celui qu'on aſſeurre que le Duc lui fit ſentir; c'eſt ce qu'on ne perſuadera pas facilement à ceux qui connoiſſoient cet homme, doüé également de probité & d'honneur, comme il l'étoit des plus agréables Sçiences. Ce qui eſt ſeur, eſt que le pauvre Monſieur G. M. ſe trouva dès la nuit ſuivante aſſaſſiné ſur le pas de ſa porte, au moment qu'il mettoit la clef dans le trou de la ſerrure pour rentrer dans ſa maiſon: l'aſ-

ſaſin ayant été vû long-temps ſe promener aux environs, & ayant même une fois frappé à laporte au commencement de la nuit & demandé à lui parler; & ſur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas encore venu, avoit pris le party de l'attendre ſur la rue.

L'approbation, avec laquelle ce particulier vivoit dans le monde, & le diſcours qu'il avoit tenu chès *Marguerite*, qu'il détermina effectivement en cette occaſion à aller en Saxe, fut cauſe qu'on mit ſa mort ſur le Comte du Duc, dont les créatures à leur tour eſſuyerent de terribles bouraſques à Veniſe, comme on l'a déja toûché, quoi qu'aucune ne fut, comme dans cette rencontre, injuſtement punie; mais toutes chatiées pour des crimes autrefois commis, ou pour de nouvelles inſolences. Le Duc cependant voulant tirer une vengeance beaucoup plus éclattante de la deſertion de la fille, qu'il prétendoit qu'on lui avoit débauchée, & de certains termes, dans leſquels on lui avoit raporté que l'Electeur s'étoit exprimé en parlant de lui, forma la reſolution de ſe battre en duel avec lui: & en ayant écrit le cartel

de

de ſa main, il le lui envoya preſenter par un de ſes braves, qu'il chargea d'accompagner la conſignation du billet des proteſtations néceſſaires pour obliger l'Electeur à l'accepter. L'Electeur le reçût en effet, mais avant que de l'ouvrir n'aiant point vû ſur la couverture, ou l'enveloppe du billet, les titres qu'il croyoit lui appartenir, il refuſa d'en faire la lecture: ſur quoi le Heraut lui en aiant expliqué le contenu, & fait les déclarations que le Duc lui avoit commandées; l'Electeur lui répondit alors, que le Duc menant la vie d'un petit Gentilhomme il avoit raiſon de vouloir vuider ſes querelles comme les gens de cette condition: mais que s'il vouloit s'élever à la qualité de Prince, il devoit agir comme tel, & mettant des Troupes & une Armée ſur pié, il pouvoit venir l'attaquer dans ſes Etats de Saxe, s'il croyoit en avoir quelque raiſon; & qu'alors il lui répondroit dans la même poſture, & qu'ils vuideroient ainſi leurs différents ſans déroger à leur qualité.

Le Duc ſe fit tenir à quatre pendant quelque temps, & ne parloit que d'ar-

mes, de battailles, & de champ clos, pour s'égorger avec ſon ennemi. Mais enfin ne trouvant perſonne qui voulut ſe battre avec lui, les penſées guerrieres firent de nouveau place aux ſoins & aux occupations amoureuſes, qui s'étoient vûës pendant quelque temps bannies de ſon cœur, & à des amuſements plus pacifiques & plus doux.

Un des plus bruyants de ceux-ci, & dans lequel un plus grand nombre de perſonnes pouvoit prendre part, étoit la converſation familiere que le Duc avoit avec *Don Pipo*, Copie ou frere Gemeau de *Don Jodelet*; ou D. *Japhet d'Armenie* ſi renommée ſur les Theatres de la Comedie Françoiſe. Ce Don *Pipo*, né dans la lie du peuple de Veniſe, avoit été dans ſa premiere Jeuneſſe attaché au ſervice de l'Egliſe de S. Apollinaire, ou *Sant Aponale* de cette ville parmi la marmaille qui ſert d'*Alevin* au Clergé des Egliſes particulieres, leſquelles quoi qu'elles n'ayent jamais que pour fournir au plus à l'entretien très modique de trois Prêtres, ſont néanmoins chargées chacune de 30. 40. 50. & quelques fois plus, de certains amphi-

phibies, appellés *Giagues*, Eccleſiaſtiques dans l'Egliſe à la faveur du hocqueton noir dont ils ſont couverts, & hors de là dévoués à tous les ſervices, emploix, & métiers les plus bas, qui peuvent ſervir à gagner la vie. Cependant, comme on leur fournit quelques moyens d'étudier la Langue Latine, il y en a entr'eux qui s'y appliquent juſqu'à ce ce qu'ils arrivent à pouvoir obtenir les Ordres Sacrez. Entre ces *Giagues*, un certain *Philippe* fils d'un pauvre Artiſan s'étant voulu jetter dans le Clergé, quoi que déja âgé d'environ 20. ans, au lieu qu'ordinairement ils commencent à Veniſe de prendre la veſte de *Giague* dès l'âge de huit à dix ans, & de plus pour regagner le temps paſſé, & faire un plus long voyage en moins de temps, s'étant jetté dans l'étude à corps perdu, il y perdit enfin l'eſprit ; les organes de ſa pauvre tête s'étant demontés en ſuite de l'entêtement où il ſe mit d'y ficher quatre ou cinq leçons à la fois ; ce qui l'aiant ridiculiſé parmi ſes camarades, il devint bien-tôt après le joüet de toute la ville, de tous les côtés de laquelle on venoit pour l'entendre, & pour ri-

re des diſparates qu'il faiſoit en tous ſes diſcours, farcis ſans diſcernement & ſans choix de tous les lambeaux qu'il avoit arraché des livres qui lui étoient tombés ſous la main, ou qu'on lui fourniſſoit pour achever de le rendre plus fou par l'application à la variété & à l'extravagance des matieres qu'on lui preſentoit.

Le *Giague* de S. Aponal s'étant ainſi rendu fameux dans Veniſe, le Duc de Mantoüe, qui n'y venoit que pour prendre part aux ſingularités de cette ville merveilleuſe, voulut en avoir une connoiſſance particuliere; & celui-ci aiant été introduit auprès de lui, & par l'honneur de cette recherche s'étant crû prétieux & mis ſur un ton d'importance, répondit ſi pleinement aux avances de la civilité du Duc, que jamais deux perſonnes ne parurent plus ſatisfaites l'une de l'autre, que ceux-ci le furent après leur premiere converſation. Comme l'ame généreuſe du Duc ſçavoit ſe faire honneur de la dépence, dans les rencontres où il y avoit de la gloire à acquerir, le Duc prenant celleci par les cheveux, commanda que Philippe

fut

fut incontinent couché ſur le Roole de ſa Maiſon, ſous le nom de *Don Pipo*, qu'il fut honoré de tous comme ſa perſonne propre, & traitté avec touts les égards & toutes les diſtinctions qu'on devoit avoir pour un homme qu'il honoroit de ſon eſtime & de ſon amitié, & qui alloit entrer dans ſa pleine & entiere confiance. Pour lui concilier d'autant plus cette eſtime, & ce reſpect, il voulut qu'on lui fit des habits proportionnés à ce caractere de Confident, auquel il venoit de l'élever, aiant fait venir ſur le champ le plus habile tailleur de Veniſe, à qui il commanda d'inventer une forme d'habit qui uniſſant l'ancienne magnificence des Grecs & des Romains avec la propreté, & la politeſſe des Nations modernes, donnat & ſoutint l'Idée d'un ornement ſans pareil; & ſous lequel un mérite extraordinaire, comme étoit celui de *Don Pipo*, eut moins de ſujet de rougir, s'il n'avoit pas la fortune d'éclatter autant qu'il en étoit digne, & que l'amitié du Duc eut ſouhaitté de le lui pouvoir procurer; auquel effet, il vouloit du moins qu'on n'y épargnat aucune dépence.

En

En effet *Don Pipo* dès le jour ſuivant parut à la Cour du Duc, hiſtorié en un magnifique habit de Damas Jaune paſſementé de velours noir & galonné d'argent, en Heros de l'ancienne Rome, en Sage de la ſavante Grece, & en Adonis de la Cour des Amours; le tout avec des cottes d'armes, des Manteaux, des brodequins & un affeublement de tête qui abregeoit toute ſorte d'heaumes, de courones, & de tocques, qui ont jamais ſervi à couronner la valeur ou la ſçience. *Don Pipo* de ſon côté, à qui tant d'ornements enfloient merveilleuſement le cœur, aiant meuri par l'excés de la joye qu'il en conçût toutes les ſemences de folie, qui n'avoient paru juſqu'alors pouſſer que de foibles tiges, ſe fit connoître parfait & conſommé dans le mérite de tous les honneurs qu'on lui faiſoit, & aiant commencé à prendre ſous l'aveu du Duc un ton déciſif, & de commandement ſur tous les Courtiſans débita dans la ſuite des oracles, dont une partie ſervoit de commentaire aux incompréhenſibles maximes de la folie la plus épurée, & l'autre de chatiment aux échappées de

ceux

ceux qui dans les Cours veulent paroître éxacts par la malignité de leurs cenſures ſur les autres, plus-tôt que par la droiture de leurs propres actions.

C'étoit avec *Don Pipo* que le Duc de Mantoüe s'occupoit la plus part du jour, *Don Pipo* figure principale dans l'aſſemblage public de ceux qui rempliſſoient ſon cortege, *Don Pipo* favori dans le Cabinet, & confident de ſes entretiens plus ſecrets & de ſes penſées les plus intimes. Outre la liberté permiſe de s'inſinuer dans les appartements du Duc, qui procuroit à ceux qui le vouloient bien la commodité de rire des extravagances du Bouffon, & de la pitoyable patience du maître, qui ſe montroit ſi mépriſable à les ſouffrir, le grand éclat de la joye publique étoit dans les Theatres, où le Duc ſe trouvoit immancablement, accompagné de *Don Pipo*, le plus ſouvent placé ſeul dans une loge avec lui. Comme *Don Pipo* s'étoit déclaré l'arbitre, & le juge de tout ce qui contribue aux plaiſirs de l'eſprit ou du corps; ſa cenſure ne manquoit point d'interrompre tout ce qu'il jugeoit mal adreſſé & conduit vers cette fin; & com-

comme ſes jugement n'étoient pas ordinairement ceux des intéreſſés, ce contraſte étoit ſouvent auſſi plaiſant aux ſpectateurs que les idées naturelles de la Comedie : qui par cela même étoit couruë plus qu'elle n'auroit été ſans ce ragoût.

On a dit que l'Electeur de Saxe en refuſant de ſe battre avec le Duc de Mantoüe, lui avoit fait reprocher qu'il étoit peu digne d'un Prince de vouloir ſe battre comme un ferrailleur, & en un tête à tête ; mais que le propre de la condition des grands, étoit de ſe battre à la tête des Armées, & en une poſture qui fit connoître qu'ils avoient des Troupes & des legions, qui s'intéreſſoient dans leurs querelles, où qu'ils pouvoient intéreſſer dans celles qu'ils ſoûtenoient. Cet avis, dis-je, ne fut pas entierement inutile au Duc, puiſque quelque temps après, celui-ci reſolut d'aller à la guerre, & de ſe porter en Hongrie à la tête d'une Troupe de braves, qu'il aſſembla & arma juſqu'au nombre de trois cent, outre une quantité de Nobleſſe volontaire de ſes Etats & des voiſins, qui le voulurent ſuivre. Il entendoit retentir

tir de tout côté le bruit de la guerre, qu'on y faiſoit aux Infideles, qui aiant oſé venir attacquer Vienne la Capitales des Etats de l'Empereur & de l'Empire, en avoient été comme miraculeuſement chaſſés; au bruit duquel prodige tous les Princes de l'Empire & les partiſans de l'Empereur encouragés étoîent accourus en Hongrie, ou y envoyoient leurs forces pour ſeconder le bras de Dieu & tirer vengeance de la perfidie des ennemis capitaux de nôtre foi. On n'a garde de dire que ce qui détermina peut être le plus efficacément le Duc à ce voyage fut la voix & l'aſſeurance commune que les Chrêtiens triomphoient par tout, & que les Infideles ſe laiſſoient battre autant de fois qu'on les attaquoit. Ce ſeroit déroger à ſa bravoure: & on veut bien croire qu'il reſſentit pour le coup quelques étincelles de ce feu, qui fait les vrais braves, & les échauffe à entreprendre, ou à ſoûtenir une guerre juſte. Il ſe mit donc en marche à la tête de cette Troupe, qu'il avoit choiſie entre les plus apparents & les plus fiers de ſes ſujets, & qui parut armée, ou plûtôt

tôt couverte de fer, comme les limaçons ſont de leurs coques. Il vit l'Empereur en paſſant par Vienne, qui loua ſa généreuſe reſolution, & l'encouragea de ſe faire honneur en un champ, où il y avoit des palmes à ceüillir pour tous. Il faut ici rendre juſtice au Duc, & avoüer qu'il eut pour le moins auſſi bonne opinion de la bonté & de la patience de l'Empereur *Leopolde*, qu'il en pouvoit avoir de ſa propre bravoure; puiſqu'après avoir vendu Caſal peu d'années auparavant, & n'aiant jamais donné la moindre ſatisfaction à l'Empereur, ni à l'Empire, d'une aliénation ſi importante il eut la hardieſſe d'aller ſe preſenter à Vienne, où l'on pouvoit l'obliger à quelque choſe de plus qu'un deſaveu en paroles de ce qu'il avoit fait, qui pût ſervir avec le temps en quelque maniere à le corriger, & reparer le mal. Il n'y avoit pas même ſi long-temps que le Duc aiant, & témoignant une confiance particuliere au Marquis *Don Joſeph Varano*, non ſeulement publiquement dévoüé au parti François, mais même très-facile à excéder en paroles pluſque improbatives de celui de la Mai-

ſon

ſon d'Autriche, la conduite de laquelle les beaux eſprits de ce temps-là prenoient pour le ſujet le plus ordinaire de leurs railleries, l'Empereur exhorta, pria, & commanda par lettres au Duc de Mantoüe de l'éloigner; ce à quoi celui-ci aiant aporté mille délais affectés, quand à la fin il fallut donner cette ſatisfaction a l'Empereur; il chargea le Marquis d'une patente la plus ample, qu'on put former des loüanges de ſa perſonne, & d'approbation de ſa conduite, en tout ce qu'elle avoit fait & dit en ſa Cour, que le Marquis eut grand ſoin de publier par tout & d'en diſtribuer des copies, moins pour ſa propre juſtification que pour rendre plus éclattant l'inſulte que le Duc de Mantoüe faiſoit à l'Empereur par cette déclaration.

Le Duc, comme on a dit, contant pour rien tous ces deſagréments qu'il avoit donné à la Cour Imperiale, & très ſûr de la ſeule patience de l'Empereur, ſe preſenta hardiment devant lui, & s'expoſa peut-être auſſi ſans reflexion à tout ce qui pouvoit ſuivre de cette confiance outrée, reçû, honoré

ré, & regalé par ordre du bon *Leopolde* comme l'ami le plus fidele, & le parent le mieux intentionné du monde pour ſon ſervice. Le brave Duc de Lorraine *Charles* V. Généraliſſime des Troupes de l'Empereur le reçût de même dans ſon camp devant Bude qu'il aſſiegeoit alors pour la ſeconde fois. Là le Duc de Mantoüe eut le loiſir de voir l'appareil & le feu, avec lequel les milices Chrétiennes manioient les armes, qu'elles déchargeoient bien plus ſouvent que n'avoient coûtume de faire ſes braves, qui ſe contentoient de les bien tenir chargées, & de faire ſervir leurs dos & leurs ventres d'ateliers pour en pouvoir accrocher un plus grand nombre à la fois. Cette vûe, & le tintamarre des batteries & des aſſauts continuels, avec leſquels l'Armée Chrétienne étoit occupée à gagner, ou à defendre le terrein ſous cette place, étourdit un peu le Duc, qui ſentant rallentir ſes eſprits guerriers ſe rendit docile aux conſidérations qu'on lui fit faire de l'importance de ſa perſonne, dont la vie étoit ſi néceſſaire au monde, & le diſpoſa à ſe laiſſer conduire paiſiblement

ſur

ſur une montagne à l'écart, d'où il vit la bataille que le Duc de Lorraine donna le 14. d'Aouſt à l'Armée du Seraſquier Turc, qui venoit pour faire lever ce ſiege, & tout au moins pour faire entrer de tels ſecours dans la place, qu'elle ſe put ſoûtenir pendant toute la campagne, comme elle avoit fait deux ans auparavant, non par aucun ſecours fourni aux aſſiegés, mais par le défaut des ſecours qui mánquerent aux aſſiégans, de la maniere que chacun ſçait.

Quoi que le Duc de Mantoüe n'eut répandu ni ſon ſang, ni celui des ennemis dans cette campagne, ni dans toute la guerre de Hongrie, il ne laiſſa pas de triompher, & de recuillir dans la ſuite des fruits très importants dans celle d'Italie, où il ne fut guère plus mêlé que dans l'autre. Cette guerre s'étant allumée non ſeulement en Italie, mais encore quaſi par toute l'Europe entre la Maiſon d'Autriche & ſes Alliés, qui ne pouvoient approuver les voyes d'agrandiſſement, ni convenir des titres que la France prenoit pour s'étendre de dépandances, de prétentions

tions fondées ſur des ſentences de ſes propres Tribunaux, Caſal fut aſſiegé l'an 1695. & le Marquis de *Crenan* obligé à le rendre aux Alliés le 11. de Juillet de cette même année. Le Duc de Savoye étoit à la tête de l'Armée victorieuſe, & toutes les apparences ſont qu'il n'auroit point été fâché d'en demeurer ſaiſi. Mais les conventions, avec leſquelles il avoit embraſſé le parti de l'Empereur ne s'étendant pas juſqu'à l'obligation de lui ceder cette conquête, le ſeul Duc de Mantoüe en profita; & Caſal lui fut rendu comme à un Prince, qui par cette poſſeſſion ne donnoit aucune jalouſie, puis qu'il recevoit bien la ville de Caſal; mais non pas la Citadelle qui en faiſoit autrefois toute la conſidération, & qui reſta démolie par les articles mêmes de la rédition qu'en firent les François, & qui s'obligerent même en la rendant de la démolir.

Il étoit dit néanmoins que le Duc de Mantoüe ſeroit un jour Généraliſſime, au moins titulaire de quelque Armée: Et cette fortune lui arriva dans les commencements de la guerre preſente, où il prit

prit un travers ſi fâcheux & ſi ruïneux pour ſes propres intérêts, qu'il devint à la fin (comme dit le Proverbe) d'Evêque Meunier, de Généraliſſime Soldat de fortune, & de Prince, proſcrit & privé de tous ſes Etats. La diſpoſition naturelle qu'avoit le Duc de Mantoüe à prendre l'écart dans les choſes mêmes qui importoient le plus eſſentiellement à ſon avantage, & à ſes obligations, fit craindre à l'Empereur, & à tous les Princes d'Italie qu'il ne prit le plus mauvais parti; & qu'il ne rendit la guerre (entrepriſe pour le recouvrement du Duché de Milan) plus longue, & de plus difficile réüſſite, en conſignant ſon Etat aux François, des mains deſquels il faudroit le retirer pour avoir la paix. L'Empereur en particulier avoit ſujet d'eſpérer qu'en cas de déclaration, le Duc ſe ſouviendroit de ſa qualité de Vaſſal, & prendroit ſon parti; quand ce n'auroit été que par gratitude, de ce qu'on lui avoit fait rendre Caſal ſans aucune obligation, ou juſtice; puis qu'il s'étoit privé très-volontairement de tous les droits qu'il pouvoit y avoir, en la vendant aux François. Il pouvoit auſſi fort naturellement

arriver que le Duc porté au bien & à l'avantage de ſes ſujets, embraſſeroit l'occaſion de les enrichir, en donnant (comme il le pouvoit ſans reproche, quand même il eut été indifferent) ſa capitale aux Troupes Allemandes pour en faire une place d'armes; ce qui auroit fait débiter toutes les denrées de ſes Etats avec un avantage conſidérable pour ceux du pays. Au lieu que ſe déclarant contre elles, il leur donnoit lieu de traitter le Duché de Mantoüe comme ennemi, avec les ſuites qu'ont ſemblables déclarations, quand le pays devient le Theatre de la guerre entre deux partis, qui aiant un égal intérêt à détruire les ſoûtiens chacun de ſon ennemi, n'ont point coûtume d'épargner celui de la ruïne duquel ils peuvent tirer quelque avantage.

La ſage Rép. de Veniſe par ſon inaction, & ſon refus à ſe prêter à aucun des partis, lui ſervoit de guide, & par de bons conſeils lui perſuadoit de recevoir une garniſon de troupes neutres à Mantoüe; qui ne s'oppoſant point aux progrès des Allemans, laiſſat porter la guerre du premier coup au Duché de Milan,

lan, qui étoit le ſeul ſujet de la querelle. Le nouveau Pape *Clement* XI. faiſoit ſemblant de lui perſuader la même choſe, & s'offroit de fournir la garniſon, ou entiere ou en partie, & être le dépoſitaire de Mantoüe: le Duc faiſoit de même ſemblant d'avoir de bonnes intentions & de donner à chacun, s'il étoit poſſible, toute ſorte de ſatisfaction, ſans bleſſer ſon honneur, & le reſpect qu'il diſoit vouloir garder aux deux puiſſances, qui entroient en guerre. Son Envoyé à Rome en parloit en ces termes au Pape, & au Comte de *Lamberg* Ambaſſadeur de S. M. Imperiale; & un autre de ſes Miniſtre faiſoit faire les mêmes proteſtations à Veniſe. Mais aucun parti ne ſatisfaiſoit le Duc, quand il étoit queſtion d'en venir aux effets, & d'accepter une garniſon neutre dans Mantoüe; les Papalins, les Venitiens, & les Suiſſes lui étant tous également incommodes, & il n'avoit point d'argent pour les payer, quoique même on lui offrit de lever cette difficulté, & quon voulut le décharger de ce payement. L'Empereur lui envoya le Comte de Caſtelbarco pour ſçavoir enfin à quoi il pouvoit s'en tenir.

Mais le Prince de Vaudemont, qui avoit livré le Milanois aux François, lui aiant fait de grandes menaces dans une lettre, & des proteſtations qu'il alloit le reduire en cendre dans Mantoüe même, au moyen d'un million de bombes, qu'il dépécheroit par l'air avec tout l'attirail néceſſaire, afin qu'elles y fuſſent plus vîte, le Duc effrayé tout de bon, promit en tremblant d'ouvrir les portes de ſa Capitale à trois mille François & deux mille Eſpagnols, qui y arriverent quelques jours après, expédiant l'avis de cette admiſſion aux Miniſtres qu'il avoit dans toutes les Cours étrangéres; & particulierement à Rome, où le Comte de *Lamberg* penſa faire jetter ſon Envoyé par les fenêtres de ſon Palais, lors qu'il lui voulut dire que le Duc avoit été contraint d'en venir contre ſon gré à la reſolution qu'il avoit priſe. Le Comte lui reprocha que bien loin de là, c'étoit le Duc qui avoit été chercher les François, & leur offrir ce qui n'étoit point à lui, pour le miſérable intêret d'avoir de l'argent, afin de continuer ſes débauches; puis qu'on ſavoit, que ſon Traité étoit ſigné déja pluſieurs mois auparavant,

ſavant, & que ce n'étoit que par une mommerie digne de la perfidie de ſon cœur, qu'il avoit feint à Rome, & à Veniſe de vouloir être neutre, après avoir pris ſon parti & avoir engagé ſa parole ailleurs.

Pendant que l'Empereur, dupé par le Duc, pourſuivoit le train des procédures ordinaires, qui règlent ſa conduite avec les Vaſſaux de l'Empire, en lui faiſant intimer ſes Avocatoires, & lui donnant ordre de ſe venir juſtifier en perſonne à ſon Tribunal, & le déférant à la Diete de Ratisborne, afin qu'elle en agit comme de coûtume & ſelon la juſtice; le Duc continuoit à ſe mocquer de l'un & de l'autre, & à ſe réjouïr avec ſes nouveaux hôtes, qui furent ravis de trouver en Italie tant de manieres Françoiſes, & une liberté ſi outrée en un pays, où l'on croit communément que les femmes ſont tenues fort de court. Les congratulations au Duc, qui avoit opéré ce miracle par les exemples de ſa perſonne & l'indulgence de ſa conduite, ne manquerent point pendant tout le temps qu'on eut le loiſir de vivre ſans ſouci à Mantoüe. Mais enfin les Impériaux aiant dès l'année ſuivante débouché en

Italie, & la neceſſité d'accourir au danger, & de jouer des mains contre des gens, qui n'avoient d'autre pitié de ces belles troupes Françoiſes qu'avoient apporté la licence & la joye à la moitié de l'Italie, que celle des Croates ou des Hongrois, dont la douceur conſiſte à tuer tout d'un coup, quand ils peuvent arriver à frapper: cette neceſſité, dis-je, d'accourir, & de s'oppoſer à ces nouveaux venus, avoit terriblement dérangé les plaiſirs du Duc. Celui-ci voltigea encore quelque-temps par les endroits les moins expoſés de ſon Etat; ſortant quelquefois de Mantoüe, pour qu'on ne dit pas qu'il y étoit priſonnier de ſes auxiliaires, juſqu'à ce que la Ducheſſe *Iſabelle de Guaſtalle* ſa femme étant morte, il prit un plus grand eſſort, & fit le voyage de France.

N'aiant jamais eu aucun égard preſque pour cette princeſſe, quoique très belle & très vertueuſe; on ne peut pas dire qu'il entreprit ce voyage pour diſſiper le chagrin, que lui cauſoit cette mort. Et il eſt plus que vrai ſemblable que les François, au pouvoir deſquels le Duc s'étoit livré, lui perſuaderent ce voyage

en

en vûe de l'engager toûjours plus avant dans leur parti, en l'obligeant à recevoir une nouvelle épouſe de la main du Roi, comme la choſe ſuivit en effet. Cette épouſe fut une Princeſſe d'*Elbeuf*, ſœur, du côté du Pere, de la Princeſſe de *Vaudemont*; cette alliance aiant été jugée avantageuſe au deſſein de retenir le Duc dans le parti, par l'aſcendant qu'elle prendroit ſur ſon eſprit, & par le ſoin que prendroient le Prince & la princeſſe de *Vaudemont* de cultiver à titre de parens cette inclination ou ces engagements du Duc. Celui ci reçût apparemment à titre de Dote de ſa nouvelle épouſe le titre de Général des Armées de France en Italie, dont il alla prendre poſſeſſion dans l'Armée du Duc de *Vendome*, qui aſſiégeoit alors Verrue dans le Montferrat, & qui fit tirer forces Canons à l'arrivée que fit le Duc dans ſon camp, peut être pour l'empêcher d'ouïr les railleries des Soldats, qui ſe mocquoient d'un tel Général. Auſſi celui-ci laiſſant la guerre à ceux qui vouloient en ſouffrir les fatigues & les riſques, alla recevoir ſon épouſe à S. Salvatore, où

il conſomma, ou voulut qu'on crut qu'il avoit conſommé ſon mariage avec elle. On dit qu'il voulut qu'on le crut; car l'opinion commune eſt que le Roi l'aiant marié, & le renvoyant à conſommer ſon mariage en Italie; le Duc impatient de s'éclaircir du miſtere qu'il pouvoit y avoir à donner une femme à un homme, & vouloir qu'il aille bien loin de là conſommer ſon mariage, il traverſa le chemin de ſa nouvelle épouſe, & l'alla ſurprendre à Nevers, où au moyen de ſon Aumonier ordinaire il ſe mit en poſſeſſion des derniers droits du mariage; & ſatisfait ou non de l'épreuve, la laiſſa là. Ceci étant venu aux oreilles du Roi, le Duc en fut quitte pour un deſaveu du fait, qu'il en fit à Sa Majeſté dans une lettre qu'il lui écrivit. Ce qui apaiſa la querelle, qu'on lui en vouloit faire, puiſqu'il eſt impoſſible de faire que ce qui a été fait, ne le ſoit pas.

Le Duc continua encore quelque-temps ſa vie accoûtumée, auſſi peu empreſſé à exercer ſon Généralat, qu'à jouir des embraſſements de ſa nouvelle épouſe,

ſe, à qui il ne fit pas meilleure compagnie, qu'il avoit fait à la premiere, toûjours alerte pour découvrir de nouveaux ſujets de plaiſir, & toûjours à la pourſuite des moyens de ſe ſatisfaire. L'Empereur cependant faiſoit travailler à ſon procès dans la Diete de Ratisbonne; & les François devenant tous les jours plus foibles en Italie, ne lui promettoient rien de meilleur de leur côté. Cette foibleſſe fut à la fin ſi grande, que quoi qu'ils poſſédaſſent encore le chateau de Milan, diverſes places de ce Duché, & la Capitale de Mantoüe; ils ſe virent contraints de demander, grace aux Imperiaux, & de tout abbandonner pour pouvoir emmener leurs ſeules troupes. Ils voulurent à la vérité ſtipuler quelque choſe en faveur du Duc, & de ſa nouvelle épouſe; mais l'un & l'autre étant Créature de la France, qui les avoit employés pour ſes intérêts particuliers; celle-ci ne ſe pouvant plus ſoûtenir elle-même, c'étoit en vain qu'elle demandoit pour eux, ce qu'elle ne pouvoit pas obtenir pour ſoi: la Morale, auſſi bien que la politique des Princes, étant de ſe règler par les droits les

plus rigoureux de la juſtice, & de refuſer par charité, ou par bienſéance, ce que la force n'eſt pas en état d'obtenir.

La ſentence de la Diete parut à la fin (ce fut le 30. Juin 1708.) qui aboûtit à une proſcription de la perſonne du Duc de Mantoüe, déclaré déchû de tous ſes Etats & droits, quelque part qu'ils fuſſent dans l'encente de l'Empire. Ce fruit ſi amer de ſes attachements à un parti, qui avoit ſuccombé, étoit capable de le faire mourir de chagrin; ſi d'ailleurs une maladie aigue, qui peut-être lui étoit venue des reflexions douloureuſes, qu'il avoit pû faire depuis quelque temps ſur le malheureux état de ſes affaires tout à fait dérangées, ne l'eut ſouſtrait à ce coup, qui ne le frappa qu'après ſa mort: car il finit ſes jours dans la ville de Padoüe, le cinquieme de Juillet ſuivant, avant que d'être informé de ce que la Diete avoit décrété à ſon ſujet. Ce Prince ſera à tous les ſiecles un exemple mémorable de la mauvaiſe iſſuë, qu'ont ſouvent les routes, où l'on s'engage par caprice, & qu'on s'obſtine à ſuivre par un

un effet de la corruption du cœur, & de l'eſprit, qui accompagne les deſordres continuels de la vie.

Quelque joye que le Duc de Mantoüe ſembla procurer à ſes ſujets, en leur donnant l'exemple, & la confiance d'une vie toute confite dans les plaiſirs, il eſt vrai cepandant qu'il ruïnoit ſon pays par les éxactions continuelles, qu'il permettoit aux Juifs d'en tirer, & qu'il authoriſoit dans ces Harpies publiques, afin de tirer lui même d'eux les ſommes néceſſaires à continuer ſes débauches. Il leur avoit abbandonné touts les partis & les Monopoles qu'ils lui propoſoient, & moyenant une finance preſente, rien n'étoit recherché dans leur conduite. C'étoient eux qui faiſoient battre, & regloient ſa monnoye, la plus miſérable & du plus bas aloi, qui fut en Italie, où les petits Duchés de Lombardie aiant chacun la leur, il eſt impoſſible qu'elle ne ſoit toute de mauvaiſe condition. Auſſi n'a telle cours que dans leurs Etats particuliers, ce qui eſt très incommode aux voyageurs, qui ſont contraints de ſe pourvoir des monnoyes du Pape ou de Florence, qui étant de

bon argent, ont cours par toute l'Italie. Si le Duc de Mantoüe ſouffroit les Juifs dans toutes les fermes de ſes revenus, & fermoit les yeux aux malverſations, qu'ils y commettoient, très-grandes ſelon le génie ſordide & intéreſſé de cette ſorte de gens, il ſçavoit bien auſſi vuider ces langſues, & les mettre ſous le preſſoir, quand il vouloit en tirer des ſommes au de là de celles qu'ils lui devoient, en vertu de leurs baux. Il les faiſoit menacer de les chaſſer de ſes Etats; & comme il auroit pû executer cette menace, ſans que perſonne s'y oppoſat, ces Juifs venoient auſſi-tôt à compoſition, & contoient une ſomme d'argent plus ou moins grande, ſelon le beſoin du Duc, ou ſelon qu'il étoit en plus mauvaiſe humeur. Mais auſſi toute cette charge retomboit ſur ſes propres ſujets, ſur leſquels les Juifs exerçoient de plus grandes violences en qualité de fermiers publics, ou par les uſures exceſſives qu'ils tiroient des particuliers; leſquels voulant ſatisfaire leurs caprices, trouvent à la vérité des reſſources preſentes dans leurs bources, mais à un intérêt ſi exhorbitant, que leurs ſatisfactions vien-

nent

nent à la fin à les rüiner entierement.

Le Duc a fait élever, un jeune homme, nommé *Don Jean*, comme ſon fils; mais dont le Naturel étoit devenu ſi incommode aux Peres Jeſuites de Bologne, chès leſquels il l'avoit mis en éducation au College ou ſeminaire Noble de cette ville, qu'on ſe ſouvient qu'ils faiſoient tous leurs efforts pour s'en débaraſſer. On lui attribuoit de même une fille, qu'il faiſoit auſſi élever comme ſienne, à peu près du même âge, mais on ne ſçait pas ſi elle eſt reſtée en vie.

On ſe tromperoit beaucoup, ſi on croioit ce qu'écrit l'Auteur de la Clef du Cabinet des Princes, dans ſon mois de Septembre 1708. que „ quand les François évacuerent le Mantoüan en l'an „ 1707. il fut convenu que l'Etat de „ Mantoüe ſeroit mis en ſequeſtre, entre les mains du Pape & de la Rép. „ de Veniſe juſqu'à la paix générale... „ que des revenus du Duché, on en „ prendroit 400000. livres, pour l'entretien annuel du Duc de Mantoüe; „ & que le Pape & les Venitiens ſeroient Garants de toutes ces condi-

„ tions.... qu'en ſuite les Imperiaux
„ ſe ſaiſirent de cet Etat, tranſporte-
„ rent à Milan & ailleurs les proviſions
„ des Arſenaux, n'eurent aucun égard
„ aux remontrances de la Cour de Ro-
„ me & de la Rép. de Veniſe, s'appro-
„ prierent tous les revenus ſans en rien
„ donner au Duc de Mantoüe, qui fut
„ obligé d'emprunter pour ſubſiſter....
„ que ſans avoir cité le Duc de Man-
„ toüe aux Etats de l'Empire & par
„ conſequent ſans l'avoir entendu,
„ la Cour Imperiale fit publier une
„ Ordonance le 30. Juillet par laquel-
„ le on mettoit ce Prince au Ban de
„ l'Empire.

Peut être eſt il vrai que cet Ecrivain, n'avoit point vû de copie du traitté fait & ſigné le 13. Mars 1707. par les Comtes de Schlic, & Daun Commiſſaires Députés par le Prince Eugene au nom de l'Empereur avec le Prince de *Vaudemont* Gouverneur de Milan, ni des Article preſentés au même Prince *Eugene* à Milan par les Marquis *Caviani*, *Guerrieri* & *Valenti* au nom de la Ville & de l'Etat de Mantoüe. Il y auroit pû lire que dans le ſeul 40. Ar-

Article de ce Traitté, après tous ceux qui concernoient les intérêts de la France, & les avantages, qu'on croyoit pouvoir ſtipuler en faveur de celle-ci, il y eſt parlé du Duc de Mantoüe ; pour „ lequel on demande la reſtitution de „ la partie du Montferrat, qu'on pré- „ tend lui appartenir, ou pour équiva- „ lent ; Cremone & le Cremonois, avec „ la même neutralité, que lui reſteront „ Mantoüe & ſes Etats, dans leſquels „ ſont compris le Guaſtalois & le Bo- „ zolois, & qu'il lui ſoit libre de met- „ tre telle garniſon neutre qu'il lui „ plaira dans Mantoüe & dans Cremo- „ ne, quand les troupes des deux Cou- „ ronnes en ſortiront. Il y auroit vû, dis-je, que l'Apoſtille ou la réponce qu'on fit à ces demandes étoit conçûe en des termes incapables de chicane, puiſque il étoit dit en deux mots ; que la requête, où l'article étoit *Refuſé en deux points*. Il auroit appris que dans les Articles propoſés par les ſeconds. „ On „ implore la favorable entremiſe de S. „ A. S. le Prince *Eugene*, pour procurer „ à la ville & à l'Etat de Mantoüe la „ Clemence de S. M. Imperiale, & la

ſeu-

„ ſeureté pour ce qui regardoit la vie „ & les biens de la Nobleſſe, Bour- „ geois, Marchands, & Artiſans de „ Mantoüe; Stile bien différent de ce- lui dont on uſe, quand on exige l'ob- ſervation d'Articles ou des Capitulations jurées : Et que la réponce du Prince fut „ qu'autant que la ville & l'Etat fe- „ roient connoître leur fidélité & zele „ envers S. M. I. ils ſeroient aſſiſtés & „ protegés.

En effet, qu'y a-t-il de plus ridicule & de plus contraire au bon ſens, que de ſuppoſer que des gens, qui demandent à ſortir d'un païs, contraints à le faire par la pure néceſſité, ſoient en état de preſcrire & d'impoſer des conditions très-onereuſes à ceux qu'ils ſupplient, & de les contraindre d'accorder à leur conſidération encore à d'autres des avantages, dont ils ſe ſont rendus en toute maniere indignes ? Ce pauvre autheur eſt ſi mal informé de tout ce qu'il écrit, qu'il n'a point ſçû, ou l'a encore malicieuſement diſſimulé, que le Comte de *Caſtel-Barco* fut à Mantoüe faire connoître au Duc de la part de S. M. Imp, ce qu'il lui devoit en cette occaſion, que

que les Avocatoires de l'Empereur lui furent intimées comme à tous les autres feudataires ; que la Diete de Ratisbonne fut saisie du procès, dès le refus que fit le Duc d'obéïr, & qu'au bout de sept ans seulement elle donna sa sentence contre lui, comme Senat & Parlement de l'Empire, & que ce fut en son nom que la sentence du Ban Impérial fut exprimée & publiée. Mais toutes ces circonstances, qui ne sont ignorees de personne, ne prouvoient pas *la nullité & l'injustice des procedures*, avec lesquelles il veut qu'on en ait agi avec le le Duc ; mais servoient au contraire à faire voir l'aveuglement de ce Prince, de la perte duquel les François se soucioient si peu, aussi bien que de celle du Duc de la Mirandole, qu'en un Traitté de 42. articles préciſement, il ne parlerent d'eux que dans les deux derniers ; pour apprendre aux Princes qui sont si faciles à se prêter aux cajoleries de la France, que celle-ci les abbandonnera, dès qu'ils ne lui pourront plus servir de rien. C'est encore une autre marque bien sensible que le Gazetier du prétendu Cabinet des Princes est très-mal informé de ce qui

qui ſe paſſe, que ce qu'il écrit au même lieu que le *Duc de Mantoüe mourut ſubitement à Padoüe le 5. de Juillet.* Ce qui eſt notoirement faux ; ce Prince aiant été malade quelques jours, & aiant eû le temps de ſe diſpoſer a la mort ſelon les formes pratiquées parmi les Chrétiens, & même n'oſant faire de Teſtament, comme un homme qui avoit tout perdu, aiant recommandé au Doge & au Senat de Veniſe de procurer la ſatisfaction dûe aux Domeſtiques, qui l'avoient ſervi juſqu'alors. On dit qu'il avoit tout perdu, mais en un ſens moins rigoureux, car le Duc aiant poſſedé diverſes ſortes de biens, le Ban & la proſcription de l'Empereur ne l'avoit privé que de ce qui relevoit de l'Empire. En effet, le Montferrat aiant été ajugé au Duc de Savoye par ſentence de l'Empereur, comme il ſemble qu'on le lui avoit déja promis, ou fait eſperer dès la guerre paſſée, pluſieurs autres prétendants ſe preſenterent pour les autres biens ; & après une diſcuſſion de leurs raiſons, faite dans les formes par le Senat de Veniſe, les biens exiſtants au pouvoir & dans l'Etat de la Rép. leurs ont été

été ajugés ſelon le plus ou le moins de la force de leurs prétentions. S. A. R. de Loraine fut le premier qui envoya un Miniſtre exprès à Veniſe pour ſolliciter & faire valoir ſes raiſons. Le Duc de Guaſtalle, le Grand Duc de Florence, la Veuve du Duc, Princeſſe d'*Elbeuf*, & les Princeſſes de Condé & d'Hannover ſe firent tous entendre par Procureurs, outre *Don Jean de Gonzague*, qui eſt le fils Naturel, que le Duc a reconnu, & dont il a été parlé. Les droits de chacun de ces Prétendants étoient tous fondés ſur les divers degrés de parenté, par laquelle il toûchoient au Duc; & entre tous, le Duc de Lorraine a dû être conſideré comme le premier, & même comme l'héritier néceſſaire, puiſqu'il eſt fils de la Reine Ducheſſe, Veuve du Roi de Pologne *Michel Coributh Wisnovieski*, ſeule héritiere de l'Imperatrice *Eleonore de Gonzague*, ſa mere, tante du dernier Duc *Charles Ferdinand*. Cette alliance, dis-je, qui le rendoit en effet l'héritier néneſſaire du défunt, l'a auſſi expoſé à l'obligation de ſoûtenir, & de répondre à la prétention de tous les autres Alliés

liés & Créanciers, qui étant en grand nombre, donnent lieu de penſer que la ſucceſſion que receuillira S. A. R. en cette rencontre, ne ſera pas fort conſidérable, ſi elle ſe reſſerre dans les ſeuls biens meubles, qu'on fait néanmoins monter à quelques millions.

La queſtion la plus importante & la plus curieuſe au ſujet de cette mort, eſt de ſçavoir, à qui touchera le gros lot, c'eſt-à-dire qui ſera l'héritier du Duché de Mantoüe. A la vérité, il y a peu de Princes en Europe, dont la famille ſoit plus multipliée que celle des *Gonzagues*: mais comme aucun deux n'eſt en état de ſe faire raiſon par ſoi-même, & que l'Empereur en pourroit apporter pluſieurs pour autoriſer la diſpoſition qu'il en feroit ſans conſulter les prétendans, & les parens; il n'eſt pas facile de prévoir comment la choſe tournera, & qu'elle ſera la deſtinée de ce Duché. La Maiſon d'Autriche aiant été contrainte de démembrer une partie ſi conſidérable de l'Etat de Milan pour attirer, & retenir le Duc de Savoye dans ſon alliance, pourroit bien unir ce Duché à celui de Milan, ſi on veut con-

conſerver à celui-ci le titre du plus beau & du plus riche Duché de l'Europe. L'Empereur pourroit, d'ailleurs, répondre aux Princes & Etats de l'Empire, qu'ayant obligé ſon pere & lui même de promettre dans leurs capitulations qu'ils n'aliéneroient plus en faveur de perſonne aucun des fiefs de l'Empire, qui viendroient à vacquer, ce n'eſt que pour ſe conformer à leur volonté, & à ſon ſerment, qu'il le retiendra pour ſoi. Le Duc de Guaſtalla, comme plus proche du côté des mâles, & celui de Lorraine du côté des femmes, ne manqueront pas de faire valoir leurs raiſons, & d'embaraſſer ceux qui en devront porter le jugement. Et ſelon toutes les apparences ce jugement ne ſe fera qu'en un Traitté de paix générale, où le beſoin d'ôter les prétextes, & de prévenir tous les nouveaux ſujets de guerre, obligera les intéreſſés de près & de loin dans cette ſucceſſion, de s'employer pour la terminer, & la terminer de telle ſorte qu'elle ne puiſſe plus être cauſe de nouvelles brouilleries, comme elle le fut au temps, & pour la reception du Duc *Charles* I. Il eſt plus que certain, que

que la Rép. de Veniſe, qui fait dépendre ſa ſeureté & ſon repos de la qualité du voiſin qu'elle aura en ce Duché, s'employera de ſon mieux pour l'avoir tel qu'elle le ſouhaite; c'eſt-à-dire, plûs-tôt petit, que grand; & que l'empreſſement qu'elle a témoigné d'envoyer un Ambaſſadeur Plénipotentiaire à la Haye, dès les premieres apparences d'un Traitté de paix générale, regarde auſſi principalement cette affaire, qu'aucune autre qui puiſſe l'y intéreſſer: puiſqu'il ne paroit guére, quelle autre part elle peut prendre dans la ſucceſſion de la Monarchie d'Eſpagne. Encore un coup, il faut attendre le boiteux, & ſi Dieu nous veut donner la paix avant que tout le monde ſe ſoit ruiné à faire la guerre, nous ne ſommes pas loin de la voir traitter, les derniers ſuccès étant tout propres à y diſpoſer, & à en faire venir l'envie à ceux qui s'y oppoſent depuis ſi long-temps; & qu'on croit, avec aſsès de raiſon, en avoir les plus grand beſoin.

Le Duc *Charles Ferdinand* donnant dès long-temps, par la ſterilité de ſon mariage avec la Princeſſe de Guaſtalla

ſtalla, lieu de penſer qu'il n'auroit point d'héritiers; il eſt étonnant que ceux, qui avoient formé le projet du partage de la Monarchie d'Eſpagne, n'euſſent point jetté la vûe ſur le Duché de Mantoüe, pour le donner à la Maiſon de Lorraine, à qui on faiſoit céder à la France ſon ancien patrimoine; attendu les droits que le ſang donnoit à ſes Princes ſur cet Etat, au cas que la famille de Gonzague en dut reſter exclue. La gloire que s'étoit acquis le Duc *Charles* V. avoit tellement prévenu les eſprits, que chacun auroit vû très-volontiers cet établiſſement dès qu'il auroit été jugé néceſſaire. Mais comme d'ailleurs, le Duché de Mantoüe n'eſt pas comparable au Duché de Lorraine pour la grandeur & pour la richeſſe, il n'eut pas été raiſonnable d'obliger ces Princes à un échange ſi deſavantageux; à moins, comme il n'eſt pas hors de toute vraiſemblance, qu'on n'eut eu en vûe d'unir les deux Duchés de Milan & de Mantoüe dans la même famille. Cette union paroît encore auſſi plauſible aujourd'hui, qu'elle pouvoit l'être alors: & on ſera bien trompé ſi la Maiſon d'Autriche conſervant

vant le premier de ſes Etats, ne fait auſſi tous ſes efforts pour retenir encore le ſecond, quand ce ne ſeroit que pour donner un contrepoids a l'accroiſſement de la puiſſance qu'a acquiſe la Maiſon de Savoye par la poſſeſſion de tout le Montferrat, & d'une partie ſi conſidérable du Duché de Milan; les regles de la bonne politique aprouvant & voulant que dans les occaſions qui ſe pourroient preſenter de mesintelligence entre les Princes, ils ſoyent tous deux à peu près égaux en forces, & en moyens de ſe maintenir, ſans avoir beſoin de recourir ailleurs, Les occaſions de cette meſintelligence ne pouront guère manquer entre deux voiſins, dont l'un a dans ſa Cour, & les les a neceſſairement, des gens, qui trouvent, ou croyent de trouver leur conte à le brouiller avec l'autre.

MEMOI-

quantities of fire-reserves divers ies

R

MEMOI-

MEMOIRES

De la Cour

DE

PARME.

La vie & la conduite du Duc de Parme Ranuce II. Pere du Duc François aujourd'hui regnant, a rendu la Cour de Parme auſſi condérable qu'aucune autre d'Italie, ſoit par la ſingularité des faits, qui y ſurvinrent de ſon temps, ſoit par l'éclat des choſes que ce Prince entreprit au dehors, & qui attirerent les yeux de toute l'Italie. On le dira ici une fois pour toutes; tout ce que nous débitent les Voyageurs touchant les affaires d'Italie, eſt ſi peu de choſe, & ſouvent ſi faux, que ceux qui en ſont un peu inſtruits, ne peuvent lire ſans dépit leurs Relations. Les Italiens ſont naturellement diſſimulés & trés-reſervés envers les E-

Digitized by Google

trangers ; Auxquels , quand ils parlent , & qu'ils ſemblent le faire avec le plus d'ouverture de cœur , ils content des choſes les plus éloignées de la vérité, à deſſein de leur en donner à garder: outre, qu'un Etranger, à moins qu'il ne faſſe un long ſéjour dans le païs, ne peut pas être inſtruit de ce qui s'y paſſe, & beaucoup moins des reſſorts qui donnent le mouvement à ce qui paroît au dehors , parce qu'il y a toûjours des Intéreſſés , qui prennent ſoin de les couvrir ſous d'autres apparences. D'ailleurs , l'Italie eſt un païs, où peu de perſonnes écrivent pour leur plaiſir particulier ; & où la rigueur des Tribunaux , ſous les yeux desquels il faut que paroiſſe tout ce qui ſe publie, ôte la liberté néceſſaire pour donner une connoiſſance éxacte & ſincere des choſes telles qu'elles ſont en effet : d'où il arrive que tout ce qui paroît , ſont des flatteries mandiées ; la ſatire n'ayant pas lieu de ſe produire , parce qu'on ne la ſouffriroit point, comme on ſouffre la loüange la plus outrée , dont on tient compte, non ſeulement aux Autheurs , mais encore aux Approbateurs

des

des livres. Les choſes mêmes les plus indifférentes ne peuvent ſouvent paroître au jour, lors qu'un Reviſeur s'eſt mis en tête de ne les point paſſer, parce quelles choquent ſes préventions, ou ſes Inclinations particulieres; aucune raiſon ou conſideration qu'on lui puiſſe propoſer, ne tenant point contre un, *Je ne le veux pas*, auquel il ſe ſera déterminé; ou tout au plus, contre un autre axiome, qui fait la regle de leur conduite; qu'une choſe qui plaît à l'un, peut déplaire à l'autre, & qu'il ne faut offencer perſonne. On pourroit rapporter pluſieurs cas, auxquels on ſçait que certains Autheurs ont dû reprendre leurs Manuſcripts, ſans pouvoir obtenir la permiſſion de les mettre ſous la preſſe; ou ils les ont reçus tellement mutilés, qu'ils ont mieux aimé les ſupprimer, que de les produire ainſi défigurés; car il faut ſçavoir qu'un des ces Reviſeurs croit vous faire une grande grace, quand il reforme vôtre Manuſcript à ſon plaiſir; & qu'il en retranche ce qui ne lui plaît pas, le rendant ainſi, ſans même en parler à l'autheur; auquel cas, malheur à celuici, s'il prenoit la liberté d'y redreſſer la moindre choſe.

On paſſera donc ici avec un peu plus de liberté, qu'on ne feroit ſi on étoit ſur les lieux; quoi que ce que l'on dira ne ſoit point injurieux à la mémoire de ceux de qui il ſera parlé, mais un peu ſinguller; & par cela même plus digne de la curioſité de ceux qui liront ces Memoires.

Le Duc Ranuce II. dernier mort, étoit extrémement curieux dans les recherches de l'antiquité de ſa famille, & on ſçait de bonne part qu'il a offert, & fait toucher des gratifications conſidérables à des Sçavans dans les païs étrangers, pour les obliger à en faire une étude particuliere, quoique l'on n'aye pas appris que cette étude ait été ſuivie de grandes découvertes au delà de ce qu'on en écrit ordinairement. Les Princes ſouhaittent ſouvent des choſes impoſſibles, & leurs gratifications engagent quelques fois d'habiles gens à trahir leurs propres lumieres, & à décrier leur travail par des productions, qui ne ſatisfont ni leurs bienfacteurs, ni l'équité des lecteurs éclairés & raiſonnables. On ſe ſouvient qu'étant un jour dans une des meilleures Villes de l'Italie,

un

un Professeur en Eloquence communiqua ingénument à ses amis une lettre, qu'il venoit de recevoir de Mr. Colbert, avec un billet de 600. écus, qu'on l'asseuroit qu'il recevroit régulierement tous les ans; & cela, par la seule reconnoissance qu'on demandoit de lui, qu'il parlât bien du Roi T. C. dans les occasions qui se presenteroient de le faire; le Professeur fit suivre le remercîment qu'il fit alors à Mr. Colbert, d'un Panégireque du Roi, qu'il publia quelque temps après, protestant à ses amis avec la même ingénuité que c'étoit tout ce qu'il pourroit faire; n'étant point, ni ne voulant être Historiographe, ni loüeur à gages.

La Maison de *Farnese* vient d'Orviete, Ancienne Ville de la Toscane, située dans la partie de cette Province qui appartient à l'Eglise. Toutes les Histoires font mention de divers sujets de cette famille, qui dès le douze ou treizieme siecle eurent les premiers emplois civils de la Ville, & des Commandements dans les armées, ou des Papes, ou de la Rép. de Florence. Mais celui qui éleva cette famille à la dignité de Prince,

fut le Pape Paul. III. fils immédiat *de Pierre Louis*, & petit fils de *Rannce Farnese*, qui fut Général des Troupes de l'Egliſe l'an 1432. ſous le Pontificat du Pape Eugene IV. Chacun ſçait que *Paul. III.* dit avant ſon Ponteficat, le Cardinal *Alexandre* Farneſe, étoit un tres-habile homme, fort verſé dans le maniment des affaires publiques, auxquelles il avoit été emploié ſous les Pontificats de Leon X. & de Clement VII. après avoir été fait Cardinal par le Pape Alexandre VI. dans la ſeule conſidération de ſon mérite, & de ſon ſçavoir. Comme il ſe trouva aſſis ſur la Chaire de S. Pierre dans le temps que les changements arrivés dans la Religion, avoient mis en mouvement toute l'Europe, & que la jalouſie entre l'Empereur Charles Quint, & le Roi François I. n'y cauſoit pas de moindres agitations, il s'employa fortement à appaiſer les uns & les autres, s'étant abbouché avec ces deux Princes à Nice, où il les obligea de ſe promettre pour dix ans une ſuſpenſion de pourſuite de toutes leurs querelles : mais il ne put les obliger à ſe voir, & à ſe parler en ſa preſence. Ce

fut

fut Paul III. qui convoqua le fameux Concile de Trente, pour tâcher d'y terminer les différents de Religion; & qui enfin également ſoigneux de l'agrandiſſement de ſa famille, & de l'indemnité de la foi de l'Egliſe Romaine, éleva ſon fils à la dignité de Prince, & de Duc premierement de Caſtro & de Camerin, & en ſuite de Parme & de Plaiſance.

Ce fils étoit, *Pierre Loüis Farneſe*, qui lui étoit né avant ſon élévation aux dignités Ecclesiaſtiques. Ces cas n'étoient point rares dans l'Hiſtoire de ces temps-là, que des perſonnes obligées au célibat par la coûtume & les loix introduites dans l'Egliſe Romaine, euſſent & élevaſſent publiquement des enfants nés d'une conjonction naturelle, autoriſée par les ſeules ſeuretés de la conſcience particuliere. Innocent VIII. & Alexandre VI. qui avoient regné depuis peu, avoient précédé Alexandre Farneſe dans cette conduite, auſſi bien que dans cette Dignité: c'eſt pourquoi celuici ne fit point un miſtere qu'il eut des enfants; & leur procura ouvertement tous les avantages qu'il put, dans le pouvoir ſouverain,

auquel il ſe vit élevé. Il avoit marié Conſtance ſa fille à Boſio II. Comte de St. Flore de la Maiſon Sforſa; & étant devenu Pape, il créa ſon fils Pierre Loüis premierement Duc de Caſtro & de Camerin, & en ſuite Duc de Parme & de Plaiſance. On dit qu'un Cardinal, comme il prenoit l'avis du Conſiſtoire ſur cette tranſlation de ſon fils du domaine de Camerin à celui de Parme & de Plaiſance, lui répondit agréablement qu'il le pouvoit, & qu'en cela il montroit qu'il étoit un Grand Prince, puis qu'en ôtant une petite chambre, (*Camerino* en Italien, ſignifie une petite chambre) il rendoit deux belles & grandes Sales. Outre ces Etats, quelques Hiſtoriens écrivent, que Charles Quint. voulant gagner le Pape Paul III. lui donna l'inveſtiture du Roiaume de Navarre pour ſon fils, ce qui néanmoins n'eut point de ſuite: mais bien le mariage d'Octave, fils de Pierre Louis, avec Marguerite fille naturelle de l'Empereur, qui venoit de perdre Alexandre de Medicis I. Duc de Florence, ſon mari, à qui Charles l'avoit mariée en premieres nôces.

Pierre.

Pierre Louis n'étoit pas un Prince qui ſe fit aimer : quoiqu'il fut brave de ſa perſonne, & qu'il eut d'autres bonnes qualités ; il avoit, d'ailleurs, une fierté ſi incommode, & ſur tout, il avoit un ſi grand panchant vers les femmes, que ce premier défaut lui ôta l'amour du public, & le ſecond lui fit perdre la vie ; par la vangeance de quelques particuliers, qui ſe trouverent offencés de ſes débauches. Il eſt étonnant que quelques Hiſtoriens ayent oſé poſitivement écrire que l'Empereur Charles-Quint fit priver de la vie Pierre Louis Farneſe ; & que Ferrand ou Ferdinand Gonzague Duc de Guaſtalle, Gouverneur de Milan, trâma pour l'Empereur ce prétendu reſſentiment, par des meurtriers du Duc de Parme, pour dérober au public la honte d'un aſſaſſinat commis ouvertement. Perſonne n'ignore, à la vérité, les ſujets de chagrin, que ſe donnerent réciproquement le Pape Paul III. & l'Empereur Charles-Quint, ſuites néceſſaires de la ſituation où ils étoient dans les deux premieres dignités du monde, & des facheuſes conjonctures de ce temps-là. Mais de fonder ſur ce des agrément une reſolution auſſi barbare,

qu'auroit été celle de faire tuer le fils du Pape, quelque cheri qu'il fut de son Pere, une semblable imputation ne peut être que l'effet de cette malignité, qui dispose un esprit à tout croire, quelque peu de fondement & de vraisemblance qu'il y ait à ce dont il veut bien se laisser persuader. D'ailleurs, la vie ou la mort du fils d'un Pape décrépite importoit si peu à la gloire & à l'avancement des affaires de l'Empereur Charles, qu'il est incroyable que le bon sens ait pû souffrir que quelqu'un s'entêtat de cette opinion.

Entre les sujets personnels qu'on veut que Pierre Louis Farnese donnat de sa mauvaise volonté contre l'Empereur Charles, fut l'appui de l'entreprise de Jean Louis Comte de Fieschi sur la liberté de la Rép. de Genes, & sur la vie d'André & Jeannetin Doria, qui par leurs services l'avoient obtenu de l'Empereur, & la soûtenoient de leur authorité & de la grace de ce Prince. On veut que Pierre Louis Farnese, Duc de Parme, fournit une partie des hommes de main, qui s'engagerent à seconder l'entreprise du Fieschi, lequel mourut au

en point de l'execution de ſon projet. Mais ceux qui connoiſſent les travers de l'eſprit du Duc de Parme, n'attribuent ce concours qu'à la mauvaiſe diſpoſition continuelle, où il étoit de donner dans tous les deſſeins mauvais & hazardeux qu'on lui propoſoit, ſans ſonger poſitivement à déplaire à l'Empereur, dont la terreur que donnoient ſes forces l'auroient ſans doute retenu & retiré de ſon engagement, s'il eut porté ſes conſidérations juſques-là. Le fait atteſté par des Autheurs contemporains & preſents eſt, que Pierre Louis Farneſe faiſant ſon ſéjour le plus ordinaire dans la ville de Plaiſance, & au même temps qu'il y faiſoit bâtir une Citadelle, continuant à vouloir ſe ſatisfaire dans la jouiſſance des femmes, qui étoient le plus à ſon gré, ſans reſpecter ni leur qualité, ni leur rang; ſe roidit au contraire, contre les difficultés, que leur vertu particuliere, ou le ſoin de ceux, qui s'intéreſſoient à leur honneur, oppoſoit à ſa paſſion. Il obligea quatre des principales familles de la Nobleſſe de la ville à conſpirer contre lui, pour arrêter le cours de ſes entrepriſes, & pour mettre

à couvert la réputation de leurs familles. Cette conſpiration ſe fit entre quatre Seigneurs; ſçavoir Pallavicino, Landi, Anguiſciola, & Confalonieri, qui conjurerent de tuer le Duc, ou ſe hâterent de le faire, pour prévenir la reſolution qu'il avoit faite lui-même de les empriſonner, avec quelques autres, qui deſaprouvoient avec plus de liberté ſa conduite & les deſordres de ſa vie. Cette intention du Duc leur fut découverte, par l'imprudence qu'il eût de communiquer ſon deſſein à un de ſes hommes de chambre la veille du jour qu'il penſoit l'executer, pendant que celuici le deshabilloit pour le mettre au lit. Cet homme, ſans penſer aux ſuites que ſa découverte pouvoit avoir, en parla à une femme qu'il entretenoit, & qu'il alla voir, ſelon ſa coûtume, dès qu'il fut licentié du Duc ſon Maître. Celleci communiqua la choſe à un autre Amant, qu'elle avoit dans la maiſon du Marquis Pallavicin, afin qu'il s'en fit un mérite auprès de ſon Maître, en lui apprenant le danger où il étoit. L'avis ne fut point négligé, & le Pallavicin ayant dès la même nuit mis

en

en campagne ſes Complices; ils allerent au Palais, où ils furent reçus, comme s'ils devoient traitter avec le Duc d'une affaire, qui ne ſouffroit point de remiſe. Ce fut alors qu'ils le poignarderent, & empêcherent par le grand nombre des gens, qui leurs étoient affectionnés, qu'il ne ſe fit aucun autre ſoulevement dans la ville où le Duc étoit haï, & où les Conjurés reclamerent le nom & la protection de l'Empire, au nom duquel Ferrand Gonzague, Duc de Guaſtalle & Gouverneur de Milan envoya quelques troupes pour en prendre la poſſeſſion. On montre encore aujourd'hui à Plaiſance une fenêtre en une Galerie, qui va de la Citadelle au Theatre, par laquelle quelques uns veulent que les Conjurés jetterent le corps du Duc dans le foſſé. D'autres veulent qu'ils le pendirent à cette fenêtre. Mais quoi que cette Citadille ſoit encore aujourd'hui le logement des Princes, lors qu'ils vont à Plaiſance, cependant comme elle fut bâtie après la mort de Pierre Louis, ainſi qu'on l'aſſeure communément, il n'eſt pas ſeur que le ſéjour du Duc fut en cet endroit, &

que cette Galerie fut une partie de sa demeure.

Quoi qu'il en soit de cette particularité; Il est certain que toutes les autres, que l'on rapporte communément de la mort du Duc Pierre Louis Farnese, sont controuvées; puisque la maniere, dont on l'a décrit, se trouve autorisée par des Relations faites du temps de l'évenement, dont on a vû des copies Manuscriptes dans la ville même de Plaisance entre les mains de personnes de qualité, qui les avoient par tradition & par succession de famille. L'Empereur témoigna par une lettre au Pape, le chagrin qu'il avoit de la mort de son fils; & le Pape, quoi qu'il doutat peut être que l'Empereur parlât aussi sincerement, qu'il vouloit qu'on le crut, ne laissa pas de tenir compte à Charles de ses bons offices, & des sentiments de douleur, qu'il lui faisoit témoigner. Cependant aux instances que le Pape fit, que l'Empereur voulut bien faire restituer Plaisance à Octave fils de Pierre Louis & son Gendre, Charles se servit de cette occasion pour lui faire d'autres demandes, que le Pape n'étoit pas plus dispo-

sé

ſé à lui accorder; ce qui fit que la choſe en demeura là. Paul avoit changé le lieu du Concile, que l'Empereur avoit demandé pour terminer les différens de Religion, qui troubloient alors quaſi toute l'Europe; & de Trente, il l'avoit fait venir à Bologne; ce qu'il attribuoit à la ſeureté, qu'il vouloit, ſelon lui, prouver aux Prélats aſſemblés, qu'il ne croyoit pas entierement ſeurs dans le Tyrol, & aux frontieres d'Alemagne, où les nouvelles Religions ſembloient avoir déja pris le deſſus: mais on attribuoit ce changement à une autre raiſon, qui ne lui faiſoit pas tant d'honneur. Chacun donc prétendant être bien fondé dans ſon refus; l'Empereur fit dire à la fin au Pape, qu'il vouloit qu'on examinat les droits de l'Egliſe ſur les villes de Parme & de Plaiſance, qui n'avoient paſſé au pouvoir des Papes que depuis le temps de Jules II. lequel ayant été un Prélat plus guerrier que Religieux n'avoit pas ſanctifié toutes ſes conquêtes par des motifs de pieté & de Juſtice. Paul ſe ſentant pioqué par cette demande; & ne pouvant, d'ailleurs, éviter de donner ſatisfaction à l'Empereur ſur

ce ci,

ceci, fit voir à ſes Envoyés une Patente de l'Empereur Maximilian I. Grand Pere de Charles, qui avoit conſenti l'an 1510. à la poſſeſſion, que Jules avoit priſe de Plaiſance, & qu'il autoriſoit ſur les anciennes donations de l'Exarchat de Ravenne à l'Egliſe, dans lequel il prétendoit que les Villes de Parme & de Plaiſance avoient été compriſes. Les Miniſtres de l'Empereur trouverent bien vieux les premiers fondements des prétentions du Pape, & foible le droit tiré de la ceſſion de Maximilian, à laquelle on pouvoit oppoſer bien d'autres Patentes, & déclarations Impériales. L'Empereur cependant continua de demeurer ſaiſi de Plaiſance, à cauſe de la mort de Paul, qui mourut autant de chagrin, que de vieilleſſe, l'année ſuivante 1549. & qui par la crainte que l'Empereur ne ſe ſaiſit encore de Parme, l'avoit comme réüni à l'Egliſe, & la faiſoit gouverner immédiatement ſous ſon nom; Ce qui fut cauſe que ſon petit fils Octave Farneſe demeura ſans Etat à cette mort.

Le Pape Jules III. ayant été ſubſtitué à Paul, ce Prince le pria tant, qu'il lui

lui rendit le Duché de Parme, & le Roi Henri II. ſouhaittant de profiter des diviſions, qui étoient entre le St. Siege & l'Empereur Charles Quint au ſujet de Plaiſance, fit offrir ſon ſecours & ſes armes au nouveau Pape pour retirer cette ville des mains des Impériaux, comme il l'avoit déja fait offrir au Pape Paul avant ſa mort; ce que Paul n'avoit oſé accepter de peur de gâter encore plus ſes affaires, en voulant diſputer les armes à la main contre un homme qui avoit la fortune à ſouhait, & avoit fait voir dans la perſonne de Clement VII. la méchante manœuvre que font les Papes, quand ils veulent prendre les armes temporelles pour des Intéreſts mondains. Au contraire, Paul voyant que l'Empereur ne témoignoit nullement être diſpoſé à rendre plaiſance à ſa famille, étoit ſur le point d'accepter, une compenſation annuelle de quarrante mille écus, que l'Empereur lui faiſoit offrir; ce qui n'eut point d'effet, par la mort du Pape, qui ſurvint avant la concluſion du Traitté. *Octave* devenu de nouveau Duc de Parme par la réintégration, que le nouveau Pape Jules III. avoit

avoit fait de lui dans cet Etat, pria & conjura ce Pape de s'employer auprès de l'Empereur, pour la reſtitution de Plaiſance : ce que le Pape fit encore, mais froidement, tant à cauſe de ſon naturel timide, que pour ne ſe point broüiller au commencement de ſon Pontificat avec un Prince, dont la fortune étoit redoutable. Cette froideur obligea Octave à tenter par lui-même d'obtenir cette reſtitution. Pour cet effet, Charles ſe trouvant au commencement de l'an 1551. à Augsbourg, où il tenoit une Diete, Octave s'y tranſporta, avec un train proportionné à ſa qualité de Gendre de S. M. I. & tâcha par toutes les prieres, & les ſoûminions poſſibles, de le porter à lui faire cette grace. Charles lui fit tout le bon acceuil qu'il pouvoit eſpérer, le careſſa extraordinairement, & témoigna même qu'on lui feroit plaiſir de faire honneur à ce Prince ; ce qui fut cauſe que toute la Cour de l'Empereur, les Princes qui l'accompagnoient, & toute la Diete lui donnerent à l'envi des marques de l'eſtime, & de l'amitié la plus tendre. Mais le ſujet principal de ſa venue n'eut aucun

cun ſuccès; & Charles ne donna au Duc de Parme que de bonnes paroles & des promeſſes de le ſatisfaire, quand il en ſeroit temps. Octave après avoir demeuré un mois à Augsbourg ſans rien obtenir, s'en retourna affligé en Italie, où il fit de nouvelles inſtances auprès du Pape pour qu'il voulut s'employer un peu plus vivement dans cette affaire, comme regardant d'auſſi près les intéreſts du St. Siege, que les ſiens. Jules d'un naturel timide & irréſolu, continua de lui faire eſpérer qu'il agiroit, ce qui ne fut ſuivi d'aucun effet, quoique preſſé par les inſtances continuelles du Duc, qui s'étoit tranſporté à Rome exprès, & par celles du Cardinal Alexandre Farneſe frere de celuici, qui l'obſedoit continuellement & vouloit même que Jule en vint aux Excommunications & aux Cenſures de l'Egliſe contre l'Empereur. Octave lui demanda au moins la permiſſion de recourir à d'autres ſecours pour ſe faire raiſon, puiſqu'il ne vouloit rien opérer en ſa faveur. Octave avoit un frere naturel, nommé *Horace*, au ſervice de la Couronne de France; & qui par ſa valeur & ſes

ſes autres bonnes qualités s'étoit inſinué ſi avant dans l'eſtime & dans l'amitié du Roi Henri II. que celuici lui avoit deſtiné, & lui donna en effet en mariage une fille Naturelle qu'il avoit, nommée Diane, & s'en ſervoit très-utilement dans ſes armées. Horace, pour faire ſa Cour au Roi, ne cherchoit pas mieux que d'être l'entremetteur d'une alliance entre le Duc ſon frere & Henri, qui tout diſpoſé de ſon côté à prendre part dans les affaires d'Italie pour y traverſer la fortune de l'Empereur Charles, conclut avec le Duc de le prendre ſous ſa protection, de lui prêter une armée & des troupes, pour reprendre Plaiſance, & ſe faire raiſon de ſes prétentions contre l'Empereur; & qu'à cet effet, le Duc recevroit dans ſa ville de Parme une garniſon Françoiſe, & agiroit de concert avec ſes Généraux.

Cette nouvelle étant portée à l'Empereur, il en écrivit une lettre menaçante au Pape; que ſi les François entroient de ſon aveu en quelque ville d'Italie, il ſçauroit bien comment les obliger d'en ſortir, & lui même à lui rendre raiſon de cet aveu. Le Pape nioit d'avoir

d'avoir jamais consenti aux engagemens du Duc, & d'être entré, pour quoi que ce fut, dans le dessein d'appeller les François en Italie: qu'il ne lui avoit donné aucun consentement, n'y aucune parole pour cela; & que n'ayant pû réussir à porter l'Empereur à lui rendre Plaisance, il lui avoit à la vérité laissé la liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos pour cela: mais qu'il avoit entendu que ses soins & ses entrepriſes seroient toûjours dans les termes d'une tentative pacifique. Pendant que le Pape & l'Empereur se donnoient des éclairissements réciproques, le Roi Henri agissant par voye de fait, fit non seulement couler une garnison Françoise dans la ville de Parme; mais prépara d'autres troupes, pour porter & faire la guerre en Italie contre ceux, qui s'opposeroient à sa nouvelle alliance. Le Pape aussi prompt à prendre une resolution hazardeuse, qu'il avoit été lent à se déterminer sur d'autres voyes, lança une excommunication contre le Duc, & tous ses protecteurs; & eut la hardiesse d'écrire au Roi de France, qu'il se trouveroit lui-même compris dans ces censures,

ſures, ſi dans un temps, qu'il lui limitoit, il ne rappelloit les troupes, qu'il avoit envoyées à Parme. Il rappella en même-temps un Légat, qu'il avoit dans ſa Cour, & par un effet du même zele, il écrivit à Charles, & lui demanda des troupes pour chaſſer les François, qui s'étoient venus loger dans l'Etat Eccléſiaſtique. Charles n'avoit pas beſoin de grandes perſuaſions pour le faire ; c'eſt pourquoi il donna ordre au Gonzague, Gouverneur de Milan, de préparer des ſecours, qui ſe joindroient aux troupes du Pape à Bologne, pour faire enſemble le Siege de Parme. Mais Henri ne s'étoit pas ſi fort avancé pour en demeurer là. C'eſt pourquoi, apprenant ce qui ſe paſſoit en Italie, il mit ſur pied une armée commandée par M. de Briſſac, à qui il fit prendre la route du Piemont, & la fit ſuivre immédiatement d'autres troupes, que conduiſoit Pierre Strozzi, & Horace Farneſe, qu'il avoit alors fait ſon Gendre. Le Duc de Savoye prié de donner le pas à ſes troupes, ayant refuſé de le faire, l'armée Françoiſe s'arrêta à faire la guerre dans le Piemont, au ſecours duquel le Gonzague fut contraint

traint de ramener les troupes avec lesquelles il avoit commencé de faire le ſiege de Parme. Le Pape crût cette occaſion favorable pour faire ſolliciter le Duc de lui remettre Parme, que les François, diſoit-il, ne ſeroient plus en état de défendre, arretés par les Impériaux & les Savoyars dans le Piemont. Il offrit au Duc la ville de Camerino, qui avoit été le premier fief Eccleſiaſtique, que Paul III. avoit donné à ſa Maiſon, & dont il pourroit jouir en repos, auſſi bien que d'une ſomme de 15. mille écus annuels, qu'il lui aſſigneroit pour le ſurplus des revenus, qu'il tiroit de Parme. Mais le Duc ne pouvoit plus diſpoſer de la place, qui dépendoit alors de la garniſon Françoiſe : c'eſt pourquoi il fallut agir auprès du Roi pour obtenir cette évacuation. Le Pape lui envoya un de ſes Neveux, qui tâcha de perſuader à Henri par de belles paroles, à ſe déſiſter de l'alliance du Duc, & de l'occupation de Parme, comme d'une choſe qui alloit l'embaraſſer dans une nouvelle guerre contre l'Empereur. Mais bien loin de rien obtenir, les Troupes Françoiſes, qui s'étoient arrêtées dans le Pie-

Piemont, ſe répandirent ſur les terres de l'Egliſe, & faillirent à ruïner tout le Bolonois par leurs ſaccagements & leurs incendies. Les choſes reſterent en cet état d'hoſtilité & de guerre, juſqu'à ce qu'Horace Farneſe mourut malheureuſement en 1553. à Hedin, accablé ſous les ruines d'un Edifice, lequel ſauta par le feu qui prit malheureuſement à quelques poudres, pendant qu'on traittoit la Capitulation de la place entre les mains de l'Empereur. Comme ce frere avoit été celui principalement qui avoit conſeillé au Duc de ſe mettre ſous la protection de France, & que c'étoit lui qui l'y retenoit le plus efficacement par ſes ſoins; Octave dés qu'il eut appris ſa mort changea bien-tôt de reſolution, & recherchant la réconciliation & la paix de l'Empereur, il s'en remit à ſa bonté de toutes les prétentions qu'il avoit ſur Plaiſance. Il mourut cependant ſans rentrer dans la jouiſſance de cette ville, qu'il recut plus de trente ans après cette reconciliation; ni l'Empereur Charles, qui mourut, à la vérité peu d'années après, ni ſon fils Philippe II. qui lui ſucceda, n'ayant pas jugé à propos de le ſatisfaire ſur cela.

On

On peut même dire, qu'il ne poſſéda plus ni ſa femme, ni ſa famille dés ce temps-là : Car la Ducheſſe Marguerite auſſi-tôt après la mort de ſon Pere, l'Empereur Charles, fut appellée par Philippe II. dans les Pays-bas, pour prendre le Gouvernement de ces Provinces déja terriblement ébranlées, à cauſe des nouveautés que Philippe y vouloit introduire ; & le Duc pour montrer un plus grand attachement au Roi Catholique ſon, beau frere, lui donna comme gage de ſa fidélité Alexandre ſon fils, & ſon Héritier préſomptif, alors très-jeune, pour être élevé à la cour d'Eſpagne.

Ce ſeroit domage de ne parler pas ici de l'honneur que M. de Wicfort, dans la I. part. de ſon liv. de l'Ambaſſadeur & de ſes fonctions, rapporte que rendit un Ambaſſadeur de France à Don Horace Farneſe, dont il a été parlé, & qu'il nomme Duc de Caſtro, Duché qu'on ne ſçait pas trop qu'il ait jamais poſſédé; & qu'il ſemble mettre au nombre des Enfans légitimes du Duc Pierre Louys Farneſe. Il écrit que M. Durfé alors Ambaſſadeur du Roi Henri II. à Rome, ayant été convié à un Feſtin, que le Pape

Paul. III. donnoit aux Cardinaux, & aux Ambaſſadeurs; avant qu'on ſe mît à table, le grand Maître de la maiſon du Pape, lui vint demander s'il prétendoit précéder en cette cérémonie le Duc Horace Neveu de S. S? à quoy il répondit nettement qu'oui, mais que conſidérant le Duc comme deſtiné à être le Gendre du Roi ſon Maître, il lui cédoit la place, qu'il ne cederoit point d'ailleurs au Duc Octave ſon frere, quoy qu'aîné d'Horace; à cauſe que cette conſidération, & cet égard ne concouroit point à lui faire rendre cet honneur. Il n'eſt pas trop ſeur néanmoins que tous les Roix approuvaſſent cette conduite en leurs Ambaſſadeurs, puisqu'enfin ces ſortes d'alliances ne donnent aucun droit à précéder les Ambaſſadeurs des Souverains, & que tous les Ambaſſadeurs de cet ordre ne voulurent jamais, du temps d'Urbain VIII. ceder le pas à Don Tadée Neveu légitime de ce Pape; & de plus, revêtu du Caractere de Préfet de Rome, qui étoit le plus grand titre qu'il lui put donner. Quoi qu'il en ſoit des autres; Don Horace, qui apparemment ſe faiſoit appeller Duc de Caſtro en France, quoi qu'il

ne

ne le fut point en Italie, eut le pas cette fois ſur l'Ambaſſadeur de France, dont on ignore que le Roi ait desaprouvé l'action.

Octave eut deux Freres Cardinaux *Alexandre* & *Ranuce* tous deux doués de tres-belles qualités, & auſquels les honneurs & les commodités du Cardinalat, en une Cour, où le Grand Pere étoit le Regnant, ne gâterent point les mœurs, & ne les infecterent point de cette ignorance, & de cette oyſiveté, qui ſemblent attachées à ce Caractere; particuliérement quand on les reçoit auſſi jeunes qu'ils étoient, l'un n'ayant eû que 14. ans & l'autre que 16. quand ils furent honorés de la Pourpre. Ils étudierent tous deux, ſe rendirent habiles, & furent honorés d'emplois importans ſous les Pontificats, qui ſuivirent celui de leur Grand Pere. Le premier, ſçavoir le Card. Alexandre Farneſe, ſon Grand Pere, ayant approuvé l'inſtitut des Jéſuites, leur fit bâtir cette belle Egliſe, qu'ils ont au cœur de Rome, appellée le *Grand Jeſus*, où il voulut être enterré, après l'avoir enrichie de tout ce qu'il pût pour la rendre une des plus belles de Rome. Il y étoit porté par les loüanges continuelles

que lui donnoient ces bons Peres, qui en gens d'eſprit, & qui ſçavent faire leur cour éxaltoient juſqu'au Ciel toutes ſes actions. On aſſeure cependant qu'ils perdirent une gratification, par laquelle le Cardinal vouloit mettre le ſçeau à toutes les libéralités qu'il leur avoir faites; ſçavoir, une Croix, & deux paires de Chandeliers d'Autel d'or pur & tresbien travaillés. Le Cardinal les ayant fait apporter & expoſer ſur l'Autel, & examinant avec eux leur proportion, & l'effet qu'ils y faiſoient, ils parurent un peu trop petits à un de ces Peres, qui y trouva & accuſa ce défaut. Ce qui fut cauſe que le Cardinal les fit remporter, & en régala l'Egliſe de S. Pierre, le Chapitre de laquelle, quoi que cette Egliſe ſoit beaucoup plus vaſte que le Grand Jeſus, ne ſe plaignit point qu'ils fuſſent trop petits, & attendit tranquillement qu'un autre bien facteur, (comme il eſt arrivé) en eut fait faire une troiſieme paire.

On a dit auſſi, à l'occaſion du grand cœur, & de la généroſité du Cardinal Alexandre Farneſe, qu'il avoit fait particulierement trois choſes véritablement grandes & extraordinaires; car il fit bâtir à Ro-

à Rome le Palais Farneſe, ouvrage digne d'un Prince; l'Egliſe du Jeſus, fondation digne d'un Cardinal de la plus éminente dignité Eccleſiaſtique, & il eût comme homme ſenſible à l'amour une fille nommée Clelie, dont la beauté & les charmes ravirent dans la ſuite l'admiration & l'amour des plus grands Seigneurs de Rome. Son frere le Cardinal Ranuce fut ſi connu, & ſi célébré par les plus ſçavantes plumes de ſon temps, que cela ſuffit pour immortaliſer ſon nom. Ces Princes eurent encore une ſœur nommée *Victoire*, que le Pape Paul III. voulut marier avec Coſme de Medicis II. Duc de Florence, mais ce mariage ne réuſſit point; à cauſe des oppoſitions de l'Empereur Charles Quint, à l'inſçû duquel Paul le vouloit faire; Elle fut néanmoins mariée en ſuite à Guido-Baldo Duc d'Urbin, dont la poſtérité manqua vers le milieu du dernier ſiecle, que cet Etat fut uni à l'Egliſe.

Octave étant comme mort au monde dans la ville de Parme, où il paſſoit une vie ſans éclat, ſa femme Marguerite & ſon fils Alexandre firent beaucoup parler d'eux; l'une dans le Gouvernement

des Païs-bas, où elle avoit été appellée dès l'année 1559. & où ſon habileté extraordinaire ſatisfaiſoit pleinement à tout ce qu'en pouvoit eſperer le Roi Philippe II. dans les fâcheuſes conjonctures d'alors: & l'autre dans le maniment des armes, où il s'acquit une gloire immortelle. Philippe ayant gardé pluſieurs années à ſa Cour le Jeune Alexandre Farneſe; & celui-ci donnant tous les jours de plus grandes marques de devoir devenir un Prince très-accompli il lui procura une alliance Royale en la perſonne de la Princeſſe Marie fille d'Odoard, fils d'Emmanuel, & frere de Jean III. Roix de Portugal; & l'envoya l'an 1566. en Flandres auprès de ſa Mere, qui ne l'avoit point vû depuis qu'il avoit été envoyé en Eſpagne. Alexandre trouva là encore ſon Pere le Duc Octave, qui y étoit venu d'Italie pour voir ſa femme; Et comme les honneurs, que faiſoit le Roi à ce Prince, & les recommandations de la perſonne, qu'il avoit fait au Comte d'Egmont à qui il le conſigna pour le conduire en Flandres, ne pouvoient être plus preſſantes, cela fut cauſe que les Flamands firent tout ce qu'ils purent pour

pour lui témoigner leurs reſpects, & que lui de ſon côté répondit à leurs honêtetés avec tant de douceur, & par des manieres ſi obligeantes, qu'ils en conçurent dès lors une eſtime très-particuliere pour lui.

Dès qu'il fut arrivé à Bruxelles, on fit les préparatifs pour célébrer ſes nôces, & la Ducheſſe Marguerite fit équipper en Hollande une flotte, pour aller querir la nouvelle Epouſe en Portugal, d'où elle arriva quelque temps après au Païs-bas, accompagnée d'une multitude de Nobliſſe tant Eſpagnole & Portugaiſe, qu'Italienne & Flamende, toutes ces Nations concourant à l'envy à faire honneur à ces Epoux, en conſidération de leur naiſance, & de l'intéreſt que prenoit le Roi Philippe à leur gloire. Après qu'ils eurent reçu les congratulations de toutes les Provinces, le Duc Octave les ayant précédé, ils prirent la route d'Italie, & arriverent à Parme avant la fin de la même année; Tous les Peuples chéz lesquels ils paſſerent s'empreſſant avec le même ſoin à leur faire honneur, non ſeulement en conſidération de leur naiſſance, mais

encore de leur Innocence. Ces Epoux, au moins le Prince, étant fort Jeune, puisqu'il n'avoit alors qu'environ quatorſe ans; ſon Epouſe en avoit peut-être quelques uns d'avantage: en quoi elle pouvoit reſſembler à la Princeſſe Marguerite ſa belle-Mere, qui à l'âge de 12. ans fut donnée en premieres Noces à Alexandre de Medicis qui en avoit 27. & quand elle en eut elle même 20. elle fut mariée à Octave Farneſe qui n'en avoit alors que treize.

Alexandre réduit à Parme avec ſon épouſe, y paſſa quelques années dans le repos de la paix, & juſqu'à ce que Selim II. Empereur des Turcs ayant pris le Royaume de Chypre à la Rép. de Veniſe, & celleci ayant engagé le Roi Philippe II. à faire une ligue avec elle, ce Prince envoya ſes forces de mer ſous la conduite de ſon frere Naturel D. Jean d'Autriche pour s'aller oppoſer avec celles du Pape Pie V. & de la Rép. aux Victorieux, & prendre ſa revenche de la perte que la Chrétienté avoit faite. Alexandre qui avoit connu D. Jean & pratiqué très-familiairement avec lui en Eſpagne, ne voulut point en cette occaſion

ſe

ſe faire prier de prendre les armes, & s'étant uni avec une quantité de Volontaires de ſes Etats de Parme à l'armée Eſpagnole; Il ſe trouva & acquit une partie de la gloire que les Chrétiens remporterent à la fameuſe bataille de Lepante. Après celleci, il retourna avec un nouvel agrément, & un nouveau mérite dans les bras de ſa Royale Epouſe, qui l'avoit déja rendu pere de deux Princes Ranuce, & Odoard. Le premier, fut ſon ſucceſſeur au Gouvernement de ſes Etats, & le ſecond, fut honoré de la Pourpre de Cardinal dans la ſuite.

La réputation que s'acquit Alexandre en cette Journée, charma tellement l'eſprit de D. Jean, que quand il fut envoyé au Gouvernement des Païs-bas, il voulut l'avoir auprès de lui, & le Roi Philippe prévenu dela même eſtime le lui donna pour ſucceſſeur. On a dit que la Ducheſſe Marguerite, mere d'Alexandre avoit été la premiere, à qui le Roi Philippe avoit confié ce Gouvernement, quand il quitta ces Provinces pour n'y plus retourner, & qu'elle s'en acquitoit très-fidellement, & très-heureuſement; nonobſtant la fâcheuſe ſituation

des affaires ; obtenant par douceur, & retenant par ſon amoureuſe conduite les eſprits des Peuples entierement dégoûtés de la domination Eſpagnole, dont les mœurs ſévéres & impérieuſes ſont tout à fait contraires à l'ingénuïté Flamende ; & encore plus du zele de retenir toutes les pratiques de l'ancienne Religion, que ces Peuples vouloient altérer en beaucoup de choſes. Philippe, ſoit qu'il crut que la Gouvernante uſat d'un trop quand ménagement, & laiſſât déchoir les affaires, ou que tranſporté d'un excés de zele pour l'ancien culte, jugea du devoir de ſa conſcience d'en venger ſévérement juſqu'aux moindres altérations, reſolut d'envoyer le Duc d'Albe en Flandre, en apparence pour être employé ſous la direction de la Gouvernante au ſeul Gouvernement des armes ; mais en effet, pour éxécuter d'un pouvoir abſolu tout ce qu'il jugeroit à propos pour ſoûtenir le plan de ſes deſſeins. La Princeſſe, qui par la conduite du Duc réconnut bien-tôt que toute l'autorité étoit paſſée dans ſes mains, demanda au Roi d'être déchargée du Gouvernement, auſſi-bien que de la haine des reſolu-

rions,

tions, qui s'éxécutoient tous les jours. Elle le pria de ſouffrir qu'elle repaſſat en Italie auprès de ſon Epoux, & l'obtint à la fin. Et ce fut par une eſpece d'amende honorable que lui fit Philippe, qu'il rendit dans la ſuite le Gouvernement des Païs-bas à ſon fils Alexandre, quoi que trop tard pour réparer les deſordres, que la cruauté du Duc d'Albe, & le peu d'habilité de quelques autres Eſpagnols, qui lui ſuccéderent y avoit introduit.

Alexandre en arrivant à Bruxelles pour ſervir le Roi ſous la direction de D. Jean d'Autriche, y conduiſit 100. Gentilhommes Italiens & 300. ſoldats choiſis pour lui ſervir de Garde d'eſcorte pendant ſon chemin. Le Roi Philippe lui avoit aſſigné un entretien de mille ducats d'or le mois, qu'il accepta pendant quelques temps, mais dont il remercia le Roi dans la ſuite, avec proteſtation que n'ayant encore rien fait pour ſon ſervice il avoit honte d'uſer de cette gratification; & que d'ailleurs, il n'en avoit pas beſoin pour s'encourager à ſervir, y étant porté par toute l'ardeur de ſon zele. Ce n'étoit pas un ſimple effet de

l'amitié, que Don Jean avoit contractée avec Alexandre dés le temps qu'ils avoient été tous deux élevés à la Cour du Roi Philippe en compagnie du Prince Don Charles, qu'il le voulut avoir auprès de ſoi. Il reconnoiſſoit ſon habileté dans le métier des armes ; & il n'entreprenoit rien d'important ſans prendre ſon conſeil ſur le choix, & pour l'avencement des plus importantes entrepriſes.

Don Jean étant mort dans ce Gouvernement l'année 1578. le Roi Philippe par une diſpoſition prématurée, avoit déclaré le Prince Alexandre ſon ſucceſſeur, en quoi il ne pouvoit rien faire de mieux pour ſes intéreſts ; ce Prince ayant deja acquis une ſi haute réputation par ſa valeur & par ſa conduite, & s'étant inſinué ſi avant dans l'amour des ſoldats & des peuples, que jamais perſonne ne ſervit le Roi Philippe avec plus de réputation & d'avantage. Toutes les Hiſtoires ſont pleines de ce que fit Alexandre Farneſe dans les Païs-bas, pendant ſon Gouvernement de quatorze ans, pour ramener les choſes au point, où les vouloit la Cour d'Eſpagne ; & l'on peut dire

que

que ſi la mort n'avoit pas interrompu le cours de ſes Victoires, & ſi l'envie n'en eut pas retardé une partie, ce qui eſt arrivé à toutes les perſonnes d'un mérite extraordinaire, & que les diverſions, qu'on l'obligea de faire d'une partie de ſes forces dans des expéditions étrangeres ; le Roi Philippe eut pû ſe flatter de l'entier ſuccez de tous ſes deſſeins. Mais il ſemble, que c'étoit le deſtin d'une partie de ces Provinces de ne plus retourner ſous la domination d'Eſpagne, dequoi on doit attribuer toute la faute au Roi Philippe, qui en ôtant la premiere fois le Gouvernement des Païs-bas à la Ducheſſe Marguerite ſa ſœur, fut cauſe qu'elles ſe ſéparerent; & en détournant la ſeconde, les efforts Victorieux du fils de cette Princeſſe empêcha que celui-ci ne les rangeat à leur premiere ſousmiſſion.

Les diverſions que le Roi Philippe voulut qu'Alexandre Farneſe fit de ſes forces qu'il employoit ſi heureuſement à la réduction des Païs-bas, furent premierement l'entrepriſe ſur l'Angleterre, pour laquelle il lui fallut détacher ſes meilleures troupes, & en ſuite les ſecours,

cours, qu'il voulut qu'Alexandre conduisit lui-même en personne à la ligue des Catholiques de France, qui empêchoient le Roi Henri IV. de prendre possession de la Couronne. Il n'est pas étonnant que plusieurs Ecrivains blament ce dernier engagement; puisque les regles de la bonne politique n'approuvent gueres qu'on abandonne ses propres intérests pour avoir soin de ceux des autres. Mais que hors de cette considération, des Catholiques Romains s'acharnent à décrier ce zele de Philippe, comme une pure hypocrisie, & une ambition d'envahir le Roiaume de France, & de déchirer la Maison de Lorraine, parce qu'elle se trouvoit à la tête du parti Catholique; il faut qu'ils supposent, que sans aucun secours étranger ce parti ce seroit non seulement soûtenu, mais auroit à la fin triomphé, & c'est à quoi l'on ne voit gueres d'apparence; où il faut qu'ils estiment plus leurs passions que leur Religion. Dans la situation, où étoient les affaires de France, quand le Prince de Parme y alla, on peut asseurer sans craindre de se tromper, ni de tromper les autres, que la ligue, c'est à dire

dire le parti Catholique, étoit ſi bas, que ſans ce ſecours il auroit ſuccombé, & qu'Henry, n'ayant alors aucune envie de changer de Religion, l'auroit encore moins fait dans la ſuite, s'il eut continué à vaincre; qu'ainſi la famille Roiale n'étant point du tout Catholique, la France ſeroit devenue ce que devint l'Angleterre, où la Religion Catholique par la même raiſon, ceſſa d'être la Religion dominante.

Alexandre avoit conduit avec lui, ou pour mieux dire fait venir en Flandre ſon fils Ranuce, pour l'élever ſous ſes yeux, ne pouvant lui donner une meilleure école que la ſienne. On a dit qu'il l'y conduiſit, & qu'il l'y fit venir; car il eſt certain que ce Prince fut deux fois aux Païs-bas du temps que ſon Pere y gouvernoit; une fois apparemment en voyage, & étant encore fort Jeune. La ſeconde fois, pour y demeurer, & y apprendre le Gouvernement, & la conduite militaire. Il y réüſſit ſi parfaitement, que ce fils s'acquit une gloire immortelle à la ſeconde expédition que ſon Pere fit en France, pour le ſecours de la ligue; & dans laquelle, ayant obligé le

le Roi Henry de quitter le Siege de Roüan, comme il l'avoit la premiere fois obligé de lever celui de Paris, il triompha de tous les efforts que fit ce Prince pour l'empêcher de paſſer la Riviere de Seine, & de ſe retirer en Flandres: le Prince Rannce demeura le dernier à ſoûtenir ce paſſage & à combattre le Roi; qui eut le regret de n'avoir pû rompre la marche, non ſeulement de toutes les troupes, mais de toute l'artillerie, & de tous les bagage, qui paſſerent la Riviere à ſes yeux, & dans un ſi bon ordre, que toute l'adreſſe & toutes les forces du Roi ne purent l'en empêcher.

Ce fut au retour de cette ſeconde expédition, que le Duc Alexandre étant tombé malade, alla prendre les eaux d'Aix, pour tâcher de guérir; d'où étant de retour à Bruxelles, & continuant à faire la guerre avec la même ardeur, quoi que peu rétably de ſon indiſpoſition; il reçut ordre de conduire un troiſiéme ſecours en France. Les hommes employez au ſervice des Princes, ne dépendent pas d'eux-mêmes, mais de leurs Princes, qui en diſpoſent ſouvent ſans avoir les égard dûs à l'état de ceuxci; lesquels

plus-

plus-tôt que de paroitre manquer de zele, ſe perdent eux-même par de trop grands efforts. Il arriva qu'Alexandre, encore languiſſant, s'étant mis en chemin pour obeïr, ſon mal renouvella & l'arrêta à Arras, où il mourut le 4. Decemb. 1592. avec tous les ſentimens d'une, piété, & d'une reſignation à la volonté de Dieu digne du plus fidele Chrétien, ayant toûjours vecu dans les termes d'une probité ſi éxacte, que ſes mœurs étoient plus des mœurs d'un Religieux, que d'un ſoldat. Son Pere le Duc Octave, & ſa mere la Ducheſſe Marguerite, n'étoient morts, que quelques années auparavant, ſçavoir tous deux en 1586. de ſorte qu'il n'avoit pû prendre le titre de Duc que depuis ce temps-là. Octave ne s'étoit gueres rendu conſidérable que par ſon voyage d'Afrique avec ſon Beau-pere, l'Empereur Charles. Ce voyage ne fut point heureux; c'eſt pourquoi on a dit, qu'il vécut très-peu aux yeux du monde, toute l'attention étant tournée du côté de ſa femme, à qui le Roi Philippe ſon frere avoit donné le Gouvernement des Païs-bas, & dont elle s'acquita très-dignement

ment pendant l'éſpace de 9. ans; & du côté du fils, qui n'acquit pas une moindre gloire dans ce même Gouvernement, qu'il tint, comme je l'ai déja dit, environ 14. ans. On ne ſçait d'où certains Hiſtoriens ont puiſé, qu'il fallut hacher en pieces le corps du Duc Alexandre Farneſe pour le porter en Italie, où il voulut être enſevely, auprès de ſon Epouſe Marie de Portugal, afin de pouvoir l'y transporter en divers ballots, comme l'on tranſporte de la marchandiſe, puisque rien ne s'oppoloit à ce tranſport, que toutes les Nations mêmes les plus ennemies ſe permettent, & dans un temps de guerre la plus acharnée, moyenant un paſſe-port, qui ne ſe refuſe jamais; & dont même on n'avoit pas beſoin en cette rencontre, puisque ce transport ſe pouvoit faire par mer. M. Leti qui a donné dans cette penſée, traite encore plus mal le corps de D. Jean d'Autriche, qui mourut au même Gouvernement des Païs-bas, car il veut au 5. Liv. de la 2. partie de la Vie de Philippe II. que ce corps fut entierement mis en pieces, & en ſi petites pieces que ceux qui les porterent en Eſpagne, les

avoient

avoient dans des bougettes à l'arçon de leurs ſelles; & que nonobſtant cette diſſection ce corps fut rejoint pour le faire voir à Philippe II. non pas en ſquelette, puiſqu'apparemment il avoit été embaûmé, & qu'il n'y avoit pas ſi longtemps qu'il étoit mort; mais en chair, & en os, qui devoit être un ſpectacle peu curieux pour un Prince comme Philippe II. à moins qu'on ne veuille accréditer l'accuſation de ceux qui ont fait ce même Roi Autheur de la mort de D. Jean ſur des relations de gens, malins qui voudroient noircir tout le monde, excepté eux-mêmes. Il eſt à remarquer que M. Leti écrit, que quatrevingt des Domeſtiques de D. Jean eurent paſſeport pour traverſer la France en s'en retournant en Eſpagne, & que ce pauvre Prince qui ne pouvoit plus faire de mal à perſonne fut contraint d'y aller caché dans des fourreaux de piſtolets.

Ce ne fut qu'à Alexandre Farneſe que le Roi Philippe reſtitua la Ville de Plaiſance, qui étoit reſtée dans les mains du Gouverneur de Milan depuis la mort de ſon grand Pere Pierre Loüis, tué par les Gentilhommes, deſquels il à été parlé.

lé. Quelques uns veulent, que la ville avoit déja été reſtituée pluſieurs années auparavant, mais que les Eſpagnols étoient demeurés maîtres de la Citadelle ſeulement, qui fut celle qui fut reſtituée au Duc Octave l'an 1585. ſi nous en croyons Monſ. Leti, qui aſſeure que le Duc envoya un Ambaſſadeur à la Cour d'Eſpagne pour demander cette reſtitution, qui ſelon lui, ne trouva aucune difficulté. Les apparences cependant ſont bien petites, pour faire recevoir ce récit : Car quel nouveau ſujet pouvoit avoir Philippe II. de ſe déſiſtér ainſi ſur la ſimple demande d'une poſſeſſion que ſon Pere & lui avoient jugée ſi importante à leurs intéreſts, & qu'ils avoient refuſée tant de fois aux inſtances du Pape Paul III. & du même Duc Octave, qui n'avoit pas vecu juſqu'alors ſans la redemander ? On croit bien plus probable, ce qu'on a oüy autrefois à Plaiſance même de perſonnes verſées dans la connoiſance de l'Hiſtoire de leur Patrie; que cette reſtitution fut accordée au Prince Alexandre lui-même, lors que demeurant en Cour d'Eſpagne auprés du malheureux Prince Don Charles, & s'y

s'y faisant singuliérement aimer du Roi Philippe ; un jour que celuici lui donnoit des marques d'une affection particuliere, le Prince sçut adroitement lui insinuer combien il étoit conforme à l'amitié qu'il lui témoignoit, & digne de la grandeur de son ame de restituer à une Maison, qu'il pouvoit appeller sienne, puisque le plus grand ornement de cette maison étoit sa propre sœur, une partie si considérable du petit Domaine, qui la mettoit en état de soûtenir l'honneur de son alliance. A quoi Philippe s'étant laissé toûcher il lui donna sur le champ un ordre, addressé au Gouverneur de Milan, pour se desaisir de Plaisance en faveur du Duc de Parme; ordre que le Prince Alexandre dépêcha incontinent par un exprès, de crainte, comme il arriva, qu'on n'obligeat le Roi à changer de resolution. En effet le Roi n'eut pas plustôt communiqué à son Conseil, ce qu'il avoit fait, que les considérations qu'on lui fit faire sur cette aliénation le disposerent à la revoquer : & en effet l'ordre fut expédié au Gouverneur de Milan de la surseoir; mais cet ordre arriva trop tard, & celui

lui que le Prince avoit obtenu lui ayant déja été ſignifié, il ne fut plus temps d'executer le ſecond. Ceci eſt d'autant plus plauſible, qu'il eſt conſtant que ce fut la Ducheſſe Marguerite, qui bâtit le beau Palais des Ducs quand ils reſident à Plaiſance, & qui s'appelle encore aujourd'hui la Citadelle; non qu'il y ait aucune Fortification, n'étant rien moins qu'une fortereſſe; mais parce qu'il fut bâti par cette Princeſſe dans le lieu où étoit la Citadelle, & où Pierre Loüis fut maſſacré. Or ſi cette Citadelle n'avoit été reſtituée que l'an 1585. comme veut M. Leti, la Princeſſe, qui mourut l'année ſuivante, & dans le Roiaume de Naples, n'auroit pû la bâtir; beaucoup moins y faire ſon ſéjour, comme il eſt ſeur qu'elle l'y fit pluſieurs années, & qu'elle bâtit même le Palais pour y demeurer, à cauſe des agrémens de ſa ſituation, qui ne peut en effet être plus charmante; ayant voulu qu'on l'enterrat dans la même Ville de Plaiſance, dans l'Abbaye de S. Sixte, où l'on voit encore ſon monument, quoi qu'il ne ſoit pas entierement achevé.

Rannce I. retourné dans ſes Etats après la

la mort de ſon Pere, prit alliance l'an 1592. avec une Niece du Pape Clement VIII. de la Maiſon Aldobrandin, dont il eut du Duc *Odoard I.* ſon ſucceſſeur, & un Prince nommé *François Marie*, qui fut créé Cardinal. Il eut, outre cela, deux filles *Marie* & *Victoires*, qui épouſerent ſucceſſivement toutes deux François I. Duc de Modene & de Rhegio. Le Duc Ranuce ne prit pas grand part aux affaires de ſon temps; & contant de la gloire qu'il avoit acquiſe aux Païs-bas, ſous la conduite de ſon Pere, il vequit en païx dans l'Italie, où il mourut l'an 1622. laiſſant ſon Etat à ſon fils fort jeune qui, ne le gouverna pas avec tant de repos.

Odoard I. fut ſous la tutele de ſa Mere & de ſon Oncle le Cardinal pendant quelque années que ſes Duchés continuerent à joüir de la paix. Mais étant devenu Majeur, & ſon inclination le portant au bruit & aux armes, les deux Couronnes, qui combattoient alors pour la poſſeſſion de Mantoüe, c'eſt à dire les Rois d'Eſpagne, & de France pour les Maiſons de Mantoüe & de Savoye travaillerent à le gagner, & la France y réuſſit.

réuſſit. Odoard ſe déclara en faveur du parti François, de même que le Duc de Savoye ; & ce fut ſur l'appuy de ces deux auxiliaires, que la France continua la guerre dans l'Etat de Milan, après l'avoir fait aſſés long-temps dans le Mantouan & dans le Montferrat. Le Marechal de Crequi, envoyé en Italie pour y commander l'armée du Roi, y entreprit l'an 1635. le Siege de Valence ſur le Pò, auquel les deux Ducs aſſiſterent à la tête de leurs troupes particulieres : Et comme le Duc Odoard étoit jeune & boüillant, il ne fut pas long-temps ſans ſe brouiller avec le Maréchal ; qui n'approuvoit pas, comme plus experimenté dans la guerre, toutes les ſaillies du Duc, & toutes les entrepriſes inconſidérées qu'il conſeilloit, comme des moyens plus ſeurs & plus cours pour finir le Siege. Ce Siege dura 50. jours, au-bout desquels la place fut ſecourue par les Eſpagnols ; & les aſſiegeans obligés à ſe retirer, & par là diſpoſés à rejetter la faute du mauvais ſuccés l'un ſur l'autre, & à s'attribuer des irrégularités de conduite, qui avoient fait manquer le deſſein. Le Duc en particulier prit le par-

parti d'aller à Paris pour s'y excuſer, & faire tomber le blâme ſur le Maréchal, lequel fit entendre ſes récriminations, qui n'abboutirent à rien qu'à faire peſter le Cardinal de Richelieu, qui avoit extrémement à cœur de maintenir, & d'établir toûjours de plus en plus le crédit de la Couronne de France en Italie. L'abſence du Duc donna lieu au Marquis de Leganes, Gouverneur de Milan, d'envoyer des troupes ſur le Parmeſan pour mortifier ce Prince de ſon attachement à la France: ce qui auroit réüſſi avec un domage encore plus grand de ſes ſujets, ſi le Duc de Savoye comme Allié, & intéreſſé dans une même cauſe, n'y avoit envoyé quelque troupes pour leur défence. Le Duc Odoard retourna le printemps ſuivant en Italie, (en 1636.) plus échauffé que jamais dans le parti du Roi T. C. mais il ne lui fut pas aiſé de rentrer dans ſes propres Etats, le Gouverneur de Milan s'étant fortifié dans tous les lieux par leſquels il devoit paſſer. En effet, le Duc ayant tenté le paſſage en quelques endroits, & voyant qu'il ne pouvoit ſurmonter les obſtacles qu'on lui oppoſoit, prit le par-

ti de s'aller embarquer sur la Riviere de Genes, en un petit bâtiment, qui le portà inconnu jusques dans la L'unigiane, d'où il traversa enfin dans ses Etats. Il avoit reçu des troupes Françoises dans ses deux places de Parme & de Plaisance : mais leur peu de nombre ne leur inspirant pas la confiance de sortir en campagne, ces deux garnisons n'empêcherent point la desolation du païs, que faisoit le Marquis de Leganes, Gouverneur de Milan. Le Duc n'avoit pû obtenir que le Roi T. C. accrut son armée d'Italie, embaraſſé qu'il étoit dans d'autres guerres contre le Cardinal Infant Gouverneur des Païs-bas, qui étoit entré en Picardie, & contre le Comte Galas Général de l'Empereur, qui étoit entré au Duché de Bourgogne après avoir obligé le Prince de Condé à laisser le siege de Dole dans la Franche Comté, & contre l'Admirante de Castille, qui faisoit tête avec avantage à une autre armée du Roi, qui avoit inutilement assiegé Fontarabie sur les Frontieres d'Espagne. Ce manquement de forces obligea le Duc Odoard à se tenir resserré dans la ville de Plaisance, sans pou-

pouvoir s'oppoſer que foiblement aux Eſpagnols, qui continuoient à ravager la campagne, & qui même l'aſſiégerent dans cette ville, & en prirent tous les poſtes fortifiez hors des murailles. Perſonne ne doutoit, qu'ils ne ſe fuſſent facilement rendus maîtres de la ville, s'ils avoient voulu pouſſer un ſiege dans les formes & avec la vigueur ordinaire. Mais deux choſes les retenoient de le faire: la premiere, les continuelles inſtances que faiſoient la Rép. de Veniſe, & le Grand Duc de Florence en Eſpagne, pour obliger le Roi Catholique à s'accorder, & à donner la paix au Duc de Parme, afin de montrer que S. M. n'avoit pas intention de l'opprimer, & de ſe prévaloir de ſes dépoüilles; ce qui auroit cauſé de nouvelles jalouſies à l'Italie: & l'autre, pour ne pas effectivement effaroucher les Italiens, & le Pape plus que tous, en prenant ou reprenant cette place, & la retenant pour ſoi. Le Pape Urbain VIII. quoi que plus intéreſſé que les Venitiens & le Grand Duc de Florence dans cette guerre, ne parut cependant faire aucune démarche pour porter les Eſpagnols à la finir; ſoit qu'il crut

que les interceſſions des autres ſeroient plus efficaces que les ſiennes ; ou qu'il conſervat du reſſentiment contre le Duc, de ce que lui ayant envoyé le Vice-Légat de Bologne, pendant qu'il aſſiégeoit Valence avec le Maréchal de Crequi, pour le détourner de cette alliance, & lui perſuader, ou plutôt lui comander comme ſon Souverain, de ſe retirer chés ſoi, non ſeulement le Duc s'étoit mocqué de ces inſinuations, mais même s'étoit fait un mérite auprès du Maréchal de lui découvrir les exhortations & les commandements qu'Urbain lui faiſoit faire de l'abbandonner ; ce qui avoit attiré au Vice-Légat des paroles facheuſes, & des reproches trés-picquants du Maréchal ſur le ſujet de ſon envoi.

Le Duc nonobſtant le ravage de ſes Etats, & le peu ou point d'eſperance qu'il pouvoit avoir de recevoir des ſecours, qui le miſſent plus au large continuoit pourtant dans ſon obtination à ne vouloir point traitter avec les Eſpagnols, qui lui faiſoient continuellement répréſenter que le Roi Catholique ne vouloit autre choſe de lui, ſi non qu'il renonçat à ſon alliance avec la France,

& qu'il reprit à ſon égard les ſentiments de vénération & de dévoüement, qui avoient été ſi glorieux & ſi utiles à ſa Maiſon, & qu'elle avoit toûjours ſoigneuſement conſervés. Il étoit ſi à l'étroit dans Plaiſance, que n'ayant aucune communication avec le reſte de ſes Etats, il y auroit vecu dans la derniere miſere, ſi le Commandant du ſiege ne lui eut envoyé un veau, & quelques raffraichiſſements toutes les ſemaines, pour le ſervice de ſa table; ce qu'il faiſoit par égard à la Ducheſſe ſa femme, fille du Grand Duc de Toſcane, qui étoit entierement dans les intéreſts de l'Eſpagne. Enfin la néceſſité, qui n'entend aucune loi, le détermina à traitter. Pour cet effet, des Miniſtres du Pape, & du Grand Duc s'etant preſentez, Odoard ayant exclu poſitivement les premiers, un Secretaire des Commandements du Grand-Duc traitta à Milan; & conclut l'en ſon nom, avant que les François, qui étoient à Plaiſance ſous le Commandement du Comte de S. Paul, euſſent pénétré qu'il traittoit. Comme l'excecution de ce Traitté dépendoit en premier lieu de l'évacuation de la garniſon

Françoiſe de Plaiſance, le Duc Odoard l'ayant attirée dans une place d'armes devant le chateau, ſous couleur de la faire paſſer en montre, & de lui donner quelque argent; & ayant fait pointer de l'artillerie contre elle, fit notifier le Traitté au Comte, s'excuſant en peu de mots ſur la néceſſité qui l'y avoit forcé, & le menaçeant d'une décharge de l'artillerie pointée contre ſes gens, s'il ne ſe reſolvoit de bonne grace à y acquiſſer, & à ſortir de la Ville ſur le champ avec les troupes du Roi. Le Comte ne voiant point d'autre parti à prendre que celui de ſe faire mettre en pieces, ou d'obeyr, conſentit à ce dernier; & le Gouverneur de Milan conſentit de ſon côté à lui donner un ſauf-conduit pour paſſer par le Milanois juſqu'en Piemont. La garniſon de Parme réduite à la même néceſſité, quitta quelques jours après la place; & la Rép. de Veniſe lui ayant accordé paſſage par ſes Etats, elle paſſa dans la Valteline. Ce fut ainſi que le Duc Odoard, revenu de ſes premiers engagements, abbandonna le parti de France, & ſe remit ſous la protection d'Eſpagne, qui primoit alors en Italie; &

de

de laquelle il ne s'étoit ſeparé, que parce qu'il avoit été gagné par les cajolleries du Cardinal de Richelieu, qui travailloit alors à faire perdre cet aſcendant aux Eſpagnols, pour l'attirer dans le parti de ſon Roi.

Il parut dans la ſuite, que le Duc n'avoit pas changé de ſentiments & d'inclinations, quoi que la néceſſité l'eut contraint de changer de parti. Mais l'occaſion n'étant pas propre à le témoigner, il tourna d'un autre côté ſes menées inquietes; & ſe fit d'autres affaires, qui le porterent à reprendre ſes armes. Il ſe plaignit de ce que le Pape, qui prétendoit être ſon Souverain, & par conſéquent obligé de prendre ſes intéreſt, comme ceux de ſon Vaſſal, l'eut abbandonné à ſes ennemis, & eut comme pris plaiſir de le voir réduit aux dernieres extrémités. De plus; que le voiant dans l'embarras, au lieu de l'aſſiſter de ſon authorité & de ſes forces, & de lui fournir au moins de l'argent pour ſe ſoûtenir, il lui avoit fait propoſer de vendre quelques unes de ſes Terres à ſes neveux pour trouver cet argent, comme voulant triompher de ſes beſoins, & concourir avec ſes ennemis à le dé-

poſſéder. Le Pape étoit Urbain VIII. de la Maiſon Barberine, qui étoit peu de choſe avant ce Pontificat; mais Urbain entêté de l'élever à la qualité de Prince lui en avoit donné le titre & les moyens, aux dépends du Souverain Pontificat. Il ſe laiſſoit entierement poſſéder à l'amour de ſes Neveux, François, & Anthoine Cardinaux Barberins, & donnoit aveuglément dans tout ce qu'ils lui propoſoient pour l'agrandiſſement de leur Maiſon. Ces Neveux n'étoient point ennemis du Duc Odoard : mais ils auroient voulu qu'il achetât leur amitié, & les plaiſirs qu'ils lui pouvoit faire, par une alliance avec une de leurs Nieces, fille de Don Thadée, en faveur de qui Urbain avoit relevé la dignité de Préfet de Rome, afin de le faire marcher devant touts les Princes Romains, & Ambaſſadeurs étrangers; ce qui lui attira bien des affaires, & ne réüſſit point.

Le Duc Odoard ayant fait un voyage à ſon Duché de Caſtro, pour y voir l'état de ſes affaires; les Barberins lui firent inſinuer qu'étant ſi prés de Rome, il lui ſeroit comme meſſéant de s'en retourner à Parme ſans avoir vû le Pape, lui

lui qui en étoit Vaſſal : qu'au reſte, s'il venoit à Rome, il y trouveroit tous les agréments poſſibles, y ſeroit reçu & careſſé en toutes manieres ; & ce qu'il n'avoit pas même lieu de ſe promettre n'y d'eſperer, qu'il pourroit obtenir du Pape, en conſidération de cette viſite, une diminution du cens, qu'il payoit pour l'argent qu'il avoit été contraint d'emprunter à gros intéreſt à la Banque de Rome, qu'on appelle Mont de la Pieté. C'eſt une coûtume ou un établiſſement à Rome, que ceux qui veulent de l'argent, en vont prendre dans ce dépôt public à tel cens qu'on leur preſcrit. Comme le Pape eſt le maître, il peut diminuer ce cens à ſon gré ; de ſorte que par ſon moyen, on peut réduire ſon obligation à moins que ce qu'elle portoit auparavant. Le cens annuel que payoit le Duc étoit très-conſidérable, à cauſe que le capital pris à intéreſt, étoit très-fort : mais il avoit un moyen d'y ſatisfaire, qui lui étoit extrémement commode ; ſçavoir, que les Papes ayant coûtume, pour maintenir l'abondance dans la ville, d'avoir des greniers publics, qu'ils rempliſſent de grains, pris par

leurs Commiſſaires où ils veulent : le Duc de Parme fourniſſoit à ces Commiſſaires telle quantité de grains que le prix égalat la ſomme de ſes redevances annuelles.

Le Duc étant arrivé à Rome, s'y broüilla auſſi-tôt avec la famille du Pape, & à cauſe du traittement, & au ſujet d'une propoſition, qu'on lui fit. Comme le Pape prétendoit, ainſi qu'on l'a dit, que ſon Neveu Préfet de Rome eut le pas ſur les Princes; Odoard, qui ne vouloit point céder, avoit prié qu'on lui épargnat le chagrin de diſputer avec lui, & qu'on ne le laiſſat point dans l'occaſion d'en venir à cette diſpute. On lui avoit promis, à ce qu'il prétendit, que le Préfet ſeroit abſent de Rome, pendant le temps que le Duc y ſeroit, pour éviter les occaſions de cette compétence; cependant le Duc étant allé faire viſite à la Princeſſe Colonne femme du Préfet, celuici s'y trouva pour faire les honneurs de ſa maiſon, & y prit l'aſcendant & les honneurs, que le Duc n'étoit aucunement diſpoſé de lui déférer. Le Duc ſe vengea dans une autre viſite, que lui fit un des Cardinaux.

dinaux Neveux ; qu'il reçut froidement, & laiſſa ſur la porte de ſa chambre ſans l'accompagner, bien loin de lui faire les honneurs, que leurs Eminences prétendent encore des plus grands Princes que le Duc. Pour gagner les bonnes graces de celuici, les Neveux qui lui avoient fait propoſer le mariage d'une de leurs Nieces, pour le diſpoſer plus efficacement à concourir à cette alliance, lui avoient déja fait obtenir la diminution du cens, dont on a parlé : & c'étoit une choſe, qui étant paſſée par authorité du Pape, n'étoit plus ſujette à revocation. Le Duc ayant donc obtenu ce qu'il vouloit, & par les chagrins qu'on avoit affecté de lui donner ; s'étant aliéné des propoſitions de mariage qu'on lui avoit faites, ſe retira de Rome ſans prendre congé de la Cour ; & ſans avoir conclu l'alliance, que les Neveux & le Pape avoient deſirée ; ce qui les diſpoſa à vouloir prendre leur revanche, & à lui cauſer d'autres chagrins qui lui fiſſent ſentir le poids de leur indignation. Tout ceci s'étoit paſſé dès l'année 1626. & avant le mariage du Duc Odoard avec la Princeſſe

Marguerite de Medicis, qu'il conclut après son retour de Rome, pour ôter toute esperance aux Barberins de l'avoir pour leur Beau-frere. L'Historien Nani met ce voyage du Duc à Rome à l'an 1639. & veut que le Duc Odoard, avant que de partir de Rome, parla fortement au Pape Urbain contre la conduite de ses Neveux, & avec un ressentiment particulier des chagrins qu'ils lui avoient donné, jusqu'à faire pleurer le Pape, & ébranler l'amitié qu'il avoit pour eux; mais qu'eux le regagnerent dans la suite, & le firent entrer dans la disposition où ils étoient de faire au Duc tous le dépit qu'ils pourroient. Il est impossible cependant que ce voyage ait été si tard, puisque le Duc Odoard ayant épousé la Princesse de Toscane dès l'an 1628. au mois d'Octobre, les Barberins n'auroient pû lui proposer le mariage de leur Niece, s'il avoit déja été marié. D'ailleurs, étant de la même certitude que le Duc obtint le rabais des intérests annuels, qu'il payoit pour les sommes empruntées à Rome, on ne voit pas en considération de quoi Urbain lui auroit fait cette grace, s'il n'eut eu en vûe d'obliger le

le Duc à faire quelque choſe que le Pape ſouhaittoit, qui étoit cette alliance de ſa petite Niece avec lui.

Les Barberins ne ſe pouvant venger ouvertement; & cependant voulant faire ſentir au Duc Odoard, le mépris qu'il avoit fait de leur alliance; ils laiſſerent couler pluſieurs années ſans faire les proviſions annuelles des grains que la Chambre Apoſtolique tient à Rome, dans le Duché de Caſtro; ce qui lui ôtant les moyens de s'en décharger, & de ſatisfaire au payement du cens ordinaire, celuici vint à monter ſi haut, que le Duché étant particuliérement hypotequé pour ce payement, on lui en intima la caducité, au cas qu'il ne ſatisfit point à ſes dettes dans un temps, qui lui fut preſcrit. Les Barberins ſe couvroient en cela d'une apparence de zele pour le bien public, & de l'indemnité de pluſieurs. Car comme le dépoſt public ne conſiſte que dans les ſommes d'argent, qu'y portent les particuliers, & ausquels on aſsûre un profit plus modique que celui qu'on retire de ceux qui le viennent prendre à cens, afin d'avoir lieu avec le ſurplus de maintenir les

Officiers qui ont ſoin de ce dépôt ; quand les débiteurs ne payent point les créanciers, ils ne retirent rien de ce qui leur eſt dû : de ſorte que le Pape, ſur l'autorité duquel eſt fondée la foi de ces doubles contracts, eſt obligé, comme Souverain, de s'entremettre de l'un & de l'autre payement ; d'autant plus, que c'eſt à lui à qui les dépoſitaires donnent leur argent, & de lui que les emprunteurs le reçoivent.

Le Duc Odoard n'avoit rien à répondre aux ſommations qu'on lui faiſoit de payer ; ſinon qu'on lui faiſoit tort de ne pas continuer à prendre les grains de ſon Duché de Caſtro, comme on avoit fait par le paſſé, & avec leſquels il avoit toûjours ponctuellement ſatisfait. On lui répondoit que la traitte de ſes grains étoit gratuite & de pure complaiſance, & que le payement qu'on lui demandoit étoit d'une préciſe obligation ; qu'ainſi quand on auroit manqué envers lui à quelque convenance, il n'en étoit pas moins obligé de ſatisfaire au payement de ſes dettes. Ce débat dura juſqu'à l'an 1641. que les Barberins prétendants que les intéreſt échûs & non payés

payé (ce qui ſuppoſe un nombre d'années conſidérable, pendant lesquels il n'avoit rien acquité) montoient ſi haut, que le Duché de Caſtro étoit à peine capable de les acquiter. Ils déclarerent qu'on l'alloit confiſquer, comme hypotheque ſpéciale de la dette, du capital & des intéreſts. A cette intimation, le Duc ardent & prompt dans ſes reſolutions, fit celle d'envoyer des troupes à Caſtro avec ordre de fortifier la place, afin de la mettre en état de réſiſter, ſi les Barberins vouloient employer la force pour s'en ſaiſir. Le Pape Urbain chocqué de cette démarche, envoya au Duc un Monitoire, par lequel il lui défendit de paſſer outre dans le travail de ces fortifications, & même lui commanda de démolir dans l'eſpace de 30. jours tout ce qui pouvoit en avoir été fait, faute de quoi, il le déclaroit excommunié. Pour ſoûtenir ces menaces, les Barberins armerent dans tout l'Etat Eccleſiaſtique, & firent avancer à Viterbe un corps de 6000. hommes de pied, & de 500. Chevaux, comme voulant aller chercher le Duc dans ſes Etats, & le contraindre à l'obeïſſance. Non ſeu-

le-

lement toute l'Italie prit l'allarme de cet armement ; mais les Eſpagnols même informés qu'Urbain avoit prêté l'oreille à quelques tentatives, que les François vouloient faire ſur le Roiaume de Naples ſous ſon aveu, en conçurent la plus grande crainte ; étant très-poſſible que le Pape faiſant ſemblant d'aller d'un côté, tournât de l'autre, & qu'ils ſe trouvaſſent attacqués par les armes Eccleſiaſtiques, & Françoiſes, pendant que les premieres feignoient d'avoir en vûe un Prince de Lombardie. Comme cependant les Eſpagnols ne pouvoient témoigner ouvertement leur défiance au Pape ſans l'offencer, le Vice-Roi de Naples, par ordre du Roi d'Eſpagne, envoya un Officier à Rome pour offrir la médiation & le crédit de S. M. C. à lui faire avoir raiſon du Duc de Parme, le priant d'épargner les voyes de fait, & l'employ des armes en une querelle, qui étant peu de choſe dans le commencement, pourroit intéreſſer toute l'Italie, & avoir des ſuites tout autres que celles qu'il pouvoit penſer. Le Grand Duc de Toſcane, qui depuis le mariage de ſa fille avec le Duc Odoard, avoit toû-

toûjours été en bute aux Barberins, qui l'avoient mortifié en tout ce qu'ils avoient pû, pour lui faire ſentir une partie de leur vengeance, envoya de ſa part au Pape lui repreſenter les ſuites que pourroit avoir la guerre, qu'il alloit déclarer, dans laquelle, pour l'intéreſt particulier de chacun, il ne devoit pas douter que toutes les puiſſances d'Italie ne priſſent part; auquel cas S. Sainteté auroit peut-être occaſion de ſe repentir de l'avoir allumée. Il lui repréſenta que pour preuve du reſpect & des bonnes intions, qu'il avoit pour le S. Siege, il avoit refuſé à ſon Gendre le pas, qu'il lui demandoit pour faire paſſer des Milices à Caſtro : mais qu'il ne pouvoit lui d'iſſimuler, qu'il ne croyoit pas être obligé de ſouffrir que S. S. l'opprimât, ſi elle vouloit pouſſer les choſes plus loin.

Urbain qui, tout pénétré du deſir de partager la gloire à toutes les puiſſances du monde, & en attribuer à chacun la ſeule part qu'il croyoit lui appartenir, avoit terriblement chocqué la Rép. de Veniſe, en faiſant rayer des peintures du Vatican le ſuperbe Eloge qui y étoit,

au

au ſujet de la reception du Pape Alexandre III. ne laiſſa pas, ſe voyant à la veille d'avoir pluſieurs ennemis ſur les bras, de vouloir attirer celleci dans ſes intéreſts, comme étant celle qui donneroit le branle à tous les autres, & les tiendroit dans le reſpect, ſi elle ſe déclaroit une fois pour lui. Il fit parler un Nonce, qu'il avoit à Veniſe, grand Orateur, & rendu fameux dans les Ouvrages de Ferrant Pallavicin, qui en a fait le portrait: mais Mr. Vitelli, qui étoit ce Nonce, parla en vain pour perſuader les Venitiens d'embraſſer la cauſe du Pape, ou du moins de la mépriſer, comme une choſe qui ne méritoit pas qu'ils y priſſent aucune part, ainſi que le Nonce le vouloit pour ſeconde partie de l'alternative. Comme Urbain répondoit à Rome en termes ſoûtenus, à tout ceux, qui le vouloient porter à la paix, ſoûtenant fierement qu'il étoit du devoir & de l'obligation indiſpenſable d'un Souverain de ſe faire obeïr par ſon Vaſſal; de même la Rép. remontroit au Nonce que la choſe n'étoit pas de ſi petite conſéquence, qu'il fallut la mettre entre celles qui ne méritoient point d'attention, puiſ-

puis qu'il s'agiſſoit d'une guerre, dont on ne prévoyoit que de très-facheuſes ſuites, & dans laquelle elle ne croyoit pas pouvoir ſe diſpenſer de prendre part. Urbain cependant ayant fait avancer des troupes vers Caſtro, & quelques petits chateaux où le Duc avoit envoyé quelques centaines d'hommes, il ne leur fut pas difficile des les en chaſſer, les aſſiéges n'ayant pû attendre les ſecours que le Duc leur envoyoit par la Toſcane, par où le Grand Duc lui avoit à la fin permis de les faire paſſer. En ſuite de cette expédition, le Pape parlant toûjours plus haut, répondit à tous ceux qui le prioient de s'accorder avec le Duc, & à l'Ambaſſadeur même de la Rép. de Veniſe, qu'il entendoit que le Duc vint en perſonne à Rome s'humilier, & lui demander pardon.

Ce qui le ſoûtenoit dans cette fermeté, c'étoit qu'il ne paroiſſoit perſonne qui fut diſpoſé à autre choſe qu'à des prieres & à des interceſſions. Cependant le temps d'obeïr prefcrit au Duc par les Monitoires du Pape, ou qu'autrement il encourroit l'excommunication, étant paſſé; Urbin le déclara effectivement tom-

tombé dans les cenſures,& en conſequende cela, privé de tous ſes Etats, prérogatives, & honneurs. C'eſt un droit que s'attribuent les Papes,de pouvoir anéantir par leurs Cenſures ceux qu'ils déclarent les avoir encourües; comme ſi l'excommunication étendoit ſon effet jusques à ôter aux Princes leur droit aux domaines temporels, ce qu'elle n'opere point à l'égard des particuliers, qu'elle laiſſe jouir de leurs biens, quoi qu'elle les déclare ſeparés du corps des fidéles, qui eſt le ſeul effet naturel qu'elle peut produire quand elle eſt fondée ſur des crimes atroces, avérés,& reconnus pour tels par ceux qui les ont commis. Mais les Princes ne ſont jamais tombés d'accord de ce pouvoir des cenſures; & ceux qui écrivent que Philippe II. auroit terni la mémoire de ſon Pere l'Empereur Charles Quint & l'auroit déclaré hérétique,ſur ce qu'on accuſa d'héréſie le Confeſſeur qui l'avoit aſſiſté à la mort, s'il n'eut craint d'être lui même dégradé, & de perdre ſes Couronnes qu'il ne tenoit qu'à la faveur de ſa ſucceſſion, & de la donation qu'il lui en avoit faite,ce qu'il n'au-

n'auroit pû faire, s'il étoit mort excommunié & hérétique, ne ſçavent ce qu'ils diſent, & ſont mal inſtruits du peu de cas qu'ont fait tous les Princes, mêmes les plus Religieux de ce prétendu pouvoir des Papes, & de leurs Cenſures; l'Hiſtoire, ne faiſant mention d'aucun, qui ait paru y déférer, & qui n'ait agi pour la défence de ſes droits temporels, quand l'occaſion s'en eſt preſentée, avec la même vigueur que s'il n'avoit eû aucune connoiſſance de ces prétentions. La véritable raiſon pourquoi Philippe II. ne décria point la mémoire de ſon Pere; c'eſt parcequ'il n'en eut aucune occaſion: & ceux qui ont attribué à cet Empereur des ſentiments conformes à ceux des Proteſtants, l'ont fait parce qu'ils ont crû, ou eſperé de faire honneur à leur parti de l'approbation d'un ſi grand Prince, qui jusqu'au dernier moment témoigna toûjours être fort-attaché à la foi & à la diſcipline de l'Egliſe Romaine; comme le prouvent les diſciplines, & les autres inſtruments de mortification qu'on trouva après ſa mort dans ſon cabinet, & qui ne ſont point à l'uſage des Proteſtants.

Ur-

Urbain ayant déclaré le Duc de Parme excommunié & déchû de ſes Etats, ſon Neveu D. Thadée Général des troupes, qu'il deſtinoit à l'éxécution de ſon ban, demanda le pas au Duc de Modene, pour paſſer de ſes Etats ſur ceux de Parme. L'armée qu'il conduiſoit, & qui étoit déja arrivée ſur le Boulonois conſiſtoit en plus 20000. hommes, nombre plus que ſuffiſant pour étonner le Duc de Modene, auprès duquel on n'épargnoit pas les menaces pour le diſpoſer à accorder plus promptement ce qu'on lui demandoit, & ce qu'on étoit prêt de prendre de force en cas de refus. Odoard voyant l'ennemi ſi près de ſoi, arma, & demanda de l'argent & des troupes aux Venitiens, qui voyant que le Pape prenoit la route de lancer des cenſures, & de les vouloir éxécuter à coups de canon, en donnerent, de même que le Grand Duc de Florence, chocqué, auſſi bien que les Venitiens, de la hardiſſe que prenoient les Barberins de venger ſi hautement leur querelle particuliere, ſous le nom de ſa Sainteté. Il demanda encore des ſecours au Gouverneur de Milan, que celuici lui refuſa, ſçachant qu'-

Odoard

Odoard s'étoit mis ouvertement ſous la protection de la Couronne de France. Ce qui embaraſſa le plus le Pape, fut que les Venitiens & le Grand Duc donnerent leurs troupes, non pas à Odoard, mais au Duc de Modene ; qui ſe plaignoit que le Pape vouloit prendre par force le pas ſur ſes Etats pour aller à Parme; ce qui étoit une hoſtilité déclarée contre un Prince, qui ne l'avoit point offencé; cette violence chocquant également tous les Princes, qui ne veulent & ne peuvent point être forcés en de ſemblables rencontres de côoperer à la ruïne de leurs Voiſins, avec lesquels ils vivent en paix. Urbain, dis-je, embaraſſé de cet incident fit faire alte à ſon armée ſur le Bolonois, & ſans en être prié, offrit une trêve de 15. jours à l'Ambaſſadeur de France, pour mettre la choſe en négociation. Les Eſpagnols n'avoient point perdu leurs ſoubçons contre Urbain, & à cauſe de cela avoient armé à Naples & à Milan, d'autant plus inquiets de ſes démarches, qu'ils le voyoient d'accord avec la France, ſous la protection de laquelle Couronne quoi que le Duc Odoard ſe fut mis, celleci cependant ne

ſe remuoit point en ſa faveur même paroiſſoit donner des conſeils & des troupes au Pape pour ſe rendre toûjours plus redoutable. Il arriva cependant à Rome un accident, qui fit craindre au Pape de rester à ſon tour expoſé à la vengeance des deux partis, en voulant en embraſſer un. Les Eſpagnols ne vouloient point reconnoître le Duc de Bragance, qui les avoit chaſſés du Portugal, & s'en étoit fait Roi. Ce Duc cependant, ſous le nom de Jean IV. ſe portant pour Roi reconnu des Portugais & des François, avoit envoyé l'Evêque de Lamego à Rome, pour rendre ſon obeïſſance au Pape, comme les autres Rois; & quoi que Philippe IV. fit faire toute ſorte d'inſtances auprès d'Urbain pour l'empêcher de le recevoir, cependant comme le Roi T. C. en faiſoit faire d'autres pour le faire accepter, & l'inclination d'Urbain étoit plus pour celuici, que pour le Roi d'Eſpagne, à cauſe qu'étant autrefois Nonce en France on l'y avoit extraordinairement careſſé; Les deux partis cherchant à Rome l'occaſion de ſe gourmander, il arriva un jour que l'Evêque de Lamego s'étant rencontré par les rues

avec

avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en train d'Ambaſſadeur, celuici fit pouſſer ſes gens, & les diſſipa; mais les François étant accourus à ſon ſecours, il penſa atriver une querelle, qui intéreſſat toute la ville, laquelle dans ces rencontres ne manque point de ſe diviſer, & de mettre la ſeureté publique en une dangéreuſe contingence, tant pour le Pape, que pour toute ſa Cour.

Urbain qui avoit ſujet de craindre que cette premiere étincelle n'allumat un grand feu, pendant lequel toute ſon autorité ſeroit peu reſpectée, les partis animés étant en état de pouſſer leur animoſité à des termes qu'il ne pourroit empêcher, ralentit un peu de ſon humeur guerriere: & enviſageant un danger preſent à Rome, lors qu'il croyoit faire des conquêtes bien loin delà, il ſe trouva diſpoſé à ſortir du pas où il s'étoit engagé, & cherchoit des Mediateurs pour refaire ſa paix avec le Duc de Parme. Celuici, au contraire, étant ſoûtenu, & voyant ſes ennemis embaraſſés, ſe mit à la tête de trois mille chevaux ne pouvant donner d'une autre maniere du pain aux troupes, qu'il avoit fait

lever, ou qu'on lui avoit prêtées : ſans Infanterie, ni artillerie il paſſa dans le Bolonois, où le Préfet Généraliſſime, Neveu d'Urbain, ayant cru devoir faire la guerre avec de ſeules menaces, & avec la terreur du nom de ſon Oncle, ſe trouva ſi épouvanté qu'il fût ſe cacher à Verone ; & toutes ſes troupes ſe débandérent. Le Duc Odoard ayant le chemin libre, & ſe faiſant ſervir & défrayer graſſement par tout, pouſſa dans la Romagne, où Immola, Fayence, Forli & toutes les villes lui ouvrirent leurs portes, & lui fournirent toute ſorte de proviſions, ne voyant aucune armée du Pape en état d'appuyer leur réſiſtance. De là, paſſant par la Toſcane il conduiſit ſes troupes de nouveau ſur l'Etat de l'Egliſe, & arriva à quelques milles de Caſtro, ayant paſſé par Montepulciano & Aquapendente ; menaçant toûjours de vouloir aller à Rome même, pour obeïr aux Monitoires du Pape, qui l'avoit cité d'y paroître en perſonne, & pour y rendre viſite aux Neveux, qui l'avoient envoyé ſaluer par le Préfet leur frere, avec une ſi noble & ſi nombreuſe eſcorte.

Ur-

Urbain ne ſçavoit que penſer de la lacheté de ſes troupes, & de la reſolution d'Odoard, qui, à ſon tour, témoignoit tant de vigueur & d'obſtination à le pouſſer. Il ſe tournoit de tout côté pour ſortir du chemin étroit où il ſe trouvoit: & comme tous les Princes lui avoient offert leur médiation pour terminer l'affaire dès le commencement, & avant qu'on en vint aux hoſtilités; il offroit à tous de traitter avec eux, & de rendre Caſtro, qui étoit le ſujet de la querelle, pour faciliter un accommodement, en remettant les choſes dans leur premier état. C'étoit beaucoup pour lui que d'en venir à cette réſolution; mais ç'auroit été trop pour un Italien, & un Italien mépriſé, que de croire qu'il fut bien intentionné dans l'offre de cette reſtitution. Il vouloit le faire en apparence, pour avoir le mérite de la modération, & d'avoir déſiré la paix: mais il l'offroit d'une maniere, qu'il ſçavoit bien qu'elle ne ſeroit point acceptée. Il demandoit qui vouloit recevoir Caſtro, la Rép. de Veniſe, le Grand Duc, le Duc de Modene, le Roi de France, ou les Suiſſes? afin que par cette diverſité de pré-

tendants à la garde du dépôt, la consignation en fut retardée; & que le Duc réduit à ne pouvoir pousser son feu plus loin, diminuat lui-même de ces prétentions, & retournat au premier état de suppliant & de coupable. En effet, le Duc Odoard, dont ni la Rép. de Venise, ni le Grand Duc, ni le Duc de Modene, quoi que ses Alliés, n'avoient point approuvé un si grand effort, se vit reculé dans les montagnes & dans les deserts du païs, où il s'étoit avancé sans avoir les moyens de soûtenir sa Cavallerie, faute de fourage; & sans oser se jetter sur un meilleur païsen avançeant du côté de Rome, tant par le défaut d'infanterie & de tout attirail de guerre, que par la crainte d'irriter ses Alliés, qui n'approuvoient point qu'il portat les choses à l'extrémité, & qui étoient déja mal satisfaits de ce qu'il avoit fait jusqu'alors; & vouloient finir une fois cette algarade, qui étoit plus qu'une guerre, pour couper le tours à de plus facheuses suites.

Odoard se retira donc par la Toscane, où il laissa la conduite de ses troupes au Maréchal d'Etrée, qui l'avoit

toûjours ſuivi, pour prendre les devans dans ſes Etats, & le ſoin de ſes Intéreſts a M. de Lionne, Miniſtre du Roi T.C. qui avoit commencé de traitter avec Urbain, & qui perdit le temps dans ſes Traités, parceque la retraitte du Duc avoit redonné du cœur au Pape; qui ſe voyant hors de danger, embaraſſoit tous les jours la négotiation, ou en propoſant de nouvelles conditions, ou en changeant celles qui avoient été acceptées en d'autres, qu'il diſoit équivalentes.

Ce délai, & le peu de volonté que montroit Urbain pour conclure, furent cauſe que l'année ſuivant 1642. le Duc Odoard impatient de voir la fin de cet embarras, reſolut de faire une nouvelle tentative ſur Caſtro; & envoya des troupes, qui devoient s'embarquer dans la Lunigiane pour débarquer ſur la plage du Duché de Caſtro, & par leur nombre forcer la garniſon du Pape à le leur céder. Il faiſoit compte, de ſon côté, de ſe mettre à la tête d'un nouveau corps d'armée, pour les ſoûteniret, de traverſer de nouveau l'Etat Eccleſiaſtique. Il envoya les troupes & arma effectivement, mais elles furent

repouſſées par les vents contraires. Il ne perdit pas cœur pour cela ; mais tournant d'un autre côté, il mena ſon armée ſur le Ferrarois, où il prit Bondeno & la Stellata, & ſe fortifia dans l'un & dans l'autre de ces poſtes. Comme Urbain, en refuſant de conclurre, paroiſſoit mépriſer tous ceux qui s'étoient intéreſſés pour le Duc de Parme ; les Venitiens, le Grand Duc, & le Duc de Modene, qui s'étoient Alliés en faveur de celuici, armerent de leur côté, voyant que le Pape, reſolu plus que jamais à la continuation de la guerre, avoit remis ſur pied une autre armée, & avoit mis à ſa tête non plus le Préfet, qui s'étoit ſi mal acquité du devoir de Général, mais le Cardinal Antoine Barberin ſon Neveu ; qui tout boüillant du zele de la gloire du Pontificat de ſon Oncle, & de celle de ſa maiſon particuliere, avoit pris le Bâton de Général en main, & vouloit ſe ſignaler dans la conduite des troupes en campagne, avec autant d'éclat qu'il le faiſoit à Rome dans la dépence des biens Eccleſiaſtiques, dont ſon Oncle, & le Roi T. C. lui avoient donné des revenus prodigieux, & quil em-

employoit à maintenir la Cour la plus fleuriſſante qu'aucun Cardinal eut jamais eûe. La guerre ſe fit donc en Lombardie, où le Cardinal ne jugeant pas qu'il valut la peine de reprendre les deux places que le Duc Odoard avoit pris, porta ſes armes contre le Modenois. Il y célébra des fêtes fort courtes, car il fut contraint d'en ſortir quaſi au même temps qu'il y fut entré. Il y eut du pis pour lui. Le Grand Duc comme allié envoya les ſiennes dans l'Etat Eccleſiaſtique, où il falut porter du ſecours. La guerre ſe fit en divers lieux avec les ſuccès ordinaires; & coûta aux Barberins, ou pour mieux dire au S. Siege, plus de 20. millions, du moins, cette ſomme parut employée ſur les comptes de la Chambre Apoſtolique, y compris les gages des Généraux Neveux du Pape, qui ne manquerent jamais d'être payés. Au bout de deux ans, Urbain, qui ſe ſentoit caduque, voulant ſortir d'affaires, fit traitter tout de bon la paix par le Cardinal Bichi, au nom de la France; qui par une politique aſſés foible, demanda l'abſolution des Cenſures qu'on prétendoit que le Duc avoit encourues, à

qui le Pape, outre l'abolition de tout le passé, remit pleinement le Duché de Castro, & tout ce qu'il avoit occupé. Ce fut par cette voye qu'Urbain rentra en possession de ce que Paul V. avoit été contraint d'abbandonner dans sa querelle avec la Rép. de Venise, qui ne voulut jamais recevoir d'absolution, & confesser par là, où reconnoître que les Papes eussent le droit d'excommunier les Princes pour des Intérests temporels: ce que la Cour de France fit tout rondement, en demandant la levée des Censures; ce qui auroit été inutile, si on les avoit reconnues insubsistantes. Il ne sert de rien d'alléguer qu'elle le faisoit pour un autre, & non pas pour soi; car le Pape gagnoit ce point, que ses Censures étoient reconnues valides, & par conséquent établissoit une autorité, qu'il pourroit dans la suite avec le même droit étendre sur tout les autres Princes.

Le Duc Odoard après sa réintégration dans Castro, passa à Venise pour remercier le Senat des soins qu'il avoit pris, & des forces qu'il avoit contribué pour le maintien de sa cause. Ce fut la derniere action publique qu'il parut.

rut faire, puis qu'il mourut deux ans après, ſçavoir en 1648. Odoard s'étoit fait renommer par la vivacité de ſes reſſentiments, & la promptitude de ſes reſolutions, qui l'engagerent, comme on a vû, en des embarras conſidérables. Il quitta de même la protection d'Eſpagne ſous laquelle ſes Ayeux avoient vecu, & ſe mit ſous celle de France, à qui il parut redevable de ſa derniere réconciliation avec Urbain, qui pour le moins avoit auſſi beſoin, & auſſi envie que lui de finir la guerre qu'il avoit commencée. Il abbandonna auſſi ſon beau Palais de Rome au Roi T. C. pour le ſéjour de ſes Ambaſſadeurs, où ils ont continué à réſider jusqu'à l'an 1698. que la France le rendit au Duc Ranuce II. qui l'avoit fait redemander pour y loger un des Princes ſes enfans, qu'on y a vû effectivement dans la ſuite, le public croyant que le Pape le feroit Cardinal, quoique peut-être ce Prince n'y penſat pas; ſes deux freres n'ayant eu jusqu'à preſent aucune ſucceſſion maſculine.

Ranute II. ſuccéda à ſon Pere Odoard, & s'eſt fait connoître pour un des Princes le plus ſage, & un des plus grand poli-

tiques, qui ayent vecu de ſon temps; en ſorte que le Senat de Veniſe tout ſage & éclairé qu'il eſt, lui a quelquefois dépeché des perſonnes de ſon corps, pour le conſulter ſur des affaires particulieres: c'eſt de quoi on eſt bien aſſûré. Ce Prince eut un autre démélé avec le Pape Innocent X. qui lui fit perdre entierement Caſtro, & qui le mit de nouveau aux priſes avec la Cour de Rome. Dans la réconciliation du Duc Odoard ſon Pere, la reſtitution de Caſtro avoit été accordée, ſauf toutefois le crédit des Montiſtes; c'eſt à dire, à condition que le Duc payeroit à ſes créanciers les Intéreſts des ſommes empruntées, desquelles il à été parlé. La paix ne pouvoit ſe faire à d'autres conditions; parceque les particuliers, de l'argent desquels le Duc de Parme joüiſſoit, avoient un droit rigoureux d'en éxiger l'intéreſt, & le Duc une obligation indiſpenſable de les ſatisfaire. Mais la guerre qui avoit duré cinq ou ſix ans, avoit mis le Duc hors d'état de payer tant de ſommes dûes: & d'ailleurs la Cour de Rome étoit bien aiſe de reprendre le deſſus, & de mortifier le Duc

avec

avec qui elle avoit été contrainte de faire une paix guère moins qu'honteuſe. Il ſurvint un accident, qui acheva de le déconcerter tout à fait, & donna lieu au Pape de pouſſer à bout ſes reſſentiments. Il y avoit un Evêché à Caſtro; & comme le Pape diſpoſe de ſon authorité abſolue de tous les Evêchés & Bénéfices de ſes Etats, Innocent donna celuici à un Moine Theatin, dont la perſonne n'étoit nullement agréable au Duc Ranuce, pour des raiſons particulieres. Le Duc fit inſinuer à Innocent, qu'il lui feroit plaiſir de ne point envoyer ce Religieux à Caſtro, & qu'il le prioit de lui faire cette grace. Innocent, comme parfaitement revêtu de tout les ſentiments & reſſentiments de ſon prédéceſſeur, & de plus, du zele de relever la gloire du S. Siege; ne fit pas ſeulement ſemblant d'écouter les inſinuations du Duc, & le prenant même ſur un ton plus haut, témoigna être étonné qu'il portat ſes prétentions ſi haut, que de vouloir lui donner conſeil, & même regler par ſes avis ſon jugement ſur le choix des Prélats qu'il devoit donner aux Egliſes: le Duc n'inſiſta plus auprès du Pape; mais il fit

gé de lui, qu'il l'envoyoit à la mort. En effet, le bon Evêque pour la recevoir plus doucement, s'étant mis en litiere & acheminé vers Caſtro, fut attacqué en chemin par des inconnus, qui lui firent comprendre qu'il avoit été véritablement prophete, en diſant au Pape qu'il l'envoyoit à la mort.

Innocent fut couroucé au de là de tout ce qui ſe peut croire, quand il aprit ce qui étoit arrivé à l'Evêque. Il fit faire toutes les perquiſitions imaginables pour découvrir les aſſaſſins; mais le lieu où le meurtre avoit été commis, étant dans les montagnes & en un païs de frontieres, entre l'Etat Eccleſiaſtique & celui du Grand Duc de Toſcane, perſonne ne ſçut ou n'oſa dire ce qu'il en ſçavoit: Ce qui fut cauſe, que le Duc ne pouvant en être chargé ſans des fondements plauſibles, qui manquoient, la choſe tomba; & l'Evêque demeura entre les morts, ſans reſſentiment & ſans vengeance.

Innocent ne demeura pas de ſon côté dans le nombre des Inſenſibles, & comme les offices qu'avoit fait faire le

Duc de Parme paſſoient dans ſon eſprit pour des convictions, qu'il étoit l'autheur du meurtre de l'Evêque, il reſolut de le lui faire payer le plus cher qu'il pourroit. Le payement des Montiſtes comme indiſpenſable avoit été, ainſſi qu'on 'la dit, excepté des conditions de l'accord du Duc Odoard avec le Pape Urbain VIII. Il falloit de l'argent, le recours de la Juſtice ſur l'hypoteque de la dette demeurroit ouvert. Innocent pouſſant le Duc, (ce qu'il pouvoit faire en s'éloignant un peu des voyes de l'honêteté & de la douceur,) le réduiſit bientôt à confeſſer qu'il ne pouvoit acquitter tout ce qu'on lui demandoit. De quelque ſource que procédat l'impuiſſance, on n'y eut aucun égard: & le Duché de Caſtro fut non ſeulement confiſqué pour le payement différé, mais déclaré réüni au S. Siege, & incaméré comme l'on parle à Rome; c'eſt à dire tellement réüni aux autres domaines de la Chambre, qu'il ne pourroit jamais en être détaché. Non content de cela, la ville de Caſtro fut raſée par ordre du Pape; & au lieu, où elle avoit été, il fut mis une Colonne; ſur le piedéſtal de laquelle il

il fut gravé, *Qui fû Castro, Ici fut autrefois la Ville de Castro*, le Pape pouvant en uſer ainſi de ſon plein pouvoir après qu'il l'eut réüni à ſes domaines, & ſon Eveché ayant été transféré à Aquapendente, où il eſt encore à preſent. Le Duc Ranuce avoit un Miniſtre qu'on tint pour autheur & du desagrément du Religieux Theatin, apellé le P. Chriſtoſle Giarda, & du meurtre de ce Pere, qui ſuivit après que le Pape l'eut fait Evêque. Ce Miniſtre étoit le Marquis Gaufride, François de Nation, né en Provence dans la petite Ville de Cioutat, & qui ayant été quelque temps à Veniſe Maître de langue Françoiſe, avoit trouvé moyen de s'inſinuer, à la faveur de quelques recommandations, dans la Cour de Parme, ſous le Duc Odoard. Il ſut ſi bien gagner l'eſprit de ce Prince, qu'il en obtint toute ſorte de graces & d'avancements, jusqu'à devenir ſon Conſeiller intime, & le premier Miniſtre d'Etat ſous ſon fils Ranuce II. Cet homme diſpoſant alors de tout, avoit porté le Duc à oppoſer la force aux deſſeins du Pape Innocent, & s'étoit même fait donner le commandement des trou-

troupes que le Duc leva pour cet effet: mais dés les premieres rencontres, s'étant laiſſé battre à platte-coûture par celles du Pape, il fut mis en priſon par ordre du Duc, pour rendre conte de ſa conduite; & comme par ſon orgueil & ſes concuſſions il s'étoit fait une infinité d'ennemis, ceuxci le chargerent de tant de crimes, qu'il eut la tête coupée au mois de Janvier 1670.

Le Duc Ranuce n'ayant pû s'oppoſer à la reunion de Caſtro, parce qu'il n'avoit pas une ſomme de plus de quatrecent mille écus, qui lui étoit néceſſaire pour rachêter l'hypotheque, en ſatisfaiſant aux intéreſts non payés, cela fut cauſe que la choſe en demeura en ces termes jusqu'à l'an 1664. que *la Diablerie des Corſes* étant ſurvenue, & le Roi de France Louis XIV. diſpoſé à faire la guerre au Pape Alexandre VII. pour s'en venger, entre les articles de la réconciliation, le Roi obtint en faveur du Duc de Parme un répit de huit ans pour payer ſes dettes, auquel cas le Duché de Caſtro lui ſeroit rendu. Mais ce Duc n'ayant pû, ou ne s'étant pas ſoucié pendant ce temps-là de dégager ſa parole,

role, le Duché de Caſtro eſt reſté incorporé à la Chambre.

Le Duc Ranuce eut trois femmes: Marguerite, fille de Victor Amedée I. Duc de Savoye; & Iſabelle, & Marie ſœurs filles de François I. Duc de Modene. De la premiere, il eut le Prince Odoard qu'il maria l'année 1690. à la Princeſſe Dorothée Sophie de Neubourg, fille de Philippe Guillaume Electeur Palatin, & ſœur de l'Imperatrice Douairiere. De la ſeconde, il a eu deux Princes, François & Antoine, dont l'aîné regne aujourd'hui, depuis la mort du Prince Odoard, arrivée l'an 1693. Le Duc Ranuce mourut l'an 1694.

Son fils François I. lui a ſuccédé. C'eſt un Prince extrêmement paiſible, & qui ayant trouvé ſa Cour ſur un bon pied par la vigueur, avec laquelle ſon Pere Ranuce avoit gouverné, n'a eu qu'à la maintenir & ſe maintenir lui même dans les engagements, où il étoit entré, à la faveur desquels il s'eſt vû à l'abri des dernieres révolutions d'Italie. Il eſt vrai, que ſes Etats ont ſouffert quelque choſe du paſſage des troupes de l'un & de l'autre parti; & que l'Empereur prétendant que les

les Fiefs d'Italie, de qui que ce ſoit qu'ils relevent immédiatement, n'en ſont pas moins Fiefs d'Empire, & qu'il ne croit pas avoir jamais été dépoüillé de la haute Souveraineté ſur ces Etats, & particulierement ſur la Ville & Duché de Plaiſance, en a tiré des contributions, contre leſquelles le Pape s'eſt récrié juſqu'à menacer des excommunications ſur ceux qui les prétendoient, & les éxigeoient: mais l'Empereur ayant de ſon côté rendu publiques ſes proteſtations contraires, la choſe n'a point eu de plus fâcheuſes ſuites; & l'accord ſurvenu entre l'Empereur & le Pape a tout ajuſté. Le Duc François à épouſé par diſpenſe ſa belle ſœur veuve du Prince Odoard ſon frere, mais il n'en a point d'enfants: & il ne reſte de la maiſon Ducale qu'une fille du Prince Odoard, nommée Eliſabeth, que le Prince Antoine, s'il prend la reſolution de ſe marier, voyant ſon frere ſans ſucceſſion, pourroit bien épouſer pour réünir toutes les raiſons de la ſucceſſion en un même mariage. Il étoit né au Prince Odoard un fils, qui fut nommé Alexandre; mais il mourut le 5. d'Aouſt 1693. après deux ans de vie.

Le

Le Duc Ranuce avoit deux freres, *Alexandre* & *Horace*, mais tous deux ſont morts ſans avoir été mariés. Ce dernier étant entré au ſervice de la Rép. de Veniſe pendant la guerre de Candie, où il eut la commandement Général de la Cavalerie, mourut l'an 1656. en retournant en Italie, après deux ans de ſervice, pendant leſquels il ſe trouva à la fameuſe bataille des Dardanelles, où Laurent Marcel triompha des Turcs, mais perdit la vie dans le ſein de la victoire. La Rép. offrit le même commandement de ſa Cavallerie au Prince Alexandre, qui paſſa enſuite au ſervice du Roi d'Eſpagne, dont il reçut le même emploi en Flandres. Il fut tiré de là l'an 1669. pour le être Viceroi de Navarre, & il y fut renvoyé l'an 1680. avec le Gouvernement ſouverain des Païs-bas. Les Venitiens lui déférérent de nouveau le Généralat de leurs troupes deux ans après; Et l'an 1687. le Roi d'Eſpagne le nomma encore Généraliſſime de mer de tous ſes Roiaumes, charge qu'il garda deux autres années, au bout desquelles il mourut.

Les Etats du Duc de Parme conſiſtent en

en deux très-bonnes villes, qui ſont Parme & Plaiſance, & en pluſieurs autres Bourgs, & Terres ſituées dans l'endroit le plus fertile de la Lombardie. Parme eſt le ſéjour ordinaire des Ducs, ſituée ſur un fleuve du même nom de Parme, qui la diviſe; mais qui n'y apporte pas de grandes commodités, n'étant pas navigable, ſi ce n'eſt pour porter les proviſions de la Cour à Colorno, qui eſt une Maiſon de Plaiſance des Ducs ſur ce même fleuve à quelques milles du Pò, vers Berſelles. La riviere de Lenza, que Mr. Miſſon appelle d'Enſa, qui n'eſt pas non plus grand choſe, ſépare les Etats du Duc de Parme de ceux de Modene, & tous les voyageurs payent un droit au Duc de Parme pour la manutention d'un pont, qu'il y entretient. Au reſte, le Dome de Parme eſt renommé pour la peinture de ſa voûte, qui eſt des mains du Correge; le Palais des Ducs pour la richeſſe de ſes ameublements; & le chateau pour ſa force. Il y a ſur le bord de la Parme, en un endroit de la ville attenant au Palais, une autre eſpece de chateau qu'on appelle la Tour, dans laquelle on tient

les

les priſonniers les plus qualifiés. Le Collége des Nobles, le Theatre de Parme, & les Jardins du Duc dans l'enceinte de la ville, mais ſéparés du Palais & auprès des murailles & de la porte qui va à Plaiſance, ſont remarquables. Le College des Nobles, qui eſt le plus renommé de tous les Colleges de cette eſpece qui ſoient en Italie, à cauſe de l'attention qu'a toûjours apporté le Duc Ranuce dernier mort, à ce que toute choſe allat comme elle devoit aller, eſt un ſeminaire où toute la Nobleſſe d'Italie & des Etats Catholiques peut envoyer ſes enfants, qui y ſont inſtruits dans les Lettres & dans les exercices conformes à leur rang; tout cela ſous la direction des Jeſuites, pour ce qui regarde les Lettres; & ſous celle des maîtres maintenus par le Duc, pour ce qui eſt des des exercices Nobles. Il n'eſt pas vrai qui faille être Noble, & pouvoir prouver ſes quartiers, comme on fait à Malte, pour y être reçu. Le Théatre de Parme eſt fameux pour la ſingularité de ſon Edifice ménagé en forme d'Amphithéatre pour les ſpectateurs, chacun desquels, en quelques nombre & éloignement qu'il

qu'il ſoit de la Scéne, peut entendre diſtinctement la voix des Acteurs. On l'appelle le grand Théatre pour le diſtinguer d'un autre plus petit appartenant auſſi à la Cour, où l'on repréſente les Opera ordinaires; car dans le grand on n'y repreſente que des ſpectacles extraordinaires, préparés pour célébrer la naiſſance ou le mariage des Princes. On parlera de celui que le Duc Ranuce y fit repreſenter à l'occaſion des nôces de ſon fils Odoard, avec la Princeſſe Dorothée Sophie de Neubourg. La préſence de la Cour fait qu'il y a beaucoup de Nobleſſe à Parme, dont Monſ. Miſſon trouve ridicule la coûtume qu'elle a d'aller par la ville les hommes ſéparés des femmes. Les caroſſes, dit il, étant remplis d'un tas d'hommes, ou de femmes, ſans aucun mélange; Quoi que celles ci lui ayent paru belles & bien faites; c'eſt à dire qu'à ſon gré les hommes ont tort de ne ſe pas familiariſer un peu d'avantage avec elles. Peut-être auſſi que tous les Italiens (car la coûtume n'eſt pas particuliere à ceux de Parme) trouvent de leur côté ridicule la coûtume des Nations, qui en

uſent

uſent autrement : & que comme Mr. Miſſon à ſur mille choſes des gous tout à fait différents des autres, & même de ſes compatriotes, ils croyent qu'il leur eſt permis ſans chocquer la raiſon, d'en uſer comme ils font, & de mépriſer ſa cenſure, qui va jusqu'à les croire aſſés foux, que de compter pour tout un *de marcher nuds*, ou d'être vûs homme & femme mélés en un même caroſſe. Mr. Miſſon connoît mal le monde, & en condamne encore plus mal à propos les coûtumes & les préjugés. C'eſt ſur le Territoire de Parme, auſſi bien que ſur celui de Plaiſance & de Lodi, qu'on fait cet excellent fromage ſi renommé par tout ; & c'eſt à Parme particuliérement qu'on fait de certains pains d'épices, ou pâtes aromatiques, qui ſont de même très-recherchées par toute l'Italie ; on y fait auſſi certaines Saucices appellées *Bondiole*, compoſées de chairs hachées, & mêlées de divers ingrédiens, avec du muſc, qui ſont d'un goût très-exquis.

Plaiſance, autrefois Colonie Romaine, eſt la ſeconde ville de l'Etat du Duc de Parme ; mais qui non ſeulement ne lui céde en rien, mais la ſurpaſſe en beauté

auté de ſituation. Elle eſt placée en une vaſte campagne, à quelque pas du Pò, ſur lequel cependant ſes murailles ont la vûe; ce qui y attire ſouvent les promenades de la ville, pour voir paſſer les barques qui montent & deſçendent quaſi continuellement cette riviere ; tout le commerce du Milanois & du Piemont ſe faiſant par cette Navigation. Le Pò étant un de ces facheux voiſins, qui incommode ſouvent ceux qui ſont près de lui, la Ville de Plaiſſance n'en reçoit néanmoins aucun dommage ; c'eſt à dire que ſes inondations ne la minent point; La riviere ſe jettant toûjours de l'autre côté, ſoit que le terrein y ſoit effectivement plus bas, ſoit que cette faveur ait été accordée à la ville de Plaiſance, comme le porte la tradition du païs, par les prieres de S Savin, un de ſes premiers Evêques; qui dans le temps d'une de ces inondations (qui menaçoit d'emporter la ville) écrivit ſur un papier un commandement au Pò de ſe retirer, & de ne ſe jamais plus répandre de ce côté là. Ce papier ayant été jetté dans la Pò, avec une intimation de la volonté du Saint, le Pò ſe retira, & n'a

n'a jamais plus inondé du côté de Plaiſance. Ces inondations du Pò ſont toûjours rüineuſes à quelqu'un, parce que le terrein étant extrèmement gras & mol, les flots le rongent & l'emportent facilement; de ſorte que les rivages ſont toûjours changés. Quoi que perſonne, que je ſcache, n'ait dit que les eaux du Pò roulent de l'or parmi leurs ſables, il eſt cependant vrai que j'ai vû de mes propres yeux des perſonnes appliquées à cette pêche quelques milles pas au deſſus de la ville de Plaiſance. La forme en eſt ſinguliere, & nullement ſemblable à celle, dont les habitants de la Colchide uſoient pour le même effet, en mettant des peaux de mouton au fond de l'eau, afin que les grains de ce metal, que le cours des ondes entrainoit, s'arrêtaſſent dans la laine de ces peaux; ce qui donna lieu à la Fable de la Toiſon d'Or, & à de la guerre des Argonautes pour la conquête de cette Toiſon. Ceux de Plaiſance donnent pluſieurs coups de hache à des planches, qui ouvrent un peu le bois, ſans ſéparer l'éclat; de ſorte que la ſuperficie de la planche, du côté qu'elle eſt hachée demeure comme écaillée.

Ils élevent avec deux pieds un des bouts de cette planche, ce qui la met en une ſituation panchée, en ſorte que les Ecailles régardent en haut; & alors ayant placé cette machine ſur le bord du fleuve, ils prennent avec de grandes pêles de bois de l'eau courante avec le ſable, qu'ils jettent deſſus, & l'eau s'écoulant auſſi-tôt, une partie du ſable demeure entre les écailles de la planche, qui le retient; ce qui étant réitéré jusqu'à ce que tout le ſablon de cet endroit ait été renverſé, ils cherchent dans ce ſablon reſté parmi les écailles de la planche, & trouvent ſouvent des grains d'or très-pur, mêlés, que les Orfêvres leur payent ſans aucune difficulté. Le gain n'eſt pas toûjours ſeur; mais auſſi quand ils travaillent utilement, le proffit récompence le travail; & on a appris deux mêmes ſur les lieux, que quand ils continuent pendant quelque temps, ils ſe trouvent à la fin auſſi-bien payés, qu'ils le ſont en travaillant tous les jours à d'autres métiers plus laborieux. C'eſt auſſi au deſſus de Plaiſance, & vers l'embouchure de la Trebia dans le Pò qu'eſt la fameuſe *Roncaille*, lieu où les Empe-

reurs

reurs venant en Italie avoient coûtume de tenir leurs grands jours, faire la revûe, & recevoir la reconnoiſſance de tous les Feudataires de l'Empire. Le nom reſte encore à quelques maiſons, ou hamaux ſitués en cet endroit: mais comme cette fonction ſe faiſoit ſous des tentes, & qu'il n'y avoit aucun Palais ou édifice permanent & conſidérable, il ne reſte rien aujourd'huy que la place.

La ville de Plaiſance eſt plus grande & plus riante que celle de Parme, habitée par un peuple riche à cauſe des priviléges & des éxemptions accordées aux Eccleſiaſtiques, dont il y a toûjours quelqu'un dans chaque famille, ce qui la rend quaſi toute éxemte. On voit ſur la grande place les deux belles Statues Equeſtes jettés en bronze des Ducs Alexandre Farneſe & ſon fils Ranuce, que le premier fit faire à Anvers pendant qu'il étoit Gouverneur des Pays-bas, & tranſporter en ſuite à Plaiſance. Ce qu'il y a de ſingulier dans ſes Coloſſes, eſt que l'Ouvrier les a formés comme s'ils étoient expoſés aux vents, c'eſt pourquoi les habits des Princes, & les crins des chevaux ſemblent être empor-

tés par le vent qui les fait plier. Les piédeſtaux ſont chargés de beaux demi-reliefs de la même perfection où les principales actions de ces Princes ſont exprimées en bronze.

La place, où ſont érigées ces Statues eſt bornée d'un côté par une Egliſe, dans la façade de laquelle il y a une niche & une Statue de Nôtre Dame, devant laquelle, ſur une Galerie qui environne la niche, on chante tous les ſoirs les Litanies. Ceci ſe fait dans le temps que la place eſt la plus fréquentée par le monde, qui s'y rend alors pour prendre l'air, & s'y promener avec ſes amis: & afin que tout ce peuple ſoit contraint de ſeconder la dévotion des Princes, qui l'ont inſtitué, la place eſt remplie d'archers, qui ont le droit d'ôter le chapeau de deſſus la tête à tous ceux qui ſe tiennent couverts, ſans aucune exception des étrangers, ou des gens du pays, qui ſont contraints de payer quelque argent pour avoir leurs chapeaux, s'ils ſont ſurpris.

Borgo S. Donino eſt un aſſés grand Bourg, en faveur duquel les Ducs de Parme ont obtenu la fondation d'un Evéché;

vêché; ce qui ſuffit en Italie pour acquérir le nom de ville, & même de *Cité* au lieu où réſide un Evêque. Il appartenoit autrefois aux Palavicins.

Fiorenzuola eſt un autre Bourg enfermé de murailles, ſitué comme le précédent ſur le chemin de Parme, à Plaiſance; mais qui n'a point d'Evêque: apparemment à cauſe de la pauvreté du lieu: car dès qu'on peut former un revenu ſuffiſant pour la manutention d'un Evêque, la cour de Rome ne ſe montre point difficile d'en accorder un, pour la raiſon qu'il n'eſt pas difficile de deviner, qu'un Evêque Italien eſt une créature bien plus dévoüée au Pape, qu'un Evêque étranger; & l'occaſion peut venir, comme dans un Concile, où étant néceſſaire de compter les voix, il eſt toûjours bon d'en avoir un grand nombre. C'eſt à cauſe de celà, que dans le Roiaume de Naples les Papes ont mis des Evêques par tout, & dans des lieux mêmes où ceuxci ſont ſi pauvres, qu'à peine peuvent-ils vivre avec un chapelain & deux valets pour toute ſorte de ſervice. Le Royaume de Naples eſt un païs, où les Papes ſe flattent que les Prélats

leurs doivent être d'oublement ſoûmis, & comme membres de l'Egliſe Romaine, & comme Vaſſaux.

Au reſte, quoi que les Ducs de Parme ne poſſédent dans leur Etat aucun autre lieu bien conſidérable, ſi on joint à ceux qu'on a marqués, *Borgo di Val di Taro*, chef d'un territoire important, dans lequel eſt *Lo Stato-Lando*, *Buſſetto*, rendu fameux par l'entrevûe du Pape Paul III. & de l'Empereur Charles V. l'an 1543. *Corte Maggior*, *Bardi*, & quelques autres: on peut dire néanmoins que le Païs ne ſçauroit être plus fertile ni meilleur, étant par tout comme un Jardin cultivé, & d'un très-grand rapport. Il y a dans cet Etat pluſieurs familles conſidérables par leur ancienneté, & par leurs richeſſes. Les Lando, & les Palavicini poſſédoient autrefois chacun de petits Etats, qui retiennent encore leurs noms. Les Lupi-Meli, Marquis de Soragne, & les Roſſi, Marquis de S. Second reconnus Nobles Venitiens d'ancienne agrégation, font encore entre les ſujets du Duc une figure très-conſidérable. Il eſt dit quelque choſe de particulier de la premiere de ces familles dans la Nou-

vel-

velle Relation de Veniſe, ſur les memoires communiqués à l'Autheur, qui n'a fait que nommer la ſeconde, pour n'en avoir eu aucune information ſpéciale. Ce qu'on a apris depuis, eſt que Meſſieurs les Marquis Roſſi-Leoni, de Perouſe ſont deſcendants de la même famille des Marquis de S. Second de Parme, comme on l'a vû juſtifié par les preuves de Nobleſſe, qu'ont dû fournir le Commandeur Marquis Laurent Roſſi-Leoni, pour être reçu Chevalier de Saint Etienne par Juſtice ; & le Marquis Leandre, Roſſi-Leoni ſon Frere, pour être reçu à Malte : il portent l'un & l'autre reſpectivement la croix, & au moyen desquels on a eu les extraits autoriſés de ces doubles preuves. Il eſt fâcheux que le dernier de ces Meſſieurs ayant paru faire eſpérer de plus grandes particularités de ſa Maiſon, il n'ait fourni que les copies légalizées de ces preuves ; où il ſe découvre par hazard, que le Marquis Arman Roſſi leur Pere ſervant le ſiécle paſſé avec l'emploi de ſergent Major dans les Troupes de France en Piemont, il y fut reconnu, & traitté comme Allié & deſçendant de la même fa-

mille par le Comte de S. Second, revétu de la qualité de Général dans le même ſervice du Roi T. C. La ſeule tradition domeſtique de leur maiſon leur a auſſi découvert, qu'Ugolino Roſſi Comte de S. Second, qui vivoit au commencement du quatorſiéme ſiecle, eut un fils qui vint s'établir à Perouſe, & duquel leur famille particuliere eſt deſcendue. On touchera plus bas d'autres particularités de la famille des Roſſi, en parlant de l'hiſtoire de la ville de Parme.

Les autres familles puiſſantes des Etats de Parme ſont les Scotti, San Vitale, Anguiſciola, &c. Il y à à Plaiſance une famille des Marquis de Plombin, qui prétend venir des véritables héritiers des Princes de ce petit Etat, dont ils diſent qu'un Seigneur fit paſſer par adreſſe & par force la ſucceſſion en un ſien fils naturel, à l'excluſion de ſes parents légitimes héritiers, qui furent contraints de ſe retirer en cette ville. La famille des Marquis de S. Severin eſt de même une famille illuſtre du Roiaume de Naples, aujourd'hui titrée de diverſes Principautés, celle-ci eſt depuis long-

long-temps établie à Plaiſance, & le Duc Regnant a nommé pour ſon Envoyé un Seigneur de cette maiſon aux Etats Généraux & à la Reyne de la Grande Bretagne, qui ſoutient aujourd'huy cet employ.

Venons aux Anecdotes, & particularités remarquables de la Cour du dernier Duc Ranuce II. qui ſont les plus propres à picquer la curioſité de ceux qui liſent ces ſortes de memoires.

Le Duc Ranuce II. étoit de ces hommes du vieux temps, ſincere, ſans fard ni oſtentation, ſans affectation d'aucune marque extérieure qui le fit connoître autre qu'un bon Bourgeois, affable à tout le monde, cependant très-ſplendide & réglé dans la dépence de la Cour, & généreux au de là de ce que paroiſſoient porter ſes forces & ſes moyens. Quoi qu'il n'eut jamais eſtudié plus que ce qu'ont coûtume de faire les Princes, il aimoit cependant les livres, & les Hommes de Lettres, & fit des dépences conſidérables pour enrichir la Bibliotheque de ſon Palais; s'étant ſervi pour cela d'un certain Pere Carme, qu'il envoya pluſieurs fois en Hollande, avec de groſ-

ſes remiſes d'argent pour y acheter les livres les plus rares ; En quoi il ne fut pas toûjours fidellement ſervi, comme il parut à la fin. Ayant ouï qu'il y avoit à Veniſe un Cordelier, qui Travailloit à faire des Globes Géographiques, S.A. fit travailler à la Fabrique de deux d'une grandeur extraordinaire pour l'ornement de ſa Bibliotheque, ce que le Pere, qui avoit la main aſſés bonne pour écrire & pour enluminer fit au gré du Duc, les ayant formés en une ſale de ſon Cloitre, d'où pour les tirer & les tranſporter a Parme, il fallut rompre la muraille. Ce fut pendant que ce Pere, qui ſe nommoit Coronelli, travailloit à ces Globes que le Cardinal d'Etrée étant venu à paſſer par Veniſe, & les ayant vû, l'engagea à en venir faire encore de plus grands à Paris, qui ſont ceux, qui après avoir été ſi long-temps à l'hôtel d'Etrée, & y avoir reçu les corrections néceſſaires, ont été à la fin placés à Verſailles ; le Cardinal les ayant fait faire pour en faire preſent au Roi.

Rien au monde n'étoit plus Ingénu & plus généreux envers ceux qui le ſervoient que le Duc Ranuce ; ce qui parut

parut dans une occasion, qui a eu des suites très-particulieres. Il avoit pour pourvoyeur de Cour, dont l'office étoit d'acheter les provisions nécessaires pour la nourriture, un certain étranger, qui s'étoit avancé à son service à la faveur d'une certaine presence resolue, & modeste, qui le fit juger capable de cet employ. Le Duc lui même l'avoit vû, & reçu; car il vouloit connoître par lui-même ceux qui le servoient, & après quelques offices moindres l'avoit élevé à la charge de Pourvoyeur, ou sous-Maître d'Hotel. Celuici ne démentit point, pour ce qui regarde l'assiduité & l'exactitude, l'esperance qu'on avoit conçue de lui; & vequit plusieurs années également estimé du Prince & des autres Domestiques. Il tomba à la fin en une maladie, qu'il connut être mortelle, où se voyant réduit, il fit prir le Duc de lui envoyer une personne de confiance, à qui il se croyoit obligé de révéler quelque chose qui regardoit le service de son Alteſſe. Le Duc lui envoya un Gentil-homme, à qui le moribond ne feignit point d'avouer qu'il avoit malversé dans son employ, & détourné des

ſommes conſidérables à ſon profit particulier, le chargeant d'en demander bien humblement pardon au Prince, & de le conjurer de diſpoſer abſolument de tout ce qu'il laiſſoit, comme du ſien; les malverſations qu'il avoit commiſes emportant des ſommes plus conſidérables que tout ce qu'il laiſſoit, quoi qu'il laiſſat une maiſon fort bien meublée, & quelques établiſſements qu'il s'étoit fait; la vie commode qu'il avoit menée ayant diſſipé d'autres biens, desquels il ſe reconnoiſſoit redevable au Duc, en ſuite de la mauvaiſe adminiſtration de ſes deniers. Le Duc ouït le rapport du Gentil-homme, & la confeſſion du pêcheur: Et au lieu de ſe mettre en colere contre celuici; allez, dit-il, au Gentil-homme, & dites de ma part au Pourvoyeur que je lui pardonne tout ce qu'il a fait contre moi; & que deplus, je lui laiſſe une entiere liberté de diſpoſer en faveur de qui il voudra de tout ce qui lui reſte, dont je lui fais preſent à la gloire de Dieu, & pour le bon exemple qu'il donne à tous les voleurs, de reſtituer au moins à la mort. Et ſe retournant vers ceux, qui étoient

étoient auprès de lui : Aprenés, leur dit-il, à devenir gens de bien, au moins à la mort, & à décharger vôtre conſçience de ce qui la tourmente. Comme je ne doute point, ajoûta-t-il, qu'une bonne partie de vous tant les preſents, que les abſens, qui étes à mon ſervice, ne ſoit dans le cas du Pourvoyeur ; je vous ordonne, afin que vous n'ayés point d'envie contre lui, en voyant que je lui ai pardonné, & que je lui ai donné tout ce qu'il m'a dérobé, & afin que vous ne demeuriés pas, par une mauvaiſe honte, dans l'occaſion de vous damner ; je vous ordonne, que d'orenavant tous les premiers jours de l'année, quand vous me viendrés faire le compliment ordinaire de félicitation, vous aïés encore à vous confeſſer voleurs ; (car je ſçai combien le pas eſt gliſſant de dérober à la Cour d'un Prince, quand on en a des occaſions faciles & ſecrettes) ſur laquelle confeſſion je vous promets de vous donner une abſolution, ſemblable à celle que je viens de donner au Pourvoyeur, qui vous vaudra beaucoup plus que toutes celles que vous pourroit donner le Pape même ; puisqu'il ne peut

vous là donner ſans vous obliger à reſtituer; au lieu que je vous remets ce qui m'appartient, ſans cette charge.

Si le Duc Ranuce donna des marques de ſon bon cœur à ceux qui le ſervoient; Il en donna d'une faveur bien plus grande, & plus extraordinaire envers un Etranger qu'il prit auprez de lui, & à qui il fit des biens incroyables, & qui furent des ſujets d'envie à beaucoup d'autres Courtiſans, qui croyoient les mériter beaucoup mieux que lui. On a coûtume dans les Etats de tous les petits Princes de Lombardie, de demander à l'entrée des villes les noms de tous ceux qui paſſent, en voyageant en chaiſe, ou en Caroſſe, & d'en faire rapport à la Cour, ou aux Gouverneurs des villes, afin qu'ils en uſent avec les perſonnes de quelque diſtinction comme ils le jugent à propos. Il arriva un jour qu'un Muſicien ſe preſenta aux portes de Parme dans une Calêche avec une fille de Joye, qui avoient aſſés fait parler d'eux à Veniſe, pour que leur hiſtoire fut connue encore plus loin. Voici en quoi conſiſtoit cette hiſtoire. Un ſoir que ce Muſicien nommé *Gioſeppino* chantoit à l'Opera, il ſe ren-

rencontra dans une même Loge deux fameuſes courtiſanes, & des plus connues dans la Ville. L'une étoit cette Madelon, dont on a parlé dans l'article du dernier Duc de Mantoüe; & l'autre nommée Luciette, étoit ſœur d'une autre fameuſe courtiſane, appellée *Angelica dé Principi*, parce qu'elle avoit ſervi aux plaiſirs de quelques Princes d'Alemagne, pendant leur ſéjour à Veniſe. Ces deux femmes, Madelon, & Luciette ſe trouvant, par hazard, enſemble dans une même Loge, entrerent en diſcours ſur la vivacité avec laquelle ce ſoir-là *Gioſeppino* chantoit & ſoûtenoit ſon rôole. Comme l'inclination ordinaire de ces femmes, eſt de faire plaiſir à ceux qui les payent, ou à ceux pour leſquels elles ſentent un panchant particulier; une de celleſci ayant dit qu'elle ſe trouvoit diſpoſée à faire part de ſes faveurs aux Muſicien dés ce même ſoir, s'il vouloit; l'autre ſe picquant d'avoir plus de mérite, lui répondit brusquement, qu'elle vouloit gager que *Gioſeppino* accepteroit plus-tôt ſes embraſſements, que ceux de ſa rivale: & ſur cela elles parierent une ſomme conſidérable. L'Opera étant fini, les deux

deux courtiſanes vont trouver le Muſicien, lui diſent leur diſpute, & la gageure qu'elles avoient faite, le priant de ſe déclarer, pour ſavoir qui avoit gagné. Chacune, pour l'obliger à la préférer, lui fit des offres conſidérables, l'envie d'être préférée l'emportant ſur le ſoin de conſerver des biens, dont elles ne connoiſſoient pas la valeur, parce qu'elles les avoient acquis avec trop de facilité. A ces offres, le Muſicien ouvrit les oreilles; & reſolu d'en tirer tout ce qu'il pourroit, il refuſa de ſe déclarer ſur le champ, & demanda du temps pour y penſer. Il courroit risque par ce retardement, que les courtiſanes oubliant leur émulation le mépriſaſſent également: mais ſon bonheur voulut, que cette jalouſie qu'il y avoit entre elles aigrit leur eſprit, & qu'au lieu de ſe relâcher dans leur pourſuite, elles s'y échaufferent d'avantage. Dès le lendemain, elles envoyérent régaler *Gioſeppino* de diverſes Nipes, qu'elles crurent qui lui ſeroient plus agréables, & qui feroient plus d'impreſſion ſur ſon cœur. Le Muſicien les voyant venir, ouvrit les deux mains, & reçut avec les mêmes

mes proteſtations de reconnoiſſance ce qu'elles lui envoyoient, faiſant eſpérer à chacune également de ſe déclarer en ſa faveur : les régales continuerent jusqu'à la fin du Carnaval, que *Gioſeppino* différa de terminer un procès, dont la pourſuite lui étoit utile, s'excuſant ſur la néceſſité de ſoûtenir ſon rôole jusqu'à ce temps, & ſur ce que ſa déclaration pourroit l'engager à n'y pouvoir ſatisfaire. Mais aprés le Carnaval, les deux plaideuſes, comme les trois Déeſſes de la Fable, allerent trouver leur Pâris & voulurent qu'en fin il ſe déclarat, & donnat la préférence à l'une où à l'autre. Madelon, en particulier, n'en voulut pas faire à deux fois ; & dans cette occaſion joua de ſon reſte, en faiſant une énumération de tout ce qu'elle poſſédoit en argent comptant, & en bijous ; lui faiſant voir que ſon capital montoit à ſoixante & dix mille Ducats de Veniſe : elle lui dit qu'elle le faiſoit maître de tout, pour en joüir avec elle, s'il vouloit ſe déclarer en ſa faveur, & en ſigne de triomphe ſe laiſſer conduire hors de Veniſe. Comme Luciette n'enchérit point ſur cet offre, *Gioſeppino* ſe déclara à la

la fin pour Madelon, qui auſſi fiere de cette conquête, que ſi elle eût acquis une mine dans le Perou embraſſa le Galant, & le conduiſit chez elle; où il demeura, & ſe promena pendant quelques jours par Veniſe avec elle, pour donner le temps à toute la ville de s'inſtruire de l'iſſue de cette importante diſpute.

Au bout de ce temps-là, Madelon emmena ſon Adonis hors de la ville au ſon des trompettes, & le conduiſit à Milan. Cette avanture n'y faiſant point autant de bruit qu'à Veniſe, ils n'y étoient ſur le pied que de petits avanturiers, qu'on ne diſtinguoit point dans la foule. Cette ſolitude ennuyoit le Muſicien, qui, parcequ'il ne pouvoit pas ſe ſervir de ſon art, ni avoir accès en aucune compagnie conſidérable, dit à Madelon, qu'il vouloit retourner à Veniſe. Comme celleci avoit fait jusqu'alors des dépenſes conſidérables, & qu'il lui paroiſſoit que c'étoit payer avec trop peu de reconnoiſſance & de complaiſance tant de frais; elle le conjura de vouloir du moins reſter encore quelque mois à Milan; craignant de s'expoſer aux railleries de ſa rivale, ſi elle retournoit

noit à Veniſe, où elle ne manqueroit point d'être tympaniſée pour avoir acheté & payé ſi cher les ça eſſes d'un ſi petit mignon. Toutes ces raiſons ne purent détourner *Gioſeppino* de la reſolution qu'il avoit formée de retourner à Veniſe; il fallut que ſon Amazone s'y reſolut de même. C'étoit dans ce retour, que paſſant à Parme pour faire le chemin plus long, afin que le triomphe de Madelon durat quelques jours de plus, que s'étant préſentez aux portes de cette ville, ſur l'interrogat que leurs fit l'Officier de la Garde, qu'elle étoit leur qualité, ſe trouvant un peu embaraſſés, le cocher qui les conduiſoit répondit en goguenardant, que c'étoient *Gioſeppino* & Madelon], qui s'en retournoient à Veniſe: l'Officier ſur cette information les laiſſa entrer. Mais comme c'étoit ſur le ſoir, il porta à la Cour la liſte de tous ceux qui étoient entrés de ſon côté. Cette relation réveilla la curioſité du Duc, qui voulut ſçavoir qui étoient ces Heros que l'on prétendoit lui faire connoître par leur ſeul nom; ſur quoi ayant été ſatisfait par des gens inſtruits de leur avanture, le Duc voulut

les

auroit peut-être inutilement aſpiré toute ſa vie, ne doutant point que cette offre ne fut ſuivie de plus grands avantages, que tout ce qu'il pouvoit ſe promettre de ſon chant, en continuant à réciter dans les Opera de Veniſe. Tout ce qu'il fit, fut de jetter une œillade ſur Madelon, comme pour prendre congé d'elle, avant que d'accepter expreſſément la fortune qu'on lui préſentoit. Le Duc apperçut que celleci ne paroiſſoit pas acquieſcer avec autant de ſatisfaction à ſe voir abandonnée, que le galant en montroit à la quitter; il ménagea l'un & l'autre; & ajoûtant grace ſur grace, il proteſta qu'il ne vouloit point les ſéparer, & que, *Gioſeppina* pourroit continuer à l'avoir auprès d'elle, & même qu'il leur fourniroit à tous deux les moyens de ſubſiſter honnêtement. Cette promeſſe fit, comme dit le Proverbe des Italiens, *i tré contenti*, trois contents à la fois. Dés le lendemain, la volonté du Duc étant connue; *Gioſeppino* fut conſidéré des Courtiſans, comme un favory, *intimæ admiſſionis*, & comme un homme en faveur duquel le Souverain s'étoit déclaré. On traitta même pendant

dant quelque temps Madelon comme épouſe du Muſicien; auquel, pour faire plus de plaiſir, le Duc ayant fait venir deux freres qu'il avoit, il les gratifia tous deux d'emplois, & de bénéfices; l'un ayant été fait Lieutenant de la Garde des *Coletons* ou Buffles, qui eſt la Compagnie des Cuiraſſiers du Duc; & l'autre ayant reçu des Bénéfices Eccleſiaſtiques. Ceuxci, pour répondre aux graces de leur Bienfaiteur, traittérent Madelon comme les autres, de *Signora Cognata*, Madame ma Belle ſœur.

Ceci pourtant ne dura pas long-temps, & par conſeil ſuggéré à Madelon, elle demanda de ſe retirer au Couvent de Répenties : ce qui agréant au Duc, il lui fit continuer une penſion dans ſa retraitte, qui n'étoit gueres retraitte que de corps; car on ſe ſouvient de l'avoir vûe dans ce Cloître auſſi ſuivie, & auſſi gaye, que le ſont ordinairement les Nieces des Princes d'Italie, dans les Monaſteres, où on les enferme, quand on ne peut les marier, & où elles veulent joüir d'une liberté d'autant plus grande de voir, & d'oüir tout ce qui leur plaît, qu'elles en ont moins d'aller où elles vou-

voudroient bien. Pour *Gioſeppino* ſa faveur alla toûjours en augmentant; & fit de ſi prodigieux avancements en peu de temps, qu'on le vit poſſéder des richeſſes preſqu'incroyables, eû égard au Duc Bienfacteur, qui n'a pas les revenus d'un Grand Roi. Le Duc le pourvut d'un Palais, à quelques pas de la Cour; mais il voulut que de ce Palais on fit un paſſage ou une Galerie couverte, qui aboutit à ſes propres appartements; en ſorte qu'il put entrer & ſortir ſans être apperçu de perſonne. On a vû cette Galerie, qui appuyoit de la demeure du Favori jusqu'au Palais ſur toutes les maiſons qui étoient entre-deux; à peu près comme celles que les Papes ont à Rome, pour pouvoir échapper du Vatican jusqu'au Chateau S. Ange; & qui appuye ſur toutes les maiſons, qui ſont en une partie de l'éſpace qui eſt entre-deux, dans l'autre partie, étant ſoûtenue ſur des appuis.

Les gratifications extraordinaires du Duc ayant tiré *Gioſeppino* de la condition des petits Bourgeois (il étoit fils d'un aſſés pauvre tailleur de Pavie, nommé Calvi) Il fut créé Comte, & nommé dans

dans la ſuite de tous le *Comte Calvi*. Le Duc lui-même lui conſeilloit, pour s'aſſeurer la poſſeſſion de tout ce qu'il lui donnoit en argent contant, de l'inveſtir hors de ſes Etats, afin qu'il ne fut point ſoûmis à la recherche de ſon ſucceſſeur. Le nouveau Comte exécutoit fidélement ce conſeil, & il a acquis de belles Terres dans le Duché de Milan, où le Duc de Parme, qui pourroit accuſer ſon Pere de diſſipation, n'a rien à voir. Mais on peut dire que cette précaution s'eſt trouvée inutile, le Duc regnant n'ayant jamais témoigné qu'il desapprouvat les libéralités que ſon Pere faiſoit, & n'ayant jamais fait faire la moindre procédure, pour priver le Favori des graces, qui lui avoient été ſi libéralement accordées. On peut dire auſſi, que le Comte *Gioſeppino* de ſon côté fit tout ce qu'on pouvoit attendre de lui dans une ſi grande faveur, pour les conſerver. Car contre l'ordinaire des Favoris & particuliérement des Favoris venûs de rien, il fut toûjours fort ſoûmis & fort reſpecteux envers tout le monde, tâchant de détourner par ſes manieres affables la haine, qui s'attache toûjours

jours à une fortune extraordinaire.

Il y eut cependant une occaſion, où il parut s'écarter de cette route, dans laquelle il marchoit avec tant de bonheur & de ſuccès, & où il paya bien cher ſon échappée; attendu la faveur dont il jouiſſoit. Le Duc Ranuce avoit arrêté le mariage de ſon fils aîné, le Prince Odoard, avec la Princeſſe Dorothée Sophie de Neubourg, ſœur de l'Impératrice Doüairiere; & faiſoit préparer pour la recevoir, & pour ſolemniſer ces noces, un magnifique Opera dans le grand Théatre de Parme. On a dit, qu'on ne répréſente des ſpectacles ſur ce Théatre qu'en des occaſions extraordinaires, tels que les mariages, ou la naiſſance des Princes: c'eſt pourquoi, comme on n'y en avoit point répréſenté depuis long-temps, il avoit beſoin de réparations, & de décorations nouvelles. Le Duc en avoit donné le ſoin au Marquis Rangon, Seigneur de petite ſtature, & de peu de mine; mais d'un eſprit ſi élevé & ſi vif, qu'on n'avoit pû donner ce ſoin à perſonne, qui s'en ſçût mieux acquiter que lui. Le premier ordre que le Marquis donna à la porte du Théa-

tre, fut de ne laiſſer entrer perſonne, s'il n'accompagnoit la perſonne même du Duc, ou des Princes ſes Enfants; la quantité des Ouvriers, Peintres, Charpentiers, & Architectes qu'il falloit employer n'ayant pas beſoin d'être détournés par les viſites des gens oiſifs, dont chacun ſe mêle ordinairement de donner ſon avis ſur ce qui ſe préſente, & qu'il croit toûjours le meilleur, s'il étoit ſuivi. Il arriva un jour, que le Comte Calvi ſe préſenta ſeul à la porte du Théatre; & que l'homme de chambre du Marquis lui refuſa l'entrée, ne le croyant pas excepté du nombre de ceux qui ne devoient point être reçus ſans accompagner le Prince. Le Calvi ne conſidérant cette fois-là que ſa faveur, ſans ſe regarder du côté du Muſicien & d'étranger, demanda un peu fiérement à l'homme de chambre, s'il le connoiſſoit? à quoi celuici, fier de ſon côté de la protection de ſon maître, qui étoit bien un autre Seigneur que lui, répondit froidement qu'il le connoiſſoit; & que cela ne le diſpoſoit point à le traitter d'autre façon que les autres, ayant ordre de refuſer l'entrée à tous, excepté aux Prin-

Princes, & à ceux qui les accompagnoient. Alors *Gioſeppino* pénétré d'un dépit & d'un reſſentiment authoriſé par ſa qualité de Favori, leva la canne, & repliqua en menaçant, qu'il ne ſçavoit ce qui le retenoit qu'il ne la lui caſſât ſur la tête; après quoi il ſe retira. L'homme de chambre du Marquis courut incontinent raconter la choſe à ſon maître; qui, avec le ſang froid qui lui étoit ordinaire, fit ſçavoir à tous les Ouvriers, qui travailloiēnt au Théatre, de ſe retirer pour le coup, ſans leur en dire aucune cauſe; leur faiſant entendre que s'ils étoient néceſſaire pour le ſervice du Duc, on les feroit rappeller. Comme tout dépendoit de ſa direction, les Ouvriers prirent leurs outils, & ſe retirerent ſur l'heure. Après quoi, le Marquis prenant les clefs du Théatre, les porta au Duc; le priant de le diſpenſer de l'inſpection qu'il lui avoit commiſe, parce qu'il ne pouvoit pas la continuer ſans expoſer ſa vie. Le Duc étonné, ignorant ce qui s'étoit paſſé, voulut ſçavoir quel étoit ce danger qui menaçoit le Marquis dans la continuation de l'emploi, dont il l'avoit chargé? Celuici lui répondit avec ſon froid

ordinaire qu'on avoit menacé ſon homme de chambre de lui caſſer la tête, & que comme ſon domeſtique ne s'étoit expoſé à ce danger que pour avoir porté en ſon nom une parole, qui avoit déplû à ce maſſacreur, il n'oſoit ſe promettre un meilleur traittement d'un homme, qui ſe montroit diſpoſé à de telles violences. Le Duc qui ne comprenoit point encore où l'affaire alloit abboutir, pria le Marquis de lui dire ſans détour ce qui en étoit? Alors celui-ci lui ayant raconté l'ordre qu'il avoit donné à ſon homme de chambre, de tenir la porte du Théatre fermée à ceux qui n'y viendroient point en compagnie de S. A. ou pour lui apporter ſes ordres, ajouta hardiment, que *quel Baron di Giuſeppino*, ce coquin de Gioſepino, avoit eu la témérité de lever la canne contre lui, & de le menacer de lui en caſſer la tête, à cauſe qu'il lui avoit fait le même refus, qu'il ſaiſoit à tant d'autres, qui valoient bien d'avantage que ce Marmouſet. Il ne faut pas demander avec quel chagrin le Duc entendit ce narrè, & vit la maniere dont on traittoit ſon Favori. Cela ſe ſuppoſe du reſſentiment qui

eſt

eſt naturel à tous les hommes qui voyent offencer ceux qu'ils aiment. Mais ſe poſſédant parfaitement, & la prudence l'empêchant de ſe commettre dans une occaſion ſi peu importante à ſa gloire, il répondit doucement au Marquis, ſans lui parler aucunement du Muſicien; qu'il le prioit de vouloir continuer à avoir l'inſpection qu'il avoit bien voulu accepter pour lui faire plaiſir, & qu'il mettroit ordre à ce que perſonne ne manquât au reſpect qu'il lui devoit.

Le Marquis déja à-demi ſatisfait de la vengeance qu'il vouloit tirer du Favori trop préſomptueux, acquiesça honnêtement à la demande du Duc, & continua à prendre ſoin du Théatre. Le Favori cependant n'étoit point réconcilié; ce que le Duc avoit ſur le cœur : mais il ne vouloit point faire cette réconciliation par aucune lâcheté, & voulant pourtant le réintégrer dans l'eſtime, ſi ce n'étoit dans les bonnes graces du Marquis, il prit l'expédient de le mener avec ſoi; & en feignant quelqu'autre choſe, de le rapprocher, s'il étoit poſſible, ſans qu'il parût qu'il y employat ſa médiation. Il ſe flattoit que le Marquis ne

s'expoſeroit point à rompre entierement avec S. A. en ſe roidiſſant dans la reſolution de ne ſe point réconcilier avec Gioſepino, & il ne vouloit pas qu'il parut qu'il abandonnoit celuici ; qui étoit ſa créature, en ſorte qu'il y eut quelqu'un à la Cour, qui ne conſidérat pas dans la perſonne du Favori les graces du Prince. Il vouloit conſerver l'un & l'autre. Il connoiſſoit cependant l'eſprit du Marquis, qui, s'il ſe voyoit forcé, étoit homme à tout risquer plûtôt que de mollir ; quoi que ſa maiſon poſſédat de grands biens, non ſeulement ſur les Etats du Duc de Parme, mais encore ailleurs : Et il ſçavoit, qu'il vaut mieux abbandonner aux Italiens la ſatisfaction de ſe vanger par quelque reſſentiment, que d'extorquer des paix, qui ſont ſouvent pires que des inimitiés déclarées, & ne finiſſent que par de cruelles cataſtrophes Il prit donc le parti de mener lui-même la victime à l'autel, & de donner au Marquis l'occaſion de ſe vanger, s'il en avoit encore l'envie ; mais de ſe vanger dans des termes, que ſa preſence pût modérer, ou d'être le témoin d'une réconciliation éclattante, ſi le

le Marquis ſe reſolvoit de l'accorder ſans reſſentiment. Il feignit d'aller voir ſi les Ouvriers, qui travailloient au Théatre, avançoient leur travail, & ſi on ſeroit bien-tôt en état de pouvoir répreſenter l'Opera. Il ſe fit ſuivre, entre autres, du Favori, à qui il recommanda de ne ſe preſenter pour entrer que le dernier de la petite ſuite qui l'accompagneroit. Le Marquis ſur le bruit que S. A. venoit, courut le recevoir à la porte du Théatre; & l'ayant introduit avec ceux qui le ſuivoient immédiatement, ferma la porte à *Gioſeppino*, qui dût s'en retourner avec la honte de ſon excluſion. Le Duc diſſimula cependant, & faiſant compte qu'autant de mauvaiſe humeur, dont le Marquis ſe déchargeroit, il en reſteroit tant moins ſur ſon cœur, il paſſa cette premiere fois ſans en rien témoigner. Le lendemain il retourna avec la même ſuite, pour faire preuve de l'état où étoit la querelle, & ſi elle ſeroit vuidée par ce ſecond eſſor de reſſentiment: il trouva les choſes au même état, le Marquis ayant donné une ſeconde excluſion au Favori, qui s'en retourna avec le même affront qu'il avoit reçu le

jour auparavant. Enfin le Duc voulant vaincre à force de ſouffrir, retourna une troiſieme fois au Théatre témoignant toûjours au Marquis la même confiance, & la même diſſimulation, comme s'il eût été le plus content du monde. Alors le Marquis ſe croyant abbondamment vangé de l'échappée du Muſicien, raſſéréna ſon viſage, & feignant de le remarquer comme s'il ne l'eut point vû auparavant; comment, dit-il, êtes-vous là *Signor Giuſeppe*? Vous pouvez entrer, S. A. le veut bien. Ce dernier trait n'étoit pas moins picquant que les autres; puisqu'il ne donnoit que le titre de *petit Monſieur*, à un homme que toute la Cour, & le Duc même ne nommoient jamais ſans l'appeller Comte: mais enfin ce fut le dernier, & il ne fut plus parlé de rien, le Marquis ayant repris le premier train d'en agir comme les autres avec le Favori; & le Duc ne s'étant jamais expliqué de ſes ſentiments ſur l'interruption de cette correſpondance.

On a parlé du grand Théatre, & de l'Opera, que le Duc Ranuce y faiſoit préparer pour célébrer les Noces de ſon fils, le Prince Odoard, avec la Princeſſe de

de Neubourg. On dira, au ſujet de ce mariage, que le Roi T. C. quelque temps auparavant qu'il fut conclu, envoya à Parme M. du Pré ſon Reſident ordinaire, à la Cour du grand Duc, pour offrir au Duc de Parme un parti pour ſon fils; que le Duc le refuſa froidement, s'excuſant ſur ce qu'il ne penſoit point encore à le marier. Rien n'eſt plus ſûr, que la Cour de France étoit alors en un terrible décri auprès de tous les Italiens, qui avoient vû Vienne en danger de tomber entre les mains des Turcs, ſans que la France témoignat en être fort fâchée, pour ne rien dire de plus; & qui voyoient, que l'Empereur combattant contre les Infideles, au lieu de concourrir avec les autres Puiſſances à le ſecourir, & à prendre part à des conquêtes, qu'il ſembloit que le Ciel verſat miraculeuſement dans ſes mains & dans celles de ſes Alliés. Les François déſoloient l'Alemagne, après avoir rompu la Trêve de 20. ans qu'ils avoient conclue, ſous prétexte qu'on n'avoit pas voulu changer cette Trêve en une paix perpétuelle, & leur abbandonner le Palatinat, en ſuite des prétentions qu'ils avoient eues ſur cette ſucceſ-

ſion. Auſſi le Roi de France eut-il le chagrin de voir que les Ducs de Florence, de Modene, & de Parme refuſerent également les alliances qu'il leur offroit, & que par une eſpece de conjuration, ils prirent tous des Princeſſes Alemandes, & étroittement Alliées à la Maiſon d'Autriche.

Le mariage du Prince Odoard avec la Princeſſe Dorothée Sophie de Neubourg étant donc conclu, le Duc Ranuce voulut ſe ſignaler par des fêtes & des réjouïſſances, qui n'avoient jamais eu de ſemblables. Non ſeulement tous ceux qui avoient accompagné la Princeſſe d'Alemagne en Italie furent ſplendidement régalés de preſents très-conſidérables, à chacun ſelon ſa qualité; Il voulut auſſi que ſes ſujets & les étrangers euſſent le plaiſir de voir des ſpectacles les plus magnifiques & les plus ſinguliers, qui ſe fuſſent encore vûs en ſemblable occaſion. L'Opera qu'il fit répreſenter dans le grand Théatre dura ſept à huit heures; & on vit paroître ſur la ſçene toutes les plus riches décorations, & les plus admirables machines que l'Art ſçut inventer. On a vû cet Opera toutes les deux fois qu'-

il

il fut repreſenté : le premier en faveur des étrangers ; & le ſecond en faveur des ſujets, & on avoüe qu'il paroiſſoit qu'on fut en un païs enchanté, où tout changeoit à tout moment, & les merveilles ſe ſuccédoient l'une à l'autre, ſans laiſſer le temps de réfléchir, laquelle étoit la plus admirable. L'Opera commença par une Simphonie, qui paroiſſoit être un cry confus de tous les Elements, qui s'efforcoient à ſe débaraſſer au premier chaos, où l'on feint qu'ils étoient à la création du monde. Le rideau tiré, il parût un véritable chaos ſur la ſçene, où tout étoit ſans forme, & ſans figure, jusqu'à ce que le fracas de la premiere Muſique s'adouciſſant peu à peu, on vit ſortir du fond du Théatre formé en abiſme des Créatures de toute ſorte, qui, rangées dans leurs places, formérent la plus belle ſçene du monde, décorée de tout ce que les quatre Eléments ont de plus ſpécieux. Ce fut de cette maniere, que s'introduiſit la compétence de touts les Eléments à célébrer la gloire de l'Hyménée, qui faiſoit le ſujet de la fête ; compétence qui fit la matiere de tout l'Opera, & dont

les efforts à l'envi l'un de l'autre formérent toutes les ſçenes. La Terre produiſit tout ce qu'elle peut donner au plaiſir des hommes, des Jardins, des Palais, des Tréſors, & tout ce qu'on tire de cette Mere commune des Vivants: l'Air, le Feu & l'Eau donnerent mille ſpectacles différens, & tous dreſſés à la loüange des Epoux, & tendant à contribuer à leur ſatisfaction. Les vols, les machines, & les changements de ſçene imprévûs, & tous ſurprenants, furent un ſujet continuel d'étonnement, & de plaiſir aux ſpectateurs charmés, d'ailleurs, par la plus excellente Muſique du monde.

A l'Opera du grand Théatre, le Duc Ranuce en joignit un autre d'une eſpece toute ſinguliere & nouvelle. Il a un grand Jardin où Verger dans l'enceinte de la ville même, du côté de la porte de Plaiſance, où l'on voit non ſeulement toute ſorte d'arbres fruïtiers, mais encore d'autres rares, qui ne portent point de fruit comme Planes; Ils, Hêtres, & cetera. Il fit creuſer dans ce Verger un Canal en ovale, en ſorte qu'il reſtoit une Iſle d'un eſpace ſuffiſant. Au milieu,

&

& ſur cette Iſle, qui joignoit des deux côtés au continent par deux ponts, il fit élever une eſpece de Palais d'une architecture très-bien entendue, au devant duquel il y avoit un Parvis de divers ordres de Colonnes, qui ſervoient de ſçene, & de lieu aux Acteurs pour réciter. L'Opera commença par deux Monſtres Marins, qui portoient chacun ſur leur dos une Déeſſe, dont l'une étoit la Beauté, & l'autre la Vertu; & ces deux Déeſſes, ornées de tous les ajuſtements que la profuſion la plus riche leur pouvoit donner, éclattoient d'autant plus, que ces Monſtres Marins ſur le dos desquels elles étoient aſſiſes, étoient artificieuſement hydeux, & ſurnageoient avec des trémouſſements plus terribles. Ils ſortirent l'un & l'autre, chacun de ſon côté du Théatre, paſſant deſſous les ponts, qui étoient aux flancs, & s'avançeant pour ſe rencontrer au ſon de tous les Inſtruments plus bruyants qui accompagnoient leur marche. Le canal étoit bordé d'une forte baluſtrade peinte en marbre, pour retenir les ſpectateurs, qui étoient comme dans le parterre: car pour les autres, il y avoit

un demi Amphithéatre à pluſieurs dégrés, capable de contenir jusqu'à huit ou neuf mille ſpectateurs, tous aſſis, & défendus du vent derriere par un étalage de tapiſſeries toutes de haute liſſe, & de la chaleur du deſſus par une eſpece de tente de couleur bleue & jaune, accompagnée de ſes revers, crépines, & cordons de même, & le tout ſoûtenu ſans qu'il parut ni appuy, ni Colonne. La loge particuliere des Princes étoit au milieu, & regardoit directement le Théatre, & dans cette loge capable de contenir une grande partie de la Cour, il y avoit une eſpece de perron avancé au devant, & extraordinairement paré, où les ſeuls Epoux eurent place.

Les deux Monſtres, dont on a parlé ou plutôt la Beauté, & la Vertu, qui étoient deſſus, s'étant avancées jusques au devant de la loge des Epoux, chanterent avec la Muſique la plus mélodieuſe, un contraſte à qui il appartenoit d'être la Paranimphe de la Nôce, chacune prétendant que l'honneur lui en devoit appartenir: & la querelle ayant demeuré indéciſe, tout l'Opera, qui ſe repreſenta en partie ſur le Théatre de l'Iſle,

&

& en partie ſur le Canal, commença, & roula tout ſur les moyens qu'avoient l'une & l'autre de gagner leur cauſe ; tous les perſonnages & leurs rôoles étant miſtérieux, & répreſentant les voyes par lesquelles la Vertu, & la Beauté ont coûtume de triompher du cœur de l'homme ; tout étoit exprimé par des récits, des actions, & des combats, qui, par la douceur des voix, par la nobleſſe des manieres & par le merveilleux des Machines, charmoient également les ſpectateurs. On vit entr'autres choſes une répréſentation ſuivie de tous les travaux d'Hercule, donnés tous ſéparément, chacun ou ſur le Theatre ou ſur le Canal, couvert de Navires de différentes eſpeces, qui n'avoient aucune apparence de Navires, étant ou des Montagnes, ou des Palais, ou des Monſtres, qui diſparoiſſoient aprés que l'action avoit été répréſentée. Ce qu'il y eût encore de tout à fait ſurprenant, c'eſt que le Théatre de l'Iſle répréſentant, comme on a dit, un eſpece de Palais entourré d'un Portique ou Veſtibule de Colonnes, ſe vit en une ſçene ſurmonté d'un Ciel notablement élevé au deſſus, & jusques au-

auquel il y eût des vols de perſonnages, qui y ayant été élevés diſparurent, de même que le Ciel, qui ne devoit ſervir qu'à quelques ſçenes particulieres. Enfin, on peut dire que l'eſprit *d'Aurelio Aurely* Poëte, qui depuis tant d'années faiſoit chanter & admirer ſes Poëſies ſur les Théatres de Veniſe, parut véritablement inépuiſable en Inventions dans les Opera de Parme; ſçavoir dans celui du Grand Théatre, & dans celuici où il ſe ſurpaſſa en tout ce qu'il avoit encore fait, ſoit par la nouveauté des belles idées, ſoit par la variété des décorations & des Machines, ſoit par la nobleſſe des expreſſions, & par le bon goût des ſujets tous inſtructifs, autant qu'ils charmoient l'œil & l'eſprit.

On ne parle point des autres réjouiſſances, parmi leſquelles le Duc Ranuce entretint pendant 15. jours ſa Cour, & quaſi toute la Nobleſſe d'Italie accourrue au bruit de la richeſſe, & de la ſingularité de ces fêtes. Les Carouſels, les Feux d'artifice, les Muſiques, les Bals, & autres divertiſſemens furent tous préparés avec choix du meilleur, & tous excécutez avec la ponctualité la plus exacte

éxacte : car le Duc Ranuce étoit le Prince le moins endurant qui fut au monde, quand il s'agiſſoit d'une action publique, préparée par ſon ordre, & implacable contre ceux qui ne ſoûtenoient pas leur partie avec toute l'attention poſſible. On la vû dans quelques Opera répreſentés par ſon commandement, comme ceux qu'il inſtitua à Plaiſance, quand il y eût établi la foire de Septembre, pour l'oppoſer, à celle des payements de Genes, & qui apportoit tant de richeſſes à ſes Etats, on la vû, dis-je, placé, comme il étoit ordinairement, en une loge ſur l'Orcheſtre reprendre, & menacer haûtement des Acteurs, qui ſe négligeoient, & cela avec un ton de voix ſi ferme, qu'il jettoit la terreur dans leur ame, & les obligeoit de penſer à eux. Il ſera éternellement parlé des Nôces du Prince Odoard dans les Annales des Fêtes les plus magnifiques, qui ayent jamais été données depuis que l'Europe s'étant déroüillée de toute la craſſe des ſiecles barbares, s'eſt civiliſée & polie, & a fait uſage du bel eſprit & du bon ſens dans le choix & l'exécution de ſes réjoüiſſances. Ceux qui ont vû

vû les fêtes que l'Empereur Leopolde a faites quelquefois à Vienne, & ce que le Duc Ranuce fit en cette occaſion, confeſſent que celleſci ſurpaſſent infiniment les premieres.

Autant que le Duc Ranuce étoit magnifique dans les occaſions, où il s'agiſſoit de rendre ſa joye publique, autant étoit il ſévère & éxact à contenir dans le devoir ceux qui s'en écartoient, & qui étoient ſous ſon inſpection particuliere. Le Prince Alexandre Farneſe, frere du Duc, étant Gouverneur des Pays-bas pour le Roi d'Eſpagne, il avoit eu d'une Maitreſſe un fils du même nom d'Alexandre, qu'il fit conduire à Parme quand il retourna, & où le Duc Ranuce le fit élever ſelon ſa condition, pendant le temps que le Prince ſon frere fut Général des Venitiens, & qu'il retourna pour la derniere fois en Eſpagne. Le Duc mariant ſon fils Odoard, & lui établiſſant une Cour, donna la charche d'Ecuyer de la Princeſſe à ce fils naturel de ſon frere, qui effectivement étoit un jeune Seigneur très-bien tourné, & qui ſçavoit tous ſes éxercices en perfection. On le nommoit Don Alexan-

xandre. Sa bonne mine, ou ſa mauvaiſe fortune le firent aimer d'une Comteſſe R. de Parme même, qui ayant de grandes occaſions de ſe ſatisfaire avec cét Adonis, par la liberté que celuici avoit, comme appartenant aux Souverains, de voir les Dames, & d'entrer dans leurs maiſons; la choſe devint bien-tôt publique, & le Duc Ranuce en fut informé. Il eût quelque égard à la jeuneſſe d'Alexandre; & ſe contenta pour le coup de lui faire une réprimande, & de lui commander de ne plus voir la Comteſſe en particulier, & hors des aſſemblées publiques, & même de n'y affecter & de n'y rechercher point les occaſions de lui parler. C'étoit alors le temps du Carnaval, & comme l'Opera qu'on joüe tous les jours donne de grandes commodités à ceux qui cherchent le tête à tête; le Duc fit dire à la Dame, de ſe placer tous les ſoirs dans une loge vis-à vis de la ſienne, afin qu'il pût être témoin qu'elle ne reſtoit point à la maiſon, & que perſonne de ſuſpect ne l'entretenoit pendant l'Opera. La comteſſe obeït; mais au défaut de la Converſation, ſon Favori ne manquoit point de

de ſe trouver en quelque loge, à côté de celle du Duc, & de là il lui parloit des yeux, & par certains geſtes, dont les écholiers & les amoureux ſçavent ſe ſervir pour exprimer leurs penſées. Le Duc qui avoit l'œil fin, ne fut pas long-temps ſans pénétrer ce commerce muet; étant informé d'ailleurs des meſures que prenoit D. Alexandre pour l'entretenir, nonobſtant tous les ſoins qu'on avoit de l'en détourner. Il parla à celuici d'un ton plus haut, & le menaça de le mettre en un état où il n'auroit de ſa vie le moyen d'entretenir ni cette Dame, ni d'autres femmes, s'il ne ſe reſolvoit à obeïr à ſes commandements. L'amour eſt encore plus ſourd, qu'il n'eſt aveugle, & quelque bruit qu'on faſſe pour l'épouvanter, il arrive ſouvent qu'il ne ſe porte pas avec moins de rapidité vers ſon but. Non ſeulement ces Amants ne déférérent point à toutes ces menaces; mais pour ſe mettre tout d'un coup hors de page, ils conclurent de ſe ſouſtraire à leurs ſurveillants; & d'aller en un païs, où étant moins connus, ils jouïſſent de leurs mutuelles amours avec plus de liberté. Ils concerterent de ſe retirer à Naples, &

& pour l'excécuter que la Dame iroit à une de ſes Terres à la Campagne, où ſon amant déguiſé en cocher l'iroit prendre, & la conduiroit en cet équipage au lieu concerte entr'eux. Don Alexandre ſans réflechir à la ruïne de ſa fortune, ni au reſſentiment du Duc ſon Oncle, qui lui avoit témoigné juſques alors tant d'affection, prit un habit de cocher ou de voiturier, qui conſiſte en un ſac, ou un ſurtout de toile verte, ſur les habits ordinaires, & s'étant pourvû d'une chaiſe roulante, & de deux chevaux alla trouver la Comteſſe dans ſa maiſon de Campagne, où celloci feignant que ſon mari la rapelloit à la ville, entra dans la Chaiſe, & ſe laiſſa emmener par ce nouveau Jaſon, qui au lieu de la conduire à Parme, la conduiſit par la Lombardie & la Romagne vers le Roiaume de Naples. Comme on ne fut informé de leur fuite que deux jours après, ils eurent le temps d'avancer chemin ſans être pourſuivis: mais le Duc étant à la fin averti de tout, dépêcha des courriers ſur la route, qu'on lui dit, qu'ils avoient priſe, priant tous les Gouverneurs des places, par où ils viendroient

droient à paſſer, de les arrêter, & de les tenir ſéparés, jusqu'à nouvel ordre. Ce la arriva, en effet, dans une ville de la Marche d'Ancone où ils paſſoient en continuant leur amoureux voyage, qu'ils ne pouvoient faire avec autant de diligence, qu'ils auroient bien voulû, n'ayant que les mêmes chevaux, qu'ils étoient obligés de ménager. La nouvelle de leur arrêt étant portée à Parme, le Duc dépêcha d'abord deux caroſſes, à ſix mules chacun, & des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pour s'aſſeurer de leur retour, & pour garder les bienſéances dûes à la qualité de la Dame. Les fugitifs furent obligés de prendre ces nouvelles voitures ſéparément, & de ſe laiſſer reconduire vers Parme, ſans pouvoir ni changer d'habits, ni ſe parler pendant tout le voyage; les ordres du Duc étant de les ramener ainſi à la maiſon. On ſe ſouvient de les avoir vûs en cette poſture à leur paſſage par une ville de la Romagne, où l'on étoit alors, & où leurs conducteurs furent obligés de rafraichir. Don Alexandre avec ſon habit de voiturier paroiſſoit aſſés gay à la portiere de ſon caroſſe, & rendoit

doit ſans façon le ſalut à qui le lui avoit fait. Pour la Dame, elle ſe cachoit dans le ſien, où elle étoit avec deux femmes, & des hommes armés aux portieres, pour garder cette prétieuſe proye. Arrivés à Parme, ils n'eurent ni l'un ni l'autre la joye ni le regret devoir ou deparler, Don Alexandre au Duc, & la Dame à ſon Mari. Don Alexandre fut relegué dans la Roquette, ou la Tour qu'on a dit être la priſon de la Cour; & la Dame en un Cloître; l'un & l'autre pour n'en ſortir jamais: Telle fut l'iſſüe de leurs amours.

On a dit un mot de la foire de Plaiſance; on dira ici ce qui en eſt. Cette foire étoit autrefois à Genes, où il ſemble que la commodité de la mer, ſur laquelle cette ville eſt ſituée, contribuoit beaucoup à la rendre conſidérable. Cependant, comme cette foire étoit une de celles, où les Banquiers ont coûtume de faire leurs payements, & que l'abord par terre en cette Ville eſt très-incommode, à cauſe des hautes & ſtériles montagnes qui l'environnent; il y avoit long-temps que l'on ſe plaignoit de cette incommodité, & que l'on ſouhaittoit de la

la voir transportée à quelqu'autre lieu, dont l'accés fut moins embaraſſant. Le Duc Ranuce, dont le grand cœur étoit capable de tout entreprendre, prit la choſe ſur ſoi ; & ayant fait propoſer la ville de Plaiſance, elle fut agréée par un conſentement quaſi public, quoi que perſonne ne parlat au nom d'aucune aſſemblée intéreſſée. Il y fit bâtir en un bel eſpace, qui eſt à côté de la Citadelle, ou du Palais, qui ſert de demeure aux Princes quand ils viennent en cette ville, il fit bâtir, dis-je, une quantité de plus de trois cent boutiques de bois, réparties en diverſes rues tirées au niveau, & entourrées de bonnes murailles, avec deux portes pour entrer & ſortir, ſelon le beſoin, auxquelles on mit de bonnes gardes de ſoldats pendant le temps de la foire, pour l'entiere ſeureté des marchandiſes dans les boutiques. Le Duc Ranuce, pour y attirer les Banquiers, en faveur deſquels principalement étoit l'érection de cette foire, envoya pendant les premieres années des caroſſes juſqu'à Bologne pour ceux de la Romagne, & juſqu'à Florence pour les autres qui les levoient dans ces villes & les

les défrayoit même qu'à la ville de Plaiſance, où le Duc leur faiſoit trouver des logements gratuits pendant tout le temps de la foire, non ſeulement avec toutes la commodité des meubles néceſſaires, mais avec toute la magnificence des embelliſſements; de ſorte que ces Meſſieurs pouvoient dire, qu'ils étoient invités, non pas à une foire, mais à des réjouiſſances, & à des fêtes de Princes, où l'on les traittoit avec la derniere propreté & profuſion.

Pour attirer encore la Nobleſſe étrangere à Plaiſance en cette occaſion, le Duc inſtitua, & fit toûjours répréſenter pendant tout le temps un Opera ſur le Théatre joignant le Palais; & comme la Muſique eſt le grand agrément des Italiens, cet Opera n'a point manqué d'être couru de toute la Lombardie, & du Piemont. Dès que *Gioſeppino*, dont on a tant parlé, fut admis à la grace du Duc; ce fut lui, qui comme homme du métier, eût la ſur-intendance, & tous les profits de cet Opera. Le Duc faiſoit toute la dépence du Théatre, & des Muſiciens; & le produit des Billets, & du loyer des loges appartenoit à *Gioſeppino*.

Ce produit paſſoit les premieres années cinquante mille livres monoye de Parme, qui font environ trois mille écus; mais enfin c'étoit trois mille écus de trouvés ſans peine pour *Gioſeppino*, quoique celuici, pour diminuer un peu l'envie, que lui attiroit cette libéralité, en fit de particulieres aux Acteurs de l'un & l'autre ſexe; leur faiſant préſent de Montres, de bagues, de pieces de brocard ou d'autres étoffes de prix; afin que comme ils étoient appellés de tous les endroits d'Italie, il y portaſſent auſſi par tout les éloges de ſa généroſité particuliere. C'eſt la coûtume en Italie, que tous les Muſiciens de l'un & de l'autre ſexe, qui ont chanté dans un Opera, outre le ſalaire convenu, reçoivent un régal, plus ou moins conſidérable, à proportion des applaudiſſements qu'ils ont mérité; faute dequoi, ils ſe plaindroient terriblement, & leurs Protecteurs s'en tiendroient offencés.

On peut ſe former, de ce qu'on a dit, l'idée du Duc Ranuce comme d'un Heros, par la nobleſſe de ſes ſentiments & par la généroſité, avec laquelle il exécutoit ſes entrepriſes, qui, comme dans

dans

dans la rencontre des Noces du Prince Odoard, ſurpaſſerent de beaucoup la portée, & les deſſeins ordinaires des Ducs de Parme. Cependant perſonne ne fit jamais moins, pour diſtinguer ſa perſonne de celle du plus petit Gentil-homme de ſes Etats, ſoit par l'éclat de ſon traittement particulier, ſoit par la pompe des habits. Le Duc Ranuce ſe faiſoit ſervir avec la derniere exactitude, comme Prince & Souverain; Courtiſans, Officiers de Palais, Gardes, & ſerviteurs, tous trembloient en ſa préſence, & tous veilloient avec crainte à remplir leurs devoirs, parcequ'ils ſçavoient que rien n'étoit pardonné, quand il y avoit de la négligence, ou du mépris: hors delà, & dans le domeſtique, rien n'étoit plus affable & plus obligeant que lui, qui étoit toûjours ſimplement vétu, portant ſes propres cheveux ſous une calotte, & un chapeau gris, retrouſſé à la vieille mode, du côte qu'il le faut prendre pour l'ôter & le mettre. Il fut ſur ſes dernieres années fort incommodé d'une enflure de jambes, qui déchargoient prodigieuſement; & dont il ne voulut jamais acheter la guériſon, en

s'abſtenant, comme lui conſeilloient ſes Médecins, de manger du fromage Parmeſan, dont il mangoit véritablement avec excés; mais il y étoit accoûtumé. Cette maladie le mit quelque fois en danger de mourir; & une fois, entre autres, ſes ſujets qui le virent relever pendant qu'on le croyoit aux abois, attribuerent ſa guériſon aux prierres de je ne ſçai quel Saint, mort ou vivant, qui en avoit fait le miracle. Le Duc avoit en ce temps-là pour Réſident à Paris, un Comte Anguiſciola, à qui le Roi ayant demandé dans une audience, quelles nouvelles il avoit de la ſanté du Duc? comme le Comte lui eut dit que S. A. avoit obtenu une guériſon miraculeuſe par les prieres de ce Saint, le Roi, en ſoûriant, répondit que les Italiens étoient faciles à ſe faire des obligations extraordinaires envers le Ciel, & qu'ils pourroient avec le temps charger ſi fort leurs parties, qu'ils en deviendroient inſolvables. Ce fut du moins à peu-près ainſi que le Comte rapporta la réponce du Roi à ſon retour à Parme.

Le Prince Odoard eût un fils, & une fille de la Princeſſe Dorothée Sophie. Le fils

fils qui fut nommé *Alexandre Ignace*, né l'an 1691. ne vécut qu'environ deux ans, & mourut l'an 1693. mais la fille nommée *Elizabeth* eſt en vie. Le Prince, ſon Pere, mourut lui-même le 8. de Decembre l'an 1694. Et le Duché, à la mort du Duc Ranuce, eſt dévolu au Duc *François*, aujourd'hui regnant, qui par diſpence du Pape Innocent XII. épouſa ſa belle ſœur l'an 1695. de laquelle il n'a point d'enfants. Ce Prince eſt d'un naturel extrémément doux, & n'a point parû jusqu'à preſent ſur la ſçene du monde, ſi ce n'eſt à l'occaſion des quartiers d'hyver, que les troupes de l'Empereur ont quelquefois pris ſur ſes Etats, & qui ont fait murmurer le Pape; comme ſi l'entrepriſe étoit tout à fait injuſte, & que les Terres de l'Egliſe deuſſent être, par un préciput ſur tous les Païs du monde, éxemtes de toute ſorte de charges. Il parut même le 1. d'Aout de l'an 1707, une Bulle ou Bref du Pape Clement XI. qui déclaroit nul le Contract fait entre les Miniſtres de l'Empereur, & ceux du Duc de Parme, au ſujet de ces quartiers d'hyver, & qui prétendoit que les premiers, & toutes les

troupes Impériales avoient par cette entrepriſe effectivement encouru les Cenſures Eccléſiaſtiques, reſervées au Pape ſeul, par la demande & la priſe de ces quartiers d'hyver. Mais l'Empereur, par une Déclaration publique qu'il fit de ſon côté, émanée de ſa Cour de Vienne le 26. du mois de Juin de l'année 1708. proteſta hautement contre ces Cenſures, comme invalides & nulles; & que comme telles, elles n'avoient pû produire aucun effet ni contre lui, ni contre ſes Miniſtres, ni contre ſes troupes, parce qu'il étoit de notoriété publique, que les Duchés de Parme & de Plaiſance avoient toûjours relevé de l'Empire, & que les Empereurs en avoient toûjours donné l'inveſtiture aux Ducs de Milan, qu'on ne liſoit point les avoir aliénés; ce qu'ils n'auroient pû faire ſans un conſentement exprès de l'Empereur & de l'Empire: d'où il reſultoit par conſéquent, que le haut & ſouverain domaine ſur ces Etats, quelque changement, qui ait pû y arriver, & par une même ſuite que le droit d'en éxiger des quartiers d'hyver, & des contributions pendant le temps des guerres, que l'Empe-

pe-

pereur & l'Empire auroient en Italie, ne pouvoit être disputé à S. M. J. On verra à la fin de cette Relation la Bulle du Pape, & la Déclaration de l'Empereur Joseph. Cependant comme la curiosité porte naturellement à sçavoir comme les choses se sont passées dans les siécles précédents, j'ajouterai ici un extrait du livre de Léandre Albert, de la Déscription de toute l'Italie; où l'on voit les états par lesquels ces deux Duchés avoient passés dès les premiers siecles jusqu'à son temps. Jamais Autheur ne dut être moins suspect au Pape, que celui-ci; puisqu'il étoit sujet de l'Etat Ecclésiastique de la Ville de Bologne, & Religieux de l'Ordre de S. Dominique; & ainsi étoit doublement intéressé à favoriser les prétentions des Papes, si elles avoient été bien fondées. Cet Auteur, après avoir parlé des broüilleries, qui partagerent les Peuples, de même que les villes d'Italie, en Guelphes, & en Gibellinés, les premierés ne s'étant soustraités, à l'obeïssance des Empereurs que parce que les Papes s'attribuoient le droit de priver ceuxci de leur domaine temporel; (ce qu'aucun peuple ne

ſoûtient aujourd'hui,) il a donné pour premier Seigneur particulier de la Ville de Parme *Gilbert de Correggio*; mais en même temps il écrit, qu'il fut inveſti de cette Seigneurie par l'Empereur Henri VIII. à titre de Vicaire Impérial: que ce Gilbert ne ſe rendant pas agrèable, les principales familles de la ville, à la tête desquelles étoient Jean Quirique de S. Vital & Odoard Roſſi, appellerent Matthieu Viſconti Duc de Miſan; qui l'en chaſſa, & en fut chaſſé lui-même par Can Grande de la Scala, Seigneur de Verone, qui la tint juſqu'à l'an 1329. Parme ſe donna à l'Egliſe, du temps de l'Empereur Louïs de Baviere, que Jean XXII. pourſuivoit avec ſes Cenſures: mais comme cette donation n'étoit qu'un ſoulevement contre ſes Seigneurs légitimes, l'Empire ne pouvant perdre ſes droits par la malverſation même reconnue des Empereurs particuliers, comme le Saint Siege ne perdoit point les ſiens par la vie peu exemplaire de ce Jean, & d'autres Papes avant & après lui; les Seigneurs de Corregio, qui avoient autrefois reçu l'inveſtiture de Parme, en chaſſerent les Officiers du Pa-

Pape, favorisés par les Rossi, & soûtenus du secours de Philippe, ou plûtôt de Louis de Gonzague, nouvellement établi dans la Seigneurie de Mantoüe. La Maison de Correggio, n'étant pas assés puissante pour se soûtenir en un Etat, qui avoit tant d'envieux ; les Visconti, & les autres Vicaires Imperiaux par la Lombardie, avoient tous les yeux dessus. *Azon* de Correggio le vendit l'an 1344. à *Obizon* III. Marquis d'Este, & Seigneur de Ferrare pour la somme de 70000. ducats d'or, qui, non plus que le Correggio ne pouvant la conserver la vendit pour la même somme à Luquin Visconti, Seigneur de Milan. Parme demeura sous les Visconti jusqu'à la mort du Duc Jean Galeace, & tous en reçurent l'investiture des Empereurs, comme de leurs autre Fiefs. Mais quelque temps après la mort de celuici, un certain Otton Bonterzo s'en rendit le Tyran, après en avoir chassé l'an 1405. Odoard Rossi, qui en étoit reconnu le Seigneur, à cause de son crédit & de ses richesses, quasi prodigieuses; puis qu'on asseure qu'il possédoit jusqu'à 27. Chateaux, ou bonnes Terres, dans la

Lombardie. Ce Bonterzo ſe maintint à Parme, jusqu'à ce qu'il fut défait & tué par le fameux François Sforza, alors Général des Venitiens. Parme, dans ces entrefaites, vint au pouvoir de Nicolas d'Eſte, Marquis de Ferrare; qui la rendit l'an 1420. à Philippe Marie Viſconti, ſous lequel elle demeura jusqu'à la mort de celuici. François Sforza, qui lui ſuccéda au Duché de Milan, la poſſéda, & la tranſmit à ſes ſucceſſeurs, auſquels elle obéit jusqu'à l'arrivée des François, qui en furent les maîtres pendant le regne de Louïs XII. qui ayant chaſſé Louïs le More de Milan, la poſſéda comme une annexe de ce Duché. Il la tint jusqu'à l'an 1512. que le Pape Jules II. ayant formé la ligue, contre les François les chaſſa d'Italie. Celuici ſe ſaiſit de Parme & de Plaiſance, & les retint pour ſa part des conquêtes faites en cette guerre. Trois ans aprés, le Roi François I. étant revenu en Italie ſe rendit de nouveau maître du Duché de Milan, duquel les Villes de Parme & de Plaiſance étant conſidérées comme annexes, Leon X. ne fit nulle difficulté de les lui rendre. L'an 1521, ce même Leon étant allié

allié avec l'Empereur Charles Quint, Proſper Colonna, Général de la Ligue, fit le ſiege de Parme, ſe rendit Maître d'un Fauxbourg, & auroit facilement emporté la ville, n'étoit que le Pape ayant déclaré qu'il la vouloit pour ſoi, l'Empereur ne jugea pas à propos de la prendre pour lui. Les François ayant de nouveau perdu tout ce qu'ils poſſédoient en Italie, Charles Quint qui ne vouloit pas ſe broüiller avec le Pape Adrien VI. qui avoit été ſon Précepteur, & qu'il avoit élevé à la Papauté, le laiſſa rentrer en poſſeſſion de Parme & de Plaiſance, qui demeurerent ſoûmiſes au S. Siege, juſqu'à l'an 1545. que le Pape Paul III. donna ces deux villes en titre de Duché à ſon fils, Pierre Louïs Farneſe, dont la poſtérité les a poſſédées juſqu'à preſent, quaſi ſans interruption.

Les révolutions de la ville de Plaiſance, ne ſont pas fort différentes de celles de la ville de Parme. Dans la décadence du quatorſiéme ſiecle, cette ville étant déchirée par les factions des familles *Landi*, & *Scotti*, qui en vouloient avoir le domaine à l'excluſion l'une de l'autre, l'Empereur Henri VII. la don-

na à Galéace, fils de *Matthieu Viſconti*, dit *le Grand*, Seigneur de Milan, à titre de Vicaire Impérial, dans lequel il fut confirmé par Louïs V. Succeſſeur d'Henri, qui le déclara *perpetuel Vicaire au nom de l'Empire dans cette ville*, comme il l'étoit en pluſieurs autres. L'an 1335. *Francois Scotto*, rentra dans la Seigneurie de Plaiſance; mais au bout de quelques années, il la réſigna à *Azon Viſconti*, ſucceſſeur de Galéace, dans la Seigneurie de Milan, deſeſperant, ſans doute, de la maintenir contre lui. Plaiſance demeura unie au Duché de Milan, juſqu'au temps du dernier Duc Philippe Marie, qu'un certain *Philippe Arcelli*, ſe revolta contre lui, & s'en fit reconnoître Seigneur ou Tyran. Mais en ayant été chaſſé par François Carmagnola, Général du Duc, l'an 1418, elle retourna à la premiere ſujettion, juſqu'à la mort de ce Prince arrivée en 1449. que Plaiſance ſe donna aux Veniticns, prévenus de l'opinion, que l'Etat étant ſans Souverain reconnu, ils pouvoient s'accommoder de ce qui étoit à leur bienſéance. *Francois Sforza*, ayant que d'être reconnu Duc, fut Général.

néral du Peuple de Milan, qui ſe vouloit mettre en Rép. & ce fut en cette qualité de Général qu'il aſſiégea Plaiſance, qu'il la prit, & la ſaccagea cruellement, comme une ville rebelle, qui s'étoit ſéparée de l'Etat, dans lequel elle étoit compriſe. Les Ducs de la Maiſon Sforza la poſſédérent jusqu'au temps du Duc Louïs le More, qu'elle vint au pouvoir des François, & eût depuis toutes les mêmes viciſſitudes que la ville de Parme, & qu'on a décrit.

L'important eſt de ſçavoir, ſi l'état où elle ſe trouve aujourd'hui ſous la Domination de la Maiſon Farneſe, eſt ſi bien établi, que l'Empereur ne puiſſe en aucune maniere reclamer contre, au moins en faveur de ſon droit de haute Souveraineté; duquel il n'y a aucune preuve que l'Empereur Charles Quint ni aucun de ſes Succeſſeurs ſe ſoyent jamais expreſſément dépoüillés. Dans la Déclaration de l'Empereur regnant contre les cenſures du Pape Clement XI. dont il a été parlé, il eſt fait mention d'une proteſtation expreſſe que fit l'Empereur Charles Quint avant ſa mort, de n'avoir jamais aliéné, ni entendu d'aliéner aucune

cune portion ou Jurisdiction de l'Empire; & comme tous ſes Succeſſeurs ont toûjours juré à leur avenement à l'Empire, d'en maintenir & reconquerir les droits, qui pourroient être aliénés; cela paroit ſuffire, tout au moins, pour empêcher la preſcription, que les Papes pourroient alleguer, & qui ſemble de même ne leur pouvoir ſervir, s'ils ne montrent une ceſſion expreſſe des choſes conteſtées, comme les Roi de France peuvent faire des trois-Evêchés, qui pour cela ne ſont point cenſés compris dans la promeſſe, que font les Empereurs à leur couronnement, de revendiquer les droits ou domaines aliénés de l'Empire. Voici une Copie des Cenſures du Pape Clement XI. conçues dans toutes les formes les plus terribles, que peuvent être exprimées de ſemblables Décrets, mais qui, à ce qu'il paroît par la réponce, n'épouvanterent pas beaucoup l'Empereur.

CLEMENT PAPE.

„Il eſt venu à la connoiſſance de Nôtre Apoſtolat, avec un regret très-ſenſible de Nôtre Cœur, que dans le mois

„de

„de Novembre paſſé, quelques Regi-
„ments de Soldats Alemans firent une
„irruption imprévue en pluſieurs lieux
„du Duché de Parme & de Plaiſance, &
„cauſerent beaucoup, & de très-grands
„domages aux habitans desdits lieux; &
„que de plus, les Commandants de ces
„troupes déclarerent vouloir y prendre
„leurs quartiers d'hyver. Que pour dé-
„tourner ces maux, les répréſentations
„du Noble François Farneſe, Duc de
„Parme, & de Plaiſance, Nôtre cher
„Fils, & des Communautés deſdites villes
„n'avoient eu aucune force, quoi qu'-
„elles fuſſent fondées ſur la raiſon que
„ce Duché & les lieux qui en dépen-
„dent ſont médiatement ſujets à ce St.
„Siege, & partant exemts & libres de
„ces ſortes de charges. Qu'enfin, le
„mois de Decembre ſuivant des hom-
„mes & Communautés de ces lieux con-
„traints par la ſeule néceſſité, & ſans
„aucun autre motif, ont conſenti, (pour
„empêcher & ſe délivrer de plus grands
„maux) ſous le bon plaiſir du Duc Fran-
„çois, mû auſſi par de ſemblables conſi-
„dérations, & en proteſtant au contrai-
„re, ont traité & conclu un accord com-

„pris

„pris en dix Chapitres où Articles de la „teneur ſuivante.

Articles accordés entre S. E. Monſr. le Marquis de Prié, comme Plenipotentiaire de S. M. Impériale en Italie, en vertu d'un Diplome Impérial, Datté du 4. de May échû; & l'Illuſtre Monſ. le Gouverneur François Malpeli, Député de S. A. Sereniſſime le Duc de Parme, avec la participation & Intervention des Illuſt. Mrs. les Comte Jean François Marazzani Viſconti, & le Marquis Annibal Scotti, tout deux Cavaliers de cette Communauté de Plaiſance, lequel avec l'approbation & conſentement de S. A. S., comme il appere de ſon reſcrit datté du 20. Nov. paſſé, ſur le reglement du preſent quartier d'hyver, qui s'eſt pris par voye de fait dans les Etats de Parme & de Plaiſance, au moyen de l'entrée des troupes Imperiales & leurs Alliées, nonobſtant les divers recours & les remontrances les plus éficaces, faites par le même Seigneur Duc, par le moyen de ſes Miniſtres, de même que de cette communauté de Parme & de Plaiſance; on eſt venu à l'accord ci deſſous ſpécifié pour l'établiſſement d'un bon ordre & pour éviter de plus grands domages & préjudices.

Le

I.

Le ſuſdit Marquis de Prié, au nom du Commiſſaire de l'Empereur, a fixé l'importance dudit quartier d'hyver à la ſomme de quatrevings dix milles Piſtoles d'Eſpagne, ou leur valeur, de laquelle ſomme les particuliers laïes des dits deux Etats, (ſans y comprendre, la part qui touchera aux Eccléſiaſtiques ſpécifiée-ci après dans le 9. article), devront débourſer ſoixante ſept mille cent cinquante Piſtoles, dans les termes, & de la maniere qui ſera exprimée; & les configner à la Caiſſe de Guerre de l'Empereur, pour le maintien des dites troupes, qui demeureront en quartier dans lesdits Etats, & des Regiments de Cavallerie, qui en ont été retirés pour un plus grand ſoulagement des mêmes Etats. Moyenant cette ſomme, on bonifiera & payera tout ce qui ſera fourni en nature par le pays, tant pour les portions de bouche, que des chevaux. Meſſieurs les Généraux auſſi bien que les Officiers & les Soldats communs devront payer ponctuellement (excepté les portions ci deſſous ſpécifiées) la chair, le vin & tout ſorte de Comeſtibles qui ſeront taxés à juſte prix: & au cas qu'il arrive quelque deſordre contre le bon re-

reglement, qui ſe publiera & établira dans les quartiers, il ſera reparé avec la diligeance la plus ſoigneuſe de Meſſ. les Commandants des Regiments, qui ſeront tenus d'obliger les transgreſſeurs à une indemnité congrue, laquelle au cas qu'on ne puiſſe obtenir par leurs moyens, on aura recours à ſon Excellence, le Général de la Cavallerie, Marquis Viſconti, Commandant en ce quartier, qui leur fera donner la deüe ſatisfaction.

II.

Le même Seigneur Marquis de Prié a condeſcendu à la compenſation ſur la ſomme totale des 90000. Piſtoles, de cinq mille des mêmes Piſtoles qui en ſeront défalquées; & cela en conſidération, & en payement du pain, qui fut fourni à l'armée Imperiale dans le paſſage qu'elle fit par cet Etat le dernier mois d'Aouſt, &c.

III.

Pour faciliter d'autant plus au pays le payement de la dite ſomme qui concerne les Laies, il a été convenu par un pacte exprès que les deux tiers de cette ſomme, qui emporte 42500. Piſtoles, ſera débourcée au mois d'Avril prochain; & l'autre tiers, de 21250. ſera pris ſur l'obligation que feront

rent de le payer les deux meilleurs Banquiers de ces Etats en deux termes, ſçavoir la moitié au mois d'Aouſt, & l'autre au mois d'Octobre de l'année qui ſuivra immédiatement celleci : Avec leſquelles ſommes Mr. le Marquis de Prié déclare que le Seigneur Duc a ſatisfait aux obligations Feudales qu'il a avec S. M. Impériale, &c. Les autres articles jusques au 9. ne concernent que la maniere d'exiger la dite Contribution, & de fournir les rations aux Soldats. Le 9. regarde les Eccleſiaſtiques, & eſt compris en ces termes.

IX.

Pour égaler le poids du préſent quartier & ſoulager l'Etat, tous les particuliers ſans aucune diſtinction, quoi que très-privilegiés, devront y concourrir, puisque S. A. S. même y concourt pour la quote part de ſes biens. Et comme les Eccleſiaſtiques tant ſéculiers que réguliers poſſédent une partie conſidérable des Terreins dans les deux Etats, & ont déja concourru autrefois aux payements des quartiers, & concourrent encore actuellement pour la quatrieme partie des laics au maintien des Garniſons de Parme & de Plaiſance ; le Commiſſaire Impérial ſe reſerve le pouvoir dans

dans les formes deües, & légitimes tirer d'eux leur portion au prorata *de 21230. Piſtoles, au moyen dequoi les biens des ſuſdits Eccleſiaſtiques reſteront exempts des plus grands domages, qu'ils auroient pû ſouffrir, s'ils ne s'en étoient délivrés par le ſuſdit tempéramment : De tout ce cependant on proteſte de la part des ſéculiers de ne vouloir prendre aucune part, ni de s'y ingérer en aucune maniere.*

En foi de quoi la préſente a été ſouscrite, &c. A Plaiſance dans le Couvent de S. Savin le 14. *Dec.* 1706. *le Marquis de Prié François Malpeli Gouverneur & Délégué. François Maraczani Viſconti. Annibal Scotti.*

„Or quoi qu'il ſoit clair & de droit „reconnu que le ſuſdit accord, que nous „avons inſéré dans la préſente, non pas „dans le deſſein de l'approuver, mais „dans celui de le réprouver entierement, „comme manifeſtement offenſif, & in„jurieux à nos droits, à ceux du S Sie„ge, & au domaine directe & Souve„rain, qui compete à nous & à l'Egliſe Romaine dans le ſuſdit Duché, par „conſéquent deſtitué de toute force & „valeur : Et qu'en outre, il ſoit connu

„que

„ que le Pape Urbain VIII. d'heureuſe
„ mémoire, nôtre Prédéceſſeur par une
„ ſienne Lettre expédiée le 5. Juin de l'an
„ 1641. a défendu très-amplement nô-
„ tre droit, celui du Siege Apoſtolique
„ & de l'Egliſe Romaine contre toute
„ ſorte de préjudices, & qu'il ne ſoit
„ beſoin d'aucune autre ulterieure décla-
„ ration pour faire voir l'inſubſiſtance du
„ ſuſdit accord : Cependant la choſe é-
„ tant venue jusqu'à nous, à l'occaſion du
„ conſentement qu'on nous a demandé
„ pour l'excécution de ce qui eſt exprimé
„ dans le 9. Article, touchant la portion
„ qu'on éxige des Eccleſiaſtiques, tant
„ ſéculiers que Reguliers du Duché;
„ Nous, en refuſant de donner ce con-
„ ſentement, avons déclaré que l'accord
„ ſuſdit non ſeulement n'a point pû ê-
„ tre approuvé par nous, mais en toute
„ maniere doit être rejetté & condam-
„ né. Car conſidérant les peines terri-
„ bles, à toute ſorte de puiſſance hu-
„ maine, que les Conſtitutions Canoni-
„ ques établies par l'eſprit de Dieu ful-
„ minent, & les imprécations que la
„ voix de l'Egliſe renouvelle tous les ans
„ contre ceux qui violent les droits de

„ l'E-

„l'Egliſes, en lui ôtant ſes biens, &
„ne craignent point de lui faire ſouf-
„frir des charges défendues par les loix
„divines & humaines; Nous avons fait
„ſçavoir dés le 5. de Janvier paſſé au
„même Duc François, par des Lettres
„écrites de nôtre propre main, que tous
„ceux qui ont prétendu envahir les
„lieux ſuſdits, & y troubler nôtre Sou-
„veraine Juriſdiction & celle de l'Egli-
„ſe Romaine, avoient encouru les Cen-
„ſures & les peines ſuſdites, & qu'on ne
„devoit point entendre, que nous les
„leurs euſſions ou remiſes ou pardon-
„nées en quelque maniere que ce fut;
„dans l'eſperance que la connoiſſance de
„nos ſentiments ſeroit ſuffiſante pour
„obliger ces prévaricateurs de rentrer
„en eux mêmes, ſans nous obliger à ve-
„nir ouvertement à des Déclarations
„plus ſévéres.

„Cependant, comme nous avons ap-
„pris: Non ſeulement nos ſoins n'ont
„point eû l'effet que nous nous en étions
„promis: mais ce qui eſt plus déplora-
„ble, les Eccléſiaſtiques tant ſéculiers
„que Reguliers, ayant juſtement refu-
„ſé de payer la portion d'argent, à la-

„quel-

„quelle ils avoient été taxés par le 9.
„Article ſuſdit, à cauſe que le conſente-
„ment qu'on avoit ſuppoſé devoir obte-
„nir de nous, avoit été expreſſément
„refuſé par nous, ainſi qu'il a été dit,
„beaucoup de troupes de Soldats par une
„hardieſſe inouïe & déteſtable ont été
„envoyées ſur les Biens, & Terres des
„mêmes Eccléſiaſtiques, avec orde d'y de-
„meurer jusqu'à ce que les propriétaires
„vaincus par l'ennui & le ſentiment du
„domage euſſent entierement ſatisfait au
„payement deſiré. Ce qui ne peut-être
„entendu par ceux qui ont l'ame droi-
„te ſans une horreur & une douleur ex-
„trême, comme étant une manifeſte &
„intolérable violation de la liberté &
„Jurisdiction Eccléſiaſtique.

„Delà eſt que nous, qui avons eu ſoin
„d'employer tous les offices de la chari-
„té Paternelle pour empêcher ces deſor-
„dres, & dont cependant nous avons
„éprouvé l'uſage inutile, & qui en ver-
„tu de l'obligation paſtorale qui nous a
„été commiſe de Dieu, ſommes tenus
„de défendre en terre les droits de l'-
„Egliſe Romaine & de toutes les autres
„Egliſes inférieures, de même que

„ceux

„ceux de toutes les perſonnes Eccléſia-
„ſtiques : quoi que nous ne doutions
„pas que nos Vénérables Freres les E-
„vêques de ces lieux, le zele desquels
„nous n'avons pas manqué d'exciter,
„ne ſatisfaſſent courageuſement à leur
„devoir, & peut-être n'y ayent déja ſa-
„tisfait : & qui croyons très-certaine-
„ment que l'entrepriſe ſi injuſte de ces
„Soldats, & les conſeils encore plus mé-
„chants, qui les y ont portés ſont en-
„tierement éloignés de la droiture de
„cœur de nôtre très-cher Fils en J. C.
„Joſeph Roi des Romains, élû Empe-
„reur, & que nous eſperions, qu'il cha-
„tiera avec la ſévérité, que demande tou-
„te ſorte de Juſtice, ceux qui ont com-
„mis ces excés : Cependant de peur
„qu'un plus long ſilence en une ſi gran-
„de affliction de l'Egliſe & que pendant
„que les *Prêtres Miniſtres du Seigneur en-*
„*tre le Veſtibule & l'autel pleurent & di-*
„*ſent ; pardonnés Seigneur, pardonnés à vo-*
„*tre Peuple, & ne laiſſés point couvrir vo-*
„*tre héritage d'opprobre & de honte*, nous
„ne demeurions pareſſeux & oiſifs, nous
„qui ſommes chargés des devoirs de l'-
„office Apoſtolique, & que nous ne

„de-

„demeurions coupables par nôtre trop
„longue patience d'avoir trahi la liber-
„té Eccléſiaſtiqne, & d'avoir honteu-
„ſement abbandonné la cauſe de Dieu,
„nous confiant dans le ſecours du Sei-
„gneur & inſiſtant ſur l'exemple tant
„du ſusnommé Urbain, que d'un
„autre de nos Prédéceſſeurs, Leon X.
„qui par une ſienne Conſtitution pu-
„bliée le 8. des Calendes de Juillet de
„l'an 1515. excommunia, anématiſa &
„frappa du glaive de la malédiction &
„damnation éternelle toutes les perſon-
„nes, même celles qui ſont dignes qu'
„il en ſoit fait une mention ſpéciale,
„lesquelles envahiroient les villes, ter-
„res, & lieux médiatement ou immé-
„diatement appartenantes à la dite Egli-
„ſe Romaine, & particuliérement les vil-
„les de Parme & de Plaiſance : Nous
„attachant encore fermement aux lettres
„Apoſtoliques que pluſieurs Pontifes
„Romains, nos Prédéceſſeurs, ont fait
„promulguer dans le Jeudi Saint, com-
„me nous mêmes les avons encore fait
„promulguer tous les ans, & ſpéciale-
„ment aux Canons 18. & 20. de ces dites
„lettres; de nôtre propre mouvement, &

„ certaine ſçience & de meure délibéra-
„ tion, & de la plénitude de nôtre puiſ-
„ ſance Apoſtolique, nous déclarons par
„ la teneur de ces préſentes l'accord in-
„ féré ci deſſus, ſes Articles & Chapitres
„ quelqu'onques avec tout le contenu en
„ iceux, tout ce qui s'en eſt enſuivi, &
„ ce qui en pourra ſuivre nul de droit,
„ abuſifs, invalide, injuſte, condamné, ré-
„ prouvé, vain, & deſtitué de toute for-
„ ce & effet; qu'il a été tel dés ſon com-
„ mencement, qu'il l'eſt & le ſera toû-
„ jours, de quelque jurement qu'il ait
„ été confirmé, & que perſonne n'eſt
„ obligé à l'obſerver, même que per-
„ ſonne n'a pû & dû l'obſerver: que per-
„ ſonne n'a acquis ou pû acquerir en
„ vertu du dit accord aucun droit action
„ ou libre même coloré, de poſſéder ou
„ de preſcrire, & qu'il n'en doit être fait
„ aucun état, mais doit être conſidéré
„ comme s'il n'avoit jamais été fait. Ne-
„ anmoins pour une ſeureté plus abon-
„ dante, & autant qu'il en peut être be-
„ ſoin, nous condamnons, réprouvons,
„ caſſons, & annullons toute ce qui a été
„ fait, & le déclarons deſtitué de toute
„ force & effet avec le même mouve-
„ ment

„ment propre, ſcience, délibération, &
„plénitude de puiſſance Apoſtolique.

„Nous décrétons de même & confir-
„mons toutes les Cenſures & peines Ec-
„cléſiaſtiques portées contre ceux qui
„ont fait les choſes ſuſdites qui ſeront
„dénoncées publiquement, ou peut-être
„l'ont déja été par les Evêques ſuſdits ſe-
„lon les ordres que nous leur en avons
„donné, tant ceux qui ont préſumé d'-
„envahir, troubler, & inquieter par les
„manieres ci deſſus exprimées les terres &
„lieux du ſuſdit Duché, que ceux qui ont
„aidé directement ou indirectement par
„eux-mêmes ou par autres à mettre ces
„charges ſur les perſonnes & biens des
„Eccleſiaſtiques du même Duché, mê-
„me tous leurs adherents, fauteurs, &
„défenſeurs, ceux qui leur donnent ſe-
„cours, conſeil, ou faveur en quelque
„maniere que ce ſoit, en quelque gra-
„de ou dignité qu'ils ſoyent élevés. Des-
„quelles Cenſures, après la deüe répa-
„ration des domages cauſés, & la ſatis-
„faction donnée à l'Egliſe, ils ne pour-
„ront être abſous & délivrés ſi ce n'eſt
„par nous, ou le Pape de Rome qui ſe-
„ra pour lors, excepté qu'ils ne ſoient

„à l'article de la mort, & même ne le „pourront être alors ſi ce n'eſt entant qu'„ils ſe ſoûmettront aux Commandements „de l'Egliſe, & donneront une caution „de ſatisfaire, & avec condition de re-„tomber dans les mêmes Cenſures dés „qu'ils ſeront convalescents.

„Décernant encore que ces préſentes „lettres & tout ce qui eſt contenu en „icelles auront leur effet, quoi que les „ſusnommés & toute autre perſonne, „qui pourroit prétendre d'y avoir in-„téreſt ſous quelque titre que ce ſoit, „& qui dût être ſpécifiée, comme é-„tant digne qu'il en ſoit fait une men-„tion individuelle & particuliere; n'y „ayent point conſenti, n'ayent point „été appellés, cités & ouïs, & que les „cauſes pour lesquelles les préſentes let-„tres ſont émanées n'ayent point été ſuf-„fiſamment produites, vérifiées, ou en „toute maniere juſtifiées, ou pour quel-„que autre cauſe, couleur, prétexte, & chef „même compris dans le corps du droit. „Ces lettres ne pourront être ſuſpectes en „aucun temps de ſubreption, d'obreption, „de nullité, ou d'invalidité, ſoit par le dé-„faut de nôtre intention; ou par celui

„de

„ de l'acceptation de ceux qui y ont intér-
„ eſt ou prétendent d'y en avoir, ou par
„ quelque autre défaut, quelque grand
„ qu'il puiſſe être même non penſé, &
„ impoſſible à être penſé, ni elles ne
„ pourront jamais être notées, impu-
„ gnées, invalidées, retractées, ou mi-
„ ſes en controverſe, ou en façon quel-
„ qu'onque appellées & réduites au ter-
„ mes du droit, à quelque titre de droit
„ de fait, de ſtatut, de coûtume ou de
„ privilege : Mais elles ſeront à toûjours
„ & perpétuellement fermes, valides, &
„ efficaces, devront ſortir & obtenir leur
„ effet auprès de tous & chacun de ceux
„ qu'elles regardent ; avec l'obligation
„ à eux la plus étroite de les obſerver,
„ celle de les faire exécuter en toutes
„ & chacune leurs clauſes à toûs les Juges
„ ordinaires ou Délégues, mêmes les Au-
„ diteurs des Cauſes du Palais Apoſto-
„ lique, les Cardinaux de la Sainte Egli-
„ ſe Romaine, même Légats *a latere*,
„ à tous les Nonces du ſuſdit Siege Apo-
„ ſtolique, & à tous autres, de quelque
„ prééminence & pouvoir dont ils ſo-
„ yent revêtus ou puiſſent à la venir ê-
„ tre revêtus ; leur ôtant à tous & à cha-

„cun d'eux la faculté & l'autorité de ju-
„ger & d'interpréter autrement, décla-
„rant dès maintenant nul & ſans effet
„tous ce qu'ils pourront juger & défi-
„nir au contraire ignoramment ou avec
„connoiſſance de cauſe. Et cela nonob-
„ſtant toutes les exceptions ſuſdites &
„tous les Statuts, Conſtitutions, & Ordon-
„nances qui puiſſent avoir été faites par
„des Papes, par des Synodes Princi-
„paux, ou les Conciles Univerſels, déro-
„geant à cet effet autant qu'il en eſt be-
„ſoin à nôtre Regle, & celle de la Chan-
„cellerie Apoſtolique; *De ne point ôter*
„*le droit acquis*, à toutes les loix mêmes
„Imperiales & municipales, à tous Sta-
„tuts & Coûtumes, même immémora-
„bles, autoriſées par jurement & con-
„firmation Apoſtolique, ou par quelque
„autorité & force que ce puiſſe être,
„par privileges, indultes & Lettres A-
„poſtoliques, accordés à quelques per-
„ſonnes que ce ſoit, quoique d'un rang
„très-élevés, & dignes qu'il en ſoit une
„mention très-ſpéciale ſous quelque te-
„neur & forme de paroles, même dé-
„rogeante aux Derogatoires & toutes
„autres Clauſules plus efficaces & très-

„effi-

„efficaces, & non accoûtumées ſuffiſan-
„tes à rendre nulles les diſpoſitions con-
„traires; & tous autres Décrets, même
„ceux qui ſont ou ſeront émanés par
„le propre mouvement de certaine ſçien-
„ce, & avec la plénitude du pouvoir
„Apoſtolique, accordés Conſiſtoriale-
„ment, & même pluſieurs fois réïté-
„rés, approuvés, confirmés & renouvel-
„lés. A tous lesquels & à chacun de ceux
„à qui quoi que pour y déroger ſuffi-
„ſamment il fut beſoin d'en ſpécifier
„toute la teneur de mot à mot, & non
„par des clauſes générales, qui expri-
„meroient la même choſe, ou qu'il fal-
„lut obſerver quelque expreſſion ou for-
„me ſinguliere pour cela, nous décla-
„rons que cette teneur & cette ſorte
„d'expreſſions doivent être tenues pour
„ſuffiſamment exprimées, comme ſi on
„n'y avoit pas obmis un ſeul mot, & que
„tout ce qu'on peut imaginer de for-
„malités y eut été obſervée; Ces ré-
„ſtrictions s'entendant devoir joüir de
„leur effet en toute autre occaſion que
„celleci, y dérogeant préſentement &
„voulant qu'il y ſoit dérogé ſeulement
„par volonté particuliere & expreſſe,

„afin que la Déclaration préſente aît „toute ſa force, nonobſtant toutes les „fortes d'oppoſitions qu'on y pourroit „apporter

„Et nous voulons en outre; qu'on a„joute une même foi par tout le mon„de, dans & dehors le jugement, aux „Copies des preſentes Lettres, même „imprimées, qui ſeront ſouſcrittes de „la main de quelque Notaire public, & „munies du cachet de quelque perſon„ne conſtituée en Dignité Eccleſiaſti„que, comme on feroit aux Lettres mê„mes Originales, ſi on les montroit ou „répreſentoit. Donné à Rome, A.Ste. „Marie Majeure ſous l'anneau du Pê„cheur le Jour 27. de Juillet de l'an „1707. l'année ſeptieme de Nôtre Pon„tificat.

F. Olivier.

Avec la Publication ſuivie aux lieux accoûtumés de la Ville de Rome, voici ce que l'Empereur oppoſa à cette Bulle ſi foudroyante du Pape pour la juſtification de ſa conduite.

„JOSEPH, par la divine clémence élû „Empereur des Romains, toûjours Au„guſte, Roi de Germanie, Hongrie, „Ba-

„Boheme, Dalmatie, Croacie, Sclavo-
„nie, &c. Archiduc d'Autriche, Duc
„de Bourgogne, Brabant, Stini, Co-
„rinthie, Corniole &c. Marquis de Mo-
„ravie, Duc de Luxembourg, de la hau-
„te & baſſe Sileſie, de Wurtemberg &
„de Teck, Prince de Suaſibe, Comte
„d'Absbourg, de Tyrol, de Ferrete,
„Kibourg & Gorice, Landgrave d'Alſa-
„ce, Marquis du S. Empire, de Bur-
„gau, & de haute & baſſe Luſace, Sei-
„gneur de la Marche d'Eſclavonie, de
„Port-Maon & de Salins &c.

„Il eſt connu à tous, & les ſuccés de
„ces derniers temps montrent avec com-
„bien de ſoin, de travail, & de frais
„les Ennemis ont été chaſſés d'Italie, &
„comme la Liberté de cette Province,
„que la Violence des François avoit
„envahie, a été heureuſement délivrée
„de leur joug par nos armes Victorieu-
„ſes & celles de nos Alliés.

„Cependant nous ſommes aujourd'-
„hui contraints de nous plaindre avec
„un juſte ſentiment de douleur de ce que
„les Miniſtres de la Cour de Rome, ou
„inſtigués par d'autres, ou dans la con-
„fiance d'en retirer quelque avantage,

„ſe ſont laiſſés aller à la hardieſſe, au „grand étonnement de l'Univers, & „au ſcandale de la Rép. Chrétienne, de „mêler les armes ſpirituelles dans des in„téreſt purement mondains, & de ren„dre public un Ecrit imprimé, de la te„neur ſuivante.:

Déclaration de Nullité d'un certain accord fait au préjudice du Siege Apoſtolique & de la Sainte Egliſe Romaine touchant les quartiers d'hyver que les troupes Alemandes ont pris dans le Duché de Parme & de Plaiſance; les cenſures Eccléſiaſtiques reſervées au même Siege encourues par ceux, qui en quelque maniere que ce ſoit, ont en cette occaſion envahi les lieux du ſuſdit Duché, & impoſé des charges ſur les biens des perſonnes Eccléſiaſtiques du même Duché, demeurant en leur entier.

à Rome MDCCVII.

De l'Imprimerie de la Révérende Chambre Apoſtolique.

Ici l'Empereur rapporte la Bulle du Pape telle qu'on l'a donnée. Après quoi il ajoute & pourſuit:

„Ayant fait une attentive conſidéra„tion ſur la Déclaration rapportée & ſur „toutes & chacune de ſes clauſes: Nous ne

„pou-

„pouvons n'être pas, entre autre choſes» „griévement émus de ce que la Cour „de Rome nous diſpute hardiment les „droits très-anciens que nous & l'Em- „pire Romain avons en Italie, & ceux „en particulier que le Duché de Milan „a ſur Parme & Plaiſance, ſous prétex- „te d'un domaine qu'elle s'attribue ſur „ces villes; Etant conſtant par la pleine „foi des Hiſtoriens, & par les Inveſti- „tures que les Empereurs Romains nos „Prédéceſſeurs en ont donné, & par d'- „autres Actes évidents, que le Domai- „ne Souverain, & de haute Majeſté ſur „les ſuſdites villes de Parme & de Plai- „ſance ne compete qu'à Nous, & au ſa- „cré Empire Romain, & que les légi- „times poſſeſſeurs du Duché de Milan „en recoivent l'Inveſtiture. Certaine- „ment on ne ſçauroit montrer que ce „Domaine Souverain, direct & de hau- „te Majeſté ait jamais été abdiqué par „aucun Empereur, ou qu'aucun Duc „de Milan l'ait pû abdiquer, ceder ou „transférer, & beaucoup moins que la „Cour de Rome l'ait pû validement u- „ſurper, ni que les Ducs de Parme l'a- „yent pû reconnoître d'elle. Pluſieurs

„ livres d'Hiſtoire font connoître & dé-
„ crivent bien au long ce qui ſoit fait
„ ſans interruption dans cette matiere
„ pour la conſervation des droits de l'-
„ Empire : Et les perſonnes verſées dans
„ le maniment des affaires publiques ſça-
„ vent avec quel zele nos Prédéceſ-
„ ſeurs & ſpécialement Charles Quint, de
„ glorieuſe memoire, a défendu & pro-
„ teſté de vouloir défendre, même à la
„ fin de ſa vie, & par ſes dernieres pa-
„ roles ſes droits & ceux de l'Empire :
„ étant d'ailleurs aſſés clair que les droits
„ ſont tellement annexés à l'Empire,
„ qu'ils ne peuvent en être ſéparés ſans
„ ſon conſentement, & beaucoup moins
„ contre ſon gré, par quelques Bulles
„ des Papes que ce ſoit & de quelques
„ menaces de foudres qu'elles ſoyent
„ pleines.

„ C'a donc été une peine perdue, &
„ digne en quelque façon d'être ſifflée,
„ celle par laquelle les Papes allegués dans
„ la ſuſdite Déclaration dans leur propre
„ cauſe ſe ſont voulus arroger le jugement
„ & ſe ſont efforcés d'établir par le ſe-
„ cours de leurs Bulles, des droits tendants
„ directement au préjudice des Tiers.

„ Et

„Et certainement on ne peut pas com-
„prendre comme il eſt entré dans l'e-
„ſprit de la Cour de Rome, d'écrire que
„nos milices ont envahi les biens de l'-
„Egliſe, ſçachant, ou devant ſçavoir que
„les lieux dans lesquels elles ſont en-
„trées ſont des Fiefs de nous & de l'Em-
„pire, & qu'on peut éxiger des ali-
„ments & les choſes néceſſaires à la vie
„par un privilege du droit de la Nature
„& des Gents, même dans un territoire
„neutre, alors principalement que cet-
„te ſuſtentation a pour effet de défendre
„celui qui la fournit, & de la délivrer
„des dangers, & domages ultérieurs dont
„il eſt menacé. Lesquelles circonſtan-
„ces ſe trouvant dans le cas préſent; il
„n'y a perſonne qui ne voye que les Ca-
„nons, les Loix, & la raiſon d'Etat obli-
„gent au ſoûtien des charges publiques
„le Clergé auſſi bien que le reſte, puis-
„qu'il s'agit de la défence de ſon repos
„& de ſa liberté; ſpécialement en une
„Province dans laquelle par coûtume an-
„cienne le commun ſupport des char-
„ges publiques, dans l'entretien des
„Soldats, eſt établi, & que les poſſeſſions
„du Clergé de Parme ſont ſi amples,

„qu'ils ſurpaſſent quaſi la quatrieme
„partie de tout le Duché. Il a donc
„paru que les Eccléſiaſtiques ſe rendoi-
„ent indignes du bonheur de leur Etat,
„en montrant leur tenacité & avarice au
„milieu des plus indigents, & en refu-
„ſant à nôtre Commiſſaire Impérial, qui
„les en ſollicitoit, de concourir avec
„les laïes, & de payer quoi que ce ſoit
„avec eux: En s'opiniatrant dans ce re-
„fus avec un eſprit refractaire, nonob-
„ſtant que le conſentement du Pape
„pour ces collectes dans la néceſſité &
„à l'avantage commun eut été reſervé
„dans le Traité conclu par nôtre dit
„Commiſſaire, non ſans une Marque
„illuſtre de nôtre reſpect envers le S. Sie-
„ge. Toutes leſquelles choſes & beau-
„coup d'autres par leſquelles nous avons
„modéré nôtre conduite, ſont des témoi-
„gnages ſi clairs de nôtre équité & de la
„maniere légitime, avec laquelle nous
„exerçons nôtre pouvoir Impérial, que
„nous ne pouvons concevoir de quelle
„ſource ſont venues ces Cenſures ſpiri-
„tuelles ſi acres & ſi précipitées, qu'on
„a raportés plus haut. Nous avons fait
„ce que demandoient de nous nos droits
„&

„ & ceux du S. Empire, & nous l'a-
„ vons fait dans la maniere que les con-
„ ſtitutions de l'Empire & leur uſage
„ nous preſcrit, & qu'a ſemblé deman-
„ der de nous le reſpect particulier avec
„ lequel nous honorons le Pere commun
„ de la Chrétienté quand il ſe dépouil-
„ le de toute partialité; comme en font
„ foi pluſieurs négotiations que le Car-
„ dinal Grimani pour impétrer ce con-
„ ſentement du Pape, quoi que ſuperflu,
„ & pour remontrer l'abus commis dans
„ l'emploi trop précipité de l'authorité
„ Eccléſiaſtique.

„ Nous remarquons très-bien des ex-
„ emples de ſemblables collectes & char-
„ ges impoſées aux Eccléſiaſtiques par
„ nos ennemis d'une maniere tout à fait
„ différente, quoi que ces ennemis n'-
„ ayent d'autre but que d'empeſter le re-
„ pos commun de l'Europe & ne ſoient
„ dignes d'aucune faveur. Ausquels ce-
„ pendant la Cour de Rome prête auſſi-
„ tôt ſon conſentement, ſouvent même
„ contre tout droit, & montre en cela
„ tant d'indulgence & de connivence,
„ que d'animoſité & d'oppoſition; avec
„ laquelle à la face de tout le monde elle

„ ai-

„taque nous, & les droits les plus „clairs de l'Empire, par paroles, écrits, „& actions, auroit de long-temps excité „en nous des mouvements plus violants „ſi nous n'avions été retenus par la bon„té qui eſt naturelle à nôtre Maiſon d'„Autriche & par d'autres égards envers „l'Egliſe Univerſelle. Et nous vou„drions encore faire connoître plus long„temps nôtre patience quoi que provo„quée dés le commencement de nôtre „Gouvernement Impérial, s'il nous é„toit permis des différer d'avantage à „défendre nos droits & ceux de l'Em„pire, & que nous puſſions excuſer „cette dilation auprès de Dieu & de la „poſtérité, étant obligés à faire ce que „nous faiſons par les loix divines & hu„maines par la droite raiſon & le Droit „des Gens & par les autres principes „de la Juſtice & de l'équité.

„Delà eſt, que toutes ces choſes con„ſidérées; Nous ſouvenant de la Ca„pitulation que nous avons jurée, & „des Conſtitutions Impériales, ayant „pris les ſentiments de nos Conſeillers „ſecrets & de tout le Conſeil Impérial „Anligue, après avoir conſulté au de„hors

„ hors de très-habiles Théologiens, &
„ des perſonnes verſées dans la connoiſ-
„ſance du Canon & des loix Civiles,
„ pour la défence de nos Droits & de
„ ceux de l'Empire.

„ Nous déclarons que l'Ecriture rap-
„ portée ci deſſus eſt d'une nullité évi-
„ dente, vaine, & d'aucune force, &
„ que l'excommunication qui y eſt ex-
„ primée, ou ſi on prétend qu'il y en
„ ait quelqu'une, doit être reputée pour
„ tout à fait invalide, & qu'elle ſubſiſte
„ d'autant moins qu'il eſt plus évident
„ qu'elle manque des choſes eſſentielle-
„ ment requiſes, ſçavoir d'un péché
„ mortel, de contumace dans une er-
„ reur Notable, de la Citation précé-
„ dente des perſonnes &c. Et que l'E-
„ crit de la Cour de Rome tend, non pas
„ à défendre l'héritage du Seigneur, mais
„ à uſurper les droits Impériaux ſur les
„ Duchés de Parme & de Plaiſance.

„ Et comme ſelon la penſée des Saints
„ Peres & des Conciles, les Cenſures ſont
„ ſouvent redoutables, non pas à ceux à
„ qui elles ſont infligées, mais à ceux
„ qui les infligent; Nous remettons à
„ l'eſtime & au jugement de Dieu, tout

„ puiſ-

„puiſſant juge de toute chair, & qui „ſonde les cœurs, de même qu'à celui „de tout homme qui ne ſera point pré- „venu de paſſion ce qu'il faut croire de „ces larmes des Eccléſiaſtiques, qui ont „les oreilles bouchées pendant que nos „ennemis & ceux du Sacré Empire Ro- „main dans les Provinces d'Alemagne „& d'Italie, mêmes dans le domaine des „Papes oppriment cruellement & à leur „fantaiſie les Miniſtres de Dieu & de „l'Egliſe, & commencent ſeulement à „s'élever contre nous & contre le Se- „reniſſime & très-puiſſant Charles III. „Roi d'Eſpagne, contre le Roiaume de „Naples & contre le Duc de Savoye, „lorsque le Ciel commence à favoriſer „nôtre juſte cauſe, en ſorte que le re- „ſte de l'Italie, le Roiaume de Naples „& les Païs-bas ont été miraculeuſe- „ment délivrés de leurs cruelles & puiſ- „ſantes mains.

„Nous déclarons donc par la teneur „de ces préſentes, à perpétuelle mémoi- „re de la choſe, & nous proteſtons avec „toute l'efficace que nous pouvons, & „qu'il en eſt beſoin que nous ne pou- „vons renoncer ou abbandonner aucun

„droit,

„droit, & beaucoup moins le direct & „Souverain Domaine ſur Parme & Plai- „ſance au Siege Romain; qu'au con- „traire, Nousnous reſervons & au Sacré „Empire Romain fermement & expreſ- „ſément tous & chacun les Domaines „Souverains, qui en ont jamais été u- „ſurpés, ou ſont encore aujourd'hui re- „tenus, de quelque nom qu'ils ſoyent „appellés, & nous les déclarons Nôtres „dans la forme, & maniere la meilleu- „re qui puiſſe être; annullant, aboliſ- „ſant, & caſſant toutes les poſſeſſions & „prétentions illégitimes, excepté celles „qui ont été expreſſément transférées au- „dit Siege par la bonté & munificence „des Empereurs, déclarant toutes les „autres pour d'autant plus nulles, in- „juſtes, & invalides, qu'il eſt évident „que tout ce qu'on prétend d'aliéner & „de ſouſtraire publiquement ou en ſe- „cret & par authorité propre du Domai- „ne de l'Empire eſt ſans aucune force, „même tout ce qu'un Empereur auroit „pû aliéner ſans y obſerver les formes „requiſes.

„Nous nous oppoſons encore très-ſo- „lennellement & ſpécialement, à la pré- „ten-

„ tention qu'a la Cour de Rome, de pou-
„ voir par voye de Bulles & de Décrets
„ diſpoſer des droits du tiers, & les biens
„ temporels, qui ne lui appartiennent
„ point en propre, les Bulles & Décrets
„ n'étant point valides en ce genre, &
„ ce pouvoir n'étant aucunement recon-
„ nu de quelque nom ou titre qu'on ſe
„ ſerve pour cela; & ne pouvant & ne de-
„ vant obliger en aucune nous ni l'Em-
„ pire Romain: Parce que nous n'ad-
„ mettons & ne pouvons tolerer aucun
„ pouvoir dans la Cour de Rome, qui
„ ait la force d'annuller ce que nous diſ-
„ poſons & ordonnons de droit & en
„ vertu de nôtre Autorité Imperiale; Ne
„ doutant nullement d'être incontinent
„ avoués & aſſiſtés en ceci par l'Aſſem-
„ blée de tout l'Empire en général,
„ & en particulier de tous les Electeurs
„ Princes, Etats, Vaſſaux & ſujets de
„ l'Empire de leur Conſeil & ſecours
„ effectif, où il en ſera beſoin & où la
„ conjoncture des affaires le demande-
„ ra.

„ Donc de nouveau, de propos délibé-
„ ré, & après un meur Conſeil & avec
„ la plénitude de Nôtre pouvoir Imperial

„ Nous

„ Nous déclarons publiquement par ces „ préſentes, que nous nous oppoſons, „ nous aboliſſons, nous caſſons, & nous „ proteſtons comme deſſus de la maniere „ la plus ſolennelle qu'il ſe peut contre „ tout ce qui eſt exprimé dans l'Ecrit rap- „ porté; tant contre la forme, que contre „ la maniere, au préjudice de nos Droits „ & de ceux du S. Empire Romain, de „ même que contre nos Miniſtres, Com- „ miſſaires, Soldats, & tous autres per- „ ſonnes, desquelles l'Ecrit peut avoir „ voulu, pû, entendu parler.

„ Nous défendons de même à tous & „ à chacun les Eccléſiaſtiques & ſéculiers „ Vaſſaux de nous & de l'Empire, à nos „ Miniſtres & ſujets, ſoit dans les ter- „ res de l'Egliſe, ſoit dans les Duchés „ de Parme & de Plaiſance, ou habitant „ quelque part que ce ſoit ſous peine de „ nôtre très-grieve indignation & celle „ de l'Empire, ſous la Conſidération de „ tous ſes biens, & encore de peine cor- „ porelle, d'avoir aucun égard en quelque „ occaſion que ce ſoit à ce qui eſt con- „ tenu dans l'Ecrit rapporté; commandons „ au contraire le plus étroittement que „ nous pouvons d'obeïr, comme ils ſont

„ te-

„ tenus constamment à Nos comman-
„ dements & à Nos ordres; leur promet-
„ tant réciproquement de les faire jouyr
„ des effets de Nôtre protection & clé-
„ mence: Devant faire avertir pour cet
„ effet dans les formes deües le Duc de
„ Parme à ce qu'il ne reconnoisse pour
„ les Duchés de Parme & de Plaisance
„ aucun autre domaine que le Nôtre &
„ celui de nôtre dit très-cher frere le
„ Roi d'Espagne, comme étants seuls Sei-
„ gneurs & possesseurs légitimes du Duché
„ de Milan; étant d'ailleurs évidant qu'il est
„ tenu de répondre à Nous de nos Droits
„ & de ceux du S. Empire Romain.

„ Nous prions enfin le Tout-puissant
„ & très-juste Dieu de vouloir inspirer
„ à tous un ardeur & sincere amour d'-
„ une honête, fidele, & constante paix
„ & concorde, & de nous donner la
„ grace de défendre constamment, & vi-
„ rilement tout ce qui appartient à nous
„ & au Saint Empire, protestant de tenir
„ de la Divine Majesté avec la plus humble
„ reconnoissance tout ce qui est des Droits
„ de l'Empereur & de l'Empire, & Pro-
„ testant par cette publique Déclaration,
„ Protestation & Reservation que nous
„ renou-

„ renouvellons encore, que touchant „ les biens & les Droits temporels de „ l'Empire perſonne ne peut rien pré- „ tendre, occuper ou retenir légitime- „ ment ſi ce n'eſt ce qui en a été aliéné „ avec le conſentement exprès de nos „ Prédéceſſeurs & de l'Empire, & en „ particulier aucun Domaine temporel „ Souverain dudit Empire: Tout ce qui „ à été fait au contraire ou réputé avoir „ été fait devant être tenu pour non fait „ & d'aucune force, & nous y oppoſant „ en vigueur de ce Diplome ſouſcrit de „ nôtre main, & muni de nôtre Sçeau Im- „ périal, afin que nôtre oppoſition ait „ dés à préſent & à tous ſiécles avenir „ toute la ſolennité, la force qu'elle peut „ avoir. Donné en nôtre ville de Vienne „ ce 26. du mois de Juin l'an 1708. De „ nôtre Roiaume des Romains le 19. de ce- „ lui de Hongrie le 21. & de Boheme le 24.

JOSEPH.

V. t. Fred. Charles de Schonborn

par commandement exprès de S. M. I.

François Winand de Bertram.

Nous ne continuerons pas davantage l'Hiſtoire de Parme, parce qu'il n'eſt rien arrivé de nouveau depuis ce temps-là

là, que l'accommodement du Pape & de l'Empereur, par lequel leur querelle, au ſujet de cet Etat, ſemble aſſoupie; quoi que n'y ayant eû aucune Tranſaction ſpéciale, ou Ceſſion de l'une ou de l'autre part on ne puiſſe pas dire que le nœud de la difficulté & les racines des diſputes pour l'avenir ſoient coupées. Mais c'eſt la methode de la Cour de Rome, dont les Droits ou prétentions ſont toûjours vivement promûs par chaque Pape en particulier; & lors qu'ils trouvent des obſtacles, comme la force n'eſt pas le moyen le plus ſeur qu'ils ayent pour en acquerir ou pour s'en conſerver la poſſeſſion, ils viennent à des Traittés qui n'accommodent les choſes que pour le préſent, chacun d'eux en particulier étant bien aiſe de ſe tirer le mieux qu'il peut d'embarras, & d'en laiſſer le dénouement final à ſon Succeſſeur. L'expédiant d'ailleurs ne desagrée pas aux Princes, qui ont des démêlés avec le S. Siége; car par cette voye ils ont proteſté & fait reconnoître leurs Droits & ainſi ont empéché la preſcription, ſans s'engager plus avant en des querelles odieuſes, & qui ne les regardent point en particulier.

MEMOIRES

de la Ville de

BOLOGNE.

Si la ville de Bologne n'a pas un Prince Souverain, qui y tienne ſa Cour, on peut dire qu'elle n'envie à aucune autre ville d'Italie, du ſecond ordre, ni les richeſſes, ni la magnificence, ni cet agréable empreſſement, qui remue les eſprits occupés des intrigues de toute eſpece, en quoi conſiſte l'agitation des Cours, & l'amuſement le plus engageant de la curioſité. Comme cette ville eſt très-conſidérable par ſoi-même; auſſi le Pape, à qui elle eſt ſoûmiſe, plû-tôt par une dédition volontaire, que par aucun effet de la force, qui la tienne contrainte, ou par la Juſtice des Droits qui la lui ayent aſſujettie, a un ſoin très-particulier de la rendre contente; & il fait choix des Cardinaux les plus capables de ſe conſerver l'eſtime & le reſpect du Peuple, pour leur

confier le Gouvernement de cette ville. Entre les quatre *Legations*, ou Gouvernements des Provinces principales de l'Etat Eccléſiaſtique, celle de *Bologne* eſt ſurnommée la *Noble*, à cauſe de la quantité de Nobleſſe qu'il y a dans cette ville ; laquelle bien, qu'elle n'ait pas un territoire auſſi étendu que les légations de Romagne, ou de Ferrare, les ſurpaſſe néanmoins par la qualité des ſujets, qui ſont plus eſtimés que ceux des autres.

La ville de Bologne fut une des villes anciennes, que les Toſcans ou Etruriens après s'être établis entre l'Apennnin, le Tibre, & la Ligurie, bâtirent dans la plaine, qui fut dans la ſuite appellée Gaule Ciſalpine, & Lombardie. Ces Peuples y bâtirent auſſi douze villes, ſemblables aux premieres qu'ils avoient détruites en ſubjugant le païs ; Bologne fut une des principales de celles-ci. Ce qu'il y a d'aſſés ſingulier, ç'eſt qu'elle ait été batie dans un endroit à la vérité très-agréable, au pied de quelques collines, & dans une très-belle plaine, du côté d'Occident, mais ſans avoir aucune Riviere conſidérable à ſon voiſinage : le Rhin, qui d'ailleurs eſt très-

pe-

petit, étant éloigné de quelque milles, on a été obligé d'en tirer un canal, pour faciliter dans la ville le travail de divers métiers, & pour servir à la communication de Ferrare.

Pour rapporter en peu de mots tout ce que Léandre Albert a dit très-amplement de la ville de Bologne sa patrie, & passer en revue tous les différens états par lesquels elle a passé depuis son établissement jusqu'à present; elle fut appellée autrefois *Felsine*, & elle eût un très-ample territoire. Les Gaulois en chassèrent les Toscans, qui en furent ensuite eux-mêmes chassés ou dépoüillés par les Romains, lesquels y établirent une de leurs Colonies. Bologne ayant été détruite par une désolation générale, Théodose le Jeune la fit rebâtir, à la persuasion de S. Petrone, qui en étoit Evêque, & il y fonda une Université; si toutefois il y avoit dans ce temps-là des Universités, au moins telles qu'elles sont établies aujourd'hui: Car personne ne doute qu'il n'y ait toûjours eû parmi les Nations civilisées, & dans toutes les villes un peu considérables, des endroits où les jeunes gens fissent leurs

études. Les Lombards s'en rendirent maîtres dans la ſuite: Et l'Empereur, Charlemagne, les en chaſſa, ayant éteint le Roiaume des Lombards, en la perſonne de Didier leur dernier Roi. Sur le déclin de l'Empire, & ſous les Empereurs Allemans, Bologne fit comme toutes les villes principales d'Italie; Elle ſe porta pour libre, avec une reconnoiſſance telle qu'elle de l'authorité Impériale; elle fit un *Caroccio*, entreprit & ſoûtint des guerres avec ſes forces particulieres. Le *Caroccio* étoit un chariot chargé d'un plancher ou eſplanade, & ſur laquelle il y avoit un Autel, & un grand Etandard, le plus ſouvent d'une Croix, arboré, qu'on faiſoit traîner avec l'armée & au milieu de l'armée: des Prêtres reſtoient deſſus, pour encourager les combattants, & chanter quelques prieres. Le *Caroccio* couroit le même riſque que ceux qui le conduiſoient, qui étant vaincus, le *Caroccio* étoit fracaſſé, & l'Etendard enlevé. Souvent les deux armées ennemies avoient chacune leur *Caroccio*; l'Autel combattoit contre l'Autel, & culbutoit le vaincu dans le foſſé; comme on apprend de l'hiſtoire

que

que cela eſt arrivé fort ſouvent, pendant que les factions Guelphe & Gibeline ſe faiſoient la guerre. On peut encore faire ici une remarque, fondée ſur l'Hiſtoire: C'eſt que ſouvent ces guerres & ces factions ſe pourſuivoient, non ſeulement d'une ville contre une autre, mais encore entre les habitans d'une même ville; qui partagés de ſentiments, ſuivoient divers partis, & cherchoient à s'exterminer l'un l'autre. C'eſt pourquoi ils étoient dans une continuelle inquiétude, & attention ſur les deſſeins de leurs ennemis: Et pour le faire avec plus de ſuccès; les familles principales (auprés deſquelles, dans une émute, ſe retiroient les partiſans, pour combattre enſemble & de concert) faiſoient bâtir de hautes tours dans leurs maiſons, où ils tenoient des ſentinelles, qui veilloient continuellement, & avertiſſoient des premiers mouvements qu'ils pouvoient découvrir. Il reſte encore quelques unes de ces tours à Bologne.

Ce fut dans ce même temps que commencerent les *Podeſtats*, nom d'un Magiſtrat Souverain, qui avoit la principale autorité dans la ville pendant un temps

limité, & gouvernoit avec le Conſeil de quelques Aſſeſſeurs, ſous le nom d'*Anciens*, de *Tribuns*, ou d'autres; les uns & les autres élûs par le peuple. Les Bolonois avec cette forme de Gouvernement, étendirent leur domaine au long & au large, particulierement ſur les villes de Romagne, Immola, Faenza, Forli, Cervia &c. & arriverent juſqu'à pouvoir mettre ſur pied des armées de quarante mille hommes; avec leſquelles ils oſerent ſe meſurer avec les Empereurs mêmes, & la Rép. de Veniſe dans la plus grande force de celleci. Mais les factions des *Lambertazzi* & des *Geremei* étant élevées au dedans des murailles de la ville, vers la fin du treiſieme Siecle, leurs affaires commencerent à décliner; les derniers ayant gagné le deſſus, & après mille violences & mille meurtres commis, ayant chaſſé leurs compétiteurs de la ville. Ceuxci en ſortirent au nombre de quinze mille; ce qui, comme on peut juger, l'affoiblit conſidérablement. Ce fut encore pis, quand tous ces bannis, diſperſés dans les villes voiſines, travaillerent chacun de ſon côté à lui ſuſciter des ennemis &

à lui faire de la peine. Ce fut alors pour la premiere fois que les Bolonois, ou pour mieux dire les *Geremei*, qui étoient reſté dedans, recoururent au Pape Jean XXII. (1324.) pour en avoir de la protection & du ſecours. Celuici les laiſſa pendant quelque temps joüir de leur liberté; mais il leur envoya à la fin un Cardinal Légat, qui abolit la charge & dignité de Podeſtat, & fit bâtir une Citadelle en un endroit de la ville appellé Galiere, & ayant attiré toute l'authorité à ſoi, s'y fit valoir par le meurtre, ou le banniſſement de tous ceux, qu'il croyoit ne lui être pas favorables.

Les Bolonois irrités de cette conduite, ſe ſouleverent à la fin contre lui, (1334.) & le chaſſerent de leur ville, cherchant même à lui ôter la vie, qu'il ne ſauva qu'avec bien de la peine. Ils démolirent en ſuite la Citadelle de Galiere, & créérent de nouveaux Magiſtrats: mais comme il étoit à craindre que le Légat ne fit tout ce qu'il pourroit pour retourner l'année ſuivante, ils déférerent la Souveraine authorité dans la ville à *Thadée Pepoli*, afin qu'il les défendit,

s'il en étoit beſoin. Le Pepoli, en homme adroit, obtint une confirmation de Bénoit XII. ſucceſſeur de Jean XXII. de ce qu'on avoit fait en ſa perſonne, le Pape qui reſidoit encore en Avignon, étant apparemment bien aiſe d'être reconnu Souverain par ce recours, & par l'approbation qu'on lui demandoit. Thadée gouverna pendant l'eſpace de douze ans avec toute ſorte de pouvoir dans la ville, & laiſſa ſes fils *Jean* & *Jacques* dans la même eſtime & authorité dont il avoit joui; mais il ne pût pas leur laiſſer ſon eſprit & ſon adreſſe pour le maniment des affaires; ce qui fut cauſe que commençeant à être mépriſés, ils ſe défirent pour une ſomme d'argent du Gouvernement en faveur de Jean Viſconti, Archevêque, & Seigneur de Milan, (1350.) qui voulant y établir ſon pouvoir fit bâtir une nouvelle Citadelle; & envoya, pour gouverner en ſa place, un certain Jean d'Oleggio nom d'une Bourgade dans le Milanois, ſujet très-peu propre à faire goûter ſon gouvernement. En effet, celuici ſe comportant cruellement, & même ayant fait connoitre qu'il avoit quelque intention

de

de ſe faire lui-même Souverain de la ville; les Bolonois commencerent à l'obſerver de ſi près, & à diminuer ſi fort ſon authorité, que pour ſe vanger de la contrainte où l'on le tenoit, il ſe réſolut l'an 1360. de livrer la ville à Egidio Carillo, Légat en Italie du Pape Innocent VI. Le gouvernement doux & ſage de ce digne Cardinal Eſpagnol, fit perdre aux Bolonois la penſée & l'envie de vivre ſous le Duc de Milan. Au bout de ſix ans, il lui ſuccéda dans cette légation un autre Cardinal, qui n'avoit pas les mêmes manieres, ni le même talent de ſe faire aimer. Au contraire; l'éloignement du Pape, qui reſidoit encore en Avignon, lui faiſant croire qu'il étoit le maître abſolu, il diſpoſoit de tout à ſa fantaiſie, jusques à donner des bourgs & des chateaux du territoire de Bologne en propriété à divers particuliers, & à démambrer ainſi l'Etat, dont il n'avoit que le gouvernement.

Les Bolonois ſont prompts: une ſeule perſonne qui les excite à quelqu'entrepriſe, pour ſi hazardeuſe qu'elle ſoit, eſt capable de ſe faire ſuivre, & d'entrainer la multitude. Ce Légat devenu odieux,

dieux ; fut chaſſé par le peuple ; qui tout auſſi-tôt fit choix d'un Gonfalonnier, de ſeize Anciens, & d'autant de Tribuns pour le gouverner: & afin de n'être pas expoſé à recevoir un nouveau Seigneur contre ſon gré, il bâtit autour de la ville de nouvelles murailles, & ſe mit en état de défendre ſa liberté. Urbain V. cependant réclamant les droits de ſon Siege, (1378.) & les Bolonois ne voulant point entrer dans de nouveaux démêlés, s'accorderent à le reconnoître; ſous condition qu'il leur laiſſeroit la liberté, & la forme du Gouvernement, qu'ils s'étoient faite. Par ce moyen vivant en paix, leur ville recommença à fleurir; & les Bolonois bâtirent, ou acquirent une quantité de Chateaux & de Bourgades, qui rendirent leur territoire plus peuplé, & plus aſſeuré contre les entrepriſes de leurs voiſins. Ils joüiſſoient de cette liberté, lorſque *Jean Bentivoglio* Cavalier de la premiere Nobleſſe de la ville, ſe fit Seigneur ou Tiran de ſa Patrie, attirant à ſoi la ſouveraine authorité dans le Gouvernement. On veut que cette famille vienne d'un fils Naturel de l'Empereur Frederic Barberouſſe, nommé

nommé *Enry Eric*, ou *Enius* qu'il avoit fait Roi de Sardagne, & qui combattant ſous les auſpices de ſon Pere, contre les partiſans du Pape Alexandre III. du nombre desquels ſe trouvoient alors les Bolonois; ceuxci étant demeurés victorieux, l'emmenerent priſonnier dans leur ville, où pendant ſa priſon il eut un enfant d'une belle Jardiniere, qui venoit tous les matins vendre ſes herbes ſous la fenêtre du lieu, où il étoit gardé, & que ce fils fut l'aſcendant des *Bentivoglio*; nom que ſa mere lui donna, parce que le Prince Alleman en la careſſant, ne ſcachant que peu de mots de la langue Italienne, avoit employé cette expreſſion, qui ſignifie *Je vous aime*.

Jean Bentivoglio s'étant donc établi dans la Souveraineté de Bologne par ſurpriſe, & contre le gré de la plus part des Citoïens, fut tué après deux ans de gouvernement; & le chateau ou la Citadelle, qu'il avoit fait bâtir pour s'aſſeurer dans ſa nouvelle Souveraineté, détruit. Cette mort donna lieu à Jean Galeace Viſconti, Duc de Milan, de ſe ſaiſir de Bologne, en vertu de la poſ-

ſeſſion qu'en avoit eû autrefois l'Archeveque Jean Viſconti, comme on l'a dit, mais il conſerva bien peu de temps cette nouvelle acquiſition; les Bolonois des l'année 1405. étant retournés ſous la domination du Pape, parce, ſans doute, que Souverain pour Souverain, ils aimoient encore mieux être ſujets d'un Pape que d'un Duc de Milan. Le Pape Innocent VII. qui avoit été Evêque de Bologne (d'autres diſent que ce fut Boniface IX. ſon prédéceſſeur) leur envoya pour Légat le Cardinal Baltaſar Coſſa, devenu dans la ſuite fameux par ſon Pontificat, ſous le nom de Jean XXIII. auquel il fut contraint par le Concile de Conſtance de renoncer, & par ſes grandes richeſſes, dont on dit que Côme de Medicis hérita. Ce Légat fit incontinent relever la Citadelle de Galiere, qui fut toûjours la pierre d'achoppement, & la cauſe de la plus part des revolutions. En effet, au bout de ſix ans de légation, le Peuple de Bologne chaſſa le Légat, cria liberté, rüina la Citadelle, & forma une nouvelle eſpece de Gouvernement, dont il prit pour ſoi toute l'autorité, (1411.) & dont il exclut tous les Nobles. La choſe étoit

toit trop honteuſe pour la Nobleſſe, & le Peuple trop peu verſé dans les affaires d'une conduite auſſi difficile, pour la pouvoir continuer long-temps, ſans qu'il arrivat de nouvelles révolutions. Dès l'année ſuivante 1412. les Nobles dépoſerent le Magiſtrat Populaire, & rappelerent le Légat ; & le Pape Jean XXIII. qui y avoit été depuis peu revêtu de ce caractere, étant venu lui-même à Bologne fit tant de careſſes aux Bolonois, qu'ils ſe laiſſerent perſuader de ſouffrir qu'on relevat le Chateau, ou Citadelle de Galiere. Pluſieurs Nobles dans les dernieres révolutions, (1415.) & quand le Peuple ſe ſaiſit du Gouvernement, avoient été chaſſés de la ville, & le nombre montoit à plus de cent des principales familles. Comme ils avoient laiſſé en partant pluſieurs perſonnes, qui par parenté ou par amitié s'intéreſſoient à leur fortune, Antoine Galeace fils de Jean Bentivoglio, Gui Pepoli, & Matthieu Canedoli ayant ſoulevé leurs partiſans, chaſſerent le Gouverneur que le Pape leur avoit laiſſé, ruïnerent la Citadelle que celuici avoit fait rebâtir, & introduiſirent tous les proſcrits dans la

ville. Martin V. étoit alors devenu Pape, après le grand ſchiſme, qui avoit diviſé les divers Potentats de l'Europe en faveur des trois concurrents, qui ſe tenoient tous pour Papes légitimes. Le Pape étoit d'une naiſſance conſidérable, & fort eſtimé; de ſorte que les Bolonois craignant d'être obligés à faire plus qu'ils ne voudroient, s'accorderent volontairement à le reconnoître; (1420.) mais ſous condition qu'il leur laiſſeroit l'élection de leurs Magiſtrats, & qu'il ne releveroit plus cette odieuſe Citadelle. Les pactes étoient clairs, & il n'y avoit qu'à les obſerver exactement pour avoir la paix. Mais ſoit que Martin crût qu'il n'étoit pas de ſa dignité de ſouffrir qu'on lui preſcrivit des loix, ou que le Miniſtre qu'il envoya pour réſider à Bologne agit de ſon chef, le nouveau Légat ne fut pas plûs-tôt arrivé qu'il commença à moleſter la Nobleſſe, qui étoit celle, qui avoit recouru au Pape, & d'en bannir de la ville ſix-vingt des principaux, entre leſquels Antoine Galeace Bentivoglio fut le premier. La choſe ne demeura pas ſans reſſentiment. L'an 1428. il ſe forma un nouveau parti, lequel ôta le Gou-

Gouvernement au Légat, qui avoit peu à peu attiré à ſoi toute l'autorité, le tint en arreſt dans une maiſon particuliere, & fit élire de nouveaux Magiſtrats. La ville étoit cependant partagée de ſentiment ; pluſieurs avoient déja pris parti avec le Pape, & ſouhaittoient de vivre plûtôt ſous ſon domaine, que parmi les factions & les troubles, auſquels ils étoient ſujets par la compétence de ceux, qui vouloient diſpoſer du Gouvernement à leur fantaiſie. Ils perſuaderent au Pepoli (1429.) de s'accorder avec le Pape, qui leur envoya un nouveau Légat : mais qui ne pouvant s'accommoder de la part qu'on lui donnoit dans le maniment des affaires, & qu'il jugeoit trop petite quitta bien-tôt ſon emploi & ſe retira. Eugene IV. Succeſſeur de Martin (1433.) renoüa la partie avec les Bolonois, auſquels il donna ſon neveu ou Couſin Marc Condulmier pour Légat. Ce Légat ſe ſervit des honneurs extraordinaires qu'on lui rendoit comme à un neveu de Pape, pour opprimer avec plus de facilité la liberté, dont la ville de Bologne étoit ſi jalouſe : mais ſurpris (1434.) pendant qu'il traittoit avec Gatamelata, fameux Gé-

Général de ce temps-là, pour l'introduire dans la ville avec des troupes ; Il en fut chassé lui-même ; & les Bolonois releverent la forme ancienne de leur Gouvernement. Eugene cependant passant par Bologne pour aller l'an 1437. à Ferrare, où il avoit intimé un Concile Général, il fit tant de promesses aux Bolonois, qu'ils promirent de leur côté de lui être obéïssants.

Il semble cependant qu'il étoit fatal aux Papes de se servir de mal habiles Ministres. Ceux qu'Eugene envoya ensuite à Bologne ne s'accommodant pas mieux, ou n'ayant pas des desseins plus favorables pour la liberté, dont les Bolonois vouloient absolument joüir, ils les chasserent encore; & pour se mettre en état de résister, si on les vouloit de nouveau soûmettre par la force, ils prirent à leur solde Nicolas Picinin, autre fameux Général de ce temps-là, qui leurré de l'espérance de se rendre lui-même Souverain d'une si belle ville, commença à vouloir accoûtumer les Bourgeois à lui obéïr, changeant les Magistrats sous divers prétextes ; & faisant travailler à la réédification de la Citadel-

le

le de Galiere qui avoit été tant de fois détruite. Ils les tint quelque temps enchantés, ſoit par ſes belles & inſinuantes manieres, ſoit par la crainte de ſon pouvoir : mais enfin ils s'éveillerent, & animés de leur premier eſprit, ils tirerent de priſon l'an 1440. *Annibal Bentivoglio*, fils d'Antoine Galéace dont il a été parlé, & que le premier Légat d'Eugene IV. avoit fait mourir ; & le mettant à leur tête, ils firent priſonnier François Picinin, que Nicolas ſon Pere avoit laiſſé à Bologne ; & ſecoüant toute ſorte de joug, ils démolirent de nouveau la Citadelle qu'on avoit rebâtie. Annibal Bentivoglio ne joüit que peu d'années de l'autorité qu'on lui avoit donnée, au bout deſquelles une faction de Nobles, qui avoient à leur tête la famille des Canedoli, aujourd'hui éteinte à Bologne, ſe ſouleva contre lui & le maſſacra. (1445.) Mais cette conſpiration n'ayant point été univerſelle, les Conſpirateurs furent eux-mêmes chaſſez de la ville, & on appella de Florence un *Santo Bentivoglio*, fils d'Ercule, frere d'Antoine Galeace, pour prendre le ſoin d'un fils de deux ans, nommé Jean, qu'Annibal avoit

avoit laiſſé en mourant. Par cette conduite, la ville déclaroit qu'elle reconnoiſſoit les Bentivoglio comme ſes Souverains. En effet, *Santo* gouverna en cette qualité, & avec la ſatisfaction publique, pendant toute la minorité de Jean, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 1460. que Jean lui-même prit le Gouvernement en main, & fit toutes les fonctions de Souverain à Bologne. Il regna paiſiblement, fit bâtir un magnifique Palais pour ſoi, & divers autres chateaux, ou maiſons de plaiſance à la Campagne; reconnu de tous les Princes d'Italie pour légitime Seigneur, juſqu'au temps du Pape Jule II. qui ayant un eſprit tout guerrier, & prenant pour droit inconteſtable de ſon Siege l'authorité, dont quelques Papes avoient joüi à Bologne, employa en 1506. la force & les armes pour en chaſſer le Bentivoglio; Celuici n'ayant pas les moyens de ſe ſoûtenir; ſortit avec toute ſa famille, & s'en alla à Milan, où il mourut quelque temps après; & le beau palais, qu'il avoit fait bâtir à Bologne, fut démoli.

Le Pape Jule étant venu l'année ſuivante 1507. à Bologne, y donna une nouvelle for-

forme au Gouvernement; nommant 40. Senateurs, dont la dignité ſeroit héréditaire dans leur famille, qui avec ſon Légat auroient le Gouvernement de la ville. Il fit encore rebâtir la Citadelle de Galiere, comme un moyen qu'il croyoit le ſeul efficace pour retenir les Bolonois dans la ſujettion: En quoi il prit encore le change, parce que ceux-ci rappellerent les Bentivoglio, ſçavoir Annibal & Hermes, fils de Jean, (1511.) qui dépoſerent les quarante Senateurs, ſe ſaiſirent de l'autorité, & démolirent de nouveau la Citadelle. Ces Seigneurs avoient beaucoup appuyé ſur la protection de Louis XII. Roi de France Ennemi déclaré du Pape Jule II. mais le parti de ce Roi ayant ſuccombé en Italie, les Bentivoglio ſe retirerent de Bologne, & depuis ce temps-là n'y ont plus joüir d'aucune Souveraineté.

Leon X. venu à Bologne l'an 1515. remit les quarante Senateurs en exercice de leur charge, & la ville continua à obéïr paiſiblement aux Papes, quoique par la mauvaiſe intelligence, qui ſurvint dans la ſuite entre l'Empereur Charles Quint & Clement VII. elle eut beau-

beaucoup à ſouffrir des troupes Impériales, de même que de la cherté des vivres, qui fut ſuivie de la peſte l'an 1522. Mais la ville de Bologne ayant été priſe pour le lieu de l'entrevûe de ces deux grands Rivaux réconciliés, & du couronnement de l'Empereur, elle eût le moyen de ſe conſoler de ſes disgraces, par les avantages que lui procurerent les Cours de ces deux Princes, qui n'épargnerent rien pour rendre célébre une fonction ſi ſolemnelle.

Depuis ce temps-là, la forme du Gouvernement n'a point changé ou fort peu. Le Légat préſide à toutes les affaires du Gouvernement de l'Etat, & le Magiſtrat ordinaire, qui conſiſte en un Gonfalonier & quelques Senateurs, qui ſont changés tous les deux mois, prennent ſoin du dedans de la ville, & de certaines choſes, qui dépendent de ſa Jurisdiction particuliere. On ne veut pas dire, comme font quelques uns en ſe mocquant, que l'authorité du Gonfalonier & du Senat ne s'étande qu'à donner la permiſſion de transporter des *Biſcotelli* hors de la ville. Ces Biſcotelli ſont des chataignes, qu'on cuit & ſeche à Bologne

logne d'une maniere particuliere, & qu'on fait revenir en les cuiſant de nouveau dans l'eau, & qui ſont d'un goût particulier. Mais il eſt certain que la charge de ce Magiſtrat eſt beaucoup plus honnorable, qu'elle ne donne de pouvoir. Tous les Senateurs en office, ſont logés dans le grand Palais, qu'on peut dire de la Seigneurie, & où le Légat, le Vice-Légat, toutes leur Cours & toutes leurs Gardes, tant à pied qu'à cheval, font leur réſidence. De ſorte qu'on fait conte qu'il y habite plus de mille perſonnes dans ce Palais. Ce lieu eſt dans le centre de la ville, ſéparé de tout autre habitation, & avec une ſeule entrée, qui regarde ſur la Place; Celle-ci a l'Egliſe de S. Petrone d'un côté, le Palais du Podeſtat de l'autre, & vis à vis du Palais de la Seigneurie, il y a une façade égale de belles Maiſons avec des portiques.

C'eſt dans cette Place que ſe fait *la* fameuſe *fête* appellée *de la Porcellette* le 24. d'Aouſt, jour de S. Barthelemi; ainſi nommée, parce que de deſſus la Loge ou perron, qui eſt ſur la porte du Palais de la Seigneurie, l'Ecuyer tranchant

chant du Légat jette un cochon rôti au petit peuple, qui ſe trémouſſe & chamaille pour en attraper les quartiers ou les pieces; Le jet qui ſe fait de ces pieces étant accompagné de ſeaux d'eau, que l'Ecuyer verſe, lors que le peuple s'attend à recueillir de la viande. La libéralité, dont la ville uſe ce jourlà envers le petit peuple, ne conſiſte pas dans ce ſeul cochon rôti; on lui donne une trés-grande quantité de volailles & des moutons mêmes tout entiers. C'eſt la coûtume de faire élever deux tours de charpente dans la même place, vis-à-vis du Palais, du haut desquelles on jette ces volailles qui conſiſtent en pigeons, poulets, chapons, coc d'indes, tous vivants, afin de faire courir après & de donner lieu au contraſte, que fait la populace diviſée en petites troupes ou pelotons, qui combattent pour la proye, & qui la partagent en ſuite, ou la mangent en compagnie. Pour cet effet, chacune de ces troupes a un ou pluſieurs facs entre les mains de quelques uns, qui n'ont d'autre affaire que celle de recevoir & de garder ce que leurs compagnons leurs donnent, quand ils ont

ont pû l'attrapper, ou l'arracher des mains de ceux, qui l'ayant attrapé les premiers ne l'avoient pas encore mis dans le ſac. Ce contraſte eſt cauſe que ſouvent un chappon ou un cocd'inde, qui valent la peine d'être diſputés, eſt mis en mille pieces, avant que de pouvoir être aſſeuré à aucun parti, les combattants ſe l'arrachant l'un à l'autre par force, & le déchirant en tant de pieces qu'aucune ne mérite plus d'être receuillie de terre. C'eſt en quoi conſiſte le divertiſſemenr des ſpectateurs, dont il y a une foule incroyable ce jour-là ſur la place, à toutes les fenêtres qui regardent ſur ce champ de bataille, & ſur un Amphithéatre qu'on élevé exprès.

Ce n'eſt pas dans le ſpectacle de cette ſeule bataille que conſiſte la fête de la Porcelette. Il y a toûjours quelque autre amuſement, qu'on a coûtume de changer tous les ans. Entre les plus bizarres, on ſe ſouvient d'avoir vû courre la bague en pied ſur des tonneaux couchés; l'adreſſe de cette courſe conſiſtant à faire rouler le tonneau ſous ſes pieds ſans tomber ni devant ni derriere, de le faire avec vîteſſe, & d'avoir aſſés d'at-

ten-

tention pour prendre garde à ſoi, & pour viſer à la bague, quand on arrive au bout de la carriere. La chûte des concurrents, qui n'eſt pas rare, eſt ce qui a prête à rire aux ſpectateurs, pour le plaiſir desquels pluſieurs s'exercent auparavant des mois entiers; afin de pouvoir ſe faire honneur dáns cette rencontre. On ſe ſouvient d'avoir encor vû une autre année un Carouſel, où tous les Tenants étoient revêtus de tonneaux, depuis la tête jusqu'aux pieds, aux bras, aux cuiſſes, aux jambes, & autour du corps, & avec tout cet embarras courrir à cheval, & ſe rencontrer avec les lances. Il n'y a point de peuple ſi ingénieux que l'Italien pour inventer des divertiſſements, ni de plus àdroit pour les excécuter.

Cette fête ſe fait le premier jour de la foire de Bologne, qui en dure huit; & pour la commodité de laquelle la ville fait faire l'Amphithéatre dont on a parlé, ſous lequel on peut marcher à couvert, & voir les boutiques, qui ſont placées à un des côtés. Au deſſus, l'Amphithéatre ſert de platte-forme pour placer les ſpectateurs de la fête du premier jour. Non ſeulement touts les Senateurs,

teurs, en office, avec leur Gonfalonier ſont préſents à cette fête, & la voyent des fenêtres du Palais, mais le Cardinal Légat ne manque point de s'y trouver, & de lâcher lui-même au peuple un oiſeau vivant, qui eſt un Paon; & en ſuite jetter une bourſe dans laquelle il y a quelques Ducats. Ce n'eſt pas à cette fête populaire & publique ſeulement, que le Légat & le Vice-Légat aſſiſtent; mais ils aſſiſtent *ex officio* à tous les bals, qui ſe font au Palais, & qui ne ſont pas rares pendant l'hyver, pluſieurs des plus jeunes Senateurs ſe faiſant un mérite de donner des bals, où toutes les Dames de la ville ſe trouvent. On dit que le Cardinal Légat ſe trouve *ex officio* dans toutes les Aſſemblées; & cela par un reſte de défiance que les Papes ont, que les Bolonois ne penſent encore à relever leur Rép. & à ſecoüer le joug de Rome, comme ils l'ont fait ſi ſouvent, ainſi qu'on a pû le voir dans l'idée qu'on a donnée des révolutions arrivées en cette ville. Auſſi les Bolonois ont ils retenu dans l'Etendard de leur ville le mot de *Libertas*, pour mon-

trer qu'ils n'ont jamais entierement renoncé à l'eſpérance de reprendre un jour cette liberté : mais les railleurs ſe mocquent, ſi non de leur prétention, au moins de la maniere avec laquelle ils s'expriment, écrivant le mot *Libertas* de leurs Armes en une Bande, aulieu qu'il auroit fallu laporter en Face, ou en Chef, la poſture dans laquelle on la voit, étant celle d'une choſe qui tombe ; c'eſt pourquoi ils l'appellent par ſobriquet. *Libertas cadens.*

Au reſte, cette occaſion ſi rare en Italie, & peut-être unique, dans laquelle on voit des Eccléſiaſtiques avec les marques publiques de leur caractere aſſiſter dans des bals avec des Dames, donne quelquefois lieu à de petites avantures, qui ſe manient avec une adreſſe & avec uu ſecret admirable, & qui ne laiſſent pas cependant de venir à la connoiſſance des curieux, les Italiens prenant ſouvent presque autant de plaiſir à ſçavoir ces ſortes de rencontres & à en parler entr'eux, que s'ils étoient eux-mêmes les Acteurs de la Comedie. Ce n'eſt point la coûtume des Papes d'-

envoyer des Barbons dans cette Légation, mais des Cardinaux, dont la bonne mine, & l'âge frais les rendent plus agréables à la Nobleſſe de l'un, & de l'autre Sexe, qui les pratique avec une familiarité presque incroyable, par raport au génie reſervé des Italiens, & au caractere de la Prélature, qui étudie avec tant de ſoin le *decorum* de ſon état. On raconte donc quelques unes de ces avantures; ſçavoir qu'un de ces Légats jeune, avenant, & d'une qualité, qui lui donnoit les moyens de faire de la dépence, ayant diſtingué dans une Aſſemblée publique une Dame, qui lui parût digne de ſon attachement; Il lui envoya témoigner l'eſtime qu'il avoit conçu pour elle, & la pria de vouloir bien l'admettre en quelque lieu, où il put ſans témoins la lui déclarer lui-même. La Dame ne s'effaroucha nullement de la propoſition, mais réfléchiſſant tout d'un coup aux avantages qui pourroient lui revenir de ſa complaiſance, elle demanda des éclairciſſements ſur les conditions ausquelles ſe feroit cette entrevûe. Le Légat s'y étoit bien attendu, car quoique l'Amour doive être réciproque,

pour l'honneur de la puiſſance de ſes charmes; néanmoins comme il ne fait ſouvent que la moitié de ce qu'il y a à faire pour unir deux cœurs, la généroſité de celui qui a été le premier touché le diſpoſe aſſés naturellement à faire des démarches, qui ne conduiſent pas néceſſairement à cette union, mais qui ſervent beaucoup à approcher la partie revêche, laquelle n'a point encore reſſenti le pouvoir de l'Amour, ou qui ignore encore la gloire d'une correſpondance gratuite. Le Légat voyant qu'on ne s'en remettoit pas entierement à ſa diſcretion demanda de ſon côté qu'on lui marquat les conditions, ſous leſquelles on vouloit bien l'écouter? La Dame croyant que des prétentions médiocres ne feroient pas honneur à la généroſité du Cardinal, ni à la puiſſance de ſes charmes, qui ne devoient point être mis à un bas prix, puiſqu'ils avoient fait une ſi importante conquête, parla de pluſieurs milliers d'écus, dans la confiance que ſes faveurs valoient bien quelques traits de plume, qui ont la force de les porter dans les coffres du Prélat, pendant qu'il éxerce ſa légation. On parlera de ces traits de

de plume dans la ſuite. La rareté des cas, où il ſe faſſe des contracts ſi onéreux en un commerce ſi doux, étoit capable de rebuter l'achetteur; cependant, comme la marchandiſe lui plaiſoit beaucoup, il ſe montra diſpoſé à conter la ſomme qu'on lui demandoit; & la Dame voyant que ſes charmes étoient en une ſi haute eſtime, & qu'on faiſoit à ſa beauté un ſacrifice ſi important, parut encore mieux diſpoſée. On en vint donc à la ratification du contract, & à l'exécution ce qui avoit été conceité. Chacun étant demeuré ſatisfait, & ſans doute plus le vandeur que l'acheteur, qui ſe conſola néanmoins (s'il reſſentit quelque chagrin) dans l'eſpérance qu'aumoins une pluye ſi abondante qu'il avoit verſée ſerviroit à étancher la ſoif de ſa Dame, pendant tout le temps qu'il ſeroit dans le païs; c'eſt-à-dire pendant les trois ans ordinairement que dure la légation.

Il eut ſujet néanmoins de ſe détromper dés la premiere fois qu'il crût pouvoir demander une ſeconde entrevûe. Car en ayant fait porter l'inſtance à la Dame; elle répondit fort gayement qu'-

elle étoit prête à la complaiſance qu'on lui demandoit: mais qu'elle demandoit que S E. fit précéder l'envoi d'une ſomme ſemblable à la premiere, faute de quoi, elle le prioit de pas trouver mauvais qu'elle demeurat chès elle. On ne peut guére douter que le Prélat ne fut un peu ſurpris de la maniere dont ſon compliment avoit été reçu. Il ne le diſſimula pas à la belle elle-même, à qui il envoya dire qu'il ne la croyoit pas ſi déraiſonnable, que de vouloir au pied de la lettre ce qu'elle avoit éxigé : qu'il ſçavoit les égards, ausquels il étoit tenu dans la continuation du commerce qu'ils avoient commencé d'avoir enſemble, & qu'il ne ſouffriroit pas qu'elle put lui reprocher qu'il en uſoit moins généreuſement qu'il ne devoit à ſon égard : mais enfin que la propoſition qu'elle lui avoit fait faire lui avoit déplû, & qu'il ne croyoit pas qu'elle voulut le déſeſpérer, & lui donner lieu de ſe plaindre d'elle d'une maniere plus publique. La Dame avoit pris ſon parti, & deſeſpérant, peut-être, que la choſe demeurat ſecrette, ſoit qu'elle continuat à avoir des complaiſances comme la premiere fois ; ou ſoit qu'elle ceſſat

ceſſat le métier qu'elle avoit commencé ; elle répondit la ſeconde fois comme la premiere, que ſans une ſomme égale à celle qu'elle avoit déja reçue, elle n'étoit point du tout reſolue à lui accorder un ſecond tête à tête. Enfin après pluſieurs allées & venues inutiles des médiateurs ſecrets, pour leur accommodement ; la patience échappa au Cardinal, & l'amour ſe changeant en fureur, l'amant rebuté ſe réſolut à la vangeance, quoi qu'en y conſentant il dût porter une partie de la honte & du mépris. Il permit que les faveurs qu'il avoit reçues de la Dame fuſſent rendues publiques, & que la perte de ſon honneur le vengeat de ſon avarice. De cette connoiſſance, il s'en ſuivit ce qui devoit naturellement arriver à la Dame, ſçavoir que toutes les autres lui tournerent les dos, & lui refuſerent la familiarité, qui a coûtume de regner entre les perſonnes de la même condition. La Dame qui s'étoit volontairement expoſée à ce danger, & dont l'humeur gaye & reſolue lui promettoit de l'en tirer bien-tôt avec l'approbation, & peut-être l'envie de celles qui la rebutoient alors, continuoit à ſe

trouver à toutes les Aſſemblées publiques, feignant de ne ſe pas appercevoir qu'on la laiſſoit à l'écart : mais enfin, au bout de quelque temps, elle s'adreſſa dans une compagnie à une troupe de Dames, qui ſe détournoient malicieuſement pour l'éviter, & leur demanda quel ſujet elles pouvoient en avoir ? qu'elle croyoit être faite comme les autres, & n'avoir rien de moins de tout ce qui par le paſſé avoit mérité qu'elles en uſaſſent envers elle avec les honnêtetés accoûtumées. Chacune de ces Dames ſe taiſant, pour ne point accroître ſa confuſion, une de celleſci plus déterminée lui dit hardiment qu'elle n'ignoroit pas elle-même pour quel ſujet on évitoit ſa converſation ; ſur quoi la Dame feignant de l'ignorer, l'autre lui dit alors ouvertement, que ſon commerce avec le Légat étoit découvert & qu'une auſſi grande faute contre ſon honneur, & les égards qu'elle devoit à ſon caractare, étoit un motif ſuffiſant pour juſtifier l'éloignement & le mépris qu'on faiſoit d'elle. La Dame ſans ſe déferrer en aucune maniere, le prenant ſur un ton badin, repliqua auſſi-tôt ; qu'apparemment

ment Mr. le Légat n'avoit fait connoître au public qu'une partie de ſon hiſtoire; & que s'il eut bien voulu qu'on ſçut que pour un ſeul rendés-vous il avoit payé dix-mille écus, & qu'on lui avoit refuſé le ſecond, à moins qu'il ne lui en coûtat la même ſomme, elle croyoit aſſeurément que les rieurs ne ſeroient pas tous de ſon côté, & qu'un onguant auſſi prétieux, appliqué ſur la premiere meurtriſſure qu'on lui reprochoit d'avoir reçue, étoit plus que capable de faire ſouhaiter à d'autres de ſouffrir des playes encore plus profondes, dans l'eſpérance d'avoir une telle médecine.

La piece parut de ſi bon aloi, & la juſtification de la Dame ſi bien fondée, que toutes les autres la prirent pour bonne, & tournerent la choſe en raillerie, qui tomba toute ſur le pauvre Légat; lequel n'auroit pas manqué de ſemblables avantures avec d'autres Dames, s'il les avoit voulu payer auſſi cherement qu'il avoit payé la premiere: mais ſe trouvant trop affoibli de cette premiere courſe, il paſſa le reſte de ſon gouvernement en repos, & ſans s'expoſer à fournir une nouvelle carriere. On a dit que les

Dames informées comment la choſe s'étoit paſſée, ne firent qu'en rire : Et en effet Bologne eſt ſans contredit la ville, où la Galanterie des Dames eſt la moins gênée, non ſeulement de toute l'Italie, mais de l'Alemagne & de la France même. Les Galants de Dames mariées, y ſont connus par leurs noms, & entretiennent leur commerce ſous le nom de Chevalier déclaré d'une telle Dame, ſans que le mari s'en formaliſe, faiſant lui-même aſſés ſouvent le même perſonnage ailleurs ; & jouïſſant des mêmes privileges d'être admis, & d'avoir avec ſa Dame des entretiens familiers dans la maiſon de ſon voiſin. Tous, à la vérité, ne ſont pas également indolents ſur ce chapitre. Et on ſe ſouvient d'avoir vû arriver un cas, qui fit déplorer à tout le monde la perte d'une Dame des plus ſpirituelle, qui fuſſent à Bologne, & donna de terribles allarmes à quelques unes de celles, qui imitoient le plus ſa conduite. Cette Dame n'étoit point belle, mais elle avoit un eſprit ſi vif & ſi enjoüé, & des manieres ſi engageantes que chacun aimoit ſa converſation, & qu'elle inſinuoit même à quelques uns des

des motifs de l'aimer plus particulierement. Le Mari, quoi qu'il fut homme du monde, n'approuvoit nullement ces grandes libertés qu'elle prenoit, & avec tout ſorte de perſonnes. Il l'en avertit pluſieurs fois, & autant de fois elle ſe plaignit de ſes ſoubçons & de ſon chagrin, ſans changer de conduite. Elle apportoit pour toute excuſe, que n'étant point belle elle étoit incapable d'inſpirer de l'amour, & qu'on devoit lui pardonner, ſon enjoûment, comme une innocente vangeance, qu'elle prenoit, de ce que la Nature lui avoit accordé ſi peu de charmes, dont celles de ſon ſexe étoient ordinairement abbondamment pourvûes. Le Mari voyant qu'il ne pouvoit rien gagner ſur elle, quitta la maiſon; & prenant pour prétexte qu'il avoit quelques affaires à Milan, partit de Bologne, où apparemment il laiſſa la Marquiſe plus contente que s'il y fut demeuré, & eût continué ſes fâcheux avertiſſements. En effet, elle eut chez elle grande compagnie dés le premier jour de l'abſence de ſon mari; le ſoir elle ſe coucha très-ſatisfaite de la converſation: mais le lendemain matin, le

jour s'étant écoulé jusqu'à midi, ſans qu'elle appellat ſes filles pour l'habiller, celles-ci entrerent à la fin dans ſa chambre, & la trouverent morte dans ſon lit. On publia qu'elle étoit morte d'une ſuffocation, & par un de ces malheurs qui, ſans que l'on puiſſe les prévenir, arrivent aux perſonnes qui ſe portent le mieux. Les parents du Marquis, car pour elle, elle étoit étrangere & née hors de Bologne, prirent ſoin de tout ce qui regardoit ſes funérailles; le Cardinal Pignatelli, qui fut depuis le Pape Innocent XII. & qui étoit alors Légat de Bologne, ne faiſant faire aucune recherche, (aumoins que l'on ſçut) pour avérer ſi cette mort étoit tout-à-fait naturelle. Chacun cependant, ne le crut pas avec la même docilité; & trois ou quatre Dames de celles qui étoient les plus libres, & de la conduite desquelles on parloit auſſi avec plus de liberté, ſe retirerent le même matin en divers Cloîtres pour s'y aſſeurer contre les reſſentiments de leurs maris, dans la crainte que l'exemple du Marquis.... ne les diſpoſat à quelque fâcheuſe reſolution envers elles. Voici un bon mot, que dit, à cette occaſion, le mari

mari d'une de ces nouvelles cloîtrées par force, quoi qu'elles ſe fuſſent jettées d'elle mêmes dans des Cloîtres; ſçavoir, qu'il lui fâchoit que tout le monde vint à apprendre, par la retraite de ſa femme, qu'il étoit cocu: que pour avoir la paix à la maiſon, il avoit toûjours eu la diſcretion de ſe taire, & de diſſimuler ce qui s'y paſſoit; mais que cette fuite accuſoit tout, & l'expoſoit aux railleries de tout le monde.

Il vivoit encore à Bologne de ce temps-là, & beaucoup après, une autre Dame, qui ne fut pas à beaucoup-près ſi malheureuſe, quoi que ſa conduite ne fut pas moins ſujette à caution, que la conduite de celle dont on vient de parler. Elle étoit d'ailleurs parfaitement belle; & c'eſt, ſans doute, ce qui la ſauva au reſſentiment de ſon époux, qui l'aimoit éperdument, & qui avoit eû la complaiſance de la mener au commencement de ſon mariage à Verſailles, où l'on aſſeure qu'ayant été préſentée au Roi avec ſon Mari, qui étoit auſſi un Cavalier très-bien fait, elle eut l'honneur d'être louée par ſa Majeſté, qui dit que ces époux convenoient parfaitement

ſon voyage. Il ouït qu'au moment que le valet eut frappé à la porte de la chambre de Madame, on avoit fait quelque bruit en refermant un trébuchet, qui couvroit un eſcalier dérobé, qui de la ruelle du lit conduiſoit à une petite chambre ſous celle du lit. Avant que de ſaluer Madame, dés qu'il fut entré il commanda au valet d'ouvrir le trébuchet: celuici eut à peine commencé d'obéïr qu'il ſe ſentit bleſſé d'un coup de piſtolet, qui lui fut déchargé dés le bas. Alors le Mari, ayant appellé le reſte de ſes domeſtiques, deſçendit lui-même dans le cabinet, où trouvant celui qui avoit fait le coup, & qui n'avoit plus d'armes à tirer, il lui déchargea ſes deux piſtolets, & le tua, & dés ce moment alla ſe cacher dans un Cloître pour y attendre ce que décerneroit la Juſtice. Comme le reſſentiment paroiſſoit aſſés juſte, il ne lui fut pas difficile d'obtenir ſa grace. Juſques-là, il en avoit agi en homme d'honneur, comme on parle ordinairement dans le monde. Mais ce qui ſurprit beaucoup, ce fut la conduite qu'il tint dans la ſuite; Car il fit la paix avec ſa femme, & continua à vivre avec elle, comme

me ſi de rien n'eut été, renonçant au privilege qu'accordent les loix du Chriſtianiſme les plus ſévéres, de quitter ſa femme, convaincue d'infidélité. Il eſt vrai, que l'un & l'autre ont vecu, comme s'ils n'étoient plus du monde, s'attachant aux œuvres de pieté d'une maniere exemplaire & peu commune; avec cette particularité, que la Dame, qui jusqu'alors avoit eu un Jeſuite pour ſon Confeſſeur, le quitta pour prendre un Carme déchauſſé, ſous la direction duquel elle régla les pratiques Spirituelles qu'elle commença alors.

Mais ces exemples ne ſont pas de ceux qui engagent tout le monde à les ſuivre. Les Dames de Bologne, en général, continuent à vivre dans la joye, & à jouïr de tous les privileges, dont la liberté la plus Françoiſe eſt en poſſeſſion chés ſoi. C'eſt une de ces Iſles, où l'on trouve l'eau douce au milieu de la mer, & d'un païs plein d'amertume pour les femmes. Quoi que l'intelligeance regne aſſés entre elles toutes, & qu'il y ait peu de bonnes fortunes qui arrivent à quelqu'une d'elles, dont le commun ne ſoit informé; cependant el-

elles ſont toutes enrollées dans de petites ſocietés de quatre ou cinq chacune, qui vivent entre elles avec plus de liberté, & s'entraident mutuellement dans les beſoins, que chacune peut avoir du ſecours de ſa compagne. Elles font leurs aſſemblées particulieres entr' elles, vont toûjours dans un même caroſſe, & obſervent une confidence ſans reſerve de toutes leurs intrigues, de toutes leurs fortunes, & de toutes leurs diſgraces. Jamais la promenade du cours ne manque à Bologne, & tous les ſoirs on voit toute la Nobleſſe de l'un & de l'autre ſexe rouler dans ſes caroſſes, chaque ſexe à part dans les ſiens, ſur la place, devant le Palais, ou ſur la *Montagnola*, qui eſt un lieu écarté & prés des murailles de la ville, ou dans la rue de S. Mammolo; ce ſont là les trois lieux deſtinés aux promenades publiques, chacune ſelon ſon temps, & les ſolemnités qui les marquent. Si le cours ſe fait à la place, ou à la *Montagnola*, les caroſſes roulent & tournoient juſqu'à nuit ſerrée : & alors tous les caroſſes s'arrêtant, chacun dans la place où il eſt, pour laiſſer prendre le frais, les Cavaliers deſcendent des leurs, & vont

vont à ceux des Dames, où chacun s'approchant de celle qu'il connoît le plus particulierement, il lui en conte de bouche & des mains, avec cette liberté que permettent les ténebres, qui empêchent qu'on ne s'éfarouche auſſi facilement qu'on feroit de certaines choſes ſi elles étoient dites, ou faites en plein jour. C'eſt là qu'on donne un eſſort plus libre aux expreſſions, & qu'on concerte les cadaux & les rendés-vous les plus familiers, quoi que les entrevûes ordinaires ne ſoyent défendues à perſonne.

Quelques Dames, dans le grand nombre, ſe rendent toûjours plus illuſtres en Galanterie que les autres, & font un peu plus parler d'elles. On en a connu, dont tout le monde ſçavoit que les chevaux du caroſſe étoient entretenus par un tel ou tel Cavalier; d'autres qui avoient la liberté de prendre tout ce dont elles avoient beſoin d'étoffes de ſoye, & d'autres denrées pour ſe parer, chés le Marchand, ſur le crédit & la bourſe d'un autre, qui les avoit autoriſées à cela, & tout par pure honêteté des Cavaliers, qui aimoient à montrer en cela leur généroſité envers ces perſonnes particu-

Digitized by Google

ticulieres. Je dis particulieres, car toutes ne jouiſſent pas de ces ſortes de priviléges; témoin celle dont je vai rapportes un malheur, qui l'expoſa à de cruelles railleries de la part de toutes ſes Camarades; voici le cas. La commodité de ſe ſervir de la bourſe d'autrui pour fournir à ſes menus plaiſirs, eſt cauſe que pluſieurs paroiſſent toûjours magnifiquement vêtues, & qu'on les voit toûjours ajuſtées à la nouvelle mode, dès qu'il y en a une qui commence à paroître. Cette ſingularité donne beaucoup de jalouſie à leurs égales, qui s'efforcent, de quelque maniere que ce ſoit, d'y atteindre, & de ſe mettre à la mode auſſi bien que celles qui ſont plus à leur aiſe. Or il arriva vne fois, malheureuſement pour une de ces Dames, qui ne vouloit pas être du ſecond ordre, que n'ayant pas alors les moyens pour acheter de nouvelles étoffes, & ſe faire un habit à la derniere mode, elle s'adreſſa à une commere, qui pratiquoit chés elle, pour qu'elle tâchat en toute maniere de lui trouver une trentaine de piſtoles par emprunt, ou autrement, afin qu'elle put faire ſon habit. La commere avoit

avoit par hazard chés elle un Gentilhomme François, qui voyageant pour ſon plaiſir s'étoit arrêté à Bologne, où trouvant le ſéjour agréable, il faiſoit compte de demeurer deux ou trois mois, avant que de paſſer outre. La Commere lui parla en confidence de ſa commiſſion, & le pria de vouloir faire le plaiſir à cette Dame de lui prêter les trente piſtoles, qu'il en ſeroit immanquablement rembourſé dans peu de temps, & qu'on lui donneroit tels gages qu'il ne hazarderoit rien en les prêtant. Naturellement les François ſont obligeants: l'hôteſſe de celuici, qui étoit elle-même Françoiſe, mais depuis longtemps établie à Bologne, l'en prioit ardamment; & il s'agiſſoit d'obliger une Dame qui toûchoit elle-même à la Nation par quelque endroit. Que faire? le Cavalier ſe laiſſa perſuader, prêta les 30. piſtoles, & reçut pour gage une Juppe en broderie; mais avec une proteſtation expreſſe qu'il entendoit d'être rembourcé au bout d'un mois ou ſix ſemaines pour le plus tard: ç'étoit le temps qu'il avoit reſolu de demeurer encore à Bologne. La Dame fort contente

te, ſe fit un habit tel qu'elle le ſouhaittoit, & parut aux Aſſemblées avec cet habit; au grand étonnement de celles, qui ſçavoient que quoique ſon Mari fut peu en état, & peu diſpoſé à faire ces dépences, on n'avoit pas laiſſé cependant de le payer argent contant au marchand qui avoit fourni l'étoffe. La Philoſophie des femmes, eſt de ſçavoir tout ce qui ſe paſſe chés leurs voiſines, & d'être informées comment tout y arrive & s'y manie. On ſçavoit tres-bien que celleci avoit un Champion déclaré, c'eſt-à-dire, un Cavalier de la ville qui lui faiſoit ouvertement la cour : mais auſſi on ſçavoit que ſon vice n'étoit pas la libéralité, & qu'il en demeuroit aux proteſtations d'eſtime & d'amitié, ſans paſſer plus outre; ſoit que la Dame ne fut pas de ces beautés à gagner ceux qui s'attachant à elles ſe précipitent à tout entreprendre; ou comme on a dit, que l'épée du Cavalier tint au fourreau, & qu'il ne pût ſi facilement ſe reſoudre à la dégainer. Un mois ſe paſſa à faire des conjectures & à raiſonner en ſecret comme la Comteſſe N.. avoit pû trouver tant d'argent tout d'un coup : mais enfin la cho-

choſe éclatta, quelque temps après; & tira tout le monde du ſoubçon & de la conjecture à l'évidence. Le Gentilhomme François redemanda ſon argent, premierement avec douceur; mais en ſuite, avec menace de faire du bruit s'il n'étoit ſatisfait. On apportoit tous les jours de nouvelles dilations, qui ne faiſoient que le mettre davantage en mauvaiſe humeur. On avoit beau le ſolliciter à avoir patience, & à voir la Dame, qui lui donneroit tant de raiſons de ſon retardement, qu'il en ſeroit content; Il ne vouloit point s'expoſer à une vûe, dans laquelle il ſe ſeroit peut-être, trouvé obligé par honêteté, & par compliment à céder ſa dette, ou à en prendre quelque compenſation à ſon choix. Il vouloit qu'on le payat, & non point ſe payer par ſoi-même. Enfin tout le terme le plus long qu'il avoit fixé, étant échu, ſans qu'on lui rapportat ſon argent; un beau jour il fit appeller une grivoiſe du plus-bas étage, & lui donna la juppe en broderie qu'on lui avoit laiſſée pour gage, ſans en éxiger autre choſe que de la mettre, & d'aller ainſi parée le jour ſuivant, qui étoit une grande fête,

te, à l'Egliſe où il y avoit le plus grand concours de Dames, & de s'y mettre en lieu où elle fut bien en vûe & bien remarquée. La Coureuſe ne manqua point à tenir l'engagement qu'on avoit tiré d'elle, en la parant ſi richement. Elle parut à l'Egliſe avec la juppe brodée, & avec une fierté, (quoi que le reſte de ſon ameublement & de ſes habits ne fût que guenilles, au prix de cette juppe) qui attira les yeux de tout le monde. Elle ne manqua point de s'aller placer, dans un endroit où elle pût être remarquée des Dames, qui reconnurent auſſi-tôt la juppe de la Comteſſe..... Il ne faut pas demander ſi elles ouïrent la meſſe avec diſtractions, & ſans ſe parler à l'oreille, & rire ſous leurs coeffes de l'avanture. Le même jour le Gentil-homme François avoit pris la poſte, pour laiſſer à chacun la liberté de dire ce qu'il penſoit de la maniere, dont il s'étoit vangé, & qui paroîtra à bien des gens un peu trop cavaliere, ou un peu trop ruſtique. Voilà un effet du malheur qu'a la ville de Bologne, de manquer de Juifs, toûjours ſi diſpoſés à prêter ſur des gages, & à attendre leurs créanciers, pourvû qu'ils

qu'ils y trouvent de l'uſure. Mais peut-être eſt-ce par cette raiſon, que les Magiſtrats de cette ville les en ont chaſſés & n'en veulent point ſouffrir depuis long-temps; quoi que toutes les autres villes d'Italie jusqu'aux moindres, excepté l'Etat de Milan, en fourmillent: car comme la *braverie* & l'ambition regnent principalement à Bologne, où tout eſt, ou veut être noble, il eſt évident que la dépence continuelle étant néceſſaire pour ſoûtenir le faſte, le monde Galant ſe ruïneroit en uſures à force de recourir aux Juifs, pour avoir dequoi ſatisfaire à ſon luxe & à ſa vanité. On en ſçait quelques uns, qui par complaiſance pour leurs femmes, ou pour celles de leurs Voiſins, ſe ſont ruïnés, ayant voulu ſoûtenir jusqu'au bout la dépencé des habits, des ameublements de maiſons, des bijoux, des fêtes & des cadaux, qui ſont très-fréquents à l'occaſion des Aſſemblées publiques & particulieres. On peut dire que les publiques y ſont continuelles; car comme on voit à chaque jour ou des ſolemnités extraordinaires à quelques Egliſes, ou des courſes de chevaux Barbes, ou des proceſſions, ceux qui ont leurs

leurs maiſons ſur les rues par où les chevaux doivent courir, ou ſur les chemins de ces Egliſes & proceſſions, ſe font un plaiſir d'inviter leurs amis & amies à voir le concours qui eſt toûjours très-grand en ces rencontres, & à paſſer l'après-dinée dans cet amuſement : ce qui ne ſe fait point ſans donner des raffraichiſſements & des Collatiôns, où l'on trouve moyen de montrer de la généroſité, & de ſe faire honneur, par des dépences inutiles.

Ceux qui n'ont point ouï parler de la Marquiſe P. n'ont jamais été en Italie, où ſon nom eſt auſſi fameux que celui d'aucun Prince. Cette Dame née avec tous les charmes que la nature peut donner à ſon ſexe, n'a jamais perdu aucune occaſion de les mettre à profit, & il ſeroit difficile de trouver perſonne à portée de pouvoir être admis auprès d'elle, qui n'ait eu ſujet de ſe louer de ſa beauté & de ſa complaiſance : non qu'elle ait traitté également tout le monde, mais en tirant du fond inépuiſable de ſa tendreſſe des douceurs proportionnées à l'état de chacun, elle retiroit de chacun d'eux les ſervices qu'il étoit en

état de lui rendre. Cette Dame a mérité par là l'éloge de toutes les langues; & la ſingularité de ſa conduite, lui a formé une niche dans le Temple de Mémoire, où ſon nom vivra long-temps. C'eſt le propre des autres belles d'être fieres de leur beauté, ou tout au plus de ſouffrir à leurs côtés celles que la voix publique y place & de ſouffrir à leurs pieds des adorateurs qui ne ſoyent ni impuiſſants, ni inutiles. La Marquiſe qui ſurpaſſoit toutes les belles, ne dédaigna jamais ni la compagnie des moindres en beauté, ni l'eſtime & les reſpects de qui que ce fut, qui lui en voulut témoigner. Sauf, comme on a dit, les droits de la Souveraineté dans le Roiaume des charmes, à qui elle ſçavoit obliger tout le monde de payer tribut, chacun ſelon ſon pouvoir & ſes forces. Au reſte, ſi elle traittoit favorablement les plus-bas, elle ſe faiſoit payer à la rigueur des plus élevés; & il eſt conſtant qu'elle ſeule a mis enſemble plus de bijoux que toutes les belles n'en ont acquis en un ſiécle. Ce qu'il y a de tout à fait ſingulier à ſon égard; c'eſt que cette conduite ne l'a point dérangée du nombre des prudes,

des, & que la voix publique ne lui a jamais fait d'affaires qui la miſſent mal avec les puiſſances, ou avec le reſte des femmes de ſon ordre, parmi leſquelles elle a toûjours marché tête levée, ſoit par un aſçendant, dont ſon mérite extraordinaire la faiſoit joüir parmi elles, ou parceque leurs reproches n'auroient peut-être pas été ſi purs, qu'ils ne fuſſent ſujets à quelque récrimination.

Ce n'eſt pas à Bologne ſeul où la Marquiſe a fait triompher ſes charmes parmi des admirateurs riches & puiſſants: elle s'eſt fait voir à Turin, à Florence, à Milan, & à Veniſe, avec le même empire ſur tous les cœurs ſenſibles à l'eſtime & à l'amour. Et ſi dans la premiere de ces villes capitales elle trouva quelque dureté dans l'eſprit d'une Princeſſe, qui ne voyoit plus les choſes du monde que d'un œil ſec & impitoiable, elle ſe refit abondamment dans les deux dernieres villes, où ſans changer de climat, on peut dire qu'elle vecut en un Perou, qui lui valoit tout autant de richeſſes, qu'elle vouloit bien le cultiver, & le faire valoir. On ſçait qu'étant une fois allée à Veniſe pour le Carnaval, un Certain Prin-

ce d'Alemagne s'y étant trouvé à la même occaſion, celuici ravi de s'y voir avec elle, lui envoya faire un compliment ; & demander en même temps la grace de vouloir bien ſouffrir qu'il la viſitat. La Marquiſe étoit trop honête pour refuſer un Prince, qui s'étant ainſi expoſé de plus près à ſes yeux, en reſſentit bien-tôt l'effet, que prouvoit tout le monde. Comme il étoit en état de ſe guérir du chagrin, que reſſentent ceux qui ſouhaittent ardemment quelque choſe ſans la pouvoir obtenir, il n'en fit pas à deux fois ; & pour n'avoir rien à ſe reprocher ni au commencement ni à la fin, il lui demanda nettement à quel prix il pourroit joüir de l'honneur de ſa compagnie pendant tout le temps du Carnaval où l'on étoit, ſuppoſant qu'elle fut venue dans la penſée de demeurer à Veniſe juſqu'à la fin du Carnaval. La Marquiſe qui aimoit de ſon côté à aller, comme on dit, rondement en beſogne, lui fit ſans compliment ſa propoſition ; que moyenant deux mille Louis d'or elle prendroit un même quartier avec lui, & partageroit les divertiſſemens particuliers & publics de la ſaiſon. Ce

qui

qui étant au gré du Prince, la Marquiſe transféra ſon ſéjour dans le Palais que le Prince avoit loüé pour ſa demeure, & fut avec lui jusqu'au Carême, jouïſſant des compagnies, des bals, des Opera, des Reduits & de tous les autres divertiſſements que fournit cette grande & Voluptueuſe ville.

Si les Dames de Bologne ſe font renommer pour leur Galantiere; les Cavaliers, outre la part qu'ils prennent à celleci, ſe rendent recommandables par leur eſprit, qui fait admirer ſa vivacité & ſon ſçavoir, à l'occaſion des fêtes de Religion, ou des Noces de quelques uns d'eux, ou dans les Aſſemblées Academiques, qui quoique communes à toutes les villes d'Italie ſont particulierement ſpirituelles & ſçavantes à Bologne. Il y a quelques années qu'un Marquis Sampieri, dont l'Oncle ou le frere étant attaché au ſervice de la Couronne de France, demanda au Roi T. C. la grace que S. M. voulut bien donner ſon nom à un fils, qui lui étoit né. Cette grace lui'ayant été accordée, le Marquis pour en témoigner ſa reconnoiſſance pria douze Cavaliers Bolonois

de ſes amis de vouloir bien à ſa conſidération employer leurs talents pour célébrer la gloire du Roi, par quelque Ouvrage Poëtique un peu long, qui fit l'éloge de ce qu'avoit fait ſa Majeſté de plus glorieux dans ſon regne; Chacun d'eux prenant pour ſujet de ſes vers les actions, ou les évenements glorieux, arrivés en chaque mois de l'année. L'ouvrage réuſſit admirablement; ces Illuſtres Poëtes ayant employé toute la force & la fineſſe de leur eſprit pour ſoûtenir un ſi grand ſujet, & pour donner l'idée la plus avantageuſe de leur habileté. Pour lui donner encore plus de prix, le Marquis fit copier à la plume tous ces divers Poëmes ſur le plus fin & le plus blanc velin du monde, & fit couvrir le livre relié avec une filagrame d'or d'un travail tres-exquis; de ſorte que cette Dédicatoire, qui fut préſentée au Roi, couta au Marquis quelques milliers d'écus, le livre ayant d'ailleurs été Imprimé pour en diſtribuer des copies.

On ne ſçait ſi c'eſt parce que l'eſprit occupe trop de place dans l'ame de la Nobleſſe Bolonoiſe, que ſouvent il n'y en a pas pour le cœur & le courage, qui par

par conſéquent ne peut y faire figure dans les occaſions où il en auroit le plus de beſoin. Perſonne cependant n'eſt ſi fier comme les Gentils-hommes Bolonois. Ils ne ſe contentent pas de porter une épée à leur côté, ils ſe font porter encore après-eux par un valet une longue brette, ou épée de duel; & on diroit que l'herbe leur croit ſous les pieds, & qu'ils ſe trouvent par tout ſur le pré dans la diſpoſition de ſe batrre. Grace néanmoins au Dieu de paix, & à la vigilance la plus exacte de ces Meſſieurs, il arrive très-peu d'occaſions où l'on parle de tirer l'épée; & quand par malheur cette occaſion ſe préſente, en dépit de tous les ſoins qu'on prend pour l'écarter, alors le flegme Eſpagnol arrête les démarches trop précipitées; & avant que de dégainer, on conſulte ſérieuſement, & même on écrit *in jure* ſur l'obligation & les devoirs du Cavalier, & à quoi il eſt préciſément tenu dans les conjonctures ſpécifiques du cas tout pur, qui eſt arrivé.

Ce n'eſt nullement raillerie, qu'à Bologne on écrit ſur les points de Chevalerie *ſu i punti Cavallereſchi*, & qu'on

le faſſe même trés-copieuſement; les Cavaliers les plus fiefés faiſant alors pompe de leur talent à bien définir les devoirs de la Chevalerie, & régler préciſément ce à quoi l'honneur les oblige en ces occaſions particulieres ; chacun pourtant ſelon ſes lumieres, la variété de ſentiments étant cauſe de la multiplicité des Ecrits par lesquels chacun ſe force de prouver ſon opinion. On ſe ſouvient tres-bien qu'un Jour de Carnaval une partie de la Nobleſſe courant en maſque par les rues, il arriva un cas qui fit grand bruit & produiſit des Ecritures les plus belles du monde pour la déciſion du cas, dont chacun ne jugea pas de la même maniere. Le cas fut qu'un Marquis F. masqué en païſan, ſuivant en une chaiſe roulante le Cours des Caroſſes, qui ſe faiſoit dans la rue de S. Mammolo, un Comte A. des plus puiſſants de Bologne monté avantageuſement ſur un beau cheval & ſuivi de ſon Ecuyer, tous deux ſans marque, ſe préſenta pour ſaluer une Dame. Le Caroſſe de celleci étant dans la montée & le chaiſe du Marquis ſe trouvant vis-à-vis, à la deſçente, (car cette rue va un

un peu en montant, dès la grande place du Palais juſques à l'Egliſe du Saint, qu'on a nommé, & le cours ſe fait dans l'allée & dans la venue) le Comte A. demanda civilement au Marquis de lui faire place afin qu'il put approcher le caroſſe de la Dame; Ce que le Marquis n'ayant pas fait ſemblant d'ouïr, l'Ecuyer du Comte donna un grand coup de la gaule qu'il avoit en main au travers du viſage du Marquis; qui alors ſe levant en pied dans ſa chaiſe & ôtant ſon maſque proteſta qu'il étoit Cavalier autant que le Comte, & qu'on violoit à ſon égard le reſpect dû à ſon caractere. Alors le Comte, pour juſtifier ſon Ecuyer, répondit au Marquis que s'il étoit Cavalier, il en devoit avoir la civilité, & les manieres, & ne lui point refuſer un paſſage qu'il lui avoit demandé honêtement: qu'au reſte, ſon habit auſſi-bien que ſon refus donnant lieu de croire qu'il étoit tout autre que ce qu'il ſe diſoit, il devoit accuſer l'un & l'autre du mauvais traittement qu'il avoit reçu. Pour lors le Marquis ſe tira du cours, & alla conſulter avec ſes amis ſur ce qu'il étoit obligé de faire pour la réparation

de ſon honneur. Ce qui n'étant pas une choſe facile à décider ſelon la Juriſprudence de la Nobleſſe de Bologne, enfanta un déluge d'écrits de part & d'autres, qui fut ſuivi d'une réconciliation, laquelle mit à ſec tout le cours de la diſpute. Ces réconciliations ſe font ordinairement par l'entremiſe du Légat, aux prieres duquel on donne ſes reſſentiments, de part & d'autre, & voila la querelle appaiſée jusques à ce qu'une autre affaire vienne ſur le tapis & donne matiere à de nouveaux diſcours, & à de nouvelles Ecritures. Il eſt ſi vrai que la Nobleſſe de Bologne eſt éloignée de mettre ſa main dans le ſang, que le Comte C. P. ayant été une fois défié en duel avec deux compagnons par le Comte F. de Modene, le Bolonois, qui ſe trouva prêſt de ſe battre ne put trouver qu'un ſecond à Bologne, qui fut encore un Cavalier de la ville, qui étant au ſervice du Roi T. C. ſe trouvoit là par hazard pour faire des recrues; Ce Comte C. P. ayant été contraint, en paſſant par Milan de prendre pour un autre ſecond le Marquis de C. qui y étoit alors, & qu'il connoiſſoit à peine, le point

point d'honneur ayant obligé celuici de le ſuivre ſur le territoire des Suiſſes, au delà de Côme, où le duel avoit été intimé, & où il ſe fit effectivement dans les termes de Chevalerie; quelques uns ayant été bleſſés, mais aucun n'étant reſté mort.

Mais s'il eſt rare de voir deux Cavaliers à Bologne ſe montrer le front, en champ ouvert; Il ne l'eſt pas tant d'oüir dire que l'un eſt tombé ſur le né pour avoir reçu un coup par derriere les épaules. Surce ſujet on ſe ſouvient d'avoir vû un de ces Meſſieurs fort reſolu, qui s'étoit ainſi défait d'unde ſes parens, avec qui il étoit prêt d'entrer en procès pour une affaire, & pour des prétentions domeſtiques. Cet homme reſolu de prévenir le procès que ſon parent étoit prêt d'intenter contre lui, en cherchoit l'occaſion; & il crut l'avoir trouvée un ſoir qu'on faiſoit un certain Bal dans la ville, en le tirant de là ſous quelque prétexte, & de s'en défaiſant à l'écart pendant les ténébres de la nuit, & que tout le monde étant occupé de la joye du bal, perſonne n'y prendroit garde. Le parent ne pouvoit ignorer qu'il avoit à fai-

re à un déterminé : mais comme il ne vouloit procéder que par la voye de juſtice, il ſe croyoit aſſés aſſeuré, & ne prenoit aucune précaution extraordinaire. Le Bal étant commencé, & chacun étant en train de ſe divertir, le réſolu s'approche de ſon parent, & en faiſant ſemblant de l'embraſſer par un mouvement de joye, il s'aſſeura qu'il n'avoit point de cotte de maille, qui étoit ce qu'il vouloit ſçavoir : cependant pour couvrir ſon jeu, il lui dit d'un air aſſeuré, & comme un homme qui prenoit intéreſt dans ſa conſervation, qu'il avoit tort de s'en aller ainſi nud & ſans préſervatif contre tout ce qui lui pouvoit ſurvenir : qu'on ne ſçavoit pas toûjours qui étoit ami ou ennemi, & que la prudence conſeilloit chacun, particuliérement la nuit, d'aller muni des défences néceſſaires. L'autre lui ayant témoigné de lui ſçavoir gré de l'avis, & proteſté la confiance, dans laquelle il vivoit avec tout le monde, la choſe en demeura là : Mais quelque temps après ayant été appellé hors de l'aſſemblée ſous prétexte de pourvoir à quelques affaires domeſtiques, à peine fut-il ſorti de la mai-

maiſon, où l'on faiſoit le bal qu'il fut inveſti par deux hommes masqués qui le tuerent à coups de ſtilets dans l'eſtomac.

A Bologne, comme en bien d'autres endroits du monde, la juſtice marche à pas de plomb, ce qui eſt cauſe qu'elle attrappe peu ſouvent les ſçelerats, qui courrent un peu vîte pour ſe délivier de ſes pourſuites. Celuici, quoique violemment ſoupçonné, & même convaincu par la voye du peuple de l'homicide commis, ſe déguiſa, feignit des diſpoſitions toutes contraires à cette cruauté, & avec le ſecours de l'abſence & de quelques Offices paſſés en ſa faveur, il fut déclaré innocent, retourna à la ville, & y vecut comme auparavant. Bologne eſt, comme on a dit, une ville qui s'eſt donnéé aux Papes, où la Nobleſſe eſt nombreuſe, riche, & puiſſante, & intéreſſée enſemble par les parentés & les alliances; & comme les morts ne parlent plus, il y eſt facile d'étouffer des ſoupçons, & même d'obliger la juſtice à déclarer innocents ceux, qu'elle n'entréprendroit pas impunément d'attaquer, ſi elle n'avoit de telles preuves de leur reité, qu'on ne put abſolument les

défendre ; ce qui n'arrive que bien rarement, quasi & jamais.

Le Brave dont on a parlé fit encore parler de lui en une autre occasion ; mais sur un autre sujet plus divertissant. Bologne étant une ville d'Université, il y a un très-grand concours d'Ecoliers, non seulement laycs, mais Religieux de tous les Ordres ; Et c'est pour l'amusement de ce grand nombre d'Etudiants qu'il s'y trouve des filles de joye tant & plus, & même en si grand nombre que (ce qui paroitra incroyable, & qui pourtant est tres-vrai, au pied de la lettre) elles passent les douse milles, ne parlant que de celles, qui sont enrollées, & dont les noms, sont écrits sur le livre de leur compagnie ; Car beaucoup d'autres qui ne veulent pas être connues pour telles par tout le monde, ne laissent pas de faire service à leurs amis, & à ceux que leurs amis conduisent chés elles. On a mis les Religieux Etudiants, dans le nombre de ceux pour qui l'amusement des femmes est préparé, quoique leur état les en éloigne, & que la chose leur soit défendue sous de grieves peines en un païs, où regnent les Vicai-

caires de la Sainteté même; mais à tous maux il y a des remedes, & des moyens déchaper de ce danger comme de bien d'autres. Ces moyens d'éviter les priſes des Archers de l'Evêque, qui guettent la ſouris, non pas à la ſortie, mais à l'entrée du trou, ſont de deux ſortes; l'un de venir à un accord avec le Barigel, qui eſt le Capitaine, ou Commandant de ces Archers, qu'on appellé *Sbirri*, & qui étant ſatisfait, arête leurs pourſuites, & laiſſe le champ libre à ceux qui ont accordé avec lui, (ce qui ſe fait en contant la finance, dont en eſt convenu) & l'autre en jouiſſant de la protection de quelque perſonnage puiſſant, dont le reſpect retienne & les Barigel & les *Sbirri* d'exercer leur pouvoir, & les empêche de faire affront à ceux qui en ſont munis, en quelque lieu qu'ils ſoyent trouvés. Or le Brave, dont on a parlé, étoit conſidéré dans la ville de Bologne ſur le pied d'un de ces puiſſants; & non ſeulement ſa naiſſance & ſes moyens le faiſſoient reſpecter comme tel, mais un certain aïr reſolu, & des manieres expeditives, par leſquelles on le croyoit capable de tirer ſatis-

tisfaction de qui que ce fut, qui eut manqué aux égards qu'il ſe croyoit deûs. Cela étoit cauſe que pluſieurs Moynes recouroient à lui pour joüir de l'effet de ſa protection, par rapport à la liberté de fréquanter toute ſorte de lieux & de perſonnes, & l'obtenoient facilement; L'homme ſe faiſant un plaiſir de ſoulager la foibleſſe humaine, & de montrer ſon pouvoir en faveur des gens, qui n'avoient d'autre crime que celui de trop aimer leur prochain. Il arriva un jour que deux jeunes Cordeliers étant arrivés à Bologne pour y étudier, & regardant de tout côté d'où ils pourroient tirer les ſecours néceſſaires pour courir la carriere gliſſante de l'oiſiveté & de la Jeuneſſe ſans danger de tomber entre les mains infames de ceux qui ne cherchent que le mal d'autrui, furent conſeillés de recourir à lui, qui s'étant fait donner leurs noms promit de parler au Barigel en leur faveur. C'étoit tout ce qu'il y avoit à faire; Car quand un Cavalier protege quelqu'un dans cette eſpece de beſoin, il ſuffit qu'il diſe au Barigel qu'un tel ou un tel eſt dans ſes bonnes graces, & cela ſuffit pour que le Bari-

Barigel entende ce qu'on lui veut dire. Or il arriva quelques jours après que le Marquis étant un matin dans ſa chambre en affaires, on lui vint dire que deux Religieux demandoient à lui parler. Ces Religieux étoient Jeſuites & venoient apparemment pour lui parler de quelques affaires différentes de celles des Jeunes Cordeliers : Mais le Marquis appliqué à ſes affaires ayant ſuppoſé ſans autre reflexion que c'étoient les deux Cordeliers qui venoient pour ſçavoir s'il avoit parlé en leur faveur au Capitaine des Archers, afin de pouvoir faire en aſſeurance quelque courſe dans le pays des plaiſirs défendus, ſans répondre à ſon valet s'avança à la porte de la chambre penſant que les Religieux étoient là, & ſans les démeler & plein de ſa prévention ; Allés mes Peres, ne craignés rien, leur dit-il, vous pouvés vous divertir autant qu'il vous plaira, & vous donner au cœur joye avec les plus belles Courtiſanes ; J'ai parlé & donné vos noms au Barigel, qui vous portera reſpect à ma conſidération. Les Jeſuites ſurpris du compliment, le prierent de reflechir qu'ils n'étoient pas ceux, qui lui pou-

pouvoient avoir demandé cet office, qu'ils venoient pour lui parler d'autre affaire ; Ce qui ne fit aucune peine au Marquis, qui leur fit une légere excuſe de les avoir pris pour d'autres, & les introduiſit dans ſa chambre.

On a dit, qu'il y a une infinité de Jeunes Religieux de tous ordres à Bologne, qui ſont là à cauſe de l'Univerſité. Il eſt en effet incroyable, qu'il y ait tant de ces pieux faineants, dont la pluſpart, & quaſi tous ſe donnent à toute autre choſe qu'à l'étude. Les rues vers les ſoir ſont inondées d'une quantité de ces Peres, qui, comme les Animaux qui entroient dans l'arche de Noé, marchent gravement deux à deux, chacun aparié à un campagnon de ſon éſpece. Le moindre des Inconvenients qu'il y ait dans cette proceſſion bigarrée, (dont chacun trace ſes rues à part, à moins que quelque grande fête, qui ſe célébre dans une Egliſe particuliere ne les entraîne au concours avec le reſte du peuple, parmi lequel fourmillent ces ſortes de dévotes, qu'on a dit être dévoüées au ſervice du public) eſt que l'étude & la dévotion, s'il y en a, s'évaporent abſolument

ment dans ces promenades; la tête haut élevée qu'ils y portent les expoſant à voir & à ouïr toutes les nouvelles hautes & baſſes, & de toute eſpece, qu'ils reportent enſuite dans les cloîtres, où après le ſoupé, ſe fait la foire de toutes; chacun vendant ou trocquant les ſiennes contre celles qu'on lui donne; Ce qui eſt cauſe que chacun en particulier reçoit les préjudices de tous les autres, & demeure bleſſé de tous les coups qu'ils ont reçu.

Au reſte, la ville de Bologne, comme elle eſt la ville des Religieux, auſſi eſt elle la ville des Egliſes, dont la plus part ſont belles & bien ornées. Celle de S. Petrone, qui n'eſt point la Cathedrale, eſt la plus conſidérable pour ſa grandeur; ce fut la que l'Empereur Charles Quint reçut la couronne Imperiale des mains du Pape Clement VII. l'an 1530. C'eſt l'Egliſe du Légat, où lui & la Seigneurie vont aſſiſter aux fonctions Eccléſiaſtiques les jours des fêtes principales; & comme la Muſique y eſt toûjours excellente, le concours y eſt auſſi très-grand. A propos de concours & de Cardinal Légat, on ſe ſouvient d'avoir

avoir ouï à Bologne une hiſtoriette du Cardinal Gaſtaldi, qui vaut la peine d'être raccontée. Ce Cardinal, comme chacun ſçait, étoit Genois & de condition ſi pauvre, qu'il n'a jamais pû trouver autre parent qui l'ait voulu reconnoitre, qu'une vieille femme, à qui il laiſſa en mourant de quoi vivre modiquement, quoi qu'il ſoit mort très-riche. Il avoit premierement été laquai du Marquis Coſtaguti; puis s'étant montré officieux & zelé au ſervice de la maiſon, le Marquis après quelques années, lui ôta les livrées, & l'envoya en Eſpagne ſolliciter je ne ſçai quel payement: ce qu'il fit au gré de ſon maître, lequel à ſon retour le donna à ſon frere, qui alloit Nonce à Naples, pour regler ſa maiſon. Il acquit encore plus de réputation en ce dernier emploi qu'il n'avoit fait en Eſpagne, & ſur tout celle d'un homme d'ordre, ſoigneux, & actif, & qui ne négligeoit rien de tout ce qui étoit de ſon devoir, ou de ce qu'on lui avoit recommandé. Cela fut cauſe que la peſte s'étant faite ſentir à Rome l'an 16.... on lui offrit & il accepta le gouvernement de la ville, duquel il s'acquita

quita avec tout le ſoin imaginable, ayant même fait imprimer dans la ſuite un recueil de toutes les précautions, dont il avoit uſé, & dont il ſe faut ſervir pour arrêter le cours de la peſte & pour traitter les peſtiférés. Comme il mourut à Rome une quantité de familles entieres, du bien desquelles il ſe ſaiſiſſoit avec l'authorité de Gouverneur, il devint ſi riche qu'il y avoit peu de Prélats à Rome qui l'égalaſſent en richeſſes après que la peſte fut ceſſée. C'eſt pourquoi le Gaſtaldi ayant vecu quelques années avec le ſeul ſoin, comme bon Genois, de faire multiplier ſon bien; & le Pontificat de Clement X. étant arrivé, où l'on faiſoit tout pour de l'argent, il attrapa un chapeau de Cardinal, & enſuite la Légation de Bologne en finançant de groſſes ſommes. On dit que comme on ne penſoit point à lui, il s'avança pour prendre ſa part avec une fineſſe particuliere. Etant un jour en compagnie de quelques Prélats (car dès ſon retour de Naples il avoit obtenu la Prélature, & en cette qualité il avoit adminiſtré le Gouvernement de Rome) il rencontra le Prince Don Gaſpar Altieri, accompagné

pagné auſſi comme Neveu de Pape de beaucoup de monde. Le Gaſtaldi l'abordant après les compliments ordinaires, ſe prit à lui dire; que ces Meſſieurs qui étoient dans ſa compagnie ſe mocquoient de lui, & lui vouloient faire croire que ſa Sainteté penſoit à le faire Cardinal, mais qu'il n'avoit garde de l'eſperer, conſidérant ſon peu de mérite, & qu'il étoit prêt à gager 20000 Piſtoles avec lui, que cela n'ariveroit point. Don Gaſpar entendant parler d'une ſi bonne ſomme d'argent, & ſçachant les peines que le Cardinal Patron ſon Oncle ſe donnoit ſouvent pour en attraper de bien moindres, répondit en riant au Gaſtaldi, Et pourquoi non? N'étes-vous pas du bois dont on fait les Cardineux? Comme je ne ſuis pas encore en pouvoir de faire une gageure ſi conſidérable vivant dans la maiſon de mon Pere, Je n'oſerois gager abſolument, quelque bonne opinion que j'aye de gagner; mais ſi je pouvois trouver qui me fit caution, je ne refuſerois point le défi. Quand il fut de retour à la maiſon, & qu'il eut raconté ce qui s'étoit paſſé entre lui & le Gaſtaldi, il n'eut point de peine de gagner la ga-

gageure, car les 20000 Piſtoles ayant été debourcée, le Gaſtaldi fut compris dans la premiere promotion & devint enſuite Légat de Bologne par la même voye ; & c'eſt pendant cette Légation qu'arriva l'hiſtoriette, dont on va parler. Celleci fut, qu'un jour après le diné ſe promenant en une ſale du Palais, comme la famille baſſe étoit en mouvement pour aller prendre ſon repas, chacun courantçà & là pour ſe joindre à ſes camarades de ſoupe, Il vit paſſer un laquais avec un grand plat de *Maccarons* tout fumants. Ces Maccarons ſont des pâtes, mêlées de beurre & de fromage moulu, dont les plus petites gents ſe repaiſſent en Italie, & dont le laquais & ſes compagnons alloient ſe régaler. Le Cardinal voyant ce plat, arrêta le porteur, & ſe ſouvenant ſans doute, d'avoir ſouvent fait autrefois bonne chaire avec un ſemblable mets, ſe fit apporter une fourchette ; Et Canaille, dit il, voilà un plat de Cardinal, j'en veux ma part, & commença à manger. Comme il continuoit, & que le plat diminuoit notablement ; Monſeigneur, lui dit le laquais, le mets eſt trop groſſier pour

pour V. E. qui s'en pourroit trouver incommodée, particulierement après le repas qu'elle vient de faire. Ne te mets pas en peine de cela, dit alors le Cardinal; quoi que j'aie bien diné, il y a encore de la place pour ce que je mange. N'as-tu jamais pris garde, ajouta-t'il, que quand je dois aller à Saint Petrone, l'Egliſe eſt déja pleine de monde avant que j'arrive; & cependant mes Suiſſes avec leurs halebardes, font trouver de la place pour moi & pour toute ma cour.

Les Bolonois ſont les ſeuls Peuples d'Italie qui ayent retenu dans leurs proceſſions l'uſage d'y faire paroître les *Prieurs des Arts* avec leurs habits de Cérémonie; quoique ceux qui portent ces habits ne ſoient point les Prieurs mêmes, dont l'uſage eſt aboly depuis longtemps, mais des perſonnes à gage qu'on charge de ces habits, pour répréſenter cet appareil de l'ancienne Rép. Je dis qu'on charge, car ces habits ſont de très-amples Robes de velours, ou même de brocard avec des cercles attachés aux bords pour les faire paroître dans toute leur étendue, & des ameublements de tête ou des tocques toutes de figure différente

rente de même que les Robes, & qui font un ſpectacle aſſés bizaire. Chaque Prieur, comme on les appelle, porte quelque ſigne du mêtier, duquel il porte le nom, & le Prieur des joüailliers & des Orfeves en particulier porte un ſceptre d'argent ſurmonté d'une pierrerie; Et il y a de l'apparence qu'autrefois quand avec la ceremonie il y avoit encor l'exercite de l'authorité qui y étoit attachée, cette vûe avoit quelque choſe d'éclattant & de magnifique.

Il y a à Bologne une Univerſité, qui a été autrefois très fameuſe, & à laquelle il eſt écrit qu'un Empereur fit l'honneur de faire marcher à ſes côtés en une promenade qu'il fit à cheval par la ville, deux Profeſſeurs, qui étoient alors en une reputation de capacité extraordinaire. Tout Docteur qui y eſt aujourd'hui gradué, s'il fait ſon ſejour à Bologne, aſſiſte s'il le veut à toutes les fonctions de l'Univerſité & ſi on crée un Docteur, celuici leur doit à tous une paire de gants & un Ducaton; ce qui va loin, car toute la ville eſt pleine de ces Docteurs, & le Grade ſe donne même aux Moines, qui ne manquent point d'aller attraper

leur paire de gants & leur Ducaton, chargés sur leurs habits de moines d'une espece d'aumusse d'amoer doublée de bleu qui leur pend de l'Epaule gauche. Le batiment de l'Université, qu'on appelle les Echoles, est un des plus beaux de l'Italie, ne manquant d'aucun lieu, ou sale pour y faire toute sorte d'exercices. Le Jardin des simples est dans l'enceinte du grand Palais, dont on a parlé, & sous les fenetres de l'appartement du Vicelegat. Monsr. le Comte *Charles Malvasie* Chanoine de la Cathedrale & Professeur en Droit Canon à fait dans ces derniers temps, l'honneur de cette Université par son sçavoir extraordinaire, & par la publication de divers ouvrages, dont les principaux sont les marbres de Bologne *Marmora Felsinea* & la vie des Peintres, qu'il dedia au Roi T. C. qui le regala deux foix de son portrait enrichi de Diamants. On dit deux fois, parce que le premier ne lui ayant point été rendu, le Roi voulut qu'on lui en envoyat un second: Et comme Mr. *Colbert*, qui vivoit alors, voulut sçavoir ce qu'étoit devenu le premier, ceux qui l'avoient detourné, de crainte de pis l'envoyerent

enfin

enfin au Profeſſeur, qui l'ayant voulu rendre, il lui fut commandé par ordre du Roi de le tenir auſſi bien que le ſecond. Ce Chanoine étoit ſi attaché à la peinture qu'il à fait graver a ſes frais ſur des grandes planches la vie de S. Benoit que le fameux Guido Rheni avoit depeinte à freſque dans un Cloître de l'Abbaye de S. Michel aux Bois, *San Michel in Boſco*, hors des murs de Bologne, que le temps commençoit a endommager; Et par toute la ville où les peintures antiques placées en des lieux publics ſouffroient quelque deterioration, il appliquoit ſes ſoins pour les conſerver autant qu'il étoit poſſible. On ſe ſouvient à ce propos, bien que la choſe ſe fit par un autre motif, que dans le grand Palais certaines figures devotes étant peintes ſur une muraille de l'appartement interieur du Gonfalonier, & le peuple s'étant entêté de la devotion de les venerer, on tranſporta tout entier le pan de muraille, où elles étoient, qu'on enchaſſa dans une autre muraille qui faiſoit le flanc d'une ſale publique, afin de donner à tous la commodité d'y venir faire leurs prieres.

Ce fut à Bologne, la patrie, comme on a dit, des Muſiciens & des Peintres, que Mr. *Alvarez* envoyé par le Roi de France pour acheter des peintures & des antiques pour Verſailles fit ſa plus grande moiſſon. Il y en trouva & en acheta pluſieurs : & comme il negotioit encor en pierreries pour ſoi même, c'eſt là où il fit un troc de deux pendants d'oreilles contre de vieux bijoux avec la fameuſe Marquiſe, dont on a parlé, dans lequel il eut beſoin de toute ſon adreſſe, & de toute ſa froideur pour lui tirer des mains quelques centaines décus, qu'elle devoit lui conter de ſurplus.

Il trouva encor là un *Otton* d'or, qui manquoit au Cabinet du Roi, dans les mains d'un Chanoine, deſquelles il ne le pût tirer, quoi qu'il lui en offrit une ſomme conſiderable. Le Chanoine qui connut par l'empreſſement qu'on temoignoit de l'avoir combien cette piece étoit pretieuſe voulut l'envoyer lui même au Roi, & la lui fit preſenter : mais Sa M. ayant appris qu'on lui en avoit offert 200. Louïs, & que la generoſité de le lui offrir gratis étoit fondée ſur l'eſperance d'en avoir encor d'avantage, trouva bon

de

de l'accepter, comme il lui étoit presente, & fit faire de très affecteux remerciments au Chanoine, qui connut sa faute un peu tard, & qu'il ne se serviroit pas aussi utilement de cette honnêteté qu'il auroit fait du prix que Mr. Alvares lui avoit offert.

Il y a de beaux & riches Palais à Bologne, admirables, non seulement pour leurs richesses, mais pour leurs Architecture, la magnificence & la propreté de leurs ameublements. Les Palais des Comtes Pepoli, Ranucci, Fantucci, Albergoti, & autres meritent d'être vûs. Les deux premiers sont renouvellés, mais en sorte qu'on les peut appeller neufs, & le second en particulier est singulier pour la structure du grand Escalier, & pour ce que fit le Comte *Annibal* à l'occasion de la grande sale. C'est la coutume quasi par toute l'Italie de peindre les plats-fonds, en quoi on peut dire que l'art à trouvé le secret de se surmonter soi même, les personages qui y sont representés se voyant souvent en pied dessus la reste de ceux qui les regardent; comme est representé Thadée Pepoli sur l'Escalier du Palais des Com-

tes de ſa Maiſon, en acte de recevoir la ſouveraineté, que la ville de Bologne lui preſente. Au moyen de certaines clayes faites de petites cannes, qu'on cloüe contre la plancher, & qu'on enduit d'un gy, formé d'albâtre pilé, qui fait une très forte priſe, quand on l'aplique mol, on peint deſſus ce qu'on veut à freſque, & il ſemble que la qualité du fond d'un blanc très-vif donne un nouvel éclat aux Couleurs, & le leur conſerve plus long temps. Le Comte Ranucci donc ayant fait peindre le plat fond de la grande ſale de ſon palais avoit eu ſoin que perſonne ne montat ſur l'echaffaut des peintres, & ne les troublat dans leurs Idées, lui même les ayant laiſſé faire tout ce qu'ils voulurent après avoir vû leur deſſein en gros, & être convenu du prix de leur travail. Quand tout fut achevé, & l'echaffaut deffait il appella quatre Cavaliers de ſes amis pour venir voïr la beſogne & lui en dire leur ſentiment. Ils virent & loüerent les ouvriers, ſans pouvoir néantmoins bien ſpecifier ce qui leur paroiſſoit beau dans tout le grand deſſein qui y étoit exprimé; ſur quoi le Comte qui étoit encor moins convaincu

que

que la choſe correſpondit pleinement à l'eſperance, qu'il en avoit conçue, reſolut dés le moment de faire tout effacer, & d'appliquer d'autres ouvriers à une nouvelle peinture, ſans vouloir qu'aucun autre put voir la premiere beſogne. La choſe fut ainſi executée & le Comte, quand on lui en parloit, repondoit froidement qu'il faiſoit conte d'avoir perdu quatre mille écus au jeu, qui étoit la ſomme dont il étoit convenu avec les premies Peintres. Ce Comte eſt frere du Cardinal *Ranucci*, qui étant Nonce à Paris du temps d'*Innocent* XI. y eſſuya tant de mortifications à cauſe de la meſintelligence qui étoit alors entre les deux Cours; & qui à ſon retour trouva dans les Alpes des voleurs ſi officieux, qu'ils lui laiſſerent ſon argenterie pour lui derober ſes ſeuls papiers; ce qui ne pût que plaire a la Cour de France, qui ſçavoit bien qu'il emportoit des gros proces & Inventaires de tous les chagrins qu'on lui avoit donné, & dont il auroit pû faire quelque mauvais uſage en les montrant au Pape *Innocent*, & encor plus, s'il fut devenu Pape lui même, comme la choſe pouvoit facilement arriver,

le Cardinal *Ranucci* étant Italien, & d'un merite reconnu.

Non seulement la ville de Bologne a des portiques dans toutes les ruesprincipales, sous lesquels on peut marcher à couvert, mais elle en a encor hors de la ville, les uns jusqu'au cloître des Carmes dechaussés qui en est éloigné de plus d'un mille, & les autres sur le chemin de la Nôtre Dame qu'on appelle de S. Luc, qui est encor plus éloignée. Ces portiques hors de la ville sont pour faciliter la devotion de visiter ces Eglises, & ont été batis, non pas aux depends de la ville, mais des particuliers, dont chacun a tribué aux frais d'un, deux ou plusieurs arcs, avec la reserve d'y laisser son nom & ses armes dépeintes. Il y a jusque à des Compagnies de Comediens, se sont cotisées pour cela, & dont la memoire reste comme celle des autres sur les murailles des arcs qu'ils ont fait bâtir. Les Ecrivains de voyages ayant detaillé beaucoup d'autres choses singulieres de cette ville, on n'en dira plus qu'une, qui ne paroit point avoir été remarquée; sçavoir que le langage particulier des Bolonois est terriblement défiguré

&

& different du bon langage Toſcan. Il a l'honneur d'être pris pour un des langages ridicules employés dans la Comedie Italienne, où l'on le met dans la bouche d'un Docteur, qui étourdit le monde de ſes diſcours à perte de vûë, & qui de fil en aiguille cout ſans ſuite ni liaiſon les plus grandes diſparates du monde. Outre cela leur accent Bolonois à je ne ſçai quoi d'ingenu, qui excite à rire: De ſorte que la premiere fois qu'on fut à Bologne après avoir paſſé quelques années a Veniſe, où l'on n'avoit ouï le langage Bolonois, qu'à la Comedie, où eut de la peine à ſe tenir de rire en entendant les perſonnes mêmes de qualité ſe ſervir d'un patois, qui avoit paru ſi riſible.

FIN.

TABLE

Des Materies.

A.

Abbés de Valombreuſe, de *Camaldule* & de *Montolivet* en Toſcane 30. 39.

de *S. Benoit de Mantoüe* 276. Diverſes particularités touchant celleci 280. & ſuiv. Avanture d'un Moine de cette Abaïe.

Alexandre de Medicis Prieur perpetuel de Florence 13. puis premier Duc. *ibid.* tué par ſon couſin 16.

Alexandre Farneſe Cardinal 409. ſes bonnes qualités *ibid.* fait trois choſes grandes. 410.

Alexandre Farneſe Duc de Parme épouſe une Princeſſe de Portugal 412. ſe trouve à la Bataille de Lepante 414. va aux Pays-Bas 417. ſuccede à D. Jean d'Autriche en ce gouvernement 418. il y meurt 423.

Alexandre Farneſe, frere du Duc Ranuce II. ſes emploix au ſervice de la Couronne d'Eſpagne & de la Rép. de Veniſe 473.

D. *Alexandre* fils naturel de celuici, ſon Hiſtoire 520.

Alfonce I. Duc de Modene 107.

Alfonce II. declare D. Celar ſon Couſin, ſon Succeſſeur dans ſes Etats. 112.

Alfonce III. 113.

Alfonce IV. 114.

Albani. bevüe de l'autheur du Tableau de la Cour

INDEX.

Cour de Rome au ſujet de cette famille 85,
Arezzo ville de Toſcane 31. Genie de ſes habitants 32.

B.

Bal. Les Legats & Vicelegats de Bologne aſſiſtent *ex officio* aux Bals, qui ſe font au palais 529. Avanture à ce ſujet 601.
Belinzani ſon hiſtoire 278.
Berſelles ville du Modenois. 132.
Bologne Ville conſiderable de l'Etat Eccleſiaſtique 575. ſes revolutions. 577. *& ſui.* La forme ſon Gouvernement 593. ſobriquet ſur ſes armes 599. nobleſſe de Bologne ſavante 627. ſon extreme delicateſſe ſur le point d'honneur 629. n'ayme point de ſe battre en duel 630. mais ſe vange à l'ecart 633. ſon Univerſité 648. ſon langage 654.
Bonacolſi famille des Seigneurs ou Tirans de Mantoüe 236. *& ſuiv.* Chaſſée de cet Etat par le meurtre de Paſſerin. 238.
Borgo S. Donino Evêché dans le Parmeſan 482.

C.

Ceſar I. Duc de Modene perd le Duché de Ferrare 112. ſes droits à cette ſucceſſion 150. *& ſuiv.*
Don *Ceſar* Prince de Modene gouverne l'état ſous le Duc François II. 186. *& ſuiv.* ſes demêlés avec la Ducheſſe Douairiere à cette occaſion 187. ſes qualités perſonnelles 196.
Gioſepin *Calvi* de Muſicien devenu Comte & l'hiſtoire de ſa fortune 501.

INDEX.

Canoſſa Chateau rendu fameux. 136.
Prince de *Carignan* ſon mariage avec une Princeſſe de Modene 194. dont le Roi de France temoigne du reſſentiment 195.
Cantelli ſçavant dans la Cour du Duc de Modene 226.
Carpi Ville & principauté dans le Modenois 128.
Caſal 266. 311. 312. 215. 360.
Caſtro Duché, demêlés au ſujet de cet Etat entre le Papes, & les Duc de Parme 443. & *ſuiv.* La ville eſt raſée & pourquoi ? 468
Charles I. Duc de Mantoüe 261. & *ſuiv.*
Charles II. pris à Mantoüe par les Imperiaux. 267. en recoit l'Inveſtiture de l'Empereur Ferdinand II. 269.
Charles III. 270. ſon mariage avec une Archiducheſſe d'Inſpruc 295. ſes inclinations bizarres 298.
Charles VIII. Roi de France ſes pretentions ſources des guerres d'Italie. 8.
Chinſi ancienne ville de Toſcane 38.
Comachio pretentions de l'Empereur ſur cette ville 158. ſes revolutions 172.
Clement VII. de la Maiſon de Medicis 7. s'abbouche à Marſeille avec le Roi Henri II. 9.
Clement VIII. entre armé a Ferrate 112.
Clement XI. les ſujets de mécontentement qu'il a donné à l'Empereur 158. & *ſuiv.* Ceux qu'il reçoit de la Cour Imperiale 142. ſa Bulle contre la priſe des quartiers d'hyver par les Imperiaux ſur les terres de Parme & de Plaiſance 540. ſa reconciliation avec l'Empereur Joſeph 574.

Cõme.

Côme de Medicis appellé le Pere de la Patrie. 16.
Côme I. fait Duc de Florence en depit des Florentins 17. ſa bonne conduite 18. inſtitue l'orde des Chevaliers de S. Etienne 19. honoré du ſurnom de Grand Duc, 20. fonde l'Univerſité de Piſe *ib.* n'eſt pas heureux dans ſes Enfants.
Côme II. ſon mariage & ſes enfants 24.
Côme III. ſon humeur & ſes qualités 58. ſon epouſe, & les deſagréments qu'il a avec elle 94. les mariages de ſes enfants 67. ſon titre d'Alteſſe Royale 73. aime les hommes de lettres 81. ſa liberalité 87.
Emulation entre deux *Courtiſanes* de Veniſe 55.
Nombre incroyable de *Courtiſanes* à Bologne 636.

D.

Dames, la grande liberté dont elles jouiſſent à Bologne 614. hiſtoires de quelques unes. *ibid.*
Dictionaire de la Cruſca. 55.

E.

L'Ile d'*Elbe* apartient au Prince de Piombin 41.
Eleonore de Gonzague femme de l'Empereur Ferdinand III. 269. ſon eloge. *ib.* procure à ſon Neveu l'alliance de l'heritiere, & la poſſeſſion du Deché de Guaſtalla 307.
Eſte Origine de cette Maiſon 91. & *ſuiv.* ſuite des Princes de cette famille 101. & *ſuiv.*

INDEX.

F.

Familles Illuſtres de Parme 184. De Bologne 651.

Farneſe. Origine de cette Maiſon 387. le Pape Paul III. principal autheur de ſon aggrandiſſement 188.

Ferdinand I. de Medicis Cardinal puis Duc de Florence. 23. ſa poſterité. *ibid.* ſa magnificence aux nocces de ſa niece Marie *ib.*

Ferdinand II. 24.

Ferdinand de Gonzague 258. devient Duc de Mantoüe & ſe marie. 259.

Ferdinadd Charles Duc de Mantoüe 270. ſon mariage 305. fait fortifier Guaſtalle 309. vend Caſal au Roi de France 310. divers Etats de cette place *ibid.* Cette vente aliene de lui Venitiens 320. diverſes ſuites de cette affaire 321. ſes debauches à Mantoüe & à Veniſe 327. ſon demêlé avec l'Electeur de Saxe 343. va en Hongrie 357. eſt fait General des Armées de France 360. livre ſon état aux François au commencement de cette guerre 362. ſe remarie avec la Princeſſe d'Elbeuf 365. eſt mis au ban de l'Empire 368. meurt & pretendants à ſa ſucceſſion 377.

Ferrant ou *Ferdinand* de Gonzague Duc de Guaſtalle 250.

Ferrare à la Maiſon d'Eſte 98. Les Venitiens s'en ſaiſiſſent 99. retourne à la Maiſon d'Eſte 101. fondement de la pretenſion des Papes ſur cette ville 140. ceux des Ducs de Modene 147. eſt un fief d'Empire 180. Etat preſent de cette querelle.

Fiesoli ville de Toscane.
Final de Modene 135. Fiorenzola 483.
Florence sa fondation 26. ses viciſſitudes *ib. & ſuiv.* fut quaſi toûjours ſous un gouvernement Republicain 9. achete ſa liberté de l'Empereur Rodolphe I. 10. ſa deſcription 26 *& ſuiv.*
Florentins ligués contre l'Empereur Charles V. 14. refuſent de ſe declarer contre Charles VIII. Roi de France. *ib.*
France devient odieuſe aux Italiens pendant la derniere guerre contre le Turc. 511.
François I. Grand Duc de Toſcane 21. ſon mariage avec une fille de l'Empereur Ferdinand I. *ib.* ſon ſecond mariage avec une Dame de Veniſe 22.
François Marie de Medicis quitte le chapeau de Cardinal pour ſe marier 72. quitte le parti de la Maiſon d'Autriche 76. eſt raillé ſur cette declaration 79.
François I. Duc de Modene prend & quitte le parti de France 114.
François II. 115. Don Ceſar regne ſous lui 116. la cour broüillée à cette occaſion 187. la Ducheſſe Doüairiere alienée de ſon fils 100. Le Duc chagrin & pourquoi ? 198. a un demêlé avec le Duc de Mantoüe 200. comme ajuſté 208.
François I. Seigneur de Mantoüe 242.
François de Gonzague Cardinal 246.
François II. Duc de Mantoüe 247.
François III. 252.
François IV. ou Jean François II. 258.
François Duc regnant de Parme. Ses qualités

531. épouſe la veuve de ſon frere. *ibid.*
Frederic I. Marquis de Mantoüe. 247.
Frederic II. 250. créé premier Duc de Mantoüe 251.
Frederic de Gonzague Cardinal. 252.

G.

HIſtoire du Cardinal *Gaſtaldi.*
Gazetier François ſes pauvretés au ſujet de la priſe de Modene 218. & du Duc de Mantoüe 371.
Le Marquis *Gaufride* & ſon hiſtoire 469.
Gonzague. Origine de cette famille 298. divers Princes de cette famille 275.
Guillaume Duc de Mantoüe. 252.

H.

H*Ercules* I. Duc de Ferrare. 106.
Hercules II. 110. épouſe Renée de France, s'attache à cette Couronne *ibid.*
Horace Farneſe 403. precede l'Ambaſſadeur de France & pourquoi ? 408.
Hypolite de Medicis Cardinal 13.
Hypolite d'Eſte Cardinal poſſede en France de grands revenus. 110.

I.

J*Alouſie* Italienne: Hiſtoires à ce ſujet 608. & 611.
Jean de Medicis devient Pape ſous le nom de Leon X. 12.
Jean François premier Marquis de Mantoüe. 242. reçoit de l'Empereur l'écu de ſes armes. 243.
Jean François II. premier Duc de Mantoüe 258.
D. Jean d'Autriche General des Troupes Chrê-

Chrêtiennes à la bataille de Lepante 414.
Gouverneur des Pays-Bas. 415. ſa mort, & abſurdité de quelques ecrivains au ſujet de cette mort. 425.
Italiens, leur genie diſſimulé 2.
Iſabelle Claire Eugenie d'Autriche épouſe de Charles III. Duc de Mantoüe. 301. ce qui lui arrive aprés la mort de celuici. *Ibid.* & *ſuiv.*
Juifs bannis de Bologne & pourquoi ? 621.
Jules III. rend Parme à Octave Farneſe. 309.
Julien de Medicis reconnu marié après ſa mort 6. Pere du Pape Clement VII. *ibid.*

L.

L'*Angue* Italienne & les diverſes manieres de la parler. 54.
Laura Euſtochia épouſe legitime du Duc Alfonce d'Eſte,
Laura Martinozzi Ducheſſe de Modene 186.
Laurens I. de Medicis ſon hiſtoire 5. & *ſuiv.*
Laurens II. créé Duc d'Urbin 8. Pere de Caterine Reine de France 9.
Avanture d'un *Legat* de Bologne avec une Dame 601.
Leon X, Pape de la Maiſon de Medicis 7.
Livourne & ce qui regarde cette ville 47.
Louis I. de Gonzague Seigneur de Mantoüe. 238.
Louis II. 241.
Louis III. 245. ſa magnificence 246.
Louis de Gonzague Duc de Rethel 253. ſon demêlé avec ſon frere Guillaume Duc de Mantoüe 255.

La

La ville de *Luques* achete ſa liberté 10. les Florentins la lui veulent ravir. *ibid.*

M.

Agliabechi Bibliotecaire du grand Duc, ſa profonde connoiſſance des livres 81.

Mantoüe. Les commencements de cette ville 232. ſes Souverains 233. ſurpriſe par les Imperiaux 269. particularités du lac qui l'environne 258.

Marguerite d'Autriche veuve d'Alexandre de Medicis & femme d'Octave Duc de Parme 390. faite Gouvernante des Pays-Bas par Philippe II. 407. quitte Gouvernement & pourquoi 416.

Marguerite fameuſe Muſicienne de Veniſe & ſon hiſtoire 345.

Mathilde dite la grande Princeſſe. Sa naiſſance & les guerres qu'elle fit 95. ſa donation à l'Egliſe Romaine 96. où morte & enterrée 277.

Medicis. Le premier des Medicis, qui vint s'établir a Florence 11.

Mr. *Miſſon* ſa penſée ſur les coutumes d'Italie 476.

Mirandole 138. Le Duc ſe met ſous la protection de France 139. perd ſes Etats a la ſortie des François d'Italie. 375.

Mode. Avanture d'une Dame de Bologne trop curieuſe des Modes 617.

Modene priſe par Jules II. ſur Alfonce I. Duc de Ferrare 107. les revolutions de cette ville 116. ſes qualités, & ſonnet ſatirique ſur cela 118. les mœurs de ſes habitans 121.

La

La vie des Jeunes *Moynes* étudiants a Bologne 637.
Montecuculi, ce que disoit de lui le Marechal de Turene 123.
Montferrat, échû par sentence de Charles V. à Frederic Gonzague premier Duc de Mantoüe 251. Dispute entre les Ducs de Mantoüe & de Savoye sur ce sujet 258.
Mr. *Muratori* Bibliotequaire du Duc de Modene 225.

N.

Noris Cardinal quelques particularités de sa vie 82.

O.

Octave Farnese gendre de l'Empereur Charles V. 390. Duc de Parme 399. va voir l'Empereur à Augsbourg. 400. ses vains efforts pour se faire restituer Plaisance 401. recourt au Roi de France, & la guerre qui se fait à cette occasion 402. se trouve au voyage d'Afrique avec son Beaupere. 413.
Odoard I. Duc de Parme 428. se declare pour le parti François 430. ses embarras à cette occasion 431. traitte avec les Espagnols. 435. se brouille avec le Pape Urbain VIII. 436. suites de ce démêlé 438. Est declaré excommunié 452. conduit ses Troupes dans l'Etat Ecclesiastique 456. fait sa paix avec Urbain 461. sa mort. 463.
Le Prince *Odoard* fils du Duc Ranuce II. marié à la Princesse de Neubourg 471. magnificence extraordinaire de ses Nôces 511. a un fils 531. sa mort *ibid.*

Opera

Opera extraordinaires faits à Parme à l'occaſion des Noces du Prince Odoard. 511.
Ordres de Chavalerie de S. Etienne de Florence 19. du ſang de N. S. Jeſus Chriſt de Mantoüe 257.

P.

Palais Farneſe affecté aux Ambaſſadeurs de France à la Cour de Rome. 467. rendu aux Ducs de Parme,
Les villes de *Parme* & de *Plaiſance*, diſputées le Pape Paul III. & l'Empereur Charles V. 392.
Parme, Deſcription de cette ville 474. ſes revolutions & divers etats 534.
Paul III. Auteur principal de l'évation de la Maiſon Farneſe. 388.
Pie II. change de ſentiment étant devenus Pape. 37.
Pierre de Medicis chaſſé de Florence avec ſes Freres, 8. & retabli 12.
Pierre Louïs Farneſe fait Duc de Caſtro & de Camerino, puis de Parme & de Plaiſance 390. tué dans cette derniere ville 391.
Pio, famille des Princes de Carpi 130.
Don *Pipo* fameux bouffon du Duc de Mantoüe.
Piombino a ſes Princes particuliers 40. autrefois ville très conſiderable. *ib.*
Piſe, autrefois Rep. 41. & ſes divers Etats. 43.
Piſtoye ce qui regarde cette ville. 37.
Plaiſance ſes revolutions 537. reſtituée au Duc Alexandre Farneſe 427. deſcription de cette ville 481. ſes foires. 526.

La.

La riviere du *Pò* ne nuit point à la ville de Plaiſance & pourquoi ? 478. roule de l'or dans ſon ſable, & la maniere de le pêcher. 472.

Porcelette fête populaire de Bologne & ſa deſcription 595.

Portugal, les Eſpagnols s'oppoſent à ce que l'Ambaſſadeur du Roi Jean IV. ne ſoit reçû à Rome 454.

Q.

Quartiers d'hyver pris par les Imperiaux ſur le Parmeſan contre le gré du Pape 531. la Bulle de celuici à ce ſujet 540. & proteſtations de l'Empereur au contraire 558.

R.

Ranuce Farneſe Prince de Parme ſe ſignale dans les guerres des Pays-Bas ſous le Duc Alexandre ſon Pere 421. lui ſuccede dans cet Etat 429.

Ranuce II. Prince doüé de trés belles qualités 463. ſe brouille avec le Pape à l'occaſion de l'Evêque de Caſtro 465. perd cette ville, qui eſt demolie 468. Il fait mourir le Marquis Gaufride, & l'hiſtoire de celuici 469. detail des bonnes qualités de ce Prince 487. ſa bonté envers ſes Officiers 489. ſa magnificence 528. & *ſuiv.* ſa mort 531.

Rhegio ou *Regge* ville du Duc de Modene 125. les femmes y ſont fort ſpirituelles 127. ſes revolutions 128 & *ſuiv.*

Renée de France Ducheſſe de Ferrare écoute Calvin 110. meurt dans ſes ſentiments 111.

Le

INDEX.

Le Card. de *Richelieu*, Genetal des armes de France 264.
Rinalde d'Este Cardinal & ſon zele pour la Couronne de France 114. Gouverne l'Etat pour le Duc de Modene ſon Neveu 185.
Rinalde II. Cardinal, & ſa ſucceſſion au Duché de Modene 115. la pompe avec laquelle il reçût le Chapeau de Cardinal à Rome 208. ſon mariage 209. refuſe une Princeſſe Françoiſe, & pourquoi? 210. le Roi de France fait ſaiſir ſes Etats 213. le Pape s'employe inutilement pour lui. *ibid.* Il rentre dans ſa Capitale 219. protege les hommes de lettres 224. ſes bonnes qualités 227. les fondements de ſes pretentions ſur le Duché de Ferrare 147. & le Comté de Comachio. 158.
Roſſi famille puiſſante à Parme 535. & 484. établie auſſi à Perouſe 485.
Rubiera forteresſe du Duc de Modene. 134.

S.

S*Aſſuolo* Bourg & Palais du Duc de Modene 135.
Sgherri ou braves en Italie, & la fin d'un de ceuxci 285. & d'un autre 292. l'action d'un troiſieme 346.
Sienne autrefois Rép. dans la Toſcane 35. ſubjuguée & laiſſée à Philippe II. qui la donne au Duc de Florence 19. ce qui regarde cette ville 36. & *ſuivi.*
L'Abbé *Siri*, & ſon Hiſtoire. 66.
Societé des villes de Lombardie: à quelles conditions elles s'accordent avec l'Empereur Frederic I. 177.

Toſca-

INDEX.

T.

Toſcane & ſa diviſion 28. Genie des Toſcans 52.

V.

Varillas & ſes Hiſtoires. 4.
Vers faits à l'honneur du Roi de France 627.
Vincent I. Duc de Mantoüe 257.
Vincent II. 259.
Volterre ville de la Toſcane. 49.

ERRATA *ſur leſquels on prie juſtamment le Lecteur de jetter les yeux.*

Pag. 16. *lin* 2. *Betave*, liſez. *Octave*. *p.* 21. *l.* 8. *Pierre* II. l. *Ferdinand* I. *p.* 24. *l.* 11. Princes *Jean Charles*, l. *Ferdinand*, *Jean Charles*, *p.* 24. *l.* 13. les deux premiers, l. dont le ſecond & troiſieme, *p.* 28. *l.* 13 *Frapoli*, l. *Empoli*, *p.* 28. *l.* 21. Tevins, l. Devins, *p.* 31. *l.* 5. Elles n'ont jamais, l. Cet Ordre n'aiant jamais, *p.* 32. *l.* 26. pour une forteresse, l. pour l'oblige à ſe taire d'une, *p.* 34. *l.* 11. anc ens habitants, l. anciens bâtiments, *p.* 46. *l.* 11. 1609 l. 1509. *p.* 50. *l.* 24. qui ſous un Vicaire mperial, l. à qui un Vicaire Imperial adminiſtra la Juſtice, *p.* 56. *l.* 27. *Petrarſques*, l. *Petrarques ques*, *p.* 62. *l.* 5. on le montre, l. on ne le montre, *p.* 63. *l.* 14. qui le declaroit Prêtre, l. qui le declaroit tel, *p.* 66. *l.* 1. tout à ſon gré, l tout au gré, de *p.* 71. *l.* 14. qu'il epouſa, l. qu'il lui fit epouſer, *p.* 77. *l.* 20. *Philippe* II. l' *Philippe* IV. *p.* 80. *l.* 9. S. E. l'Archiducheſſe, l S. E. avec l'Archiducheſſe, *p.* 82. *l.* 20. Bibliomanie, l les livres, *p.* 85. *l.* 8. Franges, l. Oranges, *p.* 86. *l.* 5. apres Origine effacés, *d'un Gentilhomme*, *p.* 88. *l.* 6. oromate, l. ces aromates, *p.* 88. *l.* 15. c'eſt en ceci ſeul, l. ce n'eſt pas en ceci ſeul, *p.* 92. *l.* 13. irreſolution, l. agitation, *p.* 93. *l.* 26. Gouvernement, l Gouverneur, *p* 98. l 11. temoignaſſent de la, l leurs en fiſſent, *p.* 98. *l.* 14. recourir à l'Italie, l. reclamer l'Italie, *p.* 99.

l. 9. elle ſe mit, l. qui ſe mit, *p.* 103. *l.* 25. effacez comme lui, *p.* 108. *l.* 19. depandance, l. ſuperiorité, *p.* 109. *l.* 16. terminée, l. executée, *p.* 110. *l.* 19. celle d'Autun, l. l'Eveché d'Autun & de, *p.* 114. *l.* 18. frere du Pape, l. Neveu du Pape, *p.* 114. *l.* 16. *Ranuce* II. l. *Ranuce* I. *p.* 14. *l.* 28. 1618. l. 1648. *p.* 116. *l.* 6. vendue, l. accrue, *p.* 118. *l.* 5. ordinaire, ajoutés depuis la perte de Ferrare, *p.* 118. *l.* 20. Pologne, l. Bologne, *p.* 120. *l.* 10. Benedictins, l. Benedictines, *p.* 139. *l.* 2. de l'Empereur, l. envers l'Empereur, *p.* 161. *l.* 2. s'ils avoient quelques, l. quoi qu'ils euſſent leurs, *p.* 162. *l.* 16. del vano, l. del Vaſto, *p.* 163. *l.* 18. qui ſont, ajoutés, mêlés avec, *p.* 164. *l.* 6. le Roi, ajoutés Philippe, *p.* 172. *l.* 16. diminuer, l. renfermer, *p.* 173. *l.* 19. qui l'ont donné, l. d'Empereurs, qui l'ont donné, *p.* 180. *l.* 13. ces particuliers, l. ces titres particuliers, *p.* 185. *l.* 8. contre, l. entre, *p.* 205. *l.* 5. *Jaſſoni*, l. *Taſſoni*, *p.* 206. *l.* 3. & de Parme, l. & de Modene, *p.* 210 *l.* 13. de ſont, l. ſe ſont ſignalés, *p.* 216. *l.* 27. viſible, l. riſible, *p.* 221 *l.* 4. Rivaſeli, l. Rivaroli, *p.* 230 *l.* 2. de Modene, l. de Mantoüe, *p.* 231. *l.* 12. Mantoüe, l. *Manto*, *ib. Thireſias*, l. *Tireſias*, *ib. l.* 14. le regne, l. Roiaume, *p.* 136. *l.* 6. Mance, l. Menzo, *p.* 239. *l.* 9. *Buacolos*, l. Bonacolſi, *p.* 241. *l.* 21. après ſon deces, l. après le deces de celui-ci, *p.* 254. *l.* 28. ne put, l. ne dût, *p.* 255. *l.* 9. 1665. l. 1562. *p.* 257 *l.* 7. éponge, ajoutés, teinte de ce ſang qu'on vent, *p.* 259. *l.* 19. *Eleonore*, l. *Iſabelle*, *p.* 269. *l.* 11. *François* II. l. *François* IV. *p.* 295 *l.* 9. 1697. l. 1637. *p.* 307. *l.* 22. un Frere, l. un Oncle, *p.* 312. *l.* 16. *Charles* II. l. *Charles* III. *p.* 372. *l.* 22. Empereur, ajoutés, pour traiter avec, *p.* 378. *l.* 1. Effacés, Alliés &, *p.* 397. *l.* 9. prouver, l. procurer, *p.* 457. l. 28. les ſunes, l. les Suiſſes, *p.* 461. *l.* 25. au nom de la France, l. avec la France, *p.* 534. *l.* 6. Henri VIII. l. Henri VII. *p.* 536. *l.* 10. principaux, l. Provinciaux, *p.* 563. *l.* 21. empeſter, l. empêcher, *p.* 566. *l.* 28. Auligue, l. Aulique, *p.* 267. *l.* 3. du Canon, l. des Canons *p.* 571. *l.* 22. Conſideration, l. Confiſcation, *p.* 589. *l.* 13. au Pepoli, l. au Bentivoglio *p.* 598. *l.* 15. a'un des cotés, l. de tout coté.

11. 4. 183

Digitized by Google

671

4.4.183

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google